Louis-la Caumette

ÉCONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

ŒUVRES

6873

DE

CHARLES DUNOYER

REVUES SUR LES MANUSCRITS DE L'AUTEUR

TOME PREMIER

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL

TOME I

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs du *Journal des Économistes*, de la *Collection des principaux Économistes*,
du *Dictionnaire de l'Économie politique*,
du *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation*, etc.

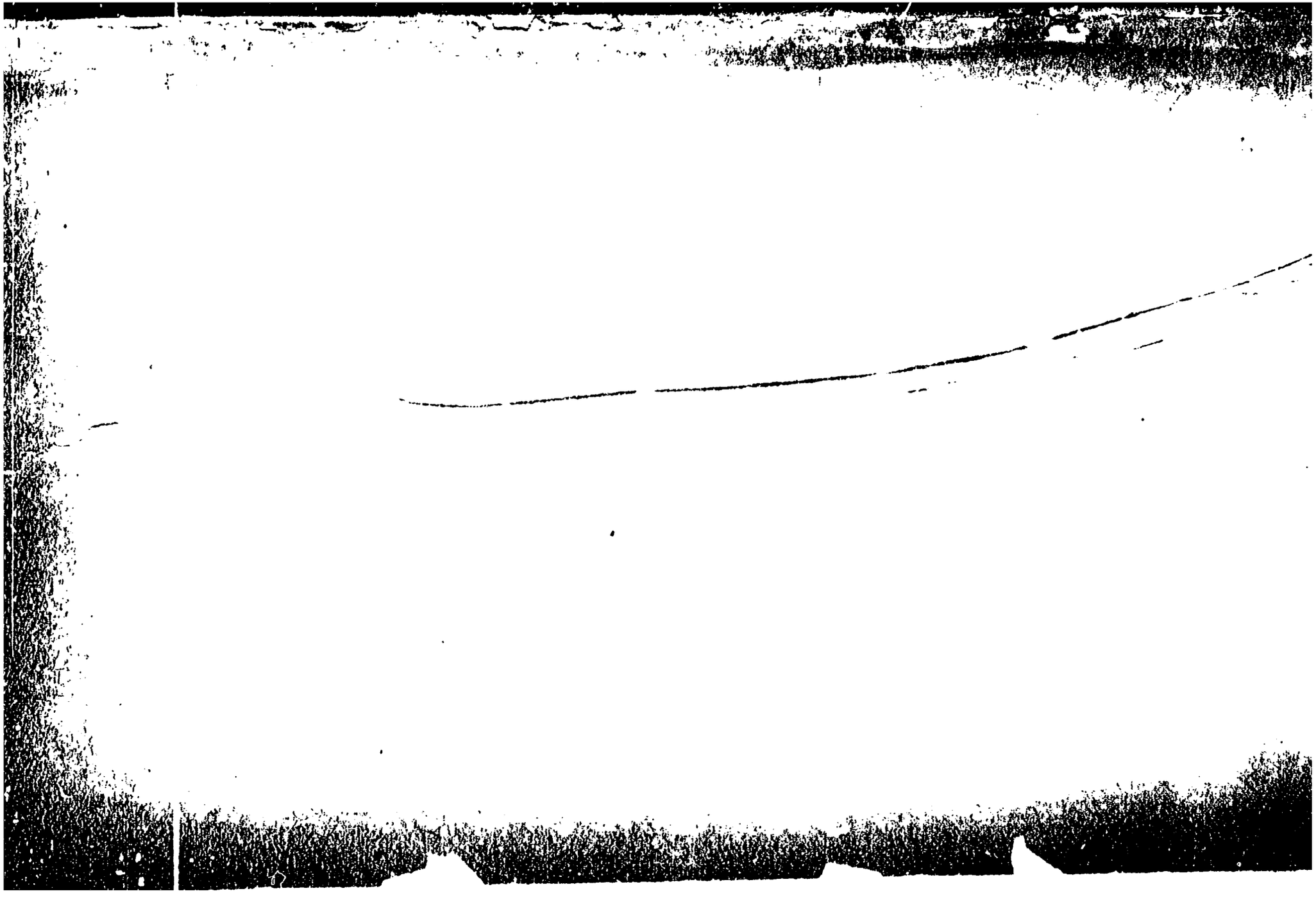
RUE RICHELIEU, 14

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

COLLECTION DES ÉCONOMISTES & PUBLICISTES CONTEMPORAINS

BANFIELD. **Organisation de l'industrie.** 1 vol. in-8..... 6 fr.
BASTIAT (F.) **Œuvres.** 7 vol..... 35 fr.
BAUDRILLART (H.). **Philosophie de l'Economie politique.** 1 vol..... 9 fr.
BLANQUI. **Histoire de l'Economie politique.** 1 vol..... 8 fr.
BLOCK (Maurice). **Statistique de la France.** 2 vol..... 24 fr.
BLUNTSCHLI. **Le droit international codifié.** 1 vol..... 9 fr.
— **Théorie générale de l'Etat.** 1 vol..... 8 fr.
— **Le droit public général.** 1 vol..... 8 fr.
— **La Politique.** 1 vol..... 8 fr.
BOISSONADE (Gustave). **Histoire de la réserve héréditaire.** 1 vol..... 10 fr.
CIBRARIO. **Economie politique du moyen âge.** 2 vol..... 12 fr.
COURTOIS fils (Alph.). **Histoire des banques en France.** 1 vol..... 8 fr. 50
DUNOYER (Ch.) **Notices d'Economie sociale.** 1 vol..... 10 fr.
— **De la liberté du travail.** 2 vol. in-8..... 20 fr.
FAUCHER (Léon). **Études sur l'Angleterre.** 2 vol..... 12 fr.
— **Mélanges d'Economie politique et de finances.** 2 vol..... 12 fr.
FIX (Théodore). **Observations sur l'état des classes ouvrières.** 1 vol..... 5 fr.
GARNIER (Joseph). **Traité de finances.** 1 vol..... 8 fr.
— **Du principe de population.** 1 vol..... 10 fr.
GROTIUS. **Le droit de la guerre et de la paix.** 3 vol..... 25 fr.
HAUTEFEUILLE. **Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerre maritime.**..... 22 fr. 50
— **Histoire des origines, des progrès et des variations du droit législatif international.** 1 vol..... 7 fr. 50
KLUBER (J. L.). **Droit des gens moderne de l'Europe.** 1 vol..... 8 fr.
LABBÉ (Edouard). **Essai sur l'histoire du droit français.** 2 vol..... 14 fr.
LAVERGNE (L. de). **Les économistes français du XVIIIe siècle.** 1 vol..... 7 fr. 50
— **Essai sur l'Economie rurale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande.** 1 vol..... 8 fr. 50
LEROY-BEAULIEU (Paul). **Traité de la science des finances.** 2 vol..... 25 fr.
— **Essai sur la répartition des richesses.** 1 vol..... 9 fr.
— **De la colonisation chez les peuples modernes.** 1 vol..... 10 fr.
— **Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme.** 1 vol..... 8 fr.
LIVINGSTON (Edward). **Exposé d'un système de législation pénale pour l'Etat de la Louisiane.** 2 vol..... 16 fr.
MAC CULLOCH. **Principes d'économie politique.** 2 vol..... 12 fr.
MARTENS (G. F. de). **Précis du droit des gens moderne de l'Europe.** 2 vol. 14 fr.
MASSE (G.). **Le droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil.** 2 vol..... 36 fr.
— **Le gouvernement représentatif.** 1 vol..... 5 fr.
MINGHETTI. **Des rapports de l'Economie publique avec la morale et le droit.** 1 vol..... 7 fr. 50
MIRABEAU (le marquis de). **L'ami des hommes, ou Traité de la population.** 2 vol. in-8..... 10 fr.
MORLEY (John). **La vie de Richard Cobden.** 1 vol..... 8 fr.
PASSY (H.). **Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent.** 1 vol. 7 fr. 50
ROSCHER (G.). **Recherches sur divers sujets d'Economie politique.** 2 vol. 8 fr.
ROSSI (P.). **Cours d'Economie politique.** 4 vol..... 30 fr.
— **Cours de droit constitutionnel.** 4 vol..... 30 fr.
— **Traité de droit pénal.** 2 vol..... 14 fr.
VIGNES (Edouard). **Traité des impôts en France.** 2 vol..... 16 fr.
YOUNG (Arthur). **Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789.** 2 vol..... 15 fr.

Saint-Denis. — Imprimerie Ch. LAMBERT, 17, rue de Paris.



OEUVRES

DE

CHARLES DUNOYER

8°R.
7640

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE CH. LAMBERT, 17, RUE DE PARIS.



ŒUVRES

DE

CHARLES DUNOYER



REVUES SUR LES MANUSCRITS DE L'AUTEUR

TOME PREMIER

DE LA

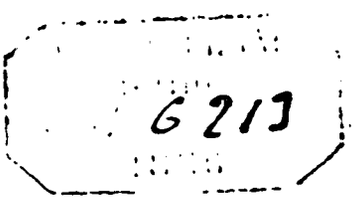
LIBERTÉ DU TRAVAIL

TOME I

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^ie^

Rue Richelieu, 14



AVERTISSEMENT

Nous offrons au lecteur les principales œuvres économiques de Charles Dunoyer. Nous les avons réunies en trois volumes. Les deux premiers renferment la *Liberté du travail;* le troisième contient, sous le titre de *Notices d'économie sociale*, un grand nombre d'opuscules publiés par l'auteur à des dates très diverses.

On trouvera dans l'avertissement qui précède les *Notices* quelques indications sur les origines de ce recueil et l'explication du plan que nous avons suivi pour le composer.

En ce qui concerne la *Liberté du travail* nous avons, sans rien retrancher du texte, resserré en deux tomes l'édition de 1845 qui en avait trois.

Cette différence n'est pas la seule qui distingue la présente édition de la précédente. Nous avons cru fa-

ciliter la lecture de l'ouvrage en donnant des titres aux divers paragraphes dont chaque chapitre est composé. Ces divisions n'étaient indiquées que par des blancs dans l'édition de 1845. Les titres rédigés pour l'édition nouvelle, reproduits dans la table des matières qui termine chaque volume, rendront plus aisées les recherches du lecteur.

L'édition de 1845 était partagée en dix livres ; la présente édition en contient douze. Ce changement a été opéré sans addition au texte d'aucune partie inédite. Le huitième livre de l'édition précédente a été divisé en deux livres distincts qui sont les huitième et neuvième de l'édition nouvelle. De même le livre neuvième de l'édition antérieure, pareillement scindé, a fourni à la présente édition les dixième et onzième livres. Nous avons cru pouvoir recourir à cet artifice afin de faire concorder la division en livres avec le partage en deux tomes des chapitres contenus dans tout l'ouvrage.

Le texte a été revu sur les manuscrits de l'auteur, aussi bien que les notes, dont quelques-unes, en très petit nombre, sont nouvelles. Celles que l'éditeur y a jointes sont matériellement reconnaissables à la ténuité du caractère et aux renvois indiqués en italique.

Nous pensons qu'on nous saura gré d'avoir placé

à la suite de cet avertissement la notice historique composée par Mignet sur la vie et les travaux de Charles Dunoyer. Préalablement renseigné sur la physionomie morale de l'écrivain, le lecteur fera plus volontiers connaissance avec ses ouvrages.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

CHARLES DUNOYER

PAR

M. MIGNET[1]

MESSIEURS,

La France a perdu plusieurs fois et plusieurs fois elle a recouvré la liberté. Cette liberté qu'elle avait recherchée avec tant d'ardeur en 1789, dont elle avait proclamé si haut les grands principes, dont elle avait voulu étendre si loin les nobles bienfaits; cette liberté qu'il faut bien comprendre pour bien s'en servir, savoir respecter chez les autres afin d'en jouir pleinement soi-même, exercer avec justice pour la posséder avec durée; cette liberté que des excès avaient compromise, que les violences d'une longue et terrible lutte avaient ensanglantée, s'était d'abord égarée dans les désordres de la révolution, puis évanouie dans les éblouissements de l'empire. Les cruautés l'avaient fait haïr, les victoires l'avaient fait oublier. Après une entière disgrâce, elle n'existait plus que dans les regrets de

[1] Lue à la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, le 3 mai 1873.

quelques cœurs fidèles et dans les désirs de quelques esprits généreux, lorsque les accablements du despotisme, les intempérances du génie, les revers de la gloire, les douleurs de l'invasion, en firent de nouveau le besoin de tout le monde. Il fallut derechef l'enseigner au pays qui ne la connaissait plus, en recommander l'usage courageux, mais régulier, à ceux qui n'en avaient que la louable ambition. Ce fut l'un des principaux mérites et ce sera le durable honneur de M. Dunoyer d'avoir contribué alors par ses écrits comme par ses actes à cette seconde éducation de la France dans la liberté dont il se montra, toute sa vie, un ami austère, un sage interprète, un propagateur infatigable, prêt au besoin à en être l'intrépide martyr.

Charles Dunoyer naquit le 20 mai 1786, à Carennac, dans l'ancienne vicomté de Turenne faisant partie aujourd'hui du département du Lot. Par sa mère Henriette de la Grange de Rouffillac, et par son père, Jean-Jacques-Philippe Dunoyer, seigneur de Segonzac, il appartenait à cette remuante noblesse du Quercy qui, dans le moyen âge, flotta longtemps entre la domination anglaise et la domination française, et, à la fin, de concert avec les Armagnacs, s'unit indissolublement à la France. Ses ancêtres paternels avaient possédé, depuis le XV^e^ siècle jusqu'au milieu du XVIII^e^, la seigneurie de Sarrazac dont on aperçoit encore les hautes tours sur la rive droite de la Dordogne. Cadet de famille, Charles Dunoyer était destiné à l'ordre de Malte qui avait une maison dans la ville de Martel, la principale des quatre petites villes de la vicomté de Turenne. Dès son enfance, on l'appelait assez plaisamment *monsieur le Chevalier*. Mais la révolution française, survenue peu d'années

après sa naissance, devait renverser bientôt cet ordre militaire avec tant d'autres institutions des temps passés et donner un autre cours à sa vie. C'était à lutter pour des droits qu'il jugeait nécessaires, en faveur de principes qu'il croyait tout à la fois fondés et utiles, que Charles Dunoyer aurait à déployer plus tard ses qualités vaillantes, et le chevalier alors projeté de Malte devait se montrer un jour le zélé chevalier des institutions les plus libérales et le soutien belliqueux des plus hardies doctrines économiques.

Comment se forma son esprit à cette époque de bouleversement où les anciennes écoles avaient été fermées, sans que les nouvelles écoles eussent été encore ouvertes? Il eut d'abord pour institutrices deux religieuses de l'ordre de Saint-Jean de Malte et de l'ordre de la Visitation, ses tantes paternelle et maternelle, qui donnèrent à son enfance les premiers enseignements. Il reçut ensuite une instruction à peu près classique, plus correcte qu'étendue, du dernier prieur bénédictin de Carennac que la révolution avait fait sortir de son abbaye et qui avait fondé une petite maison d'éducation dans la ville de Martel. De cette école privée il passa aux écoles centrales du Lot établies à Cahors pour y achever ses études sous des maîtres publics. L'instruction n'y était certainement pas prodiguée et il y acquit moins de savoir qu'il n'y montra d'intelligence. Son esprit libre et raisonneur le fit remarquer facilement, et un goût prématuré pour le droit ainsi qu'une tendance naturelle à la controverse semblaient le destiner au barreau. Aussi le préfet de son département le proposa comme élève, envoyé aux frais de l'État, à l'*Université de jurisprudence* qui venait d'être fondée à Paris où le jeune Dunoyer arriva en 1803. Il y pour-

suivit son étude des lois et prit ses grades à l'école de droit instituée à peu près en même temps que furent promulgués nos codes modernes.

C'est sur les bancs de cette École qu'il rencontra, en 1807, le compagnon de ses futurs travaux, Charles Comte, qui, un peu plus âgé que lui, avait pu, en décembre 1804, voter contre l'établissement de l'empire et avec lequel il se lia d'une étroite amitié, attirés qu'ils furent l'un vers l'autre par la conformité des désapprobations et le goût commun de l'indépendance. En attendant l'époque, peu présumable alors, où les deux amis pourraient écrire aussi librement qu'ils pensaient, ils se formèrent aux connaissances philosophiques et politiques par des lectures fortes et réfléchies. L'Essai sur l'entendement humain de Locke, les livres de Condillac, l'idéologie de Destutt de Tracy, les travaux législatifs de Jérémie Bentham, et d'autres ouvrages où vivaient encore les idées du dernier siècle, où se retrouvaient les principes de la révolution, devinrent les aliments habituels de leur esprit tourné de plus en plus à l'indocilité et les fortifièrent dans le dégoût de l'oppression. Ils n'aimaient pas le gouvernement impérial qui, à leurs yeux, fondé par l'ambition et reposant sur la force, avait privé le pays de tous les droits politiques pour l'établissement desquels avait été faite la grande révolution de 1789, lui avait imposé la savante organisation de l'autorité la plus despotique, lui offrait les grandeurs décevantes des conquêtes démesurées et le conduirait tôt ou tard, par d'inévitables épuisements et d'universelles inimitiés, à d'immanquables désastres. « Nous éprou-« vions l'un et l'autre, » dit M. Dunoyer, « une aversion vive et « solidement motivée pour le pouvoir militaire que ne semblait

« animer aucune grande idée, qui ne renfermait qu'une ques-
« tion d'avancement dans les services publics, et qui ne parais-
« sait être de la base au sommet que la mise en régie de toutes
« les passions cupides et ambitieuses que la révolution avait
« éveillées. A nos yeux cette domination toute matérielle était
« au plus haut point digne de haine. Nous étions surtout irrités
« de l'état d'étouffement où étaient tombées toutes les pensées,
« toutes les existences individuelles. Quelque valeur qu'on pût
« avoir, il était impossible de compter pour rien en dehors de
« la domination établie, domination qui avait tout asborbé,
« qu'on voyait chaque jour s'aggraver et s'étendre et qui, sans
« cesse victorieuse au dehors, revenait peser sur le pays de tout
« le poids de l'ascendant qu'elle avait conquis sur les nations
« étrangères. »

Pendant quelques années, l'empire se maintint dans tout son éclat et parut inébranlable en restant invincible. Les deux amis, licenciés en droit l'un et l'autre et auxquels les discussions politiques étaient interdites comme à tout le monde, s'occupèrent de matières civiles : Ch. Comte travailla au recueil de jurisprudence de Sirey, Dunoyer fit une traduction des *Novelles* de l'empereur byzantin Léon. Mais les parents de Dunoyer, que les idées d'ordre de l'ancien régime rendaient moins défavorables que lui à la forte autorité qui avait établi un si grand ordre dans le régime nouveau, auraient vu avec plaisir ce fils, trop indépendant d'esprit, enrôlé sous la bannière toujours éblouissante de l'empire. Son frère aîné servait comme capitaine dans l'armée; pourquoi, lui, n'aurait-il pas servi dans l'administration? Avec une déférence qu'il n'a jamais montrée à ce point, Dunoyer chercha, pour complaire à ses parents, à

entrer en qualité d'auditeur au conseil d'État. N'y étant point parvenu, il consentit, mais non sans regret, à suivre comme secrétaire, d'abord l'un de ses compatriotes du Quercy, le frère du maréchal Bessières, envoyé dans les provinces septentrionales de l'Espagne en qualité d'intendant, ensuite l'un des amis de sa famille chargé d'une mission importante en Hollande. C'était pendant les deux dernières années de l'empire avec lequel ne le réconcilièrent point les spectacles dont il fut témoin et les désastreuses suites d'une domination qui, pour avoir poussé trop loin la conquête en Europe, laissait la France humiliée et amoindrie par l'invasion.

A la chute de Napoléon en 1814, M. Dunoyer avait vingt-sept ans. Si ses souvenirs de famille le disposaient à trouver heureuse la restauration inespérée des Bourbons, ses idées lui rendaient plus cher encore le retour nécessaire à la liberté. Royaliste par tradition, il était libéral par réflexion, et, à ses yeux, les droits du pays passaient avant les droits de la couronne. Il ne tarda pas à manifester ses opinions à ce sujet. Dans les premiers jours de la restauration, il avait fait partie d'une garde nationale à cheval composée surtout de jeunes gentilshommes et formant comme une garde d'honneur au comte d'Artois, lieutenant général du royaume, entré dans Paris avant son frère Louis XVIII. Lorsque Louis XVIII, arrivé à Saint-Ouen, y fit la célèbre déclaration qui précéda la charte de 1814, cette déclaration ne parut pas assez libérale à M. Dunoyer. Avec un esprit de généreuse critique, il écrivit contre l'insuffisance des promesses royales une brochure qu'il distribua dans le palais même des Tuileries.

Cette brochure fut son entrée en campagne pour le sincère

établissement de la liberté constitutionnelle sous la monarchie restaurée. Il entreprit bientôt une lutte plus animée dans un journal qui eut un éclat retentissant et fut destiné à un succès extraordinaire. De concert avec l'ancien compagnon de ses études en droit, avec Charles Comte, qui partageait les mêmes idées, avait les mêmes aversions, formait les mêmes vœux, il fit, sous le titre de *Censeur*, le célèbre journal qui parut régulièrement dans la forme d'un livre. Pourquoi lui donnèrent-ils cette forme et ce titre? La charte avait établi la liberté de la presse en déclarant que les abus de cette liberté seraient réprimés par les lois. Or, par une interprétation qui permettait d'interdire de fait la liberté qu'on avait reconnue de droit, on prétendit que réprimer était l'équivalent de prévenir, ce qui autorisa à prévenir le délit en réprimant la pensée, et fit soumettre à une censure préalable tous les écrits périodiques au-dessous de vingt feuilles d'impression, c'est-à-dire de 320 pages. C'était enlever à la presse l'indépendance légale qu'on avait semblé lui rendre.

Les deux fiers et libres écrivains ne consentirent point à se laisser censurer, eux qui voulaient se faire les censeurs du gouvernement et du pays, contrôler les actes de l'un et les mœurs de l'autre, tirer celui-ci de l'engourdissement où l'avait laissé l'empire, éloigner celui-là de l'arbitraire auquel il pourrait être naturellement enclin, empêcher à la fois les écarts si prompts du pouvoir et les faiblesses si fréquentes de la nation. Ils publièrent donc leur journal en numéros de plus de vingt feuilles et chaque numéro du *Censeur* forma un véritable volume.

« Leur entreprise politique conçue, comme le dit M. Dunoyer,

avec le désir de pousser la nation à entrer d'une manière hardie, honnête, sérieuse dans l'examen de ses affaires et la direction de ses propres destinées, » fut loyalement poursuivie par les deux collaborateurs, aussi résolus qu'infatigables dans leur amour de la justice mêlé d'un peu de rudesse, dans leur recherche de la vérité exprimée quelquefois avec une fougueuse impatience, dans leurs théories politiques où se remarquait peut-être plus de probité que d'expérience. Censurant sans vouloir renverser, n'aimant pas plus les troubles que les abus, craignant le désordre tout autant que l'oppression, ils travaillèrent de concert à donner l'esprit libéral à la France et à conseiller la pratique constitutionnelle à l'ancienne royauté. Cinq volumes parurent ainsi dans la dernière moitié de 1814 et les premiers mois de 1815. Leur journal eut plus de succès auprès du public qu'ils contribuèrent à éclairer qu'auprès du gouvernement qu'ils ne parvinrent pas toujours à contenir. Les fautes commises par une autorité trop récente pour n'être pas un peu débile, et trop longtemps étrangère à la France pour ne pas s'y montrer quelquefois maladroite, se multiplièrent; les alarmes causées par un parti exclusif s'accrurent; la société nouvelle, fondée politiquement par la révolution, assise civilement sous l'empire, considéra ses droits et ses intérêts comme mis en péril par un retour menaçant à l'ancien régime.

Les choses en vinrent à ce point que l'entreprenant exilé de l'île d'Elbe, croyant l'occasion favorable, se présenta avec quelques soldats pour remonter sur le trône, d'où dix mois auparavant il était descendu, accablé plus que vaincu sous l'effort de l'Europe en armes. L'à-propos de sa venue et la ra-

pidité de son triomphe firent supposer une conspiration à laquelle ne seraient pas étrangers les deux écrivains du *Censeur*. Leur critique du gouvernement royal fut considérée comme un indice du complot en faveur du gouvernement impérial, et, en donnant à l'un de salutaires avertissements, ils passèrent pour avoir travaillé au rétablissement de l'autre. Vainement, à l'approche du dangereux empereur dont rien n'arrêtait la marche, Charles Comte publia-t-il un écrit qui eut trois éditions en peu de jours, et qui portait ce titre significatif : *De l'impossibilité d'établir une monarchie constitutionnelle sous un chef militaire et particulièrement sous Napoléon*. Un journal très royaliste, *la Quotidienne*, accusa MM. Comte et Dunoyer d'être les complices secrets d'un mouvement dont ils étaient les désapprobateurs. Croire qu'ils supporteraient en silence une semblable accusation, c'eût été mal les connaître. Ils la déférèrent aux tribunaux, et, le 19 mars, la veille même du jour où Napoléon, déjà à Fontainebleau, devait rentrer aux Tuileries, Charles Dunoyer plaida chaleureusement contre le journaliste, poursuivi en calomnie devant la justice correctionnelle. Mais les juges, placés entre Louis XVIII qui allait partir et Napoléon qui allait arriver, craignirent sans doute de déplaire par leur décision, soit à la royauté qui succombait, soit à l'empire qui se relevait, et, prudemment, ils ajournèrent cette décision dans l'espérance peut-être que, Napoléon étant de nouveau sur son trône, MM. Dunoyer et Comte ne tiendraient plus à injure d'avoir concouru à l'y faire remonter.

Il n'en fut pas ainsi. Après que l'empereur fut redevenu le maître, rien ne fut oublié pour les gagner à sa cause. Un ministre habile dans l'art de s'adresser aux intérêts et de séduire

les hommes, le duc d'Otrante, leur fit à plusieurs reprises les offres les plus brillantes pour qu'ils servissent l'empire transformé, disait-il, par la liberté. Ils répondirent constamment que leur seule ambition était de continuer sous l'empire, s'il devenait libéral, leur journal avec la même indépendance dont ils avaient joui sous le régime constitutionnel de la royauté. Les séductions n'ayant pas réussi, on eut recours aux intimidations qui ne réussirent pas davantage. Le volume du *Censeur* qui parut dans les Cent jours fut saisi. Mais ils en réclamèrent la restitution légale avec une fermeté si menaçante qu'on fut contraint de le leur rendre. N'ayant pu ni les séduire, ni les réduire, on tenta de les embarrasser. On les fit appeler devant les tribunaux pour savoir quelle suite ils entendaient donner à la plainte en diffamation contre le journal qui les avait accusés d'être les complices de la révolution du 20 mars. M. Dunoyer répondit, au nom de Charles Comte comme au sien, que le triomphe plus ou moins assuré de la dernière révolution n'en changeait pas à leurs yeux le caractère et qu'ils persistaient à appeler calomniateurs ceux qui les avaient accusés de l'avoir favorisée.

Après avoir traversé dignement la crise des Cent jours, sans avoir ni transigé, ni fléchi, les deux rédacteurs austères mais incommodes du *Censeur* faillirent être bannis de France, à la seconde restauration. Portés sur une liste d'exil, ils en furent rayés, grâce à l'intervention efficace d'un personnage encore puissant, le prince de Talleyrand, dont ils devaient être dix-sept années plus tard les confrères à cette Académie. Honnêtes jusqu'au sacrifice, courageux avec inflexibilité, ils n'interrompirent point leur publication. Mais le *Censeur*, par sa libre cri-

tique, et par sa franchise audacieuse, était trop contraire aux idées du parti alors triomphant, et devait être trop importun à ses passions vindicatives, pour être supporté plus longtemps. Aussi le septième volume, publié au plus fort de la réaction royaliste, fut-il confisqué sans même être poursuivi. C'était signifier à ses auteurs qu'il leur était désormais interdit de le faire paraître. La violence régnait dans les provinces, l'arbitraire était dans le gouvernement, ils comprirent qu'ils n'avaient plus qu'à se taire et à attendre.

Ils attendirent un peu plus d'un an. Lorsqu'en 1817, le gouvernement de la restauration, sous l'heureuse influence du ministère Decazes, s'engagea ouvertement dans les voies constitutionnelles, MM. Comte et Dunoyer firent reparaître leur journal. Sans en changer la direction, ils en étendirent l'objet. Ils s'y firent les prédicateurs de la *paix* comme de la *liberté* dont ils prirent les beaux noms pour devise et donnèrent désormais à leur journal le titre de *Censeur européen*. Poussant l'activité des intelligences vers le travail qui réclame partout le respect du droit et en fait prendre l'habitude, ils y furent économistes autant que libéraux, et se proposèrent de contribuer au développement industriel comme à l'instruction politique du pays en éclairant les esprits et en fortifiant les caractères. « Les efforts qu'on a faits, dirent-ils, pour conquérir la liberté, ont presque toujours tourné au profit du despotisme. Pour qu'un peuple soit libre, il ne suffit pas qu'il ait une constitution et des lois, il faut qu'il se trouve dans son sein des hommes qui les entendent, d'autres qui veuillent les exécuter, et d'autres qui sachent les faire respecter. »

Cette difficile entreprise d'éducation politique et économique

du pays, en faisant comprendre le droit et en portant les citoyens à l'aimer aussi bien qu'à le défendre, les deux auteurs du *Censeur européen* la poursuivirent de 1817 à 1819, non sans utilité pour les autres, ni sans péril pour eux-mêmes. Courageux dénonciateurs des abus, soutiens résolus du bon droit, ils souffrirent souvent pour la vérité et la justice, et avoir dit l'une et réclamé l'autre les fit traduire quatre fois devant les tribunaux. Quatre fois, M. Dunoyer paya de sa propre liberté la défense de la liberté publique. L'arrestation précéda toujours le jugement, et, dans son troisième procès, Charles Dunoyer fut tiré de la prison pour être conduit et jugé au fond même de la Bretagne. Quel était le grave délit qui provoqua cette poursuite sévère et inusitée? Pensant que la loi doit être égale pour tous et la justice impartiale envers tout le monde, le *Censeur* avait dénoncé un acte d'illégale indulgence du procureur du roi de Vitré, en faveur d'un royaliste de l'Ouest. Sur-le-champ, le procureur général de la cour de Rennes, intervertisssant l'ordre des juridictions, lance des mandats d'arrêt contre MM. Comte et Dunoyer, qu'il cite devant un tribunal de son ressort.

M. Comte, en ce moment à la campagne, échappe à la poursuite, mais M. Dunoyer est pris et jeté dans la prison de la Force. Ses juges naturels sont à Paris où l'article incriminé a été publié. On ne veut pas moins le traduire devant d'autres juges dans l'espérance de les trouver plus sévères, et, même, un procureur du roi somme M. Dunoyer de payer sa place et celle de son escorte dans une voiture publique, sous peine d'être conduit à Rennes, de brigade en brigade, à pied et comme un malfaiteur entre deux gendarmes. M. Dunoyer répond no-

blement à ce trop zélé procureur du roi : « Traduit de vive force devant des juges qui ne sont pas les miens, consentirai-je encore à pourvoir aux frais de cette violence et à payer pour être persécuté ? Non, monsieur. Vous ordonnerez à cet égard ce qui vous paraîtra le plus convenable. Les articles 4 et 12 du décret du 18 juin 1811, relatifs à la translation des prisonniers, vous permettent de les faire conduire à pied, à cheval, en diligence, en charrette. Vous choisirez entre ces modes, monsieur... Quant à moi, je n'en préfère aucun ; je les repousse également tous. De quelque manière qu'on me conduise à Rennes, on ne m'y conduira que par un horrible abus de pouvoir, contre lequel je proteste de toutes les forces de mon esprit et de mon âme. Après cela, je suis en vos mains, disposez de moi ; vous pouvez me considérer comme un corps sans volonté : *materia circà quam*. A Dieu ne plaise que je repousse aucune de vos rigueurs ; elles seront grandes, plus elles seront instructives. On , par tout ce que vous me ferez souffrir, jusqu'à quel point nos lois criminelles peuvent se prêter aux persécutions privées, et peut-être l'excès du mal fera-t-il sentir le besoin du remède. »

Ce vertueux citoyen, qui espérait d'un acte d'oppression tirer une leçon de liberté, n'alla point à Rennes à pied, mais il y fut conduit entre deux gendarmes. La jeunesse hardie et la population libérale de la ville l'y accueillirent avec d'enthousiastes applaudissements, et, à plusieurs reprises, firent entendre des sérénades au pied de la Tour (Lebat) où il fut enfermé.

Après avoir protesté contre sa translation illégale, M. Dunoyer protesta contre la compétence des juges de Rennes. Il leur adressa à ce sujet des observations, écrites d'un style aussi ferme que fier, où la logique la plus serrée prenait le tour le

plus spirituel et le ton le plus élevé, vif et éloquent jusque dans une question de procédure. Il terminait cette forte démonstration de leur incompétence par le plus noble et le plus politique appel à leur esprit d'indépendance et à leur sentiment de justice. Mais ce fut bien en vain. Ses juges, malgré l'évidence, se déclarèrent compétents, et malgré l'équité ils condamnèrent M. Dunoyer à un emprisonnement. Aussitôt que le généreux condamné eut subi sa peine, il accourut à Paris, et, avec le courage qu'il montra toute sa vie contre les violations de la loi, il dénonça à la cour suprême la sentence perturbatrice des juridictions qu'avait portée le tribunal de Rennes, en demanda la cassation, l'obtint, et fit décider irrévocablement qu'un écrivain ne serait plus enlevé à ses véritables juges. Dans toute sa conduite, M. Dunoyer n'avait eu pour motif que le respect de la loi, pour objet que l'observation de la justice. Il le dit lui-même: « J'ai protesté avec toute l'énergie dont je suis capable: je l'ai fait parce que c'était mon devoir; parce que tout honnête homme est obligé d'empêcher, par tous les moyens que la loi met à sa disposition, qu'on n'attente dans sa personne à des garanties sur lesquelles repose la sûreté publique; parce que celui qui ne le fait pas me paraît être un mauvais citoyen qui fonde par sa lâcheté la servitude commune; parce qu'enfin ce n'est qu'ainsi qu'on peut mettre un frein aux licences du pouvoir et maintenir quelque ordre dans la société civile. »

M. Dunoyer n'était pas au bout de ses épreuves. Le *Censeur européen* s'était transformé en journal quotidien sous le plus illustre patronage; le duc de Broglie, M^me^ de Staël, le marquis d'Argenson, s'en étaient faits les libéraux commanditaires. L'habitude qu'avaient prise MM. Comte et Dunoyer de dénon-

cer les actes illégaux et de veiller à la sureté des citoyens leur attira une nouvelle poursuite, à laquelle M. Comte échappa par l'exil, et qui fit condamner encore M. Dunoyer à la prison. Il était bien difficile de continuer un journal si courageusement honnête et si périlleusement utile. Aussi, après le déplorable assassinat du duc de Berry, la censure ayant été rétablie, les deux écrivains renoncèrent à une entreprise qui avait duré six ans sous diverses formes, les avait exposés à bien des persécutions, mais aussi leur avait valu beaucoup d'applaudissements, les avait élevés fort haut dans l'estime publique et leur avait fait acquérir la célébrité méritée du courage et du talent.

Durant cette longue campagne poursuivie dans l'intérêt public, pour le juste maintien et le sage développement des libertés constitutionnelles, M. Dunoyer s'était montré homme intègre, publiciste ingénieux, polémiste convaincu, toujours prêt à produire ses idées ou à les défendre. Il avait, on peut le dire, dans l'esprit du caractère et dans l'âme de la force, avec une certaine originalité dans les vues et beaucoup d'ardeur dans les sentiments. Sa personne du reste révélait bien sa nature franche et fière. Sur son visage, qui ne cachait jamais rien, on lisait, comme dans un livre ouvert, tout ce qu'il pensait et tout ce qu'il sentait. D'une stature ordinaire, mais d'une construction solide, il prenait volontiers cette attitude un peu roide de quelqu'un qui se redresse, se prépare à la lutte et ne la craint pas. Il avait le front haut et large, un regard ferme et noble, beaucoup d'énergie dans la bouche, dont les contours arrêtés et les mouvements résolus ne laissaient jamais rien apercevoir en lui d'incertain ou de faible. Une opiniâtre honnêteté était répandue sur ses traits réguliers et tous en accord, dont l'ex-

pression animée, lorsqu'elle n'était pas austère, respirait toujours la sincérité et toujours appelait la confiance.

Après avoir émis ses vues dans un journal, M. Dunoyer voulut les répandre par l'enseignement. Il monta dans la seule chaire restée libre à cette époque, la chaire de l'Athénée, institution particulière qui avait été fondée vers la fin du dernier siècle et selon son esprit. On y faisait des cours très variés, embrassant les connaissances littéraires et les sciences positives, la morale et la physique, la politique et l'histoire. C'est là que des hommes d'un renom consacré ou d'une réputation naissante exposaient à des auditeurs déjà fort éclairés, pour le plaisir de leur esprit non moins que pour l'achèvement de leur instruction, ce qu'il leur était le plus agréable d'apprendre ou le plus utile de sâvoir. C'est là que La Harpe avait commencé ce vaste cours de littérature, où, montrant un bons sens ferme tout autant qu'un esprit délicat, et non moins sensible à ce qui était beau qu'à ce qui était régulier, il soumettait cependant l'imagination humaine dans les divers temps et chez les divers peuples à une discipline trop uniforme et jugeait les œuvres du génie presque uniquement d'après les règles du goût. C'est là que Benjamin Constant avait donné des leçons de cette théorie constitutionnelle dont il réclamait avec tant d'esprit la pratique à la tribune de la chambre des députés. C'est là que J.-B. Say, avec une clarté élégante et dans un ordre savant, avait développé ses doctrines économiques, et que Charles Dunoyer vint à son tour exposer éloquemment les siennes dans un cours où la morale s'unissait à l'économie politique.

Pleinement convaincu que de l'état d'une nation dépend la direction de son gouvernement et que le gouvernement d'un

pays vaut toujours en raison de ce que le pays vaut lui-même. M. Dunoyer cherche à relever les idées morales de la France et à lui suggérer de saines habitudes politiques. Ce cours qu'il publia bientôt en volume sous le titre de : *l'Industrie et la Morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*, n'offre à proprement parler ni un pur traité de morale ni un vrai traité d'économie politique. M. Dunoyer n'examine pas, dans son livre, quelles sont les règles ni quels doivent être les effets moraux de nos actions; il n'y recherche ni comment se forment les richesses, ni comment elles se distribuent et se consomment. Il étudie seulement ce qui, dans l'industrie et la morale, se rapporte le mieux au bonheur des hommes, accroit leur bien-être, améliore leur conduite, satisfait légitimement les besoins divers de leur double nature qui les attache à la matière et les relève par l'esprit. Son objet fondamental est la société humaine, pour laquelle il ne sépare pas la morale de l'utilité et fait dépendre la liberté de la civilisation.

C'est avec beaucoup de savoir et non moins de verve que M. Dunoyer défend les mérites de la civilisation contre les moralistes un peu chagrins et les publicistes trop rigides qui l'attaquent comme détruisant les mœurs par les richesses, affaiblissant le ressort des âmes par les douceurs du bien-être, rendant les esprits débiles par les incertitudes du doute et le raffinement des idées. Loin d'admettre que la civilisation abaisse les hommes, M. Dunoyer s'attache à montrer qu'elle les élève. Selon lui, elle n'abat point leur intelligence, elle l'excite et l'agrandit; elle multiplie leurs efforts qu'ils appliquent à tout par un travail qui s'étend sur tout; elle ajoute à leur dignité qu'elle éclaire par le sentiment du droit qu'elle exalte, et elle

fait mieux connaître aux hommes les devoirs de l'humanité.

Pour soutenir cette théorie du progrès moral dans le bien-être matériel et du perfectionnement politique des sociétés par les lumières accrues des intelligences, M. Dunoyer avait recours à l'observation des faits et s'étayait de la raison comme de l'histoire. Il retraçait, sous des couleurs peut-être un peu chargées, les tableaux, vrais à bien des égards, des conditions par lesquelles a successivement passé l'humanité, des causes qui l'y ont conduite ou maintenue, des privations physiques qu'elle y a ressenties par suite de ses ignorances, des infirmités morales dont elle a souffert par suite de ses vices, des oppressions qu'elle a endurées par suite de ses faiblesses. Il la montre s'avançant sur cette route forcée, mais lente, de la civilisation où chaque pas qu'elle fait est un progrès qu'elle accomplit. Il la fait passer ainsi par cinq états différents où, successivement, elle gagne en intelligence, acquiert en moralité, voit réduire ses assujettissements avec ses erreurs, accroître sa liberté avec son bien-être et se développe de plus en plus jusqu'à ce qu'elle arrive à un sixième état que M. Dunoyer regarde comme définitif (et qu'il appelle état industriel) dans lequel chacun, sachant davantage, travaillant mieux, se conduira avec mesure, jouira avec sécurité, pourra obtenir l'aide des autres dans la recherche de ses avantages en leur accordant la sienne dans la poursuite des leurs, tirera parti des choses de la nature dont il pénétrera de plus en plus les lois, mettra à profit les forces de la société dont il entendra de mieux en mieux les rapports: état de félicité et de raison, de liberté et d'accord, vers lequel tendent les peuples qui parviendront à s'y mouvoir sans trouble, à s'y reposer sans affaissement.

Faut-il chercher dans cet ouvrage l'histoire passée et la règle future des sociétés humaines? Il serait bien glorieux pour M. Dunoyer d'avoir su retracer l'une avec une complète exactitude, et d'avoir pu indiquer l'autre avec une sûre prévoyance. Mais, économiste dans son savoir ainsi que dans ses vues, il est peut-être quelquefois un juge un peu systématique des faits de l'histoire et certainement un organisateur assez exclusif des sociétés futures. Considérant plus les occupations des peuples que leurs institutions, il fait trop uniquement dépendre leur forme de gouvernement de leur mode d'existence. Toutefois, s'il y a dans son livre quelques exagérations, l'on y trouve toujours les intentions pures et les pensées utiles d'un ardent ami du bien-être croissant des hommes et de la saine indépendance des peuples.

Tout en s'occupant de théorie générale, M. Dunoyer n'avait pas cessé de prendre intérêt à la politique active. Il était même descendu de nouveau dans la lice constitutionnelle en champion exercé que les périls du temps appelaient au combat, mais ne destinaient certainement pas à la victoire. C'était en 1824. La chambre des députés allait se renouveler en entier par l'élection. Pourrait-on faire sortir des collèges électoraux, tels que la loi aristocratique de 1820 les avait constitués, une majorité qui, soutenant les principes comme les résultats de la révolution, prévînt des troubles en France et y empêchât des subversions nouvelles? Il y avait peu à l'espérer. M. Dunoyer le tenta néanmoins en publiant, au sujet des élections, un écrit plein d'à-propos dans lequel il invitait ses concitoyens, dont il voulait éclairer les esprits et relever les courages, à entrer résolûment dans les voies légales qui leur restaient ouvertes, afin de

mieux assurer le respect de la charte et le retour à la liberté. Mais, dans ce moment de revers général pour la cause libérale en France comme en Europe, les viriles recommandations de M. Dunoyer furent sans effet et les élections donnèrent une majorité considérable au parti qui, déjà maître de l'autorité, le devint alors de la législation.

On sait l'usage qu'il fit de sa trop complète victoire. Par les lois qu'il présenta, par la politique qu'il suivit, en quelques années d'une domination sans ménagement, il alarma tellement la France qu'elle se déclara avec résolution contre lui. Les mêmes collèges électoraux qui, en 1824, n'avaient envoyé que dix-neuf députés de l'opposition à la chambre, y envoyèrent, vers la fin de 1827, les célèbres 221 dont la nomination causa la chute du ministère Villèle et marqua l'avènement du ministère Martignac.

M. Dunoyer avait applaudi et contribué à ce salutaire mouvement électoral. Il avait vu avec bonheur le pays montrer la prévoyante intelligence et prendre les habitudes régulières de la liberté. Il avait même espéré une conciliation durable entre l'ancienne maison de Bourbon et la nouvelle société française sous un ministère qui, très monarchique dans ses sentiments et fort libéral dans ses actes, devait inspirer également confiance à la royauté rassurée et à la nation satisfaite. Aussi, lorsque le roi Charles X renonça brusquement au ministère Martignac qui l'aurait sauvé, pour nommer le ministère Polignac qui devait le perdre, M. Dunoyer déplora sa fatale erreur, et, onze mois après, quand ce malheureux prince, pour conserver un ministère désastreux malgré le vœu du pays et pour se rendre le maître absolu de l'État malgré la loi, prit la dictature royale

et détruisit la liberté en violant la charte, M. Dunoyer protesta hardiment contre ce coup d'État. Le jour même où parurent les fameuses ordonnances du 26 juillet 1830, M. Dunoyer, avec ce noble courage qui n'hésitait jamais dans l'accomplissement d'un devoir, écrivit et publia la lettre suivante :

« Ayant fait en maintes occasions, et deux fois notamment aux élections dernières, serment de fidélité au roi et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, je jure sur ma vie de ne payer aucune contribution jusqu'à ce que j'aie vu rapporter les ordonnances monstrueuses consignées dans le *Moniteur* de ce jour, ordonnances subversives de nos lois les plus fondamentales et violemment attentoires à l'honneur du roi et à la sûreté du trône. » Cette lettre parut dans *le National* en même temps qu'y fut imprimée la célèbre protestation que signèrent quarante-quatre écrivains de journaux déclarant que, les ordonnances étant la plus éclatante violation des lois, le régime légal était interrompu, celui de la force commencé; que dans cette situation l'obéissance cessait d'être un devoir et la résistance devenait un droit.

La résistance en effet fut soudaine, générale, victorieuse. Elle triompha par une révolution à la suite de laquelle fut établi un gouvernement tout à fait constitutionnel et encore monarchique, approprié aux vœux comme à l'état du pays, conforme à ses mœurs, favorable à ses progrès, qui soumit tous ses actes à la discussion, laissa la presse libre et ne lui donna dans ses écarts que l'opinion pour frein et le pays pour juge; qui ne fit rien au dedans que selon la loi et n'entreprit rien au dehors qu'en l'honneur ou dans l'intérêt de la nation. Ce gou-

vernement, le meilleur que la France pût avoir dans le sens de ses droits et pour le développement de ses prospérités, se fonda sur la nécessité publique qui commande et l'assentiment national qui légitime.

M. Dunoyer y adhéra comme à peu près tout le monde. Il n'approuva pas seulement le gouvernement nouveau, il le servit. M. Dunoyer devint et resta préfet pendant sept années. Il fut d'abord préfet de Moulins. Sur le désir de son vénérable maître le comte Destutt de Tracy, que la province du Bourbonnais avait envoyé aux États généraux de 1789, et sur les instances de son digne ami M. Victor de Tracy, qu'elle avait nommé membre de la chambre des députés sous la restauration, M. Dunoyer se chargea d'administrer le département de l'Allier.

Ce qu'il avait été comme écrivain, M. Dunoyer le fut comme administrateur. Il fut un préfet libéral. Du reste, il n'était pas malaisé de l'être sous un régime de contrôle et de discussion qui ne permettait pas aux préfets d'exercer une autorité presque dictatoriale et de faire détester la centralisation comme abusive en la faisant sentir comme tyrannique. Avec la liberté, la centralisation ne saurait être nuisible. Utile en restant surveillée, son action porte les lumières de la civilisation et les ressources de l'État, du centre aux extrémités du pays, dont elle achève l'unité territoriale par l'homogénéité politique et contribue à faire un grand corps qui a le même esprit, s'anime de la même volonté et peut, du même élan, agir dans le même intérêt. En rendant une nation plus forte, la centralisation ne l'empêche pas d'être libre, et, si l'on parvient à accroître en elle la vie locale tout en lui conservant le bienfait de l'action centrale, on

ajoute d'heureux mobiles d'indépendance à des moyens éprouvés de grandeur.

C'est ce que M. Dunoyer eut constamment en vue dans ses deux préfectures de l'Allier et de la Somme. Fidèle administrateur des intérêts généraux, à Moulins comme à Amiens il se montra le conseiller soigneux des intérêts locaux. Dans le premier de ces départements il s'efforça d'étendre l'instruction populaire qu'il n'y trouvait pas assez étendue, d'accroitre la prospérité agricole qui n'y était pas assez développée, d'exciter la vie publique qu'il y trouvait trop languissante. Dans le second, il administra libéralement un pays fort riche, se fit le guide attentif d'une population sage qu'il dirigea toujours vers ce qu'il croyait le meilleur en soi et le plus avantageux pour elle. Dans tous les deux, il exerça doucement son autorité, prescrivit moins qu'il ne recommanda, et, préfet un peu discoureur, il s'adressait souvent à ses administrés par voie d'avertissement ou de conseil. Après sept années d'une administration non moins bienveillante que régulière, M. Dunoyer, entouré d'estime et suivi de regrets, quitta la carrière des préfectures pour entrer bientôt au Conseil d'État.

Il siégea plus de dix années dans ce grand corps dont il remplit les fonctions élevées avec une sollicitude laborieuse. Tout en y restant fidèle à ses devoirs, il ne s'y montra point oublieux de ses doctrines, et, dans les délibérations du Conseil, ses avis, qui ne prévalurent pas toujours, tendirent souvent à relâcher les liens de ce qu'il appelait la tutelle administrative, en rendant plus grande l'émancipation des volontés particulières et en étendant l'exercice des libertés locales.

Il put en même temps assister avec régularité aux séances

de l'Académie dont il avait été nommé membre dès 1832, à l'époque même où une ordonnance royale avait rétabli cette Académie supprimée par un arrêté consulaire en 1803. Lorsqu'il y avait été élu, M. Dunoyer venait de faire paraître, en deux volumes, un nouveau *Traité d'économie sociale*. Répétition agrandie du livre publié en 1825, cet ouvrage ne fut lui-même que le prélude de l'ouvrage plus considérable que M. Dunoyer donna en trois volumes, dans l'année 1845, sous ce titre définitif : *De la liberté du travail, ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance.* Mêlant l'observation à la doctrine, des vues ingénieuses à des convictions arrêtées, M. Dunoyer y embrasse le vaste ensemble de l'économie sociale qu'il parcourt, examine, explique dans ses éléments complexes et ses divers modes d'existence comme d'action. Il traite ainsi avec étendue et avec originalité de tout ce qui ajoute à l'utilité des choses ou au mérite des hommes, soit par les arts qui s'exercent sur la matière pour en former et en varier la valeur, soit par les arts plus relevés qui agissent sur l'homme pour étendre ses facultés en perfectionnant sa culture, accroître sa puissance en développant ses ressources, rendre sa vie plus morale en la rendant plus aisée et plus heureuse.

Dans ces trois ouvrages successifs où la science économique est considérée dans ses rapports avec l'état social, M. Dunoyer se complète toujours sans se contredire jamais. Il ne cesse de s'appuyer sur ce qu'il a d'abord établi et il émet une suite de théorèmes qui, sortant les uns des autres, s'enchaînent dans ses livres comme ils se sont développés dans son esprit. Absolu dans ses idées, plus que varié dans ses formes, M. Dunoyer

n'était pas fait pour être jamais en désaccord avec lui-même. Ce qu'il avait pensé une fois, il le pensait toujours, mais en y ajoutant sans cesse. Les variations étaient aussi étrangères à son esprit que les inconstances à son caractère et il a montré dans ses vues la même persévérance que dans sa conduite.

En économie politique, M. Dunoyer aspirait à faire école, et son système trouvait des partisans s'il rencontrait des contradicteurs. Comme Adam Smith, le vrai fondateur de la science économique, et comme les célèbres continuateurs qui ont travaillé, après lui, au développement de cette science, M. Dunoyer en faisait reposer les principes sur la création des valeurs par le travail de l'homme et sur l'opportune distribution des valeurs par la liberté des échanges. Mais, dans son zèle à la fois enthousiaste et raisonné pour le travail humain, il en réclamait plus que la liberté et en voulait l'universalité. L'économie politique étant la science des valeurs créées par le travail et le travail dans son action libre et multipliée s'étendant à tout, l'économie politique l'embrassait dans ses plus diverses applications, que ce travail s'exerçât sur les choses de l'esprit ou sur les choses de la matière; qu'il eût pour objet les pensées du génie, les œuvres des arts, les actes des gouvernements, ou les produits de l'industrie. L'esprit ne produisait-il pas des idées profitables aux hommes et des découvertes fécondes en richesses; les arts ne produisaient-ils pas pour eux, avec de doux agréments, de précieux avantages; les gouvernements ne produisaient-ils pas de la sécurité publique et de la justice sociale dont le mérite se mesurait et la valeur se payait, comme la culture de la terre et la pratique de l'industrie produisaient des fruits nécessaires à leur subsistance et des objets utiles à

leur service ? Hardi dans ses assertions et très habile à les défendre, M. Dunoyer soutenait que toute valeur créée relevait de la science économique, que toute utilité produite rentrait dans ses cadres pour être soumise à ses lois. D'une science particulière, controversée encore sur quelques points de doctrine et dans plusieurs de ses applications, il faisait ainsi une sorte de science universelle dont il était le théoricien convaincu et le fervent propagateur.

Servant la science comme la société avec zèle et à sa façon, M. Dunoyer, que son indépendance ne rendait pas toujours commode, mais que son caractère rendait encore plus respecté, heureux dans sa famille, honoré dans l'État, très aimé dans l'Académie bien qu'il y fût quelquefois contredit, vécut non sans discussion, mais sans tribulation, jusqu'en février 1848. A cette époque, en voyant succomber la monarchie constitutionnelle de 1830, il exprima avec une éloquente vivacité ses regrets d'un changement qui, selon lui, blessait les vrais sentiments du pays, menaçait ses intérêts, troublait son repos, compromettait ses libertés. Le courageux auteur de la protestation contre les ordonnances de Juillet protesta contre la révolution de Février. Il adressa à ce sujet une lettre hardie à son confrère de l'Institut, M. de Lamartine, promoteur d'une république dont bien des républicains eux-mêmes hésitaient encore à essayer l'établissement comme trop prématuré. « Nous devions descendre l'escalier marche à marche, disait alors l'un d'entre eux, et l'on nous a fait sauter par la fenêtre. » Cette noble lettre, que les journaux n'osèrent pas publier, M. Dunoyer la terminait en disant : « Il m'appartenait de faire ces douloureuses réflexions ; il y a trente-quatre ans que je sers la cause de la

liberté. Si dans le cours de ces longues années, il m'est jamais arrivé de la trahir, je consens à perdre ce qui m'est le plus cher au monde, l'estime des hommes de cœur et de bon sens.»

Que devint M. Dunoyer après qu'une Assemblée constituante, issue du suffrage universel, eut légitimé la république nouvelle en la régularisant? L'Assemblée constituante de 1848, qui avait institué les deux grands pouvoirs publics avec assez d'imprévoyance, les rapprochant sans les unir, faisant élire directement par le peuple et les dépositaires de l'autorité législative et le possesseur de toute l'autorité exécutive, mettant le droit à la disposition des premiers et la force entre les mains du second, laissait à celui-ci, s'il était ambitieux, le moyen de se rendre violemment le maître de la république, et lui permettait, s'il était entreprenant au dehors autant qu'ambitieux au dedans, après avoir soumis la France à un dur assujettissement, de l'exposer aux grands désastres de la guerre, cette assemblée maintint le conseil d'État, dont les attributions furent étendues et qui, régulateur conservé d'une administration nécessaire, devint de plus pour elle un auxiliaire actif dans la formation des lois. Les membres de ce corps, ainsi agrandi, furent laissés à son choix et elle nomma pour en faire partie M. Dunoyer, sans lui tenir rigueur des reproches qu'il avait pu adresser à la révolution dont elle était sortie. Elle voulut conserver au service du pays, qu'elle espérait sans doute rendre plus libre, le concours d'un citoyen si éclairé et si ferme. Comme la république était alors le gouvernement de tout le monde, appelé avec confiance à la servir, M. Dunoyer la servit avec sa loyauté connue et son accoutumée indépendance. Mais il ne la servit point au delà du jour où sa constitution pé-

rit par un coup d'État, en attendant que son titre, devenu menteur, disparût sous la forme d'un nouvel empire.

Après le 2 décembre 1851, M. Dunoyer cessa de faire partie du conseil d'État. Il passa ses dernières années à écrire un livre dans lequel il racontait l'établissement du second empire, en examinait les formes, en caractérisait les procédés, en discutait les actes, en prévoyait les destinées. Cet ouvrage où, inébranlable soutien du droit outragé, revendicateur persévérant de la liberté encore une fois détruite, il émettait ses honnêtes jugements, exprimait ses blâmes quelquefois courroucés, laissait voir ses lointaines espérances, M. Dunoyer n'eut pas le temps de l'achever avant de mourir. Il en confia le dépôt à un fils digne de lui, héritier de ses sentiments comme de ses idées, et qui, longtemps professeur dans la Suisse libre où il a enseigné avec talent l'économie politique à Berne et aujourd'hui maître des requêtes au conseil d'État, publia en deux volumes à l'étranger ce périlleux ouvrage de son père qu'il ne pouvait pas alors publier en France.

M. Dunoyer ne s'occupait pas seulement de ce livre dans les derniers temps de sa vie. Par la parole comme au moyen de l'impression, avec la ténacité d'un esprit résolu et la fougue des convictions ardentes, il exposait, discutait, défendait en toute occasion ses doctrines morales et ses théories économiques. Je dis défendait, car, fondant la morale sur l'intérêt bien entendu et comprenant toute production humaine dans le domaine économique, il était quelquefois accusé de compromettre à certains égards la morale et de défigurer jusqu'à un certain point l'économie politique, en rendant l'une de ces sciences trop étroite, et l'autre trop illimitée.

En effet, avec certains philosophes du dernier siècle, il était d'avis que la plus grande utilité pour les hommes était conforme à la plus parfaite honnêteté. Il aurait dit volontiers, avec le sage et habile Franklin, que si les coquins entendaient bien leur intérêt, ils seraient honnêtes gens par coquinerie. Il professait donc, en fidèle économiste, la doctrine morale de l'intérêt bien entendu, doctrine en grande partie vraie, mais en partie insuffisante, puisqu'elle ne serait pas capable en certains cas d'arrêter les écarts de l'intérêt par le frein du devoir, de surmonter les avidités de l'égoïsme par le généreux mobile du sacrifice, de faire préférer aux profitables sécheresses de l'utilité les nobles et coûteuses satisfactions du dévouement. M. Dunoyer, qui en toute chose sentait avec délicatesse et agissait avec rectitude, n'en assurait pas moins qu'apprendre aux hommes à bien connaître leurs intérêts et à les suivre avec discernement, c'était leur enseigner que tous les intérêts humains sont solidaires, que la meilleure règle de l'utilité est la règle même de la justice, et que la voie qui mène le plus sûrement au bonheur est la voie droite de l'honnêteté.

Combien de fois ne l'avons-nous pas entendu, dans les séances de l'Académie, soutenir cette thèse avec sa verve chaleureuse! Combien de fois aussi n'avons-nous pas assisté à des discussions animées où il maintenait très habilement la théorie économique qui lui était d'autant plus chère qu'il l'avait lui-même conçue, et qui, présentant peut-être plus d'originalité qu'il n'en fallait en économie politique, rencontrait beaucoup d'adversaires même parmi les économistes! Les adversaires du reste ne déplaisaient pas à M. Dunoyer et la lutte avec eux ne lui causait aucune crainte. Il était même si persuadé d'avoir

raison qu'il voyait avec un sincère chagrin que les autres s'obstinassent à avoir tort.

Au déplaisir de trouver ses idées quelquefois contredites, à la douleur incessante pour lui de sentir son pays encore asservi, à ces grandes tristesses d'un esprit élevé et d'une âme patriotique, s'ajoutèrent bientôt de dures épreuves qui exercèrent sa patience et épuisèrent ses forces. Une maladie longue et cruelle fondit sur lui. Après en avoir supporté courageusement les vives souffrances, il y succomba le 4 décembre 1862.

M. Dunoyer avait soixante et seize ans lorsqu'il fut enlevé à l'affection d'une compagne dévouée, à la tendresse respectueuse de ses enfants formés à cette école d'austère vertu et de généreuses pensées, aux regrets de l'Académie, à l'estime de la France. Il méritait ces regrets et cette estime, le confrère excellent et le noble citoyen qui, toute sa vie et avec une dignité constante, avait cultivé la science, recherché la justice, aimé le bien, servi le droit. Tout ce qui était bas avait encouru son mépris; violent, son indignation. Il avait détesté, dans le gouvernement des États, la force seule employée même avec génie, accablant les peuples sous le poids d'une onéreuse grandeur et les étourdissant sur la perte des droits par les enivrements de la gloire. La dignité des hommes lui avait été aussi chère que leur liberté. Il aurait voulu que relevés par la fierté des pensées, rapprochés par l'équité des sentiments, fortifiés par les habitudes du droit et du travail, en devenant des citoyens éclairés, énergiques, justes, ils formassent des nations sages et libres.

Dans tous ses ouvrages, M. Dunoyer a poursuivi l'amélioration intellectuelle et morale des individus qu'il aurait voulu

rendre de plus en plus capables de travailler dans l'État avec accord, de s'y arranger avec ordre, de s'y gouverner avec habileté. Ses idées à cet égard étaient comme des croyances qu'il s'attribuait le devoir de répandre et qu'il mettait une chaleur singulière à développer. Séve de son talent que l'émotion accompagnait encore plus que l'éclat, sa foi convaincue et ardente circulait dans des pages abondantes qui n'étaient pas sans une agréable harmonie et qu'une certaine véhémence rendait éloquentes.

M. Dunoyer était sans souplesse, mais aussi sans détour. Son esprit allait tout droit comme son caractère. Il ne connaissait ni les condescendances, ni les accomodements. D'une honnêteté inflexible et d'une doctrine invariable, il n'agissait jamais que d'après ce qu'il pensait, et il pensait toujours d'après ce qui lui semblait vrai et juste. Les opinions avait pour lui la force et la durée des sentiments; il n'en était pas seulement persuadé, il en était possédé. Théoricien opiniâtre de la liberté et chevaleresque soutien du bon droit, sans tache dans sa conduite et sans défaillance dans son courage, il a vécu en homme d'un noble cœur, d'une âme ferme, d'un esprit élevé, d'un talent généreux, et il mérite le bel éloge d'avoir, dans le long cours de ses laborieuses années, pratiqué naturellement le bien qu'il a recherché savamment.

PRÉFACE DE L'AUTEUR [a]

Cet ouvrage, dont des fractions plus ou moins considérables, encore imparfaites à beaucoup d'égards, ont déjà été imprimées sous différents titres, n'a jamais eu, sous ces titres divers, que cet objet unique et très-simple :

Rechercher expérimentalement dans quelles conditions, suivant quelles lois, sous l'influence de quelles causes, les hommes parviennent à se servir avec le plus de liberté, je veux dire avec le plus de puissance, de ces forces, de ces facultés naturelles qui leur ont été données pour satisfaire leurs besoins de toute sorte, et dont la mise en action constitue le travail humain.

Il m'a paru résulter des données de l'observation et de l'expérience que cette liberté, cette puissance d'action, dont je cherchais les causes, dépendait essentiellement :

De la race d'abord, c'est-à-dire de l'organisation même des hommes et de la constitution plus ou moins heureuse de toutes leurs facultés;

En second lieu, de la place qu'ils ont prise au soleil, des

(a) Cette préface est celle de l'édition de 1845.

lieux où ils se sont établis, et des avantages de toute espèce que peut présenter la position qu'ils occupent sur la sphère terrestre;

Enfin, et principalement, du plus ou moins de parti qu'ils sont déjà parvenus à tirer de leurs forces et de leur position, c'est-à-dire de leur degré de culture.

L'ouvrage tout entier est consacré au développement de ces aperçus fondamentaux. J'espère que l'ordonnance en paraîtra simple et facile à saisir. Elle est clairement exposée dans l'Introduction qui suit cette Préface. On la retrouve, avec beaucoup plus de détails, dans la Table qui termine chaque volume. Enfin, le dessein de l'auteur se découvrira entièrement et sans trop d'efforts, je l'espère, à qui voudra prendre la peine de le chercher dans la lecture même de l'ouvrage.

Un seul livre, non subdivisé en chapitres, est consacré à exposer l'influence de la *race* sur la liberté.

Celle des *situations* a donné lieu à des développements plus considérables. Exposée d'une manière générale, comme celle de la race, dans un livre à part, elle a été rappelée d'ailleurs dans la suite de l'ouvrage, et présentée constamment, dans le cours des cinq derniers livres, comme l'une des conditions générales sur lesquelles se fonde la puissance du travail.

Mais l'influence que je me suis appliqué surtout à développer, c'est celle de *la culture*. Après avoir d'abord cherché d'une manière générale à rendre cette influence sensible par l'exposé comparatif des formes économiques que la société, dans son développement, a successivement revêtues, et en montrant que les hommes ont disposé toujours plus pleinement de leurs forces à mesure que les tendances, les aptitudes et les mœurs propres au travail ont acquis plus d'ascendant, à mesure que la société est devenue plus véritablement *industrielle*, j'ai con-

sidéré cet état social qu'on désigne aujourd'hui, faute d'un mot plus convenable, par le nom d'*état industriel*, dans tous les ordres de travaux et de fonctions qu'il embrasse, et montré comment, dans tous ces ordres de travaux et de fonctions, les hommes disposaient d'autant plus librement de leurs forces, que tous les moyens d'action propres au travail, tous les éléments intellectuels, moraux et matériels de sa puissance avaient été graduellement perfectionnés.

L'étude de la société industrielle est donc l'objet essentiel de cet ouvrage.

Je cherche d'abord dans quelles conditions elle est née, au milieu de quelles circonstances elle a grandi, comment elle est devenue ou achève de devenir la société tout entière.

Un second ordre d'investigations a pour objet de déterminer, avec infiniment plus de soin qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les divers ordres de travaux et de fonctions qu'elle embrasse.

Un troisième contient l'analyse encore plus attentive et plus complète de l'ensemble des moyens auxquels la puissance de tout travail se lie.

Le reste de l'ouvrage enfin n'est qu'une suite d'applications de ces moyens de liberté et de puissance aux divers ordres de travaux et de fonctions précédemment analysés.

Que l'ouvrage donne de la société laborieuse, de son origine, de ses développements successifs, de son économie, de l'ensemble des travaux qu'elle embrasse, du caractère propre à chacun de ces travaux, du rôle qu'il joue dans la société et de l'influence qu'il y exerce, enfin des conditions auxquelles sa puissance est liée, une idée plus exacte et plus complète que ne l'a fait aucun travail précédemment publié, c'est ce qu'il faudrait qu'on pût dire, et ce que je me suis efforcé de mériter que l'on dît.

Si ce livre a un mérite, c'est certainement d'avoir donné de l'économie de la société une idée plus étendue et plus juste; d'avoir fait des travaux qu'elle embrasse une nomenclature générale plus exacte et plus développée; d'avoir mieux fait comprendre comment y figurent, à côté des arts qui agissent sur les choses, ceux qui agissent sur les hommes, sur leur nature physique, sur leur imagination et leurs passions, sur leur intelligence, sur leurs mœurs, sur leurs relations, et comment les moyens développés par ceux-ci sont aussi nécessaires à l'action libre et puissante de ceux-là que peuvent l'être les services matériels des premiers à l'exercice perfectionné de ceux qui s'occupent directement de l'homme.

Mais quoi, dira-t-on, allez-vous donc parler de tout, à propos d'une seule chose, et, dans un livre d'économie politique, nous donner des traités d'hygiène, d'esthétique, de pédagogie, de morale, de théologie, de politique?

Non, assurément.

Il ne s'agit pas plus de faire ici des traités de politique ou de morale que des traités d'agronomie ou de technologie. Il s'agit, après avoir fait l'histoire de la société laborieuse, de traiter, non d'un art quelconque, en particulier, mais des conditions de puissance qui sont communes à tous les arts. Il s'agit d'exposer plus exactement et plus complétement qu'on ne l'a fait encore quel est l'ensemble des travaux qui entrent dans l'économie de la société, et quel est l'ensemble des moyens sur lesquels la puissance de tout travail repose. Or, non-seulement un tel exposé n'est pas un traité *de omni re scibili*, un pêle-mêle de toutes les sciences, mais c'est un travail très-circonscrit, très-déterminé, très-spécial, et qui ne manque, on le reconnaîtra j'espère, ni de simplicité, ni d'unité.

Et quel rapport a cet objet, poursuivra-t-on, avec l'objet

encore plus spécial que se propose l'économie politique, avec la production et la distribution des richesses?

Le rapport, répondrai-je, le plus direct et le plus évident, même en admettant que la production et la distribution des richesses soient le véritable et l'unique objet qu'on doive assigner à la science qui s'occupe de l'économie de la société.

Non-seulement, en effet, les arts qui agissent sur les choses ne peuvent se passer (il n'est pas un économiste qui ne l'ait plus ou moins aperçu) du concours de ceux qui agissent sur les hommes, mais ceux-ci versent directement dans la société des richesses, des valeurs tout aussi réelles, tout aussi échangeables, tout aussi susceptibles de se louer et de se vendre que les plus précieuses de celles que peuvent y répandre ceux-là.

Et qui ne voit, en effet, que cette classe d'arts développe dans les hommes des forces, des facultés dont ils cherchent universellement l'emploi? qu'elle les rend aptes à des services dont ils poursuivent tous le placement avec ardeur? Chacun fait offre de son activité, de son intelligence, de ses talents, de son courage, de tous les moyens de se rendre utile qu'ont développés en lui les arts dont il est question; et, en vérité, il ne faut qu'ouvrir les yeux pour reconnaître qu'il se fait un commerce aussi général et aussi actif de services personnels de toute espèce que de choses matérielles propres à servir. Il est donc impossible de ne pas reconnaître que les arts qui agissent sur les hommes et qui, chacun à leur façon, les rendent aptes à ces services à la fois si demandés et si offerts, objet d'un commerce si universel et si animé, contribuent immédiatement à la production d'une richesse, et qu'ils devraient être un objet direct des considérations de l'économie politique, alors même que la production et la distribution des richesses en devraient être l'unique objet.

Mais est-il donc vrai que la richesse soit l'unique ou même le véritable objet qu'on doive assigner à l'économie politique ?

Nul doute assurément qu'on ne puisse faire de la richesse un objet d'étude particulier ; que cet objet ne se distingue très-nettement de tout autre ; qu'il ne soit d'ailleurs fort digne d'intérêt ; qu'à propos de la richesse, enfin, on ne puisse et l'on ne doive s'occuper également de tous les arts qui entrent dans l'économie de la société.

Mais, d'abord, va-t-on désigner cet ordre particulier d'investigations par le nom d'économie politique ?

Quoi donc ! *Économie politique, économie de la société,* cela veut dire *production, distribution et consommation des richesses ?* Mais c'est se moquer ; on ne traduit pas avec une liberté pareille. Il ne faut qu'ouvrir le premier dictionnaire venu d'étymologie pour voir que ces mots d'*économie politique* ne signifient point ou ne pourraient signifier que de très-loin ce qu'on leur fait dire. Le mot *économie* n'exprime foncièrement que des idées d'ordre, de loi, de règle. L'économie d'une chose, c'est son arrangement en vue d'une certaine fin. On doit dire l'économie de la société, comme on dit l'économie du corps humain, ou bien l'économie du monde. L'économie du corps humain, c'est la manière dont tout y est ordonné pour l'exercice et l'accroissement des forces humaines. Et l'économie de la société, qu'est-ce donc, sinon pareillement l'ordre suivant lequel tout y est arrangé pour l'exercice et le développement des forces sociales ? Et qu'est-ce que la science de cette économie, sinon la connaissance de ces forces et de leurs moyens, c'est-à-dire la connaissance de tous les ordres de travaux qui entrent dans l'économie de la société et celle des diverses espèces de conditions auxquelles est subordonnée leur puissance ?

La richesse, sans doute, est un des résultats de ces travaux ;

mais elle n'en est pas et n'en peut pas être le résultat unique. Ils contribuent tous directement et indirectement à enrichir la société; mais ils ne sauraient avoir pour unique effet de la rendre riche: ils contribuent en même temps, et d'une manière non moins assurée, à l'instruire, à la polir, à l'éclairer, à l'ennoblir, à la moraliser.

Il n'y a donc pas, à propos des arts qui entrent dans l'économie de la société, à se préoccuper uniquement de la richesse; car les lumières, la politesse, la justice, les bonnes mœurs [1], se manifestent en même temps qu'elle, et résultent également de tous les arts qui tendent à la développer, de l'ensemble des arts que l'économie sociale embrasse. Mais ce que l'économie sociale doit se proposer, c'est bien, je le pense, de savoir quels sont ces travaux qui entrent dans l'économie de la société, et quels sont les divers ordres de moyens auxquels se lie leur puissance. Elle ne s'occupe spécialement d'aucun; mais elle cherche à connaître la nature de tous, leurs naturelles relations, l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres, et les moyens de puissance et de liberté d'action qui leur sont communs. Tel est du moins l'objet qui lui est assigné dans ce livre; et quoique ce soit là sans nul doute un sujet étendu, ce n'en est pas moins, je le répète, un sujet très-spécial, dans lequel il n'y a ni confusion, ni pêle-mêle, et qui n'implique pas le moins du monde la prétention de traiter *de omni re*.

Il a plu à certains esprits de penser que le temps n'était pas venu encore de chercher à déterminer ainsi l'ensemble des travaux qui entrent dans l'économie naturelle de la société, non plus que celui des moyens dans lesquels réside leur force, et que toute tentative de ce genre était nécessairement préma-

[1] Toutes choses qui, d'ailleurs, sont en réalité des richesses, quoiqu'elles aient dans le langage usuel leur dénomination propre.

turée. Elle est prématurée, ce ne peut être l'objet d'un doute, si elle a été faite sans succès; mais si, en effet, après avoir exposé, dans l'analyse d'une longue suite d'états sociaux, l'origine et les développements successifs de la société industrielle, j'avais su montrer, avec un degré suffisant de sagacité et de justesse, l'ensemble des travaux qui la constituent et celui des moyens sous l'influence desquels ils agissent avec le plus de liberté et de puissance; si j'avais su faire ensuite une application passablement heureuse de ces moyens à tous les arts qui participent aux fonctions vitales de la société; si j'avais su exposer clairement enfin les rapports économiques qu'établissent, entre tous ceux qui les exercent, les associations, les échanges, les transmissions héréditaires de biens, et l'influence active et féconde que ces derniers actes exercent sur le tout, peut-être l'indulgence du lecteur penserait-elle que l'essai n'a pas été trop hâtif. De savoir, après cela, s'il n'a pas été le fruit d'un long et patient effort, qu'importe? et que fait au lecteur la peine que j'ai pu prendre? Puissé-je en avoir pris assez pour lui épargner, à lui, toute fatigue, et faire qu'il me puisse suivre sans aucun effort!

Bien que j'aie considéré la société dans son ensemble, c'est-à-dire dans la généralité de ses travaux et de ses fonctions, mon travail, ai-je besoin de le dire, n'a rien de commun avec celui des écrivains qu'on désigne aujourd'hui par le nom de socialistes, écrivains qui prétendent tous soumettre la société à des formes artificielles, généraliser l'organisation de ses travaux, et, de façon ou d'autre, en ramener la direction à un même centre. On sait de reste à quel point ces doctrines sont antipathiques aux dispositions habituelles de mon esprit. Je prends la société telle que ses instincts l'ont faite, telle qu'elle est foncièrement constituée, laissant tous les travaux à leur naturelle

indépendance, unis seulement par les rapports volontaires qui les lient, et visant de loin à remplacer par de simples répressions judiciaires les tutelles administratives auxquelles un grand nombre est encore soumis.

L'ouvrage donc est très-ouvertement dirigé contre les tendances prétendues organisatrices de notre temps. Il n'admet pas que les pouvoirs publics aient mission d'assigner à la société une fin quelconque, ni de l'organiser en vue de la fin qu'ils prétendraient lui assigner. Il ne leur reconnaît le droit d'intervenir dans les travaux et les transactions qui constituent sa vie que pour réprimer ce qu'il peut s'y mêler d'actions punissables, et, tout en ne cessant de réclamer, dans un intérêt si sensible et si important, l'intervention assidue d'une justice vigilante et fermement répressive, il reste d'ailleurs fidèle aux traditions libérales du passé, et poursuit l'œuvre d'affranchissement commencée depuis tant de siècles, et qui tend à dérober, de plus en plus, les existences individuelles à l'action illégitime du corps social ou de ses délégués.

Je ne saurais éviter d'ajouter que l'ouvrage est très-entier dans ses principes. Je ne dis point qu'il ait beaucoup osé : il ne renferme rien que de très-simple; mais la vérité scientifique y est partout scrupuleusement respectée. J'espère que la chose aura été possible, sans que je paraisse avoir manqué d'habileté ou de mesure. J'ai mis en effet les plus grands soins à distinguer partout, et en toutes choses, de la vérité théorique la vérité susceptible d'application, et, en montrant le but qu'il fallait atteindre, à bien marquer avec quelles préparations il en fallait approcher, et quel compte sérieux il y avait à tenir, en tout temps, de la force et de l'étendue des résistances.

J'ai donc la confiance que j'aurai su concilier constamment avec les nécessités de la pratique le respect inviolable dû à la

vérité de théorie, et que ce travail ne se recommandera pas moins par la sagesse des applications que par l'intégrité des doctrines. Je ne crois pas qu'il soit possible de sentir plus vivement que je ne fais le besoin impérieux que la liberté a de se régler, de mesurer ses réformes, et d'attendre, avec une patience qui n'est pas d'ailleurs obligée de demeurer oisive, que le moment de les opérer soit véritablement venu.

J'aurais beaucoup souhaité que ce livre sur la liberté fût assez exempt de défauts pour mériter d'être offert au suprême gardien de l'ordre, à cette puissance centrale qui sert de lien à toutes les activités, qui préside au mouvement des réformes, qui règle les oscillations de la société, qui est comme le pendule de cette immense horloge, qui veille à ce que la société, dans sa marche, ne s'écarte jamais trop de son centre de gravité, sans laquelle enfin les mouvements de la société ressembleraient aux vibrations précipitées et irrégulières d'une machine privée de son balancier.

Et qui ne sentirait en effet la nécessité d'un point fixe et résistant au milieu de la prodigieuse instabilité des choses? Si la société ne peut se passer d'aiguillon, encore moins se passerait-elle de frein; s'il lui faut des forces qui la stimulent et la pressent, il lui faut aussi une main vigoureuse qui la retienne et la dirige. Il est tout à fait dans l'ordre que les forces qui créent se placent sous l'invocation de la force qui conserve, et plus la liberté est une puissance mobile, plus elle a besoin, dans son mouvement de progression, de rester suffisamment soumise aux directions du pouvoir qui, dans toute constitution bien faite, est le réprésentant de la durée.

Jamais au surplus la liberté n'a dû moins qu'aujourd'hui paraître une chose à craindre. C'est un mot qui n'est plus guère prononcé. La liberté est un sujet passé de mode. C'était

bon, faute de mieux, du temps de la Restauration, alors que tant de fortunes étaient encore à faire, tant de positions à conquérir; alors que les classes de l'ordre moyen étaient systématiquement exclues du maniement des affaires. Aujourd'hui que nous sommes au pouvoir, parlez-nous de la centralisation, de la multiplication des tutelles et des censures administratives, de l'extension et de l'aggravation des tarifs douaniers, de la protection de l'industrie nationale, de l'organisation du travail national...

Ce que je dis de la liberté, on le pourrait dire aussi des vérités théoriques : c'est pareillement un sujet usé. Autrefois il n'était question que de principes; il n'est question que d'affaires aujourd'hui. La pire chose qu'on pût dire d'un homme public, ce ne serait pas qu'il est un homme corrompu, un homme vénal, mais bien qu'il n'est pas un homme pratique, et Dieu sait ce qu'on veut bien aujourd'hui appeler homme pratique !

Arrière donc les théories ! Mais qu'arrive-t-il quand on ne croit plus à aucune vérité générale ? C'est que chacun a ses théories particulières, ses petites théories de poche, ses théories pour le moment du besoin, dont l'unique objet est de masquer tant bien que mal les intérêts particuliers qu'on a mission de défendre. Allez demander à tel ou tel député quelle est la vérité de principe que ses commettants l'ont chargé de faire prévaloir, vous l'étonnerez fort, à coup sûr, et ne pourrez manquer de le faire sourire. En fait de principes à soutenir, il vous parlera de son port, de son canal, de la direction par sa ville de tel chemin de fer, du droit sur les fers ou sur les houilles : trop heureux s'il n'a reçu le mandat de défendre aucun intérêt plus étroitement personnel.

Une telle situation n'était guère encourageante pour la

publication des vérités théoriques que renferme cet ouvrage-ci, quelque large que soit d'ailleurs la part qu'on y a constamment faite à la pratique; et néanmoins cette situation ne m'a point rebuté. Je n'ai pu croire que l'ascendant des préoccupations matériellement intéressées eût pu faire perdre tout attrait à la vérité scientifique. J'ai dû compter beaucoup d'ailleurs sur la vitalité de mon sujet, qui semblait devoir suffire, à lui seul, pour assurer la vie de mon livre, et il faudrait en effet avoir eu la main bien malheureuse pour n'avoir pas su faire sortir d'une matière si féconde un ouvrage de quelque intérêt.

Pour être juste envers ce livre, peut-être faudrait-il se reporter à l'époque où, sous une forme à beaucoup d'égards différente, la première partie en fut publiée, c'est-à-dire à vingt ans en arrière [1]. Il semble que, depuis, les idées dont je m'occupe devraient avoir fait bien du chemin. Elles en ont fait, hélas! bien moins qu'on ne le pense. On sait dans quelles voies singulières s'égare une génération nouvelle d'écrivains et de lecteurs. Il n'y aura donc encore que trop de nouveautés dans cet ouvrage. L'essentiel est que les idées neuves n'aient pas le tort d'être des idées fausses, et qu'il n'ait d'ailleurs été

[1] A l'année 1825, où une notable partie des matières qui forment le premier volume fut publiée sous le titre de l'*Industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*. Cinq ans plus tard, j'avais entrepris l'impression de l'ouvrage entier, sous le titre de *Nouveau Traité d'économie sociale*, etc., et deux volumes étaient déjà imprimés quand éclata la Révolution de 1830, qui m'obligea de tout ajourner. Plus tard l'ouvrage, qui n'avait point été mis en vente, se trouva compris dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, et fut consumé sans avoir été rendu public. Un petit nombre d'exemplaires seulement en avait été par moi distribué aux membres de l'Académie des sciences morales et politiques et à quelques amis. Ce n'est donc qu'aujourd'hui, et pour la première fois, qu'il paraît entier. Il a subi de grands changements, sans doute; mais les principes sur lesquels il se fonde, confirmés dans mon esprit par tout ce que, depuis, j'ai pu faire d'études, ou acquérir d'expérience, en ont été intégralement maintenus.

rien dit pour pousser plus qu'il n'était convenable à des applications non suffisamment préparées. C'est à quoi j'ai visé sans cesse. Ma double ambition, dans le cours de ce travail, aurait été de proclamer, dans toute son intégrité, la vérité théorique, sans jamais cesser de me montrer praticien intelligent et circonspect.

Je ne dis rien du style de l'ouvrage. Je me borne à cette simple réflexion, que j'ai écrit sur un sujet qui me passionnait assez pour avoir retenu plus de vingt ans mon attention captive, et que j'ai toujours plus aimé à mesure que je l'ai mieux compris. Je voudrais que mon langage témoignât de la vérité de cette double affirmation, et prouvât qu'en effet j'ai eu l'intelligence de mon sujet, et qu'il m'a autant intéressé qu'il devait le faire. Tout mon art, à vrai dire, a consisté à tâcher de sentir et de faire comprendre. J'ai, du reste, considéré que, si on ne lisait guère que les livres originaux, « l'originalité ne pouvait naître, ainsi que l'a dit excellemment un de nos meilleurs écrivains, que de vérités nouvelles vivement senties et naturellement exprimées dans la langue de tout le monde [1]. »

Paris, le 20 janvier 1845.

[1] M. Cousin, préface de son travail sur les *Pensées de Pascal*.

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL

INTRODUCTION

ORIGINE, OBJET ET PLAN DE CET OUVRAGE. — MÉTHODE QUE L'AUTEUR A SUIVIE.

L'origine de ce livre est déjà ancienne. La pensée en fut conçue dès les premiers temps de la Restauration, à une époque où les hommes politiques de ce pays, et en particulier les organes des opinions dites libérales, étaient enclins plus encore qu'aujourd'hui à tout rapporter au gouvernement, à voir en lui la cause première de tout ce que nous pouvons éprouver de biens et de maux, à tout espérer ou à tout craindre du changement de quelques noms propres, de la réforme d'un petit nombre d'institutions, d'une loi sur la responsabilité ministérielle, d'une modification des colléges électoraux, d'un équilibre plus ou moins bien pondéré des pouvoirs publics, et de je ne sais quels artifices encore ; où l'on croyait fermement que, venu le moment où une certaine partie de la population arriverait aux affaires, et où les cadres dans lesquels elle serait appelée à se mouvoir seraient disposés d'une certaine façon, tout irait par cela seul le mieux du monde ; c'est-à-dire que le pouvoir, à la fois intelligent, ferme et modéré, reconnaîtrait

tous les droits, respecterait toutes les libertés, et, en se bornant à réprimer les actes malfaisants, laisserait d'ailleurs à leur libre et plein mouvement toutes les industries, toutes les professions, toutes les forces sociales.

Un doute me vint alors dont il ne semblait pas qu'on fût très-affecté, à voir du moins l'ardeur si vive et si sincère avec laquelle tant d'hommes travaillaient à faire changer le pouvoir de mains ou à lui imprimer de nouvelles formes. Je me demandai si ces mutations qui, depuis un quart de siècle, s'étaient si fréquemment et si vainement renouvelées, allaient suffisamment au but que l'on se proposait d'atteindre; si la liberté qu'on cherchait, si le despotisme dont on voulait se garantir, avaient bien leurs causes dans le petit nombre d'hommes qui, tour à tour, étaient entrés en possession du pouvoir, et dans la manière dont ils s'étaient constitués pour agir; si ces causes, au lieu d'être tout entières dans le gouvernement, n'existaient pas plutôt dans la population dont il sortait, au sein de laquelle il se recrutait et se renouvelait sans cesse, et partant si ce n'était pas dans cette population même, dans ses idées, dans ses affections, dans ses habitudes, dans toute sa manière de sentir, de penser et d'agir qu'il fallait surtout étudier la liberté et en rechercher les véritables causes.

Cette direction donnée à mes études me conduisit à des résultats heureux et vrais, je crois, et à beaucoup d'égards inattendus; résultats que je ne puis avoir la pensée de développer ici, puisque c'est l'objet même de tout mon ouvage, mais que je dois indiquer assez pour que, dès l'ouverture du livre, l'objet en soit clairement aperçu.

Je dis donc qu'il m'avait paru essentiel de détourner ma pensée du gouvernement, et de la porter tout entière sur la population.

Le premier fait général qui s'était offert à ma vue, c'est que, dans le nombre des torts qu'on reprochait au pouvoir, il n'en était pas un dont on ne pût découvrir avec détail toutes les causes dans la population même qui en souffrait, et, par conséquent, qu'aucun de ces torts ne pouvait cesser que par un changement préalable dans l'état de la population, c'est-à-dire par la formation, au sein même du pays, d'une majorité prépondérante autrement affectée que ne l'était l'ancienne, et

qui ne voulût pas prêter les mains aux torts dont on se plaignait.

Cet aperçu me conduisit naturellement à plusieurs autres.

Les excès reprochés au pouvoir, disais-je, sont le fait de la population, de la population considérée dans sa vie publique, dans son activité collective. Mais n'y a-t-il d'oppression, dans un pays, que celle que la population y exerce politiquement ou que la communauté, pour mieux dire, y fait sentir aux individus? Les violences que se font les individus dans leurs rapports mutuels ne sont-elles pas des oppressions aussi, et des oppressions absolument de la même nature et tenant à la même cause, c'est-à-dire à l'imperfection de leurs facultés, au mauvais emploi qu'ils en font les uns à l'égard des autres et à l'état peu avancé de leur morale de relation? Il ne leur suffirait donc pas, pour être libres, de se bien conduire collectivement, politiquement. Il faudrait donc encore que, dans leurs rapports privés, ils sussent mieux régler l'emploi de leurs forces....

Il faudrait qu'ils sussent se modérer et se contenir dans leurs rapports privés. Mais serait-ce assez encore, et cela suffirait-il pour qu'ils pussent disposer librement de leurs facultés? N'arrive-t-il pas sans cesse que, par l'abus qu'ils en font isolément, et par rapport à eux-mêmes, ils se mettent également dans l'impuissance de s'en servir? Il ne leur suffirait donc pas, pour en user avec liberté, de perfectionner leur morale de relation. Ils ont donc besoin aussi de perfectionner leur morale purement personnelle....

Il leur faut, pour être libres, perfectionner leurs habitudes personnelles et leur morale de relation dans tous ses rapports. C'est indubitable; mais est-ce tout? me demandais-je encore. Ne voit-on pas sans cesse l'ignorance et l'inexpérience produire des effets absolument analogues à ceux de la violence et du vice, et réduire l'homme ignorant et inexpérimenté à l'impossibilité matérielle d'agir? Les hommes, pour pouvoir user librement de leurs forces, n'ont donc pas moins besoin de les développer que de les régler, d'en étendre que d'en rectifier l'usage....

Ainsi, poursuivais-je, la liberté, que nous ne croyons possible d'obtenir que par d'habiles organisations du pouvoir, est à un haut degré, très-réellement, à la disposition de chacun de

nous, et s'étend pour tous à mesure que nous apprenons, sous quelque rapport que ce soit, à mieux user de nos forces....

Mais cet apprentissage est-il également facile à toutes les populations, à toutes les races d'hommes? N'existe-t-il pas entre les races des inégalités pareilles à celles qui nous frappent entre les individus?... Il y aurait donc des races, comme il y a des individus, qui devraient se résigner à une position secondaire, se contenter d'une puissance ou d'une liberté d'un ordre inférieur....

La même somme de liberté n'est promise ni à tous les individus, ni à toutes les races; mais la même race est-elle susceptible de la même liberté dans toutes les situations? Peut-elle donner partout le même degré d'extension et de rectitude au développement de ses forces?... Il y aurait donc à se préoccuper, lorsqu'on veut apprécier le degré de puissance et de liberté d'action dont un peuple est susceptible, non-seulement de la perfection naturelle de sa constitution, mais encore de la place qu'il occupe sur la sphère terrestre....

Il y aurait surtout, pensais-je, à considérer ce qu'il a acquis de culture : il est d'autant plus libre qu'il est plus cultivé, plus civilisé, cela est l'évidence même. Mais, s'il en est ainsi, que deviennent les jugements, depuis si longtemps accrédités, sur les divers âges de la société, et qui présentent comme les plus favorables à la liberté ceux où l'humanité était encore le plus inculte? C'est donc le contraire qui est vrai. L'humanité gagne en liberté à mesure qu'elle gagne en culture. Il y a moins de liberté dans la vie des peuples chasseurs que dans celle des peuples pasteurs, dans celle des peuples pasteurs que dans celle des peuples sédentaires, dans celle des peuples sédentaires où le fond de la population est dans un état complet de servitude que dans celle des nations où il est seulement en état de servage; et ainsi de suite, en s'élevant jusqu'à l'état actuel, où l'on voit de nombreuses et florissantes populations, issues de l'esclavage domestique des anciens et de la demi-servitude du moyen âge, jouir d'un degré de puissance et de liberté d'action que n'avaient ni connu, ni même soupçonné les plus fameuses oligarchies des temps antiques.

Et puis, si ces observations sont justes, appliquées à des sociétés considérées en bloc, seront-elles moins exactes, appli-

quées aux divers ordres de travaux et de professions qu'elles embrassent? N'arrivera-t-il pas de même que toutes les professions seront d'autant plus libres et plus puissantes qu'elles auront plus perfectionné tous leurs moyens d'action, plus accru leurs capitaux? qu'on aura plus avancé les connaissances qui y sont requises, plus contracté les bonnes habitudes dont elles ne peuvent se passer? N'arrivera-t-il pas aussi que les pouvoirs de chacune s'accroîtront de ceux de toutes les autres, et que la puissance tout entière de la société naîtra de la perfection des détails et de celle de l'ensemble?...

C'est ainsi que surgissaient les questions, qu'elles découlaient les unes des autres, et qu'avec un degré limité, je dois en faire l'humble aveu, de pénétration et de puissance d'esprit, par le seul effet d'une bonne méthode et en me laissant conduire par l'analogie, après être parti d'une première donnée heureuse et juste, j'avais successivement découvert les divers points de vue qui sont exposés dans ce livre, et dont je viens d'indiquer seulement les plus élevés.

Les hommes, disais-je, ne sortent de l'état de faiblesse et de dépendance où ils sont nés que par leurs conquêtes sur les choses et par leurs victoires sur eux-mêmes; ils ne deviennent libres qu'en devenant industrieux et moraux.

Considérez la société dans toutes ses manières d'agir, dans tous les ordres de travaux et de fonctions que sa conservation et son développement réclament, et vous verrez que, depuis le plus simple jusqu'au plus élevé, il n'en est pas un qui, pour s'exercer avec facilité, avec puissance, avec liberté, ne demande aux hommes deux choses : du savoir-faire et du savoir-vivre, de la morale et de l'industrie.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble, poursuivais-je, que, dans nos efforts pour étendre et faciliter l'usage de nos forces, dans notre tendance vers la liberté, nous commettons de fâcheuses méprises.

La première et la plus capitale de toutes est de ne pas voir les difficultés où elles sont, de ne les apercevoir que dans les gouvernements. Comme en effet c'est souvent là que les plus grands obstacles se manifestent, nous supposons que c'est là surtout qu'ils existent, et c'est là seulement que nous nous ef-

forçons de les attaquer. Nous ne voulons pas arriver jusqu'aux nations, qui sont derrière; nous ne voulons pas voir que les nations sont la matière dont les gouvernements sont faits, que c'est de leur sein qu'ils sortent, que c'est dans leur sein qu'ils se recrutent, qu'ils se renouvellent; que, par conséquent, lorsqu'ils sont vicieux, il faut bien qu'elles ne soient pas irréprochables. Nous ne voulons pas voir que le mal qu'ils font alors a ses véritables causes ou dans la corruption du public qui le provoque, ou dans son ignorance qui l'approuve, ou dans sa pusillanimité qui le tolère quand sa raison et sa conscience le condamnent. Nous ne voulons voir que le gouvernement : c'est contre le gouvernement que se dirigent toutes nos plaintes, toutes nos censures; c'est sur le gouvernement que portent tous nos projets de réformation; il ne s'agit que de réformer le gouvernement; il n'est pas question que la société s'amende; on ne paraît pas admettre qu'elle en ait besoin; on nous dit bien assez que nous sommes victimes des excès du pouvoir : on oublie de nous dire qu'en réalité nous en sommes coupables; et ceci, qui n'est pas moins vrai, serait pourtant un peu plus essentiel à nous apprendre.

Ce n'est pas tout. Tandis que nous ne voulons pas voir les obstacles où ils sont, nous ne voulons apercevoir qu'une partie de ces obstacles, nous ne voulons considérer que ceux qui naissent des vices du gouvernement, ou, comme il serait plus exact de s'exprimer, ceux qui résultent de l'imperfection de nos idées et de nos habitudes politiques. Cependant il est sûrement très-possible que nous ne soyons pas imparfaits seulement dans cette partie de nos moyens d'agir. Il est possible que nous ignorions la plupart des arts et des sciences; il est possible que nous ayons beaucoup de vices personnels; il est possible que nous tombions, les uns envers les autres, dans un grand nombre d'injustices et de violences particulières. Or, très-assurément, cette ignorance et ces désordres privés, s'ils n'affectent pas la liberté au même degré que le manque d'instruction et de moralité politiques, ne laissent pas de lui être encore extrêmement opposés. On a donc tort de ne pas les comprendre au nombre des causes qui nous empêchent d'être libres.

Il y a à noter une troisième erreur fort accréditée. Tandis

que nous ne voulons pas tenir compte de nos défauts, nous nous persuadons, chose singulière ! que certains de nos progrès nous sont nuisibles, et, par exemple, nous prétendons que l'industrie, l'aisance, les lumières, sont des obstacles à la liberté. Il n'est sûrement personne parmi nous qui n'ait fréquemment entendu dire que nous sommes trop civilisés, trop riches, trop heureux pour être libres. C'était naguère une expression universellement reçue, et dont les beaux esprits, et quelquefois même les bons esprits, se servaient comme le vulgaire. Un de nos publicistes les plus justement estimés, M. B. de Constant, dans son ouvrage sur les religions, croyait, il y a vingt ans, que l'Europe marchait à grands pas vers un état pareil à celui de la Chine, qu'il représentait à la fois comme très-civilisée et très-asservie. Un autre esprit élevé, M. de Chateaubriand, dans un opuscule en faveur de la septennalité, enseignait expressément que plus les hommes sont éclairés et moins ils sont capables d'être libres. De sorte que, suivant ces écrivains, l'espèce humaine semblait être réduite à la triste alternative de rester barbare ou de devenir esclave, et qu'il lui fallait nécessairement opter entre la civilisation et la liberté.

Enfin, tandis qu'on veut que la liberté soit diminuée par de certains progrès, il semblerait, à voir l'insouciance que l'on montre pour des perfectionnements d'un ordre plus élevé, qu'on regarde ces perfectionnements comme inutiles. Nous travaillons de toutes nos forces à l'accroissement de cette industrie, de cette aisance, qui sont mortelles, disons-nous, pour la liberté, et, en même temps, nous ne mettons aucun zèle à développer nos facultés morales, qui lui pourraient être si favorables. Nous faisons aux arts de merveilleuses applications de la mécanique, de la chimie et des autres sciences naturelles, et nous ne songeons point à y appliquer la science des mœurs, qui pourrait tant ajouter à leur puissance. Nous ne voulons pas voir combien sont encore imparfaits les peuples qui ne sont qu'habiles, et combien se montrent plus habiles ceux qui sont devenus vraiment moraux. Nous ne sentons pas assez d'ailleurs qu'il n'est pas seulement question d'habileté, mais aussi de dignité, d'honneur, de puissance, de liberté, et que, si la liberté naît de l'industrie, elle naît surtout du progrès des mœurs particulières et de celui des relations sociales.

Je m'écarterai, sur ces points fondamentaux, des idées qui paraissent le plus généralement accréditées.

Et d'abord je préviens que ce que je pourrai dire du gouvernement, ne se distinguera pas de ce que j'ai à dire des populations. Je ne porterai mes regards que sur les masses : leur intelligence, leur industrie, leur morale, seront le sujet de toutes mes observations, la matière de toutes mes expériences. C'est là en effet que sont tous les moyens de la liberté, et aussi tout ce qu'elle peut rencontrer d'obstacles, même ceux qui naissent du gouvernement, ordre de travaux ou de fonctions qui, comme tous les autres, n'est jamais, à dire vrai, que ce que l'état des peuples veut qu'il soit. Je trouverai les obstacles dans le défaut d'industrie, de savoir, de capitaux intellectuels et matériels, de bonnes habitudes particulières et publiques. Les moyens sortiront du progrès de tout cela [1].

Je considérerai ce progrès dans les masses, parce que c'est là qu'il doit se faire pour être de quelque effet, et aussi parce que c'est réellement là qu'en est le mobile et que s'en opère le développement. Les nations vivent d'une vie qui leur est propre. Elles ont, en toutes choses, l'initiative des améliorations. Ce sont les agriculteurs qui perfectionnent l'agriculture; les arts progressent par les artistes, les sciences par les savants, la politique et la morale par les moralistes et les politiques. Il y a seulement, entre les choses qui sont l'affaire particulière de chacun et celles qui sont l'affaire de tout le monde, cette

[1] On a dit que, par cette manière d'envisager les choses, « je transportais la théorie politique hors de la sphère trop sujette à controverse des institutions, pour la ramener dans les termes beaucoup plus positifs de l'amélioration morale et matérielle de l'homme. » (*Rev. encyclop.*, janvier 1825.) Il est très-vrai que je fais dépendre la perfection de la société de la perfection des arts et de celle des mœurs. Cependant il ne faudrait pas inférer de là que je ne tiens pas compte des institutions, et que j'exclus le gouvernement des considérations de la politique. J'évite seulement de séparer le gouvernement de la société; mais je considère la société dans son activité politique comme dans tous ses autres modes d'activité. Je la considérerai même dans celui-là avec plus de soin que dans aucun autre, parce qu'il n'en est pas dans lequel il lui importe davantage de bien agir, et je montrerai qu'elle est d'autant plus libre qu'elle déploie à cet égard plus d'art et de moralité (*a*). Je ferai sur cet ordre de faits les mêmes raisonnements que sur tous les autres. (*Note de l'édition de* 1825.)

(*a*) Voy. tome II de la présente édition, liv. XI, chap. v.

différence que, dans les premières, les perfectionnements sont immédiatement applicables pour celui qui les invente, tandis que dans les secondes, à savoir dans les choses politiques, les applications ne peuvent avoir lieu que lorsque la pensée du publiciste est devenue la pensée commune du public, ou du moins d'une très-notable portion du public. Jusque-là, on ne peut faire, pour les réaliser, que des tentatives impuissantes. Il est possible qu'un pouvoir de bonne volonté entreprenne de les établir; mais il ne fera point une œuvre durable. Il est possible que la chose soit essayée, malgré le pouvoir, par un parti qui le renverse et le remplace; mais les insurrections les plus heureuses n'auront pas plus d'effet que les concessions les plus bienveillantes. La chose ne s'établira que fort à la longue, à mesure qu'elle passera dans les idées et dans les habitudes du grand nombre. Par où l'on voit que ce dernier ordre de perfectionnements, qu'on voudrait réserver exclusivement à certains pouvoirs ou à certains hommes, est, plus qu'aucun autre, l'affaire de la société, puisque aucune amélioration de ce genre n'est praticable que lorsque la société y donne son consentement, et ne devient effective que lorsqu'elle l'a réellement adoptée.

Encore une fois, je n'envisagerai donc que la société; je ne chercherai les moyens de la liberté que dans les progrès de la société.

Ensuite je me garderai bien de ne considérer qu'une partie de ces progrès : je tiendrai compte de tous. Je me garderai bien de dire que certains sont nuisibles à la liberté, ou d'avoir l'air de croire que d'autres lui sont inutiles : je dirai qu'ils lui sont tous favorables et nécessaires, les progrès industriels comme les progrès moraux, les moraux comme les industriels. Telle est l'idée que je me fais des uns et des autres, qu'il me serait fort difficile de dire lesquels la servent le mieux, et quels hommes travaillent davantage à se rendre libres, de ceux qui acquièrent de l'industrie, de ceux qui contractent de bonnes habitudes personnelles, ou de ceux qui se forment à de bonnes habitudes civiles. Cet homme est un pilote expérimenté : il ne sera pas embarrassé pour conduire une barque et franchir une passe. Cet autre à vaincu son penchant à l'intempérance : l'ivresse ne le fera plus trébucher malgré lui. Ceux-là renon-

cent mutuellement à toute prétention injuste : ils vont cesser par cela même de s'entraver réciproquement dans l'usage inoffensif de leurs facultés. On voit ainsi que nos progrès de toute nature contribuent également à nous rendre libres : les uns nous tirent de la dépendance des choses, les autres de la dépendance de nous-mêmes, les autres de la dépendance de nos semblables.

Après cela on verra que ces divers développements, bien loin de se contrarier, comme on veut le dire, se soutiennent, s'aident réciproquement, et contribuent à l'extension les uns des autres, de même qu'ils contribuent tous à l'accroissement de la liberté. Nous ne faisons pas une espèce de progrès qui n'en provoque de plusieurs autres sortes. Nous ne pouvons pas développer une partie de nos moyens sans travailler par cela même au perfectionnement de tous. L'amélioration des mœurs ajoute au pouvoir de l'industrie; les progrès de l'industrie amènent ceux de la morale. Il n'est pas vrai qu'en acquérant plus de bien-être, nous devenions moins sensibles à la considération. Je ne veux pas admettre que les habitants de Paris aient moins d'honneur aujourd'hui qu'ils n'en avaient au temps de la Ligue ou à des époques plus reculées et partant plus barbares. Je ne saurais imaginer qu'en pavant et éclairant leurs rues, en purifiant et ornant leurs demeures, en se procurant de meilleurs habits et de meilleurs aliments, en se tirant par le travail de l'ordure et de la misère, ils aient dû perdre de leur dignité.

Il est vrai qu'en nous élevant sous un grand nombre de rapports, nous semblons avoir décliné sous quelques autres. On pourrait observer avec raison, par exemple, que beaucoup de villes ont aujourd'hui, non-seulement moins de pouvoirs politiques (il est tout simple qu'on leur ait ravi ce qu'elles avaient abusivement usurpé), mais moins de pouvoirs municipaux qu'elles n'en possédaient aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Toutefois il ne serait ni raisonnable, ni historiquement vrai de dire que c'est la faute de l'industrie. C'était au contraire à l'industrie que ces villes étaient redevables de ces pouvoirs, qu'elles ne purent défendre plus tard contre les envahissements de la puissance royale. C'était l'industrie, au moyen âge, qui avait affranchi les communes de la tyrannie des seigneurs : ce sera

elle, tôt ou tard, qui les délivrera de ce qu'il peut y avoir d'exagéré et d'abusif dans l'action de l'autorité centrale. L'industrie prépare les peuples à l'activité collective comme à tous les genres d'activité nécessaires au développement et à la conservation du genre humain. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir que, de notre temps, les populations les plus industrieuses et les plus cultivées sont aussi celles qui ont le plus de vie et de capacité politiques.

Il n'est donc pas vrai que le développement de nos facultés morales soit incompatible avec celui de nos facultés industrielles. Mais ce qui est vrai, et ce que j'aurai soin de reconnaître, c'est que certaines dispositions de notre âme peuvent mettre de grands empêchements au progrès des unes et des autres. Voilà ce que font notamment la passion du faste et cette sensualité excessive auxquelles, d'âge en âge, on accuse les peuples de se laisser entraîner. Il ne faut pas croire ce qu'on dit de ces vices, qu'ils sont un fruit de civilisation, qu'ils sont particuliers aux nations que l'industrie a rendues très-opulentes. On verra bien, au contraire, que ces nations, toute proportion gardée, s'y laissent infiniment moins entraîner que les peuples barbares, et que la civilisation, qui nous éloigne de tant d'excès, tend aussi, quoique avec plus de lenteur peut-être, à nous détourner de ceux-là. Mais enfin il est vrai de dire que nous nous y livrons beaucoup trop encore, et qu'au point où ils nous dominent, ils continuent à opposer de très-grands obstacles aux progrès de l'industrie, et surtout à celui des mœurs. Certainement, si nous consacrions à l'avancement de nos travaux ce que nous donnons de trop à la satisfaction de nos plaisirs, la richesse, et les arts qui en sont les créateurs, prendraient des accroissements bien plus rapides. Certainement encore, si nous étions aussi sensibles à l'honneur qu'à la volupté, si nous prenions de notre dignité morale autant de soin que de notre bien-être physique, les mœurs ne resteraient pas autant en arrière de l'industrie. C'est, il n'en faut pas douter, à notre amour trop exclusif pour les jouissances sensuelles, c'est à l'universelle préférence qu'elles obtiennent sur des plaisirs plus nobles et plus relevés, qu'il faut attribuer cette disproportion choquante qu'on remarque entre la perfection des arts et celle des habitudes, entre la capacité

industrielle et la capacité politique, entre la grandeur des fortunes et le peu de valeur des personnes. Je m'attacherai donc à faire sentir combien il nous importe de ne pas nous laisser absorber par le soin de notre bien-être physique, combien nous avons besoin de cultiver nos facultés morales, et à quel point le progrès de ces dernières, si nécessaire à celui des autres, est particulièrement indispensable à la liberté.

Je commencerai par dire ce que j'entends par ce mot.

Je chercherai ensuite successivement :

Si toutes les variétés de l'espèce humaine sont également aptes à devenir libres;

Si elles peuvent également devenir libres sous toutes les latitudes et dans toutes les situations;

Si la liberté peut être égale à tous les degrés de culture;

Quel degré de liberté est compatible avec la manière de vivre des peuples sauvages,

Avec celle des peuples nomades,

Avec celle des peuples sédentaires qui se font entretenir par des esclaves,

Avec celle des peuples chez qui la servitude domestique a été remplacée par le servage,

Avec celle des peuples chez qui le servage a été remplacé par le privilége,

Avec celle des peuples chez qui le régime des priviléges a été remplacé par une extension exagérée des pouvoirs de l'autorité centrale,

Avec celle des peuples enfin chez qui l'autorité centrale aurait graduellement abandonné toute attribution abusive et dépouillé tout caractère de domination; où l'activité universelle serait dirigée vers l'industrie; où il n'y aurait plus dans la société que du travail et des échanges, et où le gouvernement lui-même ne serait plus qu'un travail fait par une portion de la société, au nom et pour le compte de la société tout entière [1].

[1] On sentira aisément, sans que je le dise, qu'en passant en revue ces divers âges de la société, ce n'est pas proprement une histoire de la civilisation que j'ai l'intention de faire. Mon seul dessein est d'examiner, dans leur ordre naturel, une série d'états sociaux, de manières d'être plus ou moins déterminées, par lesquelles

Parvenu ainsi à la vie industrielle, qui est le terme le plus élevé où il semble possible d'atteindre, au moins du point où est maintenant arrivée la société, je m'arrêterai quelques instants pour faire remarquer les obstacles qu'y trouve encore la liberté, et les bornes inévitables qu'elle paraît rencontrer dans la nature des choses.

Après quoi je considérerai cet état social dans les divers ordres de travaux et de fonctions qu'il embrasse, en commençant par les industries qui agissent sur les choses, telles que :

L'industrie extractive;

L'industrie voiturière;

L'industrie manufacturière;

L'industrie agricole;

Et en continuant par les arts qui s'exercent sur les hommes, tels que :

Ceux qui s'occupent du perfectionnement de notre nature physique;

Ceux qui ont spécialement pour objet la culture de notre imagination et de nos facultés affectives;

Ceux qui se chargent de l'éducation de notre intelligence;

Ceux enfin qui travaillent au perfectionnement de nos habitudes morales.

Je montrerai la place que chacune de ces professions occupe dans la société, la nature des fonctions qu'elle y exerce, l'importance du rôle qu'elle y joue, et l'ensemble des moyens auxquels se lie sa puissance.

Je parlerai, en dernier lieu, de certaines fonctions ou de certains actes qui ne sont pas proprement des industries, mais qui sont communs à toutes les classes d'industrieux, qui entrent de nécessité dans l'économie sociale, qui sont indispensables au mouvement, à la vie, au développement de la société, tels que :

Les associations;

il paraît qu'il est dans la nature de notre espèce de passer, à mesure qu'elle se développe, et de chercher quel est le degré de liberté que comporte chacun de ces modes généraux d'existence. Cela suffit pleinement à l'objet de mon travail, qui est de montrer comment le genre humain devient plus libre à mesure que ses facultés acquièrent plus de force et de perfection, à mesure qu'il en étend et en rectifie l'usage.

Les échanges;

Les transmissions gratuites de biens entre-vifs ou à cause de mort.

Et de même que j'aurai d'abord cherché comment nous devenons libres dans la pratique de tous les arts qu'embrasse la société industrielle, de même je chercherai comment nous devenons libres dans ces derniers modes d'activité, et quelle influence leur liberté exerce sur celle de tout le reste.

Il me semble qu'en me réduisant ainsi à de simples recherches sur des ordres de faits assurément très-susceptibles d'observation; en me bornant à demander ce qui résulte, pour la liberté, de telle manière de vivre, de telles connaissances, de tels talents, de tels artifices, de la possession de tels instruments, de la pratique de telles vertus, je n'ai pas à craindre de me laisser égarer par l'esprit de système. Qu'ai-je voulu prouver? Rien. Je cherchais une chose : je désirais savoir comment se produisait cette manière d'être à laquelle je donne le nom de *liberté*. Il m'a paru qu'elle naissait du progrès des arts et des mœurs, de tout ce qui étend nos facultés, et de tout ce qui en rectifie l'usage. J'ai voulu exposer comment cela se faisait. J'ai pu sûrement me tromper dans mes explications; mais sûrement aussi ce n'a pas été la faute de ma méthode. J'ai pu me tromper comme je l'aurais pu en faisant un calcul, sans que pour cela on dût faire le procès à l'arithmétique. Mes erreurs d'ailleurs seront faciles à rectifier : en donnant le résultat de mes observations, j'en ai exposé la matière; de sorte que, si je me suis trompé, il sera bien aisé de le voir : chacun pourra refaire mes expériences.

On remarquera sans doute combien cette méthode diffère de celle de ces philosophes dogmatiques qui ne parlent que de *droits* et de *devoirs*, de ce que les gouvernements ont le *devoir* de faire, de ce que les nations ont le *droit* d'exiger : chacun *doit* être maître de sa chose; chacun *doit* pouvoir dire sa pensée; tout le monde *devrait* participer à la vie publique : voilà leur langage accoutumé. Je ne m'explique point de la sorte; je ne dis pas sentencieusement: *Les hommes ont le droit d'être libres;* je me borne à demander : Comment arrive-t-il qu'ils le soient?

à quelles conditions peuvent-ils l'être? par quelle réunion de connaissances et de bonnes habitudes morales parviennent-ils à exercer librement telle industrie privée? comment s'élèvent-ils à l'activité politique? Il n'y a là, on le voit, rien d'impérieux, rien qui oblige. Je ne dis pas : Il faut que telle chose soit; je montre comment elle est possible. Chacun peut voir sans doute si elle vaut que nous acquérions les qualités nécessaires pour en jouir; mais je n'impose rien, je ne propose même rien : j'expose.

Non-seulement cette méthode ne tend point à surprendre ou à violenter les esprits, mais elle est la seule propre à les éclairer. C'est celle qu'on suit dans toutes les sciences positives; c'est par elle que, depuis environ un demi-siècle, ces sciences ont fait de si remarquables progrès. On ne parle point en physique, en mathématiques, de ce qui *doit* être; on cherche simplement ce qui est, ou comment il arrive qu'une chose soit. Le géomètre remarque dans quelles circonstances deux lignes forment un angle; mais il ne dit pas que deux lignes ont le *droit* de former un angle. Le physicien observe que l'eau soumise à l'action du feu passe à l'état de vapeur; mais il ne dit pas qu'un *des droits* de l'eau est de se transformer en gaz. Le publiciste peut observer de même dans quelles circonstances l'homme parvient à la liberté; mais il ne doit pas dire, s'il veut parler scientifiquement, que l'homme *a droit* d'être libre. Que nous apprendrait en effet ce langage, et que prétend-on en disant ici que l'homme *a droit?* Veut-on dire qu'il est dans l'ordre, qu'il est droit, qu'il est désirable qu'il devienne libre? Mais exprimer des vœux n'est pas expliquer des vérités. Veut-on dire que la liberté est une propriété de sa nature? Mais cela n'est vrai qu'à de certaines conditions. Deux lignes droites ont la propriété de former un angle; mais ce n'est que lorsqu'elles se rencontrent en un point. L'eau a la propriété d'être compressible; mais elle ne l'est à un haut degré que lorsqu'elle est réduite à l'état de gaz. La liberté est une propriété de la nature humaine; mais seulement quand cette nature est cultivée. Vous avez beau dire *à priori* que *l'homme est une force libre;* tant qu'il conserve son ignorance et ses vices, il reste en effet très-dépendant. Au lieu donc de lui dire dogmatiquement que *la liberté est sa loi*, enseignez-lui comment elle devient sa ma-

nière d'être. Ce n'est véritablement qu'ainsi que vous pouvez le servir et l'éclairer [1].

Enfin, tandis que cette méthode est plus propre à instruire, elle est aussi plus propre à faire bien agir. Quand des déclamateurs viennent nous dire : *Vous avez droit d'être libres, la justice ordonne que vous le soyez,* ils parlent vivement à notre imagination, ils nous inspirent le désir de la liberté, mais sans nous rien communiquer de ce qui la donne; et il est possible qu'ils nous poussent, pour la conquérir, à des résolutions violentes, qui nous causeront de grands maux, sans laisser peut-être après elles aucun bon résultat. Mais si l'on nous dit : « Plus vous serez habiles, ingénieux, éclairés, et mieux vous « disposerez de vos forces; plus vous aurez de modération, « d'équité, de courage, et plus vous aurez de liberté, » on n'a sûrement rien de pareil à craindre. Il se pourra que ce langage nous touche peu; mais s'il nous excite à agir, ce sera d'une façon utile. Ce qu'il nous recommande en effet, c'est de nous instruire, de nous fortifier, de devenir meilleurs; il ne nous excite à la liberté qu'en nous exhortant à acquérir les qualités qui la procurent : il ne saurait jamais être dangereux d'inspirer aux hommes l'amour d'un art utile ou d'une vertu quelconque, et l'on est sûr, en les poussant dans les voies de l'industrie et de morale, de les mettre sur le vrai chemin de la liberté.

J'aurai donc soin de rester fidèle à l'objet de cet écrit, qui

[1] *Les hommes ont droit d'être libres !* Autant j'aimerais dire qu'ils ont le droit d'être intelligents, actifs, instruits, prudents, justes, fermes, en un mot, qu'ils ont le droit de réunir toutes les conditions d'où l'on sait que dépend l'exercice plus ou moins libre de leurs facultés. Les hommes ont sûrement le droit d'être libres... *s'ils peuvent;* mais l'essentiel est de savoir à quelles conditions cela leur est possible. L'abbé Raynal disait qu'*avant toutes les lois sociales, l'homme avait le droit de vivre.*» « Il aurait pu, observe judicieusement Malthus, dire avec tout autant de vérité qu'avant l'établissement des lois sociales, tout homme avait le droit de vivre cent ans.» « Il avait ce droit sans contredit, ajoute Malthus, et il l'a encore; il a droit de vivre mille ans, *s'il peut,* » etc. Voy. *Essai sur le principe de popul.*, liv. IV, c. VI. Mais quels moyens a-t-il d'assurer, de prolonger son existence? Voilà ce qu'il faudrait lui apprendre, et dont Raynal ne dit pas un mot. Il est vrai que ceci est moins facile que de proclamer emphatiquement le droit qu'il a de vivre, droit qu'on ne lui conteste pas, ou qu'il ne faut jamais supposer qu'on lui conteste.

est de montrer la liberté dans ses causes. Au lieu de la considérer comme un dogme, je la présenterai comme un résultat; au lieu d'en faire l'attribut de l'homme, j'en ferai l'attribut de sa civilisation; au lieu de me borner, comme on l'a presque toujours fait, à imaginer des formes de gouvernement propres à l'établir, ce qu'aucune forme de gouvernement n'est, à elle seule, capable de faire, j'exposerai de mon mieux comment elle naît de tous nos progrès [1].

Que n'ai-je tout ce qu'un tel travail demanderait de talent et de connaissances positives pour être convenablement exécuté! Je me croirais assuré de rendre un service réel aux études économiques et politiques. Je croirais aussi pouvoir contribuer efficacement à répandre parmi nous des semences d'ordre et de paix. Il est vrai que ce livre n'a pour objet que l'explication d'un seul mot; mais que ce mot renferme de choses, et combien pourrait faire cesser de discordes une bonne définition de la liberté! Qui de nous n'a vu quelquefois tout ce que peut, au milieu des débats les plus animés, une explication lumineuse et vraie de la chose débattue?

Mais ce sujet-ci est-il matière d'expérience, comme d'autres? Est-il de nature, par exemple, à être aussi clairement, aussi catégoriquement expliqué que ceux sur lesquels s'exercent les sciences d'observation? Je n'en fais aucun doute. Il n'y a pas plus d'effets sans cause en politique qu'en physique ou en chimie. L'enchaînement des causes aux effets n'est pas plus impossible à apercevoir dans la première de ces sciences que

[1] Dire que je ne me bornerai pas à parler des formes du gouvernement, ce n'est sûrement pas dire que je ne parlerai pas de ces formes. La manière dont la société s'ordonne pour agir n'est indifférente dans aucun ordre d'actions, et surtout elle ne l'est pas dans celui-ci. Je sais ce que peut une bonne organisation de la puissance publique; mais je sais aussi ce qu'il y a d'insuffisant et de menteur dans les théories qui font venir toute liberté de là. C'est beaucoup sans doute que les pouvoirs publics soient bien constitués; mais ce n'est pas assez pour qu'ils agissent d'une manière éclairée et morale. Ensuite, quand une nation serait capable à la fois de bien organiser son gouvernement et de le faire bien agir, cela seul ne la ferait pas être libre. Sa liberté, en effet, ne vient pas uniquement de sa capacité politique, elle vient de toutes ses capacités. Il ne suffit donc pas de la considérer dans un seul de ses modes d'action; il faut, pour juger à quel point elle est libre, examiner ce qu'elle déploie dans tous d'intelligence et de moralité.

dans les autres. J'ai peine à croire, par exemple, que le phénomène moral auquel je donne le nom de liberté se refuse à l'analyse plus que la chaleur, la lumière, l'électricité et plusieurs autres phénomènes sensibles. Il me paraît très-possible de bien expliquer comment la liberté naît, s'étend, se resserre, se modifie. Je ne me flatte pourtant pas d'avoir porté dans cet exposé le degré de certitude et de précision qu'on trouve dans les bons livres de chimie et de physique; mais cela est moins venu, je dois l'avouer, de la difficulté de la matière que de l'insuffisance de l'auteur. Tout en étant convaincu de l'imperfection de mon travail, je crois fermement à la possibilité de le bien faire, et peut-être ce que je tente d'autres réussiront-ils à l'exécuter. Quand je n'aurais fait dans cet ouvrage qu'ouvrir aux études politiques une nouvelle voie, que leur imprimer une direction un peu plus sûre, que montrer un peu plus clairement le but où il s'agit d'arriver et les moyens que nous avons de l'atteindre, je serais loin d'avoir perdu mon temps. Mais cela même était une tâche immense, et je n'oserais dire que j'ai pris la plume avec l'espérance de la remplir.

LIVRE PREMIER

CE QUE L'AUTEUR ENTEND PAR LE MOT LIBERTÉ.

---

§ 1. — Définition.

L'homme, aux premiers regards que nous portons sur lui, se présente à nous comme un être sujet à des besoins et pourvu de facultés pour les satisfaire. Sans rien dire en ce moment de ses besoins moraux, et à le considérer seulement ici par son côté matériel et sensible, nous savons tous qu'il a besoin de se nourrir, de se désaltérer, de se vêtir, de s'abriter. Nous savons aussi qu'il a pour cela des instincts, une intelligence, une volonté, des organes.

On a beaucoup cherché si le mobile de ses facultés était en lui-même ou hors de lui, en sa puissance ou hors de sa puissance; s'il donnait son attention, comparait, jugeait, désirait, délibérait, se déterminait, parce qu'il le voulait et comme il le voulait; ou bien si ses facultés étaient mises en jeu sans lui, malgré lui, par l'influence de causes sur lesquelles il n'avait aucun empire, et si le résultat de leur activité était aussi indépendant de sa volonté. Certains philosophes ont prétendu qu'il était également maître de leur action et des résultats de leur action; ce suprême ascendant qu'ils lui attribuaient sur elles, ils l'ont appelé libre arbitre, liberté morale. D'autres,

au contraire, ont nié qu'il eût sur elles un tel pouvoir, et ils ont soutenu que, la première impulsion leur étant donnée du dehors, tous leurs mouvements, toutes leurs fonctions, tous leurs actes étaient des conséquences naturelles et nécessaires de cet ébranlement extérieur. Je n'ai point à m'occuper ici de ce débat. Il y a une autre recherche à faire.

Que l'homme ait ou n'ait pas en lui-même le premier mobile de son activité, on conviendra du moins qu'il n'agit pas toujours avec la même aisance; on m'accordera sans doute qu'il peut y avoir en lui, je veux dire dans ses infirmités, son inexpérience, ses vices, son penchant à la violence et à l'injustice, des causes très-propres à l'empêcher de disposer de ses facultés; on m'accordera sûrement aussi qu'il parvient, plus ou moins, à s'affranchir de ces causes naturelles de faiblesse et de servitude, et qu'à mesure qu'il y réussit, il entre en possession d'une certaine puissance, d'une certaine facilité d'action qu'il ne sentait pas en lui auparavant. Enfin, on reconnaîtra, j'espère, que, lorsqu'il vient à désapprendre ce qu'il avait appris, à recontracter les vices et les infirmités dont il était parvenu à se défaire, il perd peu à peu le pouvoir qu'il avait acquis, il repasse par tous les degrés d'impuissance au-dessus desquels il s'était successivement élevé, et finit par retomber dans son premier état de dépendance.

Ce que j'appelle *liberté*, dans ce livre, c'est ce *pouvoir* que l'homme acquiert d'user de ses forces plus facilement *à mesure qu'il s'affranchit* des obstacles qui en gênaient originairement l'exercice. Je dis qu'il est d'autant plus *libre* qu'il est plus *délivré* des causes qui l'empêchaient de s'en servir, qu'il a plus éloigné de lui ces causes, qu'il a plus agrandi et désobstrué la sphère de son action.

Et il ne faut pas dire, comme on l'a fait, que lorsque je me sers ainsi du mot liberté, je l'écarte de son acception ordinaire; car je l'emploie au contraire dans son sens le plus usuel et le plus familier. Consultez, en effet, les livres des écrivains qui ont le plus cherché à mettre de la clarté et de la précision dans leur langage; ouvrez, par exemple, Locke, Condillac, de Tracy; interrogez l'Académie et son Dictionnaire, et vous verrez que ce qu'on entend le plus communément par liberté, c'est *puissance*, c'est le pouvoir que nous acquérons d'user de

nos facultés, à mesure que nous écartons les obstacles qui s'opposent à leur exercice, de quelque nature d'ailleurs que soient ces obstacles, que le principe en soit en nous-mêmes ou hors de nous, dans nos propres infirmités ou dans l'injustice des autres hommes. C'est ainsi qu'on dit qu'un homme a l'esprit libre, qu'il jouit d'une grande liberté d'esprit, non-seulement quand son intelligence n'est troublée par aucune violence extérieure, mais encore quand elle n'est ni obscurcie par l'ivresse, ni altérée par la maladie, ni retenue dans l'impuissance par le défaut d'exercice. C'est ainsi encore qu'on dit qu'un homme a la langue et les mains libres, non-seulement quand on ne lui a mis ni des fers aux mains, ni un bâillon à la bouche, mais encore lorsque ces organes ne sont, chez lui, ni frappés de paralysie, ni livrés à une agitation convulsive, etc. La moindre réflexion suffit pour nous avertir que, dans le langage habituel, on appelle liberté le pouvoir que nous avons acquis d'user de nos forces, de quelque nature que fût l'obstacle qui s'opposait à leur exercice et dont nous sommes parvenus à les affranchir.

Au reste, sans m'inquiéter davantage de l'emploi que chacun peut faire de ce mot, je me borne à redire ici comment je l'entends, et quel sens il faut consentir à y attacher si l'on a le désir de m'entendre. J'avertis donc le lecteur, encore une fois, que le mot liberté correspond, dans ma pensée, à l'idée de *puissance*, et que le phénomène que je veux désigner par là, c'est ce pouvoir toujours croissant d'agir qui se manifeste en nous à mesure que nous parvenons à débarrasser nos facultés de quelques-uns des obstacles qui nous empêchaient d'en faire usage.

§ 2. — Des bornes naturelles et des conditions de la liberté.

Naturellement l'homme, dans l'usage de ses facultés, peut être empêché par plusieurs causes très-générales.

Il est d'abord circonscrit par les lois de son organisation, lesquelles ne lui permettent pas de sortir d'une certaine sphère d'activité. Tandis qu'en un sens il peut se développer et s'étendre presque à l'infini, sous un autre aspect, il touche

immédiatement aux limites du possible. Tout ce qui implique contradiction avec sa nature, il est dans l'impossibilité la plus absolue de l'exécuter. Il n'est aucunement en son pouvoir, par exemple, de se dérober aux lois générales de la pesanteur, de respirer dans un lieu privé d'air, de voir en l'absence de toute lumière. Il ne faut donc pas demander en quoi consiste à cet égard sa liberté; car un obstacle insurmontable s'opposant ici à son action, il est visible qu'en ceci toute liberté lui est refusée [1].

Ensuite, dans la sphère même qui a été ouverte à son activité, l'homme peut naturellement être empêché d'agir d'un côté par l'ignorance et l'inexpérience, qui retiennent toutes ses facultés dans l'inertie, et d'un autre côté par la passion, qui lui donne une activité désordonnée, qui l'excite à s'en servir d'une manière préjudiciable pour-lui-même ou pour les autres, et qui tend ainsi perpétuellement à en affaiblir, à en entraver l'usage.

L'homme, par les lois insurmontables de sa nature, ne peut donc user de ses forces sans empêchement ou avec liberté que dans l'espace où il lui a été donné d'agir; et, dans cet espace même, pour qu'il puisse en disposer librement, il faut :

Premièrement, qu'il les ait développées;

Secondement, qu'il ait appris à s'en servir de manière à ne pas se nuire;

Troisièmement, qu'il ait contracté l'habitude d'en renfermer l'usage dans les bornes de ce qui ne peut pas nuire aux autres hommes.

Je dis premièrement qu'il doit les avoir développées. Et en effet, qui ne voit qu'il n'a pas la liberté de s'en servir tant qu'il

[1] Le mot liberté n'exprime jamais qu'une quantité relative. Il n'y a pas de liberté absolue. Tout être créé est soumis à des lois. et ne peut agir que dans des limites fixes et précises. L'expression *libre comme l'air*, dont on se sert quelquefois, comme pour désigner une liberté sans limites, n'exprime qu'une liberté très-limitée : l'atmosphère est invinciblement liée à la terre; les vents sont de même soumis à des lois : l'air n'est donc pas indéfiniment libre. Nul corps matériel ne l'est. Les êtres animés ne le sont pas davantage ; et l'homme ne l'est pas plus que le reste de la création. L'homme, ainsi que les animaux, ainsi que toutes les forces répandues dans la nature, n'est susceptible que d'une certaine espèce et d'une certaine étendue d'action.

n'a pas appris à en faire usage? Mettez le clavier d'un piano sous les doigts d'un homme qui, de sa vie, n'aura manié que la bêche ou la charrue : sera-t-il libre d'exécuter une sonate? Nos organes, avant que nous les ayons formés, sont pour nous comme s'ils n'existaient point; nous ne sommes nullement les maîtres de nous en servir. Il est bien en général en notre pouvoir d'apprendre ce que nous ignorons; mais nous ne sommes les maîtres de le faire qu'après l'avoir appris : l'ignorance a pour nous tous les effets d'un insurmontable empêchement, et le plus violent despotisme ne nous mettrait pas dans une impuissance plus absolue d'agir que ne le fait le manque d'exercice et d'expérience.

En second lieu, je dis que, pour être libres d'user de nos facultés, il faut que nous sachions en renfermer l'usage dans les bornes de ce qui ne nous peut pas nuire. Il est clair, en effet, que nous ne pouvons nous en servir de manière à nous faire du mal sans diminuer, par cela même, le pouvoir que nous avons d'en faire usage. Nous sommes bien les maîtres, jusqu'à un certain point, d'exécuter des actions qui nous sont préjudiciables; mais nous ne le sommes pas, en exécutant de telles actions, de ne rien perdre de notre liberté. Il est d'universelle expérience que ce qui déprave, énerve, abrutit nos facultés, nous ôte la liberté de nous en servir; et de toutes les prétentions, la plus absurde assurément et la plus contradictoire serait de vouloir à la fois en abuser et les conserver saines, vivre dans la débauche et ne pas nuire à sa santé, prodiguer ses forces et n'en rien perdre, etc.

Je dis enfin, et cette troisième proposition n'est pas moins évidente que les deux premières, que, pour disposer librement de nos forces, il faut que nous en servions de manière à ne pas nuire à nos semblables. Nous avons bien, dans une certaine mesure, le pouvoir de nous livrer au crime; mais nous n'avons pas celui de nous y livrer sans diminuer proportionnellement notre liberté d'agir. Tout homme qui emploie ses facultés à faire le mal, en compromet par cela même l'usage : c'est en quelque manière se tuer que d'attenter à la vie d'autrui; c'est compromettre sa fortune que d'entreprendre sur celle des autres. Il n'est sûrement pas impossible que quelques hommes échappent aux conséquences ou du moins à quelques-

unes des conséquences d'une vie malfaisante ; mais les exceptions, s'il y en a de réelles, n'infirment point le principe. L'inévitable effet de l'injustice et de la violence est d'exposer l'homme injuste et violent à des haines, à des vengeances, à des représailles, de lui ôter la sécurité et le repos, de l'obliger à se tenir continuellement sur ses gardes, toutes choses qui diminuent évidemment sa liberté. « Si vous voulez, disait Sully à Henri IV, soumettre par la force des armes la majorité de vos sujets, il vous faudra passer par une milliasse de difficultés, fatigues, peines, ennuis, périls et travaux; avoir toujours le cul sur la selle, le haubert sur le dos, le casque en tête, le pistolet au poing et l'épée à la main [1]. » Il n'est au pouvoir d'aucun homme de rester libre en se mettant en guerre avec son espèce. C'était, a-t-on dit, un propos banal de Bonaparte qu'il n'est rien qu'on ne puisse avec une forte armée : — « Eh bien ! j'irai à Madrid, j'irai à Vienne; avec une armée de cinq cent mille hommes on peut ce qu'on veut. » — Avec une armée de cinq cent mille hommes on peut aller, captif et délaissé, mourir misérablement sur un rocher désert, au milieu de l'Atlantique. Le despote le plus puissant ne saurait être assez puissant pour rester toujours le maître. Et ce que je dis d'un individu on peut le dire des plus vastes réunions d'hommes. On a vu bien des partis, on a vu bien des peuples chercher la liberté dans la domination, on n'en a pas vu que la domination, au travers de beaucoup d'agitations, de périls et de malheurs provisoires, n'ait conduit tôt ou tard à une ruine définitive [2].

Hobbes dit qu'en l'état de nature, il est loisible à chacun de faire ce que bon lui semble [3]. Il n'est pas douteux qu'en quelque état que ce soit, un homme n'ait le pouvoir physique de commettre un certain nombre de violences. Mais est-il quelque état, selon Hobbes, où l'on puisse être injuste et méchant avec impunité ? N'est-il pas également vrai, dans tous les temps et dans toutes les situations, que l'injure provoque la

[1] *Ec[illegible] royales.*

[2] On connaît les belles paroles d'un homme d'esprit qui était surtout un homme de sens : « Ce qui vient de la guerre s'en retournera par la guerre ; toute dépouille sera reprise ; tous les vainqueurs seront vaincus, et toute ville pleine de proie sera à son tour saccagée. » (*M. Joubert.*)

[3] *Fondements de la politique.*

haine, que le meurtre expose la vie du meurtrier? Que signifie donc de dire qu'en l'état de nature, il est permis à chacun de faire ce que bon lui semble? Il est, en tout état, impérieusement commandé, à qui ne veut pas souffrir d'insultes, de n'en pas commettre. Je sais bien que, dans les premiers âges de la société, chacun exerce plus de violences; mais chacun aussi en endure beaucoup plus. La résistance se proportionne naturellement à l'attaque, et la réaction à l'action. C'est par là que l'espèce se maintient : il n'y a que ce qui résiste qui dure.

Aussi ajouterai-je que si, pour être libre, il est nécessaire de s'abstenir du mal, il est tout aussi indispensable de ne le pas supporter; car c'est par l'énergie qu'on met à ne le pas supporter qu'on intéresse les autres à ne le pas faire. Tant qu'on veut bien se plier à une injustice, on peut compter qu'elle se commettra. Rien de plus corrupteur que la faiblesse : en consentant à tout souffrir, on intéresse les autres à tout oser. Alceste fait un partage égal de sa haine entre les hommes *malfaisants* et les hommes *complaisants*. Je ne sais s'ils y ont un même droit. Le mal vient peut-être moins de la malice des hommes injustes que de la faiblesse des hommes pusillanimes. Ce sont ceux-ci qui gâtent les autres. C'est le grand nombre qui déprave le petit, en se soumettant trop facilement à ses caprices. Nous avons tous besoin de frein, et d'autant plus que nous disposons de plus de forces. S'il faut que les individus soient contenus par le pouvoir, le pouvoir, à son tour, a souvent besoin d'être contenu par la société, et souvent aussi la société, qui doit le contenir, est encore plus intéressée à réprimer les agressions de ses adversaires.

On fait trop exclusivement, à l'heure où j'écris ceci, consister le courage politique à résister au gouvernement. Ce courage, tout méritoire qu'il est quelquefois, n'est pas toujours assurément le plus nécessaire, ni surtout le plus difficile. Il est des temps où les factions ont besoin d'être surveillées et contenues avec infiniment plus de soin encore que le pouvoir : si le pouvoir agit avec plus de suite, elles agissent avec plus d'emportement, et quand elles ne sont pas réprimées à temps, leur fougue devient telle qu'il n'y a bientôt plus moyen de les arrêter et qu'elles se livrent aux plus hideux désordres. Leur tyrannie est bien plus redoutable d'ailleurs, et partant la force

d'âme nécessaire pour leur résister est bien plus rare et bien plus recommandable. Nos plus magnifiques gloires sont celles qui ont été acquises à lutter contre les factions. Rappelez les beaux noms de notre histoire, et voyez si vous en trouverez beaucoup de plus nobles que ceux des L'Hopital, des Molé, des Achille de Harlay, des Bailly! Songez, au contraire, à ces temps de dégradation et de faux courage, où l'opposition n'est plus qu'une manie, où l'on continue par habitude une lutte devenue sans péril, où l'on croit jouer encore le beau rôle en s'associant à des passions violentes contre un gouvernement juste, que l'on croit faible parce qu'il est modéré, et jugez s'il est quelque chose de plus nuisible et de moins honorable que de telles mœurs. Il ne suffit donc pas que la société sache contenir et modérer le pouvoir qu'elle a établi; il est pour le moins aussi essentiel qu'elle soit capable de réprimer à propos les factions qui l'attaquent, qu'elle ait acquis la sagacité, l'aplomb, le sang-froid, la fermeté nécessaires pour cela. C'est à elle de fournir à tout le monde des motifs de bonne conduite; c'est à elle d'attacher tant de dégoûts et tant de périls à l'abus de la puissance, que les despotes les plus hardis, que les factions les plus effrénées sentent le besoin de se contenir.

Au reste, à voir les choses avec un peu de fermeté et d'étendue, on peut dire que l'humanité ne s'est pas manqué à elle-même, et que, s'il y a eu dans le monde une effrayante masse d'agressions injustes, il y a eu encore plus de justes et d'honorables résistances. Cela est prouvé par cela seul que le genre humain n'a pas péri, que le bon droit, que les actions conservatrices de l'espèce ont de plus en plus prévalu. Il faut donc que le mauvais droit ait été réprimé, que les méchants aient été punis; et pour revenir à ma proposition précédente, il reste constant que l'homme injuste perd le libre usage de ses forces dans la pratique de la violence et de l'iniquité.

Ainsi l'homme, par la nature même des choses, ne peut avoir de liberté (dans la sphère où il lui a été donné d'exercer ses forces), qu'en raison de son industrie, de son instruction, des bonnes habitudes qu'il a prises à l'égard de lui-même et envers ses semblables. Il ne peut être libre de faire que ce qu'il sait; et il ne peut faire avec sûreté que ce qui ne blesse

ni lui, ni les autres. Sa liberté dépend tout à la fois du développement de ses facultés, et de leur développement dans une direction conservatrice.

Si, pour être libres, nous avons besoin de développer nos facultés, il s'ensuit que plus nous les avons développées, plus est étendu, varié l'usage que nous en pouvons faire, et plus aussi nous avons de liberté. Ainsi nous sommes d'autant plus libres que nous avons plus de force, d'activité, d'industrie, de savoir; que nous sommes plus en état de satisfaire tous nos besoins; que nous sommes moins dans la dépendance des choses : chaque progrès étend notre puissance d'agir; chaque faculté de plus est une liberté nouvelle. Tout cela est évident de soi. Rousseau a beau mettre la liberté de l'homme sauvage au-dessus de celle de l'homme civil, son éloquence ne fera point que celui dont les facultés sont à peine ébauchées en puisse disposer aussi librement que celui qui les a développées, fortifiées, perfectionnées par la culture.

Si, pour être libres, nous avons besoin de nous abstenir, dans l'exercice de nos facultés, de tout ce qui pourrait en altérer l'énergie native, il s'ensuit que mieux nous en savons régler l'emploi relativement à nous, plus nous avons appris à en faire un usage éclairé, prudent, modéré, et plus aussi nous sommes libres. Mettez un homme qui ait de bonnes habitudes morales à côté d'un homme incapable de régler aucun de ses sentiments, de satisfaire avec mesure aucun de ses appétits, et vous verrez lequel, en toute circonstance, conservera le mieux la libre disposition de ses forces.

Si, pour être libres enfin, nous devons nous défendre, dans l'emploi de nos facultés, de tout acte préjudiciable à autrui, il s'ensuit que mieux nous savons en tirer parti sans nuire, plus nous avons appris à leur donner une direction utile pour nous-mêmes sans être offensive pour les autres, et plus aussi nous avons acquis de liberté. Cette proposition a toute la certitude des précédentes. Comparez l'état des peuples qui prospèrent par les voies paisibles à l'état des peuples qui ont fondé leur prospérité sur la domination; comparez les nations guerrières de l'antiquité aux nations industrieuses des âges modernes, et vous découvrirez bientôt où il y a le plus de véritable liberté.

Les hommes ne sont donc esclaves que parce qu'ils n'ont pas développé leurs facultés et appris à en régler l'usage. Ils ne sont libres que parce qu'ils les ont développées et réglées. Il est vrai de dire, à la lettre, qu'ils ne souffrent jamais d'autre oppression que celle de leur ignorance ou de leurs mauvaises mœurs; comme il est vrai de dire qu'ils n'ont jamais de liberté que celle que comportent l'étendue de leur instruction et la perfection de leurs habitudes. Plus ils sont incultes, et moins ils peuvent agir; plus ils sont cultivés, et plus ils sont libres : la vraie mesure de la liberté c'est la civilisation.

§ 3. — Examen critique de quelques définitions de la liberté.

Il est peu de choses qu'on ait entendues plus diversement que la liberté, et dont on ait, en général, des idées plus imparfaites. Il est assez rare, au moins dans les livres de politique et de morale, qu'on la considère comme un résultat de notre développement. Loin de penser qu'elle suit le progrès de nos facultés, bien des gens s'imaginent qu'elle décroît à mesure qu'elles se perfectionnent, et que l'homme inculte, l'homme sauvage était plus libre que ne l'est l'homme civilisé. On n'a pas l'idée surtout que tous nos progrès, de quelque nature qu'ils soient, contribuent immédiatement à l'étendre. On dira bien peut-être que les hommes deviennent plus libres en devenant plus justes, en se renfermant tous plus exactement dans la limite de leurs droits; mais on ne dira pas, quoique la chose soit aussi certaine, qu'ils deviennent plus libres en devenant plus sobres, plus tempérants, en apprenant à mieux user de leurs facultés respectivement à eux-mêmes. On ne dira pas non plus qu'ils deviennent plus libres par cela seul qu'ils deviennent plus industrieux, plus riches, plus instruits, bien que ce soit une vérité également incontestable. Examinons succinctement quelques-unes des idées qu'on a de la liberté. Nous achèverons par là d'éclairer et de confirmer celle que, suivant nous, on doit s'en faire.

Les hommes naissent et demeurent libres, a dit l'Assemblée

constituante [1]. Ce peu de mots me feraient douter que cette illustre assemblée eût de la liberté une idée bien juste. La liberté n'est pas quelque chose de fixe et d'absolu, comme cette déclaration semblerait le faire entendre. Elle est susceptible de plus et de moins; elle se proportionne au degré de culture. Ensuite, elle n'est pas une chose qu'on apporte en naissant. Il n'est pas vrai, en fait, que les hommes *naissent* libres : ils naissent avec l'aptitude à le devenir; mais l'instant de leur naissance est assurément celui où ils le sont le moins. S'ils ne naissent pas libres, on ne peut pas dire qu'ils *demeurent* tels; mais on peut dire qu'ils le deviennent, et ce qu'il faut dire, c'est qu'ils le deviennent d'autant plus qu'ils apprennent à faire de leurs facultés un usage plus étendu, plus moral et plus raisonnable.

L'Assemblée constituante définissait la liberté *le pouvoir de faire ce qui ne nuit point à autrui* [2]. Cette définition était au moins incomplète. Une des conditions de la liberté, c'est bien sans doute que les hommes s'abstiennent réciproquement de se nuire; mais cette condition essentielle n'est pas la condition unique. Il ne nous suffirait pas, pour être libres, de savoir nous respecter les uns les autres; il faut encore que chacun de nous sache se respecter soi-même. Il ne nous suffirait pas non plus d'être moraux, il faut aussi que nous soyons habiles. La liberté dépend de toutes ces conditions et non pas d'une seule; elle est d'autant plus grande qu'elles sont toutes plus pleinement accomplies.

Un célèbre juriconsulte anglais a sévèrement critiqué la définition de l'Assemblée constituante. Il n'est pas vrai, suivant lui, que la liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas. « Elle consiste, dit-il, à pouvoir faire ce qu'on veut, le mal comme le bien; et c'est pour cela même que les lois sont nécessaires pour la restreindre aux actes qui ne sont pas nuisibles [3]. » On n'est pas peu surpris de voir un philosophe aussi éminemment judicieux que Bentham placer ainsi la liberté dans la

[1] *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, art. 1er.

[2] *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, art. 4.

[3] Bentham : *Tactique des assemblées représentatives*, t. II, p. 343, édition de 1822.

licence, et trouver que les lois la restreignent en nous interdisant de faire le mal. Rien n'est assurément moins exact que cette proposition. Il n'est pas vrai que nous serions plus libres si les lois ne nous défendaient pas de nous faire mutuellement violence; il est manifeste au contraire que nous le serions infiniment moins : nous ne jouirions d'aucune sécurité; nous vivrions dans de continuelles alarmes; presque toutes nos facultés seraient paralysées. Les lois augmentent donc notre puissance d'agir, bien loin de la restreindre, en nous interdisant certaines actions; et au lieu de dire, comme le fait Bentham, « qu'on ne saurait empêcher les hommes de se nuire qu'en retranchant de leur liberté [1], » il faut dire qu'un des meilleurs moyens d'étendre leur liberté, c'est de les empêcher de se nuire.

Au surplus, l'erreur que je relève ici n'est pas particulière à Bentham. C'est un préjugé de la plupart des publicistes, que les hommes jouissent d'une liberté plus étendue dans l'état sauvage, dans ce qu'ils appellent *état de nature*, qu'au sein de la société perfectionnée. « Dans l'état de nature, disent-ils, les hommes jouissent d'une liberté illimitée, tandis que dans l'état de société ils sont obligés de sacrifier une portion de leur liberté pour conserver l'autre. » Tout cela est on ne peut plus inexact. Observons d'abord qu'il n'existe point, en fait, d'état de nature différent de l'état de société. La société est l'état naturel de l'homme. L'homme est en état de société dans la vie sauvage, dans la vie nomade, dans la vie agricole et sédentaire. Il est également en état de nature dans tous ces états, c'est-à-dire que tous ces états lui sont naturels, ou qu'il est dans sa nature de passer par tous. Si, dans l'infinie diversité de ceux qu'il traverse pour arriver à son plein développement, il en était quelqu'un qui méritât de préférence le nom d'état de nature, ce serait celui où il approche le plus de sa destination, l'état de société perfectionnée, et non certainement l'état imparfait qu'on a désigné par le nom d'état sauvage. Ensuite, si l'état sauvage n'est pas celui qui mérite le mieux le nom d'état de nature, il n'est pas non plus celui où l'homme jouit de la liberté la plus étendue. La liberté, bien loin d'y être illimitée, y est

[1] *Tactique des ass. représ.*, t. II, p 285.

beaucoup plus circonscrite que dans aucun autre état. J'en ai dit assez pour le faire comprendre, et je n insiste pas sur cette vérité, qui sera d'ailleurs développée dans un autre livre [1]. Enfin il n'est pas vrai que, dans l'état de société perfectionnée, l'homme ne jouisse de la liberté qu'en en sacrifiant une partie. Ce qui est vrai c'est que, dans tous les états possibles, l'homme ne peut être libre qu'en faisant le sacrifice de son ignorance et de ses vices, de sa violence et de ses faiblesses. Mais en faisant ce sacrifice à la liberté, ce n'est pas la liberté qu'il sacrifie, c'est ce qui la détruit ou l'empêche de naître. Il ne borne pas sa puissance en s'interdisant le vol, le meurtre, la débauche, en s'ôtant la triste faculté de déraisonner et de se mal conduire : il est visible au contraire qu'il l'étend, et ce n'est même qu'en s'enchaînant de la sorte qu'il peut se donner plus de latitude pour agir, et acquérir toute la liberté à laquelle sa nature lui permet de prétendre.

Rien n'est plus ordinaire que de voir présenter la liberté comme quelque chose d'opposé à l'ordre, à la raison, à la sagesse. On parle continuellement d'une *liberté raisonnable*, d'une *sage liberté*, par opposition à la *liberté* simplement dite, qui à elle seule ne paraît ni assez raisonnable, ni assez sage. On dit aussi que la liberté est précieuse, mais que l'*ordre* est plus précieux encore, et chaque jour on s'en vient demander, dans l'intérêt de l'ordre, le sacrifice de la liberté. Ai-je besoin de dire qu'il n'y a point entre ces choses l'opposition qu'on affecte d'y mettre ? En quoi consistent la *sagesse* et la *raison*, si ce n'est dans l'usage le plus parfait de toutes nos facultés ? et comment pouvons-nous jouir de la liberté, si ce n'est en usant de nos facultés ainsi que le demandent la raison et la sagesse ? Où voyons-nous régner *l'ordre* le plus vrai ? N'est-ce pas là où chacun s'abstient de toute agression, de toute injustice ? Et que demande la liberté ? N'est-ce pas, entre autres choses, que chacun s'interdise la violence et l'iniquité ? Il n'y a donc sous les mots d'ordre, de sagesse, de raison, aucune idée que le mot liberté n'implique, et qui demande le sacrifice de la liberté dans l'intérêt de l'ordre est tout aussi ennemi de l'ordre qu'ennemi de la liberté.

[1] Liv. IV, ch. II.

Un préjugé peu différent de celui que je viens de combattre est celui qui présente la liberté comme un élément de trouble, et le despotisme comme un gage de paix. C'est le sens de cet adage politique si connu et si fréquemment cité : *Malo* PERICULOSAM *libertatem quam* QUIETUM *servitium* : Je préfère *les orages* de la liberté *à la paix* de la servitude. Il est insensé d'allier ainsi les idées d'ordre et de sécurité au despotisme, et celles d'agitation et de péril à la liberté. Si le despotisme était, plus que la liberté, favorable au repos des hommes, il faudrait le préférer, cela est indubitable. Mais il n'en est point ainsi : ce qui trouble le monde, au contraire, c'est le despotisme ; ce qui le pacifie, c'est la liberté ; et voilà justement pourquoi la liberté est préférable au despotisme. C'est la liberté qui est tranquille ; c'est le despotisme qui est turbulent. Partout où des hommes en veulent opprimer d'autres, il y a violence, désordre et cause de désordres; partout où nul n'affecte des prétentions dominatrices, partout où il y a liberté, il y a repos et gage de repos. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Comparez les pays où il y a le plus de tyrannie à ceux où il y en a le moins, et dites si les plus libres ne sont pas réellement aussi les plus paisibles.

Certaines personnes placent, dans leur estime, la *liberté* fort au-dessous de la *sûreté* ; d'autres l'estiment moins que la *propriété* ; d'autres moins que *l'égalité*, et toutes croient devoir la distinguer de ces choses. Cette distinction me paraît peu motivée. Il y a ici plus de différence dans les mots que dans les idées qu'ils expriment; et quiconque tient à sa sûreté, quiconque regarde la propriété et l'égalité comme des choses importantes, doit, par cela même, attacher le plus grand prix à la liberté. Toutes ces choses en effet ne peuvent exister qu'aux lieux où la liberté règne. Il y a sûreté là où aucun homme ne songe à faire violence à aucun autre. Il y a propriété là où aucun homme n'en empêche aucun autre de disposer comme il lui plaît, en tout ce qui ne nuit pas à autrui, de sa personne, de ses facultés et du produit de ses facultés. Il y a égalité, non pas là où tout le monde possède le même degré de vertu, de capacité, de fortune, d'importance, car une telle égalité ne peut exister nulle part, mais là où nul ne possède que l'importance qui lui est propre, là où chacun peut acquérir toute celle qu'il

est légitimement capable d'avoir. L'égalité, la propriété, la sûreté résultent donc, sinon de toutes les causes qui concourent à produire la liberté, du moins de l'une de celles qui contribuent le plus à la faire naître, c'est-à-dire de l'absence de toute injuste prétention, de toute entreprise violente. Ces choses sont la liberté même, considérée sous un certain point de vue. La sûreté est spécialement cette liberté de disposer de sa personne, la propriété cette liberté de disposer de sa fortune, l'égalité cette liberté de s'élever en proportion de ses moyens, qui se manifestent là où chacun se tient dans les bornes de la modération et de la justice.

§ 4. — D'une erreur fort commune touchant la liberté.

Parmi les erreurs où l'on tombe au sujet de la liberté, il en est une qui est particulièrement fâcheuse, et qu'il faut, pour cela, que je considère à part. On veut que la liberté résulte non de l'état de la société, mais de la volonté du gouvernement. On dit qu'il y a liberté de faire une chose quand le gouvernement la permet; on dit qu'il y a dans un pays tout juste autant de liberté que le gouvernement en accorde, et par gouvernement on entend une chose distincte de la société, et existant en quelque sorte en dehors d'elle.

C'est là une manière très-inexacte et très-incomplète d'envisager ce sujet.

Il n'y a pas moyen d'abord de distinguer de la société les pouvoirs publics qui la gouvernent. Le gouvernement est dans la société; il en fait intrinsèquement partie; il est la société même considérée dans l'un de ses principaux modes d'action, savoir l'administration de la justice, le jugement des contestations, la répression des violences, le maintien de la paix, de l'ordre, de la sûreté. Les formes suivant lesquelles il exerce cette action, et la manière plus ou moins éclairée et plus ou moins morale dont il l'exerce, dépendent essentiellement de la volonté de la société. Il est, dans tous les temps, l'expression exacte des idées et des habitudes politiques qui prédominent au milieu d'elle, et jusqu'à un certain point dans les États dont elle est entourée, et à l'influence desquels elle est plus ou

moins soumise [1]. Plus ces idées et ces habitudes sont imparfaites, et plus le gouvernement est imparfait. Il est d'autant meilleur qu'elles sont meilleures elles-mêmes. Il n'est pas une institution défectueuse, il n'est pas un acte vicieux du pouvoir dont on ne puisse montrer avec détail toutes les causes dans l'état de la société. Au lieu donc de dire que la liberté dépend uniquement de cet ensemble d'individus et de corps constitués auquel on donne le nom de gouvernement, il faudrait dire d'abord qu'elle dépend de la bonté des idées et des habitudes politiques qui prédominent parmi les peuples.

Ensuite cette expression, quoique plus exacte, aurait encore le défaut de ne pas donner une idée complète des sources de la liberté. La liberté, en effet, ne dépend pas uniquement de la bonté de nos idées et de nos habitudes *politiques*; elle dépend de la bonté de toutes nos idées et de toutes nos habitudes : c'est-à-dire, que nous sommes d'autant plus libres que nous savons faire, sous tous les rapports, un meilleur usage de nos facultés. Il est vrai que les connaissances et les vertus propres à constituer le bon citoyen en peuvent faire supposer un grand nombre d'autres, et que, lorsqu'un peuple est parvenu à un point de culture assez élevé pour se bien conduire politiquement, il y a lieu de croire qu'il a fait des progrès considérables dans les autres parties de la civilisation, et qu'il jouit, sous tous les rapports, d'une liberté fort étendue. Mais de ce que la capacité politique en fait ordinairement supposer un grand nombre d'autres, il ne faut pas conclure que la liberté vient uniquement de celle-là : elle vient de celle-là et des autres; elle découle généralement de toutes; elle s'accroît par le progrès de tous nos moyens. Je ne vois pas la moindre raison pour dire que nous devenons libres en nous formant à la justice publique et non en nous formant à la justice privée, en devenant habiles dans l'agriculture, le commerce ou tel autre mode spécial d'activité. Nos progrès en effet ont tous également pour résultat d'écarter quelques-uns des obstacles qui s'opposent à l'exercice de nos forces : ils ont donc tous pour résultat de contribuer immédiatement à l'extension de notre liberté.

Non-seulement la liberté ne gît pas tout entière dans ce que

[1] Voy. liv. IV, chap. I, à la fin.

nous avons de vertu et d'habileté politiques, mais nos autres developpements meme ne dépendent pas nécessairement de celui-là. Nous commençons à faire des progrès en intelligence, en industrie, en morale, longtemps avant d'être sortis politiquement de la barbarie. Il est vrai que la barbarie politique rend d'abord ces progrès excessivement lents ; mais l'expérience démontre qu'elle ne les rend pas absolument impossibles. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer à travers quelle série de guerres, de violences et de désordres publics de toute espèce la civilisation est parvenue à se faire jour.

Encore une fois, il n'est donc pas vrai que toute la liberté soit renfermée dans ce que nous avons de capacité politique, ni même que nos autres progrès dépendent nécessairement de ceux que nous avons faits sous ce rapport. La capacité politique est ordinairement la dernière qu'un peuple acquiert[1]. Se bien conduire politiquement est la dernière chose dont il devient capable. Ce dernier progrès couronne la liberté ; mais il n'est pas la liberté tout entière. Il rend, à mesure qu'il s'accomplit, les autres progrès plus faciles ; mais il n'est sûrement pas la condition de tout progrès. Un peuple peut jouir d'une immense liberté avant de s'être élevé au gouvernement de lui-même, et surtout avant d'avoir appris à se gouverner raisonnablement. Il peut y avoir chez lui beaucoup de savoir, d'industrie, de capitaux, de bonnes habitudes personnelles et sociales. Or, il est visible qu'il ne peut avoir acquis tout cela sans s'être procuré, par cela même, une grande puissance, sans s'être donné beaucoup de facilité et de latitude pour agir. Il ne faut pas sans doute exclure la plus haute des capacités, la capacité politique de l'idée de la liberté ; mais il ne faut pas l'y comprendre seule. Pour la définir avec exactitude, il faudrait faire l'inventaire de tout ce que l'humanité possède de connaissances réelles et de véritables vertus. Elle est égale pour chaque peuple à ce qu'il a fait de progrès dans toutes les branches de la civilisation ; elle se compose de tout ce qu'il a de savoir-faire et de savoir-vivre : voilà sa véritable définition.

[1] Je dis *ordinairement*, parce que cette règle n'est pas sans exception. Aux Etats-Unis, par exemple, le développement de la capacité politique a précédé celui des autres capacités. On sait à quelles circonstances a tenu cette anomalie.

LIVRE DEUXIÈME

INFLUENCE DE LA RACE SUR LA LIBERTÉ.

§ 1. — Des principales variétés que présente l'espèce humaine.

Les hommes, ai-je dit, sont d'autant plus libres qu'ils ont plus développé leurs facultés et mieux appris à en régler l'usage. Mais d'abord les facultés de toutes les races d'hommes sont-elles susceptibles du même degré de rectitude et de développement? C'est une première recherche à faire.

Il n'est peut-être pas d'espèce vivante qui offre des variétés plus nombreuses que le genre humain. Ces variétés, par des causes qui ne nous sont que très-imparfaitement connues, se sont tellement multipliées, qu'il est devenu comme impossible d'en faire une énumération exacte. On peut cependant, en supprimant un grand nombre de nuances intermédiaires, et en ne tenant compte que des différences les plus saillantes, en noter un certain nombre de très-distinctes. Les anthropologistes en comptent ordinairement cinq : la *Caucasienne*, qu'ils placent au centre ; la *Mongole* et l'*Éthiopienne*, qui sont aux deux extrémités opposées, et à une égale distance de la première ; enfin,

l'*Américaine* et la *Malaie*, qui se trouvent comme intermédiaires, la première entre la caucasienne et la mongole, et la seconde entre la mongole, la caucasienne et l'éthiopienne[1].

Les principaux traits caractéristiques de chacune de ces races sont assez connus.

Ce qui distingue surtout la *caucasienne*, c'est une peau blanche ; un teint rosé ou tendant au brun ; des joues douées de la faculté singulière de rougir, de pâlir, et de trahir ainsi les émotions de l'âme ; une chevelure douce, épaisse et plus ou moins bouclée ; une figure ovale et droite ; le haut de la tête et surtout le front très-développés ; le devant du crâne s'abaissant perpendiculairement du côté de la face, etc.

La variété *mongole* est particulièrement caractérisée par un teint olive tirant sur le jaune ; des cheveux noirs, droits, gros et clair-semés ; peu ou point de barbe ; une tête carrée ; une face large et plate avec un front étroit et bas ; les pommettes des joues saillantes ; les yeux bridés et obliquement fendus ; de grandes oreilles ; des lèvres épaisses ; une taille en général plus courte et plus ramassée que celle des Européens.

Les principaux traits de la variété *éthiopienne* sont une peau d'ébène ; des cheveux noirs et laineux ; le crâne comprimé par les côtés, aplati sur le devant, et s'allongeant démesurément en arrière ; un front bas, étroit et irrégulier ; des yeux ronds et à fleur de tête ; les os des joues proéminents ; les mâchoires étroites et saillantes ; les dents incisives supérieures inclinées en avant ; le menton retiré en arrière ; de grosses lèvres, un nez épaté et se confondant en quelque sorte avec la mâchoire supérieure ; les genoux ordinairement tournés en dedans.

Tels sont les traits des trois variétés les plus prononcées et

[1] Cette classification, qui appartient à Blumenbach (*De gen. hum. variet. nativa*), a été adoptée par W. Lawrence (*Lectures on physiology, zoology and the natural history of man*, p. 549 à 572). Elle n'est sûrement pas à l'abri d'objection ; elle a, comme toutes les classifications, le défaut d'être plus ou moins arbitraire : on ne passe, en effet, d'une race à l'autre que par des nuances imperceptibles. Elle peut d'ailleurs paraître incomplète, et il n'est pas douteux que chacune des variétés notées par Blumenbach n'en renferme un grand nombre de très-différentes. Mais, outre que, dans l'état actuel de nos connaissances, il serait probablement impossible de faire une division exacte et complète du genre humain, celle que j'emploie est plus que suffisante pour l'objet que je me propose ici.

les plus distantes l'une de l'autre. Ceux des deux variétés intermédiaires n'en sont que des nuances différentes, qui servent comme de transition de la race *caucasienne* à ses deux dérivations les plus opposées. Les traits de la race *américaine* sont un mélange de ceux de la race *caucasienne* et de la race *mongole*; les traits de la race *malaie* sont un mélange de ceux de la race *caucasienne*, de la race *mongole* et de la race *éthiopienne* [1].

On sent que des signalements aussi généraux ne sauraient convenir également à toutes les nuances qu'embrasse chaque variété. Cependant il n'est pas douteux qu'ils ne s'appliquent plus ou moins à chacune d'elles, et l'on a pu dire avec une certaine exactitude quels sont les peuples dont chaque variété se compose.

On a compris dans la race blanche ou caucasienne tous les Européens anciens et modernes, moins les Lapons et les débris de la race finnoise; tous les habitants anciens et nouveaux de l'ouest de l'Asie, dans l'étendue des pays qu'embrassent l'Oby, la mer Caspienne, l'Oxus et le versant septentrional du bassin du Gange; enfin les habitants du nord de l'Afrique, en y réunissant quelques tribus avancées vers le sud.

La race jaune ou mongole a embrassé le reste des nations asiatiques, les Lapons et les Finnois au nord de l'Europe, et les Eskimaux répandus à l'extrémité la plus septentrionale de l'Amérique, depuis le détroit de Behring jusqu'aux confins du Groënland.

Toutes les nations de l'Afrique qui ne font pas partie de la première variété, ont été comprises dans la race noire ou éthiopienne.

La variété rouge ou américaine a été composée de tous les naturels de l'Amérique, moins les Eskimaux.

Enfin, à la variété brune ou malaie ont appartenu tous les habitants des nombreuses îles de l'océan Équinoxial et de la mer du Sud, depuis le vrai Malai, que sa couleur, ses traits, ses cheveux longs et doux rapprochent beaucoup de la race européenne, jusqu'au sauvage de la terre de Van-Diemen, qui

[1] Voy. W. Lawrence, *Lect. on physiol.*, p. 549 à 572.

par sa peau noire et sa chevelure courte, crépue et serrée, paraît se confondre avec l'Africain [1].

Les différences que nous venons de noter entre les principales variétés du genre humain ne sont pas les seules qui les distinguent. Ces variétés, si fortement séparées par la couleur, les traits, les cheveux, l'air de la tête, ne diffèrent guère moins par la taille, par les proportions du corps, peut-être par la finesse des sens, mais surtout par la forme et la capacité du crâne, par le volume et le mode de développement du cerveau.

Il y a certainement quelque distance du crâne haut et bombé de l'Européen au crâne large et aplati du Mongol, ou au crâne étroit et oblong du nègre. Cette distance serait sensible alors même que, dans chaque race ou variété on prendrait ses objets de comparaison dans les formes moyennement caractérisées. Tous les Caucasiens sans doute n'ont pas le front haut, ni tous les Mongols le crâne aplati, ni tous les Ethiopiens le crâne allongé ; mais on ne peut nier que cette différence dans la conformation du crâne ne soit, en général, un des traits les plus caractéristiques de chacune de ces races.

Le volume et la disposition du cerveau paraissent avoir, dans la race caucasienne, une supériorité marquée sur les deux variétés qui s'éloignent le plus d'elle. Les organes de l'intelligence sont ceux qui prédominent dans la tête de l'*Européen*, et ceux de l'animalité dans la tête du *Mongol* et surtout du *Nègre*. Ces dernières races sont peut-être mieux partagées du côté des sens; mais la première paraîtrait supérieure par les organes de la pensée. La face, qui est petite dans le Caucasien, comparativement au reste de la tête, est énorme dans le Mongol, et surtout dans l'Éthiopien, relativement au volume du cerveau [2].

Les proportions du corps ne sont guère moins différentes. Le Mongol a le buste large et carré, les extrémités courtes et musculeuses[3]. Le Nègre, au contraire, est mince du corps et surtout des reins; il a souvent les extrémités longues et grêles,

[1] Voy. W. Lawrence, *Lect. on physiol.*, etc., p. 549 à 572.

[2] « The intellectual characters are reduced, the animal features enlarged and exagerated, » dit W. Law. parlant de la tête du nègre. *Lect. on physiol.*, p. 363.

[3] Voy. Law. et les auteurs qu'il cite. *Ibid.*, p. 354 et 355.

et presque toujours la jambe et le pied renversés en dedans[1]. Le Caucasien s'éloigne également de ces formes défectueuses ; il n'est ni trapu comme le Mongol, ni fluet et dégingandé comme l'Éthiopien.

Au surplus, il ne s'agit point ici d'attribuer la supériorité à la race caucasienne, ni de constituer les races de couleur dans un état officiel d'infériorité : il s'agit seulement de noter quelques-unes des différences qui distinguent les diverses races ; et quand on ne serait pas frappé de toutes les remarques qui ont été faites à l'avantage de la race blanche, il n'en resterait pas moins évident qu'il existe, sous beaucoup de rapports, des différences très-saillantes entre les grandes variétés dont la famille humaine se compose.

Ajoutons à ces remarques que les diverses variétés, tant qu'elles ne s'allient point entre elles, conservent invariablement les caractères qui leur sont propres. Ces caractères restent les mêmes sous toutes les latitudes et dans tous les climats. L'Américain est rouge d'un bout de l'Amérique à l'autre ; l'Africain reste noir sous les glaces du pôle ; l'Européen naît blanc sous le soleil d'Afrique ; les Maures et les Arabes, qui sont de notre race, font encore, après une longue suite de générations, des enfants qui sont, en naissant, aussi blancs que les nôtres[2]. Les Hottentots restent éternellement petits à côté des Cafres, qui sont grands (a) ; et les Chaymas, chétifs et fluets, à côté des Caraïbes ou des Carives, qui sont énormes. Les Gallas, nation africaine placée directement sous la ligne, ont, suivant Bruce[3], un teint presque blanc que n'altèrent pas les feux du soleil ; et les Cafres, qui sont à quelques degrés du Cap, sous un climat dont la chaleur est très-supportable, con-

[1] Voy. Law., *Lect. on physiol.*, p. 398.

[2] Poiret. *Voyage en Barbarie*, t. I, p. 31.

(a) Malgré le mot *éternellement* qu'emploie l'auteur, il y a apparence qu'il n'a pas voulu prendre ici parti entre la thèse de la *permanence absolue* et celle de la *permanence relative* des races : la première, en effet, implique nécessairement le *polygénisme*, qu'il n'admet ni ne rejette (voy. p. 56 et 57), dans la seconde, au contraire, les mots *permanence des races* ne sont employés que pour exprimer la *très-longue* durée de la résistance qu'un type pur oppose efficacement à l'influence de la diversité des milieux, et elle se concilie avec l'opinion monogéniste, sans exclure d'ailleurs, de nécessité, le polygénisme.

[3] Cité par Law., *Lect. on physiol.*, etc., p. 533.

servent, suivant Paterson [1], leur peau du noir d'ébène le plus foncé. Une même race, qui ne se mêle pas, reste identique sous les climats les plus divers [2]. Des races diverses, qui ne se mêlent pas, conservent toutes, dans un même pays, les traits qui leur sont propres. Les mêmes quartiers du globe ont été successivement habités par des peuples très-différents, sans que les traits caractéristiques d'aucun de ces peuples aient subi la moindre altération. Il n'est pas au pouvoir de l'homme enfin de modifier sa postérité en agissant sur lui-même. Nulle mutilation, accidentelle ou volontaire, n'est transmissible par la génération : les Caraïbes se déforment artistement le crâne ; les femmes chinoises réduisent leurs pieds au tiers de leurs justes dimensions ; certains sauvages s'allongent démesurément les oreilles, et nul d'eux ne réussit à transmettre ces difformités à ses descendants. Il y a trois ou quatre mille ans que les Juifs se livrent à la pratique de la circoncision, et leurs enfants naissent encore incirconcis, observe le docteur Prichard [3].

Ce serait sortir du sujet que je traite que de rechercher ici d'où ont pu provenir ces différences entre les principales variétés de notre espèce. Sont-elles originaires ou adventices ? Y a-t-il existé primitivement plusieurs races distinctes, comme le croient quelques auteurs, ou bien le genre humain était-il identique dans son origine, et toutes les variétés de l'espèce humaine ne sont-elles que des déviations plus ou moins sensibles de ce type original et primitif ? S'il en est ainsi, comment se sont opérées ces déviations ? Ont-elles été le fruit du climat, du sol, des aliments, ou d'autres causes extérieures, comme on l'avait toujours prétendu ; ou bien, comme on l'a récemment expliqué, ont-elles été produites par cette tendance des espèces à la *variation*, qui est, dit-on, une loi du monde physique, qui agit également sur les plantes et sur les animaux, qui agit surtout dans l'état de domesticité, et avec une force d'autant plus grande qu'on est dans un état plus avancé de culture et de civilisation ?

W. Lawrence, qui croit à l'unité originaire du genre hu-

[1] Voy. Law., *Lect. on physiol.*, p. 533.

[2] Témoin la nation juive entre beaucoup d'autres

[3] Cité par Law, *Lect. on physiol.*, p. 509.

main, et qui donne de cette opinion des raisons infiniment plausibles, croit aussi pouvoir expliquer heureusement de cette façon la diversité des races humaines. On ne peut, suivant lui, assigner qu'une cause raisonnable à cette diversité : la survenance occasionnelle, accidentelle d'enfants nés avec des caractères particuliers et jusqu'alors inconnus, qui en ont fait une variété nouvelle, et la perpétuation de cette variété par la génération [1].

Cet anthropologiste avoue que, dans l'état actuel de la science, on n'a aucun moyen d'expliquer ces survenances inattendues de nouvelles races; mais l'expérience démontre, dit-il, qu'elles sont possibles, et il en cite de nombreux exemples. Il rapporte, entre autres, celui d'un homme appelé Édouard Lamberg, né dans le comté de Suffolk, à qui l'on avait donné le sobriquet de *Porc-Épic*, parce qu'il avait tout le corps, moins la face, la tête, la plante des pieds et l'intérieur des mains, couvert d'excroissances assez analogues à celles dont le porc-épic est revêtu. C'était comme une sorte de verrues noires, d'une substance cornée, longues d'environ un pouce, serrées les unes contre les autres, roides, élastiques, résonnantes.

Cet homme fut présenté, en 1731, à la société royale de Londres. Il se maria et eut six enfants, tous porcs-épics de naissance, comme lui. Un seul de ces enfants vécut. Il se maria à son tour, et transmit à ses descendants le trait caractéristique de sa race. On a vu, en Allemagne, les deux enfants qu'il eut, John et Edouard Lamberg : ils avaient tous deux la peau recouverte des mêmes excroissances que leur père et leur aïeul.

Or, supposons maintenant, dit Lawrence, que, par l'effet de circonstances quelconques, cette famille se fût trouvée reléguée dans quelque île déserte, et s'y fût perpétuée par la génération : elle aurait formé dans l'espèce une variété bien plus différente de nous que ne le sont les nègres; et si, plus tard, cette île avait été découverte, on n'aurait pas manqué de dire que c'étaient l'air, le sol, le climat qui en avaient ainsi défiguré les habitants; ou bien on aurait soutenu que c'était une espèce qui n'avait pu provenir d'aucune autre, une es-

[1] Voy. W. Law., *Lect. on physiol.*, p. 300, 446, 510, 515.

pèce originairement différente, et nul de nous sans doute n'aurait voulu reconnaître pour parente une race d'hommes porcs-épics [1].

J'expose ces idées de Lawrence, sans les admettre ni les rejeter. Toutes ces questions plus ou moins curieuses, plus ou moins importantes, sont du domaine de l'anthropologie, et je n'ai point à m'en occuper dans cet ouvrage. Mais ce dont je peux et dois m'occuper ici, c'est de savoir si des différences aussi sensibles, aussi permanentes que celles qui existent entre les diverses variétés de l'espèce humaine, n'en doivent entraîner aucune dans le degré de culture, et par suite dans le degré de liberté dont elles sont susceptibles.

§ 2. — Inégale perfectibilité des diverses races humaines.

Il est difficile de douter que les dissemblances qui sont à remarquer entre les diverses races humaines n'entraînent des inégalités considérables dans le degré de développement physique, intellectuel, moral, et, partant, dans le degré de développement social auquel elles peuvent atteindre. On sait à quel point l'âge, les infirmités, les passions influent sur l'usage que l'homme est capable de faire de ses forces : comment la différence de conformation serait-elle, à cet égard, sans influence ? On reconnaît que cette différence en peut mettre une grande entre la capacité de deux individus : comment n'en mettrait-elle aucune entre la capacité de deux races ? On avoue que, hors du genre humain et dans les autres espèces d'animaux, toutes les variétés ne sont pas susceptibles d'une éducation uniforme; que, par exemple, il n'est pas possible de donner au cheval flamand la vitesse du cheval anglais ou limousin, de procurer au dogue l'agilité du lévrier, de donner au lévrier l'odorat du chien de chasse, de communiquer au mâtin l'intelligence du barbet et du chien de berger : comment serait-il plus facile de tirer un même parti de toutes les races d'hommes ?

[1] Voy. W. Law., *Lect. on physio'.*, p. 448 à 451.

Existe-t-il donc entre un Boschisman et un naturel d'Europe, entre un Caraïbe et un Caucasien, moins de différence qu'entre un mâtin et un chien de chasse, qu'entre un coursier arabe et le cheval pesant que nous employons aux charrois?

Je suis loin, et je prie qu'on y prenne garde, de prétendre que certaines variétés de notre espèce ne sont susceptibles d'aucune culture; je crois, au contraire, qu'une qualité commune à toutes, c'est d'être susceptibles à un très-haut degré de se perfectionner par l'éducation [1], mais, en même temps, il me paraît impossible d'admettre qu'elles sont toutes également perfectibles.

Et d'abord, comment admettre que l'Eskimau pourrait par la culture devenir aussi grand que le Patagon? que les Hottentots pourraient acquérir autant de force que les Cafres? que les Lapons, les Groënlandais et les autres peuples pygmées de la variété mongole parviendraient à tirer de leurs facultés physiques le même parti que les races les plus belles et les plus robustes de la variété caucasienne? Quand les Espagnols envahirent l'Amérique, dit Herrera, ils trouvèrent en général les Indiens plus faibles qu'eux, et ce fut même cette faiblesse des Indiens qui donna lieu à l'introduction des esclaves d'Afrique, beaucoup plus capables de soutenir les rudes travaux des mines [2]. Volney remarque que, dans leurs combats, soit de troupe à troupe, soit d'homme à homme, les habitants européens de la Virginie et du Kentucky ont toujours déployé plus de vigueur physique que les indigènes de l'Amérique septentrionale [3]. Plusieurs autres voyageurs ont trouvé, sur divers points de l'Amérique du Nord, la même infériorité de force

[1] Cette opinion, que j'avais formellement exprimée dans la première édition de ce volume (*l'Industrie et la Morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*; Paris, 1825), n'avait pas empêché que M. Benjamin Constant ne dît, dans le compte rendu qu'il avait pris la peine de faire de ce travail (t. XXIX, p. 427 de la *Revue encyclopédique*) : « D'ailleurs, ce système (le système de la diversité des races) est faux en ceci que, s'il y a des races plus parfaites, toutes les races sont susceptibles de perfectionnement. » Avais-je dit autre chose? Avais-je nié que toutes les races ne fussent perfectibles? Non : j'avais affirmé le contraire. J'ajoutais seulement que toutes ne paraissent pas l'être au même degré

[2] Dec. I, livre IX, cap. V.

[3] *Tableau des États-Unis*, t. I, p. 447

musculaire aux naturels du pays. D'un autre côté, certains peuples indigènes de l'Amérique paraissent doués d'une vigueur de corps qu'il serait probablement aussi difficile de trouver chez la plupart de nos paysans que de leur communiquer. Quel est, je le demande, le régime diététique qui pourrait donner aux habitants de certaines de nos provinces, dont la taille moyenne n'est pas de cinq pieds, la vigueur singulière de ces Caraïbes, qui peuvent ramer quinze heures de suite contre le courant le plus rapide, par une chaleur de trente degrés du thermomètre de Réaumur, ou bien la force encore plus athlétique de ces Indiens Tenateros, employés aux travaux des mines du Mexique, qui peuvent rester, pendant six heures, chargés d'un poids de deux cent vingt-cinq à trois cent cinquante livres, et monter sept ou huit fois de suite, avec de tels fardeaux, des escaliers de dix-huit cents gradins[1] ? Il est sensible que, par cela même que certaines variétés diffèrent par la taille et les justes proportions du corps, elles doivent différer aussi par la vigueur physique, et que, sous ce rapport, elles ne peuvent se développer et devenir libres qu'à des degrés très-inégaux.

Au reste, la force que les hommes possèdent dans leurs bras est toujours si petite, en comparaison de celle qu'ils peuvent se procurer par leur intelligence, qu'elle mérite à peine d'être comptée; et, quelque différence qu'on puisse remarquer entre leurs muscles, je n'hésiterais pas à dire qu'ils sont susceptibles de la même liberté, s'ils l'étaient d'ailleurs du même degré de culture intellectuelle et morale. Mais la diversité de leur conformation physique n'en doit-elle entraîner aucune dans leurs pouvoirs moraux ? Peut-on admettre que les sauvages tribus de la Terre-de-Feu ou de la Nouvelle-Hollande, par exemple, seraient capables, dans des situations d'ailleurs égales, d'apprendre à faire de leurs forces intellectuelles un usage aussi étendu, aussi pénétrant, aussi vigoureux que les nations de l'Europe les plus heureusement douées ?

[1] Voy. Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*. — D'après les comptes présentés aux chambres en 1826, par le ministre de la guerre, sur 1,043,422 jeunes gens convoqués devant les conseils de révision, il y en avait eu 380,213, fort au delà du tiers, de réformés, parce qu'ils n'avaient pas la faible taille de 4 pieds 10 pouces. Voy. le *Courrier Français* du 20 juillet 1827.

J'ai déjà fait remarquer la différence que les principales variétés de notre espèce offrent dans la conformation de la tête. Cette différence est l'une de celles qui paraissent les distinguer le plus fortement; et un Nègre, un Kalmouk, un Européen, ne sont peut-être pas plus séparés par la couleur de la peau que par la forme du crâne. Pense-t-on qu'une pareille différence dans les organes intellectuels n'en doive entraîner aucune dans les fonctions de l'intelligence? et, voulût-on ne voir dans l'homme qu'un esprit *servi par des organes*, serait-il possible d'admettre que cet esprit est également puissant, quels que soient les organes qui le servent?

Nous n'avons, je le sais, aucun moyen de connaître comment, à cet égard, le physique influe sur le moral; mais n'est-il pas d'observation constante en zoologie que plus la tête des animaux s'approche de certaines formes, et moins est imparfait l'usage qu'ils peuvent faire de leurs facultés intellectuelles? C'est par là que certains animaux se montrent supérieurs à d'autres; c'est par là surtout que l'homme se distingue de la brute : pourquoi la même cause ne distinguerait-elle pas l'homme de l'homme?

Si les phénomènes de l'intelligence ne dépendaient en rien de l'organisation physique, on ne remarquerait aucune coïncidence entre les lumières des peuples et le mode de leur conformation. On rencontrerait indistinctement, dans toutes les races, un même mélange d'habileté et d'impéritie, de prospérité et de misère; les beaux caractères et les grands talents se montreraient en même nombre, toute proportion d'ailleurs gardée, dans les meilleures conformations et dans les organisations les plus imparfaites; l'Éthiopien, le Mongol, l'Européen seraient au même point civilisés. Mais il s'en faut qu'il en soit ainsi Il se trouve au contraire que la supériorité de civilisation coïncide ici avec la supériorité d'organisation physique, et que la race dont la tête paraît la mieux faite est aussi la plus civilisée. Le Kalmouk, à la face large, au front écrasé, ne s'est pas en général beaucoup élevé au-dessus de la vie nomade; le Nègre, au crâne étroit et allongé, a toujours croupi dans un état voisin de la pure barbarie; tandis que le Caucasien, dont le front est très-développé, et le profil presque vertical, est parvenu, à diverses époques, et surtout dans les temps modernes, à un

degré comparativement très-élevé de civilisation. Tout semble indiquer que, des animaux de notre espèce, le plus susceptible de culture, c'est l'homme de couleur blanche, c'est l'animal que Linné appelle *homo sapiens eur pæus.*

Je ne dis pas qu'un certain nombre d'individus dans les races de couleur foncée ne puissent s'élever aussi haut et plus haut peut-être que le commun des hommes de la race blanche : je serais certainement démenti par les faits. Je sais qu'on peut citer des exemples de nègres qui se sont plus ou moins distingués dans les arts, dans les lettres, et même dans les sciences [1]. Mais ces exceptions, quoique nombreuses, ne semblent pas l'être assez pour infirmer la règle, et l'on ne parviendrait guère, en les réunissant, et en les comparant à la masse d'hommes distingués qu'a renfermés dans tous les temps la race caucasienne, qu'à montrer combien celle-ci est en général supérieure par les facultés de l'esprit et la force de la pensée.

Je ne dis pas non plus que les autres races, considérées dans leur ensemble, ne puissent pas s'élever à un certain degré de civilisation : les faits me seraient encore contraires. On peut citer, dans la race africaine, les noirs de Saint-Domingue ; dans la malaie, les Tahitiens ; les Péruviens et les Mexicains dans l'américaine ; et dans la mongole, les Japonais et les Chinois, qui sont parvenus, chacun à leur manière, à un degré de culture plus ou moins élevé. Cependant, quelle comparaison peut-on établir entre ces diverses civilisations et celle de la race européenne ? Combien ne lui sont-elles pas inférieures en étendue, en intensité, en perfection ? Celle des Chinois, la plus remarquable de toutes, paraît en être, sous beaucoup de rapports, à une distance infinie. Et d'ailleurs, fût-elle actuellement plus parfaite, un seul de ses caractères suffirait, avec le temps, pour la rendre inférieure. Je veux parler de son immobilité. Elle est stationnaire depuis quarante siècles ; elle ressemble à une sorte d'instinct : bien différente de la civilisation européenne, dont le caractère essentiel est d'être à la fois mobile et

[1] Voir les exemples rapportés par Blumenbach (*De gen. hum. var. nat.*), et ceux qu'ajoute Lawrence, p. 494 et 498 de l'ouvrage déjà cité. Voir aussi l'intéressant ouvrage de l'abbé Grégoire sur la littérature des nègres.

progressive, c'est-à-dire de se modifier sans cesse et de s'améliorer en se modifiant [1].

La race caucasienne se distingue des autres dès les premiers temps de son histoire. Aucun monument, aucune tradition ne la montrent dans un état de dégradation et d'abrutissement pareil à celui où l'on a surpris diverses tribus des autres variétés. Il est permis de supposer qu'elle a commencé par être tout à fait sauvage ; mais l'on ne saurait assigner d'époque où elle l'ait été, et les plus anciens monuments la représentent au moins dans l'état nomade (a). Les Sémites de la Genèse, les Grecs d'Homère, les Germains de Tacite ne sont pas encore sans doute des peuples très-avancés; mais qui pourrait nier que leur état ne soit très-supérieur à celui où l'on a trouvé les naturels de la Nouvelle-Hollande et plusieurs tribus de l'Amérique ?

Si les Caucasiens se distinguent des autres variétés à leur origine, ils s'en distinguent bien davantage dans les temps postérieurs. Plus on s'éloigne de leur point de départ, et plus on les trouve en avant des autres races. Ils ne font pas des progrès ininterrompus ; leur civilisation est irrégulière dans sa marche ; elle s'arrête, elle rétrograde : elle ne disparaît jamais entièrement; elle reparaît au contraire avec plus de force ; elle se répand sur des surfaces plus étendues ; de proche en proche, elle a envahi ainsi toute l'Europe, et, depuis plusieurs siècles, elle y fait des progrès soutenus et toujours plus généraux.

Dans le même temps, l'éducation des autres races ne paraît

[1] Adelung dit, en parlant de la Chine et des contrées voisines de ce vaste empire : « Les peuples de ces immenses régions retiennent encore dans leur langage toutes les imperfections d'une langue qui vient de naître. Comme les enfants, ils n'articulent que des monosyllabes. Ils parlent comme ils parlaient il y a plusieurs milliers d'années, quand l'espèce était encore au berceau. Nulle division des mots en plusieurs classes, comme cela a lieu dans toutes les langues; confusion pleine et entière des personnes et des temps ; nulle inflexion des mots; nulle distinction des cas et des nombres; on forme le pluriel, ainsi que le forment les enfants, en répétant plusieurs fois le même nombre, comme *trois et encore trois, trois et plusieurs autres*, etc. (*Mithridate*, p. 18.) Un langage aussi imparfait, continue le même auteur, rend tout progrès impossible, et tant que les Chinois n'en parleront pas d'autre, ils feraient de vains efforts pour s'approprier les arts et les sciences de l'Europe. (*Ib.*, p. 28.) — Voy. Law., *Lect. on physiol.*, p. 471.

(a) Il y a lieu toutefois de faire une réserve pour les Blancs allophyles.

pas avoir fait des progrès sensibles. Je parlais tout à l'heure de l'immobilité des Asiatiques, on peut parler de celle des Africains. Ils restent plongés, depuis deux mille ans, dans leur barbarie originelle, et le Nègre que nous connaissons n'est pas supérieur à l'Éthiopien noir que les anciens ont connu. Quant aux naturels de l'Amérique et des îles de la mer du Sud, on sait dans quel état ils ont été trouvés et dans quel état ils sont encore.

Et il ne faut pas, comme on l'a fait, attribuer au climat le développement de la race européenne. Toutes les races sont répandues sous des latitudes extrêmement variées. On sait quelle est l'étendue de l'Afrique ; l'Amérique touche aux deux pôles ; l'Asie embrasse les climats les plus divers : comment, dans des situations si prodigieusement différentes, les races de couleur foncée n'auraient-elles pas fait des progrès comparables à ceux de la race blanche, si elles n'étaient pas naturellement inférieures ? Les Européens se sont développés dans les climats les plus défavorables ; les autres races sont restées plus ou moins incultes dans tous les climats. Les Européens se sont civilisés dans les mêmes lieux où d'autres races n'ont jamais pu cesser d'être sauvages. Quel argument la florissante république des États-Unis n'offre-t-elle pas contre ceux qui veulent faire honneur au climat de l'Europe de la civilisation des Européens ?

Il ne serait pas plus exact de dire que les Européens sont redevables de leur civilisation à de meilleurs gouvernements, à des institutions moins barbares ; car ces choses font partie de leur civilisation et sont précisément le fruit de leur supériorité. Si les autres races en étaient naturellement capables, pourquoi ne les posséderaient-elles pas ? Pourquoi n'auraient-elles pas aussi des gouvernements réguliers et des institutions raisonnables ? Les lois, les mœurs, les sciences, les arts, l'industrie de la race européenne ne sont pas des créations du ciel ; l'auteur des choses en avait déposé le germe en elle ; mais elle a le mérite de l'avoir développé : sa civilisation est son ouvrage ; elle est l'effet et non la cause de sa supériorité.

On n'expliquerait pas mieux la supériorité des Européens sur d'autres races, et par exemple sur la noire, observée dans nos colonies, en disant que l'infériorité de celle-ci tient à son

état de servitude. D'abord cette servitude est elle-même un phénomène assez étrange, et qui demanderait explication. Pourquoi n'est-ce pas la race noire qui commande? Pourquoi n'est-ce pas la blanche qui sert? Ensuite, la race noire ne soutiendrait peut-être pas mieux la comparaison avec la blanche dans son pays natal, où elle est libre, que dans nos colonies, où elle est esclave. Enfin, la race blanche a été vue aussi dans l'esclavage, et dans un esclavage pire que celui des noirs. M. Jefferson, dans ses excellentes notes sur la Virginie, observe avec raison que la condition des esclaves chez les Romains, particulièrement au siècle d'Auguste, était infiniment plus dure que ne l'est celle des nègres que nous avons réduits en esclavage. « Cependant, dit-il, malgré tous ces genres d'oppression, et beaucoup d'autres circonstances décourageantes, les esclaves, chez les Romains, montraient fréquemment les plus grands talents. Plusieurs excellèrent dans les sciences; de sorte que leurs maîtres leur confiaient communément l'éducation de leurs enfants. Epictète, Phèdre et Térence furent esclaves; mais ces esclaves étaient de la race des blancs. Ce n'est donc pas, ajoute-t-il, l'esclavage, mais la nature qui a mis entre les races une si grande différence [1]. »

Non-seulement les races de couleur foncée ne se sont pas développées, de leur propre mouvement, au même degré que la race blanche; mais il semble même qu'elles soient incapables de s'approprier sa civilisation. Depuis trois siècles passés que les naturels de l'Amérique ont sous les yeux le spectacle des arts de l'Europe transplantés sur leur propre sol, leur manière de vivre n'a rien perdu de sa grossièreté native. Ils ont vu naître, grandir de puissantes colonies, sans être tentés d'imiter les travaux auxquels elles devaient leur prospérité croissante. L'exemple, la persuasion, les encouragements, rien n'a pu leur faire abandonner leur vie vagabonde et précaire pour l'agriculture et l'industrie.

On voudrait mettre en doute la prééminence intellectuelle de la race blanche, et l'on est sans cesse averti de sa supériorité par quelque considération nouvelle. Combien, par exemple, n'est-ce pas une chose frappante que l'importance du rôle

[1] *Notes sur la Virginie*, traduction française, p. 206 à 208.

qu'elle joue sur notre planète, que l'étendue de la domination qu'elle y exerce, et l'extension continuelle de cette domination? Elle occupe presque exclusivement l'Europe; elle est souveraine maîtresse de l'Amérique; elle règne sur une portion considérable de l'Asie, et commence à abaisser les barrières qui la séparaient de la Chine; elle a des colonies en Afrique et à la Nouvelle-Hollande; elle s'est répandue dans tous les quartiers du globe; elle a des établissements partout, et ces établissements s'étendent sans cesse. Les autres races sont bien loin d'avoir montré la même curiosité, la même audace, la même force expansive. Ce ne sont pas elles qui sont venues chercher les Européens, ce sont les Européens qui ont été au-devant d'elles, qui sont allés les découvrir, puis les visiter dans tous les coins de la terre les plus retirés. Le monde, sans les Européens, ne saurait pas même leur existence, et la plupart d'entre elles seraient demeurées ignorées du reste du genre humain.

Une dernière marque de l'infériorité de ces dernières, un fait d'où il semblerait résulter qu'elles ne sont que des dégénérations ou des déviations de la race blanche, c'est qu'elles tendent à revenir à sa couleur et à ses traits, tandis qu'elle ne prend leur couleur et leurs traits qu'avec une difficulté extrême. Tel est du moins l'avis de Blumembach, adopté par W. Lawrence, et que ces savants anthropologistes appuient sur des observations faites dans les îles de la mer du Sud et dans plusieurs parties de l'Afrique[1].

Les faits sembleraient donc établir que les races de couleur, soit que chez elles l'appareil cérébral soit moins développé ou autrement développé que dans la race blanche, soit qu'il ne paraisse pas doué du même degré de sensibilité ou d'énergie, sont loin de manifester la même vivacité d'intelligence, de déployer le même fonds d'industrie, de se montrer au même point capables d'accroître par l'art leur puissance naturelle, en un mot, de faire de leurs forces un usage aussi ingénieux, aussi savant, aussi varié, aussi étendu, surtout aussi sensiblement progressif; et si, dans le nombre des différences qui distinguent les diverses variétés de l'espèce humaine, il est une

[1] W. Law., *Lect. on physiol.*, p. 554.

chose qui soit particulièrement de nature à frapper l'observateur, c'est cette supériorité d'intelligence que manifeste dans l'ensemble de ses travaux et de ses œuvres la variété caucasienne.

La conséquence à tirer de ces remarques, en les supposant fondées, n'est sûrement pas que celle-ci peut se passer d'être juste envers les autres, et qu'au lieu d'employer son intelligence à étendre les bienfaits de la civilisation, elle doit la faire servir à écraser l'ignorance et la faiblesse; que son rôle est d'achever de rendre misérables les races qui ont déjà le malheur de lui être inférieures; qu'elle a bien fait d'établir la traite et l'esclavage des Africains; qu'elle avait eu raison de commencer par massacrer les indigènes de l'Amérique; qu'elle a fait preuve de sagacité quand elle a mis en question si les Indiens étaient des hommes, et s'il ne fallait pas des bulles du pape pour les traiter comme tels; qu'elle s'est montrée bien habile quand elle a condamné à une minorité perpétuelle le petit nombre de ces malheureux qu'elle n'avait pas exterminés[1]..... Si quelque chose pouvait rendre douteuse la supériorité de son esprit en même temps que celle de ses affections morales, c'est bien, assurément, la conduite qu'elle a tenue envers ses parentes d'Afrique et d'Amérique. conduite non-seulement odieuse, inhumaine, mais singulièrement absurde, et qui peut devenir aussi désastreuse pour elle-même qu'elle l'a été pour les peuples qui en ont si cruellement ressenti les premiers effets.

Tout ce que je veux induire de l'infériorité des races de couleur, c'est qu'étant, au moins dans leur état actuel, moins susceptibles de culture que la race blanche, elles sont aussi

[1] « Dans un siècle où l'on discuta formellement si les Indiens étaient des êtres raisonnables, dit M. de Humboldt, on crut leur accorder un bienfait en les traitant comme des mineurs, en les mettant à perpétuité sous la tutelle des blancs, et en déclarant nul tout acte signé par un natif de la race cuivrée, toute obligation que ce natif contracterait au-dessus de la somme de 15 francs. Ces lois se maintiennent dans leur pleine vigueur; elles mettent des barrières insurmontables entre les Indiens et les autres castes dont le mélange est généralement prohibé. Des milliers d'habitants ne peuvent faire des contrats valables (*no pueden tratar y contratar*). Condamnés à une minorité perpétuelle, ils deviennent à charge à eux-mêmes et à l'État dans lequel ils vivent. » — Voy. *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. I, p. 433.

moins susceptibles de liberté. Je n'ai pas la moindre envie de flatter la vanité de celle-ci; encore moins voudrais-je offenser la dignité de celles-là. Mon seul dessein est de constater une vérité dont la connaissance importe à toutes, à savoir que la liberté des hommes dépend, avant toutes choses, du degré de puissance naturelle de leurs facultés. Or, les faits rendent, je crois, cette vérité manifeste. La civilisation supérieure de la race blanche ne procède d'aucun hasard heureux; elle n'est pas uniquement le fruit de circonstances locales plus favorables : j'ai commencé à le faire voir dans le second livre[1], et on le verra mieux dans le livre suivant[2]. Elle résulte donc de la supériorité naturelle ou acquise de sa conformation. Par cela seul que cette race est douée d'organes plus parfaits, elle peut tirer un plus grand parti de son intelligence; elle est, plus qu'une autre, capable d'exercer une action utile et puissante sur la nature et sur elle-même, et de porter dans les travaux et les fonctions de la société les connaissances scientifiques et les habitudes morales qui peuvent en faciliter l'exercice et le faire fructifier.

§ 3. — Objections élevées contre la prééminence attribuée à certaines races sur d'autres. — Ces objections réfutées.

Je ne dois pas laisser ignorer que, depuis la publication de la première édition de ce volume, ces idées sur la prééminence de la race européenne ont été fort attaquées[3]. On a observé qu'il était extrêmement difficile de discerner l'influence de la race, au milieu de toutes celles qu'exercent sur les progrès d'un peuple les circonstances locales où il se trouve placé, et tout à la fois le langage, les lois, les mœurs, la religion, le gouvernement, etc. Mais prenons garde que rien, au contraire, ne

[1] Voy. ci-dessus, p. 62 et 63.

[2] Voy. plus bas, p. 78 et suiv.

[3] Voir notamment le *Traité de Législation* de Ch. Comte, t. III, liv. IV, ch. x, xi, xii et xiii.

devrait être plus propre que le gouvernement, la religion, les lois, les mœurs, à montrer l'influence de la race; car rien de tout cela n'existant antérieurement à toute culture et à tout développement, il est évident que ces choses ne peuvent être que ce que les a faites le génie du peuple qui les a produites, sous l'influence, si l'on veut, des circonstances extérieures qui l'ont inspiré. De même qu'on reconnaît un arbre surtout à son fruit, de même le caractère des arts, de la langue, de la religion, des mœurs, du gouvernement, de tout ce qui constitue la civilisation d'un État, est particulièrement propre à montrer de quelle race d'hommes cette civilisation est l'ouvrage. Sans doute, il n'est pas aussi aisé de juger de la race par la civilisation que de l'arbre à l'inspection du fruit qu'il porte; mais, loin que la civilisation d'un peuple empêche de voir comment il a été influencé par sa nature, il semble que rien ne doit plus contribuer que ses œuvres à révéler la nature et l'étendue de ses facultés.

On n'a pas approuvé qu'en cherchant à faire remarquer ce qu'il y a de divers dans les races, et leur plus ou moins de perfectibilité, j'eusse fait particulièrement ressortir les traits favorables à l'une d'elles, et l'on a eu raison si, en relatant les faits qui paraissent établir la supériorité intellectuelle de la race blanche, j'ai eu l'air de vouloir faire son apologie. Mais, s'il faut s'abstenir de prendre parti pour une race, on ne doit pas éviter avec moins de soin de paraître plaider contre elle, et il ne serait certainement pas plus philosophique de la déprimer que de l'exalter. L'essentiel est d'écarter toute vaine préoccupation de ces recherches, et, partant, il n'y a pas à s'inquiéter d'avance des résultats que pourra avoir telle ou telle solution: il n'y a pas à dire, par exemple, que, si toutes les races ne sont pas reconnues susceptibles de la même culture, plusieurs conséquences fâcheuses vont se manifester. Il faut, sans doute, mettre le plus grand soin à examiner si la chose est exacte; mais il serait peu scientifique de commencer, avant de savoir si le fait est vrai, par énumérer tout ce qu'a d'affligeant la thèse de ceux qui le regardent comme véritable. Ce ne serait pas le moyen de préparer le lecteur à porter dans cette étude un esprit dégagé de prévention.

Je conviens que de l'inégale perfectibilité des races il peut

résulter plusieurs choses assez tristes, par exemple, l'impossibilité de faire que toutes deviennent également industrieuses, riches, éclairées, morales, heureuses; ou bien d'empêcher que les plus fortes n'abusent souvent de leur prééminence, qu'elles n'en abusent longtemps, qu'elles n'en abusent jusqu'à ce qu'elles soient devenues assez éclairées pour comprendre que l'injustice dégrade celui qui l'exerce, et que l'oppression ne nuit pas seulement aux opprimés. Mais de l'inégalité naturelle des individus, il semblerait résulter aussi, dans chaque race et dans chaque nation, des choses malheureusement assez fâcheuses[1]. Est-ce une raison néanmoins pour élever des doutes sur cette inégalité? Non, certainement. De même donc que les inconvénients qu'entraîne l'inégalité naturelle des individus, n'empêchent pas de reconnaître qu'il naissent avec des facultés très-inégales, de même les suites plus ou moins graves que peut avoir l'inégalité des races, ne sont pas non plus une raison pour fermer les yeux sur cette inégalité, si elle a en effet quelque chose de réel.

J'ai quelque peine à comprendre pourquoi l'on s'est récrié si fortement contre cette idée de l'inégalité des races. Elle n'offre pourtant rien, cela est sensible, de plus étrange et de plus paradoxal que celle de l'inégalité des individus. Si un individu peut différer d'un autre, on ne voit pas pourquoi dix individus ne pourraient pas différer de dix autres, mille de mille autres. Si un homme peut avoir sa physionomie, son caractère, son tour d'esprit particulier, on ne voit pas pourquoi ce qu'il y a de plus saillant dans cet esprit, ce caractère, cette physionomie, ne pourrait pas être commun à une multitude d'hommes.

Non-seulement l'inégalité des races n'a rien de plus extraordinaire que celle des individus, mais la première de ces inégalités se présente comme une conséquence naturelle de la seconde. Toutes les races, en effet, ayant commencé par des individus, il est clair que si ces individus ont pu différer, leur postérité a pu naître différente; que si les premiers auteurs de chaque race ont pu avoir, chacun de leur côté, leur type particulier de figure, d'intelligence, de caractère, ces diffé-

[1] On verra cela plus loin, liv. IV, ch. VIII.

rences originaires ont pu continuer à se reproduire dans les races qui sont sorties d'eux. Il a suffi pour cela que ces races ne se mêlassent pas, et des causes malheureusement trop nombreuses ont concouru à prévenir les mélanges : la distance qui séparait les populations; les obstacles naturels qui s'élevaient entre elles ; l'attachement au sol natal ; les différences de couleur, de forme, de langage, d'idées, de goûts, de mœurs; les antipathies violentes que toutes ces différences devaient produire, et que la guerre est venue encore envenimer, etc. Aussi, malgré beaucoup d'invasions, de conquêtes, de migrations, les diverses variétés dont la famille humaine se compose se sont-elles peut-être moins mêlées qu'on n'est communément disposé à le croire. D'abord la fusion entre les cinq principales variétés semble avoir été à peu près nulle. Le fond de chacune de ces grandes fractions du genre humain est resté fidèle au quartier du globe qui l'avait vu naître, ou sur lequel il s'est développé. Le fond de la race blanche est demeuré en Europe, de la rouge en Amérique, de la jaune en Asie, de la noire en Afrique, de la brune en Océanie. Les portions de notre race qui ont fait irruption parmi d'autres, en sont restées séparées. Des Européens ont envahi l'Amérique, sans se mêler à la race cuivrée. Ils y ont transporté des millions d'Africains, sans s'allier à la race noire. Il y a eu, de fait, quelques croisements entre plusieurs races sur le sol de l'Amérique; mais ces croisements ont été furtifs, clandestins, peu nombreux, et l'on peut dire qu'en réalité, il ne s'est point encore opéré de fusion entre les principales races (a). Bien plus, les diverses nuances de ces races, dans chaque quartier du globe, ne se sont encore que très-imparfaitement mêlées. L'esprit de nationalité s'est plus ou moins maintenu par toute la terre, et les antipathies, les rivalités qui divisaient les peuples, ne sont encore complétement effacées nulle part, pas même dans la race européenne, chez qui pourtant la raison et la sociabilité ont fait infiniment plus de progrès que dans aucune autre. Si donc les pères des nations, si les individus de qui sont graduellement sortis les

(a) Il paraît difficile de maintenir dans les termes où elle est énoncée ici une proposition si absolue. Dans l'Amérique méridionale et au Mexique, la race métisse, issue du croisement de l'Indien avec le Blanc et avec le Nègre, forme déjà aujourd'hui le cinquième environ de la population totale.

peuples ont pu différer entre eux, comme on n'hésite point à le reconnaître, qu'y aurait-il d'étrange à ce qu'il se manifestât encore des différences entre les générations qui leur ont succédé, surtout lorsque ces générations sont restées plus ou moins séparées? On trouve jusque dans notre race des preuves frappantes de cette constance avec laquelle une nation peut retenir les traits et le caractère de ses ancêtres. La nation juive en est un exemple. Les Écossais en sont un autre. « L'ensemble des mœurs écossaises, observe un écrivain anglais, nous offre le spectacle le plus étonnant : c'est toute l'ardeur des passions méridionales alimentées sous un ciel rigoureux ; amitiés passionnées, haines vives et profondes, amours sans frein, instinct poétique et musical, habitudes domestiques, jusqu'à la danse rapide des paysans provençaux, tout se retrouve chez les habitants des monts et des plaines situés au nord de la Tweed. On ne peut méconnaître à ces traits la race gallique, ancienne usurpatrice de ces plages désertes, et à jamais séparée par la force du sang et l'empire des mœurs de la race germanique qui a peuplé l'Angleterre[1]. » Encore une fois, l'idée qu'il peut y avoir, non-seulement au physique, mais au moral, des différences entre les races, ne présente donc rien de bien singulier.

On est tellement averti de ces différences, que ceux-là même qui seraient le plus portés à les nier sentent quelquefois le besoin d'en tenir compte. L'auteur du *Traité de législation*, par exemple, reproche à Montesquieu de ne pas le faire assez; et si, pour montrer l'influence du climat, Montesquieu imagine d'opposer les Chinois à des peuples d'Europe, son judicieux contradicteur ne manque pas de lui dire qu'il compare des peuples divers par la race, tandis que, pour raisonner juste, il n'aurait dû établir de parallèle qu'entre des peuples appartenant à la même variété, placés à des degrés de température différents.

J'avoue que les différences, non-seulement entre les peuples de même couleur, mais entre les variétés de notre espèce les plus caractérisées et les plus distantes l'une de l'autre, ont été assez mal observées, surtout en ce qui tient à l'intelligence et

[1] *Revue Britannique*, t. XIV, p. 38.

à ses organes; et peut-être le peu qu'on sait, à cet égard, ne suffit-il pas pour rendre raison de la prééminence que j'ai attribuée à la race européenne. Mais, que la supériorité de cette race tienne à une organisation plus heureuse ou à une sensibilité plus vive, elle se montre avec tant d'éclat dans ses œuvres, qu'il est difficile de ne pas croire qu'elle existe aussi dans ses facultés, surtout quand il semble évident qu'on ne saurait l'attribuer, ainsi qu'on le verra dans le livre suivant, à l'avantage des circonstances locales sous l'influence desquelles elle s'est développée.

On a paru penser, au contraire, que c'est uniquement dans la différence des situations qu'il faut chercher la cause de celle qui existe entre les progrès qu'ont faits les diverses variétés de l'espèce humaine. — Si les Européens, a-t-on dit, s'étaient trouvés dans des circonstances locales aussi défavorables que les Kalmouks, que les Hottentots, que les sauvages de la Nouvelle-Hollande; si tout le sol de l'Europe avait ressemblé au désert de Gobi; si les Anglais n'avaient emporté aucun des produits de la mère patrie dans la Nouvelle-Galles méridionale; si les Hollandais s'étaient trouvés réduits, au cap de Bonne-Espérance, aux seules ressources que la terre offrait aux naturels du pays, pense-t-on que ces peuples eussent pu faire les mêmes progrès? — Non sans doute; mais est-ce bien là la question? Il est clair que les hommes de toute race doivent être plus lents à se développer lorsqu'ils se trouvent dans des situations où les progrès sont plus difficiles. Mais tous les peuples de race mongole ne sont peut-être pas établis dans des déserts; toutes les nations africaines n'habitent pas des plages arides... Il s'agit de savoir si les peuples de couleur qui se sont trouvés dans des circonstances locales aussi avantageuses que les Européens, ont fait des progrès comparables. Or, ceci devient difficile à soutenir.

Si les peuples de race blanche, objecte-t-on, sont plus perfectibles que ceux des autres races par cela seul qu'ils sont plus perfectionnés, il faut admettre que ceux d'entre eux qui sont plus perfectionnés sont, par cela même, plus perfectibles. — Et pourquoi n'y aurait-il pas, en effet, des différences entre les diverses nations dont la race caucasienne est composée? Qui voudra affirmer que les Celtes, les Ger-

mains, les Slaves, les Hellènes, d'une part, et de l'autre les Chaldéens, les Arabes, les Egyptiens, les Libyens, furent originairement des peuples également aptes à tout? Et encore, même, quoique le mélange et le frottement aient sensiblement effacé la primitive empreinte des divers peuples de l'Europe, qui osera assurer qu'il n'existe entre eux aucune différence, et qu'ils naissent tous avec les mêmes aptitudes et les mêmes inclinations? Qui nous répondra que les Espagnols sont naturellement doués du même talent pour la mécanique que les Anglais; ou, mieux encore, que les Anglais sont aussi heureusement organisés pour la musique que les Italiens? Montesquieu avait sûrement tort d'attribuer au climat les effets si différents qu'il avait vu produire à la musique en Angleterre et en Italie; mais aurait-il eu tort de dire que l'organe musical était plus prononcé dans les cerveaux italiens que dans les têtes anglaises; ou, si l'on n'approuve pas ce langage, que les Italiens naissaient avec une aptitude plus marquée pour la musique que les Anglais? Les peuples européens, au surplus, pourraient être inégaux entre eux sans cesser pour cela d'être supérieurs aux autres races.

On a refusé de voir une preuve de cette supériorité dans le caractère à la fois mobile et progessif de notre civilisation. — Si les Chinois, répondait-on, n'ont pas avancé d'un pas depuis quatre mille ans, qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'ils avaient déjà fait d'immenses progrès quand nous étions encore barbares? — Cela prouve de plus que tout progrès chez eux a depuis longtemps cessé, et qu'ils se trouvent maintenant excessivement arriérés, quoiqu'ils eussent une immense avance. Les relations publiées dans le cours de la guerre que viennent de soutenir contre eux les Anglais, ont assez fait voir dans quel état d'enfance ils se trouvent encore à beaucoup d'égards. Il est, dans le nombre des êtres animés, des espèces qui font, dès en naissant, par une impulsion instinctive, des ouvrages miraculeux, et qui, après, reproduisent éternellement les mêmes merveilles. On ne sait vraiment si les peuples de la Chine ne tiennent pas un peu de ces espèces-là. Il serait difficile, quoi qu'on en dise, de trouver dans notre race des exemples d'une immobilité comparable à la leur. Les invasions, les conquêtes,

les oppressions, n'ont sûrement pas manqué parmi nous, et néanmoins on ne sache pas de conquête qui ait eu le pouvoir de nous arrêter quarante siècles. L'état de rétrogradation ou d'immobilité, comparativement peu durable dans notre race, n'a d'ailleurs été que local; et lorsque le mouvement et la vie ont été étouffés chez une nation, on les a bientôt vus renaître au sein d'une autre.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations. Je ne veux me faire ici, je le répète, ni l'apologiste de notre race, ni le détracteur d'aucune autre : je ne me propose, proprement, ni d'établir que la blanche est supérieure à celles de couleur, ni de marquer le rang qui appartient à chaque variété. Certaines qualités peuvent être communes à toutes. Il est possible que chacune ait ses avantages particuliers. Peut-être y aurait-il pour toutes du profit à se rapprocher, à se mêler, à se croiser. A Dieu ne plaise que j'avance légèrement rien qui puisse être de nature à entretenir des préjugés hostiles entre les diverses branches de la famille humaine, surtout lorsque, dans plusieurs quartiers du globe, un nombre considérable d'individus appartenant à ces diverses branches se trouvent réunis sur le même sol, et que leurs mutuelles inimitiés pourraient avoir pour les uns et pour les autres des conséquences si déplorables! Mais de même qu'on peut dire que les individus sont inégaux sans les exciter à se haïr, de même on peut observer qu'il existe entre les races des inégalités, sans les pousser pour cela à se faire la guerre. Tout ce que de telles observations doivent naturellement produire dans l'esprit des hommes, c'est un commun désir de travailler à l'amélioration de leur race, et il n'y aurait sûrement rien de fâcheux à faire naître en eux une semblable émulation.

Ce que j'ai dessein de montrer, c'est donc qu'il existe des différences entre les hommes; c'est qu'ils ne se ressemblent ni au physique, ni au moral; c'est qu'ils ne naissent pas tous également beaux, robustes, intelligents, sensibles, énergiques; c'est que le degré de puissance et de liberté qu'ils sont susceptibles d'acquérir dépend, au plus haut degré, de la nature et de l'étendue des moyens dont ils naissent pourvus, et, partant, que leur premier besoin à tous est de songer à perfectionner leur race, comme le premier soin d'un propriétaire qui veut

améliorer ses troupeaux, si l'on veut bien ne pas trouver la comparaison offensante, est d'en perfectionner d abord la race par des croisements intelligents.

Or la question, réduite à ces termes, paraît à peine susceptible d'être controversée. Personne ne conteste d'abord que les individus, dans chaque race, ne naissent extrêmement différents, et, par conséquent, que le premier intérêt de ceux dont l'organisation est peu avantageuse, ne soit de se rapprocher de ceux qui sont naturellement mieux organisés.

Mais on ne peut pas contester non plus qu'il n'existe des différences entre les races. Il est plusieurs de ces différences qui sautent aux yeux. Telles sont celles qui se manifestent dans la couleur, les traits, la physionomie, la chevelure, etc. Celles qui existent dans l'intelligence et les affections morales peuvent être plus difficiles à observer, sans être pour cela moins réelles. Quand il n'y a pas deux hommes dans une nation qui aient précisément la même tournure d'esprit, la même mesure d'intelligence, le même degré de sensibilité, une parfaite identité de caractère, il est bien difficile de croire qu'aucune nation n'a son génie propre, ses passions dominantes, son tour d'esprit particulier. Quand il se manifeste entre les variétés d'une même espèce d'animaux des différences si sensibles d'humeur, d'instinct, d'intelligence, il est bien difficile d'admettre que toutes les races humaines sont intellectuellement et moralement semblables. Il est plus que probable, en un mot, que le terme moyen de la force, de la beauté, de l'esprit, des inclinations douces et bienveillantes, n'est pas le même dans toutes les variétés.

Partant, il ne peut pas être indifférent d'être semblable aux hommes de telle variété ou à ceux de telle autre. S'il importe à tel individu, né dans telle race et vivant au milieu d'elle, d'avoir les qualités qu'elle estime le plus, il y a de l'avantage, en général, à être fait à la guise de la race la plus puissante, et à posséder les facultés dont il est possible de tirer le plus grand parti. Il pourrait y avoir quelque chose à gagner à se rapprocher de telle race par la taille, à ressembler à telle autre par les proportions du corps ou la régularité des traits, à telle autre par la vivacité de l'esprit ou l'énergie morale. Il paraît

incontestable, finalement, que le premier intérêt d'un peuple qui voudrait parvenir à un haut degré de puissance et de liberté serait de réunir, s'il était possible, dans la personne de tous ses membres, les perfections physiques, morales, intellectuelles qui peuvent se trouver réparties entre les diverses variétés du genre humain.

Cependant, quelque évidente que me paraisse cette opinion, je n'oserais dire qu'elle est universellement admise. Quelques écrivains ont été conduits, en examinant l'influence qu'exerce sur l'homme le monde extérieur, à attacher une telle importance à l'action de cette cause, qu'ils ont fini par ne compter l'influence de la race que pour bien peu de chose, presque pour rien. Charles Comte pense, par exemple, que les races les plus imparfaites sont encore assez heureusement douées pour parvenir à faire un usage facile et étendu de leurs forces. Il croit qu'un peuple quelconque pourrait pousser très-loin le perfectionnement de son industrie et de ses mœurs, sans donner à ses facultés toute l'extension et toute la rectitude dont elles sont naturellement susceptibles. Il avance que ce sont les circonstances extérieures, et non le plus ou moins d'énergie et d'intelligence naturelles d'un peuple, qui décident de l'étendue de ses progrès, et, en propres termes, *que sa civilisation dépend, non du degré de développement dont il est susceptible par sa propre nature, mais de celui que sa position géographique lui permet de recevoir* [1].

J'avoue que cette conclusion me paraît très-difficilement admissible. Je crois bien, et je vais avoir tout à l'heure occasion de dire pourquoi, que notre développement dépend, à un haut degré, des circonstances matérielles qui nous entourent, du milieu plus ou moins favorable dans lequel nous nous trouvons placés; mais, en même temps, je ne puis croire que, dans le fait de notre développement, les causes externes jouent le premier rôle; je pense, au contraire, que le principe de notre développement est en nous-mêmes, dans la vigueur de notre intelligence, dans l'énergie de notre volonté; que la civilisation de l'homme est surtout l'œuvre de la nature humaine, en un mot, que c'est l'homme qui se fait et non les choses qui le font.

[1] Voy. *Traité de Législation*, t. III, liv IV, chap. XIII, p. 487.

Il est sans doute fort essentiel qu'il soit placé de manière à pouvoir tirer parti de ses facultés naturelles ; mais il faut premièrement que ces facultés existent : c'est de ce fait que tout procède, et sa culture dépend, avant toutes choses, du plus ou moins de perfection et d'énergie natives dont ses facultés ont été douées.

LIVRE TROISIÈME

INFLUENCE DES CIRCONSTANCES EXTERIEURES SUR LA LIBERTÉ.

§ 1. — Importance exagérée que quelques écrivains ont attribuée a l'influence du milieu.

Je n'avais pas donné à ce sujet, dans la première édition de ce volume, toute l'attention dont il est digne. Je n'en avais parlé qu'incidemment et avec peu d'étendue. J'avais bien reconnu, d'une manière générale, que l'homme est plus ou moins aidé ou contrarié, dans l'exercice et le développement de ses forces, par la nature de toutes les choses matérielles au milieu desquelles il vit, par la chaleur, l'humidité, le froid, la fertilité ou la stérilité du sol, la disposition des eaux et des terres, et en général par toute la constitution physique ainsi que par la position géographique du pays où il est placé ; mais je n'avais pas montré avec assez de détail jusqu'où s'étendent ces influences. J'avais mis, au contraire, une sorte de hâte à écarter cet ordre de considérations, pour reporter l'attention du lecteur sur les forces naturelles et acquises de l'homme; observant qu'il était, de tous les animaux, celui sur qui le monde extérieur avait le moins d'empire, et que ce serait méconnaître évidemment sa nature que d'attribuer ses progrès à l'influence

des causes externes, encore bien que cette influence fût très-réelle, et qu'il y eût nécessité de reconnaître qu'elle pouvait entraver ou seconder très-puissamment l'action de ses facultés[1].

J'ai donc besoin de revenir sur cette matière et d'en faire l'objet d'un examen particulier, non pour rectifier à cet égard mes premières idées, qui, je crois, étaient justes, mais pour les présenter avec plus de développement. Je persiste à penser et à dire que le premier principe de la puissance et de la liberté de l'homme est en lui-même, dans son activité, dans son énergie, dans la perfection plus ou moins grande des facultés et des organes dont la nature l'a pourvu, dans le pouvoir qu'il a de perfectionner encore ces instruments par la culture, et non dans la nature des choses matérielles dont il est environné. Seulement, j'ai à montrer, avec plus de soin que je ne l'avais fait d'abord, jusqu'à quel point ces choses peuvent nuire au progrès de ses forces, ou bien jusqu'à quel point il est en elles de le favoriser.

Certains écrivains n'ont pas vu de bornes, en quelque sorte, à l'influence que le monde extérieur exerce sur le développement, non-seulement de l'homme, mais de tout ce qui a vie. Cabanis va jusqu'à croire que les différents êtres que la nature a placés dans chaque climat reçoivent leur caractère et leur physionomie des circonstances physiques qui les environnent. Il retrouve dans les productions végétales les qualités du sol qui leur sert de support, de l'eau et de l'air qui les alimentent. Les animaux, dont la nature est plus souple, modifiés, façonnés sans relâche par les impressions qu'ils reçoivent des objets extérieurs, lui paraissent la vivante image du lieu qu'ils habitent, de ses productions végétales, des aspects qu'il offre, du ciel sous lequel il est placé; et l'homme, le plus souple des animaux, diffère, dit-il, si sensiblement de lui-même, dans les divers climats, que certains naturalistes ont cru que le genre humain avait été formé originairement de plusieurs espèces distinctes. Cabanis ajoute que l'analogie de l'homme avec les

[1] Voir la première édition de ce volume, publiée sous le titre de l'*Industrie et la morale*, etc., p. 159 et suivantes. Cette lacune avait été remplie dès la seconde édition (brûlée dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer), dont celle-ci n'est en bonne partie que la reproduction.

objets qui l'entourent, et qu'il est obligé d'approprier à ses besoins, est si frappante qu'on peut presque toujours, à la simple inspection, assigner la zone à laquelle appartient chaque individu. Il ne fait pas difficulté de considérer, avec Buffon, les différences que les diverses variétés de l'espèce présentent dans les caractères extérieurs qui les distinguent, comme le produit des circonstances physiques auxquelles elles sont soumises. Enfin, il va jusqu'à attribuer la diversité des dispositions morales à la manière différente dont la sensibilité est excitée dans les divers climats, observant que des impressions particulières, mais constantes et toujours les mêmes, comme celles qui résultent de la nature des lieux, sont capables de modifier les dispositions organiques, et de rendre, par la génération, ces dispositions fixes dans les races [1].

Charles Comte, de qui j'ai parlé dans le livre précédent, ne va peut-être pas aussi loin que Cabanis. Il n'admet pas comme lui, par exemple, qu'il soit au pouvoir des causes externes d'altérer les caractères particuliers à une race, et de la faire dévier de son type primitif. Il convient, au contraire, d'accord sur ce point avec les anthropologistes les plus éclairés, que chaque race conserve inaltérablement dans toutes les situations les caractères qui lui sont propres [2]. Mais, à part cela, il est peu de choses, si je ne me trompe, qu'il ne reconnaisse au climat le pouvoir de faire. S'il hésite à attribuer quelque influence à la race, il en accorde sans hésitation une immense au climat, je veux dire à l'ensemble des circonstances extérieures dont tout homme subit l'action. Il consacre une portion notable de son grand ouvrage à montrer jusqu'où s'étend cette influence. « Si le climat, dit-il, ne peut pas effacer les traits caractéristiques des espèces, il peut diminuer ou accroître les forces physiques des individus, affaiblir ou fortifier leurs facultés intellectuelles, irriter ou calmer leurs passions. L'ordre dans lequel les facultés des peuples se développent

[1] *Rapports du physique et du moral de l'homme*, neuvième mémoire : *Influence des climats, etc.* Voy. l'introduction de ce mémoire et les paragraphes 3 et 5.

[2] Voir ci-dessus, p. 54 et suiv. C'est un point sur lequel j'avais insisté dès la première édition de ce volume, et qu'on doit à Lawrence d'avoir mis hors de contestation.

correspond, *en tout*, à la nature physique des régions où ils sont placés. Nous trouvons la même physionomie sociale à tous les peuples placés dans des circonstances physiques analogues, quelle que soit d'ailleurs la race à laquelle ils appartiennent; et la même analogie s'observe dans les animaux et jusque dans les végétaux. La différence des lieux étant donnée, il devient facile d'expliquer la différence des progrès qu'ont faits certaines populations. Si, à la suite d'un naufrage, des Européens avaient été jetés nus sur la côte du cap de Bonne-Espérance, et qu'ils s'y fussent trouvés réduits aux seules ressources que le pays offrait aux naturels, ils auraient été tout aussi incapables que les Hottentots de faire le moindre progrès dans la civilisation. C'est dans la différence des circonstances locales qu'on trouve la raison des progrès très-différents qu'avaient faits les peuples indigènes de l'Amérique. Pêcheurs, chasseurs, pasteurs, les peuples sont à peu près toujours ce que veulent qu'ils soient les circonstances où ils se trouvent. Ce qui a pu manquer à certains d'entre eux, ce ne sont pas les dispositions naturelles, mais des circonstances extérieures favorables à leur développement. Tout peuple convenablement placé, à quelque espèce qu'il appartienne d'ailleurs, porte en lui-même les moyens de parvenir à un haut degré de culture. L'avantage d'une bonne position est plus que suffisant pour compenser le désavantage de la race, si tant est que, sous ce rapport, un peuple puisse être inférieur à un autre; et le peuple le moins susceptible de développement ira plus loin que le mieux organisé, si celui-ci se trouve dans des circonstances moins favorables. En un mot, le degré de civilisation où chacun peut atteindre dépend, non du degré de développement dont il est susceptible par sa propre nature, mais de celui que sa position géographique lui permet de recevoir [1]. »

Je ne sais si je suis dans l'erreur, mais je crois que Charles Comte, dans la série des propositions que je viens de citer, et qui sont comme le résumé de ses idées sur l'influence des causes externes, accorde à ces causes beaucoup trop de pou-

[1] *Traité de Législation*, t. II, p. 113 et 228; t. III, p. 243, 257, 271, 296, 353, 487.

voir. J'ajoute que Cabanis me paraît en avoir encore plus exagéré la puissance.

Comment admettre d'abord avec Cabanis que les différents êtres reçoivent des circonstances physiques qui les entourent leur caractère et leur physionomie? Nul être n'aurait donc de caractère qui lui fût propre? Tout porterait une physionomie d'emprunt! Les choses ne ressembleraient pas à ce qu'elles sont réellement, mais à ce que les objets extérieurs les feraient paraître! Je ne sais pas s'il est parfaitement conforme à la raison d'ôter ainsi à chaque chose la figure qui lui est particulière, pour lui en composer une des traits de tous les objets dont elle est environnée. Il me semble que tout être créé a sa propre nature, qui se maintient identique partout où il peut exister. Un chêne, un peuplier, un bouleau, conserveront, en quelque lieu qu'on les transplante, la forme, le port, le feuillage particuliers à l'espèce à laquelle chacun de ces arbres appartient. Ils pourront bien ne pas prospérer au même degré dans tous les terrains et sous toutes les latitudes: mais partout où ils pourront vivre, ils conserveront les traits caractéristiques de leur espèce, et l'on ne verra certainement pas leur figure varier comme la nature des lieux. Or, ce que je dis des plantes, on peut le dire à plus forte raison des animaux, et à plus forte raison encore des hommes. Les hommes, non plus que les animaux, non plus que les plantes, ne prospèrent pas au même degré partout; mais partout où un peuple peut vivre, il conserve invariablement les traits particuliers à sa race (a).

(a) Bien que l'auteur paraisse ici côtoyer d'assez près la question de savoir quelles limites doivent être assignées à l'action modificatrice des circonstances extérieures sur les organismes végétaux et animaux, en réalité, cette question n'est pas même effleurée par lui, et c'est à dessein qu'il s'en détourne. Cette omission lui a été reprochée. Il était difficile de faire une critique moins opportune, car non-seulement l'auteur ne pouvait toucher un tel sujet, mais il ne pouvait même le rencontrer, sans sortir à la fois et du plan qu'il s'était tracé et du domaine des sciences sociales.

Les *espèces* sont-elles susceptibles de *transmutation*, ou seulement de *variation*? quelle part faut-il attribuer, dans la transmutation ou dans la variation des espèces, aux effets des actions de milieu, à la lutte pour l'existence, à la sélection naturelle, à l'hérédité? et, si l'on admet la *permanence des espèces*, dans quelle mesure le type spécifique est-il variable, ou, en d'autres termes, comment l'espèce est-elle délimitée et doit-elle être définie? Ce sont là, en biologie, des questions d'une importance considérable assurément. Il est vrai encore qu'à raison des rapports de dépendance qui subordonnent les sciences sociales aux sciences biologiques, la solution de ces questions ne saurait être indifférente

§ 2. — Si l'influence de la situation géographique sur le progrès de la liberté doit être considérée comme prépondérante.

S'il ne paraît pas possible de dire avec Cabanis que le caractère et la physionomie des différents êtres sont déterminés par l'influence des objets extérieurs, je ne crois pas qu'on puisse admettre davantage avec Charles Comte que le développement d'un peuple *dépend de la bonté de sa position géographique, et non du plus ou moins de perfection naturelle de ses facultés.*

Sans doute il est telle position où la race la mieux organisée ne saurait apprendre à faire usage de ses forces. Placez les hommes les plus heureusement doués au sein d'une nature immuable, sur une roche aride et dépouillée, au milieu d'un océan sans rivages; mettez-les dans une position où il leur soit impossible de vivre, et il est clair qu'ils ne pourront exercer aucun des arts qui ont pour objet de conserver, d'embellir ou d'honorer la vie.

Mais, de ce que la race la mieux faite a besoin, pour se développer, de se trouver dans une position où les progrès lui

au sociologiste. Mais, cela établi, il ne faut pas oublier, d'autre part, que l'influence modificatrice directement exercée par les circonstances extérieures sur l'*organisme social*, et qui concourt à accélérer ou à retarder le développement de la civilisation, est absolument distincte et doit être considérée séparément de celle que le milieu exerce sur l'*organisme individuel*, et dont les résultats se manifestent dans l'existence des variétés et des races. Écartons les théories *transformistes*, qui, en vérité, n'ont rien à faire ici, puisque les conjectures auxquelles elles conduisent, touchant l'origine des espèces, impliquent la nécessité de remonter à des milliers de siècles au delà du temps où se sont accomplies les phases de l'évolution sociale les plus anciennes qui nous soient connues, et, nous restreignant aux conceptions qui d'ailleurs s'accordent le mieux avec l'ensemble des faits constatés dans les sciences biologiques, bornons hypothétiquement la puissance modificatrice des circonstances extérieures, considérées dans leur action sur l'organisme individuel, à la part qui leur revient incontestablement dans la formation des variétés et des races : sans doute les circonstances extérieures exercent sur l'organisme social et sur le développement de la civilisation une influence *indirecte*, par cela seul qu'agissant sur l'organisme individuel, sans toutefois le faire dévier des caractères essentiels du type spécifique, elles ont contribué à déterminer la formation des diverses races humaines; mais cette action *médiate* ne doit pas être confondue avec l'action *immédiate* et *directe* qu'elles exercent, concurremment avec la diversité des races elle-même, sur l'organisme social et sur le cours de l'évo-

soient possibles, s'ensuit-il que les progrès dont un peuple est susceptible dépendent uniquement ou même principalement de la nature des lieux où il se trouve établi?

Si la civilisation des peuples dépendait, avant tout, de leur position géographique, ceux qui occuperaient les meilleures places sur la planète devraient être, par cela même, les plus civilisés. Il faudrait graduer l'échelle de la civilisation d'après la position et la nature des territoires, et l'on verrait le degré de culture correspondre exactement, par toute la terre, à l'avantage des situations.

Pense-t-on qu'en fait il en soit vraiment ainsi? C'est la première chose que je demande. Je crois bien que, dans les divers quartiers du globe, les parties du sol les plus favorables à la vie des hommes, sont celles où les hommes ont dû commencer d'abord à se développer. Mais trouve-t-on que les progrès ont été partout dans la même proportion que les avantages physiques; et peut-on dire, à considérer la sphère terrestre d'une manière générale, que la civilisation s'est répandue dans le monde ainsi que l'ordonnait la nature des lieux? Est-il possible de prétendre que les régions de la terre les plus favorisées de la nature sont aussi celles où la civilisation a été poussée le plus loin?

Je conviens sans peine que lorsque les Européens découvrirent l'Amérique, ils trouvèrent dans cet immense continent

lution qu'il accomplit, en augmentant ou en diminuant la vitesse propre de cette évolution

Les actions de milieu sont donc à considérer de deux points de vue différents : du point de vue *biologique*, et du point de vue *sociologique*.

Parmi les résultats qui attestent la puissance modificatrice des circonstances extérieures, lorsqu'on les considère du point de vue *biologique*, apparaît la diversité des races humaines; et cette diversité est elle-même un principe de variation sociale. L'auteur, en traitant d'abord de la diversité des races, ainsi qu'il l'a fait dans le livre précédent, a suivi l'ordre indiqué par la méthode générale, car il avait à expliquer les effets, et non pas à remonter aux causes de cette diversité; il avait à considérer l'influence qu'elle exerce sur le développement de la civilisation, non à en rechercher l'origine dans les conséquences purement biologiques des actions de milieu.

Quant aux résultats qui manifestent la puissance modificatrice des circonstances extérieures, lorsqu'on les considère du point de vue *sociologique*, et qui apparaissent avec une rapidité incomparablement plus grande que ceux par où se révèle l'action du milieu sur la race, ils sont exclusivement du domaine des sciences sociales : c'est donc uniquement cet ordre de conséquences, parmi toutes celles que produisent les actions de milieu, que l'auteur devait prendre en considération, lorsque, après avoir traité préalablement de l'influence de la race, il traitait ensuite spécialement de l'influence des circonstances extérieures sur le progrès de la liberté.

les peuples du centre plus avancés que ceux des extrémités. Mais, quoiqu'il y eût, sans contredit, moins de culture au Groënland qu'au Mexique, et dans la Terre-de-Feu qu'au Pérou, il y en avait certainement moins au Mexique et au Pérou qu'il n'y en avait alors en Europe. Est-ce donc que les Européens s'étaient trouvés, sous le rapport des circonstances locales, dans une meilleure situation que les peuples indigènes du Pérou et du Mexique? Il serait difficile de le prétendre. Quels sont les pays de l'Europe qui, sous le rapport des avantages physiques, peuvent soutenir la moindre comparaison avec les contrées du Nouveau-Monde que je viens de nommer, surtout avec le Mexique? Où trouverait-on, dans la partie du globe que nous habitons, une contrée qui ait pu offrir originairement à ses habitants des ressources plus variées, des mines plus riches, un sol plus fécond et plus propre à toute espèce de culture, un plus grand nombre de produits indigènes pouvant servir à l'exercice des arts et à la subsistance des hommes, un air plus doux et plus salubre[1]? Il est vrai que l'Europe,

[1] La presque totalité du Mexique jouit d'un climat tempéré. Dans la région que les indigènes appellent *tierras templadas*, pays tempérés, la chaleur moyenne de toute l'année est de 17 à 19°; et dans la zone à laquelle ils donnent le nom de *tierras frias*, pays froids, on jouit d'une température moyenne de 11 à 13°, égale à celle de la France ou de la Lombardie. La chaleur n'est très-forte que vers les côtes, dans des terrains bas et entrecoupés de collines peu considérables. Encore, dans cette partie comparativement peu étendue du Mexique, la température ne s'élève-t-elle qu'à 25 ou 26° du thermomètre centigrade, 8 ou 9° au-dessus de la chaleur moyenne de Naples. — V. Malte-Brun, *Précis de la Géogr. univ.*, t. V, p. 457 et suivantes de la 2e édition. — La Cordillère des Andes, après avoir traversé toute l'Amérique du Sud et l'isthme de Panama, se sépare, à son entrée dans le continent septentrional, en deux branches qui, divergeant à l'E. et à l'O., tout en conservant leur direction principale vers le N., déterminent entre leurs deux chaînes un vaste plateau, que traversent sur divers points des chaînes principales ou secondaires, mais maintenu dans sa plus grande dimension à une hauteur de six à sept mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Cette élévation va en diminuant vers le N.-E., de manière à tomber au niveau de l'Océan vers le Texas, tandis qu'à l'O. la Cordillère continue à porter son plateau à travers les provinces de Sonora et de Durango. Il résulte de cette constitution orographique que les villes situées sur le plateau, comme Mexico, Guanaxuato, Zacatecas, quoique placées sous le même parallèle qu'Acapulco, Vera-Cruz et San-Blas, ont une température tout à fait différente, et par conséquent des produits tout autres. La végétation, en gravissant le plateau, semble se modifier et se suivre par couches; les plantes parasites des tropiques font place peu à peu à de magnifiques chênes,

par ses contrées les plus méridionales, avait pu communiquer de bonne heure avec l'Egypte, que l'Egypte avait eu des communications avec l'Inde, et que l'Inde est un des plus riches pays du monde et des plus anciennement civilisés. Mais si la supériorité de la culture doit être décidée par celle des lieux, on ne voit pas trop pourquoi la civilisation n'aurait pas été aussi avancée au Mexique que dans l'Inde même ; et puis il s'agit de savoir si, dans l'Inde, elle se trouve bien en rapport avec l'avantage des situations.

Si donc nous passons d'Amérique en Asie, j'accorderai encore que les peuples de cette partie du monde qui en habitent la partie la plus élevée, la plus froide, la plus stérile, sont moins avancés que ceux qui occupent les régions basses et les plus susceptibles d'être cultivées : je conviendrai que la civilisation a fait moins de progrès sur le plateau central que parmi les habitants de la Chine et de l'Inde. Mais on m'accordera sans doute aussi que la civilisation des Chinois et celle des Hindous, quoique supérieure peut-être à celle qui s'était formée au Mexique, est encore très-inférieure à celle qui s'est développée parmi nous ; qu'elle est loin d'être aussi éclairée, aussi forte, aussi savante, aussi correcte... J'ai donc à demander encore si les peuples d'Europe se sont trouvés, pour faire des progrès, dans une meilleure situation que ceux de la Chine et de l'Hindoustan ? si, par exemple, il est en Europe des contrées que la nature ait plus favorisées que l'Inde, qui soient arrosées par des fleuves plus larges et plus nombreux, où l'on respire un air en général plus salubre, où une terre plus fertile se couvre de productions plus variées, plus propres à la nourriture de l'homme et à l'exécution de toutes sortes de travaux ; où l'on puisse cultiver à la fois les arbres, les céréales, les fruits, les fleurs de la zone tempérée, et les productions qui croissent entre les tropiques ; où les entrailles de la terre recèlent des trésors plus précieux ; où le règne animal présente un plus grand nombre de variétés utiles ; où la nature offre aux hommes

et l'atmosphère fiévreuse de Vera-Cruz à l'air salubre de Xalapa. Plus loin, au lieu du chêne, se présente le sapin, dans une zone déjà plus froide : c'est le plateau... Dans ce territoire ainsi distribué, tous les produits de l'univers trouveraient le sol et le climat qui leur sont propres. » — *Voyage dans les deux Amériques*, publié sous la direction d'Alcide d'Orbigny, p. 454.

plus de moyens de communiquer entre eux et de se mettre en rapport avec d'autres nations ?... Je ne crois pas qu'il soit possible de faire une réponse affirmative [1].

Voulons-nous nous transporter dans une autre partie du monde, et comparer à la situation des peuples de notre race celle des peuples d'espèce malaie? Avec quel immense avantage ne pourra-t-on pas, ce semble, opposer au continent d'Europe ces innombrables archipels de la mer du Sud, ces labyrinthes d'îles dont les voyageurs nous ont donné des descriptions si ravissantes, où l'air est si pur et si doux, la nature si riante et si féconde, où les peuples, unis plutôt que séparés par l'Océan au sein duquel ils sont répandus et qui les embrasse tous, trouvent dans ses eaux un moyen naturel si puissant de communiquer entre eux?... Et pourtant quelle comparaison sera-t-il possible d'établir entre la civilisation de ces peuples, si heureusement situés, et celle des peuples de notre race, qui

[1] Le sol de l'Inde, avec ses nombreux accidents, ses deux cents fleuves et ses milliers de rivières que peuplent plus de deux cent cinquante espèces de poissons indigènes, ses plaines enrichies par tant d'alluvions, ses plateaux fertiles si heureusement disposés en étages, comme pour offrir à l'homme les ressources de tous les climats, ses montagnes couvertes de vastes forêts où abondent tant d'essences précieuses, présente presque toutes les variétés des productions terrestres, et nourrit, bien que très-imparfaitement cultivé, deux cents millions d'habitants. On y compte une multitude de différentes variétés de riz; le froment et l'orge y prospèrent aussi bien que le millet; on y trouve une quantité d'autres farineux qui semblent particuliers au pays : le moung, le tanna, grain qui rend beaucoup et qui croît presque sans culture; le katchil, qui remplace notre pomme de terre, l'igname, qui pèse souvent plusieurs livres, etc., etc.

Tandis que, sur le plateau des Nilgherris, sous le même parallèle que la partie septentrionale de la côte de Malabar, le climat, merveilleusement tempéré par l'altitude du site, se prête à la culture des plantes potagères et des légumes d'Europe; que, dans les jardins de Bangalore, le pommier, le pêcher peuvent donner des fruits savoureux sous le 13e degré de latitude; que diverses provinces fournissent en abondance des ananas et des oranges, en mille lieux croissent le jacquier, dont le fruit, que l'on mange cuit, offre la consistance et rappelle la saveur de la châtaigne, le manguier, le bananier, le cocotier, le bambou, dont les parties résistantes sont employées, sous tant de formes diverses, à tant d'usages différents, l'espèce de palmier qui donne le sagou, dont la moelle et les jeunes pousses sont comestibles, etc.

Il faudrait entrer dans un détail presque infini, si l'on voulait énumérer toutes les productions végétales que le sol de l'Inde offre spontanément aux besoins et à l'industrie de l'homme, ou que les conditions si variées du climat lui ont permis d'y introduire et d'y exploiter par la culture. Il suffit de rappeler le coton, le

se sont trouvés originairement dans des circonstances physiques comparativement si désavantageuses?

On trouve donc, en rapprochant successivement de l'Europe les plus belles régions de la terre, et en comparant la civilisation de ces pays à celle qui a crû parmi nous, la preuve constante que la civilisation ne s'est pas répandue dans le monde en raison de l'avantage des situations. Il se peut bien, je le répète, que, dans chaque quartier du globe, la race par qui cette region était occupée ait fait ses premiers progrès dans les lieux où la vie était le plus facile, où les arts destinés à la soutenir avaient le plus de moyens de s'exercer; mais il paraît impossible de dire, d'une manière générale, que les avantages physiques ont décidé de l'étendue des développements de la civilisation, et que les régions qui réunissaient le plus d'avantages sont celles où l'espèce s'est le plus perfectionnée. Les Tahitiens, de race brune, n'avaient pas fait, il y a cent ans,

lin, le chanvre, l'indigo, le tabac, le pavot, le mûrier, la canne à sucre, le café, le poivre, la cannelle, le gingembre, le tamarin, le sésame, la noix de ben, la casse, un grand nombre d'espèces tinctoriales, etc., etc.

Et d'autre part, quelles richesses ne renferment pas les forêts de l'Hindoustan, en bois propres à la construction, à la charpente, au charronnage, à la menuiserie: celles des Nilgherris et de l'Anamalaï, presque entièrement formées de teck, bois dur, très-tenace, incorruptible aux vers, facile à travailler et si durable; celles du Mysore, où domine le sandal; celles du Gondhavâna et de l'Orissa, où abonde le sal, encore plus résistant que le teck, et en même temps si vivace et si fécond; celles du Suttledje, riches surtout en cèdres; celles du Népâl et du Ghârval, où le chêne, l'yeuse, le pin, le sapin se mêlent aux cèdres, et où les pentes himalayennes offrent, à des altitudes diverses, tant de sites favorables à la végétation forestière la plus variée?

L'Inde n'a guère été moins bien pourvue par la nature d'animaux utiles. On sait que, dès la plus haute antiquité, l'éléphant y a été, sinon complétement domestiqué, du moins apprivoisé par l'homme, et plié par lui à son service. On trouve encore dans les forêts de l'Orissa le gayal, souche sauvage des bœufs domestiques de la péninsule; et ailleurs, le buffle à la peau noire, aux cornes proclives, la brebis à laine soyeuse, la chèvre maykay aux longues jambes, la chèvre du Népâl à la queue si fournie, si ondoyante, les faisans, les coqs sauvages, naturalisés, depuis les temps les plus anciens, dans tous les pays.

A la vérité, il paraît constant que les richesses minérales de l'Inde ont été fort exagérées. Toutefois, sans parler des diamants, non plus que des autres pierres précieuses, que l'on recueille dans le Balaghar et dans le Vischapur, il n'est pas douteux que le cuivre, l'étain, l'or, le plomb argentifère, le fer, le soufre, le sel ne s'y rencontrent. Les minerais de fer du Népâl notamment, qui ne sont pas ou qui sont mal exploités, paraissent très-riches.

autant de progrès qu'en avaient fait, trois siècles auparavant, les Mexicains, de race cuivrée, quoique ces derniers ne se trouvassent pas, géographiquement parlant, dans une situation plus avantageuse. Les Mexicains, d'espèce américaine, n'avaient pas fait autant de progrès que les Chinois, de race mongole, quoiqu'il ne semble pas que ces derniers peuples fussent dans une meilleure situation géographique que les Mexicains. Aucun de ces peuples enfin n'avait fait des progrès comparables à ceux de la plupart des nations d'Europe, quoique l'avantage des circonstances locales n'ait certainement pas été, originairement surtout, du côté des Européens. Il suffit de comparer ce qu'il y a de développements acquis dans la partie du globe que nous habitons, que la nature a traitée avec tant de parcimonie et de mauvaise grâce, avec ce qu'on trouve de culture dans d'autres parties du monde, qu'elle a comblées de ses plus riches dons, pour être forcé de reconnaître que l'influence de la race a prévalu sur celle des lieux, et que le génie de l'homme a plus fait pour les progrès de la civilisation que les circonstances physiques les plus favorables.

§ 3. — S'il est exact de représenter l'état de la civilisation comme dépendant principalement de la latitude et de la fertilité du sol.

S'il est difficile de dire, en général, que les lieux les plus favorisés de la nature sont ceux où l'espèce a fait le plus de progrès, peut-on soutenir, en particulier, qu'elle s'est surtout développée dans les régions très-chaudes et très-fertiles ?

Montesquieu, dans les parties de son principal ouvrage où il traite le sujet qui nous occupe en ce moment, a paru regarder l'élévation de la température et la fertilité du sol comme contraires, en général, au perfectionnement physique et moral de l'espèce ; de sorte que, si l'on voulait déterminer l'influence de ces deux causes d'après ses principes, il faudrait, ce semble, faire un tableau dans lequel on verrait la civilisation décroître à mesure qu'on s'éloignerait des pôles et qu'on descen-

drait vers les régions de la terre où la température est la plus élevée et la végétation la plus vigoureuse.

Charles Comte a longuement combattu sur ce point la manière de voir de l'auteur de l'*Esprit des lois*; et, se conformant aux idées plus justes que les progrès de l'histoire naturelle et de la géographie permettent de concevoir de la manière dont la vie s'est répandue sur notre planète, il a présenté au lecteur, dans une suite de chapitres, un tableau dans lequel les formes sous lesquelles la vie se manifeste et les effets qu'elle produit, au lieu d'aller en se dégradant des régions polaires vers l'équateur, s'affaiblissent et se détériorent, au contraire, à mesure qu'on s'éloigne de l'équateur et qu'on s'élève vers les pôles.

Cette manière d'envisager la sphère terrestre et les lois suivant lesquelles la vie s'y est propagée paraît conforme, à beaucoup d'égards, à l'exacte observation des choses. Il est certain que le règne végétal, à mesure qu'on s'éloigne des régions équatoriales, perd graduellement de sa force et de ses proportions [1]. Il paraît également vrai que la stature des animaux diminue à mesure que l'on avance vers les pôles. Enfin, il est peut-être possible de soutenir, malgré les exceptions assez nombreuses qu'on pourrait citer à cet égard, que les hommes eux-mêmes sont plus grands entre les tropiques que dans la zone tempérée, et surtout vers les cercles polaires [2].

Mais la vie morale observe-t-elle absolument ici les mêmes lois que la vie physique, et peut-on dire qu'elle paraît perdre régulièrement de sa force à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur? Je ne dirai sûrement pas que la civilisation nous est venue des régions polaires; je ne pense pas même qu'on pût, avec justice, accuser Montesquieu d'avoir eu une telle idée. Mais faudra-t-il adopter la proposition inverse; et dirons-nous, avec l'auteur du *Traité de législation*, qu'elle s'est particulièrement développée dans la zone torride, et que c'est de là qu'elle s'est répandue dans les zones tempérées? Je ne sais pas si

[1] Personne n'ignore que le même phénomène s'observe sur la pente des montagnes, à mesure qu'on s'élève à des régions plus froides, jusqu'à celle des neiges éternelles.

[2] On peut trouver un certain nombre d'exceptions dans l'ouvrage de Charles Comte, et l'auteur ne les cite pas toutes.

cette proposition est plus conforme à la vérité que ne le serait la première. La Chine, l'Inde, l'Égypte, la Grèce, le Mexique, le Pérou : voilà les lieux qu'on signale communément comme les premiers foyers de la civilisation. Or, de tous ces lieux, il n'y a réellement que l'Inde qui soit sous une température torride. La Chine est en dehors des tropiques; le centre de l'Égypte est sous le trentième parallèle; celui de la Grèce sous le trente-huitième. Si le Mexique et le Pérou se trouvent, l'un en totalité, l'autre en grande partie, situés dans l'intervalle des tropiques, l'influence de la latitude est ici fortement contre-balancée par l'élévation du sol. Les deux tiers du Mexique, élevés sous la forme d'un immense plateau, d'une hauteur de deux mille à deux mille cinq cents mètres au-dessus du niveau de la mer, jouissent d'un climat plutôt froid ou tempéré que brûlant [1]; et si la civilisation, pour se développer, a besoin d'une haute température, il semble que, dans le Nouveau-Monde, ce n'est pas sur le plateau du Mexique qu'elle aurait dû faire ses plus grands progrès. Il semble aussi que, dans l'ancien continent, ce n'est pas en Chine, en Égypte, en Grèce, qu'elle aurait dû naître, puisque ces pays sont tous dans la moyenne région du globe, et que la chaleur y est, et surtout y dut être d'abord assez modérée [2]. Faut-il donc admettre que la civilisation a eu son premier foyer dans l'Inde, et que c'est de là que tout est venu ? Mais comment le prouver; comment établir que la civilisation de l'Europe moderne est un produit d'origine hindoue ? Pourquoi vouloir d'ailleurs que toutes les civilisations soient sorties d'une seule ? Pourquoi n'y aurait-il qu'un peuple au monde dont les progrès auraient été spontanés ? « Il ne faut pas, dit, à ce sujet, un écrivain très-instruit, chercher en Asie, ni en Éthiopie, des origines obscures qui font négliger des faits certains et à notre portée. Il y a eu en Europe, notamment parmi les Turdetains, parmi les Celtes, parmi les Scandinaves, parmi les Étrusques, des foyers de civilisation contemporains de la civi-

[1] Malte-Brun, *Précis de la Géogr. univ.*, t. V, p. 445.

[2] Il est assez de points de l'ancien et du nouveau monde où l'on a la preuve que la température s'est graduellement élevée, pour qu'on soit fondé à supposer qu'il en a été de même partout, et surtout dans tous les pays où la terre a été cultivée, s'il est vrai, comme il est encore permis de le croire, que la culture a pour effet de rendre le climat plus doux. Voy. plus loin, p. 92 et 93.

lisation primitive des Hellènes [1]. » Si donc on ne peut pas soutenir raisonnablement que la civilisation est descendue des pôles, on ne peut pas admettre davantage qu'elle est venue de l'équateur.

Non-seulement l'espèce humaine ne s'est pas développée de préférence dans la zone torride, mais la partie chaude de la zone tempérée ne paraît pas être celle où elle a fait les plus grands progrès. La civilisation avait été moins parfaite en Égypte, sous le trentième degré de latitude, qu'elle ne le fut ensuite en Grèce, sous le trente-huitième. Elle le fut peut-être moins en Grèce qu'elle ne l'a été plus tard en Italie, à quelques degrés plus au nord. Elle n'a jamais été en Italie, si ce n'est sous le rapport des beaux-arts, aussi avancée qu'elle l'est maintenant dans d'autres contrées plus septentrionales de l'Europe. Qui pourrait nier que la civilisation de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Pays-Bas, ne soit en général plus développée que ne l'est la civilisation présente, et que ne l'a été la civilisation passée du midi de l'Europe et du nord de l'Afrique? Bien loin donc de dégénérer en s'éloignant des tropiques, il paraît certain, au moins jusqu'ici, qu'elle a acquis plus de perfection.

Charles Comte paraît vouloir attribuer ces progrès des dernières contrées que je viens de nommer à une révolution survenue dans leur température. Du temps de Julien et de César, observe-t-il, la Gaule voyait, chaque hiver, tous les fleuves se glacer au point de pouvoir, pendant plusieurs mois, servir de ponts et de routes. Peu à peu, ajoute-t-il, ces cas devinrent plus rares, et le climat s'étant adouci, il fut possible d'introduire dans le Nord des cultures du Midi qui exercèrent la plus heureuse influence sur les arts, et bientôt sur la vie des hommes.

Mais, cette révolution dans la température, qu'est-ce qui prouve qu'elle avait devancé les efforts des populations; et pourquoi, au lieu de faire honneur au climat des progrès de l'homme, ne pas attribuer à l'homme les changements heureux survenus dans le climat? Il est très-probable que cette révolution que la température a subie en Europe, et les changements

[1] Malte-Brun, *Précis de la Géogr. univ.*, t. VI, p. 78, 2e édit.

non moins remarquables qu'elle éprouve graduellement dans l'Amérique du Nord, sont la conséquence des modifications successives que la main des hommes a fait subir au sol : du desséchement des marais, du défrichement des forets, de tous les travaux qui ont eu pour objet ou pour effet de faciliter le prompt écoulement des eaux, et, en diminuant ainsi l'évaporation, de détruire par degrés l'une des principales causes du refroidissement de l'atmosphère.

Bien loin qu'on doive attribuer à l'adoucissement de la température les progrès qu'ont faits les peuples de la région moyenne de l'Europe, il semble qu'un de leurs principaux mérites est d'avoir forcé leur climat à s'adoucir, et de l'avoir plié par degrés à une multitude de cultures que sa nature semblait repousser. C'est malgré l'extrême désavantage de leur position qu'ils ont devancé les peuples du Midi, dont l'éducation avait commencé bien avant la leur, et dans des circonstances infiniment plus favorables.

§ 4. — Comment et sous quelles conditions l'industrie de l'homme est plus stimulée par la difficulté que par la facilité de vivre.

En somme, il se peut bien que les pays les plus chauds et les plus fertiles soient ceux où la civilisation a pris naissance; mais ils ne sont pas ceux où elle a le plus grandi. Je conçois que l'homme ait d'abord cherché à se fixer dans les lieux les plus favorables à sa faiblesse, à son inexpérience, à sa paresse, là où la vie était la plus aisée, là où il y avait le moins d'efforts à faire; mais les lieux où il y avait le moins à faire, ne sont certainement pas ceux où il a le plus fait. Il n'y a rien de déraisonnable à supposer que l'état imparfait où demeure l'industrie des peuples qui habitent les îles de l'océan Pacifique, est dû en partie au soin que la nature a pris elle-même de pourvoir aux besoins de ces peuples, et de leur rendre la vie douce et aisée. Un géographe non moins judicieux qu'érudit, Malte-Brun, regarde l'extrême fertilité de certains territoires, en

Asie, comme ayant presque autant nui aux progres des hommes que l'extrême stérilité de quelques autres. La vie nomade dit-il, est prescrite par la nature elle-même a beaucoup de nations asiatiques ; mais, dans d'autres régions de l'Asie, la fertilité uniforme du sol et la douceur constante du climat, en récompensant trop rapidement le plus léger travail, ont étouffé, presque dès sa naissance, l'énergie de l'esprit humain, qui, pour ne pas se ralentir, veut être stimulé par le besoin et les obstacles[1]. C'est en ce sens que Montesquieu dit fort sensément que les terres ne sont pas toujours cultivées en raison de leur fertilité ; qu'on voit quelquefois des déserts dans les pays les plus fertiles ; que les hommes restent incultes là où la terre produit d'elle-même beaucoup de fruits propres à les nourrir ; que, pour devenir industrieux, sobres, actifs, courageux, ils ont besoin que le sol leur refuse quelque chose et leur fasse acheter ses produits[2]. Enfin, c'est dans le même sens que Charles Comte lui-même, voulant expliquer pourquoi les Caraïbes sont les plus imprévoyants des sauvages, dit que la nature de la terre et des eaux sur lesquelles ils vivent, en leur assurant des provisions pour toute l'année, les dispense par cela même de prévoyance[3]. Or, si des circonstances trop favorables peuvent dispenser l'homme de prévoyance, pourquoi ne pourraient-elles pas le dispenser aussi d'activité, d'industrie, etc.?

Bien certainement donc les lieux où l'homme peut vivre avec le moins d'efforts, ne sont pas ceux où il fait les progrès les plus considérables. Il est sensible que sous un ciel accablant, que sur un sol qui se couvre spontanément des produits propres à sa nourriture, sa paresse doit être doublement favorisée, et qu'il ne peut avoir ni le même ressort pour agir, ni le même intérêt à se donner de la peine. Diminuez le nombre de nos besoins, et vous réduisez par cela même celui de nos facultés. Où l'on est déjà vêtu par le climat, il y a moins à s'évertuer pour trouver les moyens de se vêtir. Où l'on n'a pas d'hiver à craindre, il n'y a pas, non plus, de précautions à prendre contre

[1] *Précis de la Géog. univ.*, t. III, liv. XLVI, p. 21 de la 2e édit.
[2] *Esprit des lois*, liv. XVIII, ch. III, IV et IX.
[3] *Traité de législation*, t. II, liv. III, ch. VIII, p. 173.

le froid. Il est assez connu qu'on se chauffe mieux en Russie qu'en Italie ou en Espagne. Les maisons sont mieux construites et de plus belle pierre en Hollande, où le sol ne renferme pas un caillou, qu'en France, où le pays est plein de carrières. C'est dans les pays très-favorisés de la nature que viennent les fruits les plus doux, et dans les contrées moins heureuses qu'ils sont cultivés avec le plus de soin. Le marquis de Caraccioli ne dirait plus que les *pommes cuites* sont le seul fruit qui mûrisse en Angleterre. Le soleil de ce pays, auquel il reprochait de n'être *pas plus chaud que la lune de Naples*, a maintenant le pouvoir de colorer et de mûrir des fruits, non pas sans doute aussi savoureux, mais plus beaux peut-être que ceux de l'Italie [1].

On peut poser en principe que l'industrie des hommes est moins stimulée par la facilité que par la difficulté de vivre. La nécessité est notre plus pressant aiguillon, et des obstacles, pourvu qu'ils ne soient pas invincibles, peuvent être regardés, jusqu'à un certain point, comme une circonstance favorable à notre développement. Lorsque, pour trouver les moyens de satisfaire leurs besoins les plus immédiats, des hommes ont été obligés de tendre fortement toutes leurs facultés, leur intelligence, éveillée sur un point, se porte ensuite plus facilement sur d'autres objets, et, de proche en proche, ils arrivent à des perfectionnements que ne soupçonnent même pas les hommes qui, dès leur entrée dans la vie, en ont connu les jouissances.

Voilà ce qui explique, au moins en partie, comment des peuples placés dans des circonstances comparativement peu favorables, ont été plus loin que d'autres peuples très-avantageusement situés; comment des pays pour qui la nature avait tout fait, ont moins prospéré que d'autres contrées où l'homme avait, pour ainsi dire, tout à faire. Les deux plus belles et plus fertiles provinces de la Chine, sont les provinces de Kiang-su et de Nan-hoï, qui ont été tirées de dessous les eaux. Les Pays-Bas et la Hollande, qui n'étaient originairement que des marais, sont deux des plus riches contrées de l'Europe. On sait quelle puissance les Vénitiens étaient parvenus à fonder

[1] Voy. dans la *Rev. Brit.*, t. II, p. 223 et suiv., un article curieux sur les progrès que l'horticulture a faits en Angleterre.

dans les lagunes de l'Adriatique. L'Europe entière, au rapport des historiens et des géographes, ne fut d'abord qu'une région indigente et rude, que la nature n'avait ornée que de forêts, n'avait enrichie que de fer. Il n'y avait ni or dans nos mines, ni diamants parmi nos cailloux. Nous ne pouvons nommer que quinze à vingt espèces de quadrupèdes qui nous appartiennent exclusivement; et encore sont-ce de petits animaux de peu d'apparence, tels que des rats et des chauves-souris [1]. Nos races animales et végétales les plus précieuses paraissent être, en grande partie, des produits d'origine étrangère. Nous n'avions ni le cheval, ni le bœuf, ni l'âne, ni le mouton. Le ver à soie est natif de l'Inde. Le noyer croissait en Perse; le pêcher et l'oranger en Chine, l'olivier en Syrie, la vigne au midi de la mer Caspienne, la pomme de terre en Amérique, l'orge et le froment dans la région comprise entre les montagnes de l'Asie centrale et la Méditerranée [2]. Quelle prodigieuse métamorphose n'avons-nous pas fait subir à cette région, que la nature avait si cruellement disgraciée! « La science chercherait en vain maintenant à distinguer les bienfaits de l'art des produits indigènes; la culture a changé jusqu'au climat; la navigation a apporté les végétaux de toutes les zones. Cette Europe, où le castor bâtissait en paix ses digues et ses cabanes au bord des fleuves solitaires, s'est peuplée d'empires puissants, s'est couverte de moissons et de palais. Cette médiocre péninsule est devenue la métropole du genre humain et la législatrice de l'univers. L'Europe est présente dans toutes les parties du monde; un continent entier n'est peuplé que de nos colonies: la barbarie, les déserts, les feux du soleil ne soustrairont pas longtemps l'Afrique à nos actives entreprises; l'Océanie semble appeler nos arts et nos lois; l'énorme masse de l'Asie est presque

[1] *Précis de la Géogr. univ.*, t. VI, p. 1 et 2.

[2] Malte-Brun, en disant que la puissance organique dont la nature est douée n'a pas agi, dans l'origine, sur un seul point du globe, et qu'un grand nombre de végétaux, en Europe, pourraient se passer de l'honneur d'une origine étrangère, avoue pourtant que les migrations de l'homme ont singulièrement favorisé l'extension de l'aire d'habitat des diverses espèces de plantes, et que l'Europe, dans l'origine, était dans un grand dénûment de plantes et d'animaux utiles. Rapprochez de ce qu'il dit, t. V, liv. XLII, p. 504 de son *Précis*, ce qu'il ajoute p. 505, et ce qu'il dit encore t. VI, p. 1 et 2.

traversée par nos conquêtes; bientôt l'Inde britannique et la Russie asiatique se toucheront, et l'immense mais faible empire de la Chine ne résistera pas à notre influence, s'il échappe à nos armes [1]. L'Océan tout entier est le domaine exclusif des Européens ou des colons d'Europe : tandis que même les nations les plus policées des autres parties du monde n'osent s'éloigner de leurs rivages, nos hardis navigateurs suivent, d'un pôle à l'autre, la route que, du fond de leur cabinet, leur ont tracée nos géographes. Seuls, nous soumettons à notre volonté les forces de la nature même les plus redoutables. La foudre du ciel tombe enchaînée aux pieds de nos savants. Nous avons tenté, non sans succès, la conquête de l'atmosphère : nous pouvons nous élever avec sûreté au-dessus des nuages, et peut-être découvrirons-nous les moyens de nous diriger dans les régions de l'air, comme nous avons trouvé celui de nous conduire au sein des mers les plus vastes. L'arbre de la science a crû sur notre terre, d'abord si âpre et si sauvage, plus que dans les lieux du monde que la nature avait le plus comblés de ses faveurs [2]. » A la vérité, ces progrès si surprenants de l'Europe doivent être, en grande partie, attribués au génie particulier de la race d'hommes qui l'habite; mais peut-être cette race elle-même, si une tâche moins rude lui avait été imposée, si elle était née sur une terre plus féconde et sous un ciel plus doux, se serait-elle beaucoup moins illustrée par ses œuvres.

§ 5. — Ce qu'il faut entendre par circonstances extérieures. — Quelle sorte d'influence elles ont exercée sur la marche de la civilisation.

Du reste, l'élévation de la température et la fertilité du sol ne sont pas, à beaucoup près, les seules circonstances exté-

[1] Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les événements contemporains commencent à justifier cette prévision de l'habile géographe à qui j'emprunte cette belle page.

[2] Malte-Brun, *Précis de la Géographie universelle*, t. VI, p. 2 et 3.



rieures qui influent sur notre développement. A vrai dire, tout ce qui entre dans la constitution physique d'un pays : la nature de l'air qu'on y respire ; celle des vents qui y règnent ; la qualité, le volume et la direction des eaux ; la configuration du sol ; sa nature et celle de ses productions de toute sorte sont autant de circonstances qui peuvent agir plus ou moins sur nous, solliciter dans un sens ou dans un autre l'action de nos facultés, et influer à la fois sur le caractère des arts que nous exercerons, et sur les progrès que nous parviendrons à y faire.

Il n'est pas possible, on le sent aisément, qu'un peuple soit inspiré de la même manière dans toutes les positions ; que toutes les localités le portent à faire le même usage de ses forces ; qu'il agisse pour se procurer des aliments, par exemple, au bord d'une rivière ou d'une mer poissonneuse, de la même façon qu'au milieu d'un pays giboyeux ou au sein d'un désert qui n'offrirait de ressources que pour le pâturage. Il est dans les arts que les hommes exercent, comme dans les usages qu'ils observent ou dans les pratiques auxquelles ils se livrent, une multitude de différences qui n'ont pu être inspirées que par la diversité des lieux. Toutes les différences ne sont pas venues de celles-là ; mais celles-là en ont certainement entraîné beaucoup d'autres.

Partout l'homme a cherché, quoique avec des degrés très-divers d'intelligence, d'activité, de courage, de persistance, et par suite avec des succès très-divers aussi, à tirer parti de sa position locale, à profiter des avantages et à neutraliser les inconvénients qu'elle présentait. Ici on a cultivé la vigne ; là, les céréales ; ailleurs, on a dû se livrer de préférence à l'éducation des bestiaux. Tel peuple vit de la pêche ; tel autre des produits de la chasse. Les nations méridionales de l'Asie cultivent le riz ; celles de la zone froide le blé noir et l'orge. Le défaut de bois de construction oblige l'habitant du plateau central à se loger sous des tentes couvertes de peaux ou d'étoffes, provenant les unes et les autres de ses troupeaux ; l'Hindou, au contraire, qui est riche en bois, et surtout en bois de palmier, s'est logé dans de légères maisonnettes, telles que lui conseillaient de les faire sa paresse naturelle et la douceur de son climat, etc., etc.

Le caractère des usages ne s'est pas moins ressenti que celui des travaux de la position locale des populations. Voltaire observe fort sensément que le même législateur qui était sûr de se faire obéir avec joie en ordonnant aux Hindous de se baigner dans le Gange, à certains temps de la lune, se serait fait lapider s'il avait voulu prescrire l'usage des bains aux peuples des bords de la Dwina. Il ajoute que Mahomet, qui avait interdit l'usage de vin en Arabie, où l'on a besoin de boissons rafraîchissantes, ne l'aurait peut-être pas défendu en Suisse, surtout avant d'aller au combat. Il dit encore que certaines libations de vin pouvaient être prescrites dans les pays de vignoble, qu'aucun législateur n'aurait imaginé d'ordonner là où l'on n'aurait pas connu la vigne [1]. Il est possible qu'on ait quelquefois cédé légèrement, inconsidérément, aux indications de la nature; mais il est certain que beaucoup de pratiques et d'habitudes ont été déterminées par ces indications.

Si la nature des lieux a influé sur la direction que nous avons donnée à l'usage de nos forces, elle n'a pas eu moins d'influence sur leurs progrès. Non-seulement on ne peut pas se livrer partout aux mêmes travaux, mais les mêmes travaux ne peuvent pas s'exercer partout avec la même puissance. Il n'est pas une industrie, surtout dans la classe de celles qui agissent sur le monde matériel, qui ne trouve dans la constitution physique des pays où il est possible de l'exercer des circonstances locales plus ou moins favorables à son exercice. Tout pays ne possède pas des mines également faciles à exploiter. On ne voit pas partout des terres, également fertiles, se prêter à des cultures également précieuses et également variées. Le travail de la végétation, puissamment secondé, en certains lieux, par l'état habituel du ciel, peut être ailleurs fréquemment interrompu ou contrarié par la même cause. Un pays est plus ou moins arrosé. Les rivières qui le traversent offrent à la navigation des voies plus ou moins commodes. Ses fleuves débouchent dans des mers plus ou moins fréquentées et entourées de peuples plus ou moins riches. Les côtes qu'il présente à ces mers ont plus ou moins d'étendue; elles sont plus ou moins accessibles et plus ou moins bien découpées. Tout cela est in-

[1] *Dictionnaire philos.*, au mot *Climat*.

contestable ; et il est incontestable aussi que de ces circonstances il doit résulter plus ou moins de facilité pour l'exécution d'un grand nombre de travaux.

Si les circonstances locales ont le pouvoir de décider, jusqu'à un certain point, du progrès des arts, elles ne sont pas sans influence non plus sur le perfectionnement des sciences, des mœurs, des relations sociales. On sait l'étroite liaison qu'il y a entre toutes ces choses. Où l'industrie ne saurait se développer, on n'a pas le même intérêt à cultiver les connaissances que son exercice réclame ; on n'a pas non plus les mêmes moyens de les cultiver. Où manquent les lumières et le bien-être, il est rare que les mœurs se distinguent par beaucoup de délicatesse et de pureté, et que les relations sociales soient très-sûres et très-douces. Placez un peuple dans un pays qui ne soit absolument propre qu'au pâturage, et il sera bien difficile que son industrie, ses connaissances, ses mœurs, ses relations avec d'autres peuples, et les relations de ses membres entre eux, soient autres que celles qu'on remarque chez la plupart des peuples nomades. Je laisse au lecteur le soin d'examiner s'il est possible que l'intelligence, les affections, les habitudes de l'Arabe bédouin ou du Tartare ne tirent pas une partie de leur caractère de la situation particulière où ces peuples sont placés.

On peut donc dire qu'il n'est aucun ordre de développement qui ne dépende, dans une certaine mesure, de l'action que le monde matériel exerce sur nous, et que, par conséquent, les circonstances extérieures ont une influence très-réelle sur la liberté.

§ 6. — Des causes qui peuvent modifier l'influence des circonstances extérieures.

Cependant il est tout à fait essentiel d'observer que le pouvoir de ces circonstances peut être modifié par beaucoup de causes.

Premièrement, il n'agit pas au même point sur toutes les races. Tout peuple ne se montre pas également habile à tirer

parti des circonstances favorables et à se dérober à l'action des causes nuisibles. Il est possible qu'un peuple, établi dans un milieu très-favorable, laisse perdre, par inaptitude, par négligence, par paresse, les avantages d'une bonne situation. Il est possible qu'un peuple entouré de circonstances peu favorables compense, à force d'industrie et d'activité, les désavantages d'un mauvais site. Il y a assez d'exemples de l'un et de l'autre de ces deux cas, et je ne reviens pas sur un sujet qui nous a déjà beaucoup arrêtés.

Secondement, l'influence des circonstances locales n'est pas la même à tous les degrés de civilisation. A mesure que la société devient plus puissante, le pouvoir des circonstances favorables augmente, et celui des causes adverses diminue [1]. Plus un peuple est avancé, et plus il est en état de profiter des avantages que sa position présente; plus il est avancé, et moins il est dominé par les inconvénients de sa situation. Des Européens établis dans quelques-unes des plus belles îles de la mer du Sud, ne se contenteraient probablement pas de la vie qu'y mènent les indigènes : aux délices du climat, ils voudraient joindre les plaisirs de la civilisation, et ils sauraient faire sortir des ressources naturelles de ces lieux favorisés, des moyens de bien-être fort supérieurs à ceux qu'en tirent les peuples encore barbares de ces îles. Les naturels de la Nouvelle-Galles méridionale, quand ils ne seraient pas, par la race à laquelle ils appartiennent, dans un état d'infériorité manifeste, seraient beaucoup plus influencés par ce que peut offrir de fâcheux la nature des lieux qu'ils habitent, que ne doivent l'être des Anglais qui se sont établis dans ces contrées avec tous les moyens d'action que l'homme a acquis en Europe. La nature la plus rebelle finit toujours par accorder quelque chose aux efforts industrieux et patients de l'homme civilisé. Aussi serait-il peu sage d'affirmer que telle contrée encore déserte doit demeurer à jamais inhabitée. Qui sait jusqu'où est destinée à s'étendre la

[1] Il ne serait pas exact de dire d'une manière générale, ainsi qu'on le fait quelquefois, que *l'influence du climat est d'autant plus grande que l'homme est moins civilisé* : cette influence est plus grande sans doute dans ce qu'elle a de pernicieux, mais non pas dans ce qu'elle a d'utile; les influences salutaires sont au contraire d'autant plus faibles que l'homme est moins en état d'en tirer parti, d'autant plus faibles qu'il est plus inculte.

culture, à mesure que se multiplieront les hommes et que s'accroîtra la masse de leurs moyens? Cabanis observe avec raison que le climat n'agit pas de la même façon sur le riche et sur le pauvre[1]. Un homme riche peut se faire un climat à sa guise partout. Il n'y a, pour ainsi dire, pas d'hiver à Saint-Pétersbourg pour un grand seigneur russe dont l'hôtel est parfaitement chauffé, et qui ne sort qu'enveloppé d'épaisses fourrures. Un lord anglais voit mûrir dans ses serres les fruits des tropiques, et il y cueille des raisins aussi doux que ceux de la France et de l'Italie.

Une troisième remarque à faire, c'est que les mêmes causes externes peuvent être alternativement favorables ou contraires, suivant les circonstances. Par exemple, la douceur du climat et la fertilité du sol pourraient très-bien ne pas produire le même effet moral sur un peuple lorsqu'il est très-arriéré et lorsqu'il est très-avancé. Nous avons vu que ces circonstances contribuaient à entretenir la paresse de l'homme encore inculte, dont les besoins sont très-bornés ; et peut-être ne feraient-elles qu'imprimer un nouveau degré d'activité à l'industrie de l'homme civilisé, dont les besoins croissent sans cesse, et qui aspire à tirer de la position où il se trouve tout ce qu'elle peut donner. — C'est une circonstance très-favorable aux progrès d'un pays que d'être extrêmement accessible, et de pouvoir se mettre aisément en communication avec un grand nombre d'autres contrées ; cependant il ne faudrait qu'une chose pour que cette circonstance pût lui devenir excessivement funeste : ce serait qu'il se trouvât entouré de nations barbares qui aspireraient à l'envahir et à le subjuguer ; mieux vaudrait peut-être alors qu'il fût bordé de rochers et de précipices, et qu'on ne pût arriver jusqu'à lui de pas un côté. — Les montagnes, qui ont l'inconvénient de gêner beaucoup les communications du commerce, ont eu, par contre-coup, l'avantage d'arrêter la marche des conquérants et de protéger quelquefois la liberté des peuples. — Supposez l'Europe paisible, active, prospère, raisonnablement gouvernée, et il y aura pour les États-Unis un

[1] *Rapports du physique et du moral de l'homme : Influence des climats*, § 16. — M. de Tracy fait une observation analogue dans son commentaire de l'*Esprit des lois*, p. 269.

désavantage réel à se trouver si éloignés d'elle : supposez-y, au contraire, la sainte-alliance reformée, la vérité vaincue, la contre-révolution triomphante, et ce sera peut-être pour les Anglo-Américains une circonstance heureuse que d'être séparés par quinze ou dix-huit cents lieues de mer d'un tel foyer de désordre et de tyrannie.

Enfin, une quatrième et dernière observation, c'est que la chose la plus essentielle pour un peuple n'est pas tant, ce semble, de se trouver entouré d'un grand concours de circonstances favorables que de bien connaître sa situation, et de savoir diriger ses facultés de manière à tirer le plus grand parti possible des avantages qu'il possède. Un seul avantage, habilement exploité, suffit quelquefois pour faire la fortune d'un peuple. Les Danois, pendant un temps, trouvèrent dans la simple pêche du hareng la source d'une opulence et d'un luxe que n'avaient pas encore connus les peuples du Nord. « Habillés autrefois comme de simples matelots, les Danois, dit Arnold, de Lubeck, sont aujourd'hui vêtus d'écarlate et de pourpre. Ils regorgent de richesses que leur procure chaque année la pêche du hareng sur les côtes de Scanie [1]. » La même industrie, en apparence si vulgaire et si bornée, fut la première source où les Hollandais puisèrent leur richesse et leur force. Telle était l'extension que cette pêche avait prise parmi eux, vers la fin du XVII^e^ siècle, qu'ils y employaient, selon Jean de Witt, plus de mille bâtiments de vingt à trente tonneaux de charge [2]. En général, le principal et presque le seul avantage que les Hollandais trouvassent dans leur situation géographique, était de pouvoir se livrer aisément à la navigation : mais ils surent tirer si habilement parti de cette circonstance, que, pendant un siècle et demi, ils furent à peu près exclusivement les colporteurs et les agents commerciaux de toute l'Europe. — L'Angleterre ne jouit ni d'un ciel bien brillant, ni d'une température bien chaude; les productions naturelles de son sol ne sont ni des plus riches ni des plus variées : mais ce pays a été si heureusement cons-

[1] V. l'*Histoire des expéd. marit. des Norm.*, t. II, p. 197. Paris, 1826. — V. aussi le *Mémorial de chronologie*, etc., 1^re^ partie, au mot *Poissons*, p. 578 de l'édit. de 1829.

[2] V. le *Mémorial*, *ibid.*, p. 581 et 582.

tué pour l'exercice de certaines industries; il offre à l'agriculture, à la fabrication, au voiturage, un petit nombre d'agents naturels si puissants, de circonstances locales si particulièrement favorables, que ces avantages, en apparence assez bornés, mis à profit par un peuple intelligent, laborieux, persistant et doué d'un grand esprit de suite dans ses affaires, ont suffi pour développer sur le sol que ce peuple habite plus de richesse et de puissance que le monde n'en a jamais vu ailleurs sur un espace de terre aussi étroit [1]. — Mieux vaut donc, sans contredit, ne posséder qu'un petit nombre d'avantages dont on sait bien profiter, que de se trouver au milieu d'une multitude de ressources qu'on n'aurait pas l'esprit de faire valoir, et de moyens de prospérité qu'on laisserait perdre.

Cependant, si un peuple était doué de facultés assez souples et assez actives pour exceller à la fois dans un grand nombre d'arts, ou bien si ses facultés devaient s'étendre à mesure qu'un champ plus vaste s'ouvrirait à leur action, il n'est pas douteux qu'il n'y eût profit pour lui à se trouver entouré d'une nombreuse réunion de circonstances favorables. Il est clair qu'à égalité proportionnelle de talents et d'émulation, le peuple qui possède le plus d'avantages doit être aussi celui qui fait le plus de progrès : de même qu'à égalité de force naturelle et de perfection dans les organes, l'arbre qui se trouve placé dans le milieu le plus favorable au travail de la végétation, est celui qui pousse les jets les plus vigoureux et qui développe les rameaux les plus étendus. Sûrement il y a peu d'avantage à être chargé d'une tâche supérieure à ses forces, à posséder plus de ressources qu'on n'est en état d'en mettre en valeur;

[1] On peut voir dans le *Traité de législation* de Ch. Comte, t. III, liv. IV, ch. v, p. 333 et suiv., quelles sont les circonstances particulières dont l'Angleterre a su si habilement profiter. J'en avais indiqué une partie dans le cours que je fis à l'Athénée en 1826, lorsque je traitai du voiturage et des diverses causes auxquelles sa puissance se lie. (V. plus loin, t. II, liv. IX, ch. I.) — M. Ch. Dupin, dans son ouvrage sur les forces productives de la Grande-Bretagne, avait fait voir aussi combien la terre et les eaux sont heureusement disposées en Angleterre pour l'exercice de l'industrie voiturière. Ch. Comte a joint à des remarques du même genre des considérations sur la température habituelle de ce pays et sur ses mines de charbon de terre, qui achèvent de montrer ce que peuvent pour la puissance d'une nation un petit nombre de circonstances favorables, lorsqu'elles sont vigoureusement exploitées.

mais lorsque les facultés de deux peuples sont également capables de suffire à tous les travaux, de se proportionner à toutes les tâches, il est évident que celui qui a le plus de mines à exploiter, par exemple, que celui à qui sa position offre le plus de sources de richesse, est aussi celui qui peut devenir le plus riche et le plus puissant.

Concluons donc que si, pour devenir libre, le premier intérêt d'un peuple est d'être doué de facultés droites, fortes, actives, ardentes, et à un haut degré perfectibles, son besoin le plus immédiat, après celui-là, est de se trouver dans une situation physique qui n'offre pas trop d'obstacles à l'application de ses facultés, où plutôt dans une situation qui présente à leur développement le plus grand nombre possible de circonstances favorables.

LIVRE QUATRIÈME.

INFLUENCE DE LA CULTURE SUR LA LIBERTÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Observations générales sur l'influence de la culture.

§ 1. — L'influence de la culture est plus sensible encore que celle de la race et de la situation.

Les deux causes dont je viens de décrire les effets sont de nature à produire entre les individus et les nations les plus notables différences. Il tombe sous le sens qu'un peuple doué de peu de facultés, et placé dans des circonstances peu favorables à son développement, ne saurait acquérir le même degré de puissance et de facilité d'action qu'un peuple placé dans des circonstances plus heureuses, avec des facultés plus puissantes, et qui voudrait profiter, autant qu'il serait en lui de le faire, de cette supériorité de position et de facultés.

Cependant hâtons-nous de remarquer que, pour que le dernier conservât sa supériorité, il faudrait qu'il voulût en effet tirer parti de ses avantages; car si son concurrent était le seul à faire effort pour se développer, il n'est pas douteux que, mal-

gré le désavantage de sa position et l'infériorité de ses facultés natives, il ne réussît bientôt à le surpasser. L'influence d'une meilleure organisation et d'une situation plus heureuse peut être en effet singulièrement modifiée par celle de la culture. Si les deux premières causes tendent à produire de grandes inégalités, la dernière est peut-être de nature à en faire naître de plus sensibles encore. Si l'homme né avec des facultés plus puissantes conserve sa prééminence sur l'autre pour les choses auxquelles ils se sont également exercés, le dernier, malgré l'imperfection relative de ses organes, a plus d'avantage encore sur le premier pour les choses qu'il a seul apprises.

Ce que l'homme peut ajouter par la culture, sinon à ses organes mêmes, du moins au pouvoir qu'il a de s'en servir, est immense : c'est là la vraie source de sa liberté. Qui ne connaît la puissance de l'éducation ! qui ne sait ce que peut la fréquente répétition des mêmes actes ! qui n'a remarqué l'étendue et la variété des fonctions auxquelles l'homme parvient à plier ses facultés de toute espèce ! et qui n'a pas été frappé mille fois en sa vie de l'extrême avantage qu'a pour faire une chose celui qui l'a apprise, sur celui qui ne s'y est point exercé ! Est-il des races si imparfaites et si abruties qui ne se montrent infiniment supérieures aux races les mieux organisées et les plus savantes, pour les arts auxquels elles se sont formées et que celles-ci ignorent? Où sont les Européens qui, pour certains exercices de l'ouïe, de la vue, de l'odorat, de la main ou de telle autre partie du corps, pourraient se mesurer avec les membres de certaines peuplades appartenant à ce qu'il y a de plus difforme et de moins cultivé dans les races de couleur? Qui de nous pourrait se flatter de voir, d'entendre, de flairer à d'aussi grandes distances que certains sauvages ; de se diriger avec autant de sûreté à travers des forêts où nul chemin n'a été tracé ; de suivre aussi exactement, sur un terrain qui n'a pu recevoir aucune empreinte, les pas de l'homme ou des animaux ; de tirer de l'arc avec une aussi rare justesse ; de nager, de plonger avec une aussi prodigieuse facilité ? Est-ce que ces sauvages, d'ailleurs si grossiers, seraient, pour ces exercices, mieux organisés que nous ? Rien ne l'annonce. — Est-ce que leur position locale est plus favorable que la nôtre au développement des facultés de l'espèce? Bien loin de là. — A quoi tient donc la singulière

aisance avec laquelle ils exécutent de certains actes qui nous sont absolument impossibles, ou dans lesquels nous montrons une infériorité si marquée? A une seule cause : à celle qui fait que, parmi nous, certaines personnes exécutent en se jouant, et presque sans y songer, des actes que d'autres, avec toute l'application possible, ne parviendraient point à accomplir, ou ne feraient d'abord que d'une manière très-imparfaite : à l'éducation, à l'exercice, à la longue habitude que leur position et leur manière de vivre leur ont fait contracter, dès l'enfance, d'exécuter ces actes mêmes qui excitent notre étonnement.

§ 2. — L'homme est d'autant plus libre qu'il est plus civilisé. — Il n'est pas vrai que l'effet de la civilisation soit de nous corrompre.

Il n'est pas de mode d'existence dans lequel l'homme ne soit obligé de donner un certain développement à ses affections morales, de tirer quelque parti de ses facultés intellectuelles, de diriger dans un sens ou dans un autre l'action de ses forces physiques. Il faut partout quelque activité, quelque intelligence, quelque mesure dans la satisfaction de ses appétits, quelque respect pour la personne et la propriété des autres hommes. Il y a partout à examiner plus ou moins attentivement quel usage on va faire, pour sa conservation, des organes dont on est pourvu, et à former ces organes à de certains actes. Partant, il n'est pas de mode d'existence dans lequel l'homme n'acquière une certaine liberté.

Cependant, il faut convenir que, de toutes les manières de vivre, celle de l'homme civilisé est, sans la moindre comparaison, celle où l'espèce humaine peut parvenir à faire de ses forces l'usage le plus facile et le plus étendu. La liberté dont un peuple est susceptible dépend des progrès qu'il est capable de faire et que sa position lui permet de faire dans les arts de la civilisation. La liberté dont il jouit dépend des progrès qu'il y a déjà faits. Chacun, dans la mesure de sa capacité naturelle

et des avantages de toute espèce que présentent la nature, la structure et la position géographique de son territoire, est plus ou moins libre, selon qu'il occupe dans l'échelle de la civilisation une place plus ou moins élevée.

J'ai déjà énoncé cette vérité dans le premier livre de cet ouvrage, et elle est si simple qu'elle ne devrait, à ce qu'il semble, souffrir aucune sorte de contradiction. Il en est peu cependant de plus contredites : on accuse la civilisation de ruiner les mœurs, d'avilir les caractères, de tendre à la dissolution de la société, que sais-je?

Examinez un peu l'idée que la plupart des hommes se font de la marche de l'espèce humaine, observée collectivement. On veut que les agrégations d'hommes, les sociétés, les nations, aient, comme les individus, leur enfance, leur virilité, leur décrépitude ; mais, en même temps, on croit que le progrès de l'âge produit sur elles des effets tout contraires à ceux qu'il opère sur les individus. On pense qu'il n'est donné qu'aux individus de devenir plus sages en prenant des années. Quant aux nations, on soutient qu'en vieillissant elles s'exaltent, elles s'égarent, elles se dépravent ; et, chose singulière ! c'est, dit-on, dans l'âge de la caducité qu'elles se laissent entraîner aux plus grands désordres : c'est alors qu'elles deviennent turbulentes, débauchées, corrompues, tous excès auxquels il serait, ce semble, plus naturel de supposer qu'elles se livrent dans la fougue de l'âge, que lorsqu'elles sont sur le retour et qu'elles touchent à leur fin. On avoue qu'en vieillissant elles se civilisent ; mais on dit qu'en se civilisant elles dégénèrent, et qu'elles dégénèrent d'autant plus qu'elles se civilisent davantage.

Ce procès fait à la civilisation n'est pas nouveau. On voit dans la plus ancienne des histoires que l'homme, qui était né innocent et non sujet à la mort, dès qu'il eut porté la main à l'arbre de la science, ne fut plus qu'un être vicieux et destiné à périr. Non-seulement le désordre entra dans sa nature morale, mais sa nature physique elle-même subit une profonde altération : sa stature diminua ; son existence, qui devait ne jamais finir, fut d'abord limitée à neuf ou dix siècles[1], et il continua d'aller en se dégradant. On cesse de voir, dans les

[1] *Genèse*, c. v.

livres de Moïse, des races de géants après le déluge, et des hommes vivant huit ou neuf cents ans [1]. A plus forte raison n'en voit-on plus à des époques postérieures. Homère, dans ses chants, fait souvent à ses contemporains le reproche d'avoir perdu de la taille et de la force des héros de la guerre de Troie. Pline assure que, dans tout le genre humain, la stature de l'homme devient de jour en jour plus petite : *Cuncto mortalium generi minorem in dies fieri* [2].

Si nous passons des anciens aux modernes, nous allons voir les écrivains des opinions les plus opposées accuser la civilisation de corrompre, de faire dégénérer les hommes.

« L'élévation et l'abaissement journalier des eaux de l'Océan, dit Rousseau, n'ont pas été plus régulièrement assujettis au cours de l'astre qui nous éclaire durant la nuit que le sort des mœurs et de la probité au progrès des sciences et des arts. On a vu la vertu s'enfuir à mesure que leur lumière s'élevait sur notre horizon, et le même phénomène s'est observé dans tous les temps et dans tous les lieux [3]. »

[1] *Genèse*, c. XI, v. 10 et s. La vie humaine, après le déluge, a déjà décru de près de moitié.

[2] Cuvier explique fort bien à quoi a pu tenir l'illusion qui faisait supposer aux anciens que l'homme allait ainsi perdant toujours de sa force et de sa taille. « Il est probable, observe l'illustre naturaliste, qu'on a pris souvent des os d'éléphant fossile pour des os humains, et que ce sont eux qui ont occasionné toutes ces prétendues découvertes de tombeaux de géants dont parle si souvent l'antiquité. » *Recherches sur les ossements fossiles.* — Cuvier cite, à ce sujet, une multitude d'auteurs anciens qui parlent tous d'ossements monstrueux qui avaient été déterrés par diverses causes, et qu'on a pris tantôt pour ceux d'Oreste, tantôt pour ceux d'Entelle ou d'Otus, tantôt pour ceux d'Antée ou d'autres héros ou géants. — « De tout temps, observe un autre géologue, on a trouvé des ossements d'éléphants fossiles ; mais ces ossements jusqu'ici avaient presque toujours été méconnus, et c'est à leur découverte qu'on doit les histoires fabuleuses de la mise à nu des cadavres d'anciens géants ; car, dans un temps où l'anatomie avait fait si peu de progrès, l'amour du merveilleux pouvait d'autant mieux s'emparer de pareils événements, pour accréditer des idées qui frappent l'imagination, que l'éléphant est, aux dimensions près, un des animaux dont le squelette présente le plus de ressemblance avec celui de l'homme. On ferait un volume entier des histoires d'ossements fossiles de grands quadrupèdes que l'ignorance ou la fraude ont fait passer pour des débris de géants humains. » *Lettres sur les révolutions du globe*, par Alex. Bertrand, p. 127; 5e édition; Paris, 1839.

[3] *Discours sur l'influence des sciences et des arts.*

Cette opinion de Rousseau est déjà ancienne et fort connue. Voici des jugements plus modernes, et qui le sont moins.

« Déjà une fois, a écrit M. de Constant sous la Restauration, l'espèce humaine semblait plongée dans l'abîme. *Alors aussi une longue civilisation l'avait énervée*... Chaque fois, ajoutait le même écrivain, que le genre humain arrive à *une civilisation excessive, il paraît dégradé* durant quelques générations [1]. »

« Nous ne sommes pas, observait de son côté M. de Chateaubriand, de ces esprits chimériques qui veulent sans cesse améliorer, et le tout parce que la nature humaine, selon eux, marche vers un perfectionnement sans terme. Ce n'est pas cela : la Providence a mis des bornes à ce perfectionnement. Pour l'arrêter, il a suffi à celui qui nous a faits de *mettre les mœurs* de l'homme *en contraste avec ses lumières*, et d'opposer *son cœur à son esprit* [2]. »

Un autre écrivain d'un esprit non moins élevé, M. de Montlosier, écrivait textuellement en 1818 que la *première chose* que le gouvernement eût *à faire*, c'était de « *marcher bien armé et* AVEC DU GROS CANON, *s'il était possible, contre tout ce qui s'appelait accroissement des lumières et progrès de la civilisation* [3]. »

Un grave magistrat *posait en fait*, quatre ans plus tard, que « *les sociétés périssent par l'excès de la civilisation, de même que les corps humains périssent par excès d'embonpoint; et ce fait*, disait-il, *il le donnait comme pouvant seul expliquer les inconcevables agitations dont nous étions les témoins* [4]. »

Un autre écrivait que la France, *marchant la première à la tête de la civilisation*, courait naturellement le risque d'arriver la première à ce *rendez-vous de l'abîme*, où tous les peuples aboutissent quand ils ont échangé *les vertus* pour *les connaissances* et *les mystères* pour *les découvertes*, ou, en d'autres termes, quand ils sont très-civilisés [5]. Ces paroles étaient traduites dans la plupart des journaux ministériels du continent,

[1] *De la religion, etc.*, t. I, p. 236 et en note.

[2] *De l'état de l'Angleterre au commencement de* 1822, p. 132.

[3] *De la monarchie française en* 1816, p. 450.

[4] Réquisitoire de M Bellart dans l'affaire de la Rochelle; *Moniteur* du 14 juin 1822.

[5] Réquisitoire de M. de Marchangy dans la même affaire.

et un puissant monarque les trouvait si raisonnables et si belles, qu'il croyait devoir, des extrémités de l'Europe, faire parvenir à Paris des félicitations à l'auteur[1].

La révolution de 1830 n'a pas apporté, à cet égard, non plus qu'à beaucoup d'autres, de modification sensible dans les idées, et rien, à l'heure qu'il est, ne serait assurément moins difficile que de découvrir dans les publications contemporaines des passages analogues à ceux que je viens de citer. On ferait aisément des volumes de ce qui a été écrit en divers temps contre la civilisation. Et ce langage n'a pas été seulement celui de quelques esprits moroses ou bizarres : c'était l'expression d'un préjugé commun à presque tout le monde, et que partagent encore, en assez grand nombre, des esprits d'ailleurs fort cultivés. Personne ne nie que la civilisation ne nous rende plus ingénieux, plus savants, plus riches, plus polis; mais on veut qu'elle nous dégrade. Les uns l'accusent de nous rendre turbulents et séditieux; d'autres, serviles et pusillanimes; le plus grand nombre, égoïstes et sensuels. Or, ce ne sont pas là, il faut bien le reconnaître, des qualités très-favorables à la liberté, et s'il était vrai que la civilisation nous les donnât, ma thèse évidemment serait mauvaise : j'aurais tort de dire que les peuples les plus libres sont précisément les peuples les plus civilisés. Examinons donc un peu ce procès *de tendance* qu'on a fait à la civilisation, à toutes les époques, et qui n'est pas encore entièrement abandonné.

Il faut avant tout s'accorder sur les termes. Qu'est-ce que la civilisation ?

Le mot de civilisation dérive visiblement de celui de *cité*, CIVITAS. *Cité*, c'est *société*. *Civiliser* les hommes, c'est les rendre propres à la *cité*, à la *société*; et les rendre propres à la *société*, qu'est-ce faire ? C'est évidemment leur donner des idées et des habitudes *civiles*, *sociales*. La véritable propriété de la *civilisation* est donc, comme le mot l'indique clairement, de nous rendre *sociables*, de nous inspirer des idées et des mœurs favorables à la *cité*, à la *société*. Une *civilisation* qui produirait des effets *anticivils* ou *antisociaux* serait une civilisation qui n'en

[1] Voir, dans les journaux du commencement de décembre 1822, une lettre de l'empereur Alexandre à M. de Marchangy.

serait pas une; ce serait le contraire de la civilisation: et dire, comme on le fait, que *la civilisation tend à la ruine de la cité*, c'est dire une chose qui implique contradiction: cela est visible à la simple inspection des mots.

Mais, observe-t-on, le mot de civilisation est particulièrement, et même exclusivement employé à désigner l'industrie, les arts, les sciences, la richesse; et le propre de la richesse et de tout ce qui l'engendre, ajoute-t-on, est d'introduire la mollesse et la corruption dans les mœurs.

A cela, deux réponses bien simples :

La première, c'est que ceux qui emploient ainsi le mot de civilisation en font un mauvais usage; c'est qu'ils lui donnent un sens beaucoup trop limité; c'est qu'il signifie tout ce qui nous rend propres à la cité, et non pas seulement une partie de ce qui nous rend sociables; c'est qu'il comprend les mœurs en même temps que la science, et qu'il est absurde de dire que la civilisation nous façonne à la société, sans nous donner aucune bonne habitude civile, ou même en dépravant nos habitudes, et en nous en imprimant de funestes à la cité. Aussi n'est-ce point ainsi que l'entendent les personnes qui se piquent d'avoir une idée juste et complète du sens qu'il exprime : et, quand elles donnent à une nation le titre éminent de nation *civilisée*, elles ne veulent pas dire seulement de cette nation qu'elle est riche, polie, éclairée, industrieuse; elles veulent dire surtout qu'elle a de bonnes habitudes, qu'elle entend et pratique mieux la morale et la justice qu'une autre, qu'elle sait mieux à quelles conditions la vie commune est possible et quelles sont les véritables lois de la société [1].

Ma seconde réponse, c'est qu'alors même que le mot de civi-

[1] M. B. de Constant, dans un examen de ce volume, fait à l'époque où il parut pour la première fois, observa que le mot de civilisation n'avait impliqué les idées d'honneur, de morale, d'humanité, de sociabilité, que dans l'origine, et qu'il avait perdu cette acception en arrivant jusqu'à nous. (*Rev. encyclop.*, cahier de fév. 1826, p. 121 et 123.) Cette remarque manquait, je crois, de justesse. Lorsqu'on oppose un peuple civilisé à un peuple sauvage, ce sont leurs mœurs encore plus que leurs arts qu'on cherche à faire contraster; c'est par les mœurs surtout qu'on est *civilisé* ou *barbare*; et toutes les fois qu'un peuple se rend coupable de quelque trait de perfidie ou de cruauté : *ce sont là*, observe-t-on, *les pratiques de la barbarie; ce n'est point ainsi qu'en usent les nations civilisées*.

lisation n'impliquerait pas immédiatement l'idée de morale; alors qu'on ne voudrait lui faire signifier que les arts et la richesse des peuples, il serait encore insensé de prétendre qu'elle tend à la corruption des mœurs.

Il est vrai que les arts adoucissent les mœurs; il n'est pas vrai qu'ils les corrompent. On leur reproche d'amollir les courages, de détruire les vertus favorables à la guerre. Ils font mieux que cela : ils détruisent la guerre même. Ils tendent à rendre inutiles les vertus farouches des peuples conquérants; ils apprennent aux hommes le secret de prospérer silmultanément sans se nuire; ils les placent dans une situation où ils peuvent se conserver sans ces efforts surnaturels que les peuples guerriers s'imposaient autrefois la dure obligation de faire; efforts qui ne sont pas longtemps possibles à l'humanité, vertu qui s'use par les obstacles particuliers qu'elle rencontre, par les revers auxquels elle expose, surtout par les succès qu'elle obtient, par les profits qu'elle rapporte, par la dépravation qui suit toujours la fortune acquise par le pillage, et qui, lorsqu'elle vient à s'éteindre, laisse le peuple de brigands à qui elle avait donné d'abord un faux air de grandeur et de noblesse dans un état de dégradation et d'avilissement auquel rien ne saurait se comparer.

Les arts, dis-je, nuisent à la guerre; mais ils ne nuisent pas aux vertus guerrières. Ils n'offrent rien d'incompatible avec le courage; ils changent seulement sa nature; ils lui donnent un meilleur mobile : au lieu de l'enflammer pour le brigandage, ils l'enflamment contre le brigandage; au lieu de lui montrer des biens à ravir, ils lui donnent des biens à conserver. Toute la question est de savoir si l'homme n'est pas aussi susceptible de s'exalter pour sa propre défense que pour la ruine d'autrui; s'il ne peut avoir d'ardeur que pour l'oppression, et n'en saurait éprouver contre l'injustice. Or, cette question n'en est pas une, assurément. L'histoire nous montre assez d'exemples de peuples laborieux et pacifiques, de peuples d'artisans, de laboureurs, de marchands, poussés à la guerre par le besoin impérieux de la défense, et qui ont su faire bonne contenance devant leurs oppresseurs, même alors qu'ils n'étaient pas soutenus, du moins au même degré que ceux-ci, par l'expérience des armes et l'habitude de la discipline.

Loin que les arts abâtardissent le courage, il semble qu'ils le rendent et plus ferme et plus vif. Classez les peuples d'après le degré de développement qu'a pris leur industrie, et voyez si ceux qui cultivent les arts de la paix avec le plus d'ardeur ne sont pas aussi les plus propres à la guerre. Voyez si les Européens, dont la civilisation est supérieure à celle des Asiatiques, ont pour cela moins d'intrépidité. Voyez même en Europe si les vertus militaires ne sont pas en raison directe et non en raison inverse de l'énergie qu'on applique à la culture des arts. Si les arts nuisaient au courage, les Français, qui les cultivent plus activement que les Russes, que les Espagnols, que les Italiens, devraient être par cela même moins courageux : est-ce une chose qu'on puisse prétendre? Si les arts nuisaient au courage, les Anglais devraient être le peuple le moins brave de l'Europe, car ils sont le plus riche et le plus industrieux. Cependant l'armée anglaise qui fit la première guerre d'Espagne, l'armée qui se présenta sous les murs de Toulouse, l'armée que nous rencontrâmes à Waterloo, cette armée que l'Angleterre tenait si abondamment pourvue de toutes choses, était-elle pour cela dépourvue de valeur?

Loin que les arts abâtardissent le courage, dirai-je encore, ils ont pour effet de l'épurer et de l'ennoblir. Il s'y mêle toujours, dans les premiers âges de la société, des vices qui le déshonorent, du penchant à la forfanterie, à la férocité, etc. Peu à peu il revêt un meilleur caractère : il devient plus humain, plus généreux ; il devient surtout plus simple. Dans les temps barbares, le guerrier cherche à épouvanter son ennemi en se donnant un aspect formidable : de là le tatouage des sauvages; de là tous ces accoutrements plus ou moins bizarres destinés à agir sur l'imagination, et à affaiblir son adversaire en l'effrayant[1]; de là ces débordements d'injures que s'adressent des guerriers barbares avant d'en venir aux mains. Tout cela tombe à mesure que l'homme se civilise, et le courage gagne en force réelle ce qu'il perd en vaine ostentation. Le caractère qu'il prend alors est celui d'une intrépidité calme, digne, réfléchie, sans éclat bruyant, sans pompe théâtrale. Pour juger des progrès

[1] Les Chinois, dans leur guerre avec l'Angleterre (1842), nous en ont offert récemment de curieux échantillons.

que la civilisation lui fait faire, il suffit de comparer l'attitude, le langage et toute la manière d'être du guerrier sauvage à celle du guerrier civilisé. Peu de choses offrent un plus grand contraste. On en pourrait citer des exemples nombreux et frappants.

Les arts ne nuisent donc pas au courage militaire. Ils ne sont pas plus défavorables au courage civil. Si les peuples, à mesure qu'ils se civilisent, paraissent moins enclins à la résistance, ce n'est pas qu'ils soient plus disposés à supporter l'oppression, c'est que l'oppression devient moins insupportable ; c'est que, véritablement, les personnes et les fortunes sont beaucoup plus respectées. Loin que la civilisation tende à diminuer le courage civil, il est évident qu'elle doit l'accroître, car, nous donnant plus de lumière et de dignité, elle doit nous rendre plus sensibles à l'injure, plus impatients de toute injuste domination. On n'a jamais dit : *ô tyrannie aimée des peuples civilisés !* comme les Grecs disaient : *ô tyrannie aimée des barbares !* Nos ancêtres, encore incultes, souffraient des choses que leurs descendants, plus cultivés, ne consentiraient pas à souffrir : nous en avons supporté que nos neveux trouveront, j'espère, intolérables. Si, à des époques plus ou moins rapprochées de nous, on a pu commettre, sans nous émouvoir, bien des violences et des iniquités, dont la moindre aurait dû exciter des réclamations énergiques, universelles, ce n'est certes pas que nous fussions trop civilisés ; c'est bien, au contraire, que nous manquions de culture : et la preuve, c'est que les mêmes excès du pouvoir ou des factions, qui laissaient alors le gros du public indifférent, exciteraient aujourd'hui une sérieuse indignation et sont devenus heureusement impossibles [1].

[1] Au reste, pour achever de nous rassurer sur les effets de la civilisation relativement au courage civil, nous n'avons qu'à considérer le reproche qu'on lui fait, d'un autre côté, de nous rendre ingouvernables : reproche, pour le dire en passant, qui n'est pas mieux fondé que le reproche inverse ; car rien, à coup sûr, ne ressemble moins à l'esprit de rébellion que la haine des brigandages politiques ; et l'on peut dire que la société ne se montre jamais plus *loyale* et plus *fidèle* que lorsque les progrès de la civilisation lui ont appris à défendre son gouvernement contre les ambitieux et les hommes d'intrigues qui ne cessent de le pousser à mal faire.

L'expression de *société fidèle à son gouvernement* est au surplus une expression qui ne semble pas très-convenable. La société a sans doute le devoir d'être

Mais, dit-on, les arts nous ont enrichis, et c'est ainsi qu'ils nous ont corrompus [1]. Autre méprise. Il y a sûrement des arts qui nous corrompent en nous enrichissant ; et l'on conçoit que les arts divers par lesquels le conquérant, le voleur, l'intrigant, le monopoleur se procurent le bien d'autrui peuvent contribuer à les pervertir, alors même qu'ils les enrichissent. Mais comment oser attribuer le même effet aux arts honnêtes, aux arts vraiment producteurs ? Comment confondre les gens qui travaillent avec les gens qui intriguent, et les hommes industrieux avec les chevaliers d'industrie ? Si, dans l'ancienne monarchie, les courtisans, selon Montesquieu, puisaient leurs plus grands moyens de succès dans la bassesse, la flatterie, la trahison, la perfidie, l'abandon de leurs engagements, le mépris des devoirs sociaux, le véritable homme d'industrie a trouvé, dans tous les temps, ses meilleures chances de fortune dans l'activité, l'économie, la probité et la pratique des vertus les plus réellement sociales. Les arts, bien loin de nous corrompre en nous enrichissant, contribuent donc à nous rendre meilleurs en même temps qu'ils nous rendent plus riches.

Il s'en faut bien d'ailleurs que la richesse, envisagée en

fidèle à la raison, à la justice; mais il parait choquant de dire qu'elle doit fidélité à ses délégués, à ses gens, aux hommes qu'elle charge dans une mesure quelconque du soin de ses affaires. Cependant, si l'on veut transporter à la société une vertu qui est souvent le devoir de ses maîtres, je dirai que les sociétés *fidèles* ne sont pas celles qui approuvent tout ce que fait leur gouvernement, mais celles qui n'approuvent que ce qu'il fait de bien, qui l'empêchent courageusement de mal faire, qui s'efforcent de le soustraire à l'influence des mauvais conseils.

Un gouvernement aurait beau être animé des intentions les plus honorables, si la masse des bons citoyens restait indifférente à sa conduite, il serait presque impossible qu'il se conduisît bien. La foule des ambitieux ne s'endort pas en effet comme le public. Moins le public se soucie de ses affaires et plus les hommes d'intrigue les prennent à cœur. Ils investissent le gouvernement, l'envahissent, le subjuguent ; ils s'en servent comme d'un instrument ; ils lui font entreprendre à leur profit les choses les plus condamnables; ils le poussent, de violence en violence, jusqu'à lasser la patience universelle ; et la société qui, par un respect mal entendu, n'avait pas voulu d'abord le contenir, se voit obligée à la fin de le détruire. (*Édition de* 1825, p. 103 et 104.)

[1] « En même temps que les lois encouragent le mouvement des arts et de l'industrie comme principe de prospérité pour l'État, l'opinion s'empressera de le châtier *comme source de dépravation pour les mœurs.* » — V. De Montlosier, *De la monarchie française* en 1816, p. 314.

elle-même et abstraction faite des moyens de l'acquérir, soit une cause de dépravation. S'il y a eu, à d'autres époques, beaucoup de corruption dans les cours, c'était moins la faute des grandes fortunes dont on y jouissait que celle de l'espèce particulière d'industrie par laquelle on y devenait riche. Le courtisan, loin d'être rendu plus pervers par ses richesses. leur devait le peu qu'il avait de bon : c'était à l'état où elles le mettaient qu'il était redevable de cette politesse, de cette urbanité, de cette bienséance qui, si elles n'étaient pas des vertus, servaient du moins de masque à ses vices. De tous les moyens de réformer les mœurs, la richesse est peut-être le plus efficace : elle nous assure les bienfaits d'une meilleure éducation ; elle nous inspire des goûts et nous fait contracter des habitudes d'un ordre plus élevé ; elle nous place dans une situation où nous avons un plus grand intérêt à nous bien conduire ; elle nous procure du loisir enfin, et tous les moyens d'acquérir des lumières ; et, loin que par là elle tende, comme on le dit, à nous corrompre, c'est par là plutôt qu'elle tendrait à nous réformer. Quelle apparence, en effet, que les lumières, qui nous mettent en état de mieux apercevoir les conséquences des mauvaises actions, soient pour nous un stimulant de plus à mal agir? Sans doute il ne suffit pas pour faire le bien de le connaître : il faut encore que les bonnes habitudes viennent prêter leur appui à la saine instruction; mais n'est-pas sur la saine instruction que se peuvent fonder les bonnes habitudes, et n'est-il pas vrai que la science est le commencement de toute sagesse?

Je sais fort bien qu'il se mêle encore de nos jours à l'exercice de la plupart des industries beaucoup de prétentions injustes. Je sais aussi que nous usons d'une manière fort immodérée à beaucoup d'égards des richesses qu'elles nous procurent. Mais faut-il faire aux arts mêmes un crime de ces excès, qui opposent à leur progrès de si grands obstacles? Est-ce leur faute si nous connaissons si mal encore les lois morales et sociales de leur développement? Est-ce par excès de civilisation que nous sommes toujours si injustes dans nos prétentions et si déréglés dans nos habitudes? Qui pourrait sensément le soutenir?

Ne voulût-on voir sous le mot de civilisation que les idées d'art, de science, de richesse, il serait donc impossible encore

de lui faire signifier, par induction, la corruption des mœurs. Encore une fois, ce qui déprave, c'est la manière de s'enrichir, et non pas la richesse : ce sont, si l'on veut, les arts qui la font seulement changer de main, et non pas les arts qui la produisent. Loin que ces derniers, les seuls que la civilisation avoue, nous conduisent, par la fortune, à la dépravation, il est certain qu'en accroissant la masse des richesses, ils sont une des causes les plus actives de la diffusion des lumières et du perfectionnement des mœurs.

Mais si, de sa nature, la civilisation n'entraîne pas la ruine des mœurs et de la société, comment, dira-t-on, expliquer l'histoire? On n'y voit de nations fortes que les nations peu cultivées. *Parvenus au faîte de la civilisation, les empires tombent et s'écroulent. Voyez les États de l'antiquité.*

Il n'y a point dans l'histoire ce qu'on prétend y voir : on n'y saurait découvrir des nations qui aient péri par excès de culture. A proprement parler, il ne peut pas y avoir excès dans la culture d'un peuple. Il serait absurde de dire qu'un peuple est cultivé avec excès : autant vaudrait dire qu'il possède trop d'instruction, trop de connaissances, trop de moyens d'action; qu'il fait preuve de trop de bon sens et de régularité dans ses mœurs; qu'il met trop de justice, d'équité, de probité dans ses relations sociales.... Mais il est encore plus insensé de prétendre qu'il y avait excès dans la civilisation des peuples anciens, et que c'est pour avoir été trop civilisés qu'ils ont péri. Qu'on juge en effet de l'excès de civilisation où devaient être parvenus des peuples qui avaient fondé leur existence sur la guerre et sur l'esclavage. Il serait curieux de constater dans quel état se trouvaient au vrai les Romains, lorsqu'ils furent parvenus, comme on dit, au faîte de leur civilisation, c'est-à-dire lorsqu'ils eurent achevé leurs conquêtes; lorsqu'ils eurent pillé, saccagé, détruit un nombre immense de villes, massacré ou réduit en servitude des millions d'êtres humains, et ce que tout cela avait produit lorsqu'ils devinrent, à leur tour, la proie des barbares[1]. Il y a apparence qu'au lieu d'accuser la civilisation de leur décadence, on ne verrait dans leur chute finale que la conséquence dernière de leurs bri-

[1] On le verra, en partie, plus loin, ch. IV de ce livre.

gandages et des moyens exécrables par lesquels ils s'étaient élevés. Loin que l'empire romain ait péri par excès de civilisation, il est probable que, s'il avait été civilisé seulement au degré où le sont aujourd'hui quelques-unes de ses anciennes provinces, et par exemple la Gaule et la Bretagne; si son sol avait été couvert d'une population aussi compacte, aussi avancée dans tous les arts, pourvue d'autant de moyens de défense et aussi intéressée à se défendre, le torrent des barbares aurait été facilement contenu. Qu'on songe en effet à la belle figure que feraient aujourd'hui, malgré toute leur fougue et toute leur ardeur pour le pillage, les bandes à moitié nues d'un Alaric ou d'un Attila, devant les armées disciplinées de l'Europe, et en présence de leur formidable artillerie; ou bien la plus nombreuse flotte de pirates normands devant un petit nombre de vaisseaux de guerre, munis de leurs canons à la Paixhans, de leurs fusées à la Congrève, et mis en mouvement par la machine à vapeur!

D'ailleurs les peuples de l'antiquité auraient été aussi civilisés que réellement ils le furent peu, qu'il n'y aurait pas encore le moindre sujet d'accuser la civilisation de leur ruine. On pourrait faire honneur de leur élévation à leur culture, aux arts utiles et vivifiants qu'ils auraient pratiqués, mais il est évident qu'on ne pourrait accuser de leur chute que la barbarie de leurs ennemis. On pourrait se plaindre, non de ce que certains peuples étaient trop civilisés, mais de ce que beaucoup d'autres peuples ne l'étaient pas assez. Ce ne fut pas, en effet, la civilisation des Grecs qui causa leur ruine, ce fut la barbarie des Romains. Les Romains, à leur tour, ne furent pas détruits par leur propre civilisation, mais par la brutalité des Goths, des Huns, des Vandales et de toutes ces hordes de barbares qui, durant plusieurs siècles, ne cessèrent de fondre sur eux. A l'époque où s'écroula leur empire, la barbarie sur la terre était encore infiniment plus robuste et plus vivace que la civilisation. Ils ne pouvaient donc manquer de succomber. Combien de fois, depuis sa naissance, la civilisation n'a-t-elle pas éprouvé de ces catastrophes! On l'a vue expirer successivement en Égypte, en Grèce, à Rome, à Constantinople, mais, étouffée sur un point, elle ne tardait pas à renaître sur un autre; elle s'y développait avec plus d'énergie; elle se répandait

sur de plus vastes espaces. Il n'est plus guère maintenant en Europe de nation qu'elle n'ait attachée au sol, qu'elle n'ait plus ou moins éclairée et adoucie; et je cherche où seraient, parmi nous ou autour de nous, les barbares assez puissants pour la détruire [1].

§ 3. — Combien nous méritons peu le reproche d'être trop civilisés.

Ceux qui nous trouvent trop civilisés nous font un reproche qu'en vérité nous ne méritons guère. Nous périssons par excès de civilisation, disent-ils, et la civilisation, toute grande, tout ancienne qu'elle est, se trouve encore, sous bien des rapports, dans un véritable état d'enfance. La plupart de nos progrès sont d'hier, les plus essentiels sont encore à faire; si nos arts sont avancés, nos mœurs sont loin de l'être, ou si nos habitudes personnelles et nos relations privées le sont un peu, nos mœurs publiques ne le sont pas du tout, ou ne le sont qu'à un degré infiniment moindre.

Je touche ici à la véritable cause de nos dissensions. Si le monde est dans un continuel état d'agitation et de trouble, ce n'est pas, comme on le dit, que la civilisation ait trop pénétré dans nos arts, dans nos usages, dans nos relations privées,

[1] On a beaucoup fait, de notre temps, pour nous inspirer la crainte que des barbares assez forts pour détruire la civilisation ne surgissent un jour, du fond même de la société; et il n'est pas douteux que, si le travail fait par de certaines sectes politiques pour égarer et pour exalter les classes de la société les moins heureuses n'était ni réprimé, ni combattu, ni surveillé, il ne pût venir de là des dangers assez graves. Mais, outre que les excédants de population qui, en divers pays, ont, de temps à autre, quelque peine à trouver les moyens de s'occuper, sont heureusement faibles, en comparaison des classes nombreuses qui sont engagées en tout temps dans les voies d'un travail fructueux, la société sait fort bien qu'elle ne doit pas s'endormir dans une sécurité trop profonde, qu'elle a à veiller sur plusieurs classes d'ennemis; et, grâce aux précautions qu'elle prend et aux ressources qu'elle présente au plus grand nombre de ses membres, il est certain que sa culture n'est menacée d'aucun danger sérieux.

c'est qu'à beaucoup d'égards encore elle n'a pas assez pénétré dans nos relations publiques.

Observez dans le commerce ordinaire de la vie l'élite des hommes qu'on appelle bien élevés : voyez-vous qu'ils s'injurient, qu'ils s'accusent, qu'ils s'attaquent, comme on le fait sans cesse dans les matières sur lesquelles les relations sociales sont encore peu perfectionnées? Non sans doute. Et d'où vient, dans le premier cas, cet état habituel de bonne intelligence? De ce qu'on sent à quels égards, à quelles règles de justice et de bienséance on doit mutuellement se soumettre pour rendre les relations sûres et aisées. Et d'où viennent, sur tant d'autre points, ces dissensions honteuses? De ce que, faute de justice ou de lumières, on ne sait pas s'assujettir à cet égard aux mêmes règles de convenance et d'équité. Mais attendez que, sur ces sujets encore mal éclaircis, le temps et l'expérience nous aient enfin appris à nous soumettre aux mêmes règles de morale qu'observent les gens de bien dans leurs relations habituelles et familières; attendez que la civilisation ait pénétré dans la législation politique, commerciale, économique, au degré seulement où elle est entrée dans la vie privée, et vous verrez cesser graduellement les discordes. Le trouble et l'agitation qui règnent dans la société sont donc visiblement le symptôme d'un défaut, et non pas d'un excès de civilisation.

En résumé, la civilisation accroît sans cesse, on le reconnaît, la masse de nos connaissances, de nos découvertes, de nos richesses, de tous nos moyens d'action. Loin que par là elle nous corrompe, c'est par là surtout, nous venons de le voir, qu'elle tend à nous amender. Elle adoucit les mœurs, elle les épure et les élève; elle est favorable au courage et à la dignité; elle implique les idées d'ordre et de justice, aussi fortement que celles de richesse et d'industrie : elle renferme donc en elle-même tous les éléments de la liberté, et j'ai raison de dire que *les peuples les plus cultivés sont les plus libres.*

§ 4. — La liberté d'un peuple n'est pas toujours égale a sa civilisation.

Je prie, avant de finir, qu'on prenne garde à la manière dont je m'explique. Je dis qu'un peuple est d'autant plus libre qu'il est plus civilisé, que plus il est civilisé, plus il est libre; mais je ne dis pas que sa liberté soit nécessairement égale à sa civilisation. Cette proposition, en effet, pourrait très-bien n'être pas exacte; et, dans la réalité, il n'arrive presque jamais qu'elle le soit.

La raison en est simple : c'est qu'un peuple n'est jamais parfaitement isolé; c'est qu'il est entouré de populations plus ou moins civilisées que lui, et dont la civilisation doit nécessairement modifier les effets de la sienne et influer en bien ou en mal sur sa liberté. Une commune tient à son chef-lieu; les départements se lient à la capitale; la France au reste de l'Europe; l'Europe a des rapports avec l'Amérique, et la race européenne avec les nations de l'Afrique et de l'Asie.

Dans cet état de connexion universelle où presque tous les peuples sont entre eux, on pourrait dire sans doute que la liberté du genre humain est égale à sa civilisation; mais on ne peut pas répondre que la liberté de tel peuple en particulier soit exactement proportionnée à l'état de ses mœurs, de son industrie, de ses lumières. Il est en effet très-possible et même très-ordinaire que l'ignorance et les vices d'un peuple voisin ou même d'un peuple éloigné viennent contrarier, jusqu'à un certain point, le résultat de son instruction et de ses bonnes habitudes, et le rendre moins libre qu'il ne le serait sans l'interposition de cet élément étranger.

Ainsi, il n'y a certainement rien d'étrange à penser que l'état arriéré d'une partie de nos départements nuit à plus d'un égard à la liberté des autres, et en particulier à celle de Paris. Il n'est pas plus absurde de croire que la liberté de la France

souffre de l'état des pays environnants qui sont moins avancés qu'elle, et avec lesquels la prudence lui commande de demeurer jusqu'à un certain point en harmonie. La Manche ne soustrait pas complétement la liberté anglaise à l'influence du continent; ni même l'Atlantique celle des États-Unis à l'action morale et politique de l'Europe. Quand le président Monroë, dans un ancien message[1], disait qu'à la distance où l'Amérique était de nous, sa liberté ne pouvait être affectée par notre état politique, il était évident qu'il se trompait, et cela était prouvé par des faits irrécusables; car l'état de l'Europe, en ce temps même, obligeait l'Amérique à élever des fortifications sur son littoral, à entretenir une forte marine, à avoir de nombreuses milices et une armée; et, certes, ces précautions dispendieuses et gênantes, que l'état imparfait de notre civilisation l'obligeait de prendre, ne pouvaient pas être indifférentes à sa liberté.

Cependant, quelle que soit cette influence réciproque que la plupart des nations exercent les unes sur les autres, soit en bien, soit en mal, il est certain qu'elle a des bornes, et qu'elle ne change qu'en partie les résultats de la civilisation qui s'est développée dans chaque pays. Ainsi, quoi que puisse sur les États-Unis l'influence de la politique européenne, on ne peut raisonnablement douter que les Anglo-Américains, dont la civilisation politique est, à certains égards, plus avancée que la nôtre, n'aient, sous ces rapports, plus de liberté que nous. Ainsi la France resterait plus libre que des nations moins civilisées qu'elle, malgré les efforts que ces nations pourraient faire pour l'abaisser à leur niveau. Ainsi la capitale, quoique inévitablement soumise à l'influence des départements, a plus de liberté qu'ils n'en possèdent, par cela seul qu'il y a dans son sein plus d'intelligence, d'activité, d'industrie, de savoir, de richesse, de bonnes habitudes, et, en général, d'éléments d'ordre et de force de toute espèce. La liberté n'est peut-être nulle part exactement proportionnée à la civilisation; mais partout où la civilisation est plus avancée, la liberté est plus grande; partout les populations deviennent plus libres à mesure qu'elles sont plus cultivées.

[1] A l'ouverture du congrès de 1825.

Au surplus, nous allons voir si l'étude des faits confirme ces remarques; et, parcourant l'un après l'autre les principaux états par lesquels la civilisation a passé, depuis les plus informes jusqu'aux plus perfectionnés, nous examinerons quel est le degré de liberté que comporte chacun de ces degrés de culture.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples sauvages.

§ 1. — La liberté étant en raison de la civilisation, les peuples sauvages doivent être les moins libres de tous.

S'il est vrai que la liberté soit en raison de la civilisation, les peuples qu'on appelle sauvages doivent être les moins libres de tous les peuples, car ils sont précisément les moins civilisés. A ce premier âge de la vie sociale, les hommes ne savent faire encore ni un usage étendu, ni un usage bien entendu de leurs forces : ils n'ont encore appris ni à pourvoir amplement à leurs besoins, ni à les satisfaire avec mesure, ni à les contenter sans se faire mutuellement du mal. Ils ne savent pas comment il est possible à de nombreuses populations de subsister simultanément dans un même lieu sans se nuire; et lorsque les productions naturelles d'une contrée ne peuvent plus suffire aux besoins des tribus qui l'habitent, le seul moyen qu'elles conçoivent d'accroître leurs ressources, c'est de s'exterminer les unes les autres, et de réduire par la guerre le nombre des consommateurs. On peut dire que, dans cet état d'enfance de la société, les hommes ne se doutent nullement encore des conditions auxquelles il est possible d'être libre.

§ 2. — Idées contraires des philosophies du XVIII^e^ siècle et réfutation de ces idées.

Par quel singulier renversement d'idées, nombre de philosophes du dernier siècle ont-ils donc affecté de présenter cet état social comme le plus favorable à la liberté ? Plus un peuple était inculte, et plus ils le déclaraient libre. Un Français, un Anglais, un homme civilisé de leur temps était un esclave[1] ; un Romain était un homme libre, à plus forte raison un Germain ; à plus forte raison un Tartare, un nomade. Finalement, le plus libre des hommes, à leurs yeux, c'était un sauvage, un Algonquin, un Iroquois, un Huron.

« Quand on sait creuser un canot, battre l'ennemi, construire une cabane, vivre de peu, faire cent lieues dans les forêts, sans autre guide que le vent et le soleil, sans autre provision qu'un arc et des flèches, c'est alors, dit Raynal, qu'on est un homme[2]. »

« Tant que les hommes, dit Rousseau, se contentèrent de leurs cabanes rustiques ; tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes ; à se parer de plumes et de coquillages ; à se peindre le corps de diverses couleurs ; à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique ; en un mot, tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent *libres*, sains, bons et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature[3]... »

Ailleurs, le même écrivain ajoute qu'il n'y a pas d'oppression possible parmi les sauvages. « Un homme, dit-il, pourra bien s'emparer des fruits qu'un autre a cueillis, du gibier qu'il a

[1] « Pour vous, peuples modernes, vous n'avez pas d'esclaves, mais vous l'êtes.....» Rousseau, *Contrat social*, liv. III, ch. xv.

[2] *Histoire philosophique et politique des deux Indes*, liv. XV, p. 20.

[3] *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes.*

tué, de l'autre qui lui servait d'asile ; mais comment viendra-t-il jamais à bout de s'en faire obéir?... Si l'on me chasse d'un arbre, j'en suis quitte pour aller à un autre; si l'on me tourmente dans un lieu, qui m'empêchera de passer ailleurs[1]? »

Ainsi, un sauvage est libre, suivant Rousseau, par cela seul qu'il a la faculté, s'il est tracassé dans un lieu, de se réfugier dans un autre. Mais à ce compte, un homme civilisé est-il beaucoup moins libre qu'un sauvage? n'a-t-il pas aussi la faculté de fuir? Si on le tourmente dans un lieu, ne peut-il pas aller dans un autre? Et s'il ne trouve de sûreté nulle part dans la société des hommes, n'aura-t-il pas, comme le sauvage de Rousseau, la faculté de s'enfoncer dans les bois et d'aller vivre avec les bêtes?

On dira sans doute que l'homme civilisé ne saurait prendre une résolution pareille; qu'il tient à la société par trop de liens : mais faut-il donc ne tenir à rien pour être libre? La *liberté* consiste-t-elle dans la *nécessité* d'étouffer tous ses sentiments, de réprimer toutes ses affections? Est-ce être libre que d'être à tout moment contraint d'abandonner son fruit, son gibier, son asile? Qu'y aurait-il de pire à être serf?

Rousseau nous apprend comment nous pouvons être libres en consentant à ne rien produire, à ne rien posséder. N'ayez que des arbres pour abri; ne vous couvrez que de peaux d'animaux; ne les attachez qu'avec des épines; interdisez-vous toute industrie; réduisez-vous à la condition des brutes, et vous serez libres. Libres! de quoi faire? De vivre plus misérables que les bêtes mêmes? de périr de froid ou de faim[2]? Est-ce à cela que vous réduisez la liberté humaine? Étrange

[1] *Discours sur l'origine de l'inégalité*, etc.

[2] « Le voyageur qui descendit le grand fleuve des contrées polaires de l'Amérique du Nord pour aller à la recherche du capitaine Ross, nous a cité des faits qui prouvent jusqu'où peuvent aller le dénûment et la résignation des peuples sauvages. Il rencontra sur une terre glacée, sur un sol de neige durcie, des tribus de pauvres sauvages à qui la chasse et la pêche avaient fait défaut, et qui se trouvaient réduites à mourir de faim ; et elles mouraient patiemment, sans faire entendre une plainte, comme si elles n'eussent fait qu'accomplir ainsi une fonction pénible mais naturelle. » Voyez Buret, *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, t. I, p. 114. — Voy. aussi Balk, *Voyage dans les régions arctiques à la recherche du cap. Ross.*

manière de nous procurer la liberté, que de commencer par interdire tout perfectionnement à nos forces, tout développement à nos plus belles facultés !

Les hommes ne sont pas libres en raison de leur pouvoir de souffrir, mais en raison de leur pouvoir de se satisfaire. La liberté ne consiste pas à savoir vivre d'abstinence, mais à pouvoir satisfaire à ses besoins avec aisance, et à savoir les contenter avec modération. Elle ne consiste pas à pouvoir fuir, comme dit Rousseau, ou à savoir battre l'ennemi, comme dit Raynal, mais à savoir diriger ses forces, de telle sorte qu'il soit possible à un grand nombre d'hommes de vivre paisiblement ensemble, de telle sorte qu'on ne soit pas réduit à se fuir ou à s'entre-tuer. La liberté, finalement, ne consiste pas à se faire bête, de peur de devenir un méchant homme; mais à tâcher de devenir, autant que possible, un homme industrieux, raisonnable et moral.

Quand on sait creuser un canot, construire une cabane, faire cent lieues dans les forêts, c'est alors qu'on est un homme ! Oui, c'est alors qu'on est un homme sauvage; mais pour être réellement un homme, il y faut bien d'autres façons vraiment : il faut savoir faire un usage étendu et élevé de ses forces; il faut avoir développé son intelligence; et l'on est d'autant plus libre et d'autant plus homme qu'on sait mieux tirer parti de toutes ses facultés. Cela résulte même des expressions de Raynal; car, si l'on est un homme quand on sait creuser un canot, à plus forte raison quand on sait construire un navire; si, quand on peut édifier une cabane, à plus forte raison quand on sait élever des maisons, des temples, des palais; si enfin quand on peut faire cent lieues dans les forêts, à plus forte raison quand on peut faire le tour de la terre.

Les détracteurs de la vie civile trouvent donc, comme nous, qu'on est d'autant plus libre qu'on sait mieux user de ses forces. Mais alors, sous quel rapport serait-il possible de soutenir que l'homme encore sauvage est plus libre que l'homme civilisé? L'emporte-t-il par la force du corps, par les facultés de l'esprit, par les habitudes privées et sociales? Comparons-les un peu sous ces divers points de vue.

§ 3. — Si la vie sauvage est plus favorable que la vie civilisée au développement des forces physiques.

On a longtemps présenté la vie sauvage comme la source de la vigueur physique. « Le corps de l'homme sauvage, dit Rousseau, étant le seul instrument qu'il connaisse, il l'emploie à divers usages dont, par le défaut d'exercice, les nôtres sont incapables; et c'est notre industrie qui nous ôte la force et l'agilité que la nécessité l'oblige d'acquérir. S'il avait une hache, son poignet romprait-il de si fortes branches? S'il avait une fronde, lancerait-il de la main une pierre avec tant de roideur? S'il avait une échelle, grimperait-il si légèremet sur un arbre? S'il avait un cheval, serait-il si vite à la course? Laissez à l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ses machines autour de lui, on ne peut douter qu'il ne surmonte facilement l'homme sauvage; mais, si vous voulez voir un combat plus inégal encore, mettez-les nus et désarmés vis-à-vis l'un de l'autre, et vous reconnaîtrez bientôt quel est l'avantage d'avoir sans cesse ses forces à sa disposition, d'être toujours prêt à tout événement, et de se porter, pour ainsi dire, toujours tout entier avec soi [1]. »

Voilà des idées admirablement exprimées sans doute; mais ont-elles autant de justesse que d'éclat dans l'expression? Je ne nierai point que la vie sauvage ne paraisse propre, sous quelques rapports, à développer les forces physiques. Le sauvage est appelé par son état à un très-grand exercice, et l'exercice est père de la vigueur. Mais, si un exercice modéré fortifie, un exercice trop violent énerve; et le sauvage excède ordinairement son corps plutôt qu'il ne l'exerce. Ajoutez que, si souvent il agit trop, plus souvent encore il se nourrit mal, et qu'il s'exténue doublement par la fatigue et par le jeûne.

« Le sauvage, dit Péron, entraîné par le besoin impérieux de se procurer des aliments, se livre, pendant plusieurs jours,

[1] *Discours sur l'origine de l'inégalité*, etc.

à des courses longues et pénibles, ne prenant de repos que dans les instants où son corps tombe de fatigue et d'épuisement. Vient-il à trouver une pâture abondante, alors, étranger à tout mouvement autre que ceux qui lui sont indispensables pour assouvir sa voracité, il n'abandonne plus sa proie, il reste auprès d'elle jusqu'à ce que de nouveaux besoins l'appellent à de nouvelles courses, à de nouvelles fatigues, non moins excessives que les précédentes. Or, quoi de plus contraire au développement régulier, à l'entretien harmonique des forces, que ces alternatives de fatigue outrée, de repos automatique, de privations accablantes, d'excès et d'orgies faméliques [1] ? »

Joignez à cela ce que les relations des voyageurs rapportent de la saleté des peuples sauvages, de l'insalubrité de leurs aliments, de la puanteur de leurs habitations, de la manière dont ils s'y entassent quelquefois, des maladies, des infirmités auxquelles l'ensemble de ce détestable régime les expose, et vous reconnaîtrez que leur corps est presque toujours soumis à l'influence d'un grand nombre de circonstances dont l'action est essentiellement énervante [2].

Il paraît donc fort incertain que, dans le combat proposé par Rousseau, l'homme sauvage eût, en général, sur l'homme cultivé autant d'avantage qu'il le suppose. Sans doute, si l'on affectait de mettre aux prises, avec l'artisan le plus chétif de nos cités, un sauvage choisi chez l'un des peuples de l'Amérique ou des îles de la mer du Sud qui sont les plus remarquables par la taille, les proportions et la force du corps, il est fort probable que le citadin ne sortirait pas vainqueur de la lutte. Mais pour juger quelle est de la vie civile ou sauvage la plus favorable au développement de la vigueur physique, il ne faut pas faire combattre un colosse avec un pygmée, un montagnard suisse ou écossais avec un Eskimau, un guerrier Cafre ou Caribe avec le citoyen le moins robuste de Londres ou de Paris ; il ne faut pas non plus faire combattre un homme de cabinet avec un homme de guerre, un homme qui n'aura jamais fait travailler que sa tête avec un homme qui se sera exercé, depuis l'enfance, à la lutte et au pugilat : il faut mettre en présence deux

[1] *Voyage de découvertes aux terres australes*, t. I, p. 464.

[2] Voy. ce que dit là-dessus, d'après les meilleures relations de voyages, l'auteur de l'*Essai sur le principe de population*, t. I, ch. III et IV.

hommes égaux sous le rapport de la race, deux hommes qui se livrent habituellement aux mêmes exercices, et entre lesquels il n'y ait de différence que celle qu'y ont pu mettre la manière de vivre et la civilisation. Or, si la lutte s'établit entre deux hommes choisis de la sorte, on peut poser hardiment en fait que l'homme sauvage sera constamment battu par l'homme civilisé.

On trouve, dans la *Relation du voyage de découvertes aux terres australes*, des preuves péremptoires de ce que j'avance. Péron a voulu juger sur les lieux ce grand procès de la supériorité de la nature brute sur la nature cultivée. Il a comparé les forces respectives des Européens et des naturels de la Nouvelle-Hollande. Il a vu lutter, corps à corps, et à plusieurs reprises, des matelots de l'expédition avec des sauvages : ceux-ci ont toujours été culbutés. Il a éprouvé leurs forces respectives avec le dynamomètre, et les sauvages ont encore été vaincus. Péron, bien loin de trouver dans les faits la preuve de cette plus grande force musculaire qu'on a voulu attribuer aux peuples incultes, a été conduit par l'observation à penser que les hommes sont, en général, d'autant plus faibles qu'ils sont moins civilisés. Il a trouvé que les naturels de la Nouvelle-Hollande, un peu moins bruts et moins misérables que ceux de la terre de Van-Diemen, étaient un peu plus vigoureux; que ceux de Timor étaient plus forts que ceux de la Nouvelle-Hollande, et les Européens beaucoup plus forts que les habitants à demi civilisés de Timor. Il a remarqué que la vigueur physique, dans cette échelle de la civilisation, suivait la progression suivante : 50, 51, 58, 69[1] ; c'est-à-dire que les sauvages de la terre de Diemen n'avaient pu, terme moyen, faire marcher l'aiguille de pression du dynamomètre que jusqu'à 50 degrés, ceux de la Nouvelle-Hollande à 51, et ceux de Timor à 58; tandis que les Français, malgré l'affaiblissement résultant pour eux des fatigues d'une navigation très-longue et très-pénible, l'avaient fait avancer jusqu'à 69[2] ?

[1] Je néglige les fractions.

[2] Dans ces épreuves, les Anglais établis à Port-Jackson firent avancer l'aiguille du dynamomètre jusqu'à 71 degrés. Mais Péron observe que cette différence à l'avantage des Anglais pouvait tenir à celle de l'état de santé où se trouvaient les individus des deux nations, dont les uns, établis dans leurs foyers et parfaitement

Il y a peut-être à reprocher à Péron de n'avoir pas assez tenu compte dans ces expériences de la différence des races. Il serait possible en effet que l'infériorité des indigènes de la Nouvelle-Hollande vînt en partie de leur mauvaise conformation naturelle, et qu'elle ne résultât pas uniquement du peu de progrès qu'ils ont fait. C'est ce que j'ignore. Mais, fallût-il accorder quelque chose à la différence des races, la conséquence générale tirée par Péron de ses expériences n'en resterait pas moins certaine. Elle serait modifiée, mais non pas détruite; et il serait toujours vrai de dire que la civilisation est favorable au développement et à l'extension des forces physiques[1]. La civilisation ne fait pas sans doute que les hommes civilisés soient supérieurs aux hommes incultes dans de certains exercices que leur manière de vivre leur permet de négliger, et auxquels les sauvages sont, par leur position même, obligés de se livrer habituellement; mais elle fait, et c'est là tout ce que je prétends ici, qu'ils sont, en général, mieux portants, plus sains, plus vigoureux, plus robustes. Un historien fort en crédit, M. Dulaure, m'en fournit une preuve curieuse dans son *Histoire de Paris*.

Cet écrivain, parlant des jeux auxquels se livraient au xv^e^ siècle les habitants de cette ville, raconte que, le 1^er^ septembre 1425, il fut planté dans la rue aux Ours, en face de la rue Quincampoix, un mât de cocagne qui n'avait pas plus de trente-six pieds de haut, et il ajoute que, dans tout le cours de la journée, il ne se trouva personne qui pût grimper jusqu'au faîte et aller décrocher le prix qu'on y avait suspendu[2]. Si le fait est vrai, et l'historien le puise à bonne source, il faut convenir que les Parisiens de nos jours pourraient se moquer un peu de leurs robustes ancêtres. Est-il, en effet, rien de si commun dans nos fêtes publiques que de voir des gens du peuple grimper lestement à la cime de mâts de cocagne, non pas de trente-six pieds, mais de plus de soixante?

dispos, jouissaient de la plénitude de leurs forces, tandis que les autres descendaient à peine de leurs vaisseaux, à la suite d'une navigation très-longue et qui avait été excessivement fatigante.

[1] Voy. t. I, p. 472 à 475 du voyage de Péron, tout ce qu'il cite de faits et d'autorités à l'appui de cette assertion.

[2] *Hist. phys. civ. et mor. de Paris*, t. II, p. 661 et 662, 1^re^ édit.

Ce qui nous porte à croire que la civilisation tend à faire dégénérer l'homme physique, c'est la vue de ces individus faibles et chétifs, qui se trouvent toujours en plus ou moins grand nombre dans les pays riches et très-peuplés. Mais l'existence de ces individus est peut-être ce qui montre le mieux à quel point la civilisation est favorable à l'homme physique. Tous ces êtres en effet sont autant de forces que la civilisation conserve, et qui, dans l'état sauvage, seraient voués à une inévitable destruction. Il n'y a dans cet état rigoureux que les individus nés avec une complexion très-forte qui puissent se promettre de vivre. Tout le reste est condamné d'avance à périr.

Un Spartiate dirait peut-être que c'est un des mauvais effets de la civilisation de conserver ainsi des corps grêles, des avortons, des guenilles...

> Guenille si l'on veut; ma guenille m'est chère,

répondrait-on avec Chrysale. Il n'est pas du tout essentiel d'être taillé en Hercule pour trouver la vie douce et se féliciter d'en jouir :

> Mécénas fut un galant homme.
> Il a dit quelque part : Qu'on me rende impotent,
> Cul-de-jatte, goutteux, manchot; pourvu qu'en somme
> Je vive, c'est assez ; je suis plus que content.

Il n'est d'ailleurs ni impossible, ni rare que de faibles épaules portent une forte tête, ou qu'une âme énergique loge dans un corps fluet. Or les têtes fortes et les âmes énergiques ont bien aussi leur puissance peut-être. Il y a dans la tête de Newton ou de Blaise Pascal mille fois plus de pouvoir que dans les bras d'Alcide. Permis à des sauvages de ne tenir compte que de la vigueur des reins ou de la force du jarret : les hommes cultivés savent que l'homme vaut surtout par le sentiment et l'intelligence [1].

[1] « On a fait la remarque, observe un écrivain anglais, que la plupart des artistes, des poëtes, des philosophes qui ont le plus honoré l'humanité étaient d'une faible complexion. Pope fut forcé par sa constitution débile de vivre constamment au foyer domestique; Pascal, Fontenelle, Samuel Johnson et beaucoup d'autres hommes d'un esprit éminent ont passé leur vie dans un état habituel de

Enfin la question ici n'est pas de savoir si la civilisation a tort ou raison de conserver les êtres faiblement constitués, mais bien si elle est ou n'est pas favorable à la vigueur physique. Or cela se montre avec évidence, non-seulement dans ce qu'elle ajoute à la force des hommes naturellement robustes, mais surtout dans ce qu'elle donne de vie et de santé à des corps naturellement débiles; non-seulement dans ces millions d'êtres vigoureux qu'elle fait croître, mais surtout dans cette multitude de frêles existences qu'elle conserve : c'est dans ce qui la fait accuser d'être une cause de dépérissement et de mort que je la trouve particulièrement vivifiante.

Si une vérité si simple, et pourtant si longtemps méconnue, avait besoin de nouvelles preuves, on en trouverait de frappantes dans les curieuses recherches de M. Villermé sur la population de Paris. Ce judicieux observateur nous a appris qu'à l'époque ou nous vivons, la mortalité générale annuelle dans Paris n'est que d'un habitant sur trente-deux, tandis qu'au dix-septième siècle, elle était d'un sur vingt-cinq ou vingt-six, et au quatorzième, d'après les données fournies par un manuscrit de cette époque, d'un sur seize ou dix-sept. On peut juger par ce seul fait à quel point les progrès de la civilisation tendent à accroître la durée moyenne de la vie, et à quel point, par conséquent, elle est favorable à la conservation des forces physiques [1].

souffrance. Walter-Scott, lord Byron, autres exemples d'une haute intelligence dans un corps atteint de difformité. On serait tenté de croire que la faiblesse physique est généralement compensée par un plus grand développement des facultés intellectuelles, et par l'habitude, en quelque sorte indispensable, de la méditation. Nous sommes convaincu que cette persévérance à l'étude qui a distingué James Watt, pendant la durée de sa longue et pénible carrière, doit être attribuée, en grande partie, à la faiblesse de son tempérament. » *Rev. brit.*, t. II, p. 217. *Notice sur James Watt.*

[1] Le mémoire de M. Villermé a été lu à l'Académie des sciences le 29 novembre 1824. On en peut voir des extraits dans la 64e liv., p. 169, de la *Rev. encyclopédique*. Voici encore quelques-unes des observations qu'il renferme, et qui toutes viennent à l'appui de la proposition principale, à savoir que la civilisation accroît la durée moyenne de la vie. — A de certaines époques, pendant la longue durée du moyen âge, la mortalité a été telle que le nombre des morts l'emportait sur celui des naissances; aujourd'hui, celui des naissances l'emporte de beaucoup sur celui des morts. — Il meurt beaucoup plus de monde parmi les pauvres que parmi les riches : la proportion est du tiers à la moitié, c'est-à-dire que sur un

Rousseau s'est donc grandement abusé quand il a voulu établir que les hommes sont d'autant plus vigoureux qu'ils sont plus incultes. C'est justement le contraire qui est la vérité. Pourquoi d'ailleurs, en mettant aux prises un homme civilisé avec un sauvage, veut-il dépouiller le premier de ce qui fait son principal attribut: des forces artificielles qu'il a su ajouter aux siennes, des armes, des outils qu'il a appropriés à ses besoins et qui sont devenus pour lui comme autant de nouveaux sens ? Nu et désarmé, sa supériorité est déjà évidente; mais elle sera immense si à ses forces naturelles vous ajoutez celles qu'il a su se procurer par son art.

§ 4. — La vie sauvage ne comporte que le moindre degré de développement des forces intellectuelles.

La véritable puissance de l'homme civil est dans son intelligence. C'est à elle qu'il doit d'abord sa plus grande vigueur de corps ; car il n'est plus robuste que parce qu'il sait mieux entretenir sa santé, parce qu'il pourvoit mieux à tous ses besoins physiques. Mais cette plus grande force corporelle dont il lui est redevable n'est rien en comparaison de celle qu'elle lui pro-

nombre de pauvres qui n'est que d'un tiers plus grand, la quantité des morts est double. — Il naît beaucoup plus d'enfants parmi les pauvres que parmi les riches, et il s'en conserve beaucoup plus parmi les riches que parmi les pauvres. — Toutes les fois qu'un peuple vient à souffrir, n'importe par quelle cause, le nombre des morts augmente, celui des naissances diminue, et la durée moyenne de la vie devient plus courte. — Toutes les fois, au contraire, qu'un peuple est heureux, le nombre des décès diminue, celui des naissances augmente, et la durée moyenne de la vie s'accroît. — La durée plus longue de la vie moyenne, au temps où nous sommes, tient au progrès de la civilisation, à l'aisance, devenue plus générale, à un air devenu plus salu[illegible], sous l'influence de la culture et par l'effet des progrès de l'hygi[illegible], à une meilleure éducation physique des enfants, à une meilleure ten[illegible]ux, à une administration publique plus éclairée, etc.

M. Finlai[illegible], [illegible]de la dette publique anglaise, a consigné, dans un ouvrage de statistique, ce fait important, que la durée de la vie a été tellement prolongée en Angleterre, dans le cours du dernier siècle, que le terme moyen à cet égard est aujourd'hui au terme moyen d'il y a cent ans comme quatre est à trois. Voy. la *Rev. brit.*, t. II de la première série, p. 372.

cure d'ailleurs. Elle plie à son usage toutes les puissances de la nature; elle ajoute aux forces qui lui sont propres celles des animaux, celles des métaux, celles de l'eau, du feu, du vent; elle élève son pouvoir de un à mille, à cent mille; elle l'étend d'une manière presque indéfinie.

L'homme cultivé, déjà plus libre que le sauvage dans l'usage de ses membres, est donc infiniment plus libre que lui dans l'exercice de son entendement. Sous ce nouveau rapport, il n'y a vraiment entre eux aucune comparaison possible. Le parti que l'homme civilisé tire de ses facultés est immense : l'usage qu'en fait l'homme sauvage n'est rien; son intelligence commence à peine à luire; et l'on peut juger par ce que nous avons mis de temps à dissiper un peu l'épais brouillard qui enveloppait la nôtre, de ce qu'il devra s'écouler de siècles avant que la sienne brille de quelque éclat.

Non-seulement l'intelligence du sauvage n'est pas développée, mais il y a dans sa manière de vivre des obstacles presque insurmontables à ce qu'elle fasse aucun progrès sensible. Le sauvage, chasseur et guerrier par état, épuise toute son activité dans les exercices violents auxquels sa condition le condamne; et, quand il revient de la chasse ou de la guerre, il ne sent plus que le besoin de réparer ses forces par la nourriture et le sommeil. Il n'y a de place dans sa vie que pour l'action physique; il n'y en a point pour le travail de l'esprit. Pour qu'il devînt capable de réflexion, il faudrait que son existence ne se partageât pas entre une activité qui l'épuise et un repos presque léthargique; il faudrait qu'il pourvût à sa subsistance par des moyens qui requissent moins de force et plus de calcul, c'est-à-dire qu'il faudrait qu'il changeât de manière de vivre : mais tant qu'il reste chasseur et guerrier, il paraît impossible que son intelligence se forme, et l'on n'a pas vu de peuple, dans cet état, dont les idées ne fussent excessivement bornées.

Telle est l'ignorance du sauvage, qu'il est, pour ainsi dire, incapable de pourvoir avec quelque régularité aux plus simples besoins de la vie. On sait dans quel état ont été récemment trouvés les naturels de la terre de Van-Diemen et de la Nouvelle-Hollande. Ils étaient, dit Péron, sans arts d'aucune espèce, sans aucune idée de l'agriculture, de l'usage des métaux, de l'asservissement des animaux; sans habitations fixes,

sans autres retraites que d'obscurs souterrains ou de misérables abat-vent d'écorce, sans autres armes que la sagaie et le casse-tête, toujours errants au sein des forêts ou sur le rivage de la mer[1]. Cook trouva les habitants de la Terre-de-Feu mourants de froid et de faim, couverts d'ordure et de vermine, et placés sous le climat le plus rude sans avoir su découvrir aucun moyen d'en adoucir la rigueur[2]. Le sauvage ne sait, en général, tirer de la terre que ce qu'elle produit spontanément, et telle est quelquefois sa stupidité que, pour cueillir le fruit qui le nourrit, il coupe au pied l'arbre qui le lui donne[3]. Il reste exposé aux plus cruelles privations sur des terrains que féconderait la culture la plus imparfaite, et il s'y nourrit des mets les plus dégoûtants; il y souffre des famines hideuses, quand la moindre industrie pourrait l'y mettre à l'abri du besoin[4]. Il perd, faute de propreté, l'avantage d'occuper des régions étendues et naturellement saines, et quelquefois des hordes entières sont emportées par des épidémies que la moindre prudence aurait pu prévenir[5]. Il ne reçoit enfin presque aucune aide de son intelligence; elle le laisse à la merci de tous les éléments et sous le joug d'une multitude de nécessités dont se jouerait parmi nous l'industrie la plus vulgaire.

Rousseau trouve que la liberté ne souffre pas, tant qu'on ne dépend ainsi que des choses[6]. C'est se méprendre étrangement. Les choses, dans bien des cas, n'agissent pas sur nous avec moins de violence que les hommes, et il n'est pas plus doux de dépendre d'elles que d'être sous le joug des plus formidables tyrans. Non-seulement cela n'est pas plus doux, mais cela n'est pas plus noble. Nous dépendons des choses au même titre que des hommes. Nous leur appartenons, comme aux despotes, par notre ignorance, notre incurie, notre lâcheté. Il est tel cas où un homme peut n'avoir pas à rougir de son indi-

[1] *Voyage de découv. aux terres australes*, t. I, p. 463 et suiv.

[2] *Second voyage*, t. II, p. 137.

[3] *Lettres édif.*, citées par Montesquieu.

[4] Voy. notamment ce que Péron et d'autres voyageurs racontent de la manière dont se nourrissent quelquefois les peuples de la Nouvelle-Hollande.

[5] Voy. Malthus et les voyageurs qu'il cite : *Essai sur le principe de population*, liv. I, ch. IV.

[6] *Emile*, liv. II.

gence ; mais pour un peuple, en général, être pauvre est aussi honteux qu'être esclave, et je sais tel pays qui n'est pas moins flétri par sa misère que par le peu de sûreté dont on y jouit. Un peuple n'est gueux, partout où la nature ne lui est pas trop contraire, que parce qu'il manque d'activité et de courage ; il n'est dans la servitude ou l'anarchie que parce qu'il manque de justice et d'équité. Tout cela provient des mêmes causes générales, c'est-à-dire du défaut de culture. Mais revenons à notre sujet.

§ 5. — État de la moralité dans la vie sauvage.

Je disais donc que, dans l'état sauvage, l'homme ne sait encore tirer presque aucun parti de son intelligence et de ses forces. Ajoutons qu'il n'est pas beaucoup plus habile à diriger ses sentiments : il n'a point encore appris à mettre de la mesure dans ses actions à l'égard de lui-même et envers ses semblables ; et il y a dans sa manière de vivre autant d'obstacles à la formation de ses mœurs qu'au développement de ses idées.

Comme la manière dont il pourvoit à ses besoins l'expose fréquemment aux horreurs de la faim, il est naturel qu'il mange avec voracité lorsque l'occasion s'en présente, et l'intempérance est une suite presque inévitable de sa situation[1]. D'un autre côté, comme il faut aux peuples chasseurs d'immenses terrains pour se nourrir, il est très-difficile, quelque peu nombreux qu'ils soient, qu'ils ne se disputent pas l'espace ; et la guerre, avec toutes les passions qu'elle allume et qu'elle alimente, est encore, pour ainsi dire, une conséquence obligée de leur état[2]. L'intempérance et le penchant à l'hostilité sont

[1] Robertson, *Hist. d'Amér.*, liv. IV.

[2] « En Amérique, dit Robertson, de petites sociétés de sauvages chasseurs de deux ou trois cents personnes occupent souvent des pays plus considérables que certains royaumes d'Europe, et, quoique très-éloignées les unes des autres, ces petites nations sont dans des guerres et des rivalités perpétuelles. » *Histoire d'Amérique*, liv. IV.

donc deux vices inséparables de la manière de vivre du sauvage; et certes, il suffit bien de ces deux vices pour prévenir chez lui le développement des bonnes habitudes personnelles et de toute bonne morale de relation.

Le sauvage, considéré dans la partie de sa conduite qui n'a de rapport qu'avec lui-même, semble presque entièrement destitué de moralité. L'homme moral sait résister aux séductions du moment; il sait se priver d'un plaisir dans la prévoyance du mal qui peut en être la suite. Le sauvage paraît tout à fait incapable de ce calcul; il cède sans résistance à l'impulsion de ses appétits, et telle est encore l'imperfection de ses mœurs, qu'il ne rougit pas même de son immoralité; il se livre à ses vices avec candeur et confiance, sans paraître soupçonner qu'il y ait dans cette conduite rien de funeste et de honteux.

Il me serait aisé de trouver de quoi confirmer ces remarques générales dans les relations des voyageurs dont les observations paraissent mériter le plus de crédit. On peut voir les détails qu'elles renferment sur les habitudes personnelles de l'homme encore inculte; sur sa voracité, son ivrognerie, son incontinence, son oisiveté, son apathie, son excessive imprévoyance; et l'on jugera aisément combien ses mœurs sont éloignées de ce caractère d'innocence et de pureté dont on a voulu faire l'apanage des peuples barbares, et qui n'appartient véritablement qu'à la meilleure portion des sociétés très-cultivées[1].

[1] Voici quelques traits des mœurs privées de l'homme au premier âge de la civilisation. — VORACITÉ. Lorsque les naturels de la Nouvelle-Hollande ont tué un phoque, dit Péron, « des cris de joie s'élèvent de toutes parts; on ne pense plus qu'à la curée; les féroces vainqueurs se groupent autour de leur victime; on la déchire de tous les côtés à la fois; chacun mange, dort, se réveille, mange et dort encore. L'abondance avait réuni les tribus les plus ennemies entre elles, les haines paraissaient éteintes; mais dès que les derniers lambeaux corrompus de leur proie ont été dévorés, les ressentiments se réveillent, et des combats meurtriers terminent ordinairement ces dégoûtantes orgies. Il y a quelques années que, dans les environs de Port-Jackson, une double scène de cette nature eut lieu entre les naturels du comté de Cumberland, à l'occasion d'une baleine énorme qui y avait échoué, et sur les ossements de laquelle ils s'entr'égorgèrent. » — *Voy. de découv. aux terres australes*, t. II, p. 50.

IVROGNERIE. « La police, dans la capitale de Mexico, dit M. de Humboldt, fait circuler des tombereaux pour recueillir les ivrognes que l'on trouve dans les rues;

La morale de relation de l'homme sauvage ne vaut pas mieux que sa morale personnelle. Il ne paraît conduit dans ses rapports avec les autres que par des passions, comme il ne l'est dans sa conduite envers lui-même que par des appétits; et il

ces Indiens, que *l'on traite comme des corps morts*, sont menés au corps de garde principal; on leur met le lendemain un anneau de fer au pied, et on les fait travailler pendant trois jours à nettoyer les rues. En les relâchant le quatrième jour, *on est sûr d'en saisir plusieurs dans la même semaine.* » M. de Humboldt ajoute que les Indiens montrent le même penchant à l'ivrognerie dans les pays chauds et voisins des côtes, et il trouve que leur grossièreté *se rapproche, pour ainsi dire, de celle des animaux.* — *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. I, p. 393.

Incontinence. Le sauvage a peu de penchant à la volupté. C'est l'effet des rigueurs de sa condition, de la faim qu'il endure, des fatigues énervantes qu'il supporte. Les naturels de la terre de Diemen, dit Péron, ne comprenaient aucun des signes par lesquels nous manifestons nos sentiments affectueux. Les baisers, les caresses, l'action d'embrasser, leur paraissaient des choses inintelligibles et tout à fait surpenantes. On a fait des remarques analogues sur la froideur des indigènes de l'Amérique et d'un grand nombre de peuples sauvages. Mais le sauvage est froid sans être continent; et partout où une condition moins dure le rend plus propre aux plaisirs de l'amour, la licence de ses mœurs est excessive. Les indigènes de l'Amérique, suivant Robertson, n'attachent aucun prix à la chasteté des femmes. John Heckwelder dit qu'elles sont peu fécondes, et avoue que cela tient à la vie dissolue qu'elles mènent depuis qu'elles font usage des liqueurs fortes. — *Hist., mœurs et coutumes des six nations, etc.*, p. 354.

Oisiveté. C'est de tous les vices de l'homme inculte celui qu'il a le plus de peine à vaincre. Il y tient à la fois par inclination et par préjugé. Notre vie active lui paraît basse et servile. (Franklin, *Œuvres mor.*) Il n'y a, suivant lui, de dignité que dans le repos. Aussi, lorsqu'il n'est pas engagé dans quelque entreprise de guerre ou de chasse, passe-t-il son temps dans une inaction absolue, n'enviant d'autre bien que de ne rien faire, et restant des jours entiers couché dans son hamac ou assis à terre dans une stupide immobilité, sans changer de position, sans lever les yeux de dessus la terre, sans articuler une parole. — Bouguer, *Voyage au Pérou*, p. 102.

Imprévoyance. La famine a beau châtier la paresse du sauvage et l'avertir de la nécessité du travail, elle ne le rend ni plus actif ni plus industrieux. Il subit, sans fruit pour ses mœurs, toutes les conséquences de ses vices, et la centième expérience est perdue pour lui aussi bien que la première. Le sauvage, dit Robertson, ne songe à bâtir une hutte que lorsqu'il y est contraint par la rigueur du froid, et si le temps s'adoucit tandis qu'il a la main à l'œuvre, il laisse sa tâche imparfaite, sans songer que la froidure puisse jamais revenir. Lorsque le Caraïbe a dormi, il donnerait son hamac pour une bagatelle; le soir il sacrifierait tout pour le recouvrer, et le lendemain il le donnerait encore pour rien, sans penser à ses regrets de la veille. — *Hist. d'Amér.*, liv. IV.

Je pourrais, sur tout cela, multiplier à l'infini les citations et les exemples.

cède à ses affections comme à ses appétits, remarque Fergusson, sans songer le moins du monde aux conséquences de ses actes[1].

Sa conduite, observée dans les rapports de père, d'époux, d'enfant, est remplie d'actions brutales et cruelles. Abandonner l'enfant qu'on ne peut plus nourrir, le vieux parent qui ne peut plus marcher, et non-seulement les abandonner, mais les détruire, sont, d'après les récits des voyageurs, des actes ordinaires à cette époque de la vie sociale[2]. Les femmes surtout sont maltraitées. Le mot de servitude est trop doux pour rendre l'état auquel elles sont réduites : elles font à la fois l'office de servantes et de bêtes de somme. Péron, parlant de celles de la Nouvelle-Galles du Sud, dit qu'on remarque en elles je ne sais quoi *d'inquiet et d'abattu*, que la tyrannie imprime toujours au front de ses victimes, et il ajoute que presque toutes sont couvertes de cicatrices, tristes marques des mauvais traitements qu'elles reçoivent de leurs féroces époux[3].

[1] « They acted from affection, as they acted from appetite, without regard to it's consequences. » — *Essay on the hist of civ soc.*, p. 130, *Basil*.

[2] Voy. Péron et les voyageurs qu'il cite, t. I, p. 468 de sa relation.

[3] *Voy. de découvertes*, t. I, p. 252 et 253. — Les femmes sont les esclaves de la vie sauvage; elles forment la classe ouvrière de cet état; elles exécutent presque tout ce qui s'y fait de travail utile en dehors de la chasse. Partout où il y a un commencement d'agriculture, ce sont elles habituellement qui labourent la terre, qui sèment et récoltent le grain, qui l'écrasent et le préparent. (John Heckwelder, *Hist., mœurs et cout. des six nations*, p. 236 et 237; Robertson, *Introduct. à l'hist. de Charles V*, t. II, note 18; *Hist. d'Amér.*, liv. IV.) Elles font sécher la viande, préparent les peaux, ramassent les racines pour la teinture. (Heckwelder, *ibid.*, p. 240.) Ailleurs, elles vont à la pêche pour leurs maris. (Péron, t. I, p. 254.) Dans les voyages, elles portent les enfants en bas âge, les ustensiles et tout le mobilier. (Heckwelder, p. 237.) Tout ce qu'elles produisent est la propriété du mari. (Id. *ibid.*, p. 242.) Elles n'ont pas même toujours part au fruit de leur travail. Péron raconte que, dans une entrevue qu'il eut avec les naturels de la Nouvelle-Hollande, il vit des hommes se partager le poisson que leurs femmes avaient pris, et le manger *sans leur en rien offrir* (t. I, p. 252 à 256). Elles préparent les repas de leurs maris; elles leb alancent dans son hamac quand il a mangé. Elles ne mangent point, en général, avec lui. Dans certains pays, elles ne participent même pas aux jeux auxquels il semblerait le plus naturel de les admettre, par exemple à la danse. M. de Humboldt, parlant de celles de l'Amérique méridionale, observe qu'elles auraient plus de vivacité que les hommes, dont le chant est lugubre et mélancolique; « mais, dit-il, elles partagent les malheurs de l'asser-

Il n'est pas d'âge où la société soit plus livrée à l'empire de la force. Nous sommes blessés des inégalités qu'elle présente encore : elle en offre alors de bien autrement cruelles ; elle laisse en général le faible à la merci du fort ; elle abandonne à chacun le soin de venger ses injures et de se défendre, comme il pourra, contre ses ennemis particuliers [1].

Il est vrai qu'on n'y cherche pas encore à s'asservir les uns les autres ; on n'a point d'intérêt à cela : que ferait-on de ses esclaves ? On mange ou, tout au moins, on tue ses ennemis : l'action de les asservir appartient, comme on le verra, à une époque moins barbare. Les hommes, à cet âge, ne savent point encore comment il est possible de faire de l'homme un instrument. Mais, s'ils ignorent comment il peut devenir un outil, ils savent très-bien comment il est un obstacle, et s'ils ne cherchent pas mutuellement à s'asservir, c'est qu'ils trouvent mieux leur compte à s'entr'exterminer.

Ne cultivant pas la terre, et ses productions naturelles ne pouvant suffire qu'aux besoins d'un très-petit nombre d'individus, c'est à qui aura le peu qu'elle donne sans culture, et ils sont, comme dit Cook, sans cesse occupés à s'entre-détruire, seule ressource qu'ils connaissent contre la famine et la mort [2].

Plus, dans cet état, il est difficile de vivre, et plus il est aisé de se diviser. Chaque tribu garde son gibier avec une attention jalouse : la moindre apparition d'un étranger sur ses terres suffit pour lui mettre les armes à la main. Le simple accroissement d'une tribu voisine est regardé comme un acte d'agression [3]. La guerre, allumée par le besoin de défendre sa subsistance, est entretenue par le désir de se venger, le plus violent des sentimens que paraisse éprouver l'homme sauvage.

vissement auquel ce sexe est condamné chez tous les peuples où la civilisation est encore très-imparfaite : *elles ne prennent point part à la danse ;* elles y assistent seulement pour présenter aux danseurs des boissons fermentées, qu'elles ont préparées de leurs mains. » (*Essai pol. sur la Nouv.-Esp.*, t. I, p. 424.) Humiliation et labeur sans mesure, tel est partout leur lot dans la vie sauvage. Ce qui caractérise surtout cet âge de la société, c'est l'état de dégradation auquel les femmes y sont réduites. — Robertson, *Histoire d'Amér.*, liv. IV.

[1] Robertson, *Hist. d'Amér.*, liv. IV.

[2] *Premier voyage*, t. III, p. 45.

[3] Malthus, *Essai sur le principe de pop.*, t. I, ch. IV.

Plus l'intérêt qui la rend nécessaire est grand, plus les sentiments qui y poussent sont impétueux et plus elle se fait avec furie. Joignez qu'elle est encore envenimée par la férocité naturelle du sauvage, passion tellement emportée, dit Robertson, qu'elle ressemble plutôt à la fureur d'instinct des animaux qu'à une passion humaine [1].

Divisés ainsi par des haines cruelles, implacables, éternelles, les hommes, dans l'état que je décris, jouissent de beaucoup moins de sécurité qu'à aucun autre âge de la civilisation. « Je suis fondé à croire, dit Cook, d'après mes propres observations et les renseignements que m'a fournis Taweiaroo, que les habitants de la Nouvelle-Zélande vivent dans une crainte perpétuelle d'être massacrés par leurs voisins. Il n'est pas de tribu qui ne croie avoir éprouvé de la part de telle autre quelque injustice ou quelque outrage dont elle est sans cesse occupée à tirer vengeance... La manière dont s'exécutent ces noirs projets est toujours la même : on fond, de nuit, sur l'ennemi qu'on veut détruire, et s'il est surpris sans défense, on tue tout, sans distinction d'âge ni de sexe... Ce perpétuel état de guerre, ajoute Cook, et la manière destructive dont elle se fait, produisent chez ces peuples une telle habitude de circonspection, que, de nuit ou de jour, on n'y voit aucun individu qui ne soit sur ses gardes [2]. »

Telles sont les relations des hommes sauvages entre eux : voilà comme ils usent de leurs facultés les uns envers les autres : ils les emploient à subjuguer les femmes, à accabler la faiblesse, à se faire entre eux des guerres atroces et non interrompues.

Sous quelque point de vue donc qu'on les considère, il est visible qu'ils sont infiniment moins libres que l'homme cultivé. Ils le sont moins physiquement : ils ont moins de force corporelle, et ne sont pas capables, à beaucoup près, de tirer de leurs forces le même parti. Ils le sont moins intellectuellement : ils ont incomparablement moins d'esprit, d'industrie, de connaissances de toute espèce. Ils le sont moins moralement : ils n'ont, sous aucun rapport, aussi bien appris à régler leurs sentiments et leurs

[1] *Hist. d'Amér.* liv. IV.

[2] *Troisième voyage*, t. I, p. 124.

actions. Ils le sont moins, en un mot, dans toute leur manière d'être : ils sont exposés à une multitude de privations, de causes de misère, d'infirmités, de violences dont l'homme civil sait se préserver par un usage plus étendu, plus juste et plus raisonnable de ses facultés. Voyez le sauvage dans les situations les plus ordinaires de sa vie, en proie à la famine que lui font souffrir son ignorance et sa paresse, dans l'état d'immobilité stupide où le retient son inertie, au sein de l'ivresse brutale où l'a plongé son intempérance, environné des périls qu'il a provoqués par ses fureurs, et vous reconnaîtrez qu'à aucun autre âge de la vie sociale, l'homme ne fait de ses forces un usage aussi borné, aussi stérile, aussi violent, aussi dommageable, et que, par conséquent, à aucun autre âge, il ne jouit d'aussi peu de liberté [1].

§ 6. — Rudiments de liberté que l'on rencontre dans la vie sauvage.

Cependant, si l'on ne trouve pas la liberté dans l'état sauvage, on y en découvre les éléments; on y aperçoit quelques commencements d'industrie, de morale, de justice. L'homme n'y est pas exclusivement occupé à détruire; il s'y livre aussi quelquefois au travail paisible et productif : il construit une hutte; il la meuble de quelques ustensiles informes; il cultive quelquefois le sol qui l'entoure immédiatement; il échange

[1] « Sauvage! Qu'est-ce que ce mot-là? demande un de nos écrivains qui me paraît avoir caractérisé avec autant de justesse que d'énergie les côtés les plus repoussants de cet état. Sauvage, depuis le commencement jusqu'à la fin du monde, toujours la même créature informe, accroupie sur le bord de cette mer dont elle ne sait pas l'étendue; regardant sans les voir les étoiles du ciel; abandonnée aux plus vils appétits de la bête; sans pitié, sans cœur, sans amitié, sans amour; servi par son ignoble famille à genoux devant lui, et troquant contre une bouteille de rhum son enfant ou son père..... Mais à quoi bon visiter ces créatures immondes? A qui bon se fatiguer l'âme et le regard à contempler ces hébètements, sourires sans intelligence, vagues paroles, vagues regards, ventres creux, dents noires, ongles sanglants?..... » M. J. Janin, *Sur le voyage de M. J. Arago autour du monde.*

contre des denrées, des outils, des ornements, la dépouille des animaux qu'il a pris à la chasse. Qu'il porte davantage son activité dans ces directions; que l'agriculture, le commerce, les arts, deviennent ses principaux moyens d'existence, et nous verrons croître insensiblement sa liberté. Sa nouvelle manière de vivre exigeant plus de réflexion et d'étude, son esprit deviendra plus inventif; ses exercices étant plus modérés, son inertie sera moins profonde; sa subsistance étant plus assurée, il mangera avec plus de modération; la vie lui devenant plus facile, il aura moins de sujets de dispute, il menacera moins ses voisins, et en sera moins menacé; finalement l'usage de ses forces s'étendant et devenant par degrés moins préjudiciable, sa liberté croîtra dans la même proportion.

Il suffit donc que l'homme sauvage fasse, à quelques égards, de ses forces un usage utile et non offensif, pour qu'on découvre les premiers rudiments de la liberté dans sa manière de vivre. J'ai dit qu'elle existait en germe dans le peu d'industrie qu'il possède : elle existe aussi dans son impatience de toute suprématie factice, de toute injuste domination. Le sauvage se soumet volontiers au chef qu'il a choisi pour le conduire à la guerre ou pour diriger les chasses entreprises en commun; mais il ne supporterait pas, en général, qu'un de ses pareils voulût s'arroger quelque autorité sur sa personne, et entreprendre de soumetre sa conduite à ses directions. Comme cet âge est celui où il y a le moins de sûreté, il est naturellement celui où l'homme est le plus disposé à la résistance, où il se montre le plus farouche, le plus ennemi de toute sujétion. Cette passion d'indépendance individuelle, cette *personnalité* du sauvage est un de ses plus énergiques sentiments, au moins dans les bonnes races; elle le rend capable d'actions héroïques; elle l'arme d'une patience invincible au sein des tourments. Il n'est pas de torture qu'un prisonnier sauvage ne supporte, plutôt que de s'avouer vaincu; et ce n'est pas seulement un courage passif que cette vertu lui inspire, elle lui donne quelquefois autant de valeur que de résolution. La guerre d'indépendance que les Araucans soutinrent contre les Espagnols, dit l'historien Molina, est comparable à tout ce qu'offrent de plus admirable, dans ce genre, les histoires anciennes et modernes de l'Europe. « Lorsque les Américains, dit Robertson,

virent que les Espagnols les traitaient en esclaves, un grand nombre d'entre eux moururent de douleur ou se tuèrent de désespoir [1]. »

La suite de nos recherches va nous apprendre comment ce sentiment se modifie dans les âges subséquents de la société, et en général comment se développent les germes de liberté que nous venons d'apercevoir dans la vie sauvage.

[1] *Hist. d'Amér.*, liv. IV

CHAPITRE TROISIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples nomades [1].

§ 1. — Opinion de Montesquieu et de Mably sur les conditions de la liberté chez les peuples nomades, et réfutation de cette opinion.

Dans le précédent chapitre, nous avons vu Rousseau faire de la liberté un attribut distinctif des peuples sauvages : dans celui-ci, nous allons voir d'autres écrivains la considérer, à leur tour, comme un apanage des peuples nomades. « Ces peuples, dit Montesquieu, jouissent d'une grande liberté; car, comme ils ne cultivent point la terre, ils n'y sont point attachés : ils sont errants, vagabonds; et si un chef leur voulait ôter la liberté, ils l'iraient d'abord chercher chez un autre, ou se retireraient dans les bois pour y vivre avec leurs familles [2]. »

Voilà donc que les peuples nomades sont libres, suivant Montesquieu, parce qu'ils peuvent se retirer dans les bois ; que les peuples sauvages sont libres, suivant Rousseau, parce que,

[1] Quoiqu'on se serve de ce mot pour désigner indistinctement tous les peuples sans établissement fixe, il s'applique particulièrement aux peuples pasteurs, comme son étymologie l'indique, et c'est dans cette acception restreinte qu'il est pris ici.

[2] *Esp. des lois*, liv. XVIII, ch. XIV.

si on les chasse d'un arbre, ils peuvent se réfugier au pied d'un autre. Il y a, comme on voit, beaucoup d'analogie dans les idées que ces deux grands écrivains paraissent se faire ici de la liberté.

A la vérité, ce que Montesquieu dit en cet endroit ne l'empêche pas de reconnaître, quelques pages plus loin, que les peuples nomades de la grande Tartarie sont dans l'esclavage politique[1]. Mais aussi déclare-t-il les Tartares *le peuple le plus singulier de la terre* (ce sont ses expressions). « Ces gens-là, dit-il, n'ont point de villes; ils n'ont point de forêts, ils ont peu de marais; leurs rivières sont presque toujours glacées; ils habitent une plaine immense, ils ont des pâturages et les troupeaux, et par conséquent des biens, et ils n'ont aucune espèce de retraite[2]. » Or, l'important, pour être libre, c'est de savoir où se réfugier, où fuir; c'est à pouvoir fuir que la liberté consiste; et la règle générale, c'est qu'on est d'autant plus libre qu'on peut se sauver plus aisément, qu'on est moins chargé de biens, qu'on ne tient point à la terre, qu'on ne la cultive point, qu'on n'a ni feu ni lieu, qu'on vit de pillage et de vol au sein d'une vie errante et vagabonde.

Ces préjugés étaient ceux du temps où Montesquieu a écrit: et si un esprit aussi éminent n'a pas su s'en défendre, on sent qu'il ne faut pas demander des idées plus justes à des écrivains d'un ordre moins élevé. J'ai cité Raynal à côté de l'auteur d'*Emile*: je peux faire parler Mably après l'auteur de l'*Esprit des lois*. « On jugera sans peine, dit Mably, parlant des Francs tandis qu'ils erraient encore à la suite de leurs troupeaux dans les forêts de la Germanie, on jugera sans peine *qu'ils devaient être souverainement libres*. » Et veut-on savoir pour quelle raison l'on pourra porter ce jugement, d'après Mably? C'est qu'ils étaient un peuple *fier, brutal, sans patrie, sans lois, ne vivant que de rapine*[3].

Assurément, voilà de singulières manières d'entendre la liberté. Un peuple est libre parce qu'il ne sait pas cultiver la terre, qu'il ne produit rien, qu'il ne possède rien, que rien ne

[1] *Esp. des lois*, liv. XVIII, ch. XIX.
[2] *Ibid.*
[3] *Observ. sur l'hist. de France*, t. I, p. 158, in-12, 1782.

l'empêche de fuir, qu'il ne vit que de pillage ; parce qu'il est à la fois ignorant, brutal, intempérant, emporté, voleur. N'est-il pas étrange de voir des hommes comme Montesquieu, et même comme Mably, faire de la liberté l'apanage de gueux pareilles ?

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit précédemment à cette triste faculté de fuir, qui est le partage commun de tous les peuples errants et misérables, et dans laquelle on a voulu placer la liberté. La liberté ne consiste pas à pouvoir fuir quand on voudrait rester, mais à pouvoir rester ou partir, suivant qu'on le désire. Le nomade qu'on oblige de lever sa tente et d'abandonner ses pâturages, n'est pas plus libre que le sauvage qu'on expulse de sa cabane et de ses terres à gibier. Montesquieu l'a si bien senti, qu'il trouve les Tartares, tout misérables qu'ils sont, trop riches encore pour être libres; et il présente le peu de ressources qu'ils possèdent comme une des causes de leur assujettissement. Il ne voit pas que, ne possédassent-ils rien, on leur ferait encore violence en les forçant à fuir contre leur juste volonté, et que, par conséquent, il ne suffit, en aucun cas, de pouvoir fuir pour être libre. La servitude, d'ailleurs, n'est pas de ces maux auxquels on peut se dérober en fuyant; elle est étroitement liée à la faiblesse, à l'ignorance, aux vices, aux injustices des hommes; et un peuple grossier et vicieux aurait beau changer de place, il la retrouverait partout où il irait s'établir.

Je dois faire remarquer, à ce sujet, combien est outré ce que dit Montesquieu de l'influence qu'exercent sur la liberté le climat, le sol et d'autres circonstances extérieures. Autant j'aime qu'il parle de la longue chevelure des rois francs, à propos de la nature du terrrain[1], que de le voir expliquer la servitude de l'Asie centrale par la neige qui manque à ses montagnes[2], ou la liberté des anciens Athéniens par la stérilité du sol de l'Attique[3].

Il peut y avoir sûrement dans la constitution physique du

[1] *Esp. des lois*, liv. XVIII : *Des lois dans les rapports qu'elles ont avec la nature du terrain* ; chap. XVIII du même livre : *De la longue chevelure des rois francs*.

[2] Liv. XVII, ch. VI.

[3] Liv. XVIII, ch. I.

pays qu'habitent les Tartares des obstacles assez forts à l'exercice des arts sur lesquels se fonde l'existence des peuples civilisés. Il est possible que le sol s'y refuse d'une manière plus ou moins absolue aux travaux de l'agriculture ; que la fabrication, l'industrie des transports ou telle autre, ne puissent que difficilement y faire des progrès; que la culture des sciences qui se rapportent à l'exercice de ces arts y soit, par cela même, impossible ; que la grossièreté et la violence des mœurs y répondent à la barbarie forcée des esprits. Il est possible, en un mot, que la nature du pays s'oppose plus ou moins à tous ces développements qui permettent à un peuple de disposer avec facilité et avec étendue de ses forces, et qui constituent proprement la liberté.

Cependant, avouons que les Tartares ne sont pas esclaves, comme le dit Montesquieu, parce qu'*ils n'ont point de villes, point de forêts, peu de marais ;* et qu'il n'est ville, forêts ni marais, qui puissent faire un peuple libre d'un peuple inculte comme les Tartares.

Avouons aussi que les peuples pasteurs ne sont pas libres parce qu'il sont *errants et vagabonds :* lorsque la faim, le froid, les maladies et la guerre, plus meurtrière encore, vinrent assaillir dans leur migration les Kalmoucks partis des bords du Volga pour aller former un nouvel établissement en Chine, le grand nombre de ceux qui succombèrent ne trouvaient probablement pas que la vie *errante* fût très-favorable à la liberté[1].

Les peuples nomades ne sont pas libres davantage, parce qu'ils sont *ignorants :* l'ignorant ne sait point tirer parti de ses forces, et c'est mal prouver la liberté d'un homme que de dire qu'il est incapable de faire aucun usage de ses facultés.

Ils ne le sont pas non plus, parce qu'ils sont *fiers et brutaux :* la brutalité du nomade, si elle le rend quelquefois impatient de la domination, le dispose habituellement à la violence, et la violence est très-assurément un mauvais moyen de liberté.

Ils ne le sont pas, enfin, parce qu'ils ne cultivent point la terre, qu'ils ne produisent rien, et ne vivent que de proie : tout

[1] Voy. le *Voyage de Benj. Bergmann chez les Kalmoucks.*

peuple pillard est menacé de pillage. Montesquieu, parlant des ravages que les hordes errantes de la Germanie venaient exercer dans l'empire romain, dit que les *destructeurs* étaient sans cesse *détruits*[1]: leur destruction était donc la conséquence naturelle de leur manière de vivre. Ce résultat n'indique pas qu'elle fût très-favorable à leur liberté.

Ainsi, tout ce que disent Montesquieu et Mably pour établir que les peuples nomades sont libres, prouve tout au contraire qu'ils ne le sont pas. Des hommes qui ne cultivent pas la terre, qui n'exercent aucun art, qui sont ignorants, débauchés, violents, ne sauraient être des hommes libres. Il ne peut y avoir de liberté véritable qu'au sein des pays où l'on possède de l'industrie et des lumières, et où l'on sait plier ses forces aux règles de la morale et de la sociabilité.

§ 2. — Comment il y a dans la vie nomade plus d'éléments de liberté que dans la vie sauvage.

Si, prenant ainsi la liberté dans son acception véritable, je veux chercher maintenant quelle est celle dont jouissent les peuples pasteurs, je serai conduit à reconnaître qu'ils sont un peu plus libres que les nations sauvages. En effet, leur esprit ne se meut pas dans un cercle aussi étroit; ils savent faire un usage un peu plus étendu de leurs facultés naturelles; ils savent mieux se nourrir, s'abriter, se vêtir; leur nourriture est à la fois plus saine, plus abondante et moins précaire; leurs vêtements sont aussi meilleurs, et on n'en voit pas d'absolument nus; enfin la tente du nomade, toute grossière qu'elle est, vaut pourtant mieux que la hutte du sauvage.

J'ai dit qu'on apercevait quelquefois chez les peuples chasseurs de faibles commencements d'agriculture; on les retrouve avec un peu plus d'extension chez certains peuples pasteurs. Ces peuples commencent à faire usage des métaux; ils ont

[1] *Esp. des lois*, liv. XVIII, ch. IV

subjugué plusieurs espèces d'animaux, et les ont pliés à diverses sortes de services. Leur industrie manufacturière est un peu plus avancée que celle des peuples chasseurs et pêcheurs : ils construisent des chariots; ils fabriquent de meilleures armes, ils foulent le feutre, filent la laine, tissent quelques grossières étoffes. Ils ont aussi sur le commerce, les échanges, le calcul, des notions plus étendues que les sauvages. Enfin, comme ils sont en général plus industrieux, ils ne se trouvent pas sous le joug de nécessités aussi cruelles : ils ne tuent point, par exemple, une partie de leurs enfants, faute de pouvoir les nourrir tous ; si une mère vient à mourir pendant la durée de l'allaitement, ils ne se croient pas obligés d'étouffer sur son sein le fruit de ses entrailles ; enfin, comme ils possèdent quelques moyens de transport, ils peuvent, dans leurs fréquentes migrations, emporter avec eux leurs vieux parents, et il ne paraît pas qu'ils soient jamais réduits à regarder le parricide comme un bon office [1].

Les peuples nomades savent donc faire de leurs facultés un usage un peu plus étendu que les peuples sauvages. D'une autre part, ils savent en faire vis-à-vis d'eux-mêmes un usage un peu mieux réglé : habituellement moins affamés, ils ne mangent pas, dans l'occasion, avec le même excès d'intempérence ; leur ivresse a peut-être quelque chose de moins brutal ; leurs fatigues étant moins outrées, ils sont moins enclins à la paresse ; leur repos n'offre pas le même caractère d'apathie et de stupidité. Ils sont donc en général plus dispos, plus maîtres d'eux-mêmes ; et, sous ce second point de vue, ils peuvent user de leurs forces avec plus de liberté.

Enfin, les peuples nomades commencent à mettre quelque calcul dans leurs relations avec les autres hommes, et, sous ce rapport encore, ils sont supérieurs aux peuples chasseurs. Le sauvage ne faisait la guerre que pour exterminer ses ennemis : le nomade ne se propose pas toujours de les détruire; il est capable de concevoir la pensée de les asservir, et ceci même, chose singulière ! est un progrès vers la liberté. L'intérêt, qui,

[1] V. dans Péron, *Voy. de déc. aux terres austr.*, t. I, p. 468 et suiv., combien ces excès sont fréquents dans la vie sauvage. Ils ne sont plus tolérés dans la vie nomade : « *Numerum liberorum finire, aut quemquam ex agnatis necare flagitium habetur.* » Tac., *Mœurs des Germ.*, c. XIX.

à cet âge de la civilisation, persuade déjà à l'homme de ne plus massacrer ses prisonniers, lui persuadera plus tard de ne plus faire la guerre, et donnera par degrés une tendance moins violente et moins destructive à son activité. On est donc déjà plus près d'être libre. On est même déjà plus libre par le fait : comme le meurtre et la dévastation ne sont plus l'unique fin de la guerre, elle ne se fait peut-être pas avec le même degré d'exaltation et de fureur ; elle n'excite pas des ressentiments aussi violents, aussi implacables : c'est dans la vie nomade que commence à s'introduire l'usage des compositions, qui permet d'entrevoir un terme aux dissensions et aux guerres particulières. Il y a donc un peu plus de sécurité. La liberté souffre moins aussi des suites immédiates de la guerre ; car, quels que soient les malheurs de la servitude, il vaut mieux encore être pris pour être réduit en esclavage que d'être pris pour être attaché à un poteau, mutilé, déchiré, brûlé, dévoré, et un esclave a beau être esclave, il est pourtant plus libre qu'un homme mort.

Soit donc que l'on considère les peuples nomades dans leurs relations avec les choses, avec eux-mêmes, avec leurs semblables, on trouve qu'ils font de leurs facultés un usage un peu moins borné, moins stupide, moins déréglé, moins violent que les peuples sauvages, et qu'en conséquence ils jouissent, sous tous ces raports, d'un peu plus de liberté.

§ 3. — Combien toutefois les conditions de la vie nomade sont peu favorables encore au progrès de la liberté.

Cependant, ces progrès sont loin encore d'être très-sensibles ; et quand je dis que les peuples nomades font de leurs forces un usage un peu moins aveugle et moins emporté, je ne prétends pas dire assurément qu'ils s'en servent d'une manière bien éclairée et bien morale. Quoique logés, nourris, vêtus un peu moins misérablement que les peuples chasseurs, ils ne savent encore pourvoir que très-imparfaitement aux premières nécessités de la vie physique. Les anciens Scythes, suivant

Justin[1], n'avaient pour tout logement que des chariots couverts de peaux. C'est encore là l'unique abri des peuples tartares. Les Germains ne savaient employer dans la construction de leurs habitations ni la pierre, ni la brique, ni le ciment, ni la chaux : leurs demeures n'étaient que des huttes basses et grossières, construites en bois non façonné, couvertes de chaume, et percées à leur sommité pour laisser à la fumée un libre passage. Quelquefois même ils n'avaient pour asile que des souterrains obscurs, qu'ils recouvraient d'une couche épaisse de fumier[2].

Le vêtement des peuples pasteurs est encore plus grossier que leurs demeures. S'ils ne sont pas dans un état d'absolue nudité, comme plusieurs peuples sauvages, ils sont en général découverts de plus de la moitié du corps. Tacite et César s'accordent à dire que les Germains n'avaient, pour se défendre contre la rigueur du froid, qu'un léger manteau formé de la peau de quelque animal, qu'ils fixaient sur les épaules avec une agrafe et plus souvent avec une épine, et qui laissait la plus grande partie de leur corps à nu[3]. La tunique que joignaient à ce vêtement la plupart des femmes germaines n'était qu'une espèce de sac de toile grossière, qui ne leur voilait ni les jambes, ni les bras, et qui laissait à découvert tout le haut de leur poitrine[4].

Les nations pastorales trouvent un aliment sain et substantiel dans le lait et la chair des troupeaux dont elles font leur principale nourriture; mais plus cette nourriture est aisée à obtenir, plus la population s'élève rapidement au niveau de ce faible moyen de subsistance, et, quand elles ont épuisé cette ressource, elles ne savent y suppléer que fort imparfaitement : elles ne tirent presque rien du sol par la culture. Outre que les pays qu'elles habitent y sont généralement peu propres, elles sont encore plus détournées de s'y livrer par la férocité de leurs mœurs que par l'aridité du sol. Les Usbecks de la Grande-Bukharie, dit l'auteur de l'*Histoire généalogique des Tartares*, ne sont excités ni par la fécondité singulière de leur pays, ni par

[1] Liv. II, ch. II.
[2] Tac., *Mœurs des Germ.*, c. XVI.
[3] *Id.*, *ibid.*, c. XVII. — *Guerre des Gaules*, l. VI.
[4] *Id.*, *ibid.*

la prospérité de ceux qui le cultivent, à se livrer aux arts paisibles de l'agriculture et du commerce[1]. Les Germains, au rapport de Tacite, ne répondaient guère mieux à la fertilité de leur contrée : ils ne lui faisaient produire que très-peu de blé[2], et tous les fruits qu'ils mangeaient étaient sauvages[3].

D'ailleurs, la paresse et la grossièreté des peuples pasteurs ne sont pas la seule cause qui arrête les progrès de leur agriculture ; elle est encore arrêtée par leurs continuels déplacements, qui ne leur permettent de faire aucune accumulation, de donner aucune suite à leurs travaux ; elle l'est surtout par leurs éternelles déprédations, qui ne laissent au laboureur aucun espoir de recueillir le fruit de ses peines[4] ; elle l'est enfin par les précautions mêmes qu'ils prennent quelquefois pour empêcher qu'elle ne fasse trop de progrès, qu'elle n'adoucisse leurs mœurs, et ne finisse par les dégoûter du brigandage. C'est dans cet esprit que les Germains faisaient tous les ans un nouveau partage du sol[5]. Il craignaient, dit César, que les charmes de la propriété ne leur fissent enfin quitter la guerre et les armes pour les douces occupations de la culture[6].

En somme, les peuples, à ce second âge de la civilisation, n'exécutent encore que des travaux singulièrement grossiers. Pour se faire une idée de l'imperfection de leurs arts, il suffit de dire qu'ils ignorent l'écriture[7], qu'en général la monnaie manque à leurs échanges, et que l'art de travailler le fer leur

[1] Tome II, p. 455.

[2] *Mœurs des Germ.*, ch. XXVI.

[3] *Ibid.*, ch. XXIII et XXVI.

[4] « C'est moins la richesse du sol qu'un certain degré de sécurité, observe judicieusement Malthus, qui peut encourager un peuple à passer de la vie pastorale à la vie agricole. Lorsque cette sécurité n'existe point, le cultivateur sédentaire est plus exposé aux vicissitudes de la fortune que celui qui mène une vie errante, et emmène avec lui toute sa propriété. Sous le gouvernement des Turcs, à la fois faible et oppressif, il n'est pas rare de voir les paysans abandonner leurs villages pour embrasser la vie pastorale, dans l'espérance d'échapper plus aisément au pillage de leurs maîtres et à celui de leurs voisins. » *Essai sur le principe de pop.*, t. I, p. 177.

[5] « *Arva per annos mutant...* » Tacite, *Mœurs des Germ.*, ch. XXVI.

[6] *Guerre des Gaules*, liv. VI, ch. XXI.

[7] « *Litterarum secreta viri pariter ac feminæ ignorant.* » Tacite, *Mœurs des Germ.*, ch. XIX.

est inconnu [1]. Aussi sont-ils excessivement misérables. Le commun des Bédouins, dit Volney, vit dans un état habituel de misère et de famine. La frugalité des Arabes, ajoute-t-il, n'est pas une vertu de choix; elle leur est commandée par la nécessité des circonstances où ils se trouvent [2]. Les Kalmouks, suivant Pallas, mouraient de faim au sein des steppes fertiles du Volga; les hommes des dernières classes y étaient plongés dans la plus profonde misère. Ils étaient habituellement réduits à faire usage de toutes les espèces d'animaux, de plantes et de racines qui pouvaient leur fournir quelque aliment : des chevaux usés ou blessés, des bêtes mortes de maladie, pourvu qu'elles n'eussent succombé à aucune maladie contagieuse, étaient pour eux un véritable régal. Ils allaient jusqu'à manger des animaux tombés en putréfaction; et telle était la détresse des plus misérables, qu'ils étaient quelquefois réduits, pour tromper leur faim, à dévorer la fiente des bestiaux [3].

§ 4. — État de la moralité chez les peuples nomades.

Si les peuples nomades pourvoient encore si mal à leurs besoins, ils ne savent guère mieux régler leurs appétits, et la grossièreté de leur industrie se reproduit dans leur morale. Privés de tous les arts qui pourraient occuper leurs loisirs, ils passent à manger ou à dormir le temps que ne remplissent pas les exercices violents de la guerre ou de la chasse; des esclaves gardent leurs troupeaux, leurs femmes vaquent aux travaux domestiques, et ils se reposent. Plus est profonde leur oisiveté, plus ils ont besoin d'émotions fortes pour sortir de leur engourdissement, et c'est de leur indolence même que naissent leurs passions les plus fougueuses [4]. Ils se livrent sans aucune

[1] Tacite, *Mœurs des Germ.*, ch. v et vi.

[2] *Voyage en Syrie*, t. I, p. 339.

[3] Pallas, *Voyage en Russie*, t. III. p. 272 à 274.

[4] Il n'y a point à cet égard, dans leurs mœurs, la contradiction que croit y remarquer Tacite. (*Mœurs des Germains*, ch. xv.) L'indolence et l'impétuosité des Germains étaient deux excès qui naissaient l'un de l'autre, et qui tenaient tous deux à la manière de vivre de ces peuples.

mesure aux excès de la boisson et du jeu. Les Germains avaient un goût si effréné pour les liqueurs enivrantes, qu'il était aussi facile, au rapport de Tacite, de les détruire par la boisson que par la guerre [1]. Ils mettaient leur gloire à rester des jours entiers à table, et l'ivresse où ils se plongeaient était si brutale, qu'il était rare de ne pas voir ces parties de débauche finir par des rixes sanglantes [2]. Tel était enfin le bonheur qu'ils trouvaient à satisfaire leur passion pour les liqueurs fermentées, qu'ils n'en voyaient pas de plus doux à promettre à leurs guerriers après une mort glorieuse ; et plusieurs de leurs tribus avaient imaginé une sorte de paradis grossier où les héros devaient s'enivrer durant la vie éternelle [3].

Un seul trait suffit pour montrer avec quel emportement ils se livraient au jeu. Quand ils avaient tout perdu, ils se jouaient eux-mêmes, dit Tacite ; et ces caractères indomptables, qui ne pouvaient souffrir aucun frein, même à leurs violences, mettaient leur liberté et leur personne au hasard d'un coup de dés [4].

Les peuples nomades, quoique moins malheureux que les sauvages, semblent être encore beaucoup trop exposés à la misère pour être très-enclins aux plaisirs de l'amour ; cependant, il s'en faut qu'ils aient, à cet égard, des mœurs sévères, et même qu'ils soient capables d'imposer quelque gêne à leurs désirs. Au nombre des causes les plus fréquentes de leurs querelles, on peut placer les enlèvements de femmes. Ils en épousent ordinairement plusieurs, et s'entourent, quand ils le peuvent, d'un nombre illimité de concubines. Tacite, en disant que les Germains se contentaient d'une seule femme, observe qu'ils étaient les seuls barbares qui montrassent à cet égard tant de retenue [5]. Encore l'exception chez eux n'était-elle pas générale, ni peut-être bien réelle; et des écrivains judicieux ont pensé que, dans son éloge de la continence des Germains, Tacite s'était un peu laissé aller au noble plaisir d'opposer la

[1] *Mœurs des Germ.*, ch. XXIII.
[2] *Ibid.*, ch. XXII.
[3] *Edda*, fab. 20, trad. par Mallet, *Introd. à l'histoire du Danemark.*
[4] *Mœurs des Germains*, ch. XXIV.
[5] *Ibid.*, ch. XVIII.

pureté de pâtres grossiers aux mœurs dissolues des dames romaines[1].

On retrouve donc dans les habitudes privées des peuples pasteurs la plupart des vices des nations sauvages ; et, bien que ces vices n'aient peut-être pas chez eux le même degré de violence et de brutalité, il n'est pas douteux que leurs facultés n'en soient fort altérées, et que leur liberté n'en reçoive de graves atteintes.

Ajoutons ici que leur liberté n'a pas moins à souffrir des excès auxquels ils se livrent les uns envers les autres que de ceux où ils tombent à l'égard d'eux-mêmes. Leur vie, dans les relations de peuple à peuple, n'est qu'un tissu d'horribles violences, et l'usage qu'ils font de leurs forces dans l'intérieur de chaque tribu n'est pas, à beaucoup d'égards, plus modéré.

Quoique les femmes, parmi eux, ne soient pas traitées avec le même degré de mépris et de dureté que chez les peuples sauvages, elles s'y trouvent encore dans un profond état de dépendance et d'avilissement. Tandis que leurs maris peuvent avoir plusieurs épouses et faire des concubines de toutes leurs captives, la moindre infidélité de leur part les exposerait à des châtiments rigoureux. C'est sur elles que pèsent tous les travaux de la vie domestique : elles dressent les tentes, fabriquent le feutre qui doit les couvrir, préparent les fourrures qui serviront de manteaux à leurs maris, apprêtent leur repas, le leur servent, et ne sont pas admises à le partager, font à tous égards l'office d'esclaves, sont enfin soumises, ainsi que leurs enfants, à une autorité qui ne connaît point de limites, et dont le mari abuse quelquefois jusqu'à vendre comme esclaves la mère et les enfants[2].

[1] Gibb., *Hist. de la déc. de l'emp. rom.*, trad. par M. Guizot, t. II, p. 76. — Voltaire, *Essai sur les mœurs*, t. I, p. 218. « Tacite, dit Voltaire, loue les mœurs des Germains, comme Horace chantait celles des barbares nommés Gètes. L'un et l'autre ignoraient ce qu'ils louaient, et voulaient seulement faire la satire de Rome. Le même Tacite, au milieu de ses éloges, avoue que les Germains aimaient mieux vivre de rapines que de cultiver la terre, et qu'après avoir pillé leurs voisins, ils passaient leur temps à manger et à dormir. C'est la vie des voleurs de grand chemin d'aujourd'hui et des coupeurs de bourse. Et voilà ce que Tacite a le front de louer !... »

[2] Malthus, *Essai sur le principe de population*, t. I, p. 173 de la trad. —

Ici, comme je l'ai dit, les prisonniers ne sont pas toujours massacrés, mais ils sont alors asservis, et ce n'est pas, quoi qu'on en ait dit, une douce destinée que d'être l'esclave d'un Bédouin, d'un Arabe, d'un Tartare. Fergusson cite le propos d'un Grec qui aimait mieux, disait-il, être esclave des Scythes que citoyen de Rome [1]. Ce Grec faisait de Rome une satire trop forte. Je ne crois pas que le sort des Romains ait jamais été bien digne d'envie; mais il y avait sûrement encore assez loin de la condition d'un citoyen romain à celle de l'esclave d'un barbare. Tacite, qui, dans sa peinture des mœurs germaines, s'efforce d'atténuer les maux que souffraient chez les Germains les hommes enchaînés à la glèbe, reconnaît pourtant que leurs maîtres, dans un accès de colère, pouvaient impunément leur ôter la vie [2].

Voilà donc chez les peuples pasteurs plusieurs classes de personnes, les femmes, les enfants, les esclaves, qui vivent sous l'empire absolu de la violence et de la force. Le guerrier lui-même n'y est pas à l'abri de toute sujétion. Ses terreurs superstitieuses le livrent sans défense au despotisme des prêtres de sa tribu; et, d'une autre part, la nécessité de la discipline, au sein des guerres éternelles où il est engagé, le force à se soumettre presque aveuglément à la volonté de ses chefs militaires. Le Germain, qui ne voulait plier sous aucune espèce de justice humaine, se laissait patiemment battre de verges par le ministre du dieu des batailles [3]. Le Tartare, qui ne reconnaît habituellement aucune espèce d'autorité, jure, lorsqu'il s'unit à son khan pour quelque expédition militaire, d'aller partout où il l'enverra, d'arriver sitôt qu'il l'appellera, de tuer quiconque il lui désignera, de considérer dorénavant sa parole comme une épée [4] : il ne met plus de bornes à sa dépendance.

Enfin, tandis que dans l'intérieur du camp tout le monde

Chez les Barbares, dit Aristote, la femme et l'esclave sont confondus dans la même classe. (*Polit.*, liv. I, ch. I, § 5.) Chacun, maître absolu de ses fils, de ses femmes, leur donne à tous des lois... (Homère, *Odyss.*, IX, 114, 115.) V. aussi Hésiode, *Œuvres et jours*, v. 403.

[1] Fergusson, *Essai sur l'hist. de la soc. civ.*, p. 161 ; édition de Bâle.

[2] *Mœurs des Germ.*, ch. XXV.

[3] Tacite, *ibid.*, ch. VII.

[4] Fergusson, *Hist. de la soc. civ.*, p. 156.

subit quelque espèce de sujétion arbitraire, la horde tout entière est dans un péril continuel d'être assaillie, pillée, asservie. C'est la suite toute naturelle des violences qu'elle ne cesse de commettre, de l'état permanent d'hostilité dans lequel elle vit avec d'autres tribus. L'homme, à cet âge de la société, n'est encore qu'un animal de proie; les nations ne sont que des bandes de voleurs. L'universelle occupation est de chercher où l'on pourra trouver du butin à faire, et d'aviser par quel moyen on parviendra le plus sûrement à s'en saisir [1].

Fergusson veut que la liberté ne soit pas incompatible avec un tel ordre de choses. « Dans les âges de barbarie, dit-il, les hommes ne manquent de sûreté ni pour leurs personnes ni pour leurs biens. Chacun, il est vrai, a des ennemis; mais chacun aussi a des amis; et si l'on court le risque d'être attaqué, on est sûr d'être secouru [2]. »

Ce raisonnement est un pur sophisme. Il est véritablement insensé de placer ainsi la sécurité au sein de la guerre et des alarmes; autant vaudrait dire que, sur un champ de bataille, il y a aussi de la sûreté pour les personnes et pour les biens. En effet, si on a les ennemis en face, n'est-on pas entouré de ses amis, et si la bataille est imminente, la défense n'est-elle pas assurée? Cependant, qui oserait dire qu'on est en sûreté sur un champ de bataille? Eh bien, on ne l'est pas davantage dans l'état social que je décris. La terre, à cet âge de la civilisation, n'est qu'un vaste champ de guerre où les hommes sont perpétuellement aux prises, où chacun est, tour à tour, assaillant ou assailli, pillard ou pillé, massacreur ou massacré, maître ou esclave. Il n'y a pas de sûreté en Arabie, même pour les Arabes pasteurs [3] Les Tartares s'entr'exterminent au sein de leurs déserts; les Germains, les Normands, toutes les hordes de barbares qui, à différentes époques, se sont précipitées du nord de l'Europe sur le midi, ne jouissaient d'aucune sûreté dans le cours de leurs déprédations et de leurs

[1] Fergusson, *Hist. de la soc. civ.*, p. 150 et 151.

[2] Fergusson, *ibid.* p. 162 : « In the rude ages, the persons and properties of individuals are secure; because each has a friend, as well as an ennemy; and if the one is disposed to molest, the other is ready to protect. »

[3] V. la peinture animée que Gibbon fait des dissensions furieuses et interminables des Arabes bédouins : *Hist. de la déc. de l'emp. rom.*, t. X.

ravages : les destructeurs, comme dit Montesquieu, étaient perpétuellement détruits.

§ 5. — Conséquences du principe de population considérées chez les peuples nomades.

Bien donc que les peuples pasteurs, considérés dans leurs travaux industriels et dans leur morale personnelle et sociale, soient un peu plus avancés que les peuples chasseurs, il est certain que, sous tous ces rapports, ils font encore un usage très-grossier et très-violent de leurs facultés, et qu'à cet âge de la vie civile, par conséquent, l'homme ne peut encore jouir que d'une liberté fort imparfaite.

Je dois ajouter que le principe des violences et de la brutalité des peuples pasteurs est dans la manière même dont ils pourvoient à leurs besoins, dans leur état de nations pastorales. Quoique la terre, dans ce nouvel état, puisse nourrir un peu plus d'habitants que sous le régime économique des peuples chasseurs, la quantité d'aliments qu'elle peut produire est encore excessivement bornée, et les hommes, comme au premier âge de la civilisation, sont invinciblement entraînés à lutter pour leur subsistance.

La vie pastorale a ceci de particulier, qu'elle est de tous les modes d'existence celui où l'homme obtient avec plus de facilité les ressources propres à chaque manière de vivre. Le chasseur ne trouve et n'atteint ordinairement sa proie qu'avec beaucoup d'efforts; l'agriculteur ne féconde son champ qu'avec de grandes peines : le pasteur, au contraire, recueille presque sans fatigue ce que peuvent lui donner ses pâturages et ses troupeaux. Cette manière de vivre est donc celle où doit se produire et se renouveler le plus facilement, non pas une population très-dense, mais une population supérieure aux moyens qu'elle a d'exister, une population *excédante* [1]. Par conséquent, elle est

[1] Ce sont deux choses fort différentes, comme le fait très-bien voir Malthus. Il peut y avoir excès de population dans les pays les moins peuplés : il suffit pour cela qu'il y ait plus d'hommes que de vivres.

celle où la population doit sentir le plus souvent le besoin de sortir du pays, de former des entreprises guerrières. D'autres causes encore fomentent en elle cet esprit de conquête et d'émigration : le genre d'industrie sur lequel est fondée sa subsistance se concilie très-bien avec les nécessités de la vie militaire; ses troupeaux, qui lui servent d'aliment, lui servent aussi de véhicule; elle se transporte par le même moyen qu'elle se nourrit, et le principe de ses entreprises est dans la même source que celui de sa subsistance; d'ailleurs elle est toujours assemblée, elle est armée, elle est désœuvrée : son désœuvrement l'ennuie, la famine l'aiguillonne, la vue de ses forces réunies et l'habitude qu'elle a de se mouvoir en masse excitent sa confiance et son audace... Elle est donc irrésistiblement poussée au brigandage, à la guerre, aux invasions.

De là ces irruptions formidables des peuples pasteurs du Nord vers le Midi, à une époque où le Midi n'était encore que très-faiblement peuplé, et l'excessive facilité avec laquelle ces peuples réparaient leurs pertes et recommençaient leurs attaques [1]. On ne vit la fin de leurs invasions que lorsqu'ils eurent successivement occupé les plus beaux lieux de la terre, qu'ils s'y furent établis, qu'un certain degré de civilisation y eut développé leurs forces, et que les derniers venus de ces peuples trouvèrent enfin devant eux des populations trop nombreuses et trop puissantes pour pouvoir essayer de les détruire ou de les déloger [2]. Maintenant, et depuis bien des siècles, toute

[1] C'est cette facilité avec laquelle une certaine population se renouvelle et se déplace, dans la vie pastorale, qui a fait supposer si longtemps que le Nord était autrefois plus peuplé qu'aujourd'hui. La connaissance des vrais principes de la population a permis à Malthus de réfuter victorieusement cette erreur. Il prouve sans peine que le Nord, à une époque où il était encore couvert de bois et de marais, ne pouvait pas renfermer une population bien nombreuse; mais en même temps il montre que la population devait s'y élever rapidement au niveau des moyens de subsistance, et fournir bientôt à l'esprit entreprenant des barbares le moyen de tenter de nouvelles expéditions, qui, à leur tour, laissaient la place libre pour des générations nouvelles, et préparaient de loin de nouvelles invasions. — Voy. *Essai sur le principe de popul.*, t. I, chap. VI.

[2] Pendant le cours des huitième, neuvième et dixième siècles, les nations de l'Europe réputées aujourd'hui les plus puissantes par les armes et par l'industrie étaient livrées comme sans défense aux constantes déprédations des Normands. « A la fin, dit Malthus, elles crûrent en force, et parvinrent à ôter aux peuples du Nord toute espérance de succès dans leurs futures invasions. Ceux-ci cédèrent

nouvelle entreprise de ce genre leur est devenue décidément impossible, et le reste de ces hordes barbares se trouve à jamais confiné dans les déserts brûlants de l'Afrique, ou dans les régions les plus élevées et les plus froides de l'Asie. Mais les mêmes causes continuent à produire parmi elles des effets semblables; et, désormais trop faibles pour pouvoir attaquer les nations civilisées, elles consument l'excédant de leur population dans des querelles intestines sans cesse renaissantes.

La guerre est donc la suite inévitable du mode imparfait de subsistance adopté par les peuples pasteurs. Pour achever de faire sentir combien cette remarque est fondée, il suffit de dire que chez les Arabes la tradition a conservé, seulement pour les temps antérieurs à Mahomet, le souvenir de dix-sept cents batailles, et de rappeler cette trêve annuelle de deux mois qu'ils observaient avec une fidélité religieuse, et qui caractérisait avec encore plus de force, comme l'observe Gibbon, leurs constantes habitudes d'anarchie et d'hostilité [1].

Si la guerre est une chose forcée dans la vie pastorale, l'ignorance et les excès de tout genre qui s'opposent au développement de la liberté y sont, à leur tour, des suites inévitables de la guerre. Le barbare, qui croit améliorer son sort par le pillage, ne fait qu'arrêter toute production, et se rendre de plus en plus misérable. La misère, en croissant, fortifie son penchant à la rapine, et le rend toujours plus incapable de faire de ses forces un utile emploi. Son incurable paresse naît, comme son ignorance, de ses exercices violents; son intempérance et ses débauches naissent, à leur tour, de sa paresse : tous ses vices sont ainsi la conséquence de son état social. L'esclavage de ses serviteurs, celui de sa femme, ses rixes sanglantes, sa dépendance politique et religieuse découlent de la même source. C'est parce qu'il fait la guerre qu'il a besoin de se soumettre à la volonté arbitraire d'autrui; c'est parce

lentement et avec répugnance à la nécessité, et apprirent à se renfermer dans leurs propres limites. Ils échangèrent peu à peu leur vie pastorale, ainsi que le goût du pillage et l'habitude des émigrations, pour les travaux patients de l'agriculture, qui, en les accoutumant à des profits moins rapides, changèrent imperceptiblement leurs mœurs et leur caractère. » *Essai sur le princ. de pop.*, t. I, p. 155 et suiv.

[1] *Hist. de la déc. de l'emp. rom.*, t. X.

qu'il fait la guerre qu'il est ignorant, par conséquent superstitieux, par conséquent sous le joug de ses prêtres : c'est parce qu'il fait la guerre qu'il veut vider toutes ses querelles comme on les vide à la guerre, c'est-à-dire à main armée; c'est parce qu'il fait la guerre, et que la guerre le rend fainéant et brutal, qu'il néglige tous les travaux utiles, et en rejette le fardeau sur les êtres les moins capables de le supporter. Finalement, tout ce qu'il y a de grossier dans son esprit et dans ses mœurs naît de son état habituel de guerre, qui, d'autre part, est l'accompagnement en quelque sorte obligé de l'état pastoral.

§ 6. — Les germes de liberté aperçus dans la vie sauvage se retrouvent plus développés chez les peuples nomades.

Toutefois, on retrouve dans cet état les germes de liberté que j'ai fait apercevoir dans celui qui précède, et, comme je l'ai dit au début de ce chapitre, on les y retrouve plus développés. Il y a un peu plus d'industrie, un peu plus d'instruction, un peu moins de férocité; on entre en composition pour les injures et pour le meurtre; on maltraite moins les femmes, on n'extermine pas toujours les prisonniers, et il n'arrive jamais qu'on les dévore, comme cela se pratique quelquefois dans l'âge précédent.

Seulement, comme les périls et les maux sont moins grands, les mœurs ne sont plus tout à fait aussi farouches, et il semble que le sentiment de l'indépendance individuelle ait déjà perdu quelque chose de son âpre énergie. Quelque sauvage, en effet, que fût la vertu de ces femmes cimbres qui, au moment d'une déroute, s'efforçaient de soustraire par la mort leurs parents à la servitude, étouffaient leurs enfants de leurs propres mains, les foulaient aux pieds des chevaux, et finissaient par se tuer elles-mêmes [1], il y a loin de cette frénésie à la fanatique obstination de ce sauvage qui, attaché au poteau fatal, subit, plutôt que de s'avouer vaincu, les plus effroyables tortures; qui, *pour*

[1] Plutarque, *Vie de Marius* : Tacite, *Mœurs des Germ.*, chap. VII et VIII.

quelque danger de la mort voisine, ne relasche aucun point de son asseurance, et qui expire, comme dit Montaigne, *en faisant la moue* à ses bourreaux [1].

Nous allons voir maintenant ce que deviennent ces progrès chez les peuples sédentaires; et, procédant par ordre, nous examinerons d'abord quelle liberté comporte la manière de vivre de ceux de ces peuples qui se font entretenir par des esclaves.

[1] Essais : *Des cannibales*.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples sédentaires qui se font entretenir par des esclaves.

§ 1. — Universalité du fait de l'esclavage a l'origine de la vie sédentaire.

L'homme fait d'abord sa principale nourriture de fruits et d'animaux sauvages; puis du lait et de la chair des animaux qu'il a subjugués; puis des produits du sol qu'il fait cultiver par son esclave. Il ne passe qu'avec une extrême lenteur de l'un de ces états à l'autre; et, quelque barbare que soit encore le dernier, on est obligé de reconnaître qu'il se trouve à une longue distance de ceux qui le précèdent, et qu'un grand espace a déjà été parcouru dans la route de la civilisation. Le guerrier sauvage ne fait point d'esclaves : ses passions sont encore trop impétueuses; et, d'ailleurs, quel moyen aurait-il de les garder, et à quel usage les emploierait-il? Le guerrier nomade n'en fait qu'autant qu'il en peut vendre : il lui en faut peu pour la garde de ses troupeaux et pour l'exploitation du peu de terres qu'il livre à la culture; mais, à mesure que les produits du sol entrent pour une plus grande part dans la nourriture de l'homme barbare, le nombre des captifs qu'il fait à la guerre devient plus considérable : le labourage succédant au pâturage, il met des esclaves à la place des troupeaux, et

finit par faire sa principale ressource de l'asservissement de ses semblables.

Je ne connais point d'expression propre à désigner l'état des peuples qui se font nourrir ainsi par des hommes vaincus et réduits en servitude. Le nom de peuples agricoles qu'on leur a donné ne leur paraît guère applicable; ce nom appartiendrait à l'esclave qui féconde la terre, plutôt qu'au barbare qui vit de ses sueurs. En général, il serait plus convenable de donner aux peuples encore barbares des noms pris de la guerre que des noms empruntés à l'industrie. On devrait, à ce qu'il semble, réserver ceux-ci pour des nations qui ont abjuré toute violence, tout brigandage, toute sujétion forcée d'une classe à une autre, tout esprit de monopole et de domination, et fondé constitutionnellement leur existence sur le travail et les échanges.

Toutefois, pour n'avoir pas de dénomination qui lui convienne, l'état dont je parle n'en a été ni moins réel, ni moins général. Il n'est pas de nation qui, en passant de la vie errante à la vie sédentaire, n'ait été d'abord, et pendant fort longtemps, entretenue par des hommes asservis. Les peuples de l'antiquité ne connurent jamais d'autre manière de vivre. On voit dans la Genèse que, du temps des patriarches, l'esclavage existait déjà chez les Hébreux [1]; il est reconnu et consacré par la loi mosaïque [2]; dans le livre des Juges, dans le livre des Rois, il est fréquemment fait mention des esclaves possédés par des Israélites [3], et, au temps de Salomon, leur nombre était devenu tel, que cinquante-trois mille d'entre eux purent être employés à la construction du temple [4]. C'étaient des esclaves qui pourvoyaient à la subsistance des anciens Grecs. Rome eut des esclaves dès son origine, et le nombre chez elle, ainsi que chez les Grecs, s'en accrut, avec le temps, d'une manière presque infinie. Il y avait à Athènes, du temps de Démétrius de Phalère, quatre cent mille esclaves pour nourrir vingt mille citoyens. Rome, à la fin de la république, comptait moitié

[1] V. *Genes.*, c. XIV, v. 14; c. XVII, v. 25; c. XX, v. 14; c. XII, v. 16; c. XXIV, v. 1; c. XXVI. v. 28.

[2] *Deuteron.*, c. XV, v. 12; c. XXXI, v. 12.

[3] *Rois*, c. VIII, v. 16; *Juges*, c. VI, v. 27, etc.

[4] V. *Chron.*, c. IX, v. 2.

moins de citoyens que d'esclaves. César trouva l'esclavage établi chez les Gaulois. Lorsque les peuples barbares du nord de l'Europe s'établirent et se fixèrent dans le midi, ils eurent partout des esclaves pour travailler à la terre et produire les choses nécessaires à leurs besoins. Dans toutes les parties du monde où les Européens ont pénétré : en Afrique, en Amérique, dans les îles de la mer du Sud, partout où ils ont trouvé un commencement de culture, ils ont vu ce qui s'opérait de travail utile exécuté par des hommes plus ou moins asservis. Je ne sache pas, finalement, que l'histoire ancienne nous fasse connaître, ni qu'on ait découvert, dans les temps modernes, de société ayant un commencement d'industrie et d'agriculture, chez qui le travail fût exécuté par des hommes libres, ou chez qui les hommes libres eussent commencé par chercher dans le travail les moyens de pourvoir à leurs besoins. Partout, la première disposition des forts a été de se faire servir par les faibles, et l'esclavage des professions utiles a été, si je ne me trompe, le régime économique de toute société nouvellement fixée [1].

[1] Charles Comte, dans son *Traité de législation* (tome III, liv. IV, chap. VIII), publié postérieurement à la première édition de ce volume, paraît n'avoir pas adopté cette idée. Il pose en fait que la civilisation s'est d'abord développée dans les pays les plus favorables à la culture, et il semble supposer qu'elle s'y est développée librement, qu'il n'y a point eu d'abord d'esclaves, que tous les hommes s'y sont livrés spontanément au travail; mais que l'industrie ayant fait naître chez eux des qualités différentes de celles qu'il faut pour se livrer à la guerre, ils n'ont pu se défendre ensuite contre des peuples placés dans des circonstances moins favorables et qui avaient conservé les habitudes et les talents de la barbarie. De là, suivant M. Comte, l'origine de l'esclavage. Il a été d'abord le résultat indirect de la civilisation, qui ensuite a réagi contre lui, et peu à peu est devenue assez puissante pour le détruire.

Que la culture ait commencé dans les pays qui lui étaient le plus favorables, je n'ai nulle peine à en convenir; que la population de ces pays ait ensuite été subjuguée par des peuples demeurés barbares, je le reconnais de même sans difficulté. Mais il ne me paraît pas, à beaucoup près, aussi certain que les premiers travaux de la civilisation aient été faits par des mains libres, et que, chez les premiers peuples un peu civilisés qui ont été subjugués par des barbares, tout le monde ait joui de la liberté. Les peuples les premiers asservis n'avaient-ils pas eux-mêmes des esclaves? Existe-t-il quelque coin du globe où l'industrie se soit d'abord librement développée, et où les hommes assez forts pour en contraindre d'autres au travail aient consenti à travailler eux-mêmes? Je ne le pense point. Il me paraîtrait, au contraire, que l'industrie est née partout sous l'influence de

§ 2. — Si les peuples entretenus par des esclaves peuvent être libres.

Il semble dérisoire de demander si la liberté est compatible avec un état social où la moitié, les trois quarts, et quelquefois une portion beaucoup plus considérable de la population se trouve ainsi la propriété de l'autre : aussi la question n'est-elle pas de savoir si cette portion de la population est libre, mais si celle qui a fondé sa subsistance sur son asservissement peut jouir de la liberté; si la liberté est compatible avec la manière de vivre des peuples qui se font entretenir par des esclaves.

Bien des gens peut-être décideraient encore cette question affirmativement. Qui n'a considéré les peuples de l'antiquité comme des peuples essentiellement libres? Qui n'a entendu parler de la liberté des Grecs et des Romains? Combien de temps, en fait de liberté, n'avons-nous pas puisé chez eux nos autorités et nos exemples? Rousseau appelle quelque part les Romains *le modèle de tous les peuples libres*. Il dit, en parlant des Grecs : « Des esclaves faisaient leurs travaux; leur grande affaire, c'était la liberté[1]. » Il est si loin de considérer la liberté comme inconciliable avec le mode d'existence des peuples qui font exécuter leurs travaux par des esclaves, qu'il fait assez clairement de l'esclavage une condition de la liberté. « Quoi ! se demande-t-il, la liberté ne se maintient qu'avec l'appui de la servitude? Peut-être. *Tout ce qui n'est pas dans la na-*

la contrainte; que, dans les premières sociétés civilisées, il n'y a eu de travailleurs que les hommes faibles, tandis que les hommes forts se sont maintenus en armes au-dessus de la société, et que les premiers peuples conquérants n'ont subjugué que des populations qui avaient déjà des maîtres. Il y avait très-probablement des esclaves chez les petits peuples d'Italie que subjuguèrent d'abord les Romains; ils en trouvèrent chez les Gaulois; il y en avait chez les Germains; ils en trouvèrent chez les Grecs : je demande s'il a jamais existé une société nouvellement fixée au sol, une société naissant à la vie sédentaire, qui ait spontanément exercé les arts et fait de l'agriculture sans esclaves?

[1] *Contrat social*, liv. III, 15.

ture a ses inconvénients, et la *société civile* plus que tout le reste. Il y a des positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui, et où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave... Pour vous, peuples modernes, ajoute-t-il, vous n'avez pas d'esclaves, mais vous l'êtes; vous payez leur liberté de la vôtre[1]. »

Rousseau avait dit d'abord qu'on ne pouvait être libre que dans la vie sauvage, et en s'abstenant de toute industrie et de tout progrès. Il paraît ajouter maintenant que, si l'on veut vivre dans un état aussi hors de nature que l'état de société, il faut au moins, pour être libre, faire exécuter ses travaux par des esclaves. Cette nouvelle proposition est-elle plus admissible que la première?

Nous avons vu que les hommes ne sont libres qu'en proportion du developpement qu'ils donnent à leurs facultés : bien loin donc que, pour jouir d'une grande liberté, ils doivent se faire nourrir par des esclaves, il est évident que, s'ils se déchargent sur des esclaves du soin d'exécuter leurs travaux, leurs facultés resteront naturellement incultes, et qu'ils n'acquerront que d'une manière très-imparfaite la liberté de s'en servir. Nous avons vu que, dans la société, tout le monde dispose d'autant plus librement de ses forces, que chacun sait mieux en renfermer l'usage dans les bornes de ce qui ne nuit point : bien loin donc que, pour être libre, il soit nécessaire d'asservir une partie de ses semblables, il est visible que celui qui fonde sa liberté sur la servitude d'autrui n'établit par là que sa propre servitude, qu'il se place dans une situation violente, où il est sans cesse obligé de se tenir en garde contre ceux qu'il opprime, et où il est ainsi plus ou moins privé de la libre disposition de ses mouvements. — On peut apercevoir déjà que les peuples qui se veulent faire nourrir par des esclaves fondent leur existence sur une ressource naturellement contraire à leur propre liberté.

Je commencerai pourtant par reconnaître que la liberté est un peu moins incompatible avec ce nouveau mode d'existence qu'avec le précédent, de même qu'elle l'était moins avec celui-

[1] *Contrat social*, liv. III, 15.

ci qu'avec celui qui l'avait précédé. La raison en est simple : c'est que cette nouvelle manière de vivre est un peu moins violente et moins destructive. L'homme fondant ici sa subsistance sur les produits du travail de l'homme, il est impossible que les facultés humaines restent dans le même état d'inertie et d'abrutissement. Précédemment, on asservissait ses ennemis pour en faire des pâtres; maintenant on les asservit pour en faire des laboureurs, des artisans, comme on les asservira plus tard pour avoir à son service des rhéteurs, des grammairiens, des pédagogues. Or, il est aisé de voir que ces nouvelles destinations données à l'esclave rendent l'esclavage moins ennemi de la civilisation et de la liberté. D'une autre part, la liberté a moins à souffrir des suites de la guerre. Dans l'état pastoral, le guerrier voulait tout convertir en pâturages et en déserts : il rasait les villes, massacrait les populations, et n'épargnait que le petit nombre de captifs qu'il se croyait assuré de vendre, ou qu'il pouvait employer à la garde des troupeaux[1]. Dans l'état actuel, il pille peut-être davantage, mais il détruit moins; il asservit plus d'hommes, mais il n'en extermine pas un aussi grand nombre : il ne commet que les ravages et les massacres indispensables au but de la guerre, qui est la conquête du terrain et la réduction des habitants à l'état d'esclaves ou de tributaires[2]. Il est manifeste que cette nouvelle manière de vivre, toute violente qu'elle soit, est pourtant moins contraire à la liberté que la précédente.

Aussi l'expérience montre-t-elle que, chez les peuples dont la subsistance est fondée sur ce nouveau moyen, l'espèce peut parvenir à un plus haut degré de développement et de liberté que chez les nations pastorales. Les monuments qui nous restent des arts et de la civilisation des anciens ne permettent

[1] Voltaire dit, en parlant de Gengis-Khan : « Dans ses conquêtes, il ne fit que détruire, et si l'on excepte Boccara et deux ou trois autres villes dont il permit qu'on relevât les ruines, son empire, des frontières de la Russie à celles de la Chine, fut une dévastation. » *Essai sur les mœurs*, ch. LX.

[2] Tout ce que demandaient les Romains, c'était de forcer leurs ennemis à se rendre. Aussi condamnaient-ils ceux qui posaient les armes à un esclavage moins rigoureux que ceux qu'ils prenaient sur le champ de bataille ou après l'assaut d'une ville. Les premiers, qu'ils appelaient *deditícii*, conservaient une espèce de liberté, les seconds étaient vendus comme esclaves. (Tite-Live, liv. V, ch. XXII, et liv. VII, ch. XXXI.)

d'élever aucun doute sur ce point. On ne peut sûrement pas nier que les peuples de la Grèce et de Rome n'aient été beaucoup plus cultivés qu'aucun de ceux de l'âge que j'ai décrit dans mon dernier chapitre; qu'ils n'aient été mieux pourvus des choses nécessaires à la vie; que l'industrie et surtout l'agriculture n'aient fait chez eux des progrès beaucoup plus grands; qu'ils n'aient eu des relations commerciales infiniment plus étendues. Ces peuples ont surtout excellé dans les arts de l'imagination et du goût; leurs poëtes, leurs orateurs, leurs statuaires, n'ont été depuis ni surpassés, ni peut-être égalés. Enfin les écrits de leurs philosophes et les monuments de leur législation que le temps a épargnés, prouvent que leurs mœurs avaient fait, à plusieurs égards, des progrès non moins remarquables que leurs idées.

§ 3. — Conséquences de l'esclavage chez les Romains.

Cependant, quels qu'aient été les progrès de ces peuples, je crois qu'il y a fort à rabattre de l'admiration que le monde leur accorde, et qu'on ne peut admettre qu'avec beaucoup de réserve et de grandes restrictions ce que l'on dit communément de leur culture et de leur liberté. Je crois cela surtout à l'égard des Romains, de tous les peuples de la terre celui qui a fondé le plus énergiquement son existence sur l'esclavage, et chez qui on peut le mieux observer tous les effets de ce genre de vie.

Par cela seul d'abord que ce peuple faisait exécuter la plupart de ses travaux par des esclaves, il semble que c'est à ses esclaves, et non point à lui, que la gloire en devrait être rapportée. Est-ce bien le peuple romain qui a construit ces nombreux monuments d'architecture, ces égouts, ces ponts, ces routes, ces aqueducs que l'on attribue à la civilisation romaine? Ne sont-ce pas plutôt, du moins pour une grande partie, des captifs, des esclaves, qui n'appartenaient point au peuple romain? N'était-ce pas avec l'industrie et les capitaux des nations vaincues que Rome exécutait ses plus magnifiques ouvrages?

N'est-il pas vrai que, sous son empire, il ne se faisait presque rien de véritablement utile qui ne fût exécuté par des hommes asservis? La loi ou l'usage avait interdit au Romain toute profession industrielle ; les arts libéraux furent longtemps enveloppés dans la même proscription : c'étaient des esclaves qui exerçaient la médecine ; la grammaire, la rhétorique, la philosophie étaient enseignées par des esclaves. Tout ce qu'il y avait chez ce peuple de vraie civilisation, toute celle qui pouvait survivre à ses violences, il la reléguait hors de l'État. Son industrie à lui, c'était la guerre ; ses œuvres, c'étaient des pillages et des massacres ; les monuments qu'il laissa, ce furent des ruines, ce furent l'appauvrissement et la dépopulation de l'univers. Sans lui, peut-être, nous n'aurions pas eu les débris d'un Panthéon, d'un Colysée ; mais qui sait ce qu'aurait transmis à la postérité l'industrie libre et féconde des nations vaincues, par les mains de qui furent érigés ces fastueux édifices? Peut-être est-il permis de croire que, sans ce peuple, la civilisation aurait été beaucoup plus en mesure de se défendre contre la barbarie, lorsque les hordes errantes du nord de l'Europe vinrent exercer leurs effroyables dévastations dans le midi ; et je ne sais si l'on ne peut justement imputer à ses brigandages le long retard que d'autres brigands purent, après lui, mettre aux progrès de l'espèce humaine [1].

[1] « Avant les Romains, l'Italie, la Grèce, la Sicile, l'Asie Mineure, l'Espagne, la Gaule, la Germanie, étaient pleines de petits peuples et regorgeaient d'habitants... Toutes ces petites républiques furent englouties dans une grande, et l'on vit insensiblement l'univers se dépeupler... « On me demandera, dit Tite-Live, « où les Volsques ont pu trouver assez de soldats pour faire la guerre, après avoir « été si souvent vaincus. Il fallait qu'il y eût un peuple infini dans ces contrées, « *qui ne seraient aujourd'hui qu'un désert, sans quelques* SOLDATS *et quelques* « ESCLAVES *romains.* » — « Les oracles ont cessé, dit Plutarque, parce que les « lieux où ils parlaient sont détruits : *à peine trouverait-on dans la Grèce* « *trois mille hommes de guerre.* » — « Je ne décrirai point, dit Strabon, l'Épire « et les lieux circonvoisins, *parce que ces pays sont entièrement déserts.* Cette « dépopulation, qui a commencé depuis longtemps, continue tous les jours : de « sorte que *les soldats romains ont leur camp dans les maisons abandon-* « *nées.* » Strabon trouve la cause de ceci dans Polybe, qui dit que Paul-Émile, après sa victoire, DÉTRUISIT SOIXANTE ET DIX VILLES DE L'ÉPIRE, ET EN EMMENA CENT CINQUANTE MILLE ESCLAVES... On eût dit que les Romains n'avaient conquis le monde que pour l'affaiblir et le livrer sans défense aux barbares. » Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXVIII, ch. XVIII, XIX et XXIII.

Il s'en faut bien, d'ailleurs, que les arts eussent fait de vrais progrès chez les Romains, au moins tant qu'ils étaient demeurés fidèles au principe de leur institution. Ils restèrent barbares tout le temps qu'ils furent purement militaires, et ils ne commencèrent à civiliser le monde qu'après l'avoir pillé et asservi. Rome, à l'époque où les Gaulois la brûlèrent, c'est-à-dire 364 ans après sa fondation, ne renfermait encore que des cabanes couvertes de chaume[1]. Rebâtie alors, elle le fut d'une manière un peu plus solide, mais non pas plus régulière. Il n'y avait pas de rues ; les maisons étaient confusément éparses, et elles furent si grossièrement construites, que, du temps de Pyrrhus, à plus d'un siècle de là, elles n'étaient encore couvertes que de lattes et de planches[2], et qu'au commencement de l'empire, la plupart étaient encore en bois[3]. On peut juger par là de l'état où l'industrie devait se trouver sous d'autres rapports. Ce ne fut que sous le règne d'Auguste que la ville éternelle commença à posséder de beaux édifices, et qu'après avoir été incendiée par Néron qu'elle fut rebâtie avec une véritable splendeur[4]. Les lettres ne commencèrent à fleurir que vers la fin de la république ; elles ne brillèrent d'un grand éclat que sous les premiers empereurs ; enfin les sciences et les arts utiles ne furent cultivés avec un grand succès à aucune époque. Il n'y a pas la moindre comparaison à établir entre les progrès qu'ils avaient faits chez les Romains et ceux qu'ils ont faits parmi nous ; entre leur agriculture et la nôtre, entre leurs moyens de transport et les nôtres ; entre les manufactures qu'ils avaient et celles que nous avons. C'est même faire beaucoup d'honneur aux Romains que de parler de leurs manufactures. A proprement parler, ils n'en avaient point : ils ne possédaient, pour ainsi dire, qu'une industrie de ménage, et chacun faisait fabriquer chez soi, par les mains de ses femmes et de ses esclaves, les produits destinés à sa consommation ordinaire. Auguste, au dire de Suétone, n'avait d'habits que ceux que lui faisaient sa femme et ses filles. A prendre le mot de manufacture dans l'acception étendue que lui ont donnée

[1] *Antiquités rom.* d'Adam, t. II, p. 389 de la trad. fr.
[2] *Id., ibid.*
[3] *Id., ibid.*
[4] *Id., ibid.*, p. 389 et 390.

les peuples modernes, on peut dire qu'il n'y a eu de manufactures dans aucun État de l'antiquité. « Je ne me souviens point, dit Hume, d'avoir lu dans les auteurs anciens un seul passage où la prospérité d'une ville soit attribuée à l'existence de quelque genre de fabrique ; et, quant au commerce, il se bornait presque, là où l'on dit qu'il a le plus fleuri, à l'échange des productions propres au sol et au climat de chaque contrée[1]. » Ce que le monde a gagné, depuis les Romains, en lumières, en richesses, est incalculable : de simples bourgeois, à Paris, à Londres et ailleurs, ont des habitations plus agréables, des ameublements plus commodes, des vêtements aussi riches et plus élégants que les plus riches patriciens de Rome. Les Romains n'avaient pas de chemise, et portaient immédiatement la laine sur la peau. Les étoffes de lin étaient, chez eux, très-rares et du plus haut prix. Il n'y avait pas de vitres aux fenêtres des maisons : on les fermait avec du filet, de la toile de lin, de la corne ou de la pierre transparente. Il paraît que la même pièce (*atrium*) servait à la fois de cuisine, de salle à manger, de salon de compagnie, d'atelier, de galerie. On y étalait simultanément la vaisselle, les images des dieux, les portraits des aïeux, les objets fabriqués, etc. La lumière n'y pénétrait que d'en haut, et, comme il n'y avait pas de cheminée, tout y était ordinairement très-enfumé. Les meubles des Romains pouvaient se distinguer par la beauté, l'élégance, la pureté des formes ; mais ils ne possédaient qu'à un faible degré ce mérite de la commodité, de la convenance, de la propriété, que l'esprit d'invention et le génie scientifique sont parvenus à imprimer parmi nous à une multitude d'ustensiles. Les Romains n'avaient pour écrire que l'écorce du roseau appelé *papyrus ;* ils ne commencèrent à faire usage du parchemin que vers la fin de la république, et ne connurent jamais le papier. Un poinçon de fer ou un roseau taillé leur servait de plume. Ils ignoraient absolument l'art de multiplier les copies par l'imprimerie. Ils n'avaient aucune idée de l'établissement des postes, et faisaient porter leurs lettres par des messagers[2]. La plupart de leurs arts étaient dans le plus complet état d'enfance.

[1] *Essais*, t. I, 2e partie (Essai XI), p. 434.

[2] Voy. les *Antiquités rom.* d'Adam.

Enfin, si le progrès des mœurs n'a suivi que de loin, parmi nous, les progrès des arts; si nous avons moins de vertu que d'instruction et de bien-être, il est toutefois impossible de nier que nous ne vivions mieux, je veux dire plus moralement, que ne faisaient les Romains; que nous ne sachions faire de nos forces un usage, non-seulement plus habile, plus savant, plus étendu, mais aussi plus juste et plus modéré. On sait que les mœurs de ces maîtres du monde, d'abord horriblement violentes, devinrent ensuite horriblement dissolues, et que le plus inique de tous les peuples finit par se montrer le plus dépravé. De quelque manière donc qu'on les considère, on est conduit à reconnaître qu'ils avaient infiniment moins de vraie civilisation, et par suite infiniment moins de vraie liberté que nous.

Non-seulement le peuple romain n'a pas été industrieux, éclairé, moral, et libre par conséquent, au même degré que nous, mais il n'était pas même possible qu'il le fût. L'obstacle était dans le genre de vie qu'il avait adopté, et dans l'état social qui devait en être la conséquence. Il était naturellement impossible qu'un peuple qui avait fondé son existence sur le pillage et l'asservissement successif de tous les autres pût croître beaucoup en civilisation, et jouir jamais d'une liberté bien grande.

Une telle manière de subvenir à ses besoins demandait une guerre perpétuelle; elle était dans l'objet de l'association; elle tendait d'ailleurs à se perpétuer d'elle-même; et, quand les Romains ne l'auraient pas faite pour renouveler ou accroître leurs provisions en denrées et en esclaves, ils l'auraient faite pour aller au-devant des vengeances et des représailles dont ils étaient perpétuellement menacés [1].

Voués ainsi à une guerre éternelle, il fallut que leur état social s'assortît à leur destination. La population en masse reçut, dès le commencement, une organisation toute militaire: elle fut divisée en tribus, curies, décuries; puis en classes et

[1] Depuis le règne de Numa jusqu'à celui d'Auguste, dans un intervalle de sept cents ans, le temple de Janus ne fut fermé que deux fois : la première sous le consulat de Manlius, à la fin de la première guerre punique; et la seconde sous Auguste même, après la bataille d'Actium. Tite-Live. I, 10.

centuries, et ces divisions, toutes militaires, furent commandées par des tribuns, des curions, des décurions, des centurions, qui eurent sur elle toute l'autorité de chefs militaires[1]. Le sénat, composé des officiers les plus riches et les plus distingués, fut en quelque sorte l'état-major général de l'armée : les consuls, choisis parmi les officiers supérieurs, en étaient les généraux en chef ; les soldats, c'est-à-dire presque tous les citoyens, juraient aux consuls de se rassembler au premier ordre, et de ne jamais quitter l'armée sans permission[2]. Ce serment était peut-être moins énergique que celui des Tartares ; mais il n'était pas moins obligatoire, et, de fait, il subordonnait invinciblement le peuple à ses chefs.

Cette subordination était encore affermie par l'institution des patronages et des clientèles. Tous les citoyens étaient obligés de se choisir, dans la caste patricienne, des protecteurs qui devaient défendre leurs procès en justice, mais auxquels ils s'enchaînaient par les liens les plus étroits : de sorte que chaque individu, déjà subordonné comme militaire, le fut encore comme client.

Une dépendance encore plus rigoureuse s'établit au sein des familles. Chaque maison, *domus*, fut une domination ; chaque chef de maison, *dominus*, fut investi d'un pouvoir sans bornes. Le père était à la fois le pontife, le souverain, le juge de toute sa famille ; il pouvait condamner ses enfants à la prison, au fouet, à l'exil, à l'esclavage, à la mort. Toute maison romaine avait une prison (*ergastulum*) dans laquelle le père de famille avait le droit d'enfermer, à titre de correction, sa femme, son enfant, son esclave. Enfin, son pouvoir de père de famille, que rien ne limitait, et auquel on ne pouvait se dérober durant la vie du père, s'étendait à la fois à la mère, aux enfants, aux petits-enfants, à toute la postérité. La femme, en se mariant, devenait en quelque sorte la fille de son mari, et la sœur de ses propres enfants ; elle perdait la possession de tout ce qu'elle avait, et ne pouvait rien acquérir qui ne fût acquis au mari : tout, dans la maison, tombait sous la puissance du père de famille.

[1] Denys d'Halicarnasse, liv. II, ch. III, § 1. — Tite-Live, I, 42 et 43.
[2] Tite-Live, III, 20 ; XXII, 38.

Puissamment fortifiée par l'institution du patronat et de la puissance paternelle, la subordination militaire établie entre les Romains fut encore affermie par l'établissement des censeurs, officiers d'un grade élevé, que l'on chargea spécialement de faire le recensement de l'armée, et d'y maintenir la rigidité des mœurs et l'inflexibilité de la discipline [1]. « Entre autres pouvoirs, dit Plutarque, un censeur a loy d'enquérir sur la vie et de réformer les mœurs d'un chascun ; parce que les Romains ont estimé qu'il ne fallait pas qu'il fût loysible à chascun de soy marier, vivre chez soi en privé, ni faire banquets et festins à sa fantaisie [2]. » Outre ces pouvoirs extraordinaires sur la vie privée, les censeurs en avaient d'immenses sur la vie publique. Ils pouvaient expulser les sénateurs du sénat, les chevaliers de l'ordre équestre, et rayer les simples particuliers de la liste des citoyens [3].

On eut encore une attention pour entretenir l'esprit militaire, ce fut d'empêcher que les Romains ne pussent s'occuper d'aucun travail manuel. Les professions industrielles, que l'on qualifia de sordides (*sordidæ artes*), leur furent sévèrement interdites [4]; et, dans le même temps, le service militaire fut pour eux d'obligation si étroite, que le citoyen qui aurait refusé de prendre les armes, ou qui seulement aurait négligé de se faire inscrire sur les livres du cens, aurait été dépouillé de ses biens, battu de verges et vendu comme esclave au delà du Tibre [5].

C'est ainsi que leur état social s'était assorti au genre de vie qu'ils avaient adopté, et que tout tendait à les rendre forts pour la guerre, pour la conquête, pour le brigandage. Il faut bien comprendre cela pour avoir la clef de leurs institutions : elles avaient essentiellement pour objet d'imprimer le plus haut degré d'énergie possible aux arts violents sur lesquels ils avaient fondé leur existence. C'est mal interpréter, je crois, leurs lois

[1] Les censeurs étaient d'anciens généraux qui avaient passé par tous les grades de l'armée. Ils étaient pris ordinairement dans les familles consulaires. Tite-Live, IV, 8; VII, 22.

[2] Plut. *Vie de M. Caton*, trad. par Amyot.

[3] *Senatu ejiciebant, equum adimebant, tribu movebant, ærarium faciebant.* Tite-Live.

[4] Denys d'Halicarn., l. II, 98; l. IX, 583. — Cic., *De offic.*, I, tit. II, c. XLII.

[5] Cic., *pro Cœcina*, 34. — Tite-Live, IV, 53.

fondamentales, que de prétendre, avec Montesquieu et d'autres publicistes venus après lui, que l'égalité des biens, les lois agraires, la censure, la juridiction illimitée du père de famille, étaient des conséquences naturelles des formes républicaines de leur gouvernement. Je ne crois pas que Condorcet, M. de Sismondi et M. de Constant aient expliqué ces institutions d'une manière plus heureuse, quand ils ont dit que les anciens n'attachaient d'importance qu'à l'exercice des droits de cité, et que c'était dans l'intérêt de leur activité politique qu'ils avaient consenti à sacrifier toute indépendance individuelle. D'une part, il est peu exact de dire que les lois agraires, l'ostracisme, la censure, etc., entrent de nécessité dans la constitution du gouvernement republicain; et, d'un autre côté, il n'est pas croyable que des peuples se soient soumis aux plus dures contraintes pour le seul plaisir de vivre sous le régime républicain et de prendre une part active à l'exercice du pouvoir collectif. Aussi, lorsque les citoyens romains consentaient à se rendre esclaves du corps politique dont ils étaient membres, avaient-ils des motifs plus sérieux et plus solides que ceux que leur prêtent les écrivains célèbres que je viens de nommer. S'ils voulaient bien se plier à un tel régime, c'est qu'ils sentaient qu'il y allait pour eux de la vie; c'est que, s'étant voués à la conquête et à l'asservissement des autres peuples, ils avaient besoin d'adopter l'ordre le plus propre à assurer le succès de leurs périlleuses entreprises [1].

[1] M. B. de Constant, dans l'examen critique qu'il voulut bien faire de la première édition de ce volume, dans la *Revue encyclopédique* de février 1826, disait qu'en ayant l'air ici de réfuter Condorcet, M. de Sismondi et lui-même, je ne fais réellement que m'emparer de leurs idées. Je crois très-sincèrement avoir redressé mes prédécesseurs et non les avoir pillés. Je ne suis d'accord ici avec M. de Constant ni sur le but qu'il suppose à l'activité des peuples anciens, ni sur le sens des institutions par lesquelles il prétend qu'ils tendaient à ce but. (V. son ouvrage intitulé : *De l'esprit de conquête*, etc.) Il croit qu'il s'agissait pour les Romains de liberté politique : je crois qu'il s'agissait de conquêtes à faire, de brigandages à exercer. Il croit que c'était pour être libres politiquement qu'ils avaient renoncé à toute indépendance individuelle : je crois que c'était pour être plus forts comme nation armée. Quel rapport y a-t-il entre ses idées et celles que je développe? S'il ne s'était agi pour les anciens que de jouer, en quelque sorte, à la souveraineté nationale, que de s'amuser à faire des lois et à rendre des jugements, ils n'auraient pas eu besoin pour cela de se soumettre à tant de gênes, à tant d'institutions tyranniques : ils auraient pu, comme nous, faire servir l'activité

Que, dans cet état, la nation romaine se trouvât très-fortement organisée pour la domination, je l'accorde. Mais de quelle liberté était-elle susceptible? On voit d'abord qu'elle ne pouvait jouir de celle que donne le développement de l'intelligence et de l'industrie. Ce développement n'était pas compatible avec le genre de vie qu'elle avait adopté; et, d'ailleurs, nous venons de dire qu'elle s'était interdit tous les travaux qui auraient pu le faire naître. Le Romain, pour être propre à la guerre, devait rester grossier, brutal, superstitieux. C'eût été diminuer sa capacité pour le brigandage que de le laisser se livrer à l'étude des sciences ou à la pratique des arts, et le premier soin à prendre était sans doute de le préserver de toute culture : aussi ne négligea-t-on rien pour le maintenir dans un favorable abrutissement. Rome, après cinq cents ans d'existence, n'était guère moins ignorante et moins farouche que sous ses premiers rois : telle était, lorsque Diogène et Carnéade parurent dans ses murs, l'horreur qu'on y avait encore de toute instruction, que Caton se hâta de proposer au sénat de congédier ces ambassadeurs philosophes, et que, dans une diatribe insensée contre les lumières, ce vieux fanatique s'oublia jusqu'à traiter Socrate de bavard et de séditieux [1].

Il est vrai que, malgré ces semonces de Caton et des vieux sénateurs qui, comme lui, tenaient ferme pour le maintien de l'ignorance et des anciennes mœurs, il arriva à Rome ce qui

politique à protéger l'indépendance privée. Mais il s'agissait de guerroyer, d'envahir des territoires, de subjuguer des populations, et pour cela on ne pouvait trop resserrer les individus, ni soumettre le corps entier des citoyens à une discipline trop sévère.

M. de Constant trouvait très-ingénieuse la distinction que j'avais faite, suivant lui, entre la liberté des modernes et celle des anciens. C'était lui qui avait fait cette distinction, non pas moi. Je pouvais bien parler de la domination militaire des anciens, mais je n'aurais su parler de leur liberté. Je ne crois pas qu'il soit possible, en aucun sens, de soutenir que les peuples anciens étaient des peuples libres. Les anciens étaient libres comme ces tyrans qui ne peuvent dormir qu'en s'entourant de gardes et de sentinelles, ou bien comme ces corps de troupes, placés en pays ennemi, et qui ne peuvent avancer qu'en ayant le plus grand soin d'éclairer leur marche, de ne marcher que l'arme au bras, et de se tenir bien unis, bien serrés, bien disciplinés. Mais je m'aperçois que j'anticipe sur ce que je vais avoir à dire.

[1] Plut., *Vie de Marc. Cat.*

était arrivé en Grèce, après une suite de guerres heureuses : c'est-à-dire que, lorsqu'on eut battu, pillé, asservi ses ennemis, et qu'on se fut procuré par ces honnêtes moyens du loisir et des richesses, n'ayant rien de mieux à faire, on eut le désir d'étudier. Mais, comme la manière de vivre resta la même, que l'on conserva le même mépris pour les travaux de l'industrie, les effets de cette passion nouvelle ne furent que très-médiocrement avantageux. On étudia, comme on le faisait en Grèce, par passe-temps, sans aucune vue d'application utile, ou seulement dans des vues d'ambition. On apprit la rhétorique, la dialectique; on disputa sur le souverain bien; on s'exerça à séduire la multitude par l'artifice du langage et des discours étudiés; on eut des légistes, des rhéteurs, des sophistes, des poëtes, des musiciens; mais, pour des hommes vraiment éclairés et capables de faire d'utiles applications de leurs connaissances, il ne pouvait guère s'en former : ce n'est que chez les peuples industrieux que les études, bien dirigées, peuvent produire de véritables lumières, et qu'elles conduisent à d'heureuses applications[1].

Ajoutons que, dans le temps où la vie guerrière des Romains prévenait chez eux le développement de toute industrie, le régime de l'esclavage produisait le même effet parmi leurs esclaves, et qu'ainsi ils se privaient de la faculté de se servir eux-mêmes, sans acquérir véritablement celle de se faire servir par d'autres. On sait quels sont sur l'homme asservi les effets de la servitude : si elle abrutit le maître, elle abrutit bien plus sûrement l'esclave. L'homme n'a dans l'esclavage presque aucun intérêt à développer ses forces : la crainte du châtiment, loin de l'exciter à montrer sa puissance, lui conseille au contraire de la déguiser : « Il se mettrait à l'amende par une œuvre de surérogation; il ne ferait, en montrant sa capacité, que hausser la mesure de ses devoirs. Il s'établit donc une ambition inverse, et l'industrie aspire à descendre plutôt qu'à monter[2]. »

Aussi, partout où les Romains substituèrent des esclaves à des hommes libres, la vit-on décliner très-rapidement. L'agri-

[1] Voy. plus loin, ch. VIII de ce livre.

[2] Bentham, *Traité de législation*, t. II, p. 183 et suivantes.

culture fut également en décadence. Toutes les fois, dit Hume, que les agronomes de l'antiquité se plaignent de la diminution du blé en Italie, ils ne manquent pas d'attribuer ce décroissement de la richesse territoriale à l'introduction de l'exploitation servile[1]. L'esclavage eut, à cet égard, de tels effets, que l'Italie finit par devenir presque aussi improductive que l'est aujourd'hui la Campagne de Rome, et qu'au lieu d'exporter du blé, comme elle l'avait fait pendant quelque temps, elle fut obligée de compter pour sa subsistance sur les moissons de la Sicile, de l'Egypte et de la Barbarie[2].

Les effets de l'esclavage ne s'arrêtèrent pas là. La population déclina non moins rapidement que les moyens de subsistance. Les légions romaines avaient beau faire la traite et envoyer en Italie des nations entières réduites en servitude, elles ne pouvaient suffire à l'effroyable consommation d'hommes que faisaient l'esclavage et la misère, et le nombre des artisans et des cultivateurs allait sans cesse en décroissant. Il en était de même des hommes libres : il fallut tirer des citoyens du dehors, comme on en tirait des denrées et des esclaves ; et le peuple-roi, recruté d'abord en Italie, le fut ensuite dans les provinces, et plus tard chez les barbares. « La nation tout entière disparut peu à peu, dit un publiciste, par l'effet de ce régime odieux. On ne trouvait plus de Romains qu'à Rome, d'Italiens que dans les grandes villes. Quelques esclaves gardaient encore quelques troupeaux dans les campagnes ; mais les fleuves avaient rompu leurs dignes, les forêts s'étaient étendues dans les prairies, et les loups et les sangliers avaient repris possession de l'antique domaine de la civilisation[3]. »

[1] Essai XI, p. 504.

[2] Adam, *Antiquités rom.*, t. II, 429.

[3] Sismondi, *Nouv. Princ. d'écon. polit.*, t. I, p. 113. — Des enquêtes faites il y a vingt ans en Angleterre montraient à quel point l'esclavage était funeste à la population dans les colonies. A Tortola, à Démérari, à la Jamaïque, la population noire diminuait continuellement, et ne pouvait être maintenue au même niveau que par la traite. La perte moyenne, pour toutes les colonies anglaises, moins la Barbade et les îles de Bahama, était de dix-huit mille esclaves tous les trois ans. Et la preuve que ce décroissement de la population noire tenait uniquement à son état de servitude, c'est qu'elle a fait des progrès assez considérables à Haïti depuis qu'elle est y est affranchie. Au commencement de la révolution française, la population totale de cette dernière île n'était que de 665,000 âmes ;

Voilà quels étaient, relativement à l'industrie, à la richesse, à la population, les effets de la guerre et de l'esclavage.

Joignez que ce système, si contraire à l'industrie des Romains, n'était pas moins funeste à leur morale.

Je sais que les peuples qui fondent leur existence sur la spoliation et l'asservissement des autres nations peuvent concilier quelquefois une grande rigidité de mœurs avec le goût du brigandage. Tant que ces peuples ont affaire à des populations pauvres, qui ont peu de choses à leur donner, et qui savent défendre énergiquement ce qu'elles possèdent, il faut bien de nécessité qu'ils s'accoutument à vivre de peu. Mais cette frugalité n'est pas ordinairement une vertu bien méritoire, elle ne dure qu'autant qu'elle est forcée[1]; et si les mêmes peuples parviennent à subjuguer des nations opulentes, et à se placer dans une situation où ils puissent jouir avec quelque sécurité du fruit de leurs rapines, on les verra se livrer à des profusions, à des orgies, à des débauches incroyables. Voilà ce que montrent toutes les histoires des races militaires, et la romaine plus qu'aucune autre. Les Romains furent des modèles de tempérance et même d'austérité, tant qu'ils n'eurent à combattre que les Èques, les Volsques, les Latins, les Samnites, qui, sans cesse défaits, revenaient sans cesse à la charge, et qui leur vendaient très-cher des victoires qui ne produisaient rien. Mais quand enfin ils eurent soumis l'Italie, quand ils eurent vaincu Carthage, quand ils n'eurent plus d'ennemis capables de leur résister, quand ils furent tran-

et malgré la suite d'expéditions sanglantes qui l'ont dévastée, depuis cette époque jusqu'en 1809, où les troupes françaises en furent expulsées, la population s'y élève maintenant à plus de 935,000 âmes. *V.* l'*Edimburg Review* de juillet 1825.

[1] Voici ce que dit un habile peintre de mœurs, parlant des montagnards d'Écosse, à une époque où la guerre était encore leur principale industrie : « Waverley ne pouvait en croire ses yeux; il ne pouvait concilier cette singulière voracité (des montagnards) avec ce qu'il avait entendu dire de leur vie frugale; il ignorait que leur sobriété n'était qu'apparente et forcée, et que, semblables à certains animaux de proie, les montagnards savaient jeûner au besoin, se réservant de se dédommager de cette abstinence lorsqu'ils en trouveraient l'occasion. » *Waverley*, ou *l'Écosse il y a soixante ans*.—Voilà la frugalité que nous admirons chez les premiers Romains et dans les temps héroïques de la Grèce : c'est là ce que nous décorons du nom de *beau antique*. Les mœurs que décrit ainsi Walter-Scott sont tout à fait analogues à celles des héros d'Homère.

quilles sur leur puissance et qu'ils eurent conduit à Rome les dépouilles de la terre, ils tombèrent dans une horrible dissolution de mœurs. Ces désordres étaient la conséquence toute naturelle de leur mode d'existence. Ce ne furent pas leurs richesses qui les corrompirent, comme on l'a tant écrit, et comme on le répète encore : ce fut la manière dont ils se les étaient procurées. Les hommes ne jouissent avec modération que des biens qu'ils ont acquis avec honneur. Il en est du butin fait à la guerre comme de l'argent gagné au jeu, comme des sommes extorquées aux nations qu'on opprime : on dissipe presque toujours d'une manière honteuse ce qu'on s'est procuré d'une manière honteuse. Il n'est pas possible que des hommes assez dépravés pour fonder leur existence sur le pillage, le vol, la levée de tributs illégitimes, soient en même temps assez purs pour faire un usage moral de biens aussi immoralement acquis.

Le genre de vie des Romains ne faisait donc pas d'eux seulement des hommes ignorants, il tendait aussi à faire d'eux des hommes dissolus, et l'on comprend assez qu'il ne pouvait leur procurer l'espèce de liberté qui naît du bon emploi qu'on fait de ses facultés par rapport à soi-même.

Enfin il leur pouvait encore moins donner celle qui résulte pour les hommes de l'usage inoffensif qu'ils font entre eux de leurs facultés.

Bien loin d'user ainsi de leurs forces, les Romains en faisaient l'usage le plus injuste et le plus agressif. Leur objet même était la spoliation et l'asservissement du monde. Or, il n'était pas possible qu'ils fissent ainsi violence à tout l'univers, sans se placer eux-mêmes dans une situation extrêmement violente.

On a vu de quelle manière ils avaient besoin de s'ordonner pour faire la guerre avec succès. Voulant asservir les autres, ils étaient obligés de commencer par s'enchaîner eux-mêmes. Il leur fallait, comme dans une armée, se classer, s'enrégimenter, se subordonner l'un à l'autre, multiplier au-dessus d'eux les pouvoirs arbitraires et illimités, renoncer à toute indépendance individuelle, n'exister en quelque sorte qu'en abstraction et comme membres de la masse organisée dont ils faisaient partie; se soumettre enfin aux plus tyranniques volontés

de cette masse d'hommes, ou plutôt à celles des ambitieux qu'elle se donnait pour directeurs et pour maîtres.

Voilà à quel prix les Romains pouvaient dépouiller et asservir les autres peuples. Plus ils voulaient être forts pour la domination, moins ils pouvaient avoir de liberté. La liberté n'entrait pas dans l'objet de leur institution : elle n'était pas possible, elle aurait même été funeste; car elle aurait affaibli l'esprit guerrier et relâché le nerf de la discipline. Il eût été contre nature de vouloir donner de l'indépendance aux individus dans un état social où les individus, toujours engagés dans des expéditions militaires, avaient besoin, par cela même, de former une masse compacte et très-énergiquement constituée.

J'ai parlé des pouvoirs exorbitants que la nécessité de la discipline avait fait établir; mais ai-je énuméré les actes arbitraires et violents qu'elle faisait commettre? Un père exilait ses enfants, il leur infligeait les travaux forcés des esclaves, il les condamnait à périr par la main du bourreau. Un censeur dégradait sans formalité un sénateur, un chevalier, un citoyen; il s'ingérait dans tous les détails de la vie privée, et défendait les actes les plus innocents ou en commandait qui, moralement, n'avaient rien d'obligatoire. Les derniers rangs de l'armée tombaient-ils dans le dénûment : on procédait à des expropriations pour rétablir entre les fortunes une égalité impossible; on décidait que nul ne pourrait posséder au delà d'une certaine étendue de terrain, et on enlevait l'excédant à ceux qui en avaient pour le distribuer aux citoyens pauvres. La guerre, l'esclavage, le vice, la misère, réduisaient-ils le nombre des citoyens et des soldats : on rendait des lois ridiculement vexatoires pour contraindre les gens à se marier et à procréer beaucoup d'enfants. Tantôt on réglait comment on pourrait voyager, tantôt comment on serait vêtu, tantôt la dépense qu'on pourrait faire pour sa table et le nombre des convives qu'il serait permis d'y recevoir. Il n'y avait réellement ni propriété, ni sûreté, ni liberté; on ne tenait point compte de cela : tout était sacrifié au maintien de la discipline et à la bonne constitution de l'armée.

Et ce n'était pas seulement en raison de ce qu'il y avait d'arbitraire dans un tel ordre que les Romains étaient peu libres. Remarquez qu'en se soumettant à ce dur régime, le gros de la

nation armée n'en retirait presque aucun profit. Dans cette domination, comme dans toutes, les agents subalternes n'obtenaient qu'une très-petite part de richesse et d'autorité. Les dépouilles des ennemis vaincus étaient distribuées là comme ailleurs les contributions levées sur les peuples : les gros lots étaient pour l'état-major de l'armée, pour les consuls, le sénat, les patriciens; le peuple, les soldats recevaient à peine de quoi vivre. On eût craint sans doute, en les enrichissant, d'affaiblir en eux cet utile amour des conquêtes et du pillage d'où dépendait la fortune des classes élevées. Jamais aristocratie n'a fait de son ascendant un usage plus dur, plus inique, plus hautain que l'aristocratie romaine. Tel était l'abaissement où elle tenait le peuple, que les mariages entre les personnes de la classe patricienne et de la classe plébéienne furent pendant longtemps regardés comme des unions contre nature, et que, lorsque ces sortes d'alliances furent autorisées, on prétendit qu'il en sortirait des monstres [1]. Telle était la hauteur des chefs, même du temps de la république, que lorsqu'un consul venait à passer, tout citoyen devait s'écarter de la route, se découvrir la tête, se lever de son siége ou descendre de cheval. Quiconque eût négligé de lui donner ces marques de déférence et de respect eût été promptement rappelé à son devoir par les licteurs : le préteur Lucullus ne s'étant pas levé, dans un moment où il rendait la justice, devant le consul Acilius, celui-ci fit briser à l'instant sa chaise curule [2]. Il n'est peut-être pas de pays où une autorité plus arbitraire ait été exercée avec des formes plus dures et plus impérieuses. C'était proprement le régime d'un camp de Tartares.

Dépendants sous mille rapports comme individus, les Romains n'étaient pas même libres comme corps de nation. Leur existence sociale était perpétuellement menacée : au dedans par les esclaves et les prolétaires, au dehors par les ennemis que ne cessait de susciter leur ambition.

On sait ce que la république avait à craindre des esclaves. Le désespoir leur donna souvent des armes, dit Gibbon, et leur soulèvement mit plus d'une fois l'État sur le penchant de sa

[1] *Proles secum ipsa discors*, Tite-Live.

[2] *Antiquités rom.* d'Adam, t. I, p. 163 et 164.

ruine. On les jugeait si redoutables qu'on n'osa pas les distinguer par un habit particulier. On pensa que le jour où ils pourraient se compter, leurs maîtres seraient exposés aux plus grands périls[1]. Il fallut faire des lois terribles pour se mettre à l'abri de leurs entreprises, et agir avec eux comme avec des ennemis mortels. Ils purent être, pour de légers manquements, torturés, fouettés, marqués au visage d'un fer chaud, condamnés à tourner la meule[2]. On établit que, si un maître était tué dans sa demeure, et que le meurtrier ne fût pas découvert, tous ses esclaves pourraient être mis à mort; et Tacite parle d'un cas où quatre cents esclaves furent exécutés par cela seul que leur maître avait péri et qu'ils n'avaient pas fait connaître l'auteur du meurtre[3]. Voilà à quelles extrémités on en était réduit. On sent que de telles atrocités, loin d'augmenter la sûreté des citoyens, devaient achever de la détruire : ce fut, observe Montesquieu, lorsque les Romains eurent perdu pour leurs esclaves tous les sentiments de l'humanité, que l'on vit naître ces guerres serviles que l'on a comparées aux guerres puniques[4].

La sûreté du peuple romain, si gravement menacée par ses esclaves, l'était plus encore par ses prolétaires. Quoique, dans l'origine, les terres eussent été assez également partagées, il s'établit bientôt entre les fortunes cette inégalité inévitable que nulle bonne institution ne saurait entièrement prévenir[5], mais que favorisent presque toujours des institutions iniques; et l'on vit à Rome comme ailleurs, et d'une manière beaucoup plus tranchée qu'ailleurs, la population partagée entre un petit nombre de gens riches et une masse de citoyens misérables. Dans un pays où les arts utiles n'eussent pas été avilis et abandonnés à des esclaves, cette dernière classe d'individus aurait

[1] *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, t. I, chap. II. — Relativement au nombre des esclaves, devenu énorme et sans cesse croissant chez les Romains à partir du deuxième siècle avant Jésus-Christ, voir les faits cités par Tacite, *Ann*, XIV, 43; Pline, l. XXXIII, c. x; Athénée, l. VI. 273; Sénèque, *De tranquil.*, l. I, c. VIII; Plutarque, *Crass. et Pomp.*; Florus, l. III, c. XIX.

[2] *Ant. rom.* d'Adam, t. I, p. 56.

[3] *Annales*, XIV, 43.

[4] *Esp. des lois*, liv. XV, chap. XVI.

[5] Voy. plus loin, ch. IX de ce livre.

pu trouver dans l'industrie une ressource contre l'indigence, et en devenant moins à plaindre, elle eût été moins à redouter. Mais, ne possédant rien et ne se livrant à aucun travail, cette populace gueuse et fière ne pouvait manquer de se rendre à la fin très-redoutable. Elle ne cessait de contracter des dettes qu'elle n'avait aucun moyen d'acquitter, et qui devenaient entre elle et ses créanciers une source inépuisable de démêlés violents. On était obligé, pour étouffer ses clameurs, de lui faire régulièrement des aumônes, qui ne servaient qu'à l'accroître et à la rendre de plus en plus menaçante. Sans doute, dans l'état de dénûment où elle se trouvait, et où s'efforçait peut-être de la retenir une politique avare et cruelle, elle offrait à l'ambition du sénat un puissant levier pour la conquête et l'oppression du monde; mais aussi quel point d'appui contre la république ne présentait-elle pas aux ambitieux mécontents? On pouvait s'en servir pour la guerre civile comme pour la guerre étrangère; elle était l'instrument des brigues, des conjurations, des discordes; « elle devint l'auxiliaire soldé d'un Marius et d'un Sylla, d'un César et d'un Pompée, d'un Octave et d'un Antoine; » et, après avoir soumis l'univers à Rome, elle finit par mettre Rome sous les pieds des plus exécrables tyrans.

Enfin, tandis que le système des Romains entretenait parmi eux deux classes d'ennemis si redoutables, il ne cessait de leur susciter au dehors des ennemis encore plus dangereux. Les Romains, dit Montesquieu, étaient dans une guerre éternelle et toujours violente : ils n'avaient pas le temps de respirer; il leur fallait un continuel effort; exposés aux plus affreuses vengeances s'ils étaient vaincus, ils s'étaient imposé la terrible obligation de toujours vaincre ; ils ne pouvaient faire la paix que vainqueurs ; ils étaient obligés à des prodiges de constance[1]. On peut juger de la violence de leur situation par celle des lois qu'ils avaient rendues contre quiconque se dérobait au service militaire... Enfin, après avoir été constamment, pendant le long cours de leurs triomphes, sous l'oppression morale de périls toujours imminents, ils finirent par subir, à leur tour, autant de violences matérielles qu'ils en avaient fait souffrir

[1] *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains, passim.*

à d'autres. Vainqueurs du monde civilisé, ils ne surent que le livrer au joug des barbares. Rien n'égala la dégradation, la honte et le malheur de leurs derniers moments [1].

Voilà comment furent libres les Romains, *ces modèles*, suivant Rousseau, *de tous les peuples libres*. Nous voyons, en nous résumant, que le système de la guerre et de l'esclavage, sur lequel ils avaient fondé leur subsistance, s'opposait directement aux progrès de leur industrie et de leurs idées, qu'il tendait non moins fortement à la dépravation de leurs mœurs, qu'il les obligeait de se soumettre au régime social le plus dur et le plus arbitraire, qu'il leur suscitait au dedans et au dehors les ennemis les plus dangereux ; qu'enfin, après avoir rempli leur existence de trouble, de corruption et de violences, il finit par amener leur totale destruction [2].

[1] On peut lire dans beaucoup d'auteurs, et en particulier dans les philosophes chrétiens du quatrième siècle, d'énergiques peintures de cette immense destruction. Voir notamment les *Lettres de saint Jérôme*, dans la traduction de ses *Œuvres choisies*, par F. Grégoire et F.-Z. Colombet.

[2] Un des critiques qui jugèrent ce volume, lors de sa première publication, se récria fort contre cette explication du régime économique des Romains et des conséquences de ce régime. Il ne voyait, quant à lui, dans le long effort de ce peuple pour conquérir le monde, qu'une immense entreprise de philanthropie, qu'une vaste et noble tentative en faveur de la civilisation. La grande tâche qu'avait embrassée le génie romain était conforme au besoin le plus général de l'humanité ; elle était la condition nécessaire de tous les progrès ultérieurs, etc. De sorte que c'était pour assurer les progrès ultérieurs de la civilisation que les Romains avaient commencé par l'étouffer partout où elle avait pris naissance, qu'ils avaient détruit une multitude de petites républiques en Italie, qu'ils avaient renversé Carthage, qu'ils avaient subjugué la Grèce, qu'ils avaient massacré des millions d'hommes, qu'ils en avaient réduit un plus grand nombre encore en servitude. Il y avait au fond de tout cela, suivant le critique, une grande pensée de philanthropie. Les Romains étaient animés des sentiments généraux qui dominaient de leur temps, et la seule chose qui les distinguât des autres peuples de cet âge, c'était d'avoir conçu plus virilement qu'aucun autre les passions qui régnaient alors. *V.* le *Producteur*, t. II, p. 462 et suiv.

On trouve une singulière preuve de cette philanthropie qui présidait aux guerres des Romains dans l'expédient dont s'avisa l'honnête, le probe, le sévère Caton, pour faire décider cette troisième guerre punique qui amena la finale destruction de Carthage. Notre vieux censeur, qui connaissait son monde, au lieu de se perdre en vaines paroles, imagina de répandre au milieu du sénat une ample provision de superbes figues, qu'il avait apportées de la côte d'Afrique, et qu'il tenait cachées dans le pan de son manteau. « Et comme les sénateurs, observe Plutarque, s'esmerveilloient de voir de si belles, de si grosses et si fresches

§ 4. — De l'esclavage chez les Grecs.

Il me serait aisé, si je voulais insister sur le sujet que je traite, de montrer que l'esclavage avait été d'abord aussi funeste aux Grecs qu'il le fut ensuite aux Romains.

Les citoyens des villes grecques, pourvus par des esclaves des choses nécessaires à la vie, et affranchis à cet égard de tout travail et de tout soin, employaient leur temps à la guerre, à l'exercice des droits de cité, à la poursuite des magistratures, à des luttes d'ambition, à des querelles intestines ; ou bien ils partageaient leurs loisirs entre les exercices de la gymnastique et l'étude des sciences qu'ils appelaient libérales, c'est-à-dire de la grammaire, de la rhétorique, de la philosophie, de la musique, et de quelques autres arts, qu'ils ne cultivaient que par forme de passe-temps et seulement pour leur plaisir.

Cette manière d'être, qui forma d'abord des guerriers, et plus tard des rhéteurs, des sophistes, des poëtes, des artistes, opposait d'insurmontables obstacles au vrai développement des peuples qui l'avaient adoptée. Elle était destructive de toute paix et de tout ordre ; elle ne comportait le progrès ni de la population, ni de la richesse, ni des mœurs, ni des arts utiles, ni des connaissances véritables. Aussi les Grecs n'acquirent-ils jamais que d'une manière fort imparfaite ces éléments de force ou de liberté. Ils consumaient leur vie en querelles ou en vaines disputes. Ils furent d'abord tout mili-

figues : La terre qui les porte, leur dit Caton, n'est distante de Rome que de trois journées de navigation. » Cette manière philanthropique de motiver le *delenda Carthago* par lequel le même honnête homme terminait tous ses discours, est tout à fait dans le goût de la morale de ces sauvages d'Afrique, qui, lorsqu'ils veulent faire la guerre à quelque peuple voisin, se répandent en éloges des richesses qu'il possède, et se décident d'après la valeur plus ou moins grande du butin qu'ils pourront faire chez lui. *V.* le *Voyage du major Gordon-Laing dans le Timani, le Kouranko et le Soulimana*, p. 275 et suiv. de la traduction française.

taires, et puis, quand la guerre les eut enrichis, ils se livrèrent à de dangereux plaisirs et à de frivoles exercices, dans lesquels ils perdirent leur ancienne énergie guerrière, sans acquérir la force, l'instruction, la richesse, les bonnes habitudes morales que leur eût données la pratique de l'industrie. Voilà ce qui explique en partie leur chute et celle de la plupart des peuples de l'antiquité : c'est l'histoire de toutes les sociétés militaires[1].

§ 5. — Conséquences de l'esclavage chez les modernes, particulièrement en Amérique.

Une circonstance empêche que l'esclavage ne soit aussi funeste en Amérique qu'il le fut en Europe dans l'antiquité : c'est la manière dont on s'y procure les esclaves. On les obtient par le commerce, et non par la guerre ; ils sont achetés, et non pas conquis. Les créoles ne sont pas, comme le furent les Grecs et les Romains, des peuples militaires voués au brigandage et à la domination. Leur titre est celui de planteurs, de colons : ce sont des entrepreneurs d'industrie ; seulement leurs ouvriers sont des esclaves attachés à des rois d'Afrique, qui font la guerre pour eux.

Cette manière de vivre est moins mauvaise que celle des anciens : il y a de moins la guerre extérieure et les discordes intestines que l'ambition devait continuellement susciter

[1] Rien de si étrange que la faveur dont jouissent auprès des classes *industrieuses* de nos sociétés modernes ces fiers républicains de l'antiquité, dont le premier principe politique était qu'il fallait tenir dans l'esclavage tout homme livré à l'*industrie*. Ces classes ne feraient-elles pas mieux de se passionner pour les seigneurs féodaux du moyen âge ? La méprise, à mon avis, serait moins forte. Ces seigneurs, il est vrai, n'étaient pas d'aussi beaux parleurs que les nobles citoyens d'Athènes au temps de Périclès, ou de Rome à la fin de la république ; mais ils n'étaient peut-être pas aussi ennemis des classes laborieuses : ils ne les tenaient pas aussi abaissées ; ils ne méprisaient pas autant leurs travaux ; je ne sais s'ils avaient au même degré les préjugés de la barbarie. Il y a dans la *Politique* du citoyen Aristote et dans la *République* du philosophe Platon des principes que n'eût pas osé avouer l'aristocrate le plus renforcé des oligarchies modernes les plus absolues.

parmi des hommes à l'activité desquels il n'y avait, dans chaque État, qu'une seule carrière d'ouverte, celle du gouvernement. Cependant l'esclavage a encore, dans les parties de l'Amérique où il existe, des conséquences fort graves. Il est pour les habitants une cause d'inactivité, d'insouciance, d'incapacité ; il corrompt leur morale ; il compromet leur sûreté ; enfin il a ceci de particulier et de terrible, qu'on ne saurait trop comment le détruire, et que cette plaie honteuse de l'Amérique semble être à jamais incurable. L'abolition graduelle de l'esclavage eût été facile chez les anciens, où les maîtres avaient pour esclaves des hommes de leur couleur et de leur race. Mais que faire là où les esclaves sont d'une autre race et d'une autre couleur ? Les éloigner en les affranchissant ? Cela, dans bien des cas, serait impraticable : il est tel pays de l'Amérique où ils forment la presque totalité de la classe ouvrière et le fond de la population. Les affranchir et les garder ? Mais quel serait, au milieu d'un peuple de noirs délivrés des liens de la servitude, et devenus graduellement propriétaires et citoyens, le sort du petit nombre de blancs qui auraient été leurs maîtres, surtout si ces blancs craignaient de se dégrader non-seulement en s'alliant à eux, en tolérant le mélange des races, mais en ayant avec eux le moindre contact[1] ? On tournera longtemps dans les difficultés de cette situation déplorable avant de trouver un bon moyen d'en sortir. Elle fait le désespoir des hommes d'État les plus éclairés de l'Amérique septentrionale.

Je ne suivrai pas les effets de l'esclavage dans tous les pays où il a existé. Comme il ne s'est pas établi dans des circonstances semblables et n'a pas été partout le même, on sent que ses résultats ont dû beaucoup varier. Mais l'esclavage a des effets généraux qui se reproduisent également partout : partout il a pour effet d'abrutir et de dépraver les populations qu'il fait vivre, de s'opposer au progrès de leur industrie, de leurs habitudes privées, de leurs relations sociales, et de prévenir ainsi chez elles le développement des causes d'où nous savons que découle toute liberté.

« Dans un climat chaud, dit M. Jefferson, nul homme ne

[1] *V.* les *Notes de M. Jefferson sur la Virginie*, p. 212.

travaille, s'il peut en contraindre un autre à travailler pour lui. » Cela est vrai dans tous les climats possibles. Partout où des hommes peuvent en contraindre d'autres à travailler pour eux, il est fort rare qu'ils s'instruisent, qu'ils deviennent industrieux, qu'ils se rendent capables de quelque chose d'utile. « L'inactivité de l'esprit, comme l'observe un économiste, est la conséquence de celle du corps : le fouet à la main, on est dispensé d'intelligence. »

J'ajoute qu'il n'est pas plus facile à ces hommes d'acquérir des mœurs que de l'industrie ; ils sont dans une position qui tend directement à corrompre leur morale. Un maître peut abuser des femmes qu'il tient en servitude : comment serait-il continent ? Ce qu'il récolte ne lui a coûté aucun effort : comment en userait-il avec mesure ? Il vit dans un état habituel d'oisiveté : comment n'aurait-il pas les vices qu'engendrent l'indolence et le désœuvrement [1] ?

Enfin, s'il est difficile, dans une telle situation, de contracter de bonnes habitudes personnelles, il l'est peut-être plus encore de se former à de bonnes habitudes sociales. « Le commerce entre le maître et l'esclave, dit Jefferson, est un exercice continuel des plus violentes passions de la part de celui-là, et de

[1] « L'état moral et religieux des blancs (à la Jamaïque) est, comme celui des noirs, aussi mauvais qu'on puisse l'imaginer. Presque tous les blancs attachés aux plantations vivent publiquement en concubinage avec des négresses ou des femmes de couleur : sous ce rapport, la corruption est générale. Au lieu d'être appelées aux saints devoirs de la maternité, les jeunes esclaves sont livrées, dès l'âge le plus tendre, et prostituées par leurs maîtres aux amis auxquels ils veulent se rendre agréables. Sur vingt blancs qui débarquent dans la colonie, il y en a dix-neuf dont le moral est ruiné avant qu'ils y aient fait un mois de séjour... Parmi les esclaves, le mariage n'a point de lois; les femmes disent qu'elles ne sont pas assez folles pour s'en tenir à un seul homme. Aussi leurs engagements avec l'autre sexe ne sont-ils que temporaires et n'ont-ils à leurs yeux rien d'obligatoire... Tout étranger qui vient rendre visite à un planteur, et qui couche chez lui, est dans l'habitude, au moment d'aller au lit, de se faire amener une jeune négresse, avec aussi peu de cérémonie qu'il demanderait une bougie; et lorsqu'il n'en demande pas, on lui en propose, c'est une politesse d'usage. Ainsi des actes auxquels, dans toutes les sociétés civilisées, les libertins les plus déhontés ne se livrent qu'à l'ombre du mystère, se commettent au su de tout le monde, et sont de mode au sein même des plus honorables familles. » ***De l'état actuel de l'esclavage aux États-Unis et aux Antilles***, par Cooper. Cet ouvrage me manque, et je le cite d'après la *Rev. brit.*, t. VII, p. 129.

la soumission la plus abjecte de la part de celui-ci. Nos enfants, qui ont ce spectacle sous les yeux, suivent bientôt l'exemple qu'on leur donne. Le chef de famille s'emporte contre son esclave : l'enfant observe; il imite dans les mouvements de son visage les traits du maître irrité, et prend bientôt le même air dans le cercle des jeunes esclaves qui l'entourent. Il apprend ainsi à lâcher la bride à ses plus dangereuses passions; et, élevé dans la pratique de l'injustice, exercé journellement à la tyrannie, il demeure pour ainsi dire marqué de leurs traits les plus odieux. L'homme placé dans de telles circonstances serait un prodige s'il conservait la bonté de son caractère et de sa morale[1].

En somme, ignorance, incapacité, mollesse, faste, iniquité, violence, voilà ce que l'esclavage tend naturellement à donner aux populations qui en font leur ressource.

§ 6. — Comment l'établissement du régime de l'esclavage n'a pas laissé de constituer un progrès sur l'état économique antérieur.

Et pourtant il est vrai de dire que, lorsque ce nouveau mode d'existence vint à s'établir parmi les hommes, on fut plus près de la liberté qu'on ne l'avait été aux époques antérieures, où l'usage le plus général était encore de massacrer les captifs. Les esclaves, *servi*, étaient, comme le mot l'indique, des

[1] *Notes sur la Virginie*, p. 212. La cruauté des traitements qu'on a presque toujours fait subir aux hommes asservis tient à la nature particulière de cette espèce de serfs, beaucoup plus généreux et plus difficiles à dompter que les autres animaux voués à la servitude domestique. A la rigueur, un maître peut traiter humainement son cheval, son chien, son âne : il n'a pas à craindre que ces esclaves-là se concertent et se révoltent; mais il ne saurait être aussi tranquille sur la soumission des êtres semblables à lui qu'il tient dans l'asservissement : comme leur nature est plus noble, il sent qu'il a plus à faire pour les tenir sous le joug, et il les traite avec inhumanité précisément parce qu'ils sont des hommes. Il est tel propriétaire d'esclaves qui passerait avec raison pour un fou furieux, digne d'être à jamais interdit, s'il s'avisait de traiter ses bêtes comme il lui arrive de traiter ses gens.

hommes conservés, *servati*, et l'action de faire des serfs, qui nous paraît avec raison la chose du monde la plus sauvage, fut, dans l'origine, un acte d'humanité et un trait de civilisation [1].

La destination donnée aux esclaves rendit ce trait plus favorable encore à la liberté. A l'âge de la société que je décris, l'homme de guerre ne conserva pas ses prisonniers pour les associer à ses brigandages ou pour en faire de simples gardeurs de troupeaux : il les conserva pour les appliquer à la culture du sol, à l'exercice des divers métiers et, peu à peu, à tous ces travaux d'où est sortie avec le temps la civilisation de l'espèce humaine.

A la vérité, ces hommes ne travaillaient pas pour eux, ils ne travaillaient que contraints ; mais il valait encore mieux qu'ils fussent asservis que s'ils avaient été tués, et qu'on eût continué, comme auparavant, à ne faire que des guerres d'extermination. Au sein d'une telle barbarie, l'introduction de l'esclavage était une innovation heureuse, et l'usage de condamner les vaincus au travail fut, sans contredit, un grand acheminement à la liberté. L'essentiel était que, de manière ou d'autre, l'industrie devînt la principale ressource.

Sans doute, il eût infiniment mieux valu qu'on cessât de toutes parts de se faire la guerre, et qu'au lieu de se consumer en efforts pour s'asservir les uns les autres, on s'assujettît soi-même au travail. Mais qui ne sent combien peu il était dans la nature de l'espèce humaine de faire tout d'un coup un si grand progrès, et combien un tel changement était loin encore d'être possible ! C'était beaucoup que l'on cessât de massacrer les vaincus, et que l'on s'avisât de les réduire en servitude.

Je ne sais pas même, à vrai dire, s'il n'était pas indispensable de débuter par là. Outre qu'à un âge de la société où les passions étaient encore si ardentes, personne peut-être ne se fût condamné spontanément de son plein gré aux travaux patients de la vie sédentaire, celui qui l'eût fait serait infailliblement, et au bout de très-peu de temps, devenu la proie des peuples demeurés barbares. Il fallait donc, même avec l'inten-

[1] Servi *autem ex eo appellati sunt quod imperatores captivos vendere, ac per hoc* servare, *nec occidere solent.* Justiniani *Institutiones*, lib. I, tit. III, § 3.

tion de se civiliser, si l'on avait pu dès lors se préoccuper d'une telle pensée, que l'on se bornât à réserver pour les occupations utiles les ennemis qu'on avait vaincus, et que l'on continuât soi-même à demeurer propre à la guerre.

Sûrement, ce n'était pas avancer beaucoup; mais peut-être était-ce là tout ce qui se pouvait, et ce peu était déjà quelque chose de considérable. Non-seulement, par l'institution de l'esclavage, il y avait des hommes utilement occupés, mais ces hommes pouvaient travailler avec quelque sécurité sous la protection de leurs maîtres, qui, en les opprimant pour leur compte, étaient pourtant intéressés à les préserver de tout trouble étranger. En outre, par l'effet de cette protection et de la fixité des établissements, quelques accumulations devenaient possibles, et ceci préparait beaucoup d'autres progrès.

D'ailleurs, ces esclaves, qui d'abord ne travaillent que pour autrui, travailleront un jour pour eux. Ils sont faibles, ils deviendront forts : ils sont aux sources de la vie, de la lumière, de la richesse, de la puissance; il ne faut que leur inspirer le désir d'y puiser, et les maîtres eux-mêmes sentiront un jour le besoin de leur inspirer ce désir. Voulant stimuler leur activité, ils relâcheront un peu leurs chaînes; ils leur laisseront une part de la richesse qu'ils auront créée. Ceux-ci conserveront ces faibles produits; ils les accroîtront par le travail et par l'épargne, et quelque jour les fruits lentement accumulés de leur pécule étoufferont ceux de la violence et de l'usurpation. Esclaves dans l'antiquité, les hommes d'industrie ne seront plus que serfs tributaires dans le moyen-âge; puis ils deviendront les affranchis des communes, puis le tiers état, puis la société tout entière.

C'est ici, chez les peuples entretenus par des esclaves, c'est au sein même de l'esclavage que commence réellement la vie industrieuse, la seule, comme on le verra bientôt, où les hommes puissent donner un grand essor à leurs facultés, acquérir de bonnes habitudes morales, prospérer sans se faire mutuellement du mal, la seule, par conséquent, où ils puissent devenir vraiment libres.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui l'esclavage domestique a été remplacé par le servage.

§ 1. — Longue durée de l'esclavage antique.

Le monde, dans son adolescence, n'a pas connu d'état social plus avancé que celui dont je viens d'offrir le tableau. L'esclavage proprement dit, la servitude domestique, a été le régime économique de tous les peuples qu'on appelle anciens. Ce régime existait encore, en bonne partie du moins, dans les derniers temps de la domination romaine. Quoique l'esclavage eût subi, sous les empereurs, diverses altérations, il y avait toujours dans la société une classe nombreuse d'individus directement possédée par d'autres, attachée au service des personnes, dont les personnes disposaient comme de leur propriété, et qui était dans une dégradation profonde. Pour montrer quelle était encore cette dégradation au quatrième siècle de notre ère, sous le règne de l'empereur Constantin, il suffit de dire qu'un édit de ce prince prononçait la peine de mort contre la femme qui descendrait jusqu'à épouser son esclave, et condamnait celui-ci à être brûlé [1].

Il serait difficile de désigner l'époque où a commencé et celle

[1] *Cod. Theod.*, lib. IX, tit. IX, l. 1.

où s'est trouvée accomplie l'abolition de la servitude domestique. Quand on considère la condition des classes asservies à l'époque où l'esclavage a existé sur la terre dans sa plus grande plénitude, au fort de la domination romaine, à la fin de la république et dans les premiers temps de l'empire, on trouve qu'alors les esclaves de toutes les classes, ceux qu'on employait à la culture des champs, ceux par qui l'on faisait exercer les métiers, ceux qui étaient immédiatement attachés au service des personnes, étaient pleinement possédés, et pouvaient être isolément vendus. Quand, au contraire, on considère les mêmes classes au moyen âge, à l'époque du complet établissement du régime féodal, vers les onzième et douzième siècles, on n'aperçoit plus d'esclaves proprement dits. Les hommes qui exercent les arts et les métiers, dans l'intérieur des villes, sont encore sujets à bien des violences, à bien des exactions; mais ils ne sont la propriété de personne. Ceux qu'on voit répandus dans les champs se trouvent comme enchaînés à la terre qu'ils cultivent, ils en font pour ainsi dire partie : ils peuvent être échangés, donnés, vendus avec elle; mais, s'il ne leur est pas permis de la quitter, on ne peut pas non plus les en distraire, et il y a quelques limites à la domination exercée sur eux. Enfin, il n'y a pour ainsi dire plus d'esclaves dans l'intérieur des maisons : les principales fonctions du service domestique sont remplies par des parents, des amis, et en général par des personnes de la condition des maîtres.

§ 2. — Des origines du servage.

Comment s'est opérée cette transition du dur esclavage des anciens à la servitude adoucie du moyen âge? C'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer. Il paraît que ce mouvement avait commencé sous l'empire romain; que, dans les derniers temps de cet empire, l'industrie était généralement sortie de la domesticité; qu'à la place d'artisans esclaves, travaillant dans l'intérieur des maisons pour le compte des maîtres, il s'était formé dans les villes des corps d'artisans libres, travaillant

pour le public et à leur profit[1]; que cette révolution avait été plutôt favorisée que contrariée par la chute de la domination romaine et l'invasion des peuples du Nord; qu'au milieu des désordres de cette invasion et du renversement de la fortune des anciens maîtres, les artisans des villes avaient pris un peu plus d'importance et d'activité; que, bien qu'exposés ensuite à beaucoup d'excès de la part des nouveaux dominateurs, ils n'étaient pourtant pas rentrés dans la servitude domestique; que les colons répandus dans les campagnes, et particulièrement exposés aux violences des barbares, avaient sans doute beaucoup souffert du fait matériel des invasions, mais que néanmoins leur condition, au lieu d'empirer, était peu à peu devenue meilleure; enfin que tout ce qui était échu d'esclaves proprement dits aux nouveaux dominateurs, ou tout ce qui s'en était fait dans le cours des invasions et des guerres, avait été employé, par degrés, à la culture du sol; et que, les Gallo-Romains ayant imité sur ce point les mœurs des Germains, il avait fini par ne plus rester du tout d'esclaves domestiques[2].

On s'est fort divisé sur les causes qui ont présidé à ce grand changement. Quelques-uns ont voulu en rapporter tout l'honneur au christianisme, d'autres aux progrès des lumières et de l'industrie, d'autres à la générosité des mœurs germaines, d'autres encore à la nécessité où l'on s'est trouvé de ménager ses esclaves, lorsqu'il a fallu se contenter de ceux qu'on avait, et qu'il est devenu difficile de les remplacer par d'autres. Il est probable que toutes ces causes ont agi. Reste à savoir de quelle façon, et dans quelle mesure.

D'abord, je ne doute point qu'il ne faille placer, avec Gibbon, au nombre de celles qui avaient le plus contribué à adoucir l'esclavage, dès le temps des Romains, la nécessité des circonstances nouvelles où ce peuple s'était trouvé placé lorsqu'il avait eu achevé ses conquêtes et réuni sous une même domination les principales nations de l'Europe, celles du nord

[1] *V. Cod. Theod.*, lib. XIII, tit. IV, l. 2, et tit. V, lib. XIV, tit. III, tit. IV. et tit. VI; lib. X, tit. XX. — V. aussi Wallon, *De l'esclavage dans l'antiquité*, III, 241, 242, 245.

[2] *V.* M. Guizot, *Cours d'hist. mod.*, 1828-1829, t. I, p. 71 à 73, et p. 80; et Montlosier, *De la monarch. franç.*, t. I.

de l'Afrique et de l'Asie occidentale[1]. On sent aisément, en effet, que, lorsque les sources étrangères de l'abondance des esclaves avaient commencé à tarir, il n'avait plus été possible d'abuser de cette classe d'hommes comme on l'avait fait tant que les légions romaines avaient été employées à faire la traite, et qu'on avait vu les nations vaincues et réduites en servitude affluer de toutes parts sur les marchés de l'Italie. Telle avait été pour lors l'abondance des esclaves, qu'ils s'étaient donnés quelquefois pour presque rien. Plutarque nous apprend que, dans le camp de Lucullus, un esclave fut vendu 4 drachmes, environ 3 livres 10 sous[2]. On conçoit que, dans le temps où les esclaves étaient à ce prix, il n'avait pu guère être question de modifier l'esclavage: moins la denrée était chère, et plus on avait dû s'endurcir dans l'habitude qu'on avait prise d'en user et d'en abuser. Mais on conçoit aussi que lorsque les Romains eurent tout vaincu; lorsqu'il n'y eut plus de nations à réduire en servitude; lorsqu'il fallut se contenter, par conséquent, des esclaves qu'on possédait, la nécessité de les conserver dut tout naturellement faire adopter à leur égard des habitudes moins cruelles. « L'existence d'un esclave, observe Gibbon, devint un objet plus précieux; et, quoique son bonheur tînt toujours au caractère et à la fortune de celui dont il dépendait, la crainte n'étouffa plus la voix de la pitié, et l'intérêt du maître lui dicta des sentiments plus humains. La vertu ou la politique de quelques souverains accéléra le progrès des mœurs; et, par les édits d'Adrien et des Antonins, la protection des lois s'étendit à la classe la plus nombreuse et la plus misérable de la société. Après bien des siècles, le droit de vie et de mort sur les esclaves fut enlevé aux particuliers, qui en avaient si souvent abusé; il fut réservé aux magistrats seuls. L'usage des prisons souterraines fut aboli; et dès qu'un esclave put se plaindre d'avoir été injustement maltraité, il obtint sa délivrance ou un maître moins cruel[3]. »

Cet adoucissement au sort des esclaves leur permit de faire

[1] *Hist. de la déc. de l'emp. rom.*, trad. franç., édit de M. Guizot, t. I, p. 80 et suiv.

[2] *Vie de Lucullus.*

[3] *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, t. I, p. 85.

quelques progrès : leur pécule se grossit; beaucoup acquirent les moyens de se racheter ; le nombre des affranchissements se multiplia. Or, comme les affranchis ne devenaient pas, en général, membres de la cité ; comme ils ne remplissaient point de fonctions publiques, force leur fut de continuer à se livrer aux travaux de l'industrie privée, et c'est ainsi probablement que se formèrent peu à peu ces corps d'artisans libres que les barbares trouvèrent établis dans les villes d'Italie et des Gaules, et dont l'origine remontait au monde romain.

J'ajoute que ce besoin de traiter les esclaves moins durement, que les Romains avaient dû commencer à sentir à une certaine époque, dut également être éprouvé plus tard par les barbares, lorsque ceux-ci eurent enfin cessé leurs courses, qu'ils se furent décidément fixés, qu'il y eut partout des nations sédentaires, et que chacune de ces nations se trouva réduite, pour l'exécution de ses travaux, aux seuls esclaves qu'elle avait sous la main. Alors encore, les hommes de travail devenant plus précieux et plus rares, il fallut commencer à les ménager, et l'esclavage dut nécessairement s'adoucir. Il arriva ce qui arriverait infailliblement aujourd'hui dans les colonies si la traite y devenait décidément impossible, et qu'on se vît pour jamais réduit aux seuls esclaves qu'on possède en ce moment... On céda à l'intérêt pressant qu'on avait de ménager une population indispensable, qu'il n'était plus possible de remplacer autrement que par les voies douces et lentes de la reproduction [1].

Je suis loin de prétendre, néanmoins, que ce motif ait agi à l'exclusion de tous autres, et, par exemple, que l'influence du christianisme sur l'abolition de l'esclavage ait été nulle. Quand on songe quels furent les premiers chrétiens, pour quelles classes de la société ils manifestaient le plus de sympathie, dans quelles classes d'abord ils cherchèrent à faire des prosé-

[1] « Il faut recommander aux maîtres des hommes en servage, disait Charlemagne dans ses capitulaires, d'agir avec douceur et bonté avec leurs hommes, de ne point les condamner injustement, de ne pas les opprimer avec violence, de ne pas leur enlever injustement leurs petits biens, et de ne point exiger avec des traitements durs et cruels les redevances qu'ils ont à percevoir sur eux. » *Cap. Carol. Magn.*, lib. II, cap. 47, cités par l'Acad. des inscrip., t. VIII, p. 483 de ses *Mémoires*.

lytes ; quand on fait attention que la société chrétienne ne fut, dans les premiers temps, qu'une réunion de paysans, d'ouvriers, de mendiants, et surtout *d'esclaves*, on ne peut guère douter que le christianisme n'ait été, surtout à son origine, ennemi de l'esclavage. Si l'on ne peut induire cela d'aucun texte formel des Évangiles, on peut l'inférer de la nature même de la société chrétienne, toute composée de gens à qui l'esclavage devait naturellement être odieux. Plus tard, lorsqu'il entra dans cette association des personnes d'une autre condition, lorsque le christianisme pénétra dans les rangs supérieurs de la société, il est probable qu'il se trouva, parmi ces nouveaux prosélytes, des hommes d'une nature généreuse qui partagèrent sur la servitude les sentiments des opprimés, et peut-être aussi des hommes d'un caractère ambitieux, qui sentirent tout ce qu'on pouvait acquérir de force en sympathisant avec le grand nombre et en se montrant touché de l'infortune des classes asservies. Il est vrai que saint Pierre avait fait aux esclaves un mérite de l'obéissance, et leur avait recommandé d'être profondément soumis à leurs maîtres[1] ; mais il y a lieu de croire qu'on ne s'en tint pas toujours là, et qu'après avoir prêché la soumission aux esclaves, on exhorta, d'un autre côté, les maîtres à la modération. Je ne doute point qu'on ne puisse trouver dans les écrits des prédicateurs, des docteurs, des Pères de la foi, aux premiers siècles de l'Église, des choses très-véhémentes contre la dureté des riches, contre l'oppression des puissances, contre l'injuste servitude où étaient retenus les malheureux et les pauvres. Or, il est naturel de penser que ces sentiments éprouvés et plus ou moins manifestés en faveur des esclaves, agissant dans le même sens que cet intérêt des maîtres dont je parlais tout à l'heure, dut contribuer sensiblement à adoucir l'esclavage. L'histoire atteste ensuite qu'à l'époque où la domination romaine fut remplacée par celle des barbares, les chefs de l'Église chrétienne surent profiter avec habileté et avec courage de l'ascendant que leurs lumières relatives, leur union, leur esprit de corps, et surtout leur caractère de prêtres, leur donnaient sur l'esprit de ces peuples grossiers et profondément superstitieux, pour tâcher d'adoucir un peu la férocité

[1] *B. Petri apost. epist. prima*, cap. II, v. 18.

de leurs mœurs et de mettre quelques bornes à leurs déprédations et à leurs violences[1].

Mais ce que l'histoire atteste aussi, c'est qu'ils ne furent ni moins habiles, ni moins ardents à se servir de ces moyens pour fonder leur propre domination; c'est qu'après avoir été auprès des races victorieuses les défenseurs officieux des populations vaincues, ils cherchèrent à se placer à côté des vainqueurs, même au-dessus d'eux, et qu'ils prirent une ample part à l'oppression exercée sur les masses. Il leur arrive bien encore de recommander le sort des vilains, des pauvres, des esclaves, quelquefois d'excommunier les maîtres qui tuent leurs serfs sans jugement; mais ils sont loin de donner toujours l'exemple de l'humanité qu'il prêchent. Sortis du fond de la population, ils ne se montrent pas plus qu'elle exempts des vices et de la grossièreté des temps. L'Église se ressent, comme tout alors, de la barbarie qui règne : elle condamne l'avarice des vainqueurs, et elle les surpasse en avarice; elle réprouve quelquefois l'esclavage, et nulle plus qu'elle n'a de serfs; non contente de recevoir la dîme de tous les biens, elle réclame celle des esclaves : elle en reçoit en don; elle en achète avec des terres; elle fait établir que, si on tue un de ses esclaves, il lui en sera restitué deux; elle souffre que, par esprit de dévotion, on se livre à elle en servitude; elle favorise de tout son pouvoir la pratique de ces oblations immorales, qu'elle appelle des dévouements pieux; elle enseigne que devenir serf de l'Église, c'est se mettre au service de Dieu même; que la vraie noblesse, la vraie générosité, consistent à rechercher un tel servage; que la gloire en est d'autant plus grande que l'asservissement est plus complet; et telle est, à cet égard, la puissance de ses prédications et de ses maximes, que, de l'aveu de ses écrivains, l'usage des *oblations* devient une des causes les plus actives de l'accroissement du nombre des serfs [2].

Plus tard, lorsque les serfs des villes et des campagnes se soulèvent pour s'affranchir, l'Église est encore, de tous les pou-

[1] V. les canons du concile d'Agde (506), du concile d'Orléans (511), du concile de Châlons (644).

[2] *V.* les *Mém. de l'Acad. des inscrip.*, t. VIII, p. 541, 564, 566, 567, 572, 583, et les documents originaux cités dans les notes. *V.* aussi Robertson, *Hist. de Charles-Quint, Introduct.*, t. II, note XX.

voirs existants, celui qui oppose à ce mouvement la résistance la plus opiniâtre. Elle se répand en malédictions, en imprécations contre l'établissement des communes : « *Novum ac pessimum nomen,* » s'écrie l'abbé Guibert, nouveauté détestable qui réduit les seigneurs à ne pouvoir rien exiger des gens taillables au delà d'une rente annuelle une fois payée, et qui affranchit les serfs des levées d'argent qu'on a coutume de pratiquer sur eux [1].

Si quelques seigneurs ecclésiastiques se montrent favorables à cette innovation, c'est le très-petit nombre [2] : les papes, les évêques, les abbés, les plus saints personnages, un saint Bernard, par exemple, maudissent de concert les *exécrables communes*; on fulmine les plus terribles anathèmes contre les bourgeois qui entreprennent de s'affranchir; on dégage canoniquement leurs débiteurs de l'obligation de les payer; on voit des évêques se parjurer, ourdir les trames les plus noires pour reprendre aux habitants de leurs métropoles des libertés qu'ils leur ont chèrement vendues; lorsqu'on parvient momentanément à remettre ces malheureux sous le joug, on leur prêche la servitude au nom du ciel; l'obéissance que saint Pierre avait conseillée aux esclaves, en compatissant affectueusement à leur infortune, et en leur faisant aux yeux de Dieu un mérite de leur soumission, on la leur prescrit avec l'accent impérieux de l'orgueil et de l'injustice; un archevêque leur crie du haut de la chaire : « *Servi, subditi estote, in omni timore, dominis :* Serfs, soyez soumis à vos seigneurs avec toute sorte de crainte; et si vous étiez tentés de vous prévaloir contre eux de leur avarice et de leur dureté, songez que l'Apôtre vous commande d'obéir non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais à ceux qui sont fâcheux et rudes; songez que les canons frappent d'anathème quiconque, sous prétexte de religion, encouragerait des serfs à désobéir à leurs seigneurs, et à plus forte raison à leur résister de vive force [3]. »

[1] Guibert. abb. de vitâ suâ, apud. *script. rer. francic.*, t. XII, p. 950.

[2] V. Augustin Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France*, lettre XIV, p. 275, 276.

[3] V. Augustin Thierry, *Hist. de la comm. de Laon.* — Sur toute la conduite du clergé dans ses rapports avec la bourgeoisie naissante des communes qui tentent de s'affranchir, consulter les *Lettres sur l'Hist. de France* de M. Augustin Thierry, lett. XIII à XXIV.

Cette invincible opposition de l'Église à l'abolition du servage se perpétue à travers les siècles; et, dernièrement encore, lorsque notre révolution éclata, il y avait en France des couvents qui possédaient des gens de mainmorte; de sorte que les derniers serfs qu'il y ait eu parmi nous étaient une possession de l'Église. Ce n'est pas qu'il n'eût été possible d'entendre la religion plus humainement; et je ne nie point que, dans tout le cours du moyen âge, il n'y eût eu beaucoup de personnes qui eussent regardé la servitude comme contraire aux préceptes de l'Évangile. Il paraît qu'il nous est resté, particulièrement des onzième et douzième siècles, un très-grand nombre de chartes d'affranchissement accordées par des motifs religieux; mais la grossièreté de l'époque se reproduit jusque dans ces actes, qui paraissent dictés moins par un sentiment de commisération pour le malheur des classes asservies que par des motifs personnels, par la peur des peines éternelles, par l'espoir des récompenses célestes [1]. C'est au sein des revers, dans les calamités publiques, à l'annonce de quelque grande catastrophe, aux approches de la mort, qu'on se décide à ces actes de justice. Encore cherche-t-on souvent, dans ces tardives réparations, à composer avec le ciel, à faire des réserves, à stipuler des termes, et, par exemple, à retenir la jouissance de ses serfs jusqu'à sa mort, à n'être juste qu'à sa dernière heure, à ne s'exécuter que dans la personne de ses héritiers [2]. Voilà comment la religion concourt alors à l'abolition de la servitude. Tout se ressent de l'esprit du temps : il n'y a pas dans les sentiments religieux plus de délicatesse et d'élévation que dans les autres... On a dit souvent que le christianisme nous avait civilisés : peut-être ne serait-il pas moins juste et moins exact ne dire que la civilisation a épuré notre christianisme. Si la lettre des Évangiles n'a pas changé, nous avons beaucoup changé dans notre manière d'entendre et d'appliquer la loi évangélique. Nos sentiments et nos principes religieux ont suivi la marche de tous nos sentiments et de tous nos principes : ils sont devenus plus purs et plus raisonnables à mesure que nous avons été plus cultivés. Les chrétiens d'aujour-

[1] *Pro remedio, pro redemptione animæ; pro timore Dei omnipotentis*, etc. *V.* les formules d'affranch. citées par Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, *Introduct.*, t. II, note xx, et les sources originales où il puise.

[2] *Mém*, déjà cités, *de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, p. 596.

d'hui ne le sont pas à la manière de ceux du temps de la Ligue. Notre religion, qui souffre encore que nous trafiquions du sang et de la vie des Africains, deviendra peut-être moins inhumaine lorsque la dure expérience nous aura mieux fait comprendre tous les dangers de cette cruauté... [1]. Mais, pour en revenir à la question de savoir quelle part d'influence la religion avait exercée sur l'état des classes asservies, à l'époque dont il s'agit dans ce chapitre, on peut voir par tout ce que je viens de dire que, soit aux premiers temps du christianisme, soit dans le moyen âge, des motifs religieux plus ou moins purs avaient pu se joindre souvent, pour inspirer des mesures favorables aux esclaves, à l'intérêt évident qu'on avait de les ménager.

Je ne serais pas éloigné de croire que le caractère particulier des mœurs germaines n'ait pu contribuer aussi à l'adoucissement de l'esclavage, et notamment à l'abolition de la servitude domestique. Il parait qu'une sorte d'orgueil, propre aux dominateurs du moyen âge, et qu'on n'aperçoit point chez ceux de l'antiquité, ne leur permettait pas de se laisser approcher par des hommes de condition servile, et qu'ils ne consentaient à avoir auprès d'eux que des personnes de leur condition. Accepter le service de quelqu'un, l'introduire dans sa maison, dans sa famille, ce n'était pas l'humilier, l'avilir : c'était lui donner une marque distinguée de considération et de confiance. « L'effet de cette disposition, observe M. de Montlosier, fut de renvoyer peu à peu à la profession des métiers et à la culture des terres ces misérables que les Gaulois

[1] J'engage fort ceux de mes lecteurs qui voudraient mettre une juste mesure dans l'appréciation de ces grands faits, la *traite* et l'*esclavage*, à lire dans l'estimable ouvrage que M. Baude a publié il y a quelques années sur l'*Algérie* (t. II, p. 303 à 337), un chapitre excellent sur les nègres, où il examine l'esclavage comme moyen d'éducation. M. Baude, esprit calme et fin, plein de sagacité et de justesse, énonce là sur l'esclavage des noirs, au moins tel qu'il existe dans la société musulmane et tel qu'il pourrait exister ailleurs, des vues infiniment plus éclairées, si je ne me trompe, que celles qui ont généralement cours, et qui ne sont pas moins humaines. J'ai été heureux de trouver dans cette partie du travail de M. Baude quelques-unes des idées que j'avais publiées, il y a vingt ans, sur l'esclavage, considéré comme préparation à un état meilleur, et qui termine mon précédent chapitre. Il faut être juste envers toutes les formes que la civilisation a revêtues dans le cours de son développement, même envers les plus barbares, et savoir reconnaître la part de bien qu'elles ont faite.

faisaient servir, ainsi que les Romains, dans l'intérieur des maisons..... Les Francs, ajoute-t-il plus loin, n'admirent, en s'établissant dans les Gaules, aucun esclave à leur service personnel. A mesure que les Gaulois ingénus devinrent Francs, et adoptèrent les mœurs franques, ils se défirent de même de leurs esclaves, et à la fin l'esclavage tomba et s'abolit.... Il est constant, dit encore M. de Montlosier, que, vers le douzième et le treizième siècles, c'est-à-dire au temps où les mœurs franques ont été pleinement établies, on n'a plus vu en France d'esclaves. » Il y avait des serfs de la glèbe, il y avait des artisans dans la condition de sujets et taillables à merci ; mais la servitude domestique avait complétement disparu. « Il est constant, poursuit M. de Montlosier, qu'à cette époque, aucun gentilhomme, baron, châtelain ou vavasseur, n'a admis ce qu'on appelle un esclave à son service. Il est constant qu'il n'y a eu d'autres serviteurs parmi les nobles que des parents ou des amis, et que, pour approcher, en général, un gentilhomme, il a fallu être gentilhomme comme lui... Le service personnel, le service qui faisait approcher habituellement de la personne du maître, qui mettait avec lui dans un commerce journalier, dans une familiarité intime, un tel service ne pouvait être confié qu'à ce qu'il y avait pour lui de plus noble et de plus cher..... Ce fut, de la part d'une femme de qualité, une faveur de permettre à d'autres femmes de partager avec elle les soins domestiques; ce fut également une faveur, de la part d'un haut baron, de permettre à des enfants de ses parents et de ses amis de venir s'adjoindre aux enfants de la maison pour remplir à leur place, ou conjointement avec ceux-ci, les fonctions dont ils étaient chargés..... Les seigneurs envoyaient ainsi réciproquement les uns chez les autres leurs enfants pour soigner les chevaux, servir à table, remplir les offices de pages et de *valets*. Ces mœurs, concentrées d'abord dans un petit nombre de familles, se propagent insensiblement, envahissent tous les domaines, et descendent de la demeure des rois, où l'on avait pu les remarquer dès l'origine, jusqu'au château du plus petit seigneur..... Telle est cette grande innovation, dont les progrès ont été lents, mais qui, du moment qu'elle se manifeste, présente tout à coup deux grands mouvements : le premier, qui porte tous les anciens

esclaves à la condition de serfs tributaires, et abolit ainsi le véritable esclavage; et le second, qui porte le lustre de la grandeur et de la noblesse à des fonctions que les autres peuples avaient affecté de flétrir, etc. [1]. » J'adopte de cette explication ce qui va à la solution de la question qui m'occupe. Peu d'écrivains ont eu, au même degré que M. de Montlosier, le sentiment des mœurs féodales, et j'admets sans difficulté ce qu'il dit de cette singulière hauteur, ou, si l'on veut, de cette dignité personnelle, qui faisait qu'un gentilhomme se serait regardé comme souillé par l'approche habituelle d'un homme asservi, et qu'il lui fallait des fils de bonne maison pour panser ses chevaux et pour le servir à table. Sans être d'avis, comme M. de Montlosier, que ce sentiment ait tout fait, j'admets sans difficulté qu'il a pu contribuer avec le reste à modifier la servitude, et notamment à ruiner l'antique usage d'avoir des esclaves pour son service personnel.

Enfin l'on ne saurait douter qu'à toutes les époques, les classes asservies n'aient, par leurs efforts, par leur courage, par leur industrieuse et patiente activité, par leur économie constante, puissamment contribué à l'amélioration de leur état. « L'histoire est là pour attester, dit l'auteur des *Lettres sur l'Histoire de France*, que, dans le grand mouvement d'où sortirent les communes ou les républiques du moyen âge, pensée et exécution, tout fut l'ouvrage des marchands et des artisans, qui formaient la population des villes [2]. » Cela est vrai; et il est impossible de lire les documents si curieux et si instructifs que M. Thierry a réunis sur cette grande époque, sans demeurer convaincu que les fondateurs des communes ne trouvèrent de véritable appui qu'en eux-mêmes, et furent plutôt desservis que secondés par le pouvoir royal, à qui l'on rapporte d'ordinaire tout l'honneur de leur affranchissement. Cependant il faut convenir que, si les esclaves avaient toujours été traités avec autant de dureté qu'ils l'avaient été chez les Romains, tant que la guerre avait offert le moyen de les remplacer, et permis d'être prodigue de leur existence; que si les maîtres, sous la domination romaine d'abord, et ensuite sous

[1] *De la Monarchie française, etc.*, t. I, p. 141 à 146.

[2] Augustin Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France*, let'. XIII.

la domination barbare, n'avaient pas été amenés par diverses causes à sentir la nécessité de les épargner, de relâcher un peu leurs chaînes, de leur laisser une partie de leur temps et des fruits de leur travail, il eût été bien difficile qu'ils se trouvassent, aux douzième et treizième siècles, dans cet état de force qui leur permit d'entreprendre la révolution dont parle M. Thierry. Il ne serait donc pas possible de rapporter la situation où ils étaient alors à une seule cause. Les classes asservies avaient sans doute habilement profité, pour se relever de leur ancien état de dégradation, du peu de facilités qui leur avaient été offertes; mais on ne peut nier que leurs possesseurs, par superstition, par calcul, par humanité, par orgueil, par toute sorte de motifs, ne leur eussent fait des concessions, et fourni, soit volontairement, soit à leur insu, des moyens de progrès.

Au reste, sans insister plus longtemps sur les causes qui les avaient placées dans la demi-servitude où elles se trouvaient à l'époque dont il s'agit dans ce chapitre, occupons-nous de décrire cette situation, et de voir quel est le degré de liberté qu'elle comporte.

§ 3. — Des obstacles qui s'opposent, sous le régime du servage, au progrès des classes dominantes, aussi bien que des classes asservies, vers la liberté.

La société, au moyen âge, offre un aspect tout à fait différent de celui qu'elle avait présenté dans les États de l'antiquité, notamment dans les républiques grecques. Tandis qu'en Grèce les dominateurs, les maîtres, les seigneurs, les citoyens, les hommes libres, comme on voudra les appeler, vivaient tous ensemble dans de jolies villes élégamment ornées, les hommes dont la condition est analogue, dans l'occident de l'Europe, au moyen âge, sont disséminés dans les campagnes, et vivent isolés dans de noirs châteaux, situés ordinairement en des lieux élevés, entourés de fossés, flanqués de bastions et de tourelles, au pied desquels se trouvent groupées, en plus ou

moins grand nombre, les chaumières qu'habite la population asservie.

Les premiers parlent une langue correcte, forte, sonore, harmonieuse ; ils aiment à exercer leur esprit pour le moins autant qu'à faire agir et à fortifier leurs membres; ils cultivent la poésie, les lettres, la philosophie ; ils se réunissent au Portique, dans les jardins de l'Académie ; ils vont applaudir, au théâtre, les vers d'Eschyle et de Sophocle. Les autres emploient à monter à cheval, à chasser, à conduire des meutes, à dresser des faucons, à lancer des lévriers, le temps qu'ils ne passent pas à se battre ; à part l'équitation et une gymnastique brutale, ils ne cultivent aucun art ; la langue qu'ils parlent n'est encore qu'un jargon barbare ; ils ne sont point capables de la lire, encore moins de l'écrire ; le seul exercice intellectuel auquel ils se livrent, dans l'intérieur de leurs châteaux, est d'écouter parfois la lecture de quelque roman de chevalerie, ou les chants insipides de quelque ménestrel ; ils entretiennent ordinairement auprès d'eux quelque être singulier, un nain difforme, un fou facétieux, un poëte, un trouvère, officier domestique dont la charge est de chasser l'ennui qui assiége leur demeure, charge difficile, et qui n'est jamais qu'incomplétement remplie. La vie des seigneurs ecclésiastiques diffère peu de celle des seigneurs laïques. Les moines, les religieux, les hommes lettrés de l'époque, emploient leurs loisirs, quand les gens de guerre les laissent tranquilles, à écrire, dans un latin corrompu, des chroniques remplies parfois de contes puérils, de détails insignifiants, ou bien à effacer des manuscrits grecs ou romains, pour copier à la place de fabuleuses légendes, etc,

Cette société du moyen âge n'offre guère, sur celle de l'antiquité, qu'un seul avantage ; mais cet avantage est grand : c'est que, chez elle, la classe asservie, le fond de la société, le peuple, est dans une meilleure condition. Sûrement l'aristocratie féodale n'est pas aussi instruite, aussi lettrée, aussi polie que l'aristocratie grecque ; mais sûrement aussi les serfs du moyen âge ne sont pas aussi esclaves que les esclaves grecs. Tandis qu'en Grèce tout ce qu'il y a d'hommes qui cultivent la terre, qui exercent les métiers, qui font le service personnel, est possédé en pleine propriété par les hommes

libres, qui peuvent à leur gré user et abuser d'eux, toute cette partie de la société, dans le moyen âge, au milieu des violences brutales et des pilleries de toute espèce auxquelles elle est encore exposée, est pourtant à moitié sortie de la main des dominateurs. Or, il faut avouer que cette nouvelle manière d'être de la société lui permet de faire des progrès qui n'eussent pas été possibles sous le régime de la pleine servitude.

Toutefois, en établissant cette proposition, et avant de la justifier, je dois reconnaître les graves obstacles qui s'opposent encore ici aux progrès des facultés humaines.

Tout le monde sait comment étaient organisés les dominateurs du moyen âge, et ce que c'était que le régime féodal. On sait aussi combien était faible le lien qui unissait entre eux, dans chaque État, les membres de la hiérarchie féodale, et à quels excès ils se livrèrent les uns envers les autres, surtout lorsqu'il n'y eut plus de hordes étrangères à repousser, et que les possesseurs définitifs du sol n'eurent plus à lutter que contre leurs voisins, leurs suzerains, leurs vassaux ou leurs pairs. On a beaucoup parlé de leurs guerres privées, de leurs meurtres, de leurs rapines, de leurs brigandages. Je veux qu'il y ait quelque exagération dans les récits que nous ont transmis de tous ces désordres les écrivains contemporains : on n'en peut nier néanmoins ni la gravité, ni l'étendue, ni la multiplicité, ni la continuité : rien ne montre mieux quels ils devaient être que la nature des moyens qu'il fallut employer pour les réprimer.

De la fin du dixième siècle jusque vers le milieu du onzième, en moins de cinquante années, nous voyons, en France seulement, neuf ou dix conciles assemblés pour aviser aux moyens de faire cesser les guerres particulières [1]. Le religion épuise en vain contre ces brigandages tous ses moyens de terreur : elle excommunie, elle anathématise, elle a recours aux imprécations, aux *cris à Dieu*, aux formules de prières les plus effrayantes ; il y a dans tous les couvents une cloche particulière, qui a reçu le nom de *cloche irritée*, CAMPANA IRATA, et qu'on ébranle à toute heure ; les reliques des saints sont brisées ; on

[1] Par exemple les conciles de Bourges et de Limoges (1031), qui ordonnent, mais sans résultat durable, l'établissement de la « *paix de Dieu.* »

déchire leurs images ; on traîne leurs statues dans la boue ; on jette à terre le crucifix et les Évangiles ; on renverse et l'on éteint des cierges allumés [1]...

Certes, pour que l'Église se livre à de telles démonstrations, il faut qu'il se passe quelque chose de grave ; mais ce qui montre mieux quelle est l'ardeur qui pousse en ce temps-là les dominateurs à la guerre et au pillage, c'est que ces moyens, qui auraient dû faire une profonde impression sur des esprits aussi ouverts aux terreurs superstitieuses, ne produisent presque aucun effet, et qu'on est réduit, ne pouvant faire mieux, à composer avec le crime. Un concile (le concile de Tulujes, en 1041) établit qu'il sera permis aux seigneurs féodaux de se faire la guerre pendant trois jours de la semaine, à condition que, pendant les quatre autres jours [2], qui appartiennent plus particulièrement à Dieu, il feront trêve à leurs ravages, et laisseront un peu respirer l'humanité. C'est ce qu'on appelle *la trêve de Dieu* [3].

Veut-on une autre preuve des dévastations qui devaient alors se commettre ? L'histoire nous apprend que, de la fin du dixième siècle au commencement du douzième, dans l'espace de cent douze ans, la famine, qui, dans les siècles précédents, avait déjà fait d'affreux ravages, reparut treize ou quatorze fois, presque toujours accompagnée de la peste, ou d'autres épidémies meurtrières ; quelle dura cinquante et une années sur cent douze, à peu près une année sur deux, et qu'en de certaines années la rage de la faim fut telle, que les hommes furent plusieurs fois poussés à s'entre-tuer pour se manger les uns les autres [4].

Enfin, une dernière marque des désordres et de la désolation de ces temps, c'est cet aspect de tristesse profonde que présente alors la société, tristesse telle, que l'impression en est arrivée jusqu'à nous, à travers six siècles ; telle, qu'il est encore impossible de prononcer le nom de moyen âge sans réveiller

[1] V. Dulaure, *Hist. de Paris*, t. I, p. 462 à 467, 1re édit.

[2] Du mercredi soir au lundi matin.

[3] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. I, p. 468. Henri Martin, *Hist. de France*, t. III, p. 80.

[4] Dulaure, *ibid.*, p. 470 et suiv. — Notamment pendant la grande famine qui désola l'Europe trois années de suite, de 1031 à 1033.

des sentiments de terreur et de mélancolie, et dont on ne peut trouver l'explication que dans les calamités sans pareilles que les dominations de cette époque faisaient peser sur la société.

Le caractère de ces dominations n'était pas celui de ces despotismes réguliers, symétriques, fortement organisés, dans lesquels tout tend sans déviation à une fin commune, et sous lesquels rien ne bouge, ni ne peut bouger. Au contraire, ce qui caractérise la féodalité, c'est l'insubordination de tous ses membres ; c'est, dans chacun d'eux, un orgueil individuel, une personnalité hautaine, qui font que nul ne veut reconnaître de supérieur. Mais à cette passion d'indépendance, dans laquelle on ne saurait méconnaître une certaine noblesse, et qui est d'un si bon exemple pour les opprimés, il se mêle une telle ardeur pour la guerre, un tel goût pour la rapine, un tel amour de la vengeance, que toute sûreté est comme anéantie, que la société est plus troublée, et peut-être plus malheureuse, qu'elle ne le serait sous le despotisme le plus vigoureux, et que, malgré le mouvement et la vie dont elle est pleine, elle ne peut faire aucun progrès.

Il n'est resté que trop de preuves de cette extrême difficulté que la société a eue à se développer dans le long et ténébreux passage de la domination des Romains à celle des gouvernements qui existaient au douzième siècle. Un siècle après l'établissement des Barbares, toute trace de civilisation romaine avait pour ainsi dire disparu, et, cinq ou six siècles après, cette civilisation n'était encore remplacée par aucune autre. L'histoire nous offre quelques moyens de juger de l'état où se trouvaient encore, aux onzième et douzieme siècles, les arts, les mœurs, les relations sociales. Peu de traits suffiront pour montrer combien tout cela était encore imparfait.

§ 4. — État des diverses industries et des arts sous le régime du servage.

Pour les arts, on ne peut douter qu'ils ne fussent, en général, dans un état de grossièreté tout à fait barbare. Parlons d'abord

de ceux qui avaient pour objet de pourvoir aux premiers besoins de la vie.

Les premiers progrès de l'agriculture et du jardinage sont d'une époque postérieure. Dans le nombre des fruits, des légumes, des céréales, qui nous servent d'aliments, des arbustes et des fleurs qui décorent nos parterres, des plantes qui fournissent des matières utiles à la fabrication, il en est un grand nombre, même parmi les plus communes, dont l'introduction ne remonte pas au delà du seizième ou du quinzième siècle [1]. Suivant un ancien auteur, « on ne faisait quasi des jardins, à Paris, au commencement du siècle dix-septième, que pour *des choux*, *de la porée*, et quelques autres légumes [2]. » Qu'en devait-il être trois ou quatre siècles plus tôt ? On voit dans Dulaure les fruits qu'on mangeait à Paris au quatorzième siècle : j'aurai occasion d'en parler ailleurs [3].

On voit aussi dans le même auteur comment nos ancêtres étaient logés à la même époque, et surtout dans les siècles immédiatement précédents. Les rues les plus sales des quartiers de Paris les plus mal habités ne donneraient aujourd'hui qu'une idée faible de la plupart de celles de ce temps-là : étroites, tortueuses, non pavées, bordées seulement de misérables bicoques, hormis dans les endroits le long desquels régnait quelque édifice public, remplies d'ordures et d'immondices qui n'étaient jamais enlevées, c'étaient des cloaques infects, aussi hideux à voir que malsains à habiter [4]. La première idée de les paver ne vint qu'à la fin du douzième siècle, en 1185. Ce fut le roi Philippe-Auguste qui eut l'idée de cette nouveauté singulière, un jour que, se trouvant à la fenêtre de son palais, dans la Cité, il se sentit plus incommodé que de coutume par les odeurs méphytiques que quelques charrettes faisaient arriver jusqu'à lui en remuant la boue [5]. Mais cette idée ne reçut alors qu'un très-faible commencement d'exécution; et, quatre siècles et demi

[1] V. le *Mémorial de chronologie, d'histoire industrielle*, etc., au mot *Végétaux*, prem. partie, édit. de 1829.

[2] V. le *Mémorial*, *ibid.*, p. 694.

[3] V. tome II, liv. IX, mon chap. sur l'*Agriculture*.

[4] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. I, p. 432 de la prem. édit. — Frégier, *Hist. de la Police de Paris*, t. I, p. 21, 22, 152, 153, 154.

[5] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 66 et 67.

plus tard, sous Louis XIII, il n'y avait encore de pavées que la moitié des rues [1]. Une lettre de Philippe-Auguste peut donner quelque idée du luxe qu'offrait la demeure royale : « Nous donnons, écrivait-il, à la Maison de Dieu de Paris, située devant l'église de la bienheureuse Marie (à l'Hôtel-Dieu, près Notre-Dame), pour les pauvres qui s'y trouvent, *toute la paille de notre chambre et de notre maison de Paris* (OMNE STRAMEN DE CAMERA ET DOMO NOSTRA PARISIENSI), chaque fois que nous partirons de cette ville pour aller coucher ailleurs [2]. » Ainsi, de la paille fraîche, de la litière, voilà, à la fin du douzième siècle, ce qui tenait lieu de parquets, de tapis, à des rois de France [3]. Qu'on juge par ce luxe des palais royaux de celui des habitations particulières, et par les maisons de la capitale de celles du reste du pays. Il y a peu de maisons qui aient des cheminées, on manque des meubles et des ustensiles les plus indispensables : par exemple, on n'a point encore inventé les fourchettes, et chacun mange avec ses doigts; on n'a pas non plus de serviettes, et l'on s'essuie avec la nappe [4]. Je peux montrer par un seul trait où devait en être l'éclairage intérieur des habitations : à un siècle de là, sous Charles V, on ne place pas encore de lumière sur la table, et nous lisons que, dans le palais du comte de Foix, le prince le plus magnifique de son temps, le souper n'était éclairé que par quelques chandelles de suif que les domestiques tenaient à la main [5].

L'art de se vêtir n'est pas plus avancé que celui de se loger. Sans doute, les nobles seigneurs du douzième siècle ne sont pas aussi misérablement vêtus que l'avaient été, au sixième, ces Visigoths, établis dans le midi de la France, et que le poëte Sidoine Apollinaire nous représente siégeant dans leur conseil général, ceints de leurs épées, vêtus d'habits de toile pour la

[1] V. Frégier, *Hist. de la Pol. de Paris*, t. I, p. 151.

[2] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 107 et 205.

[3] Frégier, *Hist. de la Pol. de Paris*, t. I, p. 39. — « Au quatorzième siècle, la natte de jonc, dit Frégier, était à peu près la seule tenture employée pour éviter l'humidité des murs des habitations. » *Ibid.*, p. 38.

[4] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 417. — Frégier, *Hist. de la Pol. de Paris*, t. I, p. 33.

[5] V. le *Mémorial de chronologie*, etc., au mot *Chandelle*. — Frégier, *Hist. de la Pol.*, etc., t. I, p. 33. Suivant Frégier, toutefois, l'usage de la bougie commence à être connu au milieu du quatorzième siècle.

plupart sales et gras, et chaussés de mauvaises guêtres de peau de cheval [1]. Cependant, à juger des costumes du douzième siècle par cette veste de cuir que l'amoureux Pétrarque portait au quatorzième, et sur laquelle il écrivait ses vers, de peur de les oublier [2], on a quelque sujet de croire que l'art des ajustements n'avait pas fait encore de bien grands progrès : il faut songer qu'on n'avait point de chemises; que les plus grands seigneurs portaient la serge sur la peau; et que, fort en deçà de ce temps, à la fin du quatorzième siècle, ou au commencement du quinzième, la femme de Charles VI, la reine Isabeau de Bavière, se fait accuser de prodigalité pour avoir voulu se donner deux chemises de lin. Les bas étaient faits de morceaux d'étoffes cousus ensemble. L'invention du tricot est d'une époque fort postérieure : le premier bas tricoté qu'on ait vu en France est du milieu du seizième siècle. Au onzième et au douzième, la plupart des ecclésiastiques n'ont encore que des sandales pour toute chaussure. Au quatorzième, les papes leur reprochent, comme un luxe intolérable, de porter des souliers [3]. On sent assez qu'à l'époque que je décris, il ne faut pas parler de fabriques ni de machines : tout ce qu'il y a d'objets d'industrie est fait à la main.

Si telle est l'imperfection des arts qui pourvoient aux besoins physiques des hommes, ceux d'une nature plus relevée ne sont probablement pas plus avancés. J'ai dit un mot de la barbarie du langage; j'ai dit aussi que les hommes des classes les plus élevées ne savaient pas lire, et qu'on aurait souvent fort embarrassé un grand seigneur en lui demandant d'écrire son nom. Il est resté de ces âges grossiers des actes dans lesquels on voit que des personnages du plus haut rang sont réduits à faire une croix, faute de savoir écrire, *signum crucis manu propria pro ignoratione litterarum*. Et cette ignorance n'est pas le partage exclusif des laïques : beaucoup d'ecclésiastiques n'entendent pas le bréviaire qu'ils sont obligés de réciter tous les jours; quelques-uns ne sont pas même en état de le lire. On voit figurer dans les conciles des dignitaires ecclésiastiques, qui ne peuvent

[1] Aug. Thierry, *Lett. sur l'Hist. de France*, lett. XXV.

[2] *V.* le *Mémorial*, au mot *Fourrure*.

[3] *Ibid.*, aux mots *Lin* et *Chanvre*, *Bas*, *Costume*, *Chaussure*, etc.

pas signer les délibérations auxquelles ils ont concouru. Il est prescrit de demander aux candidats qui se présentent pour recevoir la prêtrise s'ils savent lire les Epîtres et l'Évangile, et s'ils pourraient en expliquer, au moins littéralement, le sens [1], etc.

Voici où en est, dans le même temps, l'art médical : comme cet art est exercé par les prêtres, et se trouve, en quelque sorte, dans le domaine de la religion, on procède à la guérison des maladies du corps comme à la cure de celles de l'âme, par des oraisons, par des actes religieux. La plupart des maladies ont dans le ciel un patron dont elles portent le nom, qui exerce tout pouvoir sur elles, et qu'on invoque lorsqu'on en est atteint. Quand les remèdes ordinaires sont inefficaces, on imagine de faire des processions; on sort nu-pieds des églises, portant les reliques les plus précieuses; et, arrivé devant le lit du malade, on les lui fait baiser, on les lui applique successivement sur toutes les parties du corps où il éprouve de la souffrance, et surtout sur celles où est le principal siége du mal : c'est là le dernier et le souverain remède, celui dont on attend les effets les plus décisifs [2]. Je ne dois pas omettre de dire qu'après les objets saints, rien ne paraît doué d'une vertu curative plus énergique que les objets de grande valeur, et, par exemple, que les diamants, que les perles, etc. Telle est la foi qu'on a alors, et plus tard, dans ce remède, qu'en 1397, on voit deux moines s'engager, sous peine de mort, à guérir radicalement le roi Charles VI, au moyen d'une potion formée d'eau distillée sur des perles mises en poudre, et, ne pouvant y réussir, subir en effet le dernier supplice [3].

Des faits non moins extraordinaires que ceux que je viens de rapporter font voir où en est, à la même époque, l'art qui consiste à régler les actions des hommes, et ce qu'on est capable alors de mettre de raison dans la morale. La considération du bien et du mal que les actions tendent à produire n'entre

[1] V., sur tout cela, Robertson, *Hist. de Charles-Quint, introduct*, t. II, note 10.

[2] V. dans Dulaure, t. II, p. 112 de son *Hist. de Paris*, 1re éd., le détail de la procession qui fut faite et des cérémonies religieuses qui eurent lieu, en 1191, pour guérir le fils de Philippe-Auguste d'une dyssenterie contre laquelle la médecine ordinaire ne pouvait rien.

[3] *Mémorial de Chronologie*, etc., au mot *Médecine*.

pour rien dans le jugement qu'en portent les casuistes du temps. L'Église tonne contre l'usage de certains aliments, qui n'offrent absolument rien de malfaisant, et dont l'abus seul semblerait condamnable; ou bien contre l'emploi, tout aussi peu répréhensible, de certains ajustements. Il est permis de douter qu'elle ait jamais autant crié contre le vol, le meurtre, l'assassinat, qu'elle commence à le faire, vers la fin du quatorzième siècle, contre les souliers à la poulaine : les chroniques, les sermonnaires se remplissent de torrents d'invectives contre cette chaussure, et les moralistes la prennent en telle aversion, qu'ils la disent *inventée en dérision de Dieu et de son Église.* D'autres fois, c'est contre l'usage d'un vêtement dont nous ne saurions aujourd'hui comment nous passer, contre l'usage des culottes, que l'Église entre dans une sainte fureur; et nous voyons alors Pierre, dit le Vénérable, prieur de Vézelay et abbé de Cluny, s'attirer les plus vives censures pour avoir permis à ses religieux de porter des hauts-de-chausses. D'autres fois encore, l'Église dirige la même sévérité judicieuse contre l'usage des perruques, des fourrures, des longues barbes, etc.[1]. Les actions qui passent alors pour les plus morales, ne sont pas celles qui sont les plus favorables à l'humanité, qui la conservent, qui l'honorent, qui l'élèvent : ce sont les austérités monacales, la pénitence, le jeûne, tout ce qui est fait dans un esprit de mortification. On voit des femmes pécheresses (les recluses) renfermées, pour le reste de leur vie, dans des maisons dont elles ont fait murer la porte sur elles, et d'où elles ne communiquent plus avec le monde que par une fenêtre élevée, qui sert à leur faire parvenir les choses les plus indispensables à la vie[2]. Au douzième siècle, saint Bernard, abbé de Clairvaux, écrit à des moines italiens qu'il n'est expédient, ni à leur état, ni à leur salut, de chercher des remèdes *pour conserver la santé.* Il trouve *indécent à la profession religieuse* d'acheter des drogues, d'appeler des médecins, de prendre des breuvages de médecine. *Cela,* dit-il, *est contraire à la pureté.* « Nos saints pères et bienheureux prédécesseurs, écrit un peu plus tard un autre abbé de Clairvaux, choisissaient des vallées hu-

[1] V., sur tout cela, le *Mémorial,* au mot *Costume.*

[2] Dulaure, *Hist. de Paris,* t. II, p. 24 de la 1re édit.

mides et basses pour y bâtir des monastères, *afin que les religieux, étant souvent malades, et ayant la mort devant les yeux,* vécussent toujours dans la crainte du Seigneur [1]. » C'est tellement dans les pratiques de la vie dévote qu'on fait consister la morale, qu'on veut que le vice ait aussi son culte, qu'on lui choisit des patrons dans le ciel, comme on en a donné à la misère et à la maladie; que l'impudicité se trouve placée sous l'invocation de sainte Madeleine [2], le vol sous le patronage de saint Nicolas, et que le plus vil coquin peut se flatter d'entrer en paradis par l'intercession du saint en qui il a foi, et qui est l'objet de sa dévotion particulière. Ajoutons, pour ce qui touche aux penchants vicieux, qu'il s'agit moins de s'en corriger que de racheter les crimes qu'ils ont fait commettre ; et qu'on expie ses fautes, moins en prenant de nouvelles et meilleures habitudes, qu'en composant avec le Ciel, en lui payant rançon, en le traitant comme on traite les hommes. On cherche à apaiser Dieu par des présents, à corrompre quelque saint par des largesses, en lui vouant un cierge, une lampe d'argent, une église, ou bien en faisant devant lui acte de soumission et de servilité. On appelle les saints, croyant par là les flatter, monseigneur, monsieur, madame : on dit monsieur ou monseigneur saint Denis, monsieur saint Éloi, madame sainte Geneviève, etc. On appelle, par excellence, Dieu *le Seigneur*, et la Vierge *Notre-Dame*, n'imaginant pas qu'en effet on puisse trouver rien de plus propre à les toucher que ces qualifications féodales. Voilà où en est la morale considérée comme art, et par où l'on juge que les hommes se rendent agréables à l'auteur de toute vertu et de toute sainteté.

Je ne dis qu'un mot pour montrer où en était, en ces temps, l'art de constater les faits en justice et d'établir les preuves juridiques : on sait que tout se décidait par le combat, par l'épreuve du fer chaud ou de l'eau bouillante; que l'homme le plus adroit ou le plus vigoureux, celui qui avait la peau la plus dure ou la plus calleuse, était toujours celui qui avait le meilleur droit; et que cette forme inouïe de procédure recevait de la sagesse des hommes le nom de *jugement de Dieu*.

[1] V. le *Mémorial*, au mot *Médecine*.

[2] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 110.

§ 5. — État de la moralité sous le régime du servage.

A cette extrême imperfection de tous les arts correspond, dans les mœurs, une licence qui n'est pas moins excessive. Il nous est resté de la corruption qu'elles offraient alors des témoignages irrécusables et nombreux. Ce qu'il y avait, dans leur caractère, de commun, de bas, d'ordurier, est demeuré longtemps empreint, à Paris et dans nos principales villes, jusque dans le nom d'une multitude de rues. Quelques rues de Paris, telles que les rues *Pavée-d'Andouilles*, *Trop-va-qui-dure*, *Qui-mi-trouva-si-dure*, *du Puits-qui-parle*, *Bertrand-qui-dort*, *Brise-Miche*, *Taille-Pain*, *Jean-Pain-Mollet*, etc., ne portaient que des noms platement ridicules; mais beaucoup d'autres, telles que les rues *Merderais*, *Merderet*, *Merduriaux*, *Merderel*, *Orde-Rue*, rue *Breneuse*, *Trou-Punais*, *Fosse-aux-Chieux*, *Fosse-aux-Chieurs*, *Tire-Pet*, *du Pet*, *du Petit-Pet*, *du Gros-Pet*, *du Cul-du-Pet*, *du Pet-au-Diable*, en avaient de décidément grosssiers; et, enfin, il en existait un grand nombre, servant de repaire à la débauche, à qui la licence effrontée de ces temps avait donné hardiment des noms pris de l'ordre même d'actions qui s'y faisaient tous les jours, et tellement déshonnêtes qu'on ne les trouverait plus aujourd'hui, même dans le vocabulaire des halles. Les seuls de ces noms qu'on puisse citer sans blesser toutes les bienséances, sont ceux des rues *Val-d'Amour*, *Pute-y-Musse*, *Putigneuse*, cul-de-sac *Putigneux*; mais le lecteur qui voudrait savoir comment la grossière naïveté de nos âges barbares avait baptisé les rues *Transnonain*, *Tire-Boudin*, *Deux-Portes-Saint-Sauveur*, *du Pélican*, *Marie-Stuart*, etc., peut consulter les Fabliaux de Barbassan, dans l'édition qu'en a donnée M. Méon, ou le *Dictionnaire des rues de Paris*, de M. de la Tynna[1].

A ces preuves indirectes de la corruption des temps que je décris, rien ne serait si aisé que d'en ajouter de directes. Cha-

[1] Cités par Dulaure, t. I, p. 432 et suiv. de son *Hist. de Paris*, 1re édit.

cun peut lire dans le tableau moral que Dulaure trace de Paris, de Hugues Capet à Charles V, pendant le cours des onzième, douzième et treizième siècles, et pendant la première moitié du quatorzième, les témoignages que des prélats, des papes, des conciles, viennent rendre tour à tour de la dépravation morale de ces siècles. On peut y voir quelles infâmes bacchanales, aux onzième et douzième siècles, le clergé célébrait publiquement dans l'église Notre-Dame de Paris, ainsi que dans la plupart des églises cathédrales et collégiales du royaume, et ce que disait de ces odieuses orgies l'évêque de Paris, Eudes de Sally, qui eut le premier, en 1198, le mérite de les blâmer et de les interdire. On y peut voir aussi à quelle dissolution et à quels désordres étaient livrés une multitude de couvents, et quelle peine on avait à les ramener à la règle. On y apprend encore que l'esprit superstitieux et les terreurs religieuses du temps n'empêchaient pas qu'on ne transformât en lieux de débauche les églises et les cimetières, et que le cimetière des Innocents notamment ne devînt tous les soirs le théâtre des désordres les plus honteux.

La prostitution, à cette époque, emportait si peu note d'infamie, que la cour, dans ses voyages, était habituellement suivie par des filles de joie, et que ces filles portaient officiellement le titre de prostituées royales, *regiæ meretrices*. On pouvait faire, sans choquer les mœurs, des choses qui révolteraient maintenant la pudeur publique. Il n'était pas très-rare, par exemple, que des hommes et des femmes fussent condamnés par jugement à être promenés nus dans les rues de Paris ; et encore moins que des confesseurs, dans les églises, infligeassent la discipline à leurs pénitents et à leurs pénitentes dépouillés jusqu'à la ceinture. Des femmes de condition n'éprouvaient aucune répugnance à se faire rendre par leurs pages des services pour lesquels les moins délicates emploient aujourd'hui le ministère d'une femme de chambre. Un poëte de ce temps, qui ne pouvait écrire que pour la bonne compagnie, donne aux femmes les conseils les plus étranges, par exemple, de ne permettre à aucun homme, autre que leur mari, de les embrasser sur la bouche, ou de leur mettre la main dans le sein ; de ne se découvrir ni la gorge, ni les jambes, ni le côté ; de boire avec mesure ; de ne point jurer, ni mentir, ni voler :

d'user de modestie lorsqu'elles luttent avec des hommes, etc. [1].

Un trait particulier, rapporté par Dulaure [2], suffirait à lui seul pour montrer combien on était peu averti de l'indécence et de la grossièreté de certaines actions. Cet historien, parlant de l'église Sainte-Marie-l'Égyptienne, qui existait déjà du temps de saint Louis, dit que la patronne de cette église avait été peinte sur l'un des vitraux, dans un bateau, troussée jusqu'au genou devant le batelier, avec ces mots au-dessous de la peinture : *Comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage.* Il y a à ajouter que de nombreuses générations d'ecclésiastiques et de laïques passèrent devant cette image obscène sans paraître sentir ce qu'elle offrait de choquant, surtout à une telle place, et qu'elle ne disparut de l'église où elle se trouvait qu'après plus de quatre siècles, en 1667, année où elle fut retirée de là par les soins du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois.

§ 6. — Des mœurs de relation et de l'état de la justice sociale sous le régime du servage.

J'ai à peine besoin de dire combien un ordre de choses qui avait si peu hâté le progrès des arts et des mœurs devait avoir été peu favorable, d'un autre côté, au perfectionnement des relations sociales. Les anciens noms des rues de Paris sont encore là pour rendre témoignage de l'esprit antisocial de ces temps, aussi bien que pour en révéler les habitudes grossières et licencieuses. Il suffit de dire que, dans une ville encore peu étendue, qui était le siége du gouvernement, et où, par conséquent, la police devait être mieux faite qu'ailleurs, il se trouvait néanmoins une multitude de rues assez mal famées pour mériter les noms de *Maudestour*, *Mauconseil*, *Maldesirant*, *Malcparole*, *Malivaux*, *Mauvoisin*, *des Mauvais-Garçons*, *du Coup-*

[1] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 414 et suiv.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 167.

de-Bâton, *Tire-Chappe*, *Vide-Gousset*, *Coupe-Gorge*, *Coupe-Gueule*, etc., pour comprendre qu'il ne devait pas y avoir alors beaucoup plus de sûreté dans les relations, que de pureté dans les habitudes individuelles, ou d'habileté dans l'exercice des arts et métiers.

Au surplus, le détail des périls auxquels on était exposé, et des violences dont la société était pleine, se trouve partout, dans les récits des historiens, dans les monuments de la législation, dans les actes des conciles. Un écrivain de notre temps [1], parlant d'une époque fort antérieure à celle-là, fait la remarque que presque toute la partie pénale de la loi salique avait été dirigée contre des rapines ou des meurtres, et que, sur trois cent quarante-trois articles de droit criminel que cette loi renfermait, il y en avait cent cinquante qui se rapportaient à des cas de vol, et cent treize qui étaient relatifs à des attentats contre les personnes. Les mœurs qui avaient rendu toutes ces dispositions nécessaires sont encore loin d'être effacées au douzième siècle.

Au milieu du désordre extrême des volontés et des forces individuelles que la société continue à présenter à cette époque, il n'y a réellement de sûreté pour personne, pas même pour les dominateurs. Vainqueurs aujourd'hui, destinés à être battus demain, ils sont presque toujours sûrs d'expier un succès injuste par quelque revers funeste. Celui qui a dévasté les champs, enlevé les serfs et les bestiaux, incendié les habitations d'un seigneur voisin et ennemi, est dans un danger imminent de voir exercer sur ses terres les mêmes déprédations et les mêmes ravages.

Si le plaisir de la victoire est grand, combien ne sont pas amers la honte et le malheur de la défaite ! Malheur au vaincu, en effet ; il n'a pas de quartier à attendre : il aura beau se coucher à terre, se rouler, pleurer, crier merci [2], le vainqueur, à moins qu'il n'ait une forte rançon à espérer, n'écoutera que sa vengeance ; maître de son ennemi, il tâchera de soulever quelque pièce de son armure pour y introduire la pointe de son poignard, à peu près comme on fait pénétrer la lame d'un cou-

[1] M. Guizot, *Cours d'hist. mod.*, 1828-1829, t. I, p. 340 et 341.

[2] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. I, p. 460.

teau entre les écailles d'une huître, et *il lui boutera la dague au corps* [1].

Le vaincu qui pourra racheter sa vie ne l'obtiendra qu'en se soumettant à des réparations avilissantes. Ce que le vainqueur exigera le plus ordinairement, ce sera qu'il se transforme, pour quelques moments, en bête de somme: qu'il marche à quatre pattes devant lui, une selle sur le dos, et, dans cet équipage, qu'il vienne se mettre à ses pieds, et qu'il lui serve de monture. Il y a une multitude d'exemples de seigneurs féodaux qui ont infligé ce châtiment à leurs ennemis défaits. L'histoire cite, entre autres, celui du vieux Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui condamna son propre fils, Geoffroy-Martel, révolté contre lui, à parcourir ainsi harnaché un espace de plusieurs milles, et à venir ensuite se prosterner devant lui, la selle sur le dos : « *Eh bien !* lui criait-il, monté sur son corps et le foulant aux pieds, *te voilà enfin vaincu* » (1036) [2].

Si les désordres de ce temps peuvent avoir de telles conséquences pour les hommes puissants, on sent à quelles extrémités ils doivent souvent réduire les personnes de condition inférieure. Tel est l'état de misère, d'oppression et de désespoir où tombent, au milieu de ces violences, une multitude d'hommes libres, que plusieurs se voient réduits à donner leur liberté pour assurer leur vie; et, de là, la pratique des *obnoxiations* [3].

Pour achever ces infortunés, le clergé s'efforce de leur persuader que leur malheur est le fruit de leurs crimes, de la dureté de leurs cœurs, de ce qu'ils ne font point de dons à l'Église : il prêche l'abstinence à des affamés; il demande l'aumône à des gens dépouillés de tout, et, quand il ne leur reste absolument rien, il leur persuade de se donner eux-mêmes : c'est de là que naît, en partie, la pratique des *oblations* [4].

Une classe d'hommes est l'objet d'une persécution spéciale; ce sont les juifs : ils sont traités avec un degré d'injustice,

[1] Expression des Chroniques.
[2] Dulaure, *Hist. de Paris*, t. I, p. 461.
[3] Robertson, *Hist. de Charles-Quint, introd.*, t. II, not. 9.
[4] Robertson, *ibid.*

de dureté, de mépris, de cruauté, qui passe toute croyance.

Et pourtant les classes de paysans, asservies à divers degrés, semblent encore plus à plaindre; c'est sur elles surtout que pèsent les maux causés par les guerres privées. Un seigneur jouit encore de quelque sûreté derrière les murailles de son château; mais rien ne protége le serf dans sa chaumière; et quand on ne peut arriver jusqu'au seigneur, on tue, on pille les colons, on met le feu à leurs villages, on les emmène pêle-mêle avec leurs bestiaux.

Il y a dans la position de ces malheureux quelque chose de particulièrement triste : s'ils défendent avec courage le château de leur seigneur, l'agresseur leur fait expier cette marque de dévouement; si leur résistance n'est pas assez ferme, c'est par leur seigneur qu'ils sont punis. L'oppression leur arrive ainsi de tous les côtés; et la victoire, qui ne peut manquer d'être favorable à l'une des parties belligérantes, est toujours funeste pour eux.

D'ailleurs, à combien d'exactions et de violences ne sont-ils pas habituellement exposés de la part de leur seigneur? Ils ne sont plus aussi pleinement possédés sans doute; mais ils sont encore soumis à une multitude de charges onéreuses et de devoirs humiliants. Ils doivent à leur seigneur le cens, les dîmes, le champart, la taille, le chevage, la corvée; le seigneur exerce sur eux des « justices » de toute sorte, de routes, de moutures, de rivières, de fours, de pressoirs, de monnaies, de foires; ils doivent défendre la nuit son château contre tout danger et contre tout bruit incommode; ils sont tenus, au besoin, de lui servir d'otages, d'aider à payer sa rançon s'il est pris, de contribuer pour la dot de sa fille. Dans le même temps, ils n'exercent qu'un pouvoir précaire sur leurs propres enfants; ils ne peuvent les marier qu'avec la permission du seigneur, et moyennant une redevance; ils ne peuvent non plus tester ou hériter sans permission; quiconque les blesse ou les tue doit une réparation au seigneur; mais cette réparation, pendant longtemps, ne s'étend point jusqu'à eux ou à leur famille, et ils sont encore au plus bas degré des compositions; ils sont considérés comme un appendice de la propriété immobilière à laquelle ils sont attachés; ils sont transmis avec elle: on donne un homme avec son fonds, *unum hortulanum cum*

terra sua, duos homines et mensuras suas, duos villanos, etc. [1], non-seulement ils ne peuvent pas quitter la terre dont ils dépendent ainsi, mais ils le voudraient vainement; ils portent toujours quelque marque visible de leur servitude : à la différence des hommes libres qui laissent croître leurs cheveux, ils sont obligés de se faire raser la tête; quelquefois même ils portent autour du cou, comme certains animaux domestiques, un collier de cuivre attaché à demeure, et sur lequel est écrit leur nom et celui du maître à qui ils appartiennent [2].

Ainsi les arts, les mœurs, la justice sociale, toutes les choses d'où nous savons que résulte pour les hommes le pouvoir d'user de leurs forces avec puissance et facilité, ne pouvaient faire et n'avaient fait encore que de bien faibles progrès sous le régime économique du servage.

§ 7. — Des éléments de civilisation que contient l'état social fondé sur le servage.

Et néanmoins, s'il est vrai que les siècles naissent les uns des autres, que le présent dérive du passé, que les idées, les mœurs d'une époque, ont ordinairement leur première raison dans les idées et les mœurs des époques antérieures, il faut bien que ce moyen âge, d'où s'est si lentement et si laborieusement dégagée la civilisation moderne, non-seulement n'opposât pas d'insurmontables obstacles au développement de cette civilisation, mais qu'il en renfermât les germes, et même les germes un peu développés; car, malgré les cinq ou six siècles qui nous en séparent, on ne concevrait pas les progrès que nous avons faits, si nous n'avions eu déjà quelque avance.

Aussi, si nous voulons apprécier avec justice l'état que présente alors la société, serons-nous obligés de reconnaître que cet état, à beaucoup d'égards si violent et si désordonné, offrait pourtant, sous des rapports essentiels, moins d'obstacles à la

[1] *Hist. des expéditions maritimes des Normands*. t. II, p. 247. Paris, 1826.
[2] Walter-Scott, roman d'*Ivanhoë*, t. I, ch. I.

liberté que celui qui a été décrit dans le précédent chapitre. Le fait est qu'il y a une distance énorme de l'état où se trouvent ici les classes asservies à l'état où elles se trouvaient sous le régime économique des anciens. Au temps des dominations grecques et de la domination romaine, l'esclave n'était, dans toute la rigueur du mot, qu'un animal domestique; animal d'une nature supérieure, si l'on veut, plus intelligent que l'âne, que le bœuf, que le cheval, mais dans la même condition que ces quadrupèdes; employé, comme eux, à tous les travaux; pouvant être, comme eux, impunément maltraité; traité, presque toujours, plus inhumainement que les bêtes mêmes, et cela précisément parce qu'il était homme, et sujet à oublier sa condition; enfin ne trouvant de protection nulle part, ni dans les idées, ni dans les mœurs, ni dans la religion, ni dans les lois qui gouvernaient ses maîtres. Au moyen âge, il en est un peu différemment. La population serve forme toujours le fond de la société, comme dans les temps antiques; mais elle est loin, nous l'avons déjà dit, d'appartenir au même degré. En fait, la condition des arti des sansvilles, et même des serfs des campagnes, est assez différente de celle des anciens esclaves. Elle l'est aussi en droit : la religion et la morale ne sont plus aussi complétement indifférentes au sort des classes asservies; les lois ne gardent plus un silence aussi absolu sur les violences dont elles peuvent être l'objet; la loi des compositions protége, jusqu'à un certain point, le serf dans sa vie et dans ses membres; il a un commencement de propriété, comme un commencement de sûreté personnelle; il n'est plus aussi complétement en dehors de la société; l'un des pouvoirs qui la gouvernent, le pouvoir spirituel, se recrute, en grande partie, dans la classe des artisans libres, et même dans la population serve; presque toute la milice cléricale sort des derniers rangs de la société; tandis que les esclaves, chez les anciens, ne pouvaient faire partie de l'armée, les artisans et les paysans, au moyen âge, forment toute la population militaire des seigneurs; témoins de leur insubordination, acteurs dans toutes leurs querelles, il est impossible qu'ils ne prennent pas quelque chose de l'esprit d'indépendance qui les anime. Chaque seigneurie, au moyen âge, est un petit État et un foyer d'activité politique. Cette activité locale, quoiqu'elle ne soit pas d'une excellente nature,

ne laisse pas de produire quelques bons effets. Le seigneur, gouvernant, administrant pour son propre compte, a plus d'une raison pour ne pas le faire avec trop de démence et de tyrannie. Son premier intérêt est de ne pas se mettre dans l'impuissance de résister au seigneur voisin avec qui il pourra bientôt avoir à mesurer ses forces. Il lui importe donc de protéger la population de la seigneurie, de faire qu'elle croisse en nombre, en richesse, en bien-être, en affection pour le seigneur. Aussi, s'il lui arrive de l'opprimer pour son propre compte, a-t-il au moins grand soin de la défendre contre toute entreprise étrangère, et même contre tout trouble intérieur qui ne viendrait pas de lui et des siens. Les seigneurs se laissent fréquemment aller à de honteux brigandages ; mais c'est un privilége de leur condition, et un privilége dont ils sont extrêmement jaloux. Ils ne souffrent pas que les hommes obscurs imitent ces sortes de prouesses, et mal prend aux volereaux de faire les voleurs. Il y a quelque police dans les seigneuries, si ce n'est contre les seigneurs mêmes : la population est responsable des désordres qui se commettent dans son sein; chacun est obligé d'accourir au cri d'une personne attaquée; si le voleur ou l'assassin prend la fuite, le cri poussé contre lui se propage de commune en commune; et il est rare que le coupable ne soit pas atteint. Aussi la clameur de *haro*, institution de ces temps, est-elle regardée comme la sauvegarde de la tranquillité publique [1]. Enfin le seigneur, vivant plus ou moins isolé, au milieu des serfs de ses domaines (à la différence des maîtres d'esclaves de l'antiquité, qui étaient réunis dans les villes), et pouvant craindre pour lui ou les siens les conséquences d'une conduite trop tyrannique, a bien aussi quelque intérêt à ne pas trop abuser de ce pouvoir de mal faire que lui donne son autorité, et à s'abstenir des excès que ne peuvent commettre impunément les habitants de la seigneurie. Il y a donc dans l'état des vaincus, des serfs, des sujets, amélioration évidente [2].

[1] Voy, sur ce moyen de police, ce que dit l'auteur de l'*Histoire des expéd. maritt. des Normands*, t. II, p. 132 et suiv., et les notes placées à la fin du volume.

[2] Peut être est-ce à cet isolement des seigneurs au milieu de leurs serfs qu'il faudrait attribuer l'usage qu'ils avaient adopté de ne s'entourer que de per-

Aussi la preuve que cet état ne leur rendait pas tout progrès impossible se montre-t-elle dans les progrès mêmes qu'ils avaient faits sous ce régime. On ne saurait douter, par exemple, qu'aux douzième et treizième siècles, la France ne fût beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'avait été du temps des Romains. Le nombre des villes s'était fort accru [1]. Les villes anciennement existantes s'était agrandies [2]. Paris, sous Philippe-Auguste, à la fin du douzième siècle, en était déjà à sa troisième enceinte, et couvrait un espace de terrain quatre ou cinq fois plus grand que sous la domination romaine [3]. Les autres villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Tours, avaient pris aussi des accroissements. Il y avait eu, surtout dans le voisinage des villes, une multitude de terrains enclos. Des défrichements étendus avaient adouci le climat, facilité l'extension des cultures existantes, et préparé le sol à l'introduction de cultures nouvelles.

On sentait le besoin, et l'on avait déjà les moyens de consacrer des sommes considérables à des objets d'intérêt commun. Il commençait à s'établir dans les villes des marchés clos sous le nom de halles. On fondait des établissements d'instruction et de charité. C'est à cette époque que s'élevèrent dans toute l'Europe ces églises cathédrales dont le nombre et la grandeur n'attestaient pas seulement la puissance du sentiment religieux qui animait les masses, mais aussi l'étendue des ressources dont elles pouvaient disposer. Ces monuments, dans lesquels l'architecture gothique succédait à l'architecture romane, annonçaient en même temps un progrès dans le goût et surtout un grand mouvement dans les imaginations. Imparfaits à quelques égards sous le rapport de l'art, ils étaient si remarquables sous le rapport du sentiment et de la pensée,

sonnes de leur condition, usage que M. de Montlosier, comme on l'a vu plus haut, attribue au caractère particulier des mœurs germaines.

[1] *Hist. des Français des divers états, aux cinq derniers siècles* : XIVe siècle; t. I, p. 23, et t. II, p. 387; voy. les notes.

[2] *Ibid.*, p. 20, 21 et 22. Quoique l'auteur parle du XIVe siècle, on sent que, dans les siècles immédiatement précédents, les progrès ne devaient pas avoir été nuls.

[3] Dulaure, *Hist. de Paris*. Comparer la carte qui se trouve en tête du second volume à celle qui se trouve au commencement du premier. Voir aussi le texte.

qu'aujourd'hui même que le sentiment qui les avait inspirés a beaucoup perdu de son énergie, que l'architecture a changé de caractère, que le goût n'est plus le même, que tous les arts ont fait d'immenses progrès et qu'on est devenu particulièrement sensible à la perfection des formes, les églises dites gothiques, où tant de formes sont incorrectes, ont conservé, au plus haut degré, le pouvoir de toucher et d'émouvoir.

Ce n'est pas tout. A l'époque où s'élevaient ces immenses édifices, fruit d'une conception si forte et d'une imagination si hardie, les études devenaient plus actives: les écoles se multipliaient; l'Université de Paris, formée dès le XII^e^ siècle, prenait un rapide et prodigieux accroissement; on commençait enfin, dans des ouvrages instructifs et amusants, à faire un usage plus fréquent de la langue vulgaire. En même temps on essayait de corriger la barbarie de l'ancienne procédure, de mettre un terme aux désordres des guerres privées et quelques bornes aux prétentions illimitées de l'Église romaine. Certes, on ne saurait dire qu'un état social au sein duquel un tel mouvement était possible ne comportait aucune sorte de progrès.

Mais une chose où se montre encore mieux le progrès qu'il permettait de faire, c'est la révolution que les classes asservies purent entreprendre pour s'affranchir à l'époque même du plus complet établissement de la domination féodale : révolution dans laquelle ces classes firent voir qu'elles étaient assez riches pour acheter leur liberté, assez courageuses pour la défendre après l'avoir acquise, souvent assez entreprenantes pour l'acquérir sans la payer, assez constantes pour résister aux épreuves les plus décourageantes, assez hardies pour braver alternativement tous les pouvoirs du temps et quelquefois plusieurs de ces pouvoirs ensemble, assez habiles enfin pour savoir profiter de leurs dissensions et engager toujours quelqu'un d'entre eux dans leurs entreprises ; révolution qui, ayant aboli la servitude dans les villes, et fait perdre aux classes dominatrices la distinction si capitale de la liberté, qu'elles avaient jusqu'alors possédée seules, poussa bientôt ces classes à chercher un nouveau moyen de distinction dans le privilége, et conduisit ainsi la société à la nouvelle manière d'être que je vais décrire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE SIXIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui le régime du servage a été remplacé par celui des priviléges.

§ 1. — De la révolution qui donna naissance au régime des priviléges.

La crise qui prépara la société à l'établissement de ce nouveau mode d'existence fut, comme je viens de le dire, celle-là même qui amena l'abolition du régime précédent. Cette crise commença avec le douzième siècle, et elle se prolongea pendant tout le cours de ce siècle et les deux siècles suivants. A l'origine de cet immense mouvement, qui prend son nom de la révolution communale, bien que l'ensemble des faits qu'il embrasse soit infiniment plus complexe que ce qu'une telle dénomination laisse entendre, les classes laborieuses étaient partout dans la demi-servitude qui vient d'être décrite. Cependant, eu égard à leur ancienne manière d'être, elles avaient sûrement fait de grands progrès. Elles étaient, comme on vient de le voir, infiniment plus puissantes qu'elles ne l'avaient jamais été dans les temps antiques; et, favorisées par quelques circonstances heureuses, elles se crurent assez fortes pour achever de sortir de leur ancien état de dépendance et d'abaissement.

Les premières tentatives de délivrance eurent lieu en Italie.

Elles furent ensuite imitées en France, puis en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Espagne; peu à peu le même esprit d'affranchissement s'éveilla dans toute l'Europe occidentale; et l'on vit les hommes de travail faire partout des efforts plus ou moins énergiques et plus ou moins heureux pour se soustraire à la domination des gens de guerre.

On sait quel fut l'effet immédiat de cette vaste révolution. Elle partagea, en quelque sorte, les habitants de chaque pays en autant d'agrégations d'hommes qu'il y avait de villes, de communautés, de professions qui entreprenaient de se délivrer [1].

Longtemps cette organisation fut purement défensive. Elle prit plus tard un caractère agressif : les hommes qui s'étaient ligués pour l'indépendance du travail finirent par vouloir s'en attribuer le monopole, et par imiter à leur manière l'esprit dominateur de ceux qui les avaient opprimés. Il n'y eut plus en quelque sorte d'esclaves ni de demi-esclaves; aucune classe n'était la propriété matérielle d'aucune autre; mais chacune, à l'exclusion de toutes, voulut s'emparer de quelque mode spécial d'activité, de quelque branche particulière de fonctions ou de travaux; et, avec le temps, on vit sortir de ce conflit de prétentions injustes un état de choses dans lequel la masse entière des individus se trouva partagée en un certain nombre de classes, d'ordres, de corporations, qui eurent toutes leurs intérêts séparés, leurs lois particulières, leurs priviléges (*privatæ leges*), et dont chacune exerçait sur tout le reste quelque genre de tyrannie.

Je suis arrivé tout d'un coup au bout de cette grande révolution. Il serait hors de mon sujet d'exposer ici le détail et la suite. Je n'ai besoin que d'en montrer les conséquences, et de bien faire connaître l'état social qui se manifesta lorsqu'elle fut pleinement accomplie.

[1] Il faut reconnaître pourtant que les éléments d'un tel ordre social existaient dès les temps antérieurs. Il y avait eu notamment dans beaucoup de villes des corps d'arts et de métiers dès le temps de la domination romaine, et il paraît que ces communautés d'artisans n'avaient jamais été complétement abolies. Mais à partir de la période qui s'ouvrit avec la révolution communale, l'esprit de corps commença d'agir avec beaucoup plus de force qu'il n'avait jamais fait auparavant, et sur une échelle infiniment plus étendue.

2. — Principaux caractères du régime des privilèges.

D'abord les gens de guerre, en voyant les hommes d'industrie élevés à la condition d'hommes libres, s'étaient formés en état séparé sous le nom de *Noblesse*. Les gens d'Église, d'autre part, s'étaient isolés sous le nom de *Clergé*. Les légistes, les officiers de justice, les savants, les artisans, tous les hommes voués aux professions dites libérales ou mercantiles, avaient formé un troisième état sous le nom de *Tiers*.

Chacune de ces grandes divisions s'était subdivisée en corporations nombreuses. La noblesse avait eu ses ordres militaires ; le clergé, ses ordres religieux; le barreau, ses compagnies; la science, ses facultés; l'industrie, ses jurandes.

L'esprit général des trois ordres était une vive émulation de haine ou de dédain les uns pour les autres. Le même esprit avait pénétré dans l'intérieur des corporations. On avait partout affecté d'établir des hiérarchies factices : la science avait ses degrés comme la noblesse; l'industrie comme la science; et de même que, parmi les nobles, on s'était distingué par les grades d'écuyer et de chevalier, de même on avait voulu se distinguer, parmi les savants, par ceux de bachelier et de licencié, et parmi les artisans, par ceux de compagnon et de maître.

Enfin un esprit universel d'exclusion s'était emparé de toutes les classes et des groupes distincts et nombreux qu'elles renfermaient. C'était à qui obtiendrait le plus de priviléges odieux, le plus d'injustes préférences. La noblesse avait le monopole du service public; le clergé, celui de l'enseignement et des doctrines; le tiers état, celui des travaux industriels. Dans ce troisième ordre, les arts libéraux étaient devenus l'apanage d'un certain nombre de compagnies; divers corps de marchands avaient envahi le négoce; les arts mécaniques étaient tombés au pouvoir d'autant de communautés qu'on avait pu distinguer de genres différents de fabrication.

Les rois favorisèrent, à prix d'argent, toutes ces usurpations

iniques. Ils ne cessaient de vendre à des corps ou à des individus désignés ce qui était le droit naturel de chacun et de la masse. Ils vendaient la noblesse, c'est-à-dire l'aptitude au service public; ils vendaient le droit de rendre la justice; ils vendaient jusqu'au droit de travailler : le travail, que, dans les âges précédents, on renvoyait aux esclaves avec mépris, comme un châtiment et une servitude, devint, on ne sait par quelle transformation, une prérogative de la couronne, *un droit royal et domanial*[1], qu'on n'exerçait que par délégation du chef de l'État et moyennant finance. Nul ne pouvait, sans payer, gagner honnêtement sa vie; et quelques-uns, en payant, acquéraient le droit de faire seuls ce que naturellement tout le monde avait le droit de faire.

Enfin ce mouvement ne s'était pas arrêté à des individus, à des compagnies. Les villes avaient voulu avoir leurs privilèges comme les corporations; les provinces, comme les villes; les royaumes, comme les provinces. Il y avait des ports francs, qui avaient, à l'exclusion de tous autres, le droit de faire librement

[1] Édit de 1581 (*a*).

(*a*) Cet édit célèbre a été fort loué, de notre temps, par quelques économistes. Si l'on ne va pas jusqu'à en méconnaître complétement le caractère essentiellement fiscal, on croit trouver dans la conquête que fit alors la royauté en s'attribuant le profit exclusif de la vénalité des maîtrises, une sorte de tempérament au monopole, ou, en d'autres termes, on suppose que le pouvoir royal, intéressé à multiplier les créations de maîtrises, afin d'accroître le produit des *parties casuelles*, devait tendre nécessairement à faciliter l'accès des professions industrielles et à élargir le cercle de la concurrence.

Il y a fort à se défier des apparences à cet égard. Que se passait-il en effet à la suite de chaque nouvelle création de maîtrises? Il ne suivait nullement de ce que le nombre des maîtrises était accru que celui des maîtres le fût aussi : dans presque tous les cas, les corporations s'empressaient d'acheter les maîtrises d'institution nouvelle, et le plus souvent on les *réunissait au corps de métier*, *réunion* qui avait pour effet de les éteindre. Les communautés s'endettaient fréquemment pour être en mesure de soumissionner les achats. En définitive, tout se réduisait, la plupart du temps, en une aggravation des charges fiscales qui pesaient sur les corporations, aggravation dont le monopole était censé faire les frais, mais dont les communautés visaient naturellement à reporter le poids sur les compagnons, sur les marchands de leur clientèle et sur les consommateurs.

Par là s'explique la facilité avec laquelle on avait recours aux édits de révocation : il était fort rare qu'ils eussent pour effet de détruire des établissements formés; ils ne faisaient pour ainsi dire que préparer la voie à des ventes nouvelles. Voir sur l'édit de 1581 le mémoire de M. Wolowski, *De l'organisation industrielle de la France avant le ministère de Colbert*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 11 mars 1843; et, d'autre part, les remarques de M. Clamageran, *Hist. de l'impôt*, II^e^ partie, p. 241 et suiv.

le commerce maritime. Certaines villes manufacturières étaient en possession du droit de fabriquer seules de certains produits. Il existait des provinces à qui appartenait, par privilége exclusif, l'exploitation de certaines branches de commerce. Enfin il n'était pas de pays qui n'eût voulu avoir un libre accès sur tous les marchés étrangers, et qui cependant ne prétendit écarter de ses marchés toute concurrence étrangère. Depuis les plus petites communautés jusqu'aux plus vastes États, c'était une manie générale d'accaparement, un débordement universel de prétentions exclusives et iniques.

Dans ce nouveau mode d'existence, chacun donna le nom de liberté aux priviléges dont il jouissait au détriment de tout le reste. Ainsi la noblesse appela ses libertés son droit exclusif aux faveurs de cour, son monopole des fonctions honorifiques et de la plupart des fonctions lucratives, ses exemptions d'impôt, ses banalités, ses droits de chasse, et une multitude d'autres droits plus ou moins oppressifs, qu'elle avait sauvés du naufrage de ses anciennes tyrannies. Les libertés du clergé furent le droit d'imposer les croyances, le droit de lever la dîme, le droit de ne pas payer de taxes, le droit d'avoir des tribunaux particuliers; celles de chaque corporation d'artisans, le droit exclusif de fabriquer certaines marchandises, et de faire la loi aux marchands; celles de chaque corps de marchands, le droit de vendre seul de certaines denrées, et de faire sur les consommateurs des profits illégitimes. Il n'y en avait presque point qui ne consistassent en injustices, en exactions, en violences.

§ 3. — En quoi le régime des priviléges constitue un ensemble de conditions plus favorable que les régimes antérieurs au développement de la civilisation.

Il semble qu'aucune véritable liberté ne devait pouvoir se concilier avec des *libertés* pareilles; et, en effet, nous verrons bientôt qu'elles opposaient encore de grands obstacles au développement de l'intelligence et de l'industrie; qu'elles étaient

la source de désordres fort graves, et que, de toute manière, la liberté ne pouvait qu'en beaucoup souffrir. Cependant, comparés aux excès de l'âge précédent, les priviléges lui étaient certainement favorables, et il n'est pas douteux qu'elle ne pût prendre plus d'extension sous un tel régime qu'elle ne l'avait fait sous celui de l'esclavage ou du servage proprement dits.

Par cela seul que, dans ce nouveau régime, une moitié de la population avait cessé d'être la propriété matérielle de l'autre, il est visible qu'il devait y avoir plus de liberté. D'abord l'industrie humaine y pouvait prendre plus d'essor : les anciens dominateurs, ne fondant plus uniquement leur subsistance sur le produit de la guerre et le travail des vaincus, devaient commencer à faire quelque usage de leurs facultés productives ; et, d'un autre côté, les hommes anciennement asservis, travaillant maintenant pour eux-mêmes, devaient se livrer au travail avec plus de zèle, de suite et d'activité. Chacun, il est vrai, se trouvait encore comme emprisonné dans le cadre où le hasard l'avait fait naître ; ce n'était qu'avec la plus grande peine qu'on pouvait abandonner l'état de ses parents pour embrasser celui auquel on se sentait plus particulièrement appelé. Mais du moins chacun, dans la condition où il était né, pouvait, avec une certaine extension, user de ses forces pour son propre compte et commencer à accumuler les fruits de son travail. Pour reconnaître que cet ordre social ne rendait pas tout développement impossible, il suffit de faire attention que c'est au sein même de cet ordre qu'ont commencé à s'étendre, à s'élever, à prendre de l'importance, ces classes si diversement laborieuses, à qui les nations de notre âge sont redevables de presque tout ce qu'elles possèdent de lumières et de bien-être, et que la nature des choses appelle hautement à devenir les premières dans l'ordre politique, après l'avoir été longtemps dans toutes les autres branches de la civilisation [1].

[1] Rien n'oppose de plus grand obstacle au développement des classes laborieuses que le défaut de capacité politique : je ne dis pas le défaut d'ambition, la répugnance à chercher dans l'intrigue une fortune qu'on serait incapable d'acquérir par le travail ; mais le défaut de zèle à s'occuper des affaires communes et d'aptitude à juger les opérations du gouvernement. Les hommes d'industrie ne savent que la moitié de leur métier tant qu'ils ne sont pas capables de considérer d'un point de vue général les intérêts de la société industrielle, tant qu'ils ne

Il faut ajouter que ce mode d'existence, plus favorable que les précédents aux progrès de l'industrie et des lumières, l'était aussi aux progrès des mœurs. L'homme de guerre, ne comptant plus autant sur le pillage pour entretenir ou accroître sa fortune, devait sentir un peu davantage la nécessité de la dépenser avec discernement et modération. L'homme d'industrie, devenu plus maître de lui-même et des fruits de son travail, avait acquis un intérêt plus grand à se bien conduire. Sûr d'agmenter son bien-être par l'application, l'économie, l'ordre, la régularité, il était naturellement excité à contracter l'habitude de ces vertus. Il devenait moins intempérant par cela même qu'il était moins misérable : il était moins excité à chercher dans la débauche un dédommagement à des privations qu'il n'éprouvait plus; ses goûts devenaient plus délicats, à mesure qu'il avait plus de moyens de les satisfaire; et, croissant en instruction et en richesse, il devait croître nécessairement en bonnes mœurs.

Enfin, tandis que, sous ce régime, les hommes apprenaient à mieux user de leurs facultés à l'égard d'eux-mêmes, ils en faisaient aussi, des uns aux autres, un usage moins violent et moins agressif. Quelles que fussent les rivalités qui existaient entre les corporations et entre les ordres, il ne pouvait pas, à beaucoup près, régner entre ces divers groupes autant d'animosité qu'il y en avait eu précédemment entre les maîtres et les esclaves. Quelles que fussent les jalousies commerciales qui divisaient les nations, leurs haines mutuelles ne pouvaient pas avoir l'énergie de celles qui avaient existé entre des peuples acharnés à se piller et à s'asservir. Dans le nouvel ordre social, l'opposition des intérêts était visiblement moins forte : la guerre intestine et extérieure devait donc être moins ardente, et, par

peuvent pas juger sainement de ce qui est favorable ou nuisible au progrès de ses divers travaux, tant qu'ils ne sont pas disposés à empêcher que les pouvoirs établis ne fassent rien qui lui soit contraire. Cette capacité est tout à fait dans l'ordre de leurs professions; elle s'y lie de la manière la plus étroite; elle est une de celles qu'il leur importerait le plus d'avoir pour les exercer avec succès et avec fruit. Malheureusement, elle est longtemps une de celles qu'ils possèdent le moins; elle se développe la dernière; mais elle naît pourtant après les autres; elle en est la conséquence nécessaire et en devient le véhicule le plus puissant.

cela même, ses conséquences ne pouvaient pas être aussi fatales à la liberté. D'une autre part, l'esprit de domination étant affaibli, les ressorts de l'organisme social n'avaient pas besoin d'être aussi tendus; les gens de guerre pouvaient relâcher un peu les liens de l'ancienne discipline, et donner quelque liberté à leurs mouvements; les gens d'industrie en acquéraient, par cela seul, davantage; enfin, tandis que le pouvoir ne pesait plus sur ceux-ci d'un poids aussi lourd, leur ordre intervenait de plusieurs manières dans son action, et pouvait encore en tempérer les effets.

Il y avait donc, sous le régime du privilége, progrès incontestable vers la liberté. Les facultés humaines y prenaient plus de développement; les hommes s'y conduisaient mieux envers eux-mêmes; ils ne s'y faisaient pas mutuellement autant de mal. Il suffit, pour se convaincre de la justesse de ces remarques, de comparer les peuples de cet âge avec ceux de l'antiquité qu'on dit avoir été les plus libres. Y a-t-il le moindre doute, en effet, qu'on n'eût en France, avant la Révolution et sous le régime des corporations et des ordres, infiniment plus de vraie liberté qu'on n'en posséda jamais à Sparte ou à Rome, dans les plus beaux temps de ces républiques ?

Nous ne voyons jamais, quand nous parlons des peuples anciens, que le petit nombre d'hommes qui formaient le corps politique, c'est-à-dire les citoyens, les dominateurs, les maîtres, et nous ne tenons aucun compte des esclaves. C'est se placer au point de vue le plus faux. La classe des esclaves est précisément celle que nous devrions considérer quand nous nous comparons aux anciens peuples, et que nous voulons juger des progrès qu'a faits la société. Cette classe, en effet, était celle qui formait le fond de la population, celle qui nourrissait la société tout entière, celle qui répondait aux classes laborieuses de notre temps, et à ce que nous nommons aujourd'hui le peuple, la nation. Or, je demande si jamais elle fut aussi libre dans l'antiquité que l'était devenu, sous le régime des priviléges, le peuple de nos sociétés modernes? Non-seulement, au temps des priviléges, le peuple, parmi nous, était devenu infiniment plus libre que ne le furent jamais les classes laborieuses chez les anciens, mais il l'était même plus, à beaucoup d'égards, que ne l'avaient été dans l'antiquité les classes domi-

natrices. Il y avait indubitablement dans notre tiers état, avant la Révolution, plus de savoir, d'habileté, de richesse, de moralité et de vrais éléments de liberté de toute espèce, qu'il n'y en avait jamais eu à Rome, au plus beau temps de la république, dans le corps des citoyens, des dominateurs. Tout au plus peut-être pourrait-on prétendre que, du côté de nos bourgeois, la capacité politique était moins grande; que le tiers état ne s'appartenait pas autant que s'était appartenu le peuple romain; qu'il ne décidait pas des intérêts de l'industrie aussi souverainement que le citoyen romain avait décidé de ceux de la guerre. Encore serait-ce sujet à contestation; et, en tous cas, il serait vrai de dire que le tiers état était en voie d'effacer cette dernière trace de la conquête et d'acquérir, même politiquement, autant de liberté que la caste politique en avait jamais possédé dans les plus fameuses oligarchies des temps antiques.

§ 4. — Des obstacles qu'il était dans la nature du régime des privilèges d'opposer au progrès de la liberté.

Cependant, si le régime des priviléges était favorable à la liberté, ce n'était que par comparaison avec les régimes précédents; car, envisagé en lui-même, il lui opposait encore d'immenses obstacles.

On ne pouvait d'abord, dans ce nouvel état social, jouir que très-incomplétement de la liberté qui résulte du progrès des facultés industrielles et productives de l'homme. Un tel régime ne comportait pas le plein développement de ces facultés; il le rendait au contraire impossible, et il retenait les arts et les sciences dans un véritable état d'imperfection, comparativement du moins à ce qu'ils peuvent devenir dans un ordre de choses plus naturel et plus raisonnable.

Le trait caractéristique de cet état, c'était que la profession de chacun était déterminée par sa naissance. On était ce qu'on était né; on faisait ce qu'avaient fait les ancêtres. La chose eût été simple si elle eût été spontanée. Rien de plus naturel, en

effet, que de voir un fils suivre la carrière de son père : c'est celle dont l'accès lui est le plus aisé, celle qui lui offre le plus de chances favorables. Mais il ne suit pas de là qu'il faille lui fermer les autres voies vers lesquelles pourrait l'entraîner son penchant, et c'est ce qui avait lieu dans l'ancien régime des priviléges. S'il n'était pas absolument impossible de changer d'état, c'était au moins fort difficile : la tendance la plus énergique des corporations était de repousser les étrangers de leur sein, et de réserver pour les leurs la place vacante.

L'emploi des forces humaines, dans cet état, se trouvait donc déterminé par une circonstance absolument étrangère à la véritable vocation des hommes. Tel était avocat, que la nature avait fait médecin; tel autre maçon, qu'elle avait destiné à être statuaire. Ce n'était en quelque sorte que par hasard que l'on était à sa place. Une multitude de capacités se trouvaient détournées de leur véritable application. De là une immense déperdition de forces, et par conséquent un très-grand retard mis au progrès de l'humanité.

Tandis qu'une masse de forces considérable était mal employée, une masse encore plus grande peut-être se trouvait perdue faute d'emploi. C'était la suite toute naturelle de la tendance des corps à se réduire, à diminuer dans chaque carrière le nombre des compétiteurs. Il résultait de là qu'une multitude d'hommes, surtout dans les rangs inférieurs de la société, restaient toute leur vie sans profession, et languissaient dans un état misérable, où leurs facultés ne pouvaient prendre aucun essor. Il y avait donc encore, sous ce rapport, perte de talents, de capacités, de forces, d'où résultait visiblement un nouveau retard dans le développement des facultés et des moyens d'action de la société.

C'était peu de diminuer la masse des hommes actifs; c'était peu d'empêcher que les hommes occupés le fussent de la chose pour laquelle ils auraient eu le plus d'aptitude; le système des corporations avait encore pour effet d'empêcher que dans l'état qu'on exerçait on fît tout ce qu'on eût été capable de faire. Je ne dirai pas qu'il détruisît entièrement l'émulation; mais qui pourrait nier qu'il ne l'amortît d'une manière sensible ? S'il est vrai que, plus on a de rivaux dans une profession, plus il faut

travailler, s'évertuer pour obtenir la préférence, il est clair qu'un système qui délivrait de beaucoup de concurrents dispensait, par cela même, de beaucoup d'efforts, et devait laisser beaucoup de forces inactives. C'était donc, de la part de ce système, une nouvelle manière de diminuer les travaux de toute espèce, et, par conséquent, de retarder les progrès de la culture et de la liberté.

Avant d'arriver à la maîtrise, dans toute profession, il fallait dépenser infructueusement un temps et des sommes considérables. Quand on y était parvenu, il fallait en dépenser encore davantage pour défendre contre toute usurpation le privilége qu'on avait acquis. Enfin, comme tout privilége était une injustice criante, et qui ne pouvait se maintenir d'elle-même, il fallait, pour en jouir sans trouble, avoir l'appui de l'autorité; et l'autorité faisait payer cher cet appui. C'était donc encore une masse considérable de capitaux, de temps, d'activité, qui était dérobée au travail utile, et dépensée, non-seulement sans fruit, mais d'une manière très-préjudiciable au progrès des facultés et de la liberté.

J'ai dit que les priviléges affaiblissaient l'émulation; ce n'est point assez : sous un certain rapport, ils rendaient les progrès impossibles. Toute découverte relative à un art, faite hors de la communauté qui en avait le monopole, restait sans application : la communauté ne souffrait pas que l'inventeur en profitât à son préjudice [1]; et toute découverte, faite dans le sein même d'une corporation, était également perdue : les membres à qui elle n'appartenait pas, sentant qu'elle ne pouvait que nuire au débit de leurs propres produits, la traitaient d'innovation dangereuse, et ne négligeaient rien pour la faire avorter [2]. L'emploi de tout nouveau procédé se trouvait donc comme impossible. Dès lors, on n'avait plus aucun intérêt à rechercher les meilleurs, et, pendant des siècles,

[1] Voir les exemples que cite J.-B. Say, dans son *Traité d'économie politique*, liv. I, chap. XVII, § 2, et dans son *Cours d'économie politique*, IVe part., ch. IX.

[2] Les moyens, à une certaine époque, ne manquèrent pas. Colbert avait soumis la fabrication, dans la plupart des métiers et manufactures, à des règles dont il était strictement défendu de s'écarter, et nul ouvrier ne pouvait, sous peine d'amende et de confiscation, se permettre de mieux faire qu'un autre. *Ordonnance de* 1669.

les sciences et les arts se traînaient péniblement dans la même ornière.

J'ai parlé des efforts qu'on faisait pour écarter la concurrence des hommes; on n'en faisait pas moins pour se débarrasser de celle des choses. Les communautés travaillaient, à l'envi l'une de l'autre, à repousser de leur territoire les marchandises des forains. Il en résultait que l'action de l'industrie voiturière, comme celle de la fabrication, se trouvait resserrée dans les bornes les plus étroites; que chacun vivait dans l'isolement; que partout on était réduit à sa propre expérience; qu'une découverte faite dans un lieu ne servait de rien au reste de l'humanité, et qu'un bon procédé, pour devenir général, avait besoin en quelque sorte d'être autant de fois inventé qu'il y avait de peuples qui s'entouraient de barrières, et qui, en repoussant les produits de l'étranger, s'ôtaient la ressource si précieuse et si commode de l'imitation.

Je ne finirais point si je voulais montrer de combien de manières le système des priviléges nuisait au développement de l'intelligence et de l'industrie. Les faits, à cet égard, en disent plus que tous les raisonnements: les faits montrent avec évidence que, partout où l'on a pu discuter et travailler sans contrainte, les sciences et les arts ont fait de rapides progrès; tandis qu'ils sont restés plus ou moins stationnaires partout où quelques hommes ont eu le monopole des doctrines et de l'industrie. Le gros de la population est fort ignorant en Espagne, où le clergé a eu depuis plusieurs siècles une juridiction illimitée sur les travaux de l'esprit; l'instruction est plus commune en France, où ces travaux ont joui d'une latitude plus grande; et beaucoup plus commune en Angleterre, où, depuis longtemps, ils ne sont gênés par aucun obstacle préventif. On a vu en Angleterre les villes qui avaient des corps de métiers croître d'une manière beaucoup moins prompte que celles qui n'en avaient pas. York, Bristol, Cantorbéry, et d'autres villes soumises au régime des corporations, ont perdu, observe J.-B. Say, le rang qu'elles tenaient anciennement; et, sous le rapport de la richesse et de la population, elles ne viennent plus que fort après les villes de Manchester, de Birmingham et de Liverpool, qui n'étaient que des bourgades, il y a deux siècles, mais qui avaient l'avantage de ne point

avoir de corps de métiers [1]. A Londres, la ville du centre, où l'industrie est sujette aux règlements, a diminué de population, tandis que les faubourgs, où elle est libre, ont envahi la moitié du comté de Middlesex, et s'étendent chaque jour davantage [2]. On sait qu'à Paris, sous l'ancien régime, l'industrie était incomparablement plus avancée dans la partie de la ville où elle n'était point gênée que dans celle où elle se trouvait sous le joug des maîtrises [3]. Il n'y aurait enfin aucune exagération à dire que l'industrie, malgré les troubles et les guerres de la Révolution, a fait incomparablement plus de progrès en France, dans les cinquante ans qui se sont écoulés depuis l'abolition des priviléges, qu'elle n'en avait fait, en plusieurs siècles, sous l'ancienne monarchie.

§ 5. — Influence du régime des priviléges sur l'état des mœurs privées et publiques.

Si le régime des priviléges nuisait au progrès des arts, il n'était pas moins contraire à celui des mœurs, et la liberté, sous ce rapport, en recevait encore de graves atteintes. Les mœurs sans doute avaient beaucoup gagné à l'abolition de l'esclavage; mais combien n'avaient-elles pas encore à souffrir des priviléges des ordres et des corporations ! Sans rappeler tel de ces priviléges qui, dans les temps reculés, avait fait, en certains cas, pour certains hommes, un droit du viol

[1] *Traité d'écon. polit.*, liv. I, chap. XVII, § 2; *Cours d'écon. politique*, IV^e^ part., ch. X.

[2] La population de la Cité, à Londres, n'est plus maintenant que les deux cinquièmes de ce qu'elle était au commencement du dix-huitième siècle. V. Ch. Dupin, *Voyage dans la Grande-Bretagne : forces, commerce, etc.*, t. II, p. 3. M. Dupin attribue ce décroissement de la population à des causes qui ont pu exercer une certaine influence, mais qui n'ont pas agi seules. Il n'est pas douteux que les trente-deux compagnies exclusives de la ville du centre n'aient aussi contribué à la faire déserter. Voy. ce que dit à ce sujet un écrivain anglais cité par J.-B. Say, *Traité*, liv. I, chap. XVII, § 2.

[3] J.-B. Say, *ibid.*

et de l'adultère, il en subsistait encore de fort corrupteurs. Tel était notamment le privilége des hautes classes de conserver la noblesse dans l'oisiveté, ou plutôt le privilége qui faisait, pour elles, de l'oisiveté une condition de la noblesse [1]; tel le privilége de ces aînés de famille, que leur titre dispensait, pour êtres riches, de toutes les qualités nécessaires pour acquérir une fortune, et que leur position particulière appelait trop souvent à dépenser follement et licencieusement celle qu'ils avaient; tel le privilége de ces propriétaires de biens substitués, qui pouvaient s'abîmer de dettes sans courir le risque de grever ces biens, et d'appauvrir ceux qui devaient en hériter; tel encore, le privilége de ces hommes de cour qui, visant à accroître leur fortune, pouvaient commencer par la dissiper, assurés qu'ils étaient de rattraper par des dons et des grâces encore plus de biens qu'ils n'en détruisaient par leurs profusions [2].

Mais, outre que certains priviléges tendaient immédiatement à corrompre les mœurs, ils y tendaient tous d'une manière plus éloignée, en s'opposant, comme je l'ai dit, au développement du travail, de la richesse, des lumières. Tout ce qui met obstacle aux progrès de l'instruction nuit essentiellement à la morale, qui est le fruit du bon sens non moins que des bons sentiments; tout ce qui s'oppose aux progrès de

[1] Il n'y eut longtemps, comme on le sait, d'exercices permis à la noblesse que les exercices propres à la domination. Elle ne pouvait, sans déroger, exercer aucune profession utile. Elle envisageait le service public comme un pouvoir, non comme un travail. Montesquieu, qui voit la raison de tout dans la forme du gouvernement, dit qu'elle ne faisait pas le commerce, parce que c'eût été contraire à l'*esprit de la monarchie*. Ce n'est pas cela. Elle ne faisait pas le commerce par la même raison que les Grecs, que les Romains, que les Germains ne l'avaient pas fait; par la même raison que les Turcs ne le font pas : parce qu'il n'est dans l'esprit ni des races ni des castes militaires; parce qu'il répugne à ces castes; parce qu'il affaiblit le penchant à la guerre et l'amour de la domination. La raison des mœurs de la noblesse à cet égard était dans son origine toute barbare...

[2] Montesquieu dit, en parlant de la noblesse : « Cette noblesse toute guerrière, qui pense qu'*en quelque degré de richesse que l'on soit, il faut faire sa fortune, mais qu'*IL EST HONTEUX D'AUGMENTER SON BIEN, SI L'ON NE COMMENCE PAR LE DISSIPER, etc. » *Esprit des lois*, liv. XX, ch. XXII. On sait d'où lui venaient ces belles maximes : elle n'aurait pas tenu si fort à honneur de commencer par se ruiner si elle n'avait eu, pour s'enrichir, que les moyens ordinaires.

la richesse nuit également aux bonnes mœurs, qui viennent à la suite de l'aisance, surtout de l'aisance bien acquise; au lieu que le dénûment et la misère marchent presque toujours escortés de la dépravation. La morale enfin est directement attaquée par tout ce qui gêne le travail, puisque l'oisiveté est mère du vice, et qu'à l'indigent qu'on empêche de travailler il ne reste que le vol ou la mendicité pour ressource.

Si l'on veut juger à quel point la morale souffrait du régime des priviléges, il n'y a qu'à considérer le nombre des personnes qu'il dispensait de toute honnête occupation dans les rangs élevés de la société, et le nombre encore plus grand de celles à qui il interdisait toute industrie dans les conditions inférieures; il n'y a qu'à regarder un peu tout ce qu'il faisait naître dans le monde de dissipateurs, d'intrigants, d'oisifs, de valets, de mendiants.

Ajoutez que ce système ne dépravait pas seulement les hommes des dernières et des premières classes, mais encore, bien qu'à un moindre degré, ceux de l'ordre intermédiaire des citoyens. Il y avait en effet dans leur prospérité quelque chose de violent et d'illégitime; elle n'était pas seulement le fruit du travail, elle était aussi celui du monopole, et une partie de leurs profits venait toujours de ce qu'ils pouvaient réduire, d'autorité, le nombre de leurs concurrents. C'était même à écarter les rivaux, beaucoup plus qu'à les surpasser en mérite, qu'était employée leur activité, et leur esprit, dans ce système, était continuellement préoccupé d'idées injustes et tyranniques.

Enfin, tandis que le même régime pervertissait ainsi les mœurs, il troublait violemment la paix; il mettait de toutes parts les hommes aux prises, et c'était surtout par là qu'il était funeste à la liberté.

Je l'ai déjà dit, depuis les plus petites communautés jusqu'aux plus vastes États, il n'était pas une agrégation d'hommes qui n'exerçât en dehors d'elle quelque genre de despotisme; mais il n'en était pas une, en revanche, qui ne souffrît une multitude d'oppressions. Si chacun faisait la loi, chacun, à son tour, la subissait. Tel ordre d'artisans demandait-il le monopole de tel genre de fabrication? tous élevaient des prétentions analogues; et pour vouloir accaparer une industrie, on

se faisait interdire toutes les autres. Telle classe de marchands voulait-elle avoir le privilége de telle branche de commerce ? toutes prétendaient rendre leur commerce privilégié ; et, pour faire plus de bénéfices dans ses ventes, on s'exposait à être surfait dans tous ses achats : c'était comme une société de fripons dans laquelle tout le monde aurait été plus ou moins dupe. Repoussiez-vous les marchandises des forains ? tous les forains repoussaient vos marchandises. Vous refusiez de souffrir la concurrence des étrangers, nul étranger ne voulait souffrir votre concurrence. Non-seulement, dans ce système, les hommes placés hors des corps qui avaient accaparé les divers modes d'activité et d'industrie se trouvaient injustement dépouillés de l'usage innocent de leurs facultés; mais, entre les accapareurs même, il n'y avait que vengeance et que représailles, qu'injustices souffertes pour des injustices exercées : c'était un véritable état de guerre, et de guerre universelle.

A la vérité, cette guerre n'entraînait pas partout l'effusion du sang. Les petites corporations, au sein de chaque peuple, étaient ordinairement contenues par l'ascendant des grands corps entre les mains de qui résidait la puissance publique. Mais, si les rivalités des basses corporations se manifestaient rarement par des meurtres, elles ne cessaient d'éclater en procès, et la violence mutuelle qu'elles se faisaient par leurs droits exclusifs était perpétuellement aggravée par des démêlés judiciaires. On a vu des communautés plaider, *durant des siècles entiers*, contre d'autres communautés : les tailleurs, par exemple, contre les fripiers, pour établir la ligne de démarcation entre un habit tout fait et un vieil habit ; les cordonniers contre les savetiers, pour ôter à ceux-ci le droit de faire leurs souliers et ceux de leurs enfants et de leurs femmes [1]. Les communautés de Paris, suivant un habile financier, dépensaient près d'un million tous les ans en frais de procédure [2].

[1] J.-B. Say, *Cours d'économie politique*, IVe partie, ch. IX ; voir aussi une brochure de M. Pillet-Will, intitulée : *Réponse à M. Levacher-Duplessis*.

[2] Vital-Roux, *Rapport sur les jurandes et maîtrises* (1805), imprimé par ordre de la Chambre de commerce. Voir aussi Forbonnais, *Recherches sur les finances*.

Et ce n'était pas seulement ainsi que se combattaient les corps inférieurs. Chacun voulait avoir la grande corporation des gouvernants pour auxiliaire, et s'efforçait de la rendre complice de l'iniquité de ses prétentions. On allait effrontément la supplier de prohiber telle industrie dont on redoutait la concurrence; on ne demandait pas mieux que de recevoir d'elle des chaînes, que de lui payer des tributs, pourvu qu'elle daignât concéder de tyranniques priviléges. On s'épuisait en frais, en sollicitations, en prières, en adulations: et toutes ces bassesses, on les commettait pour obtenir le droit d'être injuste : *et omnia serviliter pro dominatione.*

« Lorsqu'on commença à fabriquer des cotonnades en France, dit M. Say, le commerce tout entier des villes d'Amiens, de Reims, de Beauvais, se mit en réclamation, et représenta l'industrie de ces villes comme détruite... Ce fut bien pis quand la mode des toiles peintes vint à s'introduire : toutes les chambres de commerce se mirent en mouvement. De toutes parts, il y eut des convocations, des délibérations, et beaucoup d'argent répandu. Rouen peignit à son tour la misère qui allait assiéger ses portes : *les femmes, les vieillards, les enfants, dans la désolation; les terres les mieux cultivées du royaume restant en friche, et cette belle et riche province devenant un désert.* La ville de Tours fit voir les députés de tout le royaume dans les gémissements, et prédit *une commotion qui occasionnerait une convulsion dans le gouvernement politique...* Lyon ne voulut pas se taire sur un projet *qui répandait la terreur dans toutes les fabriques.* Paris ne s'était jamais présenté au pied du trône, *que le commerce arrosait de ses larmes*, pour une affaire aussi importante. Amiens regarda *la permission des toiles peintes comme le tombeau dans lequel toutes les manufactures du royaume devaient être anéanties.* Son mémoire, délibéré au bureau des marchands des trois corps réunis, était ainsi terminé : *Au reste, il suffit, pour proscrire à jamais l'usage des toiles peintes, que tout le royaume frémit d'horreur quand il entend annoncer qu'elles vont être permises* : VOX POPULI, VOX DEI [1]. »

Ces réclamations, dans lesquelles la sottise le disputait à

[1] *Traité d'écon. polit.*, liv. I, ch. XVII, § I.

l'iniquité[1], ces demandes odieuses et sans cesse renouvelées de priviléges pour soi et d'interdictions pour les autres, n'étaient pas toujours écoutées : mais on sent quel ascendant elles devaient donner à l'autorité sur les professions qui les faisaient entendre ; on sent combien il devait être aisé d'asservir, de rendre tributaires des corps qui demandaient sans cesse à faire échange de la liberté contre la domination : aussi, en leur accordant des droits abusifs, ne leur épargnait-on ni les charges, ni les règlements, ni les mêlés. Chaque corporation, déjà opprimée par les priviléges de ses rivales, encore opprimée par les procès qu'elle avait à soutenir pour la défense de ses priviléges particuliers, l'était d'une troisième, d'une quatrième, d'une cinquième manière, par les taxes qu'on lui faisait payer, par les entraves auxquelles elle était soumise, par l'abus que ses membres en dignité faisaient d'un pouvoir déjà vexatoire de sa nature, enfin par la domination que le gouvernement exerçait sur elle en dominant les chefs qu'il lui avait donnés.

Si les priviléges des corps d'industrie et de commerce n'amenaient ordinairement que des procès, ceux des ordres supérieurs provoquaient des dissensions beaucoup plus graves. Ce que ces ordres avaient à souffrir du système général des priviléges n'était rien en comparaison de ce qu'ils en retiraient d'avantages. Leur part, dans cette distribution de tyrannies de toute espèce, était manifestement la meilleure. Ils recevaient bien, sans doute, quelque dommage des priviléges des ordres inférieurs ; mais le tort que chaque communauté pouvait leur faire, à la faveur du monopole dont elle jouissait, était amplement compensé par tout ce qu'ils retiraient de l'ordre établi, en droits seigneuriaux, en immunités pécuniaires, en honneurs, en traitements, en pensions, en gratifications, en grâces

[1] Ce qui constituait la sottise de ces réclamations, c'est qu'elles étaient directement contraires à l'intérêt de ceux-là mêmes qui les formaient. En effet, l'introduction de toute industrie nouvelle crée une nouvelle main-d'œuvre, provoque un surcroît de richesse et de population, fait naître des consommateurs avec des moyens d'échange, et ouvre ainsi de nouveaux débouchés aux produits des industries déjà existantes. Le plus mauvais service qu'on eût pu rendre aux pétitionnaires, dans les cas cités par M. Say, c'eût été d'écouter leurs demandes. C'est ce que l'expérience ne tarda pas à faire voir.

de cour de toute espèce. Aussi, dans l'impuissance de rétablir leur ancienne domination, étaient-ils grandement partisans d'un système qui, continant pour ainsi dire tous les citoyens des ordres inférieurs et secondaires dans l'exercice des professions privées, leur livrait par cela même le monopole du service public et de tout ce qu'il donnait de richesse et de lustre.

Mais, plus les priviléges des ordres supérieurs étaient grands, et plus la jalousie qu'ils excitaient était violente. Le clergé, la noblesse, la judicature, étaient l'objet de l'universelle animadversion des corporations inférieures. Ces corporations, dans lesquelles on jouissait sans scrupule de droits extrêmement odieux, ne pouvaient souffrir qu'au-dessus d'elles on en eût de plus considérables et de plus odieux encore; et telle communauté d'artisans ou de marchands, telle compagnie de lettrés ou de légistes, qui auraient accaparé volontiers tout ce qu'il y avait au monde de procès, de savoir, d'industrie, de commerce, frémissaient d'indignation en voyant une classe d'hommes appelés nobles prétendre, de leur côté, au monopole de certains emplois, à l'exemption de certains impôts, etc. On sait assez, sans que je le dise, ce que les rivalités de la noblesse et du tiers état ont produit de troubles et de dissensions dans la plupart des contrées de l'Europe, et tout ce que ces ordres, dans leurs querelles, se sont mutuellement fait souffrir de violences et d'oppressions. Le régime sous lequel ils vivaient était donc pour chacun d'eux une source féconde de maux.

Ce régime, qu'on a présenté comme le type de l'ordre, parce que les hommes y étaient classés avec une sorte de symétrie, n'avait donc tout au plus de l'ordre que les apparences, et recélait, en réalité, une profonde anarchie. Depuis la base du système jusqu'à son sommet, tout le monde y était en état d'hostilité; et c'est précisément dans ce qu'on représentait comme un principe de paix qu'était le germe de cette universelle discorde. C'est parce que d'avance la place de chacun y était fixée, que nul n'y était content de sa place; il divisait les hommes, parce qu'il les classait arbitrairement; il les excitait à se jalouser, parce que le bien-être y était le fruit de la faveur, infiniment plus que du mérite; il rendait, à tous les

étages, les classes inférieures ennemies des rangs supérieurs, parce qu'il donnait partout aux supérieurs le moyen d'être injustes envers les subalternes.

Enfin, tandis que ce régime entretenait ainsi la division parmi tous les ordres de la société, entre la classe ouvrière et le corps des maîtres, entre les corporations et les corporations, entre les ordres inférieurs et les classes supérieures, il était surtout une cause de guerre de nation à nation. Personne n'ignore le rôle que les jalousies commerciales ont joué, depuis trois siècles, dans les guerres de l'Europe, ni les maux horribles que les peuples de ce quartier du globe se sont faits pour s'exclure mutuellement des champs du commerce et de l'industrie, pour accaparer, chacun de leur côté, toute l'activité industrielle et commerciale. Il y a eu pour cette fin, on le sait de reste, des millions d'hommes égorgés, des fleuves de sang répandu.

Le système des ordres et des corporations, très-préférable à celui du servage, était donc encore, sous beaucoup de rapports, excessivement contraire à la liberté. Il s'opposait au plein développement de l'industrie, de la richesse, des lumières; il entretenait de plusieurs manières la corruption dans les mœurs; il fomentait violemment la guerre civile et la guerre extérieure.

Hâtons-nous d'avancer vers un meilleur état.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui les priviléges des ordres et des corporations ont été remplacés par une extension exagérée des pouvoirs de l'autorité centrale.

§ 1. — Du régime nouveau que la révolution substitua au régime des privilèges.

La grande Révolution opérée en France en 1789 y détruisit, à peu près radicalement, l'état social que je viens de décrire. Toutes les distinctions d'ordre furent effacées, toutes les hiérarchies artificielles abolies, toutes les influences subreptices annulées, toutes les corporations oppressives dissoutes.

Il ne faudrait pourtant pas dire, comme on l'a fait si souvent, que l'on passa le niveau sur les têtes. Il ne fut certainement pas décidé que les hommes de six pieds n'en auraient que cinq, que la vertu serait abaissée au niveau du vice, que la sottise aurait sa place à côté du génie, que l'ignorance et le dénûment obtiendraient dans la société le même ascendant que la richesse et les lumières. Ce ne fut pas là, tant s'en faut, la pensée de la Révolution. Loin de chercher à détruire les inégalités naturelles, elle voulut au contraire les faire saillir, en ôtant les inégalités factices qui les empêchaient de paraître.

En un sens, c'étaient les hommes du régime précédent,

c'étaient les apôtres du privilége qui avaient été de véritables niveleurs. Dans leurs classifications arbitraires et immuables, ils ne tenaient, pour ainsi dire, aucun compte des prééminences réelles, et ils voulaient que l'on fût grand ou petit, bon ou mauvais, habile ou sot, par droit de naissance. Ce fut contre cette égalisation absurde et forcée que fut dirigée la Révolution. Loin de viser à tout niveler, elle brisa le niveau que des mains oppressives tenaient abaissé sur le grand nombre; et, sans prétendre assigner de rang à personne, elle voulut que chacun pût devenir tout ce que naturellement il pourrait être, et ne fût jamais dans le droit que ce qu'il serait dans la réalité.

Qu'un tel changement plaçât le pays dans une situation comparativement favorable à la liberté, c'est ce qu'il n'est certainement pas possible de mettre en doute. On conçoit, en effet, ce que devait offrir de facilités pour tous les développements, pour toutes les acquisitions, pour tous les travaux, la destruction d'obstacles aussi nombreux et aussi compliqués que ceux qu'avait si longtemps opposés à l'activité humaine le régime qui venait d'être aboli. Il suffit d'avoir vu ce qu'étaient ces obstacles, ce qu'ils empêchaient de progrès, ce qu'ils entretenaient de corruption et d'abaissement dans les mœurs, ce qu'ils mettaient de trouble et d'hostilité dans les relations sociales, pour comprendre ce que le seul fait de leur destruction devait avoir, sous tous les rapports, d'avantageux pour la liberté. Mais, malheureusement, ces obstacles devaient être remplacés par d'autres, fort nuisibles encore, et il était dans la nature des choses qu'au despotisme des corporations et des ordres succédât celui d'une autorité centrale dont les attributions et l'action seraient déplorablement exagérées.

Plusieurs causes très-considérables se réunissaient pour pousser la Révolution à ce résultat. Historiquement, tout tendait depuis longtemps parmi nous à l'agrandissement de l'autorité centrale. Il fallait d'ailleurs que cette autorité fût très-concentrée et très-énergique pour pouvoir briser les résistances que l'abolition du régime des priviléges était destinée à rencontrer. Il y avait, en outre, une raison puissante pour que le pouvoir étendît démesurément ses attributions, dans cette circonstance, que l'autorité souveraine était passée dans les

mains de la nation, et que c'était au nom de la souveraineté nationale que le régime des priviléges venait d'être aboli. En fait, cette souveraineté était victorieuse et triomphante. En principe, on lui attribuait une compétence illimitée. Il paraissait tout simple, dans les idées qui dominaient alors, d'immoler les indépendances individuelles à la puissance collective, et, comme la loi était censée l'expression de la volonté générale, rien n'était réputé tyrannique dès qu'on procédait par des lois. Enfin, il y avait dans les mœurs politiques une passion, parmi beaucoup d'autres, qui aurait suffi pour faire prendre à l'autorité centrale un développement exagéré : je veux parler de l'amour des emplois, des offices du gouvernement, et de cette tendance, de plus en plus générale, qu'on avait depuis longtemps contractée, de chercher l'illustration et la fortune dans le service public. Chacun, à l'imitation des classes à qui le monopole en avait été ravi, était disposé à l'envisager comme une source de profits de toute nature. Chacun voulait y puiser quelque chose de la richesse et du lustre qu'il avait toujours répandus sur ses possesseurs. Toutes les professions étaient déclarées libres ; mais c'était vers celle-là de préférence que se dirigeait l'activité commune. La tendance des idées et des mœurs était d'en faire en quelque sorte un moyen général d'existence, une carrière immense ouverte à toutes les ambitions... Or, c'était surtout cette tendance qui favorisait le développement de l'autorité centrale, et qui aurait suffi pour en exagérer les attributions, quand cette exagération n'aurait pas dû résulter inévitablement des autres causes que je viens d'énumérer.

Ce n'est pas qu'au moment où éclata la Révolution, bien des éléments de la puissance publique, malgré les efforts heureux que la monarchie, depuis plusieurs siècles, n'avait cessé de faire pour les ramener à un centre commun, ne fussent encore très-abusivement disséminés, et que, par conséquent, il ne restât encore au pouvoir central de nombreuses et très-légitimes conquêtes à faire. L'autorité n'avait guère moins à se plaindre que la société des anciennes usurpations des corporations et des ordres privilégiés. Elle avait à supprimer ce qui pouvait subsister encore des anciennes justices seigneuriales ; elle avait à débarrasser la puissance législative du

contrôle exorbitant que prétendaient exercer sur elle les parlements; elle avait à faire sortir les offices de judicature du patrimoine des familles qui les possedaient comme une propriété; elle avait à revendiquer une multitude d'emplois publics qu'on avait usurpés sur elle ou qu'elle avait abusivement aliénés; elle avait à dépouiller un nombre infini de localités et de territoires de pouvoirs irréguliers qui les soustrayaient, contre toute raison, à son action la plus légitime; elle avait à faire disparaître une multitude d'anomalies et de bigarrures des diverses branches du service public, à les rendre plus homogènes et plus uniformes, à les mieux distinguer les unes des autres, et tout à la fois à les mieux réunir toutes dans sa main. Enfin, en divisant plus nettement, en définissant mieux, en ramenant à l'unité, sans les confondre, tous les éléments de la souveraineté, tous les pouvoirs qui la constituent, les pouvoirs législatif, administratif, judiciaire, exécutif, elle avait à revendiquer des attributions, en partie envahies ou paralysées, qui lui étaient à la fois propres et nécessaires, et à se mettre ainsi complétement en mesure de remplir sa destination.

Si, dans l'immense mouvement de concentration qu'elle opéra, la Révolution de 1789 avait pu se renfermer dans ces limites; si elle s'était bornée à mettre l'autorité centrale en possession de tous les pouvoirs élémentaires qui constituent réellement son domaine nécessaire, et à lui donner les attributions dont elle avait besoin pour remplir sa véritable tâche, pour maintenir l'ordre dans la société, pour réprimer dans toutes les agglomérations de citoyens, dans toutes les classes d'individus, dans tous les ordres de travaux et de transactions, l'abus qu'on pourrait faire de ses forces, rien assurément n'eût été plus naturel et plus légitime. Mais là ne s'arrêta pas son action.

Tout n'était pas également vicieux dans le régime qu'il s'était agi de détruire. S'il existait beaucoup de priviléges iniques, il y en avait beaucoup aussi qui n'offraient rien de naturellement injuste, et qui n'étaient odieux que par leur caractère exclusif. Or, tous s'engloutirent également dans la nouvelle domination qui s'élevait sous l'invocation de la souveraineté du peuple, même ceux qui, pour devenir justes, n'auraient eu

besoin que d'être généralisés. Les provinces et les villes vinrent, par l'organe de leurs députés, déposer aux pieds de l'Assemblée nationale leurs franchises, leurs chartes, leurs capitulations[1], sans distinguer dans ces priviléges ce qu'il y avait de pouvoirs sociaux qui devaient faire retour à l'État, de ce qu'il y avait de droits locaux qui devaient leur rester, en se généralisant seulement davantage ; et l'Assemblée, non contente de revendiquer pour l'État les pouvoirs régaliens qu'on avait usurpés sur lui ou qu'il avait perdus par sa faute, le mit en possession d'une multitude de droits qui naturellement ne lui appartenaient pas. Il fut déclaré qu'*une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les priviléges dont elles jouissaient, et dont le sacrifice était nécessaire à l'union intime des parties, toutes les libertés des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants étaient abolies sans retour, et demeureraient confondues dans le droit commun de la France*[2].

Or, ce qu'on voulait dire par là, ce n'était pas que ces libertés devenaient le droit commun du pays, mais qu'elles seraient remplacées par ce droit commun ; et l'avenir se chargea bientôt d'expliquer que ce qu'on entendait ici par droit commun, c'était la substitution, dans les termes les plus absolus, de la volonté générale aux volontés particulières, légitimes ou non légitimes, abusives ou non abusives. Dès ce moment, il n'y eut plus nulle part d'action purement locale pour des intérêts purement locaux. Toute administration véritablement locale disparut, et fut remplacée par une administration générale, la même partout, exercée par l'État ou sous sa surveillance, et dans laquelle les localités, destituées de toute vie propre, ne figurèrent plus que comme des abstractions, comme des fractions du tout. Pour la gestion de leurs affaires les plus personnelles, comme pour l'exécution des lois générales de l'État, les municipalités furent subordonnées aux districts, les districts aux départements, les départements à l'autorité centrale. Aucune portion du territoire national ne fut dispensée de cette subordination. L'Assemblée Constituante la recommanda comme

[1] Nuit du 4 août 1789. En voir le récit dans le *Moniteur*.

[2] Décret des 4, 6, 7, 8, 11 août et 3 novembre 1789, article 10.

le moyen de maintenir partout *l'unité des principes, des formes et des méthodes*, et elle déclara que toute résistance qui tendrait à rompre cette unité (non-seulement l'unité de gouvernement, mais l'unité d'administration) *serait le plus grand des délits politiques* [1].

J'ai hâte d'ajouter que ce ne fut pas tout, et que là ne se borna pas le mouvement de concentration. La subordination au pouvoir central devint le sort commun des professions privées comme celui des communes et des provinces. Les occupations de toute espèce sortirent des mains des corporations qui les avaient accaparées, et furent déclarées libres ; mais de la déclaration à l'établissement de la liberté, la distance était grande, et cette liberté ne put avoir et n'eut en effet rien de réel. L'assujettissement du travail changea seulement de nature et de forme. L'Assemblée Constituante n'avait permis à tous l'exercice de toutes les professions qu'à la condition de se soumettre aux *règlements de police qui seraient faits par l'autorité* [2] ; et l'autorité, après avoir laissé quelque temps flotter toutes choses dans le désordre, trouva bientôt dans la réserve que la loi avait faite le moyen de s'attribuer sur l'exercice des professions une juridiction non moins étendue que sur l'administration des communes et des départements. Au lieu de se borner à exercer sur elles cette action indirecte et simplement réprimante que réclame impérieusement l'intérêt du bon ordre, mais qui suffit toujours quand elle est habilement et fermement exercée, et qui était seule compatible avec la liberté qu'on voulait établir, elle les soumit peu à peu à une action directe et préventive, à une tutelle, à une régie. C'était la tendance ancienne, rendue plus énergique par l'esprit dominateur de la Révolution. Il parut aussi simple de centraliser la direction de certaines professions particulières, qu'il l'avait été de centraliser l'administration de la justice et la confection des lois. « *Citoyens*, disait Danton à la Convention Nationale, *vous devez donner une centralité à l'instruction publique, comme vous en avez donné une au gouvernement* [3]. » Or, ce que Danton disait de l'enseignement,

[1] Instruction de l'Assemblée Constituante des 12-20 août 1790, concernant les fonctions des assemblées administratives.

[2] Loi du 2-17 mars 1791, art. 7.

[3] Séance du 6 frimaire an II. Voir aussi ce que disaient sur ce sujet, dans la

on était porté à le dire de beaucoup de choses, presque de toutes choses : c'était la disposition des esprits.

Cette disposition, déjà si exagérée sous la Convention, se manifesta avec encore plus d'excès sous l'Empire. Ce fut alors surtout que la plupart des travaux que l'économie sociale embrasse furent successivement soumis à la direction matérielle de l'autorité. Il y eut des professions, le ministère ecclésiastique, l'enseignement, les travaux publics, le service des postes, celui des banques, la manipulation et la vente des tabacs, la fabrication des poudres, etc., que le pouvoir central retint sous sa main, et qu'il se réserva de faire exercer par des hommes choisis et rétribués par lui ; il y en eut d'autres, en plus grand nombre, celles de boucher, de boulanger, de courtier, d'agent de change, d'avoué, de notaire, de commissaire-priseur, en faveur desquelles il rétablit, en le modifiant, l'ancien régime des corporations, et dont il livra le monopole à un nombre limité d'individus. Il n'y en eut point, même dans le nombre de celles qui furent laissées à l'activité générale, qu'il ne soumît à des restrictions, à des mesures préventives, à des censures préalables, à des tutelles variées. Les règlements arbitraires qu'il n'avait faits anciennement que sauf les droits des privilégiés ou dans l'intérêt de leurs priviléges, il les faisait maintenant sans égard pour ces droits abolis, mais dans l'intérêt de son autorité et pour son propre compte. Ce qui avait été affaire de corps devint affaire de gouvernement ou d'administration. C'était la substitution d'un despotisme central à l'ancien despotisme disséminé des corporations et des ordres.

Tel fut le régime qui sortit, sous l'influence des causes que j'ai énumérées, de l'abolition des priviléges.

§ 2. — En quoi ce nouveau régime était plus favorable que le précédent a la liberté.

Je reconnaîtrai sans difficulté que cette nouvelle manière d'être comportait une liberté plus réelle et plus étendue que celle qui a été décrite dans le chapitre précédent.

même séance et dans celles des 27 germinal an III et 7 brumaire an IV, les représentants Cambon, Barrère, Romme, etc.

Il faut prendre garde d'abord qu'elle faisait entrer la nation en possession d'elle-même, et que c'est dans ce nouvel état que notre éducation politique a commencé.

Il faut considérer, en second lieu, que si elle faisait perdre à un certain nombre de provinces et de villes quelque chose de leur indépendance administrative, de leur personnalité, de leur activité propre, ce dommage n'était pas sans compensation. Il faisait partout, et surtout dans les parties du royaume qui avaient été anciennement soumises au régime des intendants, intervenir davantage les populations dans la formation des pouvoirs administratifs locaux. Il leur assurait à beaucoup d'égards le bienfait d'une bonne éducation administrative, il les forçait, en quelque sorte, à contracter, dans la gestion de leurs affaires particulières, des habitudes d'ordre et de régularité. Il est vrai que cette éducation ne pouvait qu'être extrêmement lente, parce que les localités et les territoires qu'on y avait soumis, n'ayant plus d'existence propre, n'y pouvaient apporter qu'un faible intérêt; parce qu'ici la vie locale était détruite; parce qu'ailleurs elle n'était pas encore née; parce que d'ailleurs l'enseignement venait de loin et devait se faire souvent attendre. Mais si cet enseignement devait être lent, il ne pouvait, à ce qu'il semble, manquer d'être judicieux et sain, du moins à le considérer d'une manière abstraite; et l'on sent que des instructions émanées de pouvoirs supérieurs exercés, uniquement occupés à chercher, pour la gestion des intérêts locaux, les règles et les formules les plus simples et les plus sûres, ne pouvaient être sans fruit pour les pouvoirs inférieurs qui étaient obligés de s'y conformer. Aussi ne peut-on douter que la plupart des communes du royaume n'aient fait quelque profit à cette grande école, qu'elles n'y aient recueilli d'utiles notions, contracté de bonnes habitudes; et il est probable que, lorsqu'elles auront acquis, dans l'avenir, plus de latitude et d'indépendance pour la gestion de leurs biens propres et de leurs intérêts purement patrimoniaux, elles continueront volontairement à se conduire par les règles qui les ont gouvernées depuis un demi-siècle. Si donc ce système exagéré de centralisation, en subordonnant l'administration de leurs intérêts particuliers à une direction générale et uniforme, a pu nuire à l'activité d'un certain nombre, il a été, à beaucoup d'égards,

favorable à l'instruction de toutes, et l'on peut admettre qu'il a heureusement secondé par là les progrès de leur liberté.

On ne peut nier, d'un autre côté, que le nouveau régime, malgré les règlements arbitraires auxquels il a soumis successivement la plupart des travaux et des professions, n'ait donné à toutes les professions et à tous les travaux une impulsion considérable, et favorisé à un haut degré, sous une multitude de rapports, les progrès de notre nation. Cela est naturellement résulté de l'élan que l'abolition des priviléges avait imprimé à tout; de la liberté qu'on avait proclamée, sinon établie; des obstacles qu'on avait détruits, et qui n'ont été remplacés que peu à peu, et par des obstacles infiniment moindres : car il n'est pas contestable que les nouveaux obstacles que le système a suscités ne soient moindres, en effet, que ceux qu'on avait abolis, et que l'activité générale n'ait été moins comprimée par les pouvoirs exagérés de l'autorité centrale qu'elle ne l'avait été précédemment par les priviléges des ordres et des corporations. L'administration n'a pas usé de ses pouvoirs aussi tyranniquement que les corporations usaient de leurs priviléges; elle ne s'est pas, comme elles, posée en antagoniste à l'entrée de toutes les professions, écartant la foule des compétiteurs, gardant pour les siens la place vacante. Comme elle n'avait pas, à beaucoup d'égards, les mêmes motifs de jalousie, elle n'a pas mis la même ardeur à combattre la concurrence; elle l'a, au contraire, favorisée, au moins à l'intérieur; et ses restrictions, imaginées dans un intérêt d'ordre et de police, ont été bien moins opposées que l'ancien régime des priviléges au libre exercice des professions et aux développements du travail. Le travail donc, sous l'influence du régime nouveau, a dû acquérir et déployer infiniment plus de puissance; et il ne faut qu'ouvrir les yeux, en effet, pour reconnaître, de quelque côté que l'on se tourne, que le pays a notablement gagné en activité, en industrie, en instruction, en lumières, en richesse, en toutes sortes de moyens d'action.

Si sa puissance et son bien-être se sont fort accrus, ses mœurs, d'une autre part, n'ont pas laissé de s'améliorer. Ceci reste vrai, malgré tout ce qu'ont pu faire éprouver, dans ces derniers temps, de détérioration aux habitudes nationales plusieurs causes très-considérables, et notamment une révolu-

tion qui a changé subitement la situation d'une multitude de familles, et fait fermenter avec violence beaucoup de mauvaises passions. Il reste vrai, dis-je, malgré ces causes, que les mœurs privées de la nation se sont perfectionnées, non pas sans doute au même degré que son industrie, mais dans une certaine mesure. C'est un fait que ne contestent point les observateurs impartiaux. Il en est peu, au moins d'éclairés, dans ce qui reste de la génération qui a vu l'ancien régime, qui ne reconnaissent, en comparant les Français d'autrefois à ceux de notre temps, qu'ils sont aujourd'hui plus occupés, plus actifs, plus soigneux de leurs affaires, mieux réglés dans leurs dépenses, moins livrés à la dissipation, plus capables, en un mot, de faire, par rapport à eux-mêmes, un usage judicieux et bien ordonné de leurs facultés.

Enfin ce régime, qui a fomenté si activement l'industrie, et qui n'a pas laissé de rectifier les habitudes individuelles, a été peut-être plus favorable encore aux progrès de la morale de relation. Sous une multitude de rapports, en effet, il a placé les hommes dans une situation où ils se sont fait réciproquement moins de violence, où, des uns aux autres, ils ont usé plus équitablement de leurs facultés. Il n'a plus été autant au pouvoir de quelques-uns d'empêcher que beaucoup d'autres ne pussent gagner honorablement leur vie. Un bien moindre nombre a pu élever la prétention de faire exclusivement ce qui ne nuisait à personne, et ce qui devait, par cela même, être permis à tous. Ce que ces changements ont fait tomber d'entraves ; ce qu'ils ont fait cesser d'oppositions, de haines, de rivalités, de procès, de guerres intestines, et ce que, par conséquent, ils ont mis de facilité et de liberté dans les actions individuelles et dans les relations sociales, ne saurait être que très-difficilement et très-imparfaitement apprécié.

Je pourrais, si je voulais insister, donner de la vérité de ces résultats des preuves de détail fort nombreuses. Mais d'abord les progrès de notre puissance industrielle sont si patents que nul ne songe à les contester, et quant à ceux de nos mœurs, sont-ils moins certains parce qu'il est plus aisé de les mettre en doute?

Je ne me dissimule aucune des atteintes que la morale publique a reçues, dans ces derniers temps, des causes que

tout à l'heure je rappelais. Je sais ce que nos révolutions successives, et la dernière en particulier, ont dû exciter parmi nous de passions cupides et faire fermenter de corruption ; ce qu'une certaine littérature, symptôme et cause tout à la fois de l'animation déréglée des esprits, a pu produire de relâchement dans les mœurs domestiques, et donner à certains vices d'exaltation ; ce que ces deux causes réunies ont introduit dans les dépenses privées d'exagération, de raffinement et de faste. Et néanmoins, je demeure convaincu que les mœurs sont moins imparfaites aujourd'hui qu'elles ne l'étaient sous l'ancienne monarchie, et j'en aperçois des preuves certaines au milieu même de ces excès. Ce qu'on appelle la corruption électorale et parlementaire est un vice récent, qui paraît être l'objet d'une réprobation fort générale, et qui fait trop de dupes d'ailleurs pour ne pas être tôt ou tard réprimé. Le dérèglement de mœurs que feraient supposer certaines productions littéraires est plus encore dans ces productions que dans la vie réelle, et le soin extrême avec lequel sont dissimulés certains écarts est une délicatesse qu'on n'a pas toujours eue et qui dépose en faveur du temps présent. Les mœurs actuelles, un peu moins irrégulières en réalité, le sont moins surtout dans les apparences. L'affiche du libertinage ne serait plus de bon ton. Les liens de famille sont plus respectés ; il ne paraît plus plaisant de porter le désordre dans un ménage ; on rit moins des maris trompés ; on méprise davantage les suborneurs : qui chercherait aujourd'hui à passer pour un homme à bonnes fortunes ? D'une autre part, les dépenses, bien qu'empreintes d'une regrettable exagération, dans les classes nouvellement élevées surtout, sont pourtant en général plus sensées : elles tendent davantage à la satisfaction des besoins réels, et sont à la fois plus dirigées vers le luxe de commodité et d'agrément, et moins vers le luxe d'ostentation ; elles sont aussi, je pense, mieux réglées et dans un rapport plus exact avec les fortunes. Voilà pour ce qui est des habitudes privées.

Quant à la morale de relation, les progrès sont encore moins contestables. Il se peut que les relations aient perdu quelque chose sous le rapport de l'urbanité, de l'agrément, de la délicatesse des formes ; mais elles sont meilleures au fond, et si les dehors semblent moins gracieux, on se respecte en réalité

davantage : les hommes de tous les rangs ont plus de valeur; surtout, on méprise et on maltraite moins les classes inférieures. La Révolution, qui a un peu abaissé les rangs élevés, a, par un mouvement contraire, un peu relevé les rangs inférieurs, et donné un commencement de dignité aux classes de la nation qui n'en avaient pas encore : de beaux messieurs ne s'aviseraient pas aujourd'hui de distribuer des coups de canne à des cochers de fiacre, comme il était de bel air de le faire, et comme on le faisait impunément à Paris avant la révolution de 1789. On ne vit plus, je sais, dans la même familiarité avec son valet de chambre; mais, si on ne le met pas dans le secret de ses faiblesses, on ne le traite pas non plus avec la même dureté. On a également cessé de faire des confidences à ses gens et de les battre : on est beaucoup plus, à tous égards, dans la mesure de la justice et de la bienséance envers ses inférieurs. En même temps, il y a moins de distance entre toutes les classes. Personne, il y a 60 ans, n'eût osé prendre le costume d'un état supérieur au sien; un notaire, à Paris, n'était pas reçu dans les bonnes maisons; à peine un homme riche admettait-il son médecin à sa table; l'agent de change du trésor royal n'osait se permettre le carrosse et allait en voiture de place, bien qu'il fût riche à millions. Tout cela est bien changé. Nous sommes tous vêtus de la même manière. Nous recevons tous la même éducation : les fils du roi et ceux du riche marchand fréquentent les mêmes écoles et concourent pour le même prix. Aucune classe n'est tenue dans un état de dégradation systématique, et s'il reste encore de sottes gens, il est devenu vrai de dire qu'il n'y a pas de sot métier : on ne distingue plus les hommes que par ce qu'ils ont de valeur naturelle ou acquise. Sans doute l'homme riche ne fait pas sa société du crocheteur, du portefaix; mais ce n'est pas tant parce que leur travail lui semble méprisable que parce que leurs esprits sont différents, parce qu'ils n'ont pas la même instruction, les mêmes mœurs, le même langage. Il n'est pour ainsi dire pas de profession qui ne paraisse honorable, exercée par des hommes capables de l'honorer.

On ne saurait donc contester que, sous l'influence du nouvel état social qui a succédé à l'ancien régime des corporations et des ordres, la population de ce pays n'ait, d'une part, immen-

sément accru ses pouvoirs productifs, et, d'un autre côté, perfectionné, dans une certaine mesure, ses habitudes privées et surtout ses relations sociales; qu'elle n'ait appris à faire de ses forces un usage infiniment plus étendu, à beaucoup d'égards mieux réglé, et, partant, qu'elle ne soit devenue infiniment plus puissante et plus libre.

§ 3. — Des obstacles particuliers qui s'opposent a la liberté sous le régime de la centralisation administrative.

Néanmoins, il est dans la nature du régime de la centralisation d'opposer encore beaucoup d'obstacles au progrès de la liberté, et, tout en reconnaissant les améliorations qui se sont produites en France sous l'influence du système que je décris, il faut confesser aussi que ce régime, par l'extension abusive qu'il a conservée ou qu'il a fait prendre aux attributions administratives du gouvernement, oppose encore à nos progrès de nombreux et graves obstacles.

Ce qu'il a d'excessif, ce n'est assurément pas, je le répète, d'avoir ramené à l'unité, en les divisant et les définissant mieux, tous les éléments constitutifs de la puissance publique, et d'avoir voulu qu'il n'y eût dans l'État qu'une même législature, une même police, une même justice, une même force armée, un même système d'impôts. Ce n'est pas non plus d'avoir voulu que la puissance publique, ainsi généralisée, et rendue partout la même et partout présente, exerçât une surveillance assidue, réprimât toute injuste prétention, punît les actions malfaisantes, ordonnât la réparation des dommages causés, et gouvernât ainsi indirectement toutes choses. Non : l'excès a été de vouloir qu'elle gouvernât tout ou presque tout directement; qu'elle régît, dans l'acception propre et positive du mot, presque toutes les forces placées en dehors de la sienne, toutes les agglomérations d'individus et tous les ordres de professions.

C'est par là seulement que le système est attaquable; mais,

envisagé de ce côté, il donne lieu à d'irréfutables objections, et, théoriquement du moins, il n'est possible de défendre avec solidité, ni l'extension qu'il a reçue, ni même le principe sur lequel il se fonde. Il assigne, en effet, au gouvernement une multitude de rôles différents du sien; il complique et accroît démesurément sa tâche; il le fait sortir à tout propos de sa véritable spécialité, qui est d'empêcher, par une bonne administration de la justice civile et pénale, que personne n'agisse d'une manière nuisible à autrui, et non de substituer son activité à celle de tout le monde, ou de régler arbitrairement toutes les activités.

Est-il (je ne parle ici, bien entendu, qu'en théorie et sous la réserve des questions de pratique, dont une multitude de circonstances peuvent modifier la solution), est-il dans la mission du pouvoir de substituer son action, toute politique et sociale, à l'action particulière et privée des départements, des communes, des associations, des individus ? Lui appartient-il d'exercer pour son compte de certaines professions ? Peut-il légitimement attribuer à certains individus le pouvoir exclusif d'en exercer d'autres ? A-t-il le droit de gêner ceux qui réclament la faculté de les exercer toutes sans causer de dommage à qui que ce soit ? Lui est-il permis d'interdire une multitude de choses naturellement innocentes, ou d'en ordonner une multitude d'autres que rien ne commande en principe ? Il semble qu'il suffise de poser de telles questions pour les avoir résolues.

Mais, au lieu de discuter le régime en lui-même, jugeons-le par ses résultats. Il va sans dire, encore une fois, que cet examen sera purement scientifique, et fait sans vues actuelles ni prochaines d'application. Ce système a des racines trop nombreuses et trop profondes dans les idées et les habitudes de la nation pour que, de longtemps, on puisse se flatter de lui faire subir des atténuations sensibles; et quand on pense à ce qu'ont exigé de temps, de soins, de préparations, les moindres réformes en ce genre, et, par exemple, à ce qu'il a fallu d'efforts pour arracher la presse au joug de la censure, et la faire passer de la tutelle administrative sous la juridiction des tribunaux, il faudrait avoir, en fait de réformes, l'esprit bien ouvert aux illusions, pour croire à la facilité d'ébranler en

lui-même et dans ses principes le régime de la centralisation. Mais, quelque idée que nous ayons de sa force et de ses chances de durée, il ne sera pas superflu de dire ce que nous pensons des effets qu'il produit, et de la nécessité qu'on éprouvera tôt ou tard de lui faire subir des changements considérables.

Il est dans sa nature, disent ses apologistes, de produire un gouvernement plus fort, une nation plus forte, une civilisation plus développée, et surtout plus généralement et plus également développée; un ensemble plus complet et mieux systématisé de chemins, de routes, de canaux, de moyens de communication de toute espèce ; plus d'unité dans tous les moyens d'échange, dans le langage, dans la monnaie, dans le système des poids et mesures ; plus d'unité dans la manière de fabriquer, de se vêtir, de se loger, de faire une multitude de choses; plus d'unité dans la manière de sentir et de penser... En un mot, la prétention des adhérents du système que je décris est que le gouvernement y est mieux organisé que dans aucun autre, pour la mission d'ordre et de paix qu'il a essentiellement à remplir, et qu'il est de tous le plus favorable à la fois au développement des forces sociales et le plus propre à donner à ce développement de la rapidité, de l'ensemble et de l'unité.

Il ne faudra pas, je crois, beaucoup de pénétration pour découvrir qu'il ne réussit que bien imparfaitement à procurer ces résultats, et qu'à beaucoup d'égards il en produit de tout à fait inverses.

Certainement on ne peut pas nier que le système de la centralisation n'ait pour effet d'étendre beaucoup les attributions du gouvernement, d'augmenter infiniment le nombre de ses agents, d'exiger par cela même qu'on accroisse infiniment ses moyens de dépense; mais est-il également certain que par là il le fortifie ? Est-ce le fortifier que de le rendre de plus en plus onéreux ? Est-ce le fortifier que de l'armer d'une multitude de pouvoirs arbitraires ? Est-ce le fortifier que d'accroître et de compliquer démesurément sa tâche, que de diriger une très-notable partie de son attention et de ses forces vers l'accomplissement de devoirs qui ne sont pas les siens, que de lui imposer l'obligation de veiller à l'observation de formalités presque toujours oiseuses, et de le détourner ainsi de son objet véritablement essentiel ?

La tâche essentielle du gouvernement est de concourir, pour sa part, au développement de nos facultés, en s'appliquant à en réprimer les tendances malfaisantes. « Laisser faire ce qui est bien, réprimer ce qui est mal, tel est, a-t-on judicieusement écrit, l'objet de tout régime qui n'agit pas dans des vues hostiles à la liberté. Partout où des actions innocentes sont punies, partout où des actions nuisibles à autrui sont tolérées, il y a également oppression[1]. » Eh bien, dans le système que nous examinons, le gouvernement soumet à des gênes infinies une multitude d'actions naturellement innocentes, et il réprime très-faiblement et très-mal beaucoup d'actes nuisibles. Il perd doublement son objet de vue : il s'occupe trop de réglementer des actes innocents, sous prétexte qu'ils peuvent devenir nuisibles, et pas assez de réprimer les actes nuisibles, absorbé qu'il est par le soin de réglementer des actes innocents.

Ce système, au lieu de simplifier la tâche du gouvernement, en accroît sensiblement les difficultés, et lui suscite des obstacles qu'il n'était pas naturellement destiné à rencontrer. Il le met en effet dans la nécessité de gêner, de froisser sans cesse ceux qu'il est chargé de protéger, et il arrive ainsi qu'au lieu de n'avoir affaire qu'aux hommes vicieux, aux gens violents ou de mauvaise foi, et seulement à raison de leurs injustes prétentions ou de leurs actes répréhensibles, il est, en quelque façon, aux prises avec tout le monde, et rencontre des adversaires partout.

Ce système, d'ailleurs, ôte à l'action gouvernementale de son unité, de sa simplicité, et, par suite, de son énergie. La mission du gouvernement, de simple qu'elle serait dans un système purement répressif, devient double. Il ne s'agirait que d'empêcher le mal, en le réprimant à mesure qu'il se manifeste : il s'agit de le rendre impossible, et l'action répressive de la justice est habituellement précédée de l'action préventive de l'administration. Il n'y a donc plus unité dans l'action de la puissance publique ; car il s'agit de faire mouvoir, pour le même objet, deux ordres de pouvoirs au lieu d'un. Il n'y a plus simplicité ; car il n'est souvent pas aisé de reconnaître quelle

[1] Charles Comte : *Censeur européen*, t. XII p. 127.

est de l'autorité administrative ou de l'autorité judiciaire celle à qui l'on doit s'adresser. L'énergie, enfin, doit être moindre : car les deux autorités s'énervent l'une par l'autre, et usent une notable portion de leurs forces dans de perpétuels conflits [1].

En outre, combien la double obligation, que ce système impose au gouvernement, de prévenir et de réprimer, n'accroît-elle pas matériellement sa tâche? Dans un système simplement répressif, une masse énorme de faits, sans échapper précisément à sa vigilance, pourraient ne pas exiger son intervention : il n'aurait point à s'occuper de ce qui ne causerait nul dommage; il pourrait concentrer son activité sur les actes malfaisants. Mais il n'en est point ainsi dans un système d'administration préventive; il ne suffit pas qu'il intervienne quand il y a des différends à vider, des délits à punir, des dommages à réparer : il faut qu'il intervienne dans tous les cas, qu'il accomplisse les mêmes formalités à l'égard de toutes les entreprises, qu'il censure également les bons et les mauvais projets. Sa tâche se trouve donc accrue de l'obligation de contrôler laborieusement une multitude d'actes qui, dans un système purement répressif, pourraient échapper impunément à son action, et il épuise une bonne partie de son temps et de ses forces dans ce contrôle sans nécessité.

Veut-on un exemple à l'appui de cette remarque? Le voici : Sur 654 demandes d'autorisation pour des établissements insalubres de première classe, qui ont été adressées au gouvernement, de 1835 à 1839, et qui ont dû être communiquées au Conseil d'Etat, il est arrivé 65 fois seulement que le conseil ait dû donner des avis de rejet; il a admis sans difficulté 589 demandes. Il se trouve donc qu'on avait rempli inutilement 589 fois sur 654 les longues formalités relatives à ces sortes d'autorisations. Je trouverais les mêmes proportions dans beaucoup d'autres classes d'affaires.

Et qu'on ne dise pas qu'il eût été fait plus d'entreprises

[1] Dans l'espace de cinq ans, de 1835 à 1839, il est arrivé 141 fois qu'il y a eu doute sur la question de savoir à qui il fallait s'adresser de l'autorité judiciaire ou de l'autorité administrative; c'est-à-dire que le Conseil d'État a eu à juger 141 conflits, 128 positifs et 13 négatifs; conflits qui n'ont pas occupé seulement le Conseil d'État, et qui, avant de lui arriver, avaient déjà donné lieu à de longues difficultés devant les juridictions inférieures.

téméraires sans la nécessité de recourir à l'administration? Je réponds que la supposition raisonnable est qu'on en eût fait, au contraire, beaucoup moins. Et en effet, ne tombe-t-il pas sous le sens que les entrepreneurs d'établissements de ce genre, n'étant plus soumis à la censure préalable de l'administration, et agissant à leurs périls et risques, auraient eu le plus grand intérêt à faire eux-mêmes, préalablement, un examen sévère de leurs projets, et à ne pas s'exposer à construire des ouvrages qu'ils auraient pu se voir ensuite condamnés à démolir? Sans doute, ils n'eussent pas toujours réussi, quelques précautions qu'ils eussent prises, à se mettre à l'abri de procès; mais enfin l'autorité judiciaire, éclairée, comme l'autorité administrative, par des enquêtes et par les rapports des gens de l'art, n'aurait pu, comme elle, condamner que ce qui aurait véritablement nui; les propriétaires auraient appris à ne pas s'engager légèrement dans des poursuites mal fondées, comme les entrepreneurs d'industrie à ne pas créer sans information préalable des établissements incommodes ou dangereux pour le voisinage, et l'on se fût épargné le soin de ces procédures administratives préliminaires, auxquelles aujourd'hui sont indistinctement soumis tous les projets, et qui n'empêchent même pas toujours les particuliers de recourir à l'autorité judiciaire contre les établissements autorisés par l'administration.

Mais le système préventif ne nuit pas seulement au pouvoir en étendant très-inutilement les devoirs de sa charge. Il a le tort plus grave de l'affaiblir dans celle de ses fonctions qu'il aurait besoin d'exercer avec le plus de vigilance et d'habileté, je veux dire dans l'administration de la justice, si l'on veut prendre ces mots dans toute l'étendue et la plénitude de leur acception.

Comment le gouvernement pourrait-il donner à ce grand objet l'attention qu'il réclame, distrait qu'il est sans cesse par les soins innombrables qu'il s'est imposés, par l'infinie diversité des attributions dont il s'est pourvu? Gouverner, pour lui, ce n'est pas seulement remplir l'office, déjà si difficile, d'arbitre, de juge, de redresseur de torts, en laissant, d'ailleurs, toute latitude à l'activité sociale : c'est participer le plus possible à cette activité, se charger de toutes sortes de services, réglementer les travaux dont il veut bien ne pas s'attribuer le mono-

pole, veiller à l'exécution des règlements auxquels il les soumet. Il use, dans l'accomplissement de ces devoirs, si différents de ses obligations véritables, une part tellement considérable de son activité, qu'il serait difficile qu'il lui en restât assez pour remplir convenablement ses devoirs de juge. Et, en effet, rien n'est moins rare, là où il est le plus absorbé par de tels soins, que de voir impunis beaucoup d'excès qui devraient attirer les regards et les sévérités de la justice. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que, dans le cours des plus mauvaises années qui se sont écoulées depuis la révolution de 1830, on a pu mettre sur la scène les drames les plus immoraux, étaler à tous les regards les gravures les plus obscènes, sans que les magistrats, qui auraient pu sévir à si bon droit, aient, que nous sachions, exercé à cet égard aucune poursuite. Pourquoi cela? Parce que le soin de prévenir ces écarts ayant été précédemment, comme il est redevenu depuis, une des charges de la police administrative, la justice a pu se croire dispensée d'agir; que d'ailleurs elle n'était pas accoutumée à faire sentir son action réprimante en telle matière; et il en est ainsi dans une multitude d'autres cas, qui se trouvent pareillement soumis à l'action préventive de l'administration. L'activité surabondante de celle-ci détend le ressort et endort la vigilance de celle-là : plus un pays se forme aux procédés de la police administrative, et plus il perd la notion des devoirs qui incombent à l'autorité judiciaire.

Nous ne pouvons donc raisonnablement admettre que ce régime ait pour effet de rendre le gouvernement plus véritablement propre à remplir la mission d'ordre qui lui est particulièrement confiée.

§ 4. — Des circonstances défavorables que rencontre dans le régime de la centralisation le développement de l'activité industrielle.

Le régime de la centralisation rend-il, d'un autre côté, l'action du pouvoir plus favorable au développement actif et régulier de l'activité sociale.

Et d'abord favorise-t-il cette activité, lorsqu'il lui dérobe l'exercice d'un certain nombre de professions, et qu'il en attribue le monopole à un nombre plus ou moins restreint d'individus? Mais alors, pourquoi la révolution de 1789 aurait-elle aboli, précisément dans l'intérêt de l'activité commune, le régime des priviléges? Il faudrait admettre que ce régime était celui qui pouvait le mieux l'entretenir et la fomenter.

La sert-il mieux lorsqu'il réserve au gouvernement l'exercice de certaines autres professions, en plus ou moins grand nombre? Il est vrai qu'en passant dans les mains du pouvoir, ces professions ne cessent pas d'offrir des débouchés à l'activité générale. Mais il tombe sous le sens que les débouchés qu'elles lui offrent sont infiniment plus limités, qu'elles occupent beaucoup moins de gens qu'elles ne feraient étant libres, et qu'elles doivent laisser en dehors de leurs cadres bien des hommes qui seraient très-capables de les exercer avec honneur et avec fruit. Il est vrai aussi qu'une sorte de liberté peut s'allier à ce monopole, et que le pouvoir, en dehors des établissements créés par lui, peut tolérer la concurrence d'établissements analogues que chacun serait libre de fonder; mais on sait que cette liberté est toujours plus ou moins illusoire, et qu'il est à peu près impossible de faire une sérieuse concurrence à l'autorité, quand elle a bien centralisé dans ses mains un ordre quelconque de travaux. Et puis, que devient dans les travaux qu'elle a ainsi concentrés cette émulation si vive, si animée, si ardente, dont le principe est dans la liberté, et à laquelle il faut rapporter les rapides améliorations que reçoivent tous les arts livrés à l'activité des particuliers? Qu'est-ce qui remplace pour ces travaux le stimulant énergique de la concurrence, si favorable aux progrès de ceux que tout le monde peut exercer?

Enfin le régime que nous examinons sert-il mieux l'activité sociale, lorsqu'il soumet à des règlements préventifs tous les travaux dont il ne réserve pas l'exercice au gouvernement, ou dont il ne livre pas le monopole à un certain nombre de corporations? Mais il est patent, au contraire, que de tels règlements doivent ralentir cette activité de la manière la plus fâcheuse. Ils obligent, en effet, la population à user une partie considérable de son temps et de ses forces en allées et venues, en sollicitations, en formalités dispendieuses et vaines : for-

malités qu'on a dû compliquer d'autant plus que l'arbitraire qui en faisait le fond commandait plus de prudence ; qu'il a fallu compenser par la multitude des précautions ce qu'il y avait dans un tel système de contraire à la justice ; et que, pour éviter qu'il ne devînt dangereux, on a dû se condamner à le rendre de plus en plus gênant. Si bien que l'administration de la police préventive est devenue peu à peu aussi compliquée que celle de la justice ; qu'on a instruit les autorisations comme des procès ; qu'on a fait passer les justiciables de l'administration, comme ceux des tribunaux, par toute une filière d'autorités et de procédures, et que, pour leur donner l'autorisation d'accomplir l'acte le plus inoffensif et même le plus utile, on ne leur a ni demandé moins de temps, ni imposé moins de formalités que pour arriver, devant la justice, à la solution des procès les plus compliqués.

Rien ne serait si aisé que de citer des preuves de cette complication des procédures administratives. Il peut y avoir jusqu'à dix-sept formalités à remplir pour l'établissement d'une machine à vapeur. On a compté qu'il en fallait vingt-huit pour obtenir l'autorisation d'établir un batelet sur une rivière. Beaucoup d'autres exemples non moins extraordinaires seraient faciles à noter. Les exploitations de mines, les créations d'usines, les prises faites à des cours d'eau, la création de quelqu'un des nombreux établissements qu'on a désignés par les noms de dangereux, d'insalubres ou d'incommodes, un nombre infini d'autres entreprises, sont soumis à une longue série de formalités préalables [1]. Il faut, pour tous ceux qui ont un peu d'importance et de gravité, mettre en jeu tous les ressorts de la machine administrative, le maire, le sous-préfet, le préfet, le conseil de préfecture, le conseil d'État, le ministre, le roi, et, dans ce trajet du maire au roi, une multitude de conseils et d'agents d'exécution collatéraux. Or, on conçoit ce que tout cela doit demander de temps, de soins, et combien d'ailleurs les lenteurs inséparables de l'accomplissement de ces formalités doivent être graduellement augmentées par

[1] Le seul emploi des machines à vapeur a donné lieu récemment à la publication de trois ordonnances contenant ensemble 167 articles et 4 tables. C'est tout un code, destiné à être encore amplifié par les instructions ministérielles.

la multiplicité des affaires et leur inévitable accroissement.

Au tort d'amortir ainsi l'activité des populations, le régime préventif ajoute celui de nuire aux progrès de leur intelligence. La conséquence est naturelle et pour ainsi dire forcée. Tous les genres d'activité se tiennent, et l'on conçoit aisément que ce qui diminue le mouvement des travaux et des affaires doit ralentir aussi celui des idées. Il y a d'ailleurs dans la tutelle sous laquelle ce régime retient les hommes à tant d'égards, et dans la censure préalable qu'il fait subir à la plupart de leurs projets, quelque chose qui nuit à la sagacité de l'esprit, à la sûreté du jugement, et qui prévient les fruits de l'expérience, lesquels ne s'obtiennent pas sans liberté et sans responsabilité.

La conséquence est que, chez un peuple ainsi conduit comme par la main, l'esprit d'entreprise doit demeurer relativement faible; et pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer cet esprit, tel qu'il existe chez nous, à ce qu'il est chez les nations qu'on a laissées davantage à leur libre arbitre, en Angleterre et aux États-Unis par exemple. N'est-il pas malheureusement de notoriété, en effet, que notre nation, malgré la vivacité d'esprit et l'ardeur de caractère qui lui sont naturelles, se trouve à cet égard fort en arrière des deux peuples qui viennent d'être nommés, et qu'en fait de travaux de beaucoup d'espèces, elle est infiniment moins expérimentée, moins sûre d'elle-même, et, par suite, moins entreprenante et moins hardie qu'ils ne le sont.

Un autre effet, qui se confond pour ainsi dire avec celui-là, c'est qu'à force de voir le gouvernement se mêler de toutes leurs affaires, les populations contractent la triste habitude de ne pouvoir se passer de lui pour rien, d'invoquer à tout propos son assistance, de n'oser rien entreprendre d'un peu considérable sans son concours, et de travailler ainsi elles-mêmes à entretenir l'état de faiblesse et d'inexpérience où il les retient.

Une autre conséquence des mêmes dispositions, c'est le penchant des populations à imposer au gouvernement une responsabilité sans bornes. A force de le voir se mêler directement de tout, elles s'accoutument fatalement à le rendre responsable de tout, à n'accuser que lui des maux qu'elles éprouvent,

du mauvais succès de leurs spéculations, de l'encombrement des marchés, de l'inégalité des conditions, de l'infortune des classes les moins heureuses, et finalement on les voit toujours prêtes à lui demander compte du résultat de leur sottise ou de leur folie. Disposition d'esprit détestable et précisément contraire à celle qu'il faudrait leur inspirer ; car qu'y aurait-il de plus désirable que de les habituer à voir les causes de leurs maux où elles sont véritablement, c'est-à-dire en elles-mêmes, et à leur inspirer le sentiment de leur propre responsabilité ?

Tous ces effets du régime préventif sur l'intelligence et l'activité des populations ne sont pas, je crois, contestables.

§ 5. — Influence facheuse du régime de la centralisation sur les mœurs privées et sur les mœurs sociales.

Voulons-nous, après cela, considérer l'influence de ce régime sur les mœurs ? Nous reconnaîtrons aisément combien, à divers égards, il leur est encore préjudiciable.

Par cela seul d'abord qu'il ralentit le développement des arts, il nuit au perfectionnement des mœurs. Il met obstacle, en effet, au progrès de l'aisance, et il s'oppose ainsi à la formation de ces habitudes réglées et modérées que l'accroissement de l'aisance ne manque presque jamais de faire naître.

Quand donc il n'aurait pour effet que d'enrayer plus ou moins tous les travaux et de ralentir le progrès naturel de la richesse, il pourrait être justement considéré comme un obstacle au progrès des mœurs. Mais il va plus loin et tend directement à les corrompre. Il enseigne en effet de très-mauvais moyens de s'enrichir. Né, en grande partie, ainsi que je l'ai fait remarquer au commencement de ce chapitre, des passions ambitieuses et cupides qui, de très-ancienne date, poussaient les populations de ce pays à la recherche des offices publics, il contribue, par l'appât toujours plus grand qu'il offre à ces passions, à accroître de plus en plus leur intensité. De là, parmi nous, à l'heure qu'il est, l'abandon presque universel des senti-

ments libéraux qui, à une date peu ancienne, poussaient encore les hommes éclairés à s'opposer à la création de pouvoirs abusifs et de charges inutiles; de là de continuelles sollicitations pour presser le gouvernement de réglementer toutes choses, et de créer sans cesse de nouveaux emplois; de là la multiplication des candidatures, et l'addition à la classe déjà si nombreuse des surnuméraires de cette classe récemment inventée d'aspirants au surnumérariat, qu'on a désignés plaisamment par le nom de *soupirants*; de là l'extension désordonnée de tous les services, l'accroissement indéfini du personnel, et la nécessité d'agrandir en les multipliant les locaux destinés à la plupart des ministères; de là l'impossibilité permanente de faire la moindre économie au milieu du progrès de toutes les recettes, et l'impossibilité constatée de suffire aux dépenses avec des budgets annuels de quatorze cents millions; de là encore, de la part de ceux qui ne sont pas parties prenantes dans ce budget, la demande, à titre de compensation, de priviléges industriels, de droits protecteurs fructueux, d'entreprises et de concessions lucratives; de là finalement tout ce qu'on a désigné par le nom de corruption parlementaire électorale, et l'extension, avec la politesse en moins, à la nation presque entière de ce qu'on appelait autrefois les vices de la cour.

D'un autre côté, ce régime, en accroissant démesurément les pouvoirs et les ressources de l'administration, finit par lui donner les vices des dominations devenues trop puissantes, et la pousse à des dépenses de luxe tout à fait immodérées. Or, on conçoit ce que doivent avoir de moralement fâcheux de tels exemples. Après avoir paré l'idole, on ne peut souffrir d'être obscurci par son éclat; on lutte avec elle de faste; il s'établit une rivalité d'ostentation des premières classes aux dernières, et la dépense que chacun veut faire est d'autant plus grande que celle de l'administration est elle-même plus exagérée. On est guidé dans ses dépenses, non par ce désir éclairé d'être mieux, c'est-à-dire plus sainement, plus commodément, plus confortablement, qui naît des habitudes laborieuses et qui les encourage, mais par le désir de briller, d'en imposer aux yeux; on n'aspire pas à être, mais à paraître, et bientôt il n'y a plus de bornes aux sacrifices que commande impérieusement la vanité.

Ce déréglement en amène d'autres, et il est bien difficile que les habitudes personnelles n'en soient pas affectées sous des rapports plus essentiels. L'excès des dépenses est presque toujours suivi de quelque relâchement dans les mœurs. Il n'est pas sans danger de vouloir satisfaire ses goûts avec trop de raffinement et de recherche. L'effet habituel de ces délicatesses est d'exciter les penchants voluptueux, et le luxe, ainsi qu'on l'a dit, engendre trop souvent la luxure. J'ai déjà parlé de la détérioration qu'ont subie jusqu'à un certain point, de nos jours, les mœurs domestiques. Quand je dirais que cette altération est en partie résultée de la soudaine élévation des classes moyennes, des habitudes de faste qu'elles ont trouvées établies dans les régions du pouvoir, et dont elles y ont puisé l'exemple après en avoir forcé l'accès, je n'avancerais probablement rien que d'exact.

On ne peut donc nier que, sous plusieurs rapports, ce système n'exerce sur les mœurs privées une fâcheuse influence.

J'ajoute qu'à divers égards, il produit également de pernicieux effets sur les mœurs publiques.

La première chose qui frappe, lorsque l'on considère de ce nouveau point de vue les conséquences de ce système, c'est sa tendance à altérer dans les populations le sentiment du bien et du mal, du juste et de l'injuste, et partant la saine intelligence de ce qui fait les bons rapports sociaux. C'est le résultat à peu près inévitable de ses prescriptions et de ses défenses, c'est-à-dire des choses moralement indifférentes qu'il prescrit et des choses naturellement innocentes qu'il prohibe. A la différence du régime répressif, qui s'attaque directement et uniquement à ce qu'il y a de vicieux et de malfaisant dans les actions humaines, et qui contribue doublement, par ce qu'il défend et par ce qu'il laisse faire, à développer les sentiments de justice qui doivent présider à toutes les relations, il introduit par milliers dans ses codes des restrictions à la liberté qui blessent la justice naturelle, qui excluent l'idée du droit, qui façonnent les populations à l'arbitraire, qui leur enseignent à le subir et à l'exercer, qui leur persuadent enfin qu'il n'est rien que la loi ne puisse entreprendre sous l'invocation bien ou mal fondée de l'intérêt public, et que tout ce qui est légal est légitime.

De là la déplorable facilité avec laquelle on peut faire accepter, à peu près sur toutes choses, aux peuples chez qui a longtemps régné cet arbitraire, les prescriptions et les défenses les moins motivées; et la sécurité d'esprit, la tranquillité de conscience avec lesquelles des esprits éminents et d'une haute libéralité se plient à ces restrictions et travaillent à y soumettre tout le monde.

De là les systèmes extravagants qui, s'autorisant des innombrables atteintes que ce régime de législation purement arbitraire a déjà portées à la liberté, en sollicitent sans cesse de nouvelles et de plus étendues.

De là encore la hardiesse des factions, qui, en voyant le pouvoir porter si loin son action, ne mettent point de limites à l'audace des expériences qu'elles se croient appelées à faire sur le corps social.

Certes, chez des peuples dont le régime préventif n'aurait pas faussé le sens et profondément altéré les idées morales, de telles licences ne viendraient en pensée ni aux gouvernants, ni aux écrivains, ni aux partis. Ces peuples voudraient sans nul doute que leur législation prévît toutes les manières dont on peut faire abus de ses forces, tous les dommages qu'on peut causer, tous les crimes et délits qu'on peut commettre, et qu'elle en assurât la répression et la réparation avec le plus grand soin; mais ils ne permettraient certainement à personne, sous prétexte de mieux assurer la liberté, de commencer par l'attaquer de mille manières.

Rien, au contraire, de plus habituel et de plus familier, là où le régime préventif domine sans conteste. La sphère d'action du gouvernement n'a là aux yeux de personne de limites qui soient le moins du monde déterminées. Il peut, au nom de ses bonnes intentions, régler arbitrairement toutes choses. Son autorité ne consiste pas seulement à empêcher les actions dommageables, mais à régler toutes les actions. Il suffit qu'il tende intentionnellement à l'utilité commune; et, au nom de cette utilité, bien ou mal entendue, il n'est pas de pouvoirs abusifs qu'il ne puisse s'attribuer, pas de restrictions qu'il ne puisse mettre aux actions les plus naturelles, pas de priviléges criants qu'il ne puisse accorder. Or, on conçoit ce que par là il établit de situations fausses, ce qu'il lèse d'intérêts, ce qu'il suscite

d'hostilités, ce qu'il met au fond de toutes les relations de perturbation et de trouble, ce qu'il prépare à l'avenir de difficultés et de périls.

Soit donc que le système qui est présentement l'objet de nos observations réserve au gouvernement l'exercice de certains travaux, soit qu'il en livre d'autres au monopole de certaines agrégations d'individus, soit qu'il les soumette tous à des restrictions préventives, il paraît certain qu'il ne réussit pas mieux par là à hâter les progrès de la société qu'à accroître l'énergie du gouvernement, et que loin d'accélérer, en le régularisant, le développement de l'activité sociale, il la ralentit, l'énerve, la corrompt et la trouble de beaucoup de façons.

§ 6. — De l'individu et de l'état sous le régime de la centralisation.

Mais considérons, en terminant cette analyse, le sujet qui nous occupe sous un dernier aspect. Examinons en particulier cette proposition : que le système de la centralisation développe les forces sociales d'une manière non-seulement plus régulière et plus rapide, mais aussi plus générale, et avec plus d'ensemble et d'unité.

« Dans la plupart des pays de l'Europe, observe un de nos écrivains les plus habiles, M. Cousin, les individus, les communes, les provinces, semblent se complaire à vivre d'une vie qui leur soit propre ; en France, une généreuse sympathie, qui est l'esprit même de la société humaine, tend sans cesse à tout rapprocher, et à faire de la nation entière un seul homme qui grandit toujours. »

Je ne m'arrête pas à faire remarquer ce qu'il y a d'étrange, dans un pays où chacun suit en quelque sorte des voies isolées, où l'on ne rencontre pas deux personnes qui aient exprimé, sur quelque sujet que ce soit, non-seulement les mêmes idées, mais des idées concordantes ; où l'on a notamment si peu l'esprit d'association, grâce à l'énergique dissolvant qu'on appelle la centralisation administrative, à présenter précisé-

ment cette centralisation comme tendant à tout rapprocher et à faire de la nation entière un seul homme qui grandit toujours.

Mais prenons un moment cette contre-vérité pour la vérité même. Serait-il heureux, à supposer que cela fût vrai, que l'autorité centrale, à force de tout attirer à elle, finît par ne faire qu'un homme de la nation? Est-il dans l'esprit de la société humaine de supprimer toute individualité, toute existence collective intermédiaire, et de ne laisser subsister qu'une grande existence générale, dans laquelle tout vienne nécessairement s'abîmer? Pas le moins du monde. L'individu, bien loin de là, est l'objet final de la société. Il ne s'agit pour elle, en dernier résultat, que de l'accroissement, de l'élévation, de l'amélioration des existences individuelles; et, loin qu'on doive sacrifier les individus à ces grandes abstractions qu'on appelle des sociétés, l'objet assigné à l'institution de tous les groupes nationaux est le bien même des individus. Il ne s'agit que d'eux, je le répète.

Et puis, d'ailleurs, alors même qu'on parviendrait, en attirant tout à l'autorité centrale, à faire un seul homme de la nation, réussirait-on, par là, comme on l'espère, à en faire un homme qui pût grandir toujours, et placerait-on ainsi la société dans des conditions vraiment favorables à sa croissance? Assurément non. Il faut prendre garde, en effet, que, s'il est des choses qui doivent être exécutées par la grande unité sociale ou nationale, il en est d'autres, en beaucoup plus grand nombre, qui doivent être faites par des unités collectives d'un ordre inférieur, par l'unité départementale, par l'unité communale, par l'unité des associations industrielles et commerciales, par les nombreuses unités de familles, et surtout par les unités isolées, par les innombrables unités individuelles. Il ne suffit pas qu'une grande nation, pour être vraiment *grande* et vraiment *une*, sache agir nationalement; il faut aussi, et avant tout, que les hommes et que les groupes dont elle se compose soient actifs et expérimentés comme individus, comme familles, comme associations, comme communautés d'habitants, comme provinces. Plus ils ont acquis de valeur sous ces divers aspects, et plus ils en ont comme corps de nation. Non-seulement tous ces efforts isolés hâtent le déve-

loppement de l'ensemble, mais leur libre concours est, sans nul doute, le meilleur moyen de donner à ce développement de l'unité et de l'uniformité.

Je ne nie sûrement pas que l'État ne puisse substituer assez aisément son activité à beaucoup d'autres, à celle des départements, des communes, des associations ; qu'il ne puisse entreprendre de faire à lui seul, par des systèmes généraux d'organisation, ce que font isolément des millions d'individus ou des milliers de sociétés industrielles ; qu'il ne puisse centraliser une multitude de travaux et de services, comme il a centralisé parmi nous les travaux publics, l'enseignement, le service des postes, comme le gouvernement belge voulait, dernièrement, centraliser sur ses chemins de fer le service du roulage. Ces arrangements et beaucoup d'arrangements analogues seraient possibles et même aisés, je n'en disconviens point.

Mais ce que je nie hardiment, c'est que ce fût là une bonne manière de mettre en valeur l'industrie et les forces d'une nation ; c'est que ces arrangements, si aisés, pussent, en général, être faits avec profit pour elle. Le gouvernement aurait beau appliquer aux affaires des localités toute son activité administrative, cette activité centrale ne parviendrait pas à tenir lieu d'esprit local. Il aurait beau se substituer aux familles, il ne parviendrait pas à remplacer l'esprit de famille. Il aurait beau s'évertuer à la place des individus et des associations, ses efforts les plus habilement concertés et concentrés ne parviendraient pas à tenir lieu de l'activité universelle des associations et des individus.

Le gouvernement d'ailleurs, alors même qu'il opère le mieux, agit mal s'il se met à la place des populations, s'il réduit pour elles les voies du travail, s'il entreprend ce qu'elles pourraient faire, ou ce qu'il est essentiel qu'elles apprennent à faire. Il a été dit, en faveur de l'administration qui a construit les chemins de fer de la Belgique, qu'elle avait fait une affaire excellente ; que les frais seraient bientôt couverts et de beaux bénéfices assurés. A ce compte, il n'y aurait donc qu'à charger l'administration de tous les travaux qu'elle pourrait exécuter avec bénéfice. Qu'est-ce à dire pourtant ? S'agit-il seulement d'obtenir que de certains travaux soient accomplis ? C'est bien

là un point important sans doute ; mais ce n'est certainement pas l'objet unique, ni peut-être le plus essentiel : l'essentiel est aussi qu'ils soient exécutés par la population, et qu'elle trouve, autant que possible, à s'occuper, à se développer, à se former aux grandes entreprises. Or, toutes les fois que le gouvernement centralise dans ses mains la direction et l'exécution de certains travaux, il est indubitable qu'il diminue pour elle les moyens de travailler librement et de se former.

La disposition du gouvernement à se placer matériellement à la tête de tous les travaux de la société, a d'ailleurs bien d'autres résultats défavorables. Dans cette situation, il sera naturellement conduit, tout à la fois par esprit de système et par sentiment d'équité, à vouloir tout mener par des règles générales, à vouloir tout faire avancer du même pas, à appliquer à tout et partout le même régime et les mêmes formules. Il donnera identiquement à toutes les communautés d'habitants la même organisation municipale, à toutes les municipalités les mêmes attributions. Il voudra qu'on ait partout les mêmes routes, les mêmes chemins, les mêmes écoles ; qu'on érige également partout les mêmes établissements municipaux et départementaux ; qu'il soit satisfait également partout aux mêmes besoins, encore bien qu'on n'ait pas partout les mêmes ressources ; que là où manquent les ressources, il soit pourvu à cette insuffisance au moyen de subsides levés ailleurs ; que toutes les parties de la nation et du territoire soient solidaires les unes des autres ; qu'elles se prêtent un mutuel appui ; que les fortes soutiennent les faibles ; que les riches assistent les pauvres ; que les classes les moins heureuses de la population soient aidées par les communes, les communes par les circonscriptions d'un ordre plus élevé, ces circonscriptions et tout le reste par l'État, et que tout ainsi avance et se développe d'un mouvement uniforme.

Voilà qui est admirable par l'intention ; mais l'effet répondra-t-il au but qu'on veut atteindre par un tel système ? On peut faire une réponse négative sans la moindre témérité. Nul doute qu'il n'y ait bien des développements irréguliers au milieu de cette régularité et de cette uniformité apparentes. Nul doute que cette prétention de tout hâter n'ait, dans une grande mesure, pour effet inévitable de tout ralentir. Nul doute qu'on

ne fausse, en les généralisant trop, beaucoup de choses d'ailleurs excellentes, et que les meilleurs travaux, exécutés systématiquement partout, ne doivent être, en beaucoup de lieux, des travaux faits hors de propos, hors de leur place, et qui entraînent une grande déperdition de forces et de capitaux. Nul doute enfin que, par cette méthode réputée savante, par cette organisation uniforme et centralisée des travaux, un peuple ne se développe d'une manière moins appropriée à la diversité de ses moyens et de ses besoins, et, par conséquent, d'une manière moins naturelle, moins sûre et moins rapide que par le régime beaucoup plus simple de la liberté.

Qui ne sent, avec un peu de réflexion, que, pour des localités et des populations différentes, on ne peut raisonnablement tailler toutes choses sur un même patron, et que des arrangements uniformes, préparés pour les situations les plus diverses, doivent se trouver, dans bien des cas, mal assortis à chaque situation ; que, par exemple, de chétives bourgades et de grandes cités ne peuvent s'accommoder également des mêmes institutions municipales ; que le même enseignement classique, quelque excellent qu'on le suppose, ne saurait convenir à tout le monde, et peut produire les déclassements les plus fâcheux; qu'il est désirable et nécessaire, sans doute, d'améliorer les moyens de communication, mais que la bonne règle serait de pratiquer ces améliorations entre les points où la nécessité s'en fait le plus vivement sentir, en les proportionnant, dans tous les cas, à l'intensité des besoins, et non de les opérer sur un plan général conçu d'avance ; qu'enfin le classement systématique et simultané d'un grand nombre de voies, exécutées sur des types uniformes, doit donner lieu, sur beaucoup de points, à des travaux sans nul rapport avec les besoins réels ?

Qui ne voit également qu'en généralisant trop des choses d'ailleurs utiles, en voulant faire les mêmes dépenses partout, on s'expose à les faire en des lieux où elles ne seront que médiocrement fructueuses, et que tirer des capitaux des parties du territoire où ils donnent un bon revenu, pour les porter en d'autres endroits où ils seront moins heureusement placés, c'est nuire aux premières de ces localités, sans servir véritablement les secondes, et, en voulant accélérer uniformément

les progrès, s'exposer à les ralentir partout? L'établissement si vanté de notre fonds commun et tout notre système d'encouragements et de secours, sont, je le crois, d'une utilité à beaucoup d'égards contestable. « Il est peu sensé, ai-je écrit ailleurs, de vouloir faire avancer les améliorations du même pas dans toutes les parties d'un vaste territoire, et d'y entreprendre toutes choses sur un plan universel. Les choses ne suivent pas, dans leur développement naturel, ce cours uniforme et symétrique. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour le voir. Naturellement, la civilisation tend à grandir d'abord sur quelques points qui, par un heureux concours de circonstances, se trouvent les plus peuplés, les plus féconds, les plus actifs du territoire, et puis à se répandre, de proche en proche, jusque vers les régions les moins favorisées. Ce que la raison commande, c'est donc de faire les choses, non partout à la fois, mais d'abord sur les points où elles sont le plus indiquées, le mieux préparées, et d'attendre ensuite, avant de pousser plus loin, que la nécessité d'un nouveau progrès soit devenue évidente. Vouloir tout faire marcher ensemble, c'est inévitablement retarder tout[1]. »

Et notez, je vous prie, que, dans le système qui est présentement l'objet de nos appréciations, l'inconvénient que je signale ici est tout à fait inévitable, et que l'État, qui agit d'une manière générale, ne peut réellement tenir compte de la diversité des situations. Comment pourrait-il refuser aux uns ce qu'il accorde à d'autres? Il agit au nom et avec les ressources de tous : la règle est qu'il doit traiter également tout le monde. Voyez ce qui se passe au sein des Chambres pour les chemins de fer, et dans les conseils généraux pour les routes départementales et les chemins vicinaux de grande communication. « Nos institutions sont ainsi faites, a dit un ministre, que, pour faire voter un canal au Midi, il faut présenter un canal au Nord; que, pour obtenir un chemin pour tel canton, il faut proposer un chemin pour tel autre canton[2]. » C'est cela

[1] *Esprit et méthodes comparés de l'Angleterre et de la France dans les entreprises de travaux publics, et en particulier des chemins de fer*, p. 10; Paris, Carilian-Gœury, 1840 (*a*).

(*a*) V. tome II des *Œuvres* de Charles Dunoyer, *Notices d'économie sociale*, p. 310.

[2] M. Thiers, Chambre des Députés, séance du 12 avril 1841.

même; il n'était pas possible de mieux dire, ni de signaler plus nettement le vice radical du système qui fait exécuter les travaux par l'administration. Ces travaux étant faits avec les ressources communes, chacun en veut avoir sa juste part : rien de si naturel et de si simple; c'est ainsi qu'on en use à Paris et dans les départements, dans les conseils généraux et dans les Chambres. D'où il suit que nos voies de communication, dont le type est rarement approprié aux besoins qu'elles doivent satisfaire, sont classées, en outre, non suivant l'utilité, mais suivant les exigences des contribuables. Tout cela naît du système et en est la suite forcée[1].

Après cela, il n'y a guère que nous, remarquons-le, qui ayons, du moins à ce point, la manie de tout généraliser. Je ne crois pas qu'aucun autre peuple procède ainsi par entreprises soudaines et universelles, et commence par vouloir tout faire partout à la fois. Je ne sache pas que l'Angleterre ait entrepris d'établir, dans le même moment, des écoles normales dans tous les comtés et des écoles primaires dans toutes les paroisses du Royaume-Uni. Ses douze cents lieues de canaux ne sont pas le produit d'un projet fait *à priori* et d'un plan général conçu d'avance. Ses hommes politiques n'ont pas eu, comme nous, l'idée de présenter d'un seul coup à la Chambre des Communes un projet de onze cents lieues de chemins de fer. C'est un pays où l'on consent à faire les choses l'une après l'autre, au moment et au point où il y a profit et opportunité à les entreprendre. On n'y généralise presque rien, pas même la police, ce qui doit être un grand sujet de surprise pour nous. Le gouvernement anglais, il n'y a pas longtemps, avait à s'occuper des moyens de réprimer les soulèvements que les chartistes provoquaient

[1] Il va sans dire que ces exigences irréfléchies, contre lesquelles on a tant de peine à se défendre, seraient impossibles si les travaux étaient exécutés par des compagnies travaillant avec leurs seules ressources et livrées à leur propre responsabilité. Il faudrait bien reconnaître, en effet, que des compagnies placées dans une telle situation ne peuvent avoir de complaisance pour personne, et sont obligées, sous peine de ruine, de n'ouvrir des chemins que là où se trouvent réunies des circonstances assez favorables pour en rendre l'établissement fructueux. L'effet naturel et nécessaire de l'abandon des travaux à l'industrie privée serait de réduire beaucoup les prétentions universelles, les rivalités locales, et de faire que les entreprises fussent plus sagement conçues et les chemins mieux placés.

dans quelques villes manufacturières, et les déprédations qu'exerçaient dans les campagnes des bandes de malfaiteurs. A sa place, nous n'eussions certainement pas manqué d'établir dans toute l'étendue des trois royaumes un système de police général et permanent, dût cet établissement se trouver inutile sur bien des points. Il n'a pas agi de la sorte. Il s'est contenté de donner aux juges de paix des comtés réunis en session trimestrielle la faculté de créer au besoin une police soldée; il n'a autorisé la création de cette force que pour les cas et sur les points où la nécessité s'en ferait sentir, et, en se bornant à satisfaire ainsi strictement aux nécessités réelles de la situation, il a évité d'imposer à la nation une charge qui, bien que motivée par des besoins purement locaux et accidentels, aurait été inévitablement étendue, chez nous, à tout le pays, pour une durée de temps indéterminée. Je pourrais citer beaucoup d'autres exemples du discernement et de la retenue dont la nation anglaise fait preuve dans ses créations, du soin qu'elle prend de les circonscrire, de ne les faire qu'en temps et lieu convenables, et l'on conçoit aisément combien cette attention qu'elle met à ne dépenser infructueusement aucune partie de ses forces, doit contribuer à les accroître et à en accélérer le progrès.

Rien ne semble donc moins favorable à l'avancement d'un pays que d'y trop généraliser les créations et les dépenses, comme on est inévitablement conduit à le faire lorsque le gouvernement se constitue le suprême directeur de tous les travaux. Rien n'est plus propre à amortir l'activité générale, à prolonger l'état d'enfance des populations, à perpétuer leur inexpérience. Il ne peut y avoir, dans ce système, d'expérimenté et d'agissant que l'administration : l'activité générale se trouve réduite en quelque sorte aux proportions de l'activité administrative. Le système, il est vrai, met l'administration sur le piédestal; mais il laisse la population à terre. Et pourtant la chose essentielle, si l'on veut obtenir des résultats un peu considérables, n'est-elle pas, je le demande, d'éveiller l'activité des populations? et les gouvernements vraiment habiles ne sont-ils pas ceux qui savent mettre en jeu toutes les forces vives et fécondes d'une nation, plutôt que ceux qui visent à faire beaucoup par eux-mêmes?

Enfin, il ne faut pas même attendre de ce système l'effet qu'on se plaît le plus à lui attribuer, à savoir, cette unité et cette uniformité de la civilisation, qu'on le croit si éminemment propre à produire. C'est de la concurrence, non de la concentration de tous les pouvoirs dans les mains du gouvernement, que l'on peut espérer ce résultat. C'est dans les luttes de la concurrence, non-seulement que se développent avec le plus d'énergie les forces individuelles et collectives d'une nation, mais aussi que s'accomplit avec le plus d'activité et d'ensemble le travail d'assimilation qui crée les nationalités. La liberté de la presse empêche-t-elle qu'il ne se forme parmi nous un esprit et des sentiments nationaux? L'uniformité forcée qu'on a tant de fois tenté d'établir a-t-elle jamais empêché qu'il ne se manifestât des diversités nombreuses? Les nations qui ont le plus de liberté ne sont pas seulement celles qui deviennent les plus actives et les plus puissantes, mais celles aussi qui acquièrent le plus d'unité. Plus, au contraire, l'administration d'un pays se centralise, plus elle devient homogène et compacte, et plus les populations restent désunies.

La France, où la direction de tant de choses est placée dans les mains de l'administration, est certainement un pays moins *un*, moins homogène, moins uniforme que l'Angleterre, où l'on ne rencontre nulle part ce que nous appelons en France l'administration, et où toutes choses sont livrées, en quelque sorte, à l'activité des individus ou des groupes particuliers. Le caractère le plus saillant de l'Angleterre, pays de spontanéité et de libre arbitre, c'est l'*uniformité*; et, chose étrange ! le plus remarquable trait de la civilisation française, où l'on prétend tout régir par les mêmes formules, c'est l'*inégalité* et la *diversité*. En France, il serait tout à fait superflu de chercher une nation hors de la sphère administrative : hors de l'administration, on ne rencontre plus que des individus. En Angleterre, c'est surtout la nation qui est apparente. Les Anglais sont infiniment moins remarquables comme individus que comme corps de nation. Isolément, ils sont peut-être inférieurs à d'autres peuples; mais, pris en masse, ils ont sur le plus grand nombre une incontestable supériorité. Il n'est pas de nation où l'on trouve plus d'intelligence collective, plus d'esprit d'association, plus d'idées et d'affections communes; où la nation fasse plus

corps ; où l'on remarque plus de cette *unité* qu'il s'agit d'obtenir et que notre système produit si peu ; plus d'uniformité en toutes choses, dans le langage, dans le logement, dans les vêtements, dans tous les usages. La langue nationale est parlée d'une manière plus générale et plus uniforme ; il y a moins de patois et de dialectes grossiers ; les vêtements et les habitations se ressemblent davantage ; on ne voit nulle part autant de choses faites en fabrique et taillées sur un même patron ; il y a plus d'ensemble et d'unité dans le système des canaux et des routes ; plus d'accord, en même temps que plus d'activité et de vigueur, dans tous les mouvements. Si nous avons Paris, l'Angleterre possède Londres, et la capitale anglaise ne le cède assurément à la nôtre, ni en grosseur, ni en puissance attractive. Nulle nation ne gravite plus fortement vers son centre, et ne rayonne vers ses extrémités avec plus de véhémence et d'énergie. Nulle ne peut se porter sur un point donné de son territoire avec plus d'ensemble et de vitesse. Ses forces de toute nature sont, non-seulement plus développées, mais surtout plus généralement et plus également développées. Sa population enfin, qui a une force de cohésion si réelle, se possède néanmoins davantage, et c'est précisément parce que chacun y dispose plus pleinement de soi-même que tout y marche d'un mouvement à la fois plus uniforme et plus accéléré.

Le régime de la centralisation, n'est donc pas plus favorable aux développements généraux de la société qu'aux progrès particuliers des unités dont elle se compose ; et, bien que la liberté, ainsi que nous l'avons établi, y rencontre, sous tous les rapports, moins d'obstacles que sous l'ancien régime des priviléges, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il lui nuit encore à beaucoup d'égards. Il ôte sensiblement au pouvoir, nous en avons acquis l'assurance, de l'unité, de la simplicité et de l'énergie qu'il aurait dans un état social où il se serait mieux approprié à sa vraie destination ; il rend les populations infiniment moins actives, moins intelligentes et moins expérimentées qu'elles ne pourraient l'être ; il oppose encore de sérieux obstacles au perfectionnement de leurs habitudes personnelles, et surtout à la bonté de leurs relations ; il est loin finalement de racheter ces inconvénients de détail par la per-

fection de l'ensemble, et la principale de ses prétentions, celle d'imprimer à la société une impulsion uniforme, est certainement celle qui peut être le plus légitimement contestée.

§ 7. — Comment le régime de la centralisation devait nécessairement succéder au régime des privilèges, et comment le cours naturel de la civilisation tend a réduire progressivement la tutelle administrative établie sous ce régime.

J'ai succinctement indiqué, au début de ce chapitre, comment s'était formé et développé le système de la centralisation. Rien ne serait si facile que de montrer qu'il devait inévitablement s'établir. Il était dans les lois de la civilisation que la monarchie administrative succédât au régime des priviléges, comme ce régime avait succédé à celui du servage, et celui-ci à l'esclavage domestique : c'était une dernière transformation que la société devait subir, avant qu'il lui fût possible d'arriver à la liberté. Non-seulement cette transformation était inévitable, mais elle était nécessaire : il fallait que les pouvoirs abusifs qui s'étaient trouvés précédemment disséminés dans tant de mains, se concentrassent dans celles du gouvernement, avant que les pouvoirs du gouvernement lui-même pussent être convenablement limités. Mais ce que cette révolution leur a donné d'excessif n'est que transitoire, et ils seront inévitablement réduits à de plus justes proportions.

Il n'y a pas, dans la nature des choses, la moindre raison plausible pour que la société soit comme incorporée et personnifiée dans le gouvernement. Le gouvernement est dans la société, non la société dans le gouvernement. Le gouvernement, qui a sa place, et une très-grande et très-haute place, dans ce laboratoire immense qu'on appelle la société, n'y saurait tenir la place de tout, ni s'y mettre à la tête de tout. Il y a sa tâche à remplir, mais il n'est chargé ni d'y remplir, ni d'y régler toutes les tâches. Ce n'est pas un art qui ait pour mission de gouverner tous les arts. Il tombe sous le sens que, pour les gouverner, il aurait besoin de les connaître, de les connaître

mieux que ceux-là mêmes qui les pratiquent, et ne suffit-il pas de songer un moment à la prodigieuse diversité, à la complication infinie des mouvements auxquels se livrent les hommes d'industrie dans toutes les branches de la production, pour être forcé de reconnaître que le gouvernement n'en peut avoir qu'une très-légère, très-superficielle, très-vague et très-imparfaite idée. Quelque important donc que soit son rôle, il est certain que sa fonction ne peut pas être de se placer, pour les conduire, à la tête de tous les travaux. Gouverner est un art qui a sa spécialité comme tous les autres. La chose est évidente, et doit être notée.

Une autre remarque à faire, c'est qu'à mesure que les choses avancent dans la société, la spécialité de tous les arts tend à être mieux déterminée, plus circonscrite; et cette observation s'applique au gouvernement comme à tout le reste. Plus s'accroît la masse des affaires dont il est occupé, et plus il est obligé, comme tous les arts, non-seulement de perfectionner ses procédés, mais aussi de fortifier son action en en déterminant mieux l'objet, en la circonscrivant davantage, en élaguant peu à peu ce qui l'embarrasse sans nécessité.

Autant il serait peu sensé de vouloir qu'un organe, dans la vie animale, fût chargé des fonctions de tous les autres, autant il l'est peu, dans l'économie sociale, de vouloir qu'un ordre particulier de travailleurs soit chargé d'accomplir ou seulement de gouverner tous les travaux. Toutes les classes de travailleurs dans le corps social, comme tous les organes dans le corps humain, concourent à la vie commune ; mais, de même que chaque organe, dans le corps humain, a sa fonction séparée, dont ne se mêle directement aucun autre, de même chaque classe de travailleurs, dans la société, a sa tâche spéciale que la mission d'aucune autre ne peut être de diriger. Il n'est pas plus raisonnable d'assigner au gouvervement la charge de gouverner des travaux distincts de la fonction qui lui est propre, qu'il ne le serait d'attribuer au cerveau les fonctions de l'estomac, ou à l'estomac la tâche de régler les mouvements du cœur ou de tout autre organe.

Ce qu'on a pu imaginer de plus spécieux pour justifier cette intervention du pouvoir dans l'exercice de la plupart des travaux, ne présente assurément rien de bien solide.

Avant tout, on veut que cet arbitraire ait sa raison dans les lois mêmes qui ont fondé parmi nous la liberté de l'industrie. L'Assemblée constituante, observe-t-on, en supprimant les anciens corps de métier, et en proclamant la liberté de toutes les professions, n'a accordé cette liberté qu'à la condition que ceux qui les exerceraient seraient tenus de se conformer *aux règlements de police qui pourraient être faits* [1]. Sans doute. Mais de quelle sorte de règlements a pu vouloir parler l'illustre assemblée? Évidemment de règlements compatibles avec la liberté qu'elle décrétait. Il va sans dire qu'elle n'entendait pas soustraire les professions privées au joug des corporations pour les faire tomber sous le joug de l'autorité. Elle était trop sérieuse et trop sincère pour songer seulement à déplacer une tyrannie. Les seuls règlements donc qu'elle ait pu vouloir réserver à l'autorité le droit de faire, c'étaient des règlements destinés à réprimer les délits que pourraient commettre, les dommages que pourraient causer, ou même le danger que pourraient faire naître les personnes par qui seraient exercées les professions déclarées libres, et non des règlements qui ne permissent de les exercer qu'avec l'autorisation du gouvernement; car de tels règlements et la liberté sont choses naturellement incompatibles. Ne tombe-t-il pas sous le sens, en effet, qu'on n'est pas libre de faire ce qu'on ne peut faire qu'avec la permission d'autrui?

On prétend que le pouvoir doit gouverner directement et soumettre à des restrictions préventives toute action, tout établissement, toute industrie, qui exposeraient les particuliers ou le public à des dommages très-difficiles à éviter et impossibles à réparer. C'est, nous dit-on, le principe dirigeant de la matière. Approuveriez-vous qu'on pût faire usage d'armes à feu dans l'intérieur des villes, sauf à poursuivre devant les tribunaux ceux qui auraient eu la maladresse de blesser ou de tuer quelqu'un? Permettriez-vous de placer au milieu des habitations une fabrique de poudre, ou tel atelier de produits chimiques des plus insalubres, sauf, après que la poudrière aurait sauté, ou que l'établissement pestilentiel aurait engendré une épidémie meurtrière, à traduire en justice les entrepre-

[1] Loi des 2-17 mars 1791, art. 7.

neurs? Tolèreriez-vous, sauf punition lorsque quelque malheur serait arrivé, que des propriétaires de mines négligeassent dans la conduite de leurs travaux les précautions les plus indispensables pour protéger la vie des mineurs et ne pas compromettre la sûreté des habitations construites au-dessus de la mine?.....

Il y a une réponse simple et péremptoire à faire à ces observations : c'est qu'il ne peut être permis dans aucun système de faire les actions qui viennent d'être énumérées, ou des actions quelconques du même genre. Le simple fait de se servir d'armes à feu dans la rue, de former au cœur d'une ville un établissement dangereux ou pestilentiel, de négliger toute précaution de sûreté dans la conduite des travaux d'une mine, de tels faits, dis-je, sont déjà par eux-mêmes des imprudences ou des négligences très-répréhensibles, très-punissables, qui devraient donner immédiatement ouverture à des réparations civiles ou pénales, et qu'il faudrait avoir soin de poursuivre avant qu'elles eussent produit les résultats déplorables qui viennent d'être signalés. On ne peut donc pas dire qu'il y ait lieu d'organiser un régime préventif pour empêcher des actes que devrait déjà réprimer, dans tous les cas, l'administration de la justice la moins prévoyante.

On observe que le principe dirigeant dans ces matières est qu'il faudrait soumettre à des règles préventives l'exercice de toute profession, la création de tout établissement, l'emploi de tout ustensile, de toute machine qui pourraient causer des maux difficiles à éviter et impossibles à réparer. Mais on devrait prendre garde qu'il n'est pour ainsi dire pas un instrument, dans le nombre de ceux dont l'usage nous est le plus familier et le plus permis, au moyen duquel on ne puisse faire, sans qu'il soit possible de s'en garer, des maux tout à fait irréparables. Faudra-t-il donc soumettre l'usage des objets les plus usuels à des règlements préventifs? Ne trouve-t-on pas suffisant de prévoir les maux qu'ils peuvent servir à faire, et d'en poursuivre la punition et la réparation? Où serait la difficulté de prendre des sûretés du même genre contre les professions réputées dangereuses, de prévoir les dommages que l'exercice de ces professions peut causer, et de déclarer ceux qui les exercent punissables, même pour le seul fait

d'avoir, par incurie ou par imprudence, exposé qui que ce soit à certains dangers, lorsque ces dangers seraient d'ailleurs assez graves pour être déjà un mal qui exigeât répression?

On raisonne toujours, quand on plaide la cause du régime préventif, comme si, les précautions abusives de ce régime une fois mises de côté, il ne devait plus y avoir rien à faire; et, en effet, il est presque toujours arrivé, quand on a consenti à supprimer sur quelques points les entraves qu'entraîne après lui ce système, qu'on ne croyait plus avoir à s'inquiéter de rien. On laissait faire le mal, on laissait les abus s'accumuler; et puis, quand les inconvénients de ce nouvel état étaient devenus intolérables, on n'imaginait rien de mieux que de revenir aux anciennes précautions préventives et de reprendre les mêmes lisières. Il est pourtant bien évident qu'on ne peut renoncer à gêner l'usage qu'à condition de le régler et de le modérer en punissant l'abus, et qu'à la cessation des devoirs factices du régime préventif commencent pour le gouvernement les obligations plus sérieuses d'un système de répression judicieusement prévoyant. Il est permis de soutenir que ce système offrirait, dans tous les cas, des préservatifs suffisamment efficaces : mais il tombe sous le sens qu'il ne pourrait en être ainsi qu'à la condition de s'inquiéter un peu de ce que pourraient faire les travailleurs affranchis; à la charge d'aller au-devant, non-seulement des dommages qu'ils pourraient causer, et des crimes et délits qu'ils pourraient commettre, mais aussi des négligences et des imprudences où ils pourraient tomber, et à la charge encore de réprimer avec intelligence, avec courage, avec persistance, les écarts où ils se laisseraient aller. Il est évident, en un mot, que toute liberté suppose une législation répressive éclairée et prévoyante, et une habile et ferme administration de la justice civile et pénale.

On objecte les difficultés qu'il y aurait à remplir de telles conditions, à préparer pour les arts soumis à des règlements préventifs une bonne législation répressive, à accoutumer les tribunaux, longtemps dispensés de ce soin, à faire avec un zèle patient et éclairé l'application de ces nouvelles lois, à substituer en un mot l'action régulière de la justice à celle d'une police arbitraire; et, sans se préoccuper de ces difficultés outre mesure, il faut savoir en reconnaître la réalité. Mais la question

est de savoir ce qui est bien, non ce qui est le plus commode. Le plus commode serait de se dispenser de tout soin, et de ne pas même exercer sur les arts la police préventive à laquelle on les a soumis. Mais niera-t-on qu'un bon système de répression, si l'on voulait se donner la peine de s'y préparer, ne fût infiniment préférable; et bien qu'il ne fût pas toujours sans difficulté d'organiser ce mode de défense, et d'accoutumer les tribunaux à s'en servir, quelqu'un voudrait-il affirmer que cela soit chose impossible?

Il est vrai qu'alors même qu'on s'en servirait avec le plus de suite et d'intelligence, bien des écarts pourraient encore avoir lieu. Mais le régime préventif aurait-il donc la prétention de les rendre impossibles? N'arrive-t-il pas sans cesse, malgré les entraves gênantes auxquelles il soumet tous les travaux, que des mineurs sont ensevelis dans les mines, que des poudrières font explosion, que des machines à vapeur éclatent? Ne voit-on pas fréquemment ces machines, parées, gréées, armées de toutes leurs défenses, sauter, sans respect pour les règlements, et, quelquefois, sous les yeux mêmes des représentants de la science et à la barbe des personnages les plus éminents parmi les tuteurs légaux de l'industrie? N'y a-t-il pas, d'un autre côté, assez d'exemples de médecins pourvus de diplômes qui commettent des bévues, de chirurgiens brevetés qui opèrent mal, de pharmaciens approuvés qui font des méprises, d'avocats licenciés qui donnent de mauvais conseils, de notaires privilégiés qui font banqueroute? Et, si l'on peut dire, ce qui est pourtant très-susceptible de contestation, que de tels accidents sont plus fréquents en pays de liberté que là où tout est subordonné aux règles d'une police préventive, pourrait-on affirmer aussi que, dans les pays de liberté, la fréquence de ces accidents tient à l'absence de précautions préventives, et non à celle d'un système de répression habile et convenablement appliqué?

Les défenseurs du régime préventif ne prennent pas garde d'ailleurs aux flagrantes contradictions où ils tombent, et à l'impossibilité qu'il y a de concilier l'ensemble des restrictions qu'ils défendent avec les libertés déjà concédées. Si le principe dirigeant est qu'il faut soumettre à des mesures préventives l'usage de toute faculté dont le libre exercice peut causer des

maux difficiles à éviter et impossibles à réparer, pourquoi en avoir affranchi aucune, et quelle est celle qui n'offre pas, dans une certaine mesure, les dangers que l'on signale? Pourquoi avoir établi la liberté de la tribune, de la presse, des cultes, d'un certain nombre de travaux? et si l'on a cru toutes ces libertés possibles, pourquoi en avoir déclaré impraticables d'autres qui n'offrent pas plus d'inconvénients? Comment concilier la liberté dont jouissent quelques arts avec la servitude où le plus grand nombre des industries et des professions est retenu? Comment comprendre qu'on approuve l'application des règlements préventifs à une multitude d'objets presque indifférents, et qu'on ne veuille plus la supporter dans des objets où elle avait paru si longtemps indispensable? Quelle industrie est en apparence plus dangereuse que l'imprimerie? où en est-il qui puisse porter des coups plus inattendus, faire des blessures plus incurables, et comment admettre que le gouvernement a besoin d'en conserver quelqu'une sous sa tutelle, quand il a pu abandonner la direction de celle-là?

On croit expliquer ces contradictions en faisant observer que le système préventif ne doit s'appliquer ni à celles de nos facultés dont la libre activité est une condition essentielle du développement moral de notre nature, ni à celles dont le libre exercice est une garantie de nos libertés publiques, ni à celles enfin dont l'inaction serait évidemment plus nuisible que l'activité n'en serait dangereuse. Mais ces subtiles distinctions, ces théories commodes, expliquent-elles suffisamment la contradiction radicale que je signalais il n'y a qu'un instant, et serait-il bien difficile de désigner des facultés appartenant à l'une ou à l'autre des catégories où la liberté est regardée comme nécessaire, et qui n'en sont pas moins assujetties?

On croit encore expliquer ces contradictions en disant qu'elles ont leur raison d'être dans la nature même des sciences morales, dans la diversité de leurs fondements, et qu'il ne faut pas vouloir décider par des considérations économiques ce qui doit être décidé par des principes de politique ou de morale. Mais il n'y a nullement entre ces sciences le désaccord qu'on prétend y voir. Il n'est pas vrai qu'une chose économiquement inapprouvable puisse mériter d'être politiquement ou moralement approuvée. Autant vaudrait dire, dans un autre ordre de faits,

qu'une même proposition peut être à la fois physiquement erronée et chimiquement exacte. Or, il n'en est assurément pas ainsi; et si, dans l'ordre des faits matériels, les principes qui gouvernent les sciences peuvent différer sans être pour cela contraires, on ne voit pas pourquoi ils se combattraient dans l'ordre des faits moraux. Lors donc qu'on s'avise de soutenir que la plupart de nos facultés doivent rester assujetties, à côté du petit nombre de celles qu'on a déclarées libres, il ne faut pas qu'on croie justifier de telles contradictions en essayant de rendre la science complice de ces prétendues antinomies.

La vraie raison de cet assujettissement du plus grand nombre de nos facultés, à côté de la liberté accordée à quelques-unes, est dans les dispositions de l'esprit public au sujet de la plupart des professions, et dans l'état d'indifférence où il se trouve en ce qui les concerne; état qui permet d'invoquer contre la liberté de l'industrie toutes sortes de pitoyables raisons. On est à cet égard dans la disposition d'esprit où l'on se trouvait à l'égard de la presse, avant son affranchissement, et qui a protégé si longtemps la censure. Mais, de même que l'esprit public s'est modifié à l'égard de la presse, il se modifiera tôt ou tard à l'égard des autres travaux, et le gouvernement sera conduit à faire pour tous ce qu'il a fait pour quelques-uns, c'est-à-dire à relâcher peu à peu, et finalement à rompre tout à fait les liens par lesquels il en retient encore un si grand nombre sous sa tutelle.

Sûrement, en disant ce qui adviendra, je ne prétends pas exposer ce qui est actuellement réalisable : je prétends dire seulement ce qui pourra un jour le devenir, et ce qui est théoriquement hors de doute. Il ne faut pas croire en effet que les sciences morales et sociales soient uniquement, comme il est devenu de mode de le dire, des sciences d'application, et qui ne renferment de vrai que ce qui est immédiatement praticable. Autant vaudrait considérer comme erronée, en chimie et en physique, toute conception dont on n'est pas encore parvenu à tirer parti. Non, les sciences sociales ont, comme toutes les autres sciences, leurs vérités théoriques, destinées à demeurer à l'état de théories jusqu'au moment où l'on pourra en faire une application utile, et leurs vérités théoriques actuellement susceptibles d'être appliquées. Voilà ce qu'il faut dire, au lieu de

sacrifier, ne fût-ce que partiellement, les principes de la science, et d'avoir toujours en poche, pour les besoins du moment, quelque théorie nouvelle. Ce sacrifice de la vérité scientifique, auquel les hommes d'État, et parmi eux des esprits du premier ordre, se sont montrés de tout temps si disposés, de peur qu'on ne les accusât de manquer de sagesse pratique; ce sacrifice, dis-je, est à la fois humiliant et superflu. Je n'admets point en effet qu'un publiscite qui se respecte se trouve jamais dans la nécessité pénible de désavouer la théorie. Seulement, s'il a l'ambition très-permise et très-louable de se montrer habile praticien et homme d'affaires capable, il saura toujours distinguer entre les vérités théoriques celles qui sont actuellement applicables, et celles dont une sagesse intelligente commande d'ajourner l'application.

C'est surtout au gouvernement qu'il importe de savoir faire cette distinction essentielle, et, partant, ce sera surtout à lui qu'il appartiendra, dans tous les temps, de discerner, entre les professions qu'il retient sous sa tutelle, celles qu'il doit y maintenir encore, et celles qu'il peut utilement affranchir. S'il est un pouvoir qui lui soit propre, c'est celui de présider au mouvement des réformes, et de choisir, entre les choses qu'il gouverne, celles dont il doit retenir et celles dont il est à propos qu'il abandonne la direction. Non-seulement c'est là de ses attributions celle qui peut le moins lui être contestée, mais c'est celle qu'il doit conserver avec le plus de soin. Rien n'est en effet plus nécessaire que de trouver dans l'État un point fixe et résistant, au milieu de la prodigieuse mobilité de toutes choses. Le gouvernement ne doit pas trop résister sans doute; mais il ne doit pas non plus trop céder, et surtout il ne doit céder qu'en gouvernant toujours. Un gouvernement qui se laisse déborder par le mouvement des réformes, est un gouvernement inévitablement perdu. Ceci, vrai partout, le serait particulièrement en France; et comme peu de pays au monde ont autant de fougue, peu de pays, à la suite d'une révolution surtout, ont autant besoin d'être fermement gouvernés. Qui ne sait qu'il faut ménager le vent aux têtes françaises ?

On n'ignore point d'ailleurs qu'à beaucoup d'égards, et par exemple à l'égard des droits politiques, départementaux, municipaux, à l'égard des associations de toute espèce, à l'égard

des professions, la tutelle que le gouvernement exerce a quelque chose de naturellement indéfini. On sent très-bien qu'il ne peut pas faire entrer tout le monde à la fois dans les colléges électoraux de tous les étages; qu'il ne peut pas donner aux communes et aux départements, pour la gestion des intérêts qui leur sont propres, des attributions d'abord illimitées; qu'il ne peut pas davantage affranchir à la fois toutes les associations et toutes les professions; qu'il ne saurait, en un mot, laisser les populations substituer leur activité à la sienne avant qu'elles y aient été lentement préparées, et, alors même que, sur quelques points, cette préparation serait suffisante, avant que des arrangements aient été pris pour substituer l'action fermement répressive des pouvoirs publics à leur action purement préventive.

Quel publiciste un peu sensé, par exemple, voudrait proposer aujourd'hui d'abaisser le cens nécessaire pour l'électorat politique, départemental ou communal? Qui voudrait risquer de demander de nouvelles attributions pour les départements et les communes après l'extension toute récente, et trop hâtive peut-être sur quelques points, que ces attributions ont reçue, et solliciter de nouvelles concessions du même genre avant que l'avenir ait suffisamment réalisé les conditions d'une réforme plus profonde et plus étendue? Qui ne trouverait le gouvernement peu judicieux si, dans l'état d'imperfection notoire où se trouve encore parmi nous l'esprit d'association, il consentait à se décharger tout à coup sur des compagnies particulières de l'exécution de tous les travaux publics? Enfin qui oserait inférer, de ce que le gouvernement a récemment aboli la censure et supprimé d'autres restrictions à la liberté, qu'il doit subitement renoncer à toute mesure restrictive et abolir dans son ensemble tout le système préventif? Il n'est certainement pas de publiciste, pour peu qu'il fût jaloux de sa réputation comme praticien et comme homme d'affaires, qui osât mettre en avant de telles propositions.

Mais, d'un autre côté, quel est l'homme éclairé qui, après l'extension qu'ont graduellement acquise tout les droits publics de ce pays, voudrait affirmer qu'ils ne recevront jamais aucune extension nouvelle, et que le gouvernement conservera toujours les attributions que lui a faites une concentration

de pouvoirs évidemment exagérée ? Certainement nul ne le pourrait sans témérité et sans imprudence. Celles qu'il gardera dans toute leur intégrité, ce sont celles qui lui sont vraiment propres, celles dont il a besoin pour maintenir l'ordre dans la société, pour y réprimer le dol, la fraude, l'injustice, la violence, pour y bien administrer la justice en un mot. Plus la société deviendra active, et nombreuse, et puissante, plus cette partie des attributions du gouvernement lui sera nécessaire, plus il aura de soins à donner au maintien de l'ordre et à la bonne administration de la justice. Mais aussi, plus il aura besoin de s'occuper de la bonne administration de la justice, et plus il devra laisser l'activité sociale prendre la place de la sienne dans les choses qui appartiennent naturellement à la société. On verra la puissance publique à la fois étendre et simplifier son action; la population entrer davantage dans le gouvernement, et le gouvernement circonscrire davantage son activité, en laissant le champ plus libre à l'initiative des particuliers. L'extension donnée aux attributions communales et départementales en pourra provoquer dans l'avenir de plus étendues. L'introduction du mode d'exécution des travaux publics par des compagnies particulières, exigera qu'on laisse à l'esprit d'association les moyens de se former, afin que la participation des sociétés constituées pour cet objet devienne de plus en plus sérieuse. Enfin, l'affranchissement déjà réalisé de quelques professions, nécessitera peu à peu l'affranchissement de toutes les autres.

Qui, par exemple, voudrait affirmer que les communes, en partie affranchies, et qui ont déjà reçu divers pouvoirs, n'en devront jamais obtenir d'autres; qu'à mesure qu'elles deviendront plus expérimentées et plus fortes, elle ne devront pas acquérir plus d'ascendant sur la gestion des intérêts qui leur sont propres; que, seules entre les associations de toute nature, elles seront vouées à un état de minorité perpétuelle, et devront demeurer d'éternels enfants; que la nation pourra devenir majeure pour la gestion des plus grandes affaires politiques, et que les principaux habitants d'une commune ne devront jamais l'être pour l'administration de ses revenus particuliers?

Qui voudrait affirmer également que les associations com-

merciales ne prendront jamais plus de part qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici à l'exécution des grands travaux publics; que l'esprit d'association ne se développera jamais; que la législation lui sera toujours contraire; que tout demeurera combiné, dans les lois relatives aux compagnies, pour qu'elles ne puissent se former, et pour que leur intervention demeure toujours inefficace? Qui ne sent que cela ne peut pas être; qu'il est nécessaire de laisser l'activité sociale se substituer graduellement à l'activité administrative; que cette substitution est désirable, qu'elle est possible, qu'elle ne peut pas manquer de s'effectuer un jour, et que tout ce qui la retarde est funeste; que l'exécution par l'État, alors même qu'il opère le mieux, ne saurait tenir lieu de l'exécution par les compagnies; et qu'il ne s'agit pas seulement d'obtenir que de certains travaux soient accomplis, mais de faire que la population se forme aux grandes entreprises, et que les voies du travail s'agrandissent devant elle, à mesure qu'elle devient plus capable de prendre part avec honneur et avec profit aux grandes opérations qui intéressent la prospérité de l'État tout entier?

Enfin, quand l'État a été contraint d'abandonner à la libre activité de chaque particulier l'exercice des facultés les plus élevées et les plus délicates, et, par exemple, la faculté de choisir sa croyance, de professer la religion de son choix, et même de n'en professer aucune; ou bien la faculté de tout penser, de tout dire et de tout publier sur toutes sortes de matières, qui voudrait affirmer qu'il ne sera pas conduit à nous laisser jouir d'un grand nombre de libertés moins dangereuses et non moins nécessaires, et que le régime préventif lui paraîtra à jamais indispensable pour empêcher qu'on n'abuse de celles-ci, tandis que la législation ordinaire lui paraît suffisante pour réprimer l'abus, bien autrement redoutable, qu'il est possible de faire de celles-là?

Il se peut donc bien que tous les pouvoirs arbitraires qui se trouvaient disséminés dans la société aient dû, après avoir subi, dans le cours des siècles, de nombreuses et graves altérations, se réunir enfin dans les mains du pouvoir central; mais il me paraît indubitable qu'ils ne sont pas destinés à s'y perpétuer, ou plutôt, ce qui est indubitable, c'est que la Providence n'a permis qu'ils fussent ainsi progressivement accumulés que

pour être ensuite plus commodément et plus régulièrement abolis. Loin donc que tout tende à se concentrer de plus en plus dans les mains du gouvernement, il est certain, et très-certain, qu'une partie des pouvoirs qu'il possède sont destinés à sortir de ses attributions; que toute autorité arbitraire lui sera graduellement ravie ; qu'il perdra peu à peu le droit de gêner les actions naturellement innocentes, et que sa tâche, au milieu du libre et plein mouvement de toutes les forces sociales, sera finalement réduite à son véritable objet, c'est-à-dire, à la répression des actes nuisibles, seule mission légitime qui puisse lui être assignée, et qui permette à la société de prendre tous les accroissements dont elle est susceptible.

CHAPITRE HUITIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui l'autorité centrale, dépouillée de tout caractère de domination injuste, laisserait en général les travaux à leur impulsion spontanée, et se bornerait à l'exacte répression des actes nuisibles, ou du régime industriel et du degré de liberté qu'il comporte.

§ 1. — Hypothèse.

Cette grande évolution qui dans l'avenir est inévitable, qu'il me soit permis maintenant de la supposer accomplie, et de raisonner dans ce chapitre comme si, en effet, le gouvernement avait été graduellement dépouillé de tous les pouvoirs dont se compose cette tutelle arbitraire qu'il exerce plus ou moins sur la plupart des arts, et comme si désormais son autorité devait se borner à réprimer l'usage abusif que peuvent faire de leurs facultés ceux qui les pratiquent.

Il y a dans cette supposition, je le sais parfaitement, une ellipse immense ; et nul ne croira, après avoir lu ce qui vient d'être dit dans les dernières pages du précédent chapitre, et tout ce que ce livre contient d'ailleurs sur la manière dont se doivent opérer les réformes, que je ne considère pas assez à quel point il y a à tenir compte ici du temps, des efforts persévérants, des luttes longues et peut-être sanglantes qu'exigera ce grand changement. Nul ne fait plus largement que moi la part du temps, des soins et du labeur patient qu'il réclame ;

nul ne sait mieux que moi qu'il n'est pas destiné à s'effectuer tout d'un coup, à s'accomplir un jour tout d'une pièce, et qu'à l'exemple de tous les grands changements sociaux, il s'opérera sans suite, sans ensemble, par fractions, par lambeaux, et d'une manière à la fois lente, décousue, irrégulière, et toujours plus ou moins incomplète.

Mais nul aussi n'est plus profondément convaincu que le temps à la longue accomplira cette grande transformation, au moins dans la mesure qui vient d'être dite. Non-seulement, avec ces restrictions et dans ces limites, elle n'est pas impossible à réaliser, mais elle est des plus réalisables, et toute l'histoire du passé nous montre avec une éclatante évidence que l'état qu'elle doit produire est celui où nous tendons. Si, depuis l'origine de la société, il a été fait par le pouvoir des efforts persévérants pour contraindre les diverses classes de travailleurs à vivre par des moyens exempts, en général, d'injustice et de violence [1], il n'y a pas eu de la part de la société une tendance moins constante à régler, à contenir, à modérer l'action du pouvoir, à le réduire à son véritable objet, à le renfermer de plus en plus dans de justes limites.

Quand la France, en 1789, donna à ses représentants assemblés la grande mission de dépouiller les ordres, les classes, les corporations, les communautés de tout ce qu'ils pouvaient avoir accaparé de pouvoirs abusifs, ce ne fut pas apparemment pour concentrer dans les mains du gouvernement le privilége de l'injustice, pour lui réserver exclusivement le droit de faire ce qui devait être interdit à tous, et pour lui permettre de régler arbitrairement des travaux qu'il s'agissait précisément d'affranchir de toute injuste entrave. On put se tromper sur la nature et l'étendue des attributions dont il convenait qu'il fût armé, et lui donner ou lui laisser prendre, dans un intérêt non suffisamment éclairé d'ordre et de police, des pouvoirs que légitimement il ne devait pas avoir, dont il n'avait nul besoin,

[1] Je parle ici en général et non d'une manière absolue; parce qu'il s'en faut, en effet, que les pouvoirs publics aient toujours réprimé les prétentions injustes, et donné l'exemple de la justice qu'ils étaient chargés de faire régner. Il n'est arrivé et il n'arrive encore que trop souvent dans la société que de certaines classes soient indûment favorisées, que le pouvoir s'arroge des droits abusifs et qu'il prenne des libertés inexcusables.

et qui n'allaient pas ou qui allaient mal au but que tout gouvernement est naturellement chargé d'atteindre. Cette erreur a pu s'aggraver beaucoup depuis ; elle est de nos jours extrêmement intense, et l'on n'a encore, il faut bien l'avouer, que des idées très-incertaines et très-mal assurées sur les véritables attributions de l'État. Il n'est guère de règlements arbitraires et injustes qu'on ne lui permette chaque jour de faire, dans un soi-disant intérêt public : mais c'est seulement, notons-le bien, dans un intérêt public mal compris qu'il lui est permis de faire de tels règlements, et non dans un intérêt qui lui soit personnel et propre ; on ne lui reconnaît plus sur la société, et c'est là un progrès immense, aucun droit de possession, aucun pouvoir domanial ; la tendance directe de la société, au contraire, est de faire entrer le gouvernement dans son domaine, de lui enlever tout ce qu'il peut avoir retenu d'oppressif ou d'abusif, de lui imprimer de plus en plus le caractère d'un service, et finalement de l'amener, ainsi que tous les travaux que l'économie sociale embrasse, à l'état purement industriel. Mais tâchons de bien dire d'abord en quoi cet état consiste.

§ 2. — Ce que l'auteur entend par ces mots : *régime industriel.*

Le mot *industrie* est une traduction à peu près littérale du mot latin INDUSTRIA. Les étymologistes supposent que celui-ci avait dû être composé de deux autres, INDU pour INTUS, *dans*, et STRUO, *j'arrange, je dresse, je construis*. Ainsi l'on aurait dit INDUSTRIA de INTUS-STRUO, INTUS-STRUERE, *construire dans*, action exercée dans les choses ou sur les choses pour arriver à une certaine fin.

Ce mot, d'après son étymologie, exprimerait donc à la fois l'idée d'action et celle d'action exercée avec intelligence, l'idée d'action appropriée à un certain but. Il est clair, en effet, que ces deux idées se trouvent également comprises dans le verbe actif qui lui sert de base. STRUERE, *bâtir, construire*, ce n'est pas seulement agir, c'est agir avec dessein, c'est disposer les choses en vue d'un objet quelconque. Aussi paraît-il que les

Romains se servaient également du mot *industria* pour désigner l'activité, les soins, l'application qu'on mettait à faire les choses, et pour exprimer la dextérité, l'adresse avec laquelle on les faisait. Dans le latin, un homme industrieux, *industrius*, c'est d'abord un homme actif, et en second lieu un homme habile. Le mot, en passant dans notre langue, n'a guère retenu que la dernière de ces deux acceptions : il implique bien toujours l'idée d'action, puisque nous ne pouvons montrer notre dextérité que dans nos actes ; mais ce qu'il signifie plus particulièrement, c'est l'intelligence avec laquelle nous agissons.

Le mot industrie ne réveillant, dans son acception primitive, que l'idée d'une certaine habileté, on a dû l'appliquer d'abord à toutes les actions faites avec art, exécutées avec adresse, de quelque espèce qu'elles fussent d'ailleurs, c'est-à-dire qu'elles fussent bonnes ou mauvaises, utiles ou pernicieuses, qu'elles eussent un caractère moral ou immoral. Ainsi l'on a dit une honnête industrie, et une industrie malhonnête ; on a dit l'industrie d'un intrigant, d'un escroc, ainsi qu'on a dit l'industrie d'un artisan, d'un laboureur. Il semble même que d'abord ont ait donné de préférence le nom d'industrie à des actions peu honorables ; et quand on voulait dire d'un homme privé de fortune que tous les moyens lui étaient bons pour s'enrichir, pour se tirer d'affaire, on disait que cet homme *vivait d'industrie ;* on appelait *chevaliers d'industrie*, *chevaliers de l'industrie*, les hommes habiles dans l'art de la fraude, les hommes féconds en expédients honteux.

Cependant, tout en étendant le mot industrie à la détestable habileté des fripons, on n'a pas laissé de s'en servir aussi pour désigner l'art des hommes livrés à des travaux honnêtes et licites ; mais, conformément à son sens étymologique, on ne l'a d'abord appliqué qu'aux travaux où se montraient plus particulièrement l'esprit d'invention et d'exécution, l'adresse à trouver et à faire, je veux dire aux arts mécaniques. Il est une multitude de personnes pour qui le mot industrie, honorablement entendu, n'exprime encore que le travail de la fabrication, et qui disent l'industrie pour désigner les manufactures, en les séparant de toutes les autres classes de travaux. D'autres comprennent sous ce mot la fabrication et le *commerce*, et en

excluent seulement l'agriculture[1]. D'autres disent indistinctement les industries agricole, manufacturière, commerciale, qui ne consentiraient pas à qualifier d'industries les travaux scientifiques, littéraires, religieux, politiques. Peu de personnes encore, si je ne me trompe, étendent ce terme à tous les ordres d'actions qu'il est naturellement appelé à embrasser.

Heureusement il est dans la destinée des mots de changer avec les sciences qui en font usage, et de prendre, à mesure qu'elles se perfectionnent, une acception mieux déterminée. C'est infailliblement ce qui arrivera au mot *industrie*, à mesure que se développera et se fixera tout à la fois la science de l'économie sociale. On vient de voir que, d'un côté, on avait étendu ce terme à beaucoup de mauvaises actions, tandis que, d'une autre part, on refusait de l'appliquer à plusieurs ordres de travaux utiles. Je ne doute pas qu'on ne finisse par l'étendre à tous les travaux utiles, et par le retirer à toutes les actions malfaisantes. A vrai dire même, un homme vivant d'industrie n'est plus aujourd'hui un homme indifférent sur les moyens de subsister, et se faisant au besoin une ressource de la violence ou de la fraude; c'est un homme occupé à créer des utilités d'une espèce quelconque, et, au moyen de ces utilités, se procurant, par des échanges loyaux et libres, toutes les autres utilités dont il peut avoir besoin. Le mot industrie, employé seul, ne se prend plus désormais qu'en bonne part; et quand on dit d'une manière générale *l'industrie*, on entend universellement par là l'action des facultés humaines appliquées à quelque utile et honorable occupation. Ce mot, qui ne réveillait originairement que des idées d'habileté, implique donc aujourd'hui et impliquera de plus en plus dans l'avenir l'idée de moralité, et comme il n'est pas possible finalement d'appeler du même nom ce qui produit le bien et ce qui engendre le mal, les arts utiles et les arts funestes, les arts qui détruisent et ceux qui produisent; comme il n'y a de productifs, de féconds,

[1] L'art que je désigne ici, conformément à l'usage, par le nom de *commerce*, est celui des transports. Cet art recevra ailleurs, et quand je m'occuperai de la nomenclature des diverses industries, son appellation véritable. Voy. liv. VIII, ch. I, et liv. IX, ch. I.

de favorables à l'humanité, que les arts honnêtes, il n'y aura en définitive que ceux-là à qui se puisse donner le nom d'industrie.

Ainsi ce qu'il faut entendre par état industriel, ce n'est, cela va sans dire, ni un état où puissent figurer les arts pernicieux et malheureusement très-divers et très-multipliés encore des hommes qui fondent leur fortune sur la spoliation d'autrui; — ni un état où l'on n'exercerait que des arts mécaniques, car il n'en est pas un où la société pût se contenter de cet ordre de travaux; — ni même un état où fonctionneraient à la fois tous les arts qui agissent sur le monde matériel, car tous ces arts réunis ne suffiraient pas encore, et le développement des forces sociales impose à la société le devoir de travailler sur les hommes au moins aussi impérieusement que celui de travailler sur les choses; mais c'est l'état où figureraient à la fois, à l'exclusion des arts nuisibles, tous les arts véritablement utiles, ceux qui donnent de la valeur aux hommes comme ceux qui en donnent aux choses, tous ceux qui entrent dans l'économie de la société, tous ceux qui, par le résultat d'un travail actuel ou par les fruits accumulés d'une industrie antérieure, contribuent, de quelque façon que ce soit, à accroître la masse des idées, des bons sentiments, des vertus, comme celle des utilités matérielles de toute espèce dont se composent la richesse, la puissance, l'honneur, la gloire, la félicité du genre humain.

Il reste toutefois une difficulté à résoudre. A vrai dire, l'homme cultive les mêmes arts à peu près dans tous les temps. A quelque époque qu'on remonte dans l'histoire de la civilisation, on retrouve toujours, sous une forme plus ou moins déterminée, les divers ordres de travaux, les principaux genres d'organes ou d'appareils qui sont nécessaires au développement de la vie sociale. Ils existent en ébauche jusque dans les âges les plus rudes de la société. On en découvre les premiers rudiments même dans la vie errante des peuples chasseurs et pasteurs. L'anthropophage ne vit pas seulement de meurtre, le nomade seulement de rapine. L'un et l'autre commencent, sous tous les rapports essentiels, à donner une direction innocente et fructueuse à l'emploi de leurs facultés. Il y a quelques industries extractives, d'utiles déplacements d'hommes et de choses, un peu de fabrication, de faibles commencements

d'agriculture, quelques essais informes d'art et de poésie, d'études et d'observations scientifiques, de morale et de religion, de gouvernement et de police. On aperçoit donc, jusque dans les modes d'existence les plus voisins de la grossièreté primitive, le commencement de tous les arts dont l'ensemble forme le système industriel tout entier; et la seule chose qui distingue véritablement les sociétés civilisées des âges incultes, c'est qu'à mesure qu'on avance on retrouve les mêmes travaux, non-seulement plus développés, plus puissants de toute manière, mais surtout plus dégagés de ce qui s'y mêlait d'abord d'habitudes violentes ou frauduleuses, plus exactement réduits à l'état d'industrie, dans la pure et honorable acception du mot.

Suffit-il néanmoins de voir poindre, au début de la vie sociale, le germe de tous les arts dont se compose l'industrie humaine pour pouvoir donner à l'état social le plus informe le nom d'état industriel? Suffirait-il même, pour pouvoir appliquer ce nom à l'état actuel, d'y retrouver toutes ces industries fondamentales, développées, étendues et plus ou moins rectifiées au point de vue moral, si d'ailleurs il n'en était pas une où l'on ne crût encore pouvoir légitimement accroître ses profits par quelque privilége, quelque monopole, quelque extorsion légalement ou illégalement autorisée, et dont l'exercice ne fût toujours plus ou moins empreint d'injustice?

A la rigueur, le nom d'état industriel n'est applicable, je ne dirai pas qu'à l'état où toutes les professions sociales, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, sont, *en fait*, parfaitement pures de violence, car un tel état n'existe et probablement n'existera jamais nulle part, mais du moins qu'à l'état où elles sont telles *en droit*; où elles se sont *théoriquement* désistées de toute prétention injuste; où il est *constitutionnellement* établi qu'aucun homme ne peut rien exiger d'aucun autre à titre de dominateur, de maître, de privilégié, de monopoleur; où il est de principe que le prix que chacun obtient de ce qu'il fait ou de ce qu'il livre doit être tout entier le prix du produit livré ou du service rendu, et ne provenir, pour aucune part, d'aucun droit exclusif, d'aucune faveur spéciale, et telle pour les uns qu'elle dégénère en oppression pour les autres; où l'on ne veut pas que le gouvernement ait un caractère différent de celui de tous les autres arts; ni qu'il puisse,

plus que les autres, s'emparer de pouvoirs abusifs, exercer une autorité arbitraire; où il ne lui est foncièrement attribué d'autorité que contre les volontés malfaisantes manifestées par des actes offensifs, ni de moyens d'action que ceux dont il a besoin pour réprimer ces volontés et ces actes. De sorte que ce qu'il faut entendre par état industriel, ce n'est pas un état où figurent, à un degré plus ou moins avancé de développement, tous les arts qu'embrasse l'économie de la société, car il n'est pas, je le répète, d'état social si informe où il n'existe de tous ces arts quelque trace, mais l'état où leur tendance commune serait d'achever de se dégager de ce que le passé a pu mêler d'injustices et de violences à la pratique de tous les travaux et de passer à l'état d'industrie pure; ou bien encore l'état industriel, ainsi que l'indique le titre de ce chapitre, est celui où le gouvernement ne se permettrait pas plus qu'il ne permettrait à personne d'accaparer ou de gêner aucune sorte de travaux, et où il réduirait sa tâche à leur procurer à tous, au sein de la plus grande liberté possible, la plus grande somme possible de sécurité.

§ 3. — De diverses accusations dont le développement de la vie industrielle a été l'objet.

Si, dans tout le cours de ce volume, la liberté m'a paru incompatible avec l'esprit de domination, il ne manque pas d'écrivains qui l'ont déclarée inconciliable avec l'esprit d'industrie. Dans les premiers âges de la société, on reprochait à l'industrie de ruiner la liberté en amortissant les passions guerrières, en portant les hommes à la paix, et c'est notamment le reproche que lui faisaient les écrivains politiques de l'antiquité, qui prétendaient justifier ainsi la rigueur avec laquelle la plupart des classes livrées à des professions industrielles étaient exclues de la cité. Plus tard, on lui a fait le reproche opposé, et on l'a accusée de ruiner la liberté en poussant les hommes à la guerre. Nombre d'écrivains modernes ont représenté l'état des hommes, sous l'influence de l'industrie,

comme un état nécessaire d'hostilité. *Le malheur d'un État commerçant*, a-t-on écrit sentencieusement, *est d'être condamné à faire la guerre* [1]. Montaigne consacre un chapitre de ses *Essais* à prouver que, dans la société industrielle, *ce qui fait le prouffit de l'un fait le dommaige de l'aultre* [2]. L'abbé Galiani, qui était un des écrivains les plus spirituels de son temps et l'un des plus versés dans les matières d'économie publique, écrivait formellement, il y a moins d'un siècle, qu'une fortune ne pouvait s'accroître sans que d'autres fortunes fussent diminuées [3]. Rousseau ne croit pas que dans la société il puisse exister d'intérêt commun. Comme Montaigne, il pense que chacun trouve son compte dans le malheur d'autrui, et qu'il n'est pas de profit légitime, pour si considérable qu'il puisse être, qui ne soit surpassé par ceux qu'on peut faire illégitimement [4].

Enfin, de nos jours encore, on voit des écrivains, reprenant ce vieux thème, soutenir que les diverses professions industrielles ont des intérêts nécessairement opposés, et qu'il n'est pas d'habileté qui puisse réunir dans un même faisceau les classes nombreuses qui les exercent. « Établissez la liberté du commerce, vous aurez, observe-t-on, contenté l'armateur qui veut parcourir sans gêne la vaste étendue des mers; vous plairez au consommateur qui veut acheter à bon marché de bonnes marchandises; mais comment ferez-vous partager leurs sentiments par ce fabricant qui fonde son débit sur l'exclusion des concurrences étrangères? Partout la liberté et le monopole sont en présence dans le monde industriel, comme l'égalité et le privilége dans le monde politique. C'est donc uniquement par des illusions, par des fables, par des bruits mensongers qu'on prétendrait enrégimenter ces intérêts contraires sous un étendard commun. Pour se désunir, ils n'ont qu'à se regarder [5]. »

Ainsi, premier point, l'inévitable effet de l'industrie est de diviser les hommes.

Ce n'est pas tout. Tandis qu'on lui reproche d'être un principe de discorde, on l'accuse encore d'être une source de dépra-

1 De Bonald, *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, p. 46.
2 *Essais*, liv. I, chap. XXI.
3 *Lettres à madame d'Épinay*.
4 *Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*, note IX.
5 *Journ. des Débats*, numéro du 9 décembre 1820.

vation. Elle n'est pas seulement coupable de troubler la paix, mais encore de corrompre les mœurs. On n'est, poursuit-on, préoccupé, sous son influence, que d'intérêts matériels, que d'idées de richesse et de bien-être : une ardeur immodérée pour le gain, un appétit toujours plus vif de jouissances sensuelles, un luxe de plus en plus excessif, des penchants chaque jour plus personnels et plus égoïstes, voilà, s'écrie-t-on, ce qu'elle produit.

La vie industrielle d'ailleurs n'est pas moins antipoétique qu'antimorale ; elle tue l'imagination et le goût ; elle remplace partout l'idéal par l'amour des réalités grossières, et elle ne déprave pas moins les arts que les mœurs.

Elle a en outre le tort de nous faire négliger le côté philosophique et élevé des sciences, leur côté sublime et abstrait, pour concentrer exclusivement notre attention sur leur côté applicable et utile, et elle nuit en réalité à la culture de l'esprit, à l'étendue et à l'élévation des intelligences.

De sorte que la vie industrielle, à en croire ses détracteurs, aurait à la fois pour effet d'arrêter l'essor de nos facultés et d'en pervertir l'usage, tant à l'égard de nous-mêmes que dans nos rapports avec nos semblables ; d'où il suivrait qu'un état social où l'on fonde son existence sur l'industrie, est préjudiciable de toute façon à l'exercice des forces humaines, et par conséquent à la liberté du genre humain.

Ceux qui élèvent ces objections commettent une singulière inadvertance. Ils ne prennent pas garde qu'ils attribuent à l'esprit d'industrie des dispositions qui ne nous sont, il est vrait, que trop naturelles, mais qui, bien évidemment, sont nées en nous d'une source tout autre que le sentiment honnête qui nous pousse à purifier de plus en plus les arts que nous exerçons, à les dégager de tout mélange de violence, et à chercher la fortune et le bien-être uniquement dans le travail.

Ainsi l'on ne peut certainement pas contester que les nombreuses classes de travailleurs qui concourent au mouvement et à la vie de la société n'aient élevé, dans tous les temps, beaucoup de prétentions injustes, qu'elles n'aient tendu toutes plus ou moins à s'enrichir en s'opprimant réciproquement, en visant à obtenir, au détriment les unes des autres, tels ou tels

pouvoirs abusifs, telles ou telles prohibitions iniques. Mais, en bonne conscience, était-ce là de l'industrie, au moins dans la véritable acception, dans l'acception honorable du mot? Celui qui cherche à se procurer, par la sollicitation d'un privilége injuste, des bénéfices que naturellement il n'obtiendrait pas, fait-il un acte d'industrie? L'esprit d'accaparement et de monopole est-il l'esprit d'industrie? L'odieux régime de préférences et d'exclusions que cet esprit enfante, et que nous avons précédemment décrit et apprécié[1], est-il le régime industriel? Assurément non : extorquer n'est pas produire; accroître ses profits par des extorsions, quelque bien déguisées qu'elles puissent être, n'est pas les accroître par du travail. Loin que le mot industrie, sensément et honnêtement entendu, implique l'idée de ces procédés illégitimes, il est manifeste qu'il les exclut; et la vie des peuples industrieux approchera d'autant plus de l'état industriel que les arts divers qu'ils exercent auront été plus dégagés des artifices frauduleux ou violents que l'esprit de domination et de cupidité y mêle sans cesse, pour tâcher de les rendre plus lucratifs.

On ne peut nier davantage, je l'avoue sans difficulté, que les hommes livrés à la pratique d'un art, quel qu'il soit, ne jouissent souvent avec peu de modération du bien qu'il leur procure; qu'ils ne puissent être égoïstes, fastueux, sensuels; et il faut reconnaître qu'ils deviennent ordinairement tout cela avec d'autant plus d'excès que l'exercice de leur profession est moins pur, qu'il s'y mêle plus de pouvoirs abusifs, et que leurs gains sont rendus par là plus rapides. Mais est-il permis de dire que ces vices, malheureusement inhérents à la nature humaine, sont fomentés en eux par leur industrie? Ne le seraient-ils pas plutôt par l'alliage impur que d'autres vices y mêlent? et parce que leur industrie se purifiera, parce qu'elle se dégagera de tout pouvoir injuste, et deviendra plus complétement industrielle, s'ensuit-il qu'elle sera plus propre a les pervertir?

J'accorde encore que les hommes livrés à la pratique d'une industrie quelconque peuvent n'avoir pas toujours le goût plus pur que les mœurs, et je pense qu'il en doit être surtout

[1] Voy. le chap. VI de ce livre.

ainsi lorsque, par l'effet d'injustes faveurs, leur fortune, trop rapidement improvisée, leur permet de se procurer toutes sortes de jouissances avant que leur goût ait eu le temps d'être épuré par l'éducation. Mais de ce qu'il leur arrive, dans cette situation surtout, de ne pas se montrer toujours bien délicats dans le choix de leurs plaisirs, et d'encourager sans beaucoup de discernement les arts et les artistes, s'ensuit-il que c'est la faute de leur industrie? N'est-ce pas plutôt celle des pouvoirs abusifs qui s'y trouvent mêlés, et qui ont eu, en divers cas, le fâcheux effet d'accélérer beaucoup trop le progrès de leur fortune? Y a-t-il quelque raison de penser que leur goût deviendrait moins pur, parce que leur industrie serait plus dégagée de tout esprit d'injustice, et croit-on qu'en perfectionnant en nous le sentiment du juste, nous perdions le sentiment du beau?

J'admets qu'il se puisse enfin que dans la vie industrielle on cultive les sciences avec moins de désintéressement que sous l'influence des régimes qu'on a appelés religieux ou militaires; mais comment oser dire qu'elles y sont cultivées avec moins d'activité, d'intelligence, d'étendue, de rectitude et même d'élévation?

Loin de convenir que la vie industrielle mérite les reproches qu'on lui a si souvent adressés, d'être antiscientifique, antipoétique, antimorale, antisociale, affirmons hardiment, certains que nous sommes d'être dans le vrai, que c'est, au contraire, sous l'influence du régime industriel, et à mesure que les diverses professions deviennent plus pures de tout mélange d'injustice, à mesure qu'elles deviennent plus industrielles, que se perfectionnent davantage les beaux-arts, les sciences, les mœurs, les relations sociales, et que nos facultés de toute espèce prennent l'essor le plus poétiquement animé, le plus savamment dirigé, le plus moralement régulier dont elles soient susceptibles.

§ 4. — Est-il vrai que le régime industriel soit contraire au sentiment et au goût du beau?

Que signifie, par exemple, cette allégation, à savoir que la vie industrielle est contraire à la poésie? La société, disons-nous, devient d'autant plus industrielle que les arts divers qu'elle embrasse sont plus dégagés de tout mauvais moyen de s'enrichir. Qu'y a-t-il dans ce fait qui puisse nuire au sentiment poétique? Et pourquoi, ai-je déjà demandé, en obéissant mieux au sentiment du juste, aurions-nous l'âme moins ouverte au sentiment du beau? Pourquoi n'y aurait-il plus dans la société ni imagination, ni passion, ni talent de peindre, parce que la violence et la fraude en seraient plus soigneusement bannies, et que, tous les arts demeurant d'ailleurs les mêmes, chacun d'eux seulement serait mieux purgé de ce que la barbarie des temps passés a pu y mêler de pouvoirs injustes, et plus complétement réduit à ce qu'il renferme d'industriel?

Plus l'industrie humaine se purifie de tout ce que le passé y a joint de moyens immoraux de s'enrichir, et plus nous sommes naturellement excités à tirer parti de tous les arts honnêtes qu'elle présente. Plus donc la vie devient industrielle, et plus les beaux-arts, comme tous les autres, doivent être cultivés avec ardeur.

Plus la vie devient industrielle, et plus nous tendons à nous faire une idée juste du véritable objet de tous les arts, de ceux qui agissent sur l'imagination et la passion comme de tous les autres. Plus donc la vie devient industrielle, et mieux les beaux-arts, comme tous les autres, doivent être compris, plus ils doivent être cultivés avec intelligence.

Plus la vie devient industrielle, et plus les arts spécialement désignés par le nom d'arts utiles ont besoin de l'assistance des beaux-arts. Plus donc la vie devient industrielle, et plus le concours des beaux-arts doit être généralement réclamé, plus doit s'étendre et s'agrandir leur domaine.

Plus la vie devient industrielle, et plus tous les arts qu'elle

embrasse, activement et habilement dirigés, accroissent l'aisance universelle ; plus, par conséquent, ils nous procurent les moyens de satisfaire notre passion naturelle pour les plaisirs de l'imagination et du goût. Plus donc la vie devient industrielle, et plus nous avons les moyens d'encourager les beaux-arts, d'entretenir et d'accroître leur activité, de la rendre élevée et féconde.

Plus la vie devient industrielle, et plus elle permet aux beaux-arts de perfectionner leurs moyens d'action, de répandre à peu de frais, de propager, de généraliser les salutaires émotions qu'ils procurent : et n'est-ce pas là encore une manière puissante de les servir ?

Plus enfin la vie devient industrielle, et plus il y a nécessité de cultiver les beaux-arts, dans l'intérêt même de l'industrie, pour empêcher qu'elle ne dégénère, pour lui conserver le mouvement et la vie, pour lui donner de plus en plus la pureté du goût, le sentiment de la correction et de l'élégance des formes.

Où se manifeste au surplus, dans la vie industrielle, ce prosaïsme qu'on reproche tant à l'industrie, et où est la preuve que les intérêts qui la préoccupent détruisent dans les hommes le sentiment de la poésie ? A quelle époque s'est-on montré plus sensible que de nos jours aux émotions que les beaux-arts procurent, et comment ne pas être frappé de la passion presque frénétique qu'inspirent partout, et notamment dans les pays où l'industrie est le plus avancée, les artistes d'un grand talent, ceux surtout dont l'art a plus particulièrement le pouvoir de parler à l'imagination et à la passion, les grands artistes dramatiques, les compositeurs et les chanteurs éminents, les chanteuses et les danseuses célèbres ? Comment, par exemple, accuser le temps présent d'indifférence pour l'art et les artistes sous l'impression non encore affaiblie de l'accueil qu'ont reçu dans le monde civilisé les Talma, les Pasta, les Malibran, les Taglioni, les Rubini, bien d'autres encore, et notamment en présence des ovations singulières qui étaient faites récemment à une danseuse et à une tragédienne celèbres dans les deux pays du monde où la vie industrielle a atteint le plus haut degré de développement, en Angleterre et aux États-Unis [1] ?

[1] Je n'ai pas besoin de dire qu'il s'agit ici de Mlles Rachel et Fanny Essler.

Et au surplus, où manquent aujourd'hui aux grands artistes l'empressement animé du public, les caresses, les distinctions, les fortunes rapides, les acclamations enthousiastes ? Platon voulait qu'on bannît les poëtes de sa république en les couvrant de fleurs : nous couvrons de fleurs les grands artistes, et nous nous efforçons de les retenir. C'est à qui fera pour cela le plus de sacrifices, j'ai presque dit le plus de folies.

Certes le reproche qu'il est le moins permis de faire aux populations industrieuses de notre temps, c'est de manquer d'ardeur poétique, d'enthousiasme, d'exaltation. Il n'y a encore, hélas ! que trop de poésie dans bien des âmes ; il n'y a que trop de ces instincts violents, de ces sentiments primitifs et emportés de la nature humaine qui formaient la poésie des temps antiques. Qu'on en juge par les crimes privés et publics que font commettre chaque jour l'imagination et la passion surexcitées; par ces soulèvements, ces émeutes, ces meurtres, ces empoisonnements, ces assassinats sans nombre, par ces folles comédies, par ces tragédies cruelles dont la société nous offre incessamment le spectacle; qu'on en juge surtout par les suicides multipliés auxquels aboutissent tant de passions mal contenues, l'amour, l'émulation, l'ambition, le désir de la gloire. Celui-ci trouve les plaisirs de la vie trop au-dessous de ce qu'il avait rêvé; celui-là désespère d'acquérir jamais assez de gloire; cet autre ne peut survivre au regret qu'il éprouve de voir pâlir celle dont il brillait; ce quatrième, né avec une intelligence bornée dans une condition obscure, ne supporte pas l'idée de n'exercer que des fonctions proportionnées à la médiocrité de son intelligence et de sa condition. Je n'ai pas besoin de citer des exemples : il y en a de notables et de récents dans tous les souvenirs [1].

Loin que les artistes de notre temps manquent d'imagina-

Tous les journaux ont retenti du bruit de leurs triomphes. Voy. notamment les *Débats* des 10 février, 21 juin 1841 et 25 août 1842.

[1] J'ai sous les yeux, au moment où j'écris ces lignes, une série d'extraits de journaux qui signalent de nombreuses catastrophes de ce genre, et où se trouvent relatés notamment le suicide des deux amis Escousse et Lebas, celui de Nourrit, celui de deux jeunes frères, représentants de la librairie parisienne dans la Charente-Inférieure, qui se tuèrent ensemble, en 1838, sans alléguer d'autres motifs que *leur ennui de vivre;* celui de cet autre jeune homme, à peine âgé de 18 ans, qui se fit sauter le crâne vers le même temps, dans le département de Seine-et-

tion et de passion, ils en ont souvent plus qu'ils n'en peuvent conduire. Ce qui dépare le plus leurs œuvres, c'est peut-être une recherche exagérée du mouvement et de l'expression. « Tous les anciens, a dit un écrivain moderne, distingué par la délicatesse et la sûreté du goût [1]; tous les anciens avaient dans l'esprit beaucoup moins de mouvement que nous; ils auraient cru, s'ils en avaient montré autant, pécher contre la bienséance. Aussi leurs livres et leurs statues offrent-ils de perpétuels modèles de modération. » C'est du temps de l'empire, notez, que l'auteur faisait ces remarques. Que n'eût-il pas dit de nos jours, en comparant la fougue actuelle à la modération antique !

C'est au surplus un assez beau reproche à faire à l'art que de l'accuser de pécher par excès de vie et de sensibilité, surtout s'il joignait toujours la correction et la pureté de l'expression à la chaleur naturelle du sentiment. Mais plus peut être fondé le reproche qu'on adresse aujourd'hui aux artistes de chercher à nous émouvoir outre mesure, et plus il est permis de trouver étrange celui qu'on fait en même temps à la vie industrielle de détruire en nous le sentiment de la poésie.

Non-seulement il n'y a rien dans l'industrie d'antipoétique, mais qu'y a-t-il au fond de plus poétique que ses œuvres ? et comment comparer avec quelque bonne foi la poésie de la vie inculte à celle de la vie civilisée ? « Qu'elle est belle, s'écriait Buffon, cette nature cultivée ! Que, par les soins de l'homme, elle est brillante et pompeusement parée ! » — « Il y a, remarquait récemment un grand poëte [2], plus de véritable poésie dans ce mouvement si intense du monde industriel qui fait du fer, de l'eau, du feu, de tous les éléments, des serviteurs animés de l'homme, que dans l'inertie de l'ignorance et de la stérilité, et dans le repos contemplatif d'une nature inactive. » — Quelles sont les créations fantastiques de la féerie que l'industrie n'ait à peu près réalisées ? et qu'imaginer de plus prodigieux que le pouvoir qu'elle possède d'évoquer les forces

Marne, parce qu'il avait, écrit-il, *le cœur blessé* de ne pouvoir, faute d'esprit, *lui qui avait tant d'ambition*, exercer qu'une profession secondaire ou subalterne, etc., etc.

[1] M. Joubert.

[2] M. de Lamartine.

cachées de la nature et de les réduire à des fonctions serviles, d'en faire les esclaves à la fois les plus soumis, les plus ingénieux et les plus puissants ?

Si nous sommes blasés sur ces merveilles, songeons, pour tâcher de les sentir, à l'impression d'étonnement, à l'espèce de stupéfaction qu'elles produisent chez les hommes appartenant à des nations encore incultes qui les voient pour la première fois [1]; ou bien rapprochons, pour les mieux apprécier, du temps où elles existent, celui où elles n'étaient pas encore créées, et, par exemple, comparons avec le Paris actuel ce Paris des siècles passés, qu'on a jugé quelquefois si poétique. Qu'y avait-il de si poétique, je vous prie, dans les rues étroites, tortueuses, non pavées, non éclairées et toutes remplies de boue, d'immondices, d'impuretés, de meurtres, de cet ancien Paris? Et qui ne sent que le Paris actuel, avec ses monuments innombrables, ses quais, ses places, ses jardins somptueux, ses promenades à la fois majestueuses et riantes, ses rues comparativement droites, spacieuses, aérées, propres, éclairées avec tant de luxe et d'éclat, également sûres de nuit et de jour, parle à l'imagination d'une manière infiniment plus vive et surtout plus heureuse? Qui ne conviendra même sur-le-champ que le Paris du siècle de Louis XIV était à une distance énorme de la magnificence du Paris actuel? Quel était alors l'aspect extérieur de la ville ? Quelle était en particulier la tenue intérieure des habitations? Jugez-en par ce que M^me^ de Maintenon nous en donne a connaître. Quoi de moins poétique que le budget dressé par elle, et qu'on a quelquefois cité, des dépenses que faisait alors une grande maison? De temps en temps, des révélations nous sont faites, de vieux souvenirs nous sont rappelés, qui nous permettent de prendre le passé sur le fait et de juger combien il était vulgaire. Qu'y avait-il alors dans la vie commune qui répondît à toutes les aisances, à toutes les somptuosités, à toutes les élégances du temps actuel? Quel moyen d'éclairage avait-on qui approchât

[1] Il y en a assez d'exemples. J'ai sous les yeux, au moment où j'écris ceci, celui des deux chefs arabes qu'Abd-el-Kader, en 1838, avait envoyés en députation à Paris, et qui ne trouvaient pas d'expressions assez énergiques pour montrer à quel point ils étaient frappés des merveilles qu'offrait de toutes parts à leurs regards la capitale de la France.

du gaz éblouissant qui l'industrie a su faire jaillir du sein de nos mines de houille ? Quels étaient les coursiers qui auraient pu conduire le grand roi avec l'impétuosité, la précision, la sûreté de ces machines miraculeuses dont chacun dispose aujourd'hui, et qui entraînent non pas un homme, mais des populations entières avec une rapidité moyenne de dix lieues à l'heure ?....

Il y a dans la froideur de certains esprits pour ces prodiges quelque chose de bien singulier; car enfin, si les premiers essais de tous les arts ont pu à bon droit enflammer l'imagination des poëtes, pourquoi leurs derniers perfectionnements et leurs découvertes les plus merveilleuses devraient-ils nous laisser indifférents? Qu'y a-t-il, dans le soc informe qui valut l'immortalité au premier laboureur, de plus divin que dans le semoir de Fellemberg ou dans la charrue à la Dombasle? Pourquoi le méchant bateau qui porta si péniblement les Argonautes dans la Colchide est-il poétique? et pourquoi le navire à vapeur qui franchit en dix jours l'Atlantique ne le serait-il pas ? Que trouve-t-on dans la navigation faible, embarrassée, impuissante que chante l'auteur de l'*Odyssée*, de plus merveilleux que dans nos rapides voyages de circumnavigation et dans nos tentatives si hardies d'exploration à travers les glaces du pôle? Pourquoi faudrait-il s'attendrir devant les misérables barques à rames qui combattirent à Salamine et à Actium, et demeurer de glace devant nos magnifiques vaisseaux de guerre, parés, gréés, ornés de leurs pavillons et de leurs flammes et faisant feu de tous leurs canons à la fois ?

Il ne manque pour nous émouvoir, soyons-en sûrs, aux créations des arts contemporains, que l'illusion de la perspective; et si, par quelque catastrophe, heureusement impossible, elles venaient à disparaître de la surface du sol, les générations qui nous suivraient, et à qui en serait révélée l'histoire, n'auraient jamais assez d'attendrissement et de larmes pour en déplorer la destruction. « La nature inculte est hideuse et mourante, » a dit encore Buffon. Si elle nous émeut, c'est par l'impression d'horreur qu'elle nous inspire et à cause de l'attrait intime et profond qu'à pour noûs la nature cultivée. Les œuvres de la création sont merveilleuses ; mais qui ne sent ce qu'il y a de vraie poésie dans le travail humain continuant l'œuvre de la

création divine, et dans l'expansion toujours croissante de la vie? Plus l'industrie humaine s'anime, plus s'activent, s'éclairent, se fortifient et se rectifient les mouvements de tous les arts, et plus la vie devient véritablement poétique.

§ 5. — Est-il vrai que le régime industriel mette obstacle aux progrès de la science?

Que signifie de prétendre, d'un autre côté, que la vie industrielle nuit à la culture des sciences? Bien loin de là, ce genre de vie est le seul, je supplie le lecteur de le remarquer, où les sciences soient convenablement cultivées et où elles ajoutent véritablement à notre puissance. Dans les temps de domination, l'étude n'est guère qu'une contemplation oiseuse, un vain amusement, un exercice frivole, destinés uniquement à satisfaire la curiosité ou la vanité. On apporte aux études l'esprit le moins propre à acquérir de véritables connaissances; on dédaigne, d'un autre côté, de faire de ses connaissances d'utiles applications; on tient que la science déroge sitôt qu'elle est bonne à quelque chose; le savant croirait la dégrader et se dégrader lui-même en la faisant servir à éclairer les procédés de l'art[1]. L'artisan, de son côté, se soucie médiocrement des théories scientifiques. Il rend à la science tout le mépris dont le savant fait profession pour l'industrie, et tandis que l'industrie est exclue, comme roturière, du sein des compagnies savantes, la science à son tour est écartée des ateliers de l'industrie comme futile, vaine et bonne tout au plus pour les livres.

Il n'en va pas ainsi dans les pays livrés à l'industrie et organisés pour cette manière de vivre. On ne voit pas là ce triste et fatal divorce entre la science et l'art. L'art n'y est pas une

[1] Les seules occupations que les anciens jugeassent dignes d'un homme libre étaient l'exercice du pouvoir et la vie contemplative, ou l'étude des sciences libérales; et l'étude des sciences ne passait pour libérale qu'autant qu'on s'abstenait de les appliquer et de les faire servir à quelque chose d'utile. (Aristot., *Polit.*, *passim.*) Platon reprochait à deux mathématiciens de son temps d'avoir *corrompu la géométrie en l'appliquant à la mécanique. C'était*, disait-il, *en faire une science d'esclaves.* (Plutarque, *Vie de Marcell.*)

routine, la science une vaine spéculation. Le savant travaille pour être utile à l'homme d'industrie; l'homme d'industrie met à profit les découvertes du savant. L'instruction scientifique se trouve plus ou moins unie dans tous les arts aux connaissances purement techniques. L'étude n'est pas un simple passe-temps destiné à charmer les loisirs d'un peuple de dominateurs régnant en paix sur un peuple de dociles esclaves : c'est le travail sérieux d'hommes vivant tous également des conquêtes qu'ils font sur la nature, et cherchant avec ardeur à connaître ses lois pour les plier au service de l'humanité. Est-ce qu'on ne sent pas qu'une activité ainsi dirigée, des études ainsi faites, soutenues d'ailleurs par tout ce que peuvent leur donner de constance et d'énergie le désir de la fortune, l'amour de la gloire et l'universelle émulation, doivent imprimer aux travaux scientifiques une impulsion bien autrement sûre et puissante que les spéculations sans objet de maîtres et d'oisifs livrés à la vie contemplative? L'homme est ici évidemment sur le chemin de toutes les recherches, de toutes les découvertes, de toutes les applications utiles.

Mais reprenons. On dit que, sous l'influence de la vie industrielle, l'étude des sciences s'altère, s'abaisse et s'affaiblit. Il faut dire au contraire que plus les hommes renoncent aux moyens vicieux de s'enrichir, plus leur activité se dégage de ce qu'elle avait d'abord renfermé d'injuste et de violent, plus elle devient vraiment industrielle, et plus l'étude des sciences s'anime et se rectifie, s'étend, s'agrandit et s'élève.

Plus la vie devient industrielle, et plus on est conduit, avons-nous observé, à se faire une ressource de tous les moyens légitimes de fortune qu'elle présente. La culture des sciences est au nombre de ces moyens; elle est un des plus honorables. Plus donc la vie devient industrielle, et plus les sciences doivent être cultivées.

Plus la vie devient industrielle, et plus tous les arts qu'elle embrasse tendent à s'exercer avec habileté; plus par conséquent ils ont tous besoin du concours éclairé des sciences. Les sciences, dans le régime industriel, cultivées comme industrie spéciale, le sont donc encore comme auxiliaires obligées de toutes les industries.

Non-seulement, dans la vie industrielle, l'étude des sciences est d'une nécessité impérieuse pour toutes les industries, et doit par conséquent devenir beaucoup plus générale et plus active; mais elle doit encore être infiniment mieux dirigée, et elle doit être mieux dirigée par cela même qu'elle est plus nécessaire, parce qu'elle se lie d'une manière plus étroite à la pratique de tous les arts.

Qu'importe, dans les pays et dans les temps de domination, que les sciences s'épuisent en discussions vaines, qu'elles s'égarent dans de fausses voies? Comme elles n'ont qu'une très-faible part d'influence à exercer sur la vie pratique, elles peuvent errer et divaguer presque impunément. Mais il n'en saurait être ainsi dans la vie industrielle. Il faut prendre garde, en effet, qu'elles ont ici pour mission expresse de diriger les travaux, et qu'on peut être au plus haut degré servi ou compromis par elles : il leur est donc beaucoup moins permis de se tromper. Elles prétendent enseigner comment se passent les choses, comment agit la nature, comment il est possible de plier ses lois au service de l'humanité; ne devient-il pas de plus en plus essentiel, par cela même, que ces lois leur soient exactement connues ?

Et non-seulement la vie industrielle exige que les sciences entrent dans des voies plus sûres, mais elle a pour effet d'en rectifier matériellement la direction, et elle produit cet heureux résultat par l'application continuelle qu'on y fait de leurs découvertes, et par le contrôle sévère que la pratique y fait incessamment subir à la théorie.

Voyez aussi combien, à mesure que la vie devient plus industrielle, le domaine des sciences s'étend et s'affermit en réalité ! Voyez la masse d'observations justes et de découvertes heureuses qu'elles ont substituées aux innombrables erreurs que nous avait transmises le passé ! Voyez surtout à quel point se perfectionne, à mesure que s'accroît le nombre des vérités applicables, le talent si précieux des applications ! Les sciences appliquées sont une branche de la science toute nouvelle, due particulièrement à l'influence du régime industriel, et destinée à recevoir les accroissements les plus heureux et les plus considérables. On leur reproche, il est vrai, de nuire aux études théoriques, à l'esprit de système et de généralisation; mais, si

tel est leur effet, ce n'est certainement pas qu'elles affaiblissent en nous le goût des considérations élevées et des spéculations philosophiques : c'est quelles connaissent le danger de ce penchant; c'est qu'elles savent à quelles erreurs conduit l'impatience de conclure, le désir de simplifier et de généraliser, le besoin de rattacher les faits les plus divers à une loi unique. Elles peuvent avoir pour effet de prévenir la conception prématurée de certaines théories, de diminuer beaucoup le nombre des systèmes destinés à expliquer le monde, l'univers, les lois générales de la nature; mais elles ne détruisent assurément pas le besoin le plus fondamental de l'esprit humain, celui où se manifeste avec le plus d'éclat sa force et tout à la fois sa faiblesse : le besoin de mettre dans ses connaissances de l'ordre, de l'harmonie et de l'unité. Il tombe au contraire sous le sens que plus elles accroissent la masse des observations particulières, et plus elles doivent faire sentir le besoin de les rattacher à un petit nombre de principes qui en soient à la fois l'explication et le lien. Elles nous rendent seulement plus circonspects dans le choix de ces principes; elles perfectionnent ainsi, loin de l'altérer, l'esprit de système, et elles donnent plus de véritable élévation aux sciences, en même temps qu'elles impriment plus de rectitude à leur marche et qu'elles agrandissent sans cesse le champ de leurs observations.

§ 6.—Le développement de la vie industrielle tend a favoriser l'amélioration des mœurs privées.

Si la vie industrielle est favorable au progrès des arts et des sciences, elle ne l'est pas moins à celui des mœurs. Les vices reprochés aux nations industrieuses, l'avidité, le faste, l'égoïsme, vices malheureusement inhérents à la nature humaine, et qui agissent plus ou moins sur le cœur de l'homme dans tous les états sociaux, sont loin assurément d'être particulièrement imputables à l'industrie.

On conçoit que ces vices soient surtout fomentés par cer-

tains régimes, qui se sont formés sous l'empire de leurs suggestions, et où tout semble préparé pour les exciter et les satisfaire. Il est par exemple bien naturel que l'amour du gain soit excessif là où l'on a livré à certaines classes le monopole de certains travaux ou de certains services extrêmement lucratifs, où d'injustes faveurs permettent de réaliser en peu de temps des bénéfices énormes; et l'on comprend aisément que ces gains immodérés de quelques-uns enflamment la cupidité de tous; que bientôt on ne se contente plus de gagner; que chacun aspire à faire rapidement sa fortune; que peu à peu tous les moyens de s'enrichir finissent par paraître trop lents. Il est également naturel que là où les profits sont immodérés, les dépenses deviennent exorbitantes; que les parvenus de l'industrie privilégiée montrent du penchant pour le faste, comme tous les parvenus; que leur exemple soit imité, que la contagion gagne, et que, de proche en proche, l'émulation dans le luxe se joigne à une ardeur désordonnée pour le gain. Enfin, une chose très-naturelle encore, c'est qu'un âpre égoïsme soit le résultat de cette double tendance, et que là où la passion du lucre ferme le cœur à la justice, on ne soit pas très-accessible aux sentiments bienveillants; que là où l'on donne tout au faste, il ne reste plus grand'chose à accorder aux sollicitations de la charité. On voit ainsi comment les vices reprochés à l'industrie, la cupidité, le faste, la sensualité, la dureté de cœur, sont précisément le résultat de tout système qui tend à accélérer démesurément, par l'emploi d'injustes moyens, le progrès de certaines fortunes.

Mais comment le régime industriel, qui ne saurait être en réalité que l'abandon de tous les mauvais moyens de s'enrichir, que le travail dégagé de tout impur alliage, pourrait-il être particulièrement favorable au développement de ces mauvais penchants? Qu'y aurait-il qui fomentât particulièrement l'ardeur immodérée pour le gain dans un régime dont une sévère concurrence serait la loi, et où la suppression de toute injuste faveur couperait court aux accumulations trop rapides? Comment un régime qui modérerait inévitablement les gros bénéfices pourrait-il être un encouragement donné aux penchants fastueux? Comment enfin un système où tout à la fois les acquisitions seraient plus justes et les dépenses moins

excessives aurait-il pour effet de nous rendre moins humains ?

Il est patent, en premier lieu, que l'effet de ce régime devrait être de tempérer cette ardeur immodérée pour le lucre que surexcite si violemment, dans nos systèmes corrupteurs de monopole et de protection indue, le spectacle de tant de fortunes improvisées. Ce que dit de l'Amérique M. de Sismondi n'infirme aucunement ma remarque. Son observation qu'il n'est pas aux États-Unis un Américain qui ne se propose pour but l'accroissement de sa fortune, et un accroissement rapide, que l'esprit calculateur est descendu jusque dans les habitudes des enfants, qu'il soumet les propriétés territoriales à un constant agiotage, qu'il étouffe le goût des arts, des lettres, des sciences, et qu'il imprime au caractère américain une tache qu'il sera difficile d'effacer [1]; cette observation, dis-je, si elle est fondée, s'applique à un peuple d'agioteurs plus qu'à une nation sainement laborieuse. Il est possible sans doute que des hommes industrieux se laissent trop emporter par l'amour du gain; mais ce n'est la faute, à coup sûr, ni de leur industrie, ni surtout d'un régime qui aurait réduit leur industrie à ses seules forces, et supprimé tout injuste moyen de s'enrichir. On ne comprend pas en effet comment l'abandon des moyens de s'enrichir inspirés par une basse cupidité pourrait avoir pour effet de nous rendre plus cupides. Il tombe sous le sens que cet honorable sacrifice devrait au contraire nous disposer au désintéressement.

Les soins donnés à l'acquisition de la fortune n'excluent pas d'ailleurs le goût des plaisirs attachés à la culture de l'intelligence; l'amour des sciences et de la poésie peut se trouver uni, jusque dans les derniers rangs de la société, aux soins que requiert le bien-être. « Les paysans d'Écosse, observe un écrivain anglais, ont embelli leur vie agreste de tous les charmes d'une civilisation perfectionnée. Un fermier écossais dépense la meilleure partie de son revenu modique pour que ses fils acquièrent ce qu'il estime le plus au monde, le savoir [2]. » Ce n'est donc pas un effet de l'industrie de faire que nous ne soyons touchés que du plaisir d'accroître nos jouissances ma-

[1] *Nouveaux principes d'écon. pol.*, t. I, p 457 de la deuxième édition.

[2] *Rev. Brit.*, t. XIV de la première série, p. 38 et 39 : *Vie de Robert Burns.*

térielles. Et d'ailleurs, si dans le régime industriel, comme dans tous les modes d'existence, le premier besoin de l'homme est de se créer une fortune, il ne faut pas s'affliger de ce besoin outre mesure, surtout quand il est satisfait par d'honorables moyens; car la fortune, et surtout la fortune bien acquise, est ce qui nous conduit le plus rapidement à souhaiter des plaisirs d'un ordre plus élevé.

D'une autre part, il n'est pas moins manifeste que le régime industriel devrait avoir pour effet de mettre un frein aux dépenses désordonnées. Les dépenses tendraient à s'y modérer, par cela même qu'on n'y verrait pas se créer exceptionnellement tant de fortunes rapides, que le gain serait moins facile à quelques-uns, qu'il serait mieux réglé pour tous, et que, nul n'ayant à espérer d'injuste appui, l'industrie de chacun serait plus réduite à ses seules forces. L'homme, sous la discipline du travail, s'instruit naturellement à faire un emploi raisonnable de ses facultés. Comme il ne travaille que pour satisfaire ses besoins, il ne s'interdit aucune honnête jouissance; mais comme il ne se porte au travail que par un effort vertueux, comme il n'acquiert ordinairement sa fortune qu'avec beaucoup de peine et de lenteur, il doit être porté d'une manière presque instinctive à user avec modération des biens que lui donne l'industrie. Il en est de la fortune comme de toutes les forces : on en use d'autant plus raisonnablement qu'on a été mieux préparé à s'en servir; c'est un apprentissage à faire, et cet apprentissage ne se fait bien que lorsqu'on s'enrichit par degrés. Mais qui ne sent que dans un régime d'où tout privilége injuste aurait disparu et dont une sévère concurrence serait la loi, les acquisitions seraient inévitablement plus régulières et plus lentes, et que les dépenses par cela seul y devraient devenir plus sensées ?

Sans doute le régime industriel, en nous intéressant à modérer nos dépenses, ne détruirait pas en nous le goût d'un bien-être progressif. Mais il ne serait pas même à souhaiter, prenons-y garde, qu'il produisît un tel effet; car il est dans la véritable vocation de l'homme de chercher à se placer de plus en plus dans une situation digne de la noblesse de sa nature; et les nouveaux besoins qu'il se fait, le goût d'un bien-être croissant, le désir d'une situation toujours meilleure,

sont les plus pressants aiguillons de son industrie. A vrai dire, les dépenses qu'il faut blâmer, ce ne sont pas tant des dépenses considérables que des dépenses hors de proportion avec les ressources dont on dispose et avec celles que possède la société particulière au milieu de laquelle on vit. Je ne conteste point que celles-ci ne soient moralement fort blâmables ; car il n'est moralement permis ni d'excéder ses propres ressources, ni d'entraîner les autres, par son exemple, à dépenser au delà de leurs moyens; mais la vie industrielle, qui, en retranchant les monopoles, limiterait naturellement les profits, sans trop amortir l'utile passion du bien-être, nous apprendrait pourtant à la modérer et à la régler.

En réalité, la vie industrielle, que tant d'écrivains aujourd'hui affectent de présenter comme une source de vices, est la mère nourricière des bonnes mœurs. Il serait bien possible que les hommes s'y montrassent moins rigides que ne le furent jadis certains peuples dominateurs : ils n'auraient certainement pas l'austérité des Spartiates et des Romains des premiers temps de la République; mais s'ils n'affectaient pas le rigorisme qu'ont si souvent étalé les associations guerrières et monacales, peut-être ne seraient-ils pas sujets non plus à tomber dans les mêmes dérèglements; s'ils ne se privaient de rien, ils auraient pour principe de n'abuser de rien, et, se tenant également loin de l'abstinence et de la débauche, de la parcimonie et de la prodigalité, ils apporteraient dans la satisfaction de leurs besoins cette modération intelligente qui n'est que l'usage bien réglé de nos facultés par rapport à nous-mêmes, ou l'habitude d'user de tout en ne faisant d'excès en rien.

Je prie de remarquer que les sectes d'une austérité excessive, que les moralistes d'un rigorisme outré, ne se sont guère montrés que dans les pays de domination et aux époques où il ne restait plus qu'à consommer dans le faste et la débauche les biens qu'on avait acquis par le brigandage. La morale deviendrait à la fois moins relâchée et moins absurdement sévère à mesure qu'on avancerait davantage vers le régime que j'appelle industriel. On ne verrait là ni des Néron se livrant sans pudeur à la plus sale crapule, ni des Sénèque s'indignant puérilement contre les hommes qui ont inventé de conserver la glace et de

boire frais quand il fait chaud[1]. On ne s'interdirait aucune satisfaction innocente, aucune de celles dont il ne peut résulter de mal ni pour les autres, ni pour soi, et l'on réserverait son indignation pour les vices qui énervent et dégradent les hommes, qui épuisent leurs ressources ou détruisent leurs facultés.

Enfin, tandis que le régime industriel tempérerait ainsi l'ardeur pour le gain et la passion désordonnée du luxe, il serait encore très-favorable au développement des sentiments bienveillants. Qui ne sent que ce devrait être là une conséquence toute naturelle de l'abandon des mauvais moyens de s'enrichir? Il y a dans l'esprit de justice qui nous fait renoncer à des moyens de fortune illégitimes un sentiment d'égard pour les intérêts d'autrui qui est déjà un commencement de générosité : nous deviendrions naturellement plus humains en devenant plus justes. La vie industrielle d'ailleurs nous rendrait plus compatissants et plus charitables, par cela seul qu'elle nous inspirerait des goûts de dépense plus modérés. Il est impossible de ne pas être frappé du progrès que font les sentiments bienveillants, et de l'espèce de solidarité qui s'établit entre toutes les classes, à mesure que nous avançons davantage vers l'état industriel, et que l'industrie tend à devenir à la fois plus pure, plus active et plus féconde : où trouver en réalité des peuples plus charitables que les peuples industrieux? Où la charité reçoit-elle plus d'offrandes et dispense-t-elle plus de secours? Voyez l'extension que prennent parmi nous les ressources de la charité à mesure que l'industrie accroît la richesse générale. Et si telles sont les largesses des nations industrieuses envers les classes souffrantes, à une époque où il se mêle encore tant d'injustice et de violence à leur industrie, combien ne devront-elles pas se montrer plus généreuses encore à mesure que leur industrie se dégagera de ce triste alliage, et qu'elles approcheront davantage du pur régime industriel! Prenons garde d'ailleurs qu'elles auront bien moins besoin du secours de la charité à mesure qu'elles pratiqueront mieux la justice, et remarquons à quel point elles deviennent, en fait, généreuses quand elles sont justes. L'abandon fait par

[1] *Quest. naturelles*, liv. IV, ch. XIII.

quelques particuliers des moyens illégitimes dont ils pouvaient user pour s'enrichir est souvent pour beaucoup d'autres un moyen d'acquérir le bien-être, quelquefois une source de prospérité pour tous, et l'on peut dire sans paradoxe que la justice est non-seulement la plus délicate, mais la plus féconde et la plus efficace des charités; peut-être est-elle la seule qui soit complétement salutaire.

Ainsi l'avidité, le luxe, l'égoïsme, la dureté de cœur, qu'on a tant reprochés à l'industrie, sont surtout, je le répète, des vices propres aux régimes où l'on s'enrichit par des moyens injustes; et loin que la vie industrielle dût avoir pour effet de surexciter ces mauvais penchants, elle les réglerait et les tempérerait sans nul doute. Elle n'affaiblirait pas en nous l'activité, l'émulation, le courage, l'esprit d'ordre et d'épargne, la passion de l'arrangement et des améliorations; elle imprimerait au contraire à ces mobiles un surcroît d'énergie et d'efficacité; mais, en se purifiant de toute injustice, elle empêcherait que ces mobiles ne devinssent corrupteurs, que l'émulation ne dégénérât en avidité, le goût des améliorations en passion du faste, l'amour de l'ordre en avarice et en dûreté, et elle conserverait à ces sentiments leur meilleur et leur plus favorable caractère.

§ 7. — De l'influence du régime de la concurrence sur les mœurs sociales.

Si telle est l'influence que la vie industrielle est destinée à exercer sur les mœurs, on va voir qu'elle n'agirait pas moins heureusement sur les relations sociales. « Partout, dit-on, *dans le régime industriel*, la liberté et le monopole sont en présence. » Que la liberté et le monopole soient en présence, ce n'est malheureusement que trop vrai, au moins sur bien des points encore. Mais s'il est vrai qu'ils sont en présence, est-il également vrai que ce soit *dans le régime industriel?* Est-on dans le régime industriel là où l'on vit, à tant d'égards encore, sous le régime du monopole? Ceux qui visent à s'enrichir par des monopoles,

travaillent-ils à s'enrichir seulement par leur industrie? La part de leurs profits qu'ils doivent au monopole dont ils jouissent, la doivent-ils aux efforts de l'industrie qu'ils exercent? Industrie et monopole, en un mot, est-ce une seule et même chose? Que signifie donc de prétendre que les hommes sont aux prises *dans le régime industriel?* Affirmez tant qu'il vous plaira, et vous serez sûrs d'être dans le vrai, qu'ils sont aux prises *dans le régime du monopole;* mais ne dites pas qu'ils sont ainsi divisés *dans le régime industriel;* car ce monde-ci est assurément fort distinct de l'autre; et plus les hommes s'éloigneront du régime du monopole, plus ils se borneront à demander la richesse aux seuls efforts de leur industrie, moins certainement ils seront divisés.

Cette proposition est naturellement évidente. Elle est d'ailleurs clairement établie par les faits. Vous avez beau dire que les diverses classes de travailleurs ont des intérêts nécessairement contraires; que, pour se désunir, elles n'ont qu'à se regarder: c'était vrai sous le régime du privilége; c'est vrai, sur les divers points où ce régime a prévalu ou est parvenu à se maintenir: cela n'est plus vrai sur les points où il a été aboli, et où désormais l'industrie agit seule, dégagée d'entraves comme de tout injuste appui.

J'ai fait assez voir ailleurs[1] à quel point toutes les classes étaient divisées sous le régime des priviléges. Il n'est pas difficile de reconnaître à quel point elles le sont encore dans les choses où ce régime a continué de prévaloir: on voit assez avec quelle vivacité se mettent en défense les anciennes corporations ou compagnies privilégiées qu'on a fait revivre, à la moindre apparence de danger qui peut menacer les droits exclusifs qu'on leur a rendus; on voit suffisamment aussi avec quelle animosité les producteurs à qui l'on a livré le marché national, à l'exclusion de la concurrence qu'on appelle étrangère, combattent ceux qui voudraient ouvrir à la concurrence étrangère notre marché national; enfin on voit assez l'ardeur des agressions et des représailles auxquelles se livre, d'État à État, l'esprit de monopole et d'accaparement: dans tous les ordres de travaux et dans toutes les sphères d'activité où ce

[1] Voy. le chap. VI de ce livre.

détestable esprit s'est maintenu, ce sont toujours les mêmes anciennes hostilités, toujours le même état de lutte.

Mais regardez un peu ce qui se passe là où cet esprit a été finalement vaincu. Que sont devenues, je vous prie, les interminables querelles des anciens corps de métiers là où il n'y a plus de corps de métiers? Où se manifestent les vieilles et haineuses rivalités des ordres là où il n'existe plus d'ordres, et où nulle classe ne peut prétendre au monopole des fonctions élevées? Quelles jalousies voit-on surgir encore entre les villes ou entre les provinces, depuis qu'entre les villes et entre les provinces il n'existe plus de murs de séparation, et que le marché national est devenu commun à tous les nationaux? Ce qui divisait les provinces, les villes, les classes, les corporations, ce n'étaient donc pas les travaux auxquels elles se livraient, mais les priviléges iniques dont on les avait investies; et si, dans ces diverses sphères d'activité, on est parvenu, en supprimant les priviléges, à faire tomber l'hostilité, à pacifier les relations, à rendre possible la vie commune, pourquoi, en étendant à d'autres points la même mesure, n'obtiendrait-on pas des effets pareils? Il n'y a aucune raison de supposer que cette réforme, si heureusement accomplie sur les points qui viennent d'être énumérés, ne serait pas applicable en des points analogues, ou y produirait des effets moins heureux.

Dans les rapports de peuple à peuple, comme dans les relations intérieures de chaque État, ce n'est pas l'esprit d'industrie qui divise, c'est l'esprit de violence et d'usurpation; ce n'est pas le désir de prospérer par l'industrie et par les profits qu'elle donne, c'est la prétention d'assurer ou d'accroître par des injustices les profits qu'on peut faire. Ici, comme dans les rivalités intérieures, l'esprit qui règne, c'est toujours l'ancien esprit exclusif des corporations privilégiées : seulement c'est cet esprit agissant sur un plan plus vaste, et divisant le monde et brouillant les affaires plus en grand. Or, de même qu'en brisant, dans l'intérieur de chaque pays, le lien d'iniquité qui tenait les membres des diverses corporations unis contre les corporations rivales, on a fait cesser les luttes misérables qui les divisaient, de même, en supprimant, d'État à État, les monopoles qui tiennent les diverses industries

nationales liguées contre les industries pareilles du dehors, on mettrait infailliblement un terme aux rivalités haineuses qui les divisent. A quelque point de vue qu'on se place, en effet, on voit que ces discordes sont toujours produites par les mêmes causes, c'est-à-dire par l'esprit d'exaction et de monopole, et non par l'esprit d'industrie. Sitôt que l'industrie agit seule, et partout où elle agit seule, la paix s'établit naturellement dans les relations.

On ne pourrait, avec quelque apparence de raison, accuser l'industrie de diviser les hommes, qu'autant que l'esprit d'accaparement qui les anime devrait être considéré comme une loi naturelle et nécessaire de son développement. Mais, encore bien que toutes les professions, tant dans l'intérieur de chaque pays que dans les relations de peuple à peuple, aient plus ou moins commencé par manifester ce mauvais esprit, on ne saurait raisonnablement prétendre que les mesures de restriction qu'il leur a inpirées aient été prises dans l'intérêt de l'industrie : cet intérêt a été le prétexte; mais une avidité naïve et grossière, une cupidité inique et sordide, ont été le mobile réel; et, à moins d'admettre qu'en abolissant les corporations on a fait tort à l'industrie, on a arrêté sa croissance, il n'est évidemment pas possible de dire que l'esprit de monopole est dans sa nature et constitue la loi de son développement. Or, qui oserait soutenir qu'en détruisant les corporations on a nui aux arts qu'elles avaient accaparés, que l'intérêt de ces arts voulait qu'on les retînt sous le joug du monopole? et si l'esprit de monopole n'est pas la loi de l'industrie dans l'intérieur de chaque pays, comm[illegible]erait-il sa loi dans les relations de peuple à peuple, et [illegible] quoi peut-il être vrai de dire qu'elle est entre les hommes une cause de division?

Encore une fois, ce n'est pas l'industrie qui divise, c'est l'esprit d'exclusion et d'accaparement. Il est impossible de ne pas voir à quel point les relations deviennent plus paisibles et plus faciles à mesure que cet esprit est mieux contenu, et que toutes les professions, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, sont graduellement contraintes à se dégager de ce que le passé y avait mêlé de pouvoirs abusifs.

Il est vrai qu'à mesure qu'elles perdent ces pouvoirs injustes, tous les travaux acquièrent plus de liberté, et tombent davan-

tage sous la loi de la concurrence. Mais quelle est l'influence de ce nouveau régime sur les relations?

Je sais qu'on a souvent accusé la concurrence d'être un principe de discorde. C'est à la concurrence, a-t-on dit, qu'il faut attribuer la rivalité des professions dans chaque pays et entre tous les pays, les coalitions que forment entre eux ceux qui les exercent, et l'état de guerre qui en est la suite. Véritablement, c'est là se moquer; car où est, je vous prie, le lien de ces ligues, si ce n'est dans les lois immorales qui les autorisent, et dans l'injuste appui qui leur est accordé? Qui ne voit que, si elles se forment, c'est précisément pour étouffer la concurrence; que, si elles existent, c'est uniquement parce que le principe de la libre concurrence n'a pas été respecté? Respectez la concurrence, ne consentez pas à consacrer par un lien légal des prétentions exclusives et iniques, et les luttes cesseront tout naturellement.

La concurrence, une loyale et réelle concurrence, ne saurait être pour personne l'objet d'une plainte légitime, et ne peut jamais, par conséquent, devenir une juste cause de division. Il n'est pas vrai qu'on soit en état d'hostilité parce qu'on est en état de concurrence. Il n'y a par le fait de la concurrence ni oppresseur ni opprimé. Celui qui exerce une autre industrie que moi ne me trouble point; au contraire, son travail encourage le mien, car il m'offre la perspective d'un moyen d'échange. Celui qui exerce la même industrie que moi ne se constitue pas mon ennemi parce qu'il devient mon émule. Il est dans son droit, ou je ne suis pas dans le mien; car il ne fait que ce que je fais, et ce qui est licite pour moi ne peut pas être illicite pour lui. Je ne saurais d'ailleurs prétendre avec vérité qu'il me fait obstacle : je puis me donner carrière aussi bien que lui; il y a même à dire qu'en me faisant concurrence, loin de m'empêcher d'agir, il me stimule à mieux faire; et si j'ai moins de succès que lui, je puis bien m'affliger de mon incapacité, mais non me plaindre assurément de son injustice.

A la vérité, je pourrais, jusqu'à un certain point, reprocher au concurrent qui vient s'établir à côté de moi d'aller sur mes brisées, d'imiter une industrie dont j'ai donné l'exemple, de profiter des débouchés que j'ai assurés à cette industrie, et de la faveur publique que je lui ai plus ou moins conciliée. Mais si c'est

moi qui ai débuté, c'est moi aussi qui suis le plus anciennement établi, le plus connu, le plus accrédité, le plus en possession de la confiance, et je trouve dans le fait de cette possession des avantages exactement proportionnés aux droits que la priorité me donne; de sorte qu'en réalité nos situations sont ce qu'elles doivent être, et que nul de nous n'a de juste plainte à former.

De deux choses l'une d'ailleurs : ou celui qui vient me faire concurrence a plus d'habileté que moi, ou il en a moins : s'il est moins habile, il n'aura pas assez de succès pour que la concurrence qu'il me fait ait le pouvoir de me nuire; et s'il se montre plus habile, au contraire, quel droit aurais-je de me formaliser? N'est-ce pas à lui, par cela seul qu'il sert mieux le public, que doit aller naturellement la faveur publique? Mon devoir, si je voulais éloigner la concurrence, était de donner assez de soin à mes travaux pour que personne ne pût avoir la pensée de me supplanter.

Mais que pourront vos soins les plus assidus et vos efforts les mieux dirigés, objecte-t-on, contre le procédé de rivaux qui, pour vous nuire et finir par rester seuls maîtres de la place, consentiront à offrir leur marchandise ou leurs services au-dessous du cours? Je réponds que cette sorte d'immoralité est trop coûteuse et trop périlleuse pour pouvoir être fréquemment tentée, et l'expérience, en effet, ne prouve pas qu'elle devienne jamais bien commune. Elle ne peut guère avoir lieu que dans les cas rares où une industrie se trouve concentrée dans les mains de personnes assez peu nombreuses pour pouvoir aisément se concerter, et assez puissantes pour que la lutte avec elles ne puisse être longtemps soutenue. J'observe d'ailleurs que ces sortes de ligues, là où elles ont lieu, sortent des bornes de ce qui est légitime dans le fait de la concurrence, et appellent la juste répression des tribunaux.

J'en dis autant du vol des procédés, de l'usurpation des marques, de l'altération des produits et de tous les moyens frauduleux ou violents que la cupidité, la paresse, l'incapacité peuvent employer pour accroître des chances de gain que l'on juge insuffisantes et pour lutter contre la concurrence avec plus d'avantage. Il n'est pas douteux que l'industrie loyale ne puisse avoir beaucoup à souffrir de l'emploi de ces moyens, et qu'il ne fût très-désirable de les voir devenir, pour la

police et les tribunaux, l'objet d'une répression active, sévère, continue. Mais, évidemment, le mal ici vient de la fraude, non de la liberté du travail. Partant c'est contre la fraude qu'il faut sévir, non contre la libre concurrence; et les torrents d'invectives qu'on lance de nos jours contre la liberté, à propos des fraudes plus ou moins graves et plus ou moins multipliées qui peuvent se mêler à l'activité industrielle, sont, on l'avouera, le fait d'une indignation singulièrement dirigée.

On observe que, sans fraudes, sans ligues coupables, et par le seul fait de l'avantage de leur position, de la puissance de leurs facultés et de l'accumulation de leurs capitaux, certains concurrents sont dans une situation telle qu'il est presque impossible de lutter avec eux. Il est vrai que, par la nature même des choses, il doit exister une extrême diversité dans les situations. Mais, outre que je ne puis raisonnablement me plaindre de l'avantage que mes rivaux doivent à leurs facultés naturelles ou légitimement acquises, il n'est pas vrai, en général, que leurs avantages me mettent dans l'impuissance de me soutenir; leurs succès, à beaucoup d'égards, me serviront, loin de me nuire; nous avancerons sans doute d'un pas inégal, mais il y aura une progression commune et proportionnée, en tenant compte de la diversité des situations, à l'intelligence et à l'énergie des efforts que chacun de nous fera dans la voie qui lui est ouverte.

On observe enfin qu'un inévitable effet du régime sévère de la concurrence et de la pression qu'il exerce sur les concurrents est de les exciter tous à se placer dans une situation exceptionnelle, qui leur permette de s'enrichir avec moins d'efforts, et, par suite, de nous faire retomber dans la série des violences et des représailles que le monopole engendre et que le régime de la concurrence avait pour objet de faire cesser. Mais qu'importe que nous soyons tentés de sortir de ce régime, tant qu'en effet il est respecté? et si nous en sortons, comment pourrions-nous lui reprocher des maux qui n'arrivent qu'alors précisément que nous commençons à nous en écarter? Dire que, pour échapper aux conséquences d'un état juste et pacifique, nous sommes tentés de recourir à des procédés violents, ce n'est assurément pas dire que cet état tend naturellement à nous diviser.

Et combien, en effet, ne s'en faut-il pas qu'il nous divise! Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir à quel point il tend, au contraire, partout où il est fermement établi, à pacifier les relations. Il y a parmi nous des travaux en assez grand nombre qui sont à peu près abandonnés à l'activité de tous, où la liberté est presque entière, où des milliers d'établissements du même genre peuvent se former spontanément, et il ne semble pas que le pouvoir, qui n'a plus à se montrer parmi ces entreprises rivales que pour réprimer au besoin leurs conflits, ait à se donner pour cela beaucoup de peine. Il se peut bien que certaines cupidités ne trouvent pas suffisante la part qu'elles ont su se faire dans ce concours, et que dans leur dépit elles le qualifient d'anarchique; mais on conviendra que cette anarchie, qu'on veut bien tenir généralement pour féconde, est aussi passablement paisible, et ceux qui la signalent avec le plus d'aigreur comme une cause de trouble auraient sûrement grand'peine à dire où est le trouble qu'elle cause. Il y a dans les mêmes pays, dans les mêmes villes, dans les mêmes quartiers, dans les mêmes rues, et souvent sur un même emplacement, assez d'hommes qui exercent la même profession, et l'on ne voit pas qu'aucun d'eux soit tenté de chercher querelle aux autres, parce qu'ils se donnent la licence de faire la même chose que lui. Loin que cette commune liberté trouble l'ordre, elle est le principe même de la paix, et s'établit d'une manière d'autant plus ferme que les pouvoirs publics, au milieu de ce concours de tous les travaux, savent mieux s'abstenir d'en accaparer ou de permettre qu'on en accapare aucun, et se borner à bien remplir leur tâche, c'est-à-dire à maintenir parmi toutes les professions une police exacte, et, comme je l'ai dit, à faire régner, au sein de la plus grande liberté possible, la plus grande somme possible de sécurité. Il n'y a dans ces principes, tenons-le pour certain, ni *illusion*, ni *fable*, ni *mensonge*.

Et remarquez que cette concurrence n'est pas un principe de paix seulement entre les individus, mais aussi entre les associations, entre les partis, entre les peuples, et qu'à quelque hauteur qu'on se place pour la considérer, on la voit agir de la même manière. C'est encore une observation qu'il est aisé de confirmer par les faits. Si, sous le régime de la concurrence,

il n'y a plus de corporations privilégiées, il y a des associations libres, dont le nombre n'est pas limité ; il peut s'en établir pour toute sorte d'entreprises ; il en existe quelquefois de fort nombreuses, dans un espace très-circonscrit, et pour un seul genre de travaux : voit-on qu'elles soient en état d'hostilité parce qu'elles sont en état de concurrence? La concurrence, là où elle est régulièrement et solidement établie, n'est pas un état d'hostilité même entre les partis politiques, entre les partis les plus animés à la poursuite du pouvoir : c'est un fait aisé à observer dans les pays anciennement libres, là où il n'est permis à personne et où personne n'oserait concevoir la pensée de mettre la force à la place du droit, où une concurrence régulière et parlementaire est la loi commune de tous les partis. Enfin, quoiqu'elle n'existe encore, de peuple à peuple, que sur un bien petit nombre de points, il y en a pourtant assez d'exemples pour qu'on puisse apercevoir déjà à quel point elle est propre à unir les nations. Il n'existe pas, si je ne me trompe, de lignes de douane commerciale entre les divers Etats de la confédération suisse : la lutte commerciale entre les divers cantons est-elle pour cela bien envenimée? Il n'y en a pas eu, vingt-cinq ans durant, entre la France et la Belgique ; il n'y en a jamais eu entre les États de l'Union américaine ; il n'y en a plus entre les États de l'Allemagne qu'embrasse l'union commerciale désignée sous le nom de Zollverein : peut-on dire que, sur ces divers points, l'absence de barrières et la concurrence qui s'en est suivie ont été ou menacent de devenir une cause de collision? N'est-il pas certain, au contraire, que les rivalités du commerce ont cessé partout où sont tombés les murs de séparation, partout où la concurrence s'est établie?

En réalité, la concurrence, cet élément de discorde prétendu, est le lien véritable, le nœud le plus solide qui puisse tenir unies entre elles toutes les parties du corps social. Intérieurement et extérieurement, les populations ne tendront fortement à s'unir qu'à mesure que les prétentions exclusives qu'elles élèvent et les monopoles qui les séparent cesseront de les diviser, à mesure qu'elles pourront se mêler davantage, à mesure que le concours entre elles deviendra plus général et plus animé, à mesure que ce concours leur permettra d'acquérir

plus d'industries, d'idées, d'affections, d'habitudes communes; et, s'il est vrai, comme on l'affirme, et comme tant d'indices le manifestent, qu'elles tendent à l'unité, une chose plus certaine encore, c'est qu'elles ne sauraient arriver à l'unité que par la liberté, et qu'en effet c'est par là seulement qu'elles y arrivent.

Cette vérité, dont tant de faits déjà rendent témoignage, deviendra de plus en plus évidente à mesure que la concurrence acquerra plus de réalité et plus d'universalité. Les nations, formées intérieurement, et par l'effet d'une longue élaboration, d'éléments plus homogènes, deviendront en même temps infiniment moins opposées entre elles. N'ayant plus mutuellement les mêmes motifs de se craindre, ne tendant plus autant à s'isoler, elles ne graviteront plus aussi fortement vers leurs centres et ne se repousseront plus aussi violemment par leurs extrémités. Leurs frontières cesseront de se hérisser de forteresses; elles ne seront plus bordées d'une double ou triple ligne de douaniers et de soldats. Des intérêts permanents, la communauté des lois politiques et civiles, celle du langage, une plus grande conformité de mœurs, l'influence de villes capitales d'où l'on aura contracté, de temps immémorial, l'habitude de tirer ses idées, ses lois, ses modes, ses usages, continueront à tenir unis les membres d'une même agrégation nationale; mais ces intérêts continueront à distinguer les uns des autres les divers groupes nationaux sans qu'il subsiste entre eux d'inimitiés.

Il arrivera dans chaque pays que les habitants les plus rapprochés des frontières auront plus de communications avec des étrangers voisins qu'avec des compatriotes éloignés. Il s'opérera d'ailleurs une fusion continuelle des habitants de chaque pays avec ceux des autres. Chacun portera ses capitaux et son activité là où il apercevra plus de moyens de les faire fructifier. Par là, les mêmes arts seront cultivés avec un succès à peu près égal partout où ils pourront l'être; les mêmes idées circuleront dans tous les pays; les vieilles mœurs indigènes, ces mœurs étroites et mesquines que la barbarie des âges passés avait décorées du nom de patriotisme, iront s'effaçant de plus en plus; les langues elles-mêmes se rapprocheront, s'emprunteront leurs vocabulaires, et finiront à la longue

par se confondre dans quelque idiome commun à tous les peuples cultivés ; l'uniformité de costume s'établira dans tous les climats en dépit des indications primitives de la nature ; les mêmes besoins, une civilisation semblable se développeront partout. Dans le même temps, une multitude de localités, acquérant plus d'importance, cesseront de sentir le besoin de rester aussi étroitement unies à leurs capitales ; elles deviendront à leur tour des chefs-lieux ; les centres d'activité iront se multipliant sans cesse, et finalement les populations répandues sur la surface des plus vastes contrées finiront par ne former en quelque façon qu'un seul peuple, composé d'un nombre infini d'agrégations uniformes, agrégations entre lesquelles s'établiront, sans confusion et sans violence, les relations les plus compliquées et tout à la fois les plus faciles, les plus paisibles et les plus profitables.

§ 8. — Résumé.

On voit donc combien peu il y a de fondement dans ces plaintes banales qu'on adresse au régime industriel d'être dans les relations un ferment de discorde, dans les mœurs une source de corruption, une cause d'abaissement pour les sciences, un principe d'affaiblissement, d'altération, d'abâtardissement pour la poésie et les beaux-arts. Non-seulement, sous l'influence de ce régime, on voit prendre un degré toujours plus grand d'extension, de rectitude, de puissance à tous les arts qui agissent sur le monde matériel, mais on observe les mêmes progrès dans ceux qui exercent leur activité sur l'homme ; et ce n'est même que parce que l'homme est beaucoup mieux cultivé, parce qu'on donne infiniment plus de soins à ses facultés de toute espèce, à son imagination et à son intelligence, à ses habitudes privées et à ses mœurs de relation, parce qu'il a tout à la fois plus d'émotions, de mouvement, de lumières, de justice et de moralité dans l'esprit, qu'il agit sur la nature avec plus de force, et qu'il exerce mieux toutes sortes d'industries. A vrai dire, les progrès de l'industrie

humaine se composent de ceux que l'homme fait sous tous les rapports, et loin d'exclure des perfectionnements d'un ordre quelconque, elle les appelle également tous, et profite au même degré des uns et des autres.

De sorte qu'en somme, la vie industrielle est de tous les modes d'existence celui où les hommes usent de leurs forces avec le plus de variété, d'élévation, de puissance, d'étendue; où ils s'en servent le mieux à l'égard d'eux-mêmes; où, dans leurs relations privées, publiques, nationales et internationales, ils se font réciproquement le moins de mal. D'où il faut conclure qu'il est celui où ils peuvent devenir le plus libres, et même le seul où ils puissent acquérir une véritable liberté.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Obstacles qui s'opposent encore à la liberté dans le régime industriel, ou bornes inévitables qu'elle paraît rencontrer dans la nature des choses

§ 1. — De l'inégalité des conditions dans le régime industriel.

Cependant le régime industriel a beau être favorable à la liberté, quand l'universalité des hommes vivrait ainsi par des moyens exempts de violence et d'injustice, il y aurait dans cette manière de vivre des bornes à la liberté du genre humain, parce qu'il y en a très-probablement aux progrès dont l'espèce humaine est susceptible; et, de plus, tous les hommes n'y seraient pas également libres, parce qu'il n'est pas possible qu'ils donnent tous le même degré de développement et de rectitude à leurs facultés.

Il faut, si nous voulons éviter les illusions et les mécomptes, nous bien inculquer dans l'esprit une chose : c'est qu'il n'est pas d'état social où tout le monde puisse jouir d'une même somme de liberté, parce qu'il n'en est point où tout le monde puisse posséder à un égal degré ce qui fait les hommes libres, à savoir : l'industrie, l'aisance, les lumières, l'activité, les bonnes habitudes privées et sociales.

Sans doute on ne verrait pas dans une société où le régime industriel aurait atteint son plein développement des inégalités

comparables à celles qui apparaissent dans la plupart des états sociaux que j'ai précédemment décrits. On n'y verrait pas surtout, au même degré, l'inégalité des fortunes, qui en entraîne tant d'autres après elle. Les différences que produisent à cet égard, sous certains régimes, les levées continuelles de taxes énormes, la distribution du produit de ces taxes à des classes favorisées, les marchés ruineux faits aux dépens du public avec des prêteurs, des traitants, des fournisseurs, les primes, les priviléges, les monopoles accordés, sous le nom de *protection*, à certaines classes de producteurs au détriment des autres, les obstacles de toute sorte mis à l'activité laborieuse des classes les moins fortunées, enfin les lois destinées à retenir violemment dans un petit nombre de mains les fortunes qui y ont été accumulées par l'effet de tous ces brigandages; les criantes inégalités de richesse, dis-je, qu'engendrent tous ces excès de la domination, n'existeraient pas sous le régime industriel. Il n'y aurait sûrement pas des profits de l'ouvrier le plus misérable à ceux de l'entrepreneur le plus opulent la même distance qu'on remarque, dans certaines phases de l'existence des sociétés, entre les profits du chef des dominateurs et ceux du dernier de ses instruments, et, à plus forte raison, de la dernière de ses victimes.

Cependant, qu'un peuple tourne ses facultés vers l'exercice des arts violents, ou bien qu'il les applique à la culture des arts paisibles, il s'établira entre les individus qui le composent, il n'en faut pas douter, des inégalités fort grandes.

L'effet du régime industriel est de détruire les inégalités factices; mais c'est pour mieux faire ressortir les inégalités naturelles. Or ces inégalités, par leur seule influence, et sans que la violence y contribue en rien, auront la vertu d'en faire naître une multitude d'autres, et de produire ainsi de grandes différences dans le degré de liberté dont chacun pourra jouir.

Que des hommes s'associent sur le principe de l'égalité la plus parfaite; que, s'établissant ensemble dans un pays inoccupé, ils s'en partagent également le territoire; que les principes de leur association leur laissent à chacun la même latitude pour le travail; qu'ils aient tous la pleine disposition de leur fortune; que, dans la transmission qui s'en fera à leurs

successeurs, elle se partage avec autant d'intelligence que d'équité; qu'il n'existe entre eux, en un mot, d'autres différences que celles qu'on ne saurait effacer, celles que la nature à mises entre leurs organes, et cette seule inégalité suffira pour en produire dans tout le reste, dans la richesse, dans les lumières, dans la moralité, et, par conséquent, dans la liberté.

Je peux bien supposer, à la rigueur, que ces hommes auront, en commençant, les mêmes ressources matérielles; mais je ne peux pas admettre qu'ils seront tous également capables d'en tirer parti. Ils n'auront pas le même degré d'activité et d'intelligence, le même esprit d'ordre et d'économie : leur fortune commencera donc bientôt à devenir inégale. Ils n'auront pas le même nombre d'enfants; il pourra arriver que les moins laborieux et les moins aisés aient les familles les plus nombreuses : ce sera une nouvelle et très-notable cause d'inégalité. Ces inégalités, peu sensibles à une première génération, le seront bien davantage à une seconde, à une troisième. Bientôt il existera des hommes qui, ne possédant plus un fonds dont l'exploitation puisse suffire à l'emploi de leurs forces et leur procurer les moyens de vivre, seront obligés de louer leurs services. Les causes qui auront fait naître cette classe d'ouvriers tendront naturellement à l'augmenter. Les ouvriers, en se multipliant, feront inévitablement baisser le prix de la main-d'œuvre. Cependant, quoique leurs ressources diminuent, ils continueront à pulluler; car un des malheurs inséparables de leur condition sera de manquer de la vertu dont il auraient besoin pour user avec une certaine retenue des pouvoirs du mariage, pour ne pas jeter sur la place un trop grand nombre de travailleurs, et ne pas contribuer eux-mêmes à rendre leur condition toujours plus difficile et plus pénible. Enfin, dans ce mouvement de décadence, ils ne rencontreront pour ainsi dire pas de point d'arrêt, et il est probable que, dans les derniers rangs surtout, ils se multiplieront assez pour que les derniers venus aient la plus grande peine à subsister, et qu'il en périsse habituellement un certain nombre de misère.

§ 2. — L'INÉGALITÉ DES CONDITIONS EST, DANS LE RÉGIME INDUSTRIEL, LA CONSÉQUENCE NÉCESSAIRE DES INÉGALITÉS NATURELLES.

Sans doute ces tristes effets de l'infirmité humaine se produiront plus tard dans l'état social que je me plais à supposer que dans un mode moins heureux d'existence; mais, dans le mode d'existence le plus heureux, ils finiront toujours par se produire. L'absence de toute contrainte illégitime, la certitude pour chacun de recueillir le fruit de son travail, donneront probablement à la production, dans le régime industriel, une impulsion très-vive, qui multipliera les ressources à mesure que s'accroîtra la population : mais il sera fort à craindre que la population ne croisse plus rapidement encore que les ressources; on verra prospérer un beaucoup plus grand nombre d'hommes : mais il y en aura à la fin dont les facultés manqueront d'emploi; et l'on aura eu beau faire, au commencement, un partage égal du territoire et des autres ressources, et laisser à chacun la libre et pleine disposition de ses facultés, la seule différence de ces facultés et de l'usage qui en sera fait amènera, avec le temps, et par un enchaînement inévitable, un état où la société sera composée d'un petit nombre de gens très-riches, d'un très-grand nombre qui le seront moins, d'un plus grand nombre encore qui seront comparativement à plaindre, et parmi lesquels, sans aucun doute, il s'en trouvera de très-misérables absolument parlant.

Non-seulement l'état social que j'ai supposé n'empêchera pas la misère de naître, mais ce serait en vain qu'en la secourant on se flatterait de l'extirper. Tous les sacrifices qu'on pourrait faire pour cela, en procurant d'abord le soulagement de quelques infortunes particulières, auraient pour résultat permanent d'étendre le mal qu'on aurait eu le dessein de prévenir ou de réparer. Partout où l'on a établi des modes réguliers d'assistance, partout où les pauvres ont pu compter sur des secours certains, on a vu croître le nombre des pauvres,

cela n'a jamais manqué[1]. On sait quelle populace de mendiants faisait éclore autrefois autour des couvents la charité monacale. Par l'effet de la taxe des pauvres, la population nécessiteuse de l'Angleterre s'était accrue, avant 1834, dans l'espace de cent quinze ans, du dixième au cinquième de sa population totale. Les fonds employés à secourir cette population, qui n'avaient été que de 1,720,316 livres sterl., en 1776, étaient montés, en 1801, à 4,078,891 livres; en 1818, à 7,879,801 livres; en 1833, à plus de 8 millions de livres: il avait fallu les porter, en 57 années, de 33 millions de francs à plus de 200 millions[2]. La taxe s'était assez accrue pour grever le sol, dans certains comtés, d'une contribution de 25 francs par acre, pour absorber la portion la plus nette des revenus, pour mettre en beaucoup de cas les fermiers dans l'impossibilité de pourvoir convenablement à l'exploitation de leurs fermes. Et

[1] Malthus, *Essai sur le principe de popul.*, liv, III et IV.

[2] Voy. l'enquête et les autres documents parlementaires sur lesquels la loi des pauvres fut modifiée en Angleterre, en 1834. Ils sont cités *in extenso* par M. Buret, dans son ouvrage intitulé : *De la misère des classes laborieuses*, etc. (*a*).

(*a*) En 1845, sir James Graham disait à la Chambre des communes, en présentant au nom du gouvernement un nouveau projet d'amendement à la loi des pauvres, qu'il y avait en Angleterre, à cette époque, 1 million 500,000 individus à la charge de la charité publique, et que, depuis 1815, il avait été payé, pour la taxe des pauvres, plus de 200 millions de livres sterling ou 5 milliards de francs, c'est-à-dire une somme équivalant à plus du quart de la dette nationale.

Onze ans plus tard, le produit annuel de la taxe des pauvres s'était encore accru : il s'élevait, pour l'Angleterre et le pays de Galles seulement, en 1856-57, à 8,139,003 liv. st., soit à plus de 203 millions de francs ; et cependant le nombre des pauvres secourus durant le cours de cette même année n'avait pas dépassé 885,040, dont 122,845 dans les *workhouses* et 762,165 au dehors.

A cette époque, la recette totale annuelle de l'administration des pauvres dans les trois royaumes, en y comprenant, outre le produit de la taxe, les subsides fournis par le gouvernement et diverses autres branches de revenu ordinaire et extraordinaire, montait à près de 10 millions de livres sterling, ou environ 250 millions de francs.

Il est vrai qu'en ce qui concerne l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles, il y a lieu de déduire de la recette annuelle de l'administration des pauvres une somme assez considérable qui, en vertu de diverses dispositions légales, est appliquée à des dépenses sans connexité avec l'entretien des pauvres, telles que les dépenses des constables et les frais de procédure devant les juges de paix, la formation des listes électorales et des listes des jurés, etc., etc. Néanmoins les auteurs du rapport présenté en 1859 aux Chambres belges sur les taxes locales dans le Royaume-Uni, constatent que la dépense faite par l'administration pour l'entretien des pauvres, en 1856-57, avait été, pour l'Angleterre, de 6,394,998 liv. st., soit 6 sh. 1 3/4 d. par habitant et 1 1/2 sh. environ par livre de revenu imposable; pour l'Écosse, de 627,604 liv. st., soit 4 sh. 4 d. par habitant; et pour l'Irlande, d'un peu plus de 630,000 liv. st.; au total, environ 7,652,700 livres, c'est-à-dire près de 192 millions de francs.

pourtant, quelque écrasante qu'elle fût devenue, elle était de plus en plus insuffisante, de plus en plus inférieure aux besoins, tant elle inspirait de sécurité à l'imprévoyance, au relâchement, au laisser-aller de la misère, et tant la population misérable s'était accrue !

En France, l'institution des hôpitaux a produit les mêmes effets, dans une certaine mesure. Les revenus de ces établissements, qui n'étaient, en 1787, que de 18 à 20 millions, ont été de près de 62 millions en 1840, et avec les recettes des bureaux de bienfaisance, de plus de 75 millions. Les ressources des hôpitaux et des bureaux de bienfaisance vont sans cesse croissant. En vingt années, de 181 à 1835, les dons et legs faits aux hospices ont été de près de 54 millions ; ceux faits aux bureaux de bienfaisance de plus de 24 : les revenus des hôpitaux, de 1833 à 1840, se sont élevés de 51 millions à 62, et les recettes des bureaux de bienfaisance de 10 millions à plus de 13 [1]. Et néanmoins, malgré cet accroissement continu de ressources, la distance est toujours plus grande du nombre des personnes secourues à celui des personnes à secourir. Il y a des preuves innombrables de cette tendance des secours systématiques à multiplier le nombre des malheureux. D'où l'on doit inférer, non assurément qu'il faut retirer aux pauvres les secours de la charité, même officielle, mais qu'il n'y a pas d'illusion à se faire sur les résultats de la charité, et que, si elle soulage momentanément bien des maux, elle contribue indubitablement à accroître le nombre des misérables.

Une seule chose serait vraiment propre à le diminuer : ce serait que les procréateurs de cette misère sussent mieux contenir la passion qui les pousse à la propager ; ce serait que les classes pauvres fussent plus en état de régler le penchant qui porte l'homme à se reproduire. Or, j'ai déjà dit qu'un de leurs malheurs est d'être encore moins capables de cette réserve que les classes qui en auraient moins besoin. Cependant, s'il est un état où elles dussent en sentir la nécessité, ce serait sûrement celui dont je parle, et auquel nous supposons la société parve-

[1] Voy. la *Statistique de la France*, dixième partie, *Admin. publ.*, p. 230, 249, 252, 253, 400 et 401.—Voy. aussi la préface du *Code de l'administration charitable*, publié en 1847 par M. de Watteville, p. 6, et le rapport du même auteur sur l'état du paupérisme en France, publié en 1854.

nue. Dans cet état, en effet, l'indigent, comme les autres hommes, ne pourrait compter, pour subvenir à ses besoins, que sur le légitime exercice de ses forces. Il ne serait soumis à aucune injuste rigueur; mais il ne jouirait non plus d'aucun privilége; nous admettons que les autres classes ne seraient pas obligées de contribuer pour le soutenir; que nul ne serait reçu à spéculer sur la charité publique; qu'il n'y aurait de secours que pour les infortunes non méritées; nous supposerons même que, pour celles-ci, ils ne seraient qu'un objet d'espérance, comme le demande un peu sévèrement Malthus: tout homme serait certain de subir la peine de sa paresse ou de son imprévoyance.... Eh bien, cette condition n'empêcherait pas qu'il n'y eût des hommes paresseux, imprévoyants, et par suite des hommes malheureux, ou tout au moins des hommes très-inégalement heureux.

Voilà une des vérités les plus essentielles que l'on puisse énoncer sur l'homme et la société. Cette vérité peut paraître triste; mais elle est malheureusement incontestable, et l'on ne pourrait la méconnaître sans de très-grands dangers. Lorsque Rousseau présente, d'une manière absolue, les inégalités sociales, et, par exemple, l'inégalité des fortunes, comme étant le résultat d'institutions purement conventionnelles, comme l'effet d'un privilége accordé aux uns au détriment des autres, il donne des choses l'idée la plus fausse; il avance une proposition absurde et anarchique [1]. Il est possible sans doute que l'inégalité des fortunes soit, jusqu'à un certain point, l'effet de la violence; il n'est même que trop ordinaire qu'il en soit ainsi, et si l'on me demandait quelles causes ont produit les différences qui existent à cet égard dans le monde, je serais certainement obligé de reconnaître que la violence et l'iniquité y ont eu leur bonne part. Mais, s'il est vrai que l'inégalité des fortunes puisse être l'effet de la violence, il n'est pas vrai qu'elle ne

[1] « Je conçois dans l'espèce humaine, dit-il, deux sortes d'inégalité : l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé;... l'autre, qu'on peut appeler morale ou politique, parce qu'elle dépend *d'une sorte de convention*... Celle-ci consiste dans *les différents priviléges* dont quelques-uns jouissent *au préjudice des autres*, comme d'être *plus riches*, etc. » (*Disc. sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes.*)

puisse être l'effet que de la violence; il est certain, au contraire, qu'elle résulte, à un haut degré, de la nature des hommes et des choses, et qu'il faudrait commettre d'horribles violences pour l'empêcher de s'établir, pour l'effacer quand elle est établie, et, si l'on parvenait un moment à l'effacer, pour empêcher que tout aussitôt elle ne tendît à se reproduire.

§ 3. — Des causes qui tendent à perpétuer, sous le régime de la concurrence, l'inégalité des conditions.

Si l'on ne peut éviter que les hommes soient inégalement riches, on ne peut éviter davantage qu'ils soient inégalement industrieux, éclairés, moraux. C'est d'abord la différence d'industrie, d'activité, de bonne conduite, qui introduit l'inégalité dans les fortunes. Ensuite, l'inégalité des fortunes et du bien-être est cause, jusqu'à un certain point, que tous les hommes ne peuvent pas posséder le même degré d'instruction, de capacité, de vertu. Il y a une action et une réaction continuelles de chacune de ces causes sur toutes les autres; les inégalités de toute sorte doivent ainsi nécessairement coexister; et de même que les fortunes, suivant l'expression d'un économiste[1], descendent, par des gradations insensibles, depuis la plus grande qui est unique, jusqu'aux plus petites, qui sont les plus multipliées, de même le savoir, l'habileté, la vertu doivent aller en décroissant, depuis les hommes les plus habiles, les plus savants, les plus vertueux, qui sont uniques chacun dans leur genre, jusqu'aux moins vertueux, aux moins savants et aux moins habiles, qui sont partout les plus nombreux.

Il faut ajouter que ces inégalités une fois établies tendent naturellement à se perpétuer; c'est-à-dire que la misère, l'ignorance et le vice sont des raisons très-fortes pour rester pauvre, ignorant et vicieux, et qu'il est d'autant plus malaisé de parvenir à un certain degré d'instruction, de moralité et de

[1] J.-B. Say, *Tr. d'écon. pol.*, liv. II, chap. I.

bien-être, que pour s'élever à cet état, on prend son essor de plus bas.

S'agit-il, par exemple, d'acquérir du bien? Moins on en a et plus la chose est difficile. On ne peut commencer à s'enrichir que lorsqu'il devient possible d'économiser; et comment songer à faire des épargnes, lorsqu'on n'a pas même de quoi satisfaire les premiers besoins? Dans les sociétés les plus prospères, il y a toujours un certain nombre d'hommes dont les facultés manquent absolument d'emploi. Il y en a beaucoup d'autres qui, en travaillant avec excès, gagnent à peine de quoi vivre. Ceux-là même dont les profits commencent à excéder les besoins ordinaires ne se déterminent que difficilement à faire des économies; ils regardent, pour la plupart, comme impossible de s'élever à une meilleure condition; ils ont rarement dans l'intelligence et la volonté assez d'énergie pour concevoir la pensée et persister dans la résolution d'acquérir une certaine aisance. Que de difficultés pour eux en effet dans une telle entreprise; et combien de désavantages dans leur situation! Le moindre accident peut renverser le frêle édifice de leur fortune naissante, et leur faire perdre en un instant le fruit de plusieurs années de fatigues et de privations. Un progrès dans l'industrie, l'introduction d'une machine, l'abandon d'une mode, vont rendre tout à coup leurs bras inutiles et les laisser plus ou moins longtemps sans travail.

Joignez que l'ouvrier, ayant un marché moins étendu que l'entrepreneur, a toujours quelque désavantage dans les transactions qu'il fait avec lui. L'ouvrier ne travaille que pour l'entrepreneur, tandis que l'entrepreneur travaille pour le public. Un ouvrier en horlogerie, par exemple, ne peut offrir ses services qu'à des horlogers, tandis que l'horloger vend ses montres à tout le monde. On sent combien est meilleure la position de ce dernier. Il serait certainement plus facile aux horlogers de s'entendre pour réduire le salaire de leurs ouvriers qu'au public de se concerter pour faire baisser le prix des montres.

Arrive-t-il aux ouvriers de chercher à balancer le désavantage de leur situation, en se coalisant pour obtenir une meilleure rémunération? Ces entreprises, criminelles lorsqu'ils emploient la violence pour les faire réussir, leur sont nuisibles,

même alors qu'elles sont innocentes, si leur travail est au prix où la concurrence peut naturellement le faire monter. Les ouvriers auraient sujet de se plaindre s'ils ne pouvaient disposer de leur activité sans contrainte, louer leurs services au plus offrant, chercher la condition la meilleure ; mais, si rien ne gêne l'emploi de leurs forces, si leur travail est au prix où peut le porter un libre marché, comme c'est le cas le plus ordinaire, ils ne peuvent évidemment, lorsque leurs salaires sont trop faibles, se plaindre d'autre chose que de leur nombre, qui est trop grand relativement à celui des entrepreneurs qui les emploient.

Ajoutez que, dans le temps où le marché de l'ouvrier est plus resserré, ses nécessités sont plus urgentes, et que ceci donne à l'entrepreneur un nouveau moyen de lui faire la loi. « Le maître et l'ouvrier, observe J.-B. Say, ont bien également besoin l'un de l'autre, puisque l'un ne peut faire aucun profit sans le secours de l'autre ; mais le besoin du maître est moins immédiat, moins pressant. Il est peu de maîtres qui ne pussent vivre plusieurs mois, plusieurs années même sans faire travailler un seul ouvrier ; tandis qu'il est peu d'ouvriers qui puissent, sans être réduits aux dernières extrémités, passer plusieurs semaines sans ouvrage. Il est bien difficile que cette différence dans les situations n'influe pas sur le règlement du prix de la main-d'œuvre [1]. »

L'ouvrier devient-il, à son tour, chef d'entreprise ? avec un fonds d'industrie inférieur au sien, le possesseur d'un grand capital aura sur lui des avantages considérables. Par lui-même, sans doute, un tel capital ne peut rien ; mais il ajoute infiniment aux pouvoirs de l'homme industrieux qui le possède. Qui ne sait que plus un homme a de richesses, et plus il lui est aisé d'en amasser ? L'entrepreneur riche peut travailler plus en grand, et introduire dans ses travaux une meilleure division ; il lui est plus aisé de faire les avances qu'exige l'emploi des moyens d'exécution expéditifs et économiques ; il peut acheter à meilleur marché, parce qu'il a la facilité de payer comptant ; les ressources qu'il a devant lui lui permettent de profiter des bonnes occasions qui se présentent, et de faire à

[1] *Tr. d'écon. pol.*, liv. II, chap. VIII.

propos ses approvisionnements. Il a des moyens variés et puissants de réduire ses frais de production qui manquent au petit entrepreneur, et qui peuvent mettre celui-ci dans l'impossibilité de soutenir sa concurrence.

Dira-t-on que les petits entrepreneurs pourraient trouver dans la faculté de s'associer et d'unir leurs forces un moyen de diminuer le désavantage de leur position ? Mais, outre qu'il est rarement facile de fondre plusieurs petites entreprises en une grande, ne sait-on pas que celles dans lesquelles il y a unité de vues, d'intérêt, de volonté, ont un immense avantage sur celles où des intérêts différents peuvent introduire à chaque instant des vues et des volontés divergentes ?

S'il s'agit d'acquérir de l'instruction, l'homme des derniers rangs de la société n'est pas dans une situation moins désavantageuse. Tout contribue à prévenir le développement de ses facultés : la nature de ses relations, la simplicité de ses besoins, la grossièreté et l'uniformité de ses travaux, le peu de loisir qu'ils lui laissent, la faiblesse des ressources qu'ils lui procurent. Aussi, quelque peine qu'il ait à s'enrichir, en a-t-il davantage encore à s'éclairer. Uniquement occupé du soin d'accroître ses moyens d'existence, il ne fait guère de progrès, même quand il est parvenu à un certain bien-être, que dans les idées relatives à son art; il reste étranger aux autres connaissances; il acquiert peu d'idées générales, et lorsqu'il est devenu riche, il s'écoule encore bien du temps avant qu'il ait pu mettre son esprit au niveau de sa fortune.

Enfin, s'il est si difficile, en partant des derniers rangs de la société, de parvenir à la richesse et aux lumières, il ne l'est pas moins de s'élever à un haut degré de moralité. Les bonnes habitudes privées et sociales sont le fruit d'un certain bien-être dont le pauvre ne jouit pas, et d'une certaine éducation qu'il n'est guère en position de recevoir. Les privations qu'il endure rendent ses appétits plus véhéments, et sa raison encore inculte l'avertit moins du danger qu'il y a de les satisfaire avec excès : il est donc plus malaisé qu'il se conduise bien à l'égard de lui-même. D'une autre part, il est plus aigri par la difficulté de vivre; toutes ses passions malfaisantes sont plus violemment excitées, et sa raison est moins forte pour les con-

tenir : il est donc plus difficile aussi qu'il se conduise bien à l'égard des autres. Dans ses mœurs privées, il est plus sujet à l'intempérance, à l'ivrognerie, à l'incontinence; dans ses relations avec les autres individus, il est plus enclin au vol, au meurtre, à l'injure; dans ses rapports avec la société, il est plus disposé aux émeutes, aux rébellions, au pillage. Il est donc, sous tous les rapports, plus entraîné au mal, et, sous tous les rapports aussi, la réflexion l'avertit moins du danger qu'il y a de mal faire : double raison pour qu'il succombe plus aisément aux tentations et ait plus de peine à acquérir de bonnes habitudes morales.

Ainsi, dans l'état social le plus exempt de violence, il serait très-difficile qu'il ne s'établît pas des inégalités dans les conditions; et lorsque ces inégalités sont une fois établies, il est encore plus malaisé qu'elles s'effacent : on ne parvient qu'avec des peines extrêmes d'une condition inférieure à un état un peu élevé, et les familles tombées dans un certain abaissement sont exposées à y rester par cela seul qu'elles s'y trouvent. Je ne dis pas qu'il soit impossible de se relever de cet état : je dis que cela est très-difficile, et le nombre des hommes qui en sortent est toujours petit en effet en comparaison de ceux qui y restent. D'ailleurs, s'il y a continuellement des familles qui s'élèvent, il y en a toujours un certain nombre qui déclinent. s'il s'opère un mouvement constant d'ascension, il se fait aussi un mouvement constant, quoique moins étendu, de décadence; tandis que le travail et les bonnes mœurs tirent les uns de l'abjection, le vice et l'oisiveté y font tomber les autres; les mêmes degrés ne sont plus occupés par les mêmes personnes, mais il y a toujours des dégradations, et la société continue à présenter le spectacle d'une agrégation d'individus très-inégalement partagés du côté de la fortune, de la capacité, de l'instruction, des mœurs, de tout ce qui donne l'influence.

Toutes ces inégalités sont donc, dans un certain degré, des choses essentielles à notre nature; elles sont une loi de l'espèce humaine; elles sont aussi nécessaires dans l'ordre moral que les inégalités du sol dans l'ordre physique; il n'est pas plus étrange de voir des hommes inégaux dans la société que des arbres inégaux dans une forêt; ou bien de voir des hommes différents par la fortune, le savoir, la moralité, que des hommes

différents par la figure, la taille, les proportions du corps, les facultés de l'âme.

En un mot, quoique le régime industriel tende à rendre dans la société le bien-être plus général et l'inégalité des conditions moins sensible, l'effet de ce régime n'est pas tant encore de faire disparaître l'inégalité d'entre les hommes que de les classer autrement. Il tend à faire que les plus industrieux, les plus intelligents, les plus actifs, les plus courageux, les mieux réglés, les plus prudents, soient aussi les plus heureux, les plus riches, les plus libres, et non à faire qu'ils soient tous également heureux, également riches, également libres, parce que cela ne se peut point.

§ 4. — Comment l'égalité des conditions, non-seulement n'est pas possible, mais n'est pas même désirable.

Je vais plus loin, et, après avoir dit que l'égalité des conditions n'est pas possible dans le régime industriel, j'ajouterai hardiment qu'elle n'est pas désirable. On pourrait souhaiter que les hommes fussent mieux classés, mais non pas, prenons-y garde, qu'ils fussent confondus. Il est sûrement bien affligeant que la sottise, la violence, la ruse, l'hypocrisie, aient encore parmi nous tant de moyens de conduire à la fortune et à la considération, mais non pas qu'il y ait des degrés dans la considération et dans la fortune. Les supériorités qui ne sont dues qu'à un usage plus intelligent et mieux réglé de nos facultés naturelles, loin d'être un mal, sont un véritable bien : elles sont la source de tout ce qui se fait de grand et d'utile; c'est dans la plus grande prospérité qui accompagne un plus grand effort qu'est le principe de notre développement; rendez toutes les conditions pareilles, et nul ne sera intéressé à mieux faire qu'un autre; réduisez tout à l'égalité, et vous aurez tout réduit à l'inaction; vous aurez détruit, parmi les hommes, tout principe d'activité, d'honnêteté, de vertu.

Enfin, le régime industriel est si loin d'exclure les inégalités sociales qu'il en implique au contraire l'existence, et que le

développement de l'industrie serait tout uniment impossible, si les hommes étaient tous également heureux. L'action de l'industrie embrasse, par sa nature même, des ordres fort distincts de travaux : l'étude des lois de la nature, l'application de ces lois à des objets déterminés, l'exécution des ouvrages conçus. Il faut donc nécessairement à la société industrielle plusieurs classes distinctes de personnes : des savants, des ingénieurs, des entrepreneurs, des ouvriers. Or, rendez toutes les conditions égales, supposez un instant que tout le monde ait reçu la même éducation, jouisse de la même fortune, et la dernière de ces classes manquera; tout le monde, naturellement, voudra faire le travail du savant ou de l'entrepreneur; nul ne voudra s'abaisser au rôle de manœuvre; ou bien chacun sera obligé de remplir à la fois les fonctions de savant, d'entrepreneur et d'ouvrier, ce qui rendra tout progrès impossible.

Sans doute l'avantage de l'industrie ne suffirait pas pour légitimer le partage violent de la société en entrepreneurs et en ouvriers, en riches et en pauvres ; mais prenez garde que ce n'est pas non plus ce que je dis : ce que je dis, c'est que ce partage est, jusqu'à un certain point, dans la nature des choses; c'est qu'il s'opère de lui-même; c'est qu'il s'opérerait quoi qu'on fît pour le prévenir, et qu'il est indispensable pour que l'industrie puisse accomplir librement ses fonctions; à quoi j'ajoute que, lorsqu'il n'est pas l'œuvre de la violence, lorsqu'il provient uniquement de la différence d'activité, de capacité, de bonne conduite, il n'a rien que de conforme à la justice divine et humaine, et de favorable au bien des individus et de la société.

§ 5. — Comment il est dans la nature du régime industriel d'être plus favorable a la liberté que les régimes antérieurement décrits.

Au surplus, la question ici n'est pas précisément de savoir si le partage de la population en plusieurs classes est une chose utile; ce que je voulais surtout établir, c'est qu'il est

jusqu'à un certain point une chose inévitable; c'est que, dans le régime industriel, les hommes sont autrement classés que sous l'empire de la force, mais qu'il y a toujours entre eux des gradations; c'est que les inégalités y sont moins sensibles, mais qu'elles y sont toujours très-réelles, et que les hommes y sont encore fort inégalement riches, instruits, éclairés, vertueux, etc.

Ils y sont donc très-inégalement libres, la conclusion est forcée. Il y a un très-grand nombre de choses, impossibles aux hommes des conditions inférieures, qui sont faciles aux hommes des classes plus élevées et mieux élevées. Les premiers ne sont pas libres de satisfaire autant de besoins que les seconds, de se procurer autant de jouissances. Il y a une multitude de sentiments qu'ils ne sont pas susceptibles d'éprouver, de conceptions auxquelles leur esprit ne peut atteindre, de travaux et d'entreprises d'intérêt commun auxquels ils sont obligés de demeurer étrangers. Et dans l'état que je suppose, ce n'est pas la violence des institutions qui les prive de toutes ces libertés, c'est leur propre impuissance; ils sont tout ce qu'ils peuvent être; ils font tout ce qu'ils peuvent faire; les institutions étendraient indéfiniment leurs droits, qu'elles n'ôteraient rien à leur faiblesse, qu'elles n'ajouteraient rien à leur capacité. Ils sont moins libres, parce qu'il ne leur est pas possible d'exercer une action aussi étendue; ils sont moins libres aussi, parce qu'ils ne sont pas capables d'agir d'une manière aussi bien entendue: leurs vices les rendent plus esclaves d'eux-mêmes; des inclinations malfaisantes les rendent plus esclaves des autres, les exposent à plus de vengeances particulières ou de châtiments publics. Autant, en un mot, il y a de différence entre la richesse, les lumières, la capacité, la moralité des classes et des individus, autant il y en a précisément entre leur liberté.

Je répète seulement que, dans le régime industriel, ces différences doivent être beaucoup moins sensibles que dans les états sociaux où elles sont favorisées par des institutions violentes. Il n'est pas douteux en effet qu'un régime qui laisse les choses à leur cours naturel, qui protége également tous les hommes dans l'usage inoffensif de leurs forces, qui réprime seulement les excès, qui proscrit tous les monopoles, tous les

priviléges, qui défend les faibles contre la collusion des puissants, aussi bien que les puissants contre les complots des faibles, qui n'oppose enfin aucun obstacle au progrès et à la diffusion des richesses et des lumières, il n'est pas douteux, dis-je, qu'un tel régime ne doive faire que les lumières, les richesses, les bonnes habitudes privées et publiques ne se répandent avec moins d'inégalité, et que, par suite, les diverses classes d'hommes ne soient moins inégalement libres. Il y a moins de disproportion entre les classes les plus basses et les classes les plus élevées; les premières sont moins misérables, les secondes ont des fortunes moins colossales. En même temps, les rangs intermédiaires renferment un nombre beaucoup plus considérable de personnes aisées, instruites, morales, et libres par conséquent. Il y a cela enfin que tout le monde est à sa place: nul obstacle ne contrarie dans son mouvement d'ascension celui qui a les moyens de s'élever; nul appui factice ne retient dans une condition supérieure celui qui n'est pas en état de s'y maintenir; et tandis que l'espèce peut parvenir à toute la liberté dont elle est naturellement susceptible, chaque homme jouit, eu égard à la condition où il est né, de toute celle dont il est digne.

§ 6. — Réponse a quelques objections.

Je ne dois pas finir sans dire qu'il me fut adressé, de plusieurs côtés, lorsque parut la première édition de ce volume[1], des réclamations très-vives, très-éloquentes, très-philanthropiques, contre ces conclusions.

D'une part, on s'accordait à reconnaître avec moi qu'il devait rester encore, dans le dernier état social que je viens de décrire, de grandes inégalités; mais on ajoutait que ces inégalités tenaient aux vices mêmes de ce système, au principe de la compétition universelle, à la division du travail, au morcel-

[1] *L'industrie et la morale considérées dans leurs rapports avec la liberté*; Paris, 1825.

lement de l'industrie, etc. D'un autre côté, on niait la vérité même des résultats que j'énonce : on ne voulait point convenir que dans le régime industriel, tel que je le décris, il dût rester entre les hommes des inégalités aussi sensibles que je viens de le dire.

« Vous prouvez au mieux, m'écrivait l'un de ces honorables contradicteurs, que les peuples qui ont le plus de forces, et qui disposent le plus librement de leurs forces, sont ceux qui honorent le travail, qui créent le plus de richesses, qui acquièrent le plus d'instruction, qui perfectionnent le plus leurs habitudes morales. Mais, en définitive, vous avouez que le classement en entrepreneurs et en ouvriers, classement toujours tenu pour indéfectible, amènerait bon nombre des inconvénients du classement en maîtres et en esclaves, en privilégiés et en non privilégiés, en gens pourvus de places et en gens sans place. En effet, le régime industriel pourrait bien n'aboutir qu'à substituer à la féodalité militaire, nobiliaire, administrative, une pure féodalité mercantile. A coup sûr, si le sort des ouvriers de Manchester, de Londres ou de Rouen, est, absolument parlant, moins intolérable que celui des ilotes de Sparte, des esclaves des Romains, de ceux des Turcs ou de ceux de nos colons, nos ouvriers à la journée ou à la tâche, nos domestiques, toujours si nombreux, et dont vous n'indiquez pas les moyens de se passer, sont, relativement, à peu près aussi malheureux, quand, avec moins de sujétion sans doute, ils ont plus d'instruction et d'élévation d'âme. L'imagination, l'illusion, sont pour beaucoup, vous le savez, en affaire de bonheur et de malheur humain. Or, ces facultés, qui sont à peine éveillées chez le sauvage et chez l'esclave, sont excitées, dans nos sociétés perfectionnées, par une multitude de causes, par la lecture, par les spectacles, par notre luxe, par nos mœurs. Bref, on voit plus d'industrieux que d'esclaves ou de sauvages poussés par le désespoir à se donner la mort. »

La personne qui me faisait l'honneur de m'adresser ces remarques, pensait qu'il serait possible et même facile de remédier à ces maux, et de faire disparaître l'inégalité d'entre les hommes par quelques changements, assez simples suivant elle, dans le mécanisme social. Elle voulait bien, en conséquence, m'adresser, comme complément de sa pensée et des obser-

vations qu'on vient de lire, un ouvrage intitulé : *Des vices de nos procédés industriels, ou aperçus démontrant l'urgence d'introduire le procédé sociétaire*[1]. L'auteur, M. J. Muiron, appartenait, dès cette époque, à une école alors fort inconnue, et qui n'a pas laissé de jeter depuis un certain éclat, celle de Charles Fourier, qu'on a désignée par le nom d'*École phalanstérienne*. Il sera répondu, autant qu'il me paraît essentiel de le faire, dans le chapitre suivant, aux objections que cette école et les diverses sectes dites *socialistes* élèvent contre le régime industriel.

D'un autre côté, sans chercher à effacer les inégalités sociales par des artifices d'organisation, on niait tout uniment que, dans le régime industriel, ces inégalités dussent demeurer aussi sensibles, et être aussi durables que je le pense. On n'admettait point qu'il dût toujours y avoir au fond de la société une certaine masse de gens malheureux. « Ici, comme partout ailleurs, m'écrivait-on, la raison la plus sévère se trouve d'accord avec la bienveillance la plus expansive. Il est bien possible que tous les hommes, dans la vie industrielle, ne puissent pas devenir également heureux, également riches, également libres ; mais il est très-permis de croire que les moins heureux seraient pourtant dans une condition très-supérieure à celle des classes que nous nommons maintenant misérables. Il est dans la nature de l'homme de tout améliorer, non-seulement en lui, mais autour de lui. Il commence par fixer le bien où il se trouve, puis il l'étend ça et là jusqu'à ce que tout s'en ressente. Nous voyons, de toutes parts, le travail mieux dirigé, les saines doctrines plus répandues, les richesses plus considérables et mieux distribuées. La civilisation ne concentre pas ses bienfaits sur une seule classe, elle les étend à toutes : il n'est pas de genre de perfectionnement dont les effets ne se fassent sentir jusque dans les derniers rangs de la société[2]. »

Tâchons de nous entendre, répondis-je. Je ne prétends certainement pas qu'il soit impossible que le sort des classes in-

[1] Un volume in-8°, à Paris, chez madame Huzard, libraire, rue de l'Éperon.

[2] Les personnes qui ignorent combien, parmi nous, l'éducation de toutes les classes a fait de progrès, n'apprendront peut-être pas sans quelque surprise que ces excellentes observations m'étaient adressées par un simple notaire de province.

férieures devienne meilleur, que l'espérance de les voir sortir de leur état implique contradiction avec la nature des choses, que l'extinction de la mendicité soit un problème insoluble, que le pauvre soit enchaîné par des liens de fer à sa triste condition, qu'il soit condamné à des douleurs éternelles, à une misère irrémédiable. Je regarderais un tel arrêt non-seulement comme une erreur, mais presque comme un crime. Il n'y a que des dominateurs sans conscience et sans pitié qui puissent prêcher une certaine résignation aux misérables, et par exemple les exhorter à regarder leur misère comme un état définitif, comme un état dans lequel l'auteur des choses a voulu qu'ils mourussent, eux et toute leur postérité, jusqu'à la consommation des siècles. Aussi, grâce à Dieu, n'ai-je dit ni pensé rien de pareil.

Il y a pour les classes les plus malheureuses des moyens naturels et légitimes de s'élever à un meilleur état. Et il le faut bien; car comment expliquerait-on, sans cela, l'élévation de tant de familles qui se sont enrichies sans dépouiller personne? Ces moyens sont connus: c'est le travail, c'est la prévoyance, c'est une pratique constante de l'économie; ce serait surtout l'adoption, relativement au mariage, d'une morale plus sensée; ce serait une sévère attention de la part des familles ouvrières à ne pas trop multiplier le nombre des ouvriers; par suite, l'élévation du prix de la main-d'œuvre; par suite de cette élévation, le perfectionnement des machines; par suite de ce perfectionnement, l'extension d'une multitude d'entreprises; par suite de cette extension, une demande croissante du travail, des salaires plus élevés, l'application des forces de l'homme à des occupations moins rebutantes et moins pénibles, etc. Je pourrais énumérer toute une série de moyens propres à améliorer la condition des classes malheureuses, et à éteindre graduellement le paupérisme.

Mais, soit que la puissance de ces moyens n'ait encore été que très-imparfaitement analysée, soit qu'il soit fort difficile, alors même qu'on le voudrait, d'en faire descendre la connaissance dans les dernières classes de la société, soit qu'il soit plus difficile encore de déterminer ces classes à les mettre en pratique, il est certain que la suppression de la misère est la chose du monde la moins aisée; et la preuve, c'est qu'au milieu

du progrès constant de la richesse sociale, le nombre des misérables s'est accru, absolument parlant. On sait l'extension que la pauvreté a prise en Irlande, en Angleterre, et même, quoiqu'à un moindre degré, dans notre pays. Il y a plus de gens riches, sans doute; mais il y a aussi plus de gens pauvres, et la population nécessiteuse a suivi une progression plus rapide encore peut-être que la population aisée. On n'a pas oublié ce fait, publié il y a moins de vingt ans, que dans le nombre des personnes qui meurent annuellement à Paris, il y en a plus des quatre cinquièmes qui ne laissent pas de quoi payer leurs funérailles, et qui sont inhumées aux frais de la ville ou des hopitaux [1]. En 1828, un voyageur intelligent, qui avait visité la fabrique de Lyon, observait que, quoique la production s'y fût prodigieusement accrue, la population ouvrière n'y était ni plus heureuse ni plus riche qu'autrefois. « Ces hommes précieux, disait-il, parlant des ouvriers en soie, sont presque tous vêtus de haillons. Entassés dans des habitations dégoûtantes, ils couchent pêle-même sur des grabats, et ne subsistent que d'une nourriture chétive [2]. »

On peut objecter, il est vrai, que tout ce qu'il y a aujourd'hui de misère dans notre pays s'est développé sous l'influence d'un ordre de choses très-différent de celui que j'ai décrit dans mon dernier chapitre. J'ai moi-même reconnu ailleurs [3] que la misère actuellement existante a eu en partie ses causes dans la manière dont les choses ont commencé, dans le partage inégal

[1] Sur 23,399 personnes, terme moyen, décédées annuellement à Paris, pendant les trois années 1821, 1822 et 1823, il n'y en a eu, année moyenne, que 4,290 qui aient laissé de quoi pourvoir aux frais de leur inhumation; 12,663 autres, décédées à domicile, ont été enterrées aux frais de la ville, sur certificat d'indigence; le reste, plus misérable encore, est décédé dans les hôpitaux. *Rech. stat. sur la ville de Paris*, pub. par le préfet de la Seine, tableaux 27, 37, 42 et 58. Paris, 1826.

[2] Voy. la *Rev. encycl.*, cah. de nov. 1828, p. 312. Il faut toutefois rapprocher de cette peinture les observations faites par M. Villermé, en 1835 et 1836, sur la condition des ouvriers en soie de la fabrique de Lyon. Le tableau que trace M. Villermé est loin de présenter des couleurs aussi sombres. Voy. Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, t. I, section III, ch. II.

[3] Voy. la *Rev. encycl.*, cah. de juin 1827, p. 617 (*a*).

(*a*) Voy. dans les NOTICES D'ÉCONOMIE SOCIALE (tome II des *Œuvres* de Charles Dunoyer) les *Observations sur les Nouveaux Principes d'économie politique de M. de Sismondi*, p. 263.

qui s'est fait d'abord de la richesse, dans l'expropriation originaire des classes les plus nombreuses de la société, dans l'état de servitude où elles ont été retenues durant des siècles, et où elles se trouvent encore en beaucoup de pays; ailleurs dans des contributions écrasantes, dans les obstacles de toute espèce qu'on a mis aux progrès de leur aisance et de leur instruction, dans des lois qui les empêchent de tirer de leur travail le meilleur parti possible, dans celles qui favorisent, à leur détriment, des maîtres à qui leur position donne déjà tant d'avantages sur elles, dans des préceptes religieux qui bannissent toute prudence du mariage, dans des mesures politiques qui les provoquent à accroître la population, dans des institutions de charité qui les dispensent de toute prévoyance, dans des maisons de jeu, des loteries et autres établissements corrupteurs qui les détournent de l'épargne, et les excitent directement à la débauche et à la dissipation, dans des systèmes de pénalité et dans des régimes de correction pénitentiaire qui ne sont propres qu'à achever de les corrompre, dans tout un ensemble de circonstances et d'institutions qu'on dirait combinées pour les tenir dans un état permanent d'ignorance, de misère et de dégradation....

Mais l'état de ces classes ne tient pas seulement aux torts que peut avoir eus envers elles la partie supérieure de la société; il a aussi, il a surtout sa racine dans les vices qui leur sont propres; dans leur apathie, leur insouciance, leur imprévoyance, leur défaut d'économie; dans leur ignorance des causes qui font hausser ou baisser le prix du travail; dans l'abus que leur grossièreté les porte à faire du mariage; dans le nombre toujours croissant des concurrents qu'elles se suscitent à elles-mêmes, et qui font baisser les salaires à mesure que les progrès de l'industrie et la demande toujours plus grande de la main-d'œuvre tendraient naturellement à les élever. Je suis fermement convaincu que leur détresse est leur propre ouvrage bien plus encore que celui des classes qu'on peut accuser de les avoir opprimées; et quand la société se serait établie originairement sur des bases plus équitables, quand les forts se seraient abstenus envers les faibles de tout acte de spoliation et d'oppression, quand ils auraient été dirigés dans leurs rapports avec eux par un tout autre esprit que l'esprit de domina-

tion, je ne doute point qu'il ne se fût développé au fond de la société une classe très-nombreuse de misérables.

Au surplus, quelles que soient les causes qui ont engendré la misère de toute cette population nécessiteuse, c'est maintenant un fait qu'elle existe, et la question n'est pas de savoir si le régime industriel peut l'empêcher de naître, mais bien de savoir si elle parviendra, sous ce régime, à une bonne condition ; la question est de savoir si, dans un ordre de choses où rien ne favoriserait sa paresse, et où rien non plus n'enchaînerait ou ne découragerait son activité, il serait en son pouvoir de se tirer du triste état où elle se trouve. J'ai dit que la théorie indiquait pour cela des moyens ; mais j'ai ajouté, et je répète, que l'application de ces moyens est d'une difficulté extrême. On a vu, dans le cours de ce chapitre, combien, avec la meilleure volonté, et par la seule force des choses, les hommes placés au dernier degré de l'échelle sociale devaient avoir de peine à s'élever à un certain état d'aisance, d'instruction et de moralité. Une chose surtout contribue à les détourner des efforts que réclame une semblable tentative, c'est l'idée que ces efforts seront vains ; et il est sûr que beaucoup de causes peuvent contribuer à les rendre inutiles. A quoi servirait, par exemple, à une famille d'ouvriers qui voudrait se tirer de la misère, de n'user du mariage qu'avec la plus grande circonspection, si, à côté d'elle, une multitude de misérables continue à pulluler sans mesure, et de la sorte déprime constamment le prix de la main-d'œuvre? A quoi servirait même que tous les pauvres d'un pays missent dans leur conduite la même sagesse, si l'on n'en faisait autant dans les pays environnants? N'a-t-on pas vu, à plusieurs reprises, les classes ouvrières de certaines villes d'Angleterre menacées de perdre tout le fruit de leurs bonnes habitudes par l'invasion de ces bandes de pauvres affamés que l'Irlande jetait au milieu d'elles, et qui venaient offrir leur travail à peu près pour rien[1]? Dans une situation aussi

[1] Depuis que ceci a été écrit, j'ai dit et établi, je crois, avec quelque force, qu'il n'était pas de situation où les familles d'ouvriers n'eussent l'intérêt le plus sensible à limiter leur fécondité, à en proportionner les effets à l'étendue des débouchés qui sont ouverts au travail. L'imprévoyance universelle n'est, pour celles qui sont prudentes, qu'une raison de plus de se régler sur ce point. S'imposer à cet égard une réserve judicieuse, telle est, avec le travail et avec l'épargne,

décourageante que celle où se trouvent les hommes des dernières classes, il n'y a que les individus les plus heureusement doués qui puissent avoir assez d'énergie morale pour concevoir la pensée et persister dans la résolution de s'élever à un certain bien-être. Le reste perd souvent dans la misère jusqu'au désir de s'en tirer. N'a-t-on pas vu maintes fois des serfs regarder la liberté comme onéreuse et demander comme une faveur qu'on les retînt en servitude? N'arrive-t-il pas tous les jours que des ouvriers refusent un supplément de salaire, à condition de faire un peu plus de travail? Est-il bien rare de les voir, alors même que leur tâche est des plus modérées, travailler un peu moins sitôt qu'ils peuvent gagner un peu davantage? Il ne faut pas croire que l'émulation, que l'activité, que le désir de conquérir par le travail une honnête aisance, soient des sentiments qu'il soit aisé de faire naître dans les derniers rangs de la société [1].

la condition essentielle d'où dépend le succès des efforts que peuvent faire les classes laborieuses pour s'élever à une condition meilleure et s'y maintenir. Voy. l'ouvrage que j'ai publié sous ce titre : *Mémoire à consulter sur les principales questions que la Révolution de juillet a fait naître* (*a*).

[1] Il y a de ceci assez de preuves. Je pourrais citer tel établissement dont les propriétaires ont voulu vainement faire des sacrifices considérables pour améliorer le sort de leurs ouvriers. Dans une manufacture importante, cinq cents ouvriers étaient employés à faire un certain ouvrage à raison de 65 centimes le pied carré. Chaque ouvrier en faisait environ deux pieds par jour, ce qui ne portait guère le prix de sa journée qu'à 1 fr. 30 centimes. Les propriétaires, par un mouvement spontané de générosité, se décidèrent à élever le prix de 65 à 80 centimes : c'était un sacrifice de cent cinquante francs par jour, et de quarante-cinq mille francs par an. La paresse et la mauvaise conduite des ouvriers rendirent ce sacrifice inutile : comme ils gagnaient un peu plus d'argent, ils firent un peu moins d'ouvrage, et le loisir que leur procurait ce supplément de salaire, ils l'employèrent à aller au cabaret. Leur travail s'en ressentit; en même temps qu'ils en firent moins, il fut de moins bonne qualité. Force fut aux propriétaires de remettre les choses sur l'ancien pied.

(*a*) Voy., au tome V des *Œuvres* de Charles Dunoyer, l'ouvrage que mentionne ici l'auteur.

§ 7. — Conclusion.

Concluons :

Un état d'égalité parfaite entre les hommes est chose impossible à réaliser.

Un état où l'on verrait croître à la fois le nombre des familles opulentes, celui des familles aisées, et surtout celui des familles misérables, est une situation non-seulement possible, mais réelle : c'est l'état où nous nous trouvons.

Un état où la misère se circonscrirait, où la population nécessiteuse s'accroîtrait moins, où l'aisance se répandrait davantage, est une situation réalisable, mais non encore réalisée : c'est l'état où nous devons tendre, c'est celui où l'on peut arriver sous le régime industriel, à mesure que toutes les classes de la société donneront une meilleure direction à l'emploi de leurs forces, à mesure surtout que les classes ouvrières seront mieux instruites des causes qui peuvent les faire descendre ou monter.

Enfin un état où, sans que les hommes fussent égaux, on ne verrait plus du tout de misérables, est une situation qui n'offre rien d'absolument irréalisable, rien de contradictoire avec la nature des choses et des hommes, mais à laquelle il paraît singulièrement difficile d'atteindre, et que, si enclin qu'il puisse être à augurer favorablement des destinées de l'humanité, un publiciste quelque peu judicieux ne peut entrevoir, lorsqu'il ne cherche pas à se tromper lui-même, que dans l'avenir le plus reculé.

CHAPITRE DIXIÈME.

Apologie du régime de la concurrence.

§ 1. — Appréciation du régime de la concurrence par les écrivains socialistes.

Les conclusions qui précèdent n'ont rien perdu, je crois, de la justesse qu'elles me paraissaient avoir, il y a près de quinze ans, lorsque je publiai la seconde édition de ce volume (*a*), et je n'éprouve aucunement le besoin de les changer.

Toutefois, je ne saurais laisser sans réponse les graves accusations dont est devenu l'objet, dans ces derniers temps, le régime qu'elles tendent à justifier, et les singuliers reproches qu'on a adressés à la liberté du travail [1].

On ne nie pas que le régime de la concurrence n'ait prodigieusement accéléré le développement de la richesse : on nous trace, au contraire, de magnifiques tableaux des merveilles

(*a*) Cette seconde édition, publiée par l'auteur en 1830 sous un tout autre titre que la première, formait le tome I^er^ du *Nouveau traité d'économie sociale*. Elle contenait des additions assez considérables, et notamment toute la discussion dont l'avant-dernier paragraphe du chapitre qui précède n'est que la reproduction à peu près littérale.

[1] Le mot liberté est pris ici dans le sens restreint qu'on est dans l'usage de lui donner. Il s'agit seulement de la liberté qui résulte du progrès des bonnes relations entre l'État et les individus, de l'absence de tout obstacle illégitime mis par l'État à l'exercice de nos forces. C'est cette liberté qui est attaquée dans le procès que l'on fait au régime de la libre concurrence.

qu'a accomplies, sous l'influence de la liberté du travail, l'ardente émulation des travailleurs. Mais on affirme que le résultat de cette lutte a été de combler les mains qui étaient déjà pleines, et d'achever de vider celles qui étaient les moins pourvues. Il est arrivé, dit-on, que ceux qui avaient déjà beaucoup ont eu tout, et que les malheureux par qui toutes choses sont produites ont été chaque jour plus près de ne jouir de rien. On a prétendu signaler, au milieu des prospérités sociales et de l'élévation progressive des classes opulentes et aisées, la décadence accélérée des classes laborieuses. On a dit que plus la société devenait puissante et riche, et plus la misère de ces classes allait croissant; que le rapport des misérables à la population suivait régulièrement les progrès de l'industrie, et que, tandis que ce rapport n'était, par exemple, en Espagne et en Italie, que de 1 à 30, en Turquie que de 1 à 41, en Russie que de 1 à 100, il était de 1 à 6 en Angleterre, en Belgique, et dans les départements du nord de la France les plus riches et les plus industrieux[1]. Finalement, on a fait de la situation des classes ouvrières, dans les pays les plus avancés, des tableaux hideux, où l'on semblait se complaire à étaler leur dégradation physique et morale, et où la civilisation était représentée comme ramenant, par une pente rapide, la partie la plus nombreuse de la population à toutes les horreurs de la vie sauvage.

Puis on a prétendu expliquer comment ces tristes résultats, comment cette opulence d'un côté et cette détresse de l'autre, comment ce partage inique et partial des fruits du travail, étaient l'effet naturel de la concurrence universelle; comment, sous l'oppression de la concurrence, les entrepreneurs, poussés par le besoin de vendre à abaisser le prix de leurs produits, avaient été conduits forcément à réduire les salaires; comment, pour diminuer encore leurs frais, ils avaient dû remplacer les ouvriers par des machines; comment les ouvriers, à leur tour, supplantés par ces compétiteurs formidables, et devenus trop nombreux pour le travail à accomplir, avaient dû offrir leurs bras au rabais; comment enfin, sous le régime de la concurrence, l'industrie était devenue la guerre,

[1] Buret : *De la misère des classes laborieuses*, etc.

une guerre de plus en plus acharnée; et comment les classes ouvrières, naturellement les plus faibles, avaient dû être vaincues, et étaient demeurées sur le champ de bataille, nues, dépouillées, meurtries, exténuées[1].

Et comme c'était, croyait-on, la concurrence qui avait produit de si grands maux, on l'a qualifiée des noms les plus durs : on l'a traitée de régime *barbare et sauvage*; on l'a appelée l'*anarchie*, le *désordre*, le *mal de tous*[2]; et, en même temps qu'on épuisait sur elle le vocabulaire des injures, on s'est évertué à chercher quelque régime moins désastreux qu'il fût possible de lui substituer. Je ne parle pas seulement ici des systèmes connus de Fourier, de Saint-Simon et d'Owen. Mais, dans des écrits moins excentriques, on a proposé de soustraire les classes laborieuses au danger de la concurrence, et d'empêcher que le prix de leur travail ne fût soumis au cours du marché. On a dit que, leur travail étant leur seule ressource, on ne devait pas permettre qu'il fût mis au rabais. On a dit que tout homme vivant *avait le droit de vivre*, et que tous ceux qui avaient le droit de vivre *devaient en avoir les moyens*. On a dit que la société leur devait à tous, en quelque nombre qu'il leur plût de naître, du travail, et un travail assez fructueux pour qu'il pût suffire amplement à leurs besoins et à ceux de leurs familles. On a dit enfin que le moyen d'assurer leur sort, c'était de substituer l'*organisation* à l'anarchie, et l'*association* à la concurrence. *Association! organisation!* voilà, a-t-on dit, les mots de l'énigme sociale; voilà les paroles magiques qui doivent mettre fin au charme fatal sous lequel les classes pauvres vivent enchaînées. Et ce n'étaient pas là seulement les propos de quelques rêveurs solitaires; c'étaient des paroles que répétaient, avec la conviction qu'elles s'appliquaient à quelque chose de réel, des esprits qui avaient la prétention d'être pratiques et sages. On trouve un peu partout aujourd'hui des injures adressées au régime de la concurrence, et des projets de transformation sociale tendant à l'organisation du travail et à l'association générale des travailleurs. Les idées confu-

[1] Je n'ai pas besoin de dire où j'ai vu de telles accusations. Elles ont été formulées partout, et dans des termes plus véhéments et plus passionnés encore que ceux dont je me sers.

[2] M. Burel, et beaucoup d'autres.

ses, la vague apparence de doctrine qui sont enveloppées dans ces mots, ont trouvé des organes dans les Chambres, dans les journaux les plus accrédités de toutes les opinions, dans l'enseignement public et officiel, en France et à l'étranger ; et tel est, si je suis bien informé, l'ascendant qu'elles auraient déjà acquis sur la jeunesse de nos grandes écoles, que les idées de liberté et de concurrence appliquées au travail y seraient devenues l'objet d'une espèce de réprobation et presque de haine.

De sorte qu'après avoir travaillé deux mille ans à l'émancipation du travail dans l'intérêt même des classes laborieuses, on découvrirait aujourd'hui que l'humanité a fait fausse route; que cette liberté, dont l'acquisition a été l'objet de si longs, de si patients, de si douloureux efforts, est, en réalité, un présent funeste, dont l'unique effet est d'écraser ceux au profit de qui elle a été surtout désirée, de les appauvrir, de les déprimer, de les dégrader, de les faire déchoir de plus en plus; et telle serait l'évidence de ces tristes résultats, l'oppression que le régime de la liberté du travail et de la concurrence fait peser sur les faibles serait si patente et si cruelle, que la société, s'il n'y était mis ordre, aurait à redouter de la part des classes laborieuses des soulèvements plus dangereux et plus terribles que les anciennes guerres serviles, que les anciennes irruptions des barbares, et qu'il n'y aurait pas, ce semble, aujourd'hui, de réforme plus urgente que la réforme de la liberté [1].

Voilà, assurément, des résultats bien inattendus et bien étranges ; et si le genre humain avait pu se méprendre à ce point sur le but où devaient tendre ses efforts, il faudrait convenir que la lumière qui le conduit est une lueur bien

[1] Je dois dire pourtant qu'une sorte de raison et de pudeur empêche qu'on n'attaque nominativement la *liberté*, et qu'on s'en prend seulement à la *concurrence*, que la liberté a précisément eu pour objet d'établir. L'Académie de Reims a mis dernièrement au concours cette question singulière : « *Chercher par quels moyens on pourrait, sans nuire à la liberté, mettre des limites à la concurrence.* » Comme s'il était possible de limiter la concurrence sans restreindre par cela même la liberté! Comme si la liberté ne consistait pas précisément dans le droit attribué à chacun de concourir, et de faire ce que doit pouvoir faire légitimement tout le monde !

trompeuse, et qu'il ne sait guère ni ce qu'il fait, ni où il va.

Voyons pourtant, avant d'élever de pareils doutes sur la sûreté de ses instincts et de sa raison, si l'on ne serait pas tombé ici dans des erreurs graves, et si ceux qui l'accusent de s'être si longtemps et si étrangement fourvoyé sont mieux inspirés que ne l'a été, depuis deux mille ans, l'humanité tout entière.

§ 2. — Remarques sur les accusations dont le régime de la concurrence est devenu l'objet.

J'ai à faire, sur les accusations dont le régime de la concurrence est devenu l'objet, plusieurs remarques.

La première, c'est que ce régime, bon ou mauvais, ruineux ou fécond, n'existe réellement pas encore dans son plein développement; c'est qu'il n'est établi nulle part que par exception, et de la manière la plus incomplète du monde.

La seconde, c'est que le tableau qu'on nous trace de l'état social qu'on l'accuse d'avoir produit est infidèle, et qu'on n'y tient pas suffisamment compte de l'extension qu'a prise le bien-être universel, y compris celui des classes les moins heureuses.

La troisième, c'est que le mal éprouvé par ces classes, dans ce qu'il a de réel, n'est pas rapporté à ses véritables causes.

La quatrième, c'est que les principaux moyens proposés pour y obvier ne seraient rien moins qu'expédients.

La cinquième enfin, c'est que les vrais remèdes, en tant qu'il est possible de remédier au mal par la législation, seraient précisément dans l'extension du régime qu'on accuse de l'avoir produit, c'est-à-dire dans un régime de plus en plus réel de liberté et de concurrence.

Je vais entrer dans quelques détails sur chacune de ces observations. Je les crois susceptibles d'être motivées avec quelque vigueur et quelque justesse.

3. — Combien il s'en faut que le régime de la concurrence soit pleinement établi.

Je prie d'abord le lecteur de considérer à quel point il doit paraître étrange de voir attribuer le malheur des classes laborieuses à l'exagération de la concurrence, dans l'état d'imperfection notoire où se trouvent encore la liberté du travail et celle des transactions. On parle de concurrence illimitée, universelle! Où en existe-t-il de pareille, en bonne foi? De fait, il n'y a pour rien de concurrence véritablement universelle. Est-il besoin de le prouver? Oublie-t-on qu'il n'est pas de pays civilisé où la masse entière des producteurs ne se défende par de doubles et triples lignes de douanes contre la concurrence des producteurs étrangers? Ne sait-on pas à quel point, même dans l'intérieur de chaque pays, la concurrence est encore loin d'être entière, et par combien d'entraves elle est plus ou moins limitée partout?

Chez nous, par exemple, où elle est plus développée qu'en d'autres lieux, elle rencontre encore une multitude d'obstacles : il est, on le sait, en dehors des services véritablement publics, un certain nombre de professions dont la puissance publique a cru devoir se réserver plus ou moins exclusivement l'exercice ; il en est un nombre plus considérable dont la législation a attribué le monopole à un nombre restreint d'individus ; celles qui ont été abandonnées à la concurrence sont assujetties à des formalités, à des restrictions, à des gênes sans nombre, qui en défendent l'approche à beaucoup de monde, et par conséquent, dans celles-ci même, la concurrence est loin encore d'être illimitée ; enfin, il n'en est guère qui ne soient soumises à des taxes variées, nécessaires apparemment, mais, en tout cas, assez onéreuses pour que bien des gens soient hors d'état de les payer, et, partant, pour que les professions qui y sont assujetties leur soient interdites : d'où il suit que la concurrence, déjà bornée par tant de causes, l'est encore, et à un haut degré, par les impôts.

Je n'énonce aucun de ces faits à titre de blâme ; mais, en présence d'un tel état de choses, n'est-il pas singulier d'entendre parler de concurrence illimitée, universelle, et de voir attribuer à l'excès de liberté et de concurrence les maux plus ou moins réels que souffrent les classes inférieures de la société ?

§ 4. — Preuves de l'accroissement de l'aisance générale et du bien-être sous le régime économique actuel.

Ma seconde observation est que le tableau qu'on nous présente des progrès de la société, et de la manière dont la richesse s'y répartit à mesure qu'elle s'accroît, est infidèle.

Quelque obstacle que puissent mettre à l'équitable distribution des produits, non pas assurément la liberté du travail et celle des transactions, mais les restrictions intéressées auxquelles l'une et l'autre sont demeurées soumises, il est impossible de tenir pour exact, même au milieu des nombreux monopoles qui subsistent encore, ce que l'on dit de la concentration toujours plus grande des fortunes, et du progrès, en sens inverse, de l'appauvrissement universel. On ne peut certainement pas dire, malgré ce qu'il peut y avoir d'irrégulier dans le partage des richesses nouvelles qui viennent s'ajouter chaque jour à la masse des richesses déjà créées, que le fait de l'accroissement des richesses soit plus saillant que celui de leur diffusion. Comment ne pas être frappé de la masse des familles que, même dans l'état d'imperfection du régime économique actuel, le travail ne cesse d'enrichir ? Comment ne pas tenir compte aussi du surcroît de bien-être qu'il procure aux classes de la société les plus nombreuses et les moins avancées ? Il est manifeste que le niveau de l'aisance ne s'est pas seulement élevé ; il s'est prodigieusement étendu, et les biens que l'aisance donne sont descendus, par des gradations innombrables, jusque dans les rangs les plus infimes de la société.

Le moyen donc d'admettre cette proposition singulière : que « la misère publique est un grand fait social particulier aux

temps modernes, et qui se manifeste de plus en plus à mesure que la civilisation se répand[1] ? » Ce qui est particulier au temps actuel, si l'on veut, c'est l'agitation de toutes les classes; c'est leur inquiétude, leur impatience, leur impossibilité de s'arrêter à rien et de se contenter jamais ; c'est le travail infernal des factions, dont les déclamations incessantes tendent à fomenter de plus en plus l'irritation au sein des classes les moins heureuses, comme pour accroître en elles le dégoût de leur condition à mesure que la société fait plus d'efforts pour qu'elles soient moins à plaindre en réalité. Mais, quoi qu'il en soit de cette misère morale, la vraie misère de ce temps-ci, il n'est assurément pas vrai que la misère matérielle s'accroisse, même dans les rangs inférieurs de la population.

Un respectable membre de l'Académie des sciences morales lui communiquait, il y a quelques années, une série de documents officiels infiniment curieux sur la situation où se trouvaient les classes pauvres, à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, dans deux importantes localités, à Paris et à Grenoble. L'Académie put juger, par la multiplicité et la gravité des mesures que l'administration de ces temps reculés avait été obligée de prendre contre le fléau de la mendicité et du paupérisme, à quel point ce fléau était alors intense et étendu ; et il dut résulter pour elle de cette communication intéressante la sincère conviction que le mal est moindre aujourd'hui.

Ce mal avait dû diminuer vers la fin du règne de Louis XIV : un peu plus d'ordre était entré dans la société ; le travail et les moyens de vivre avaient dû s'accroître, et néanmoins, voyez ce qu'écrivait Vauban en 1698, après avoir pendant quarante ans parcouru la France en tous sens, et avoir attentivement examiné la situation de ses peuples : « Il est certain que le mal (le mal de l'indigence) est poussé à l'excès, et que, si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais. Les grands chemins de la campagne et les rues des villes et des bourgs sont pleins de mendiants que *la faim* et *la nudité* chassent de chez eux... Près de *la dixième partie* du peuple est *réduite à la mendicité et mendie effective-*

[1] M. A Blanqui, *Hist. de l'écon. pol.*, t. II, p. 276 de la 1re édit.

ment. Des neuf autres parties, il y en a *cinq* qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont *très-près d'être réduits à la même condition*; et des quatre qui restent, *trois sont forts mal aisées*, etc.[1]. » Peut-on, en bonne conscience, comparer la situation présente des 34 millions d'hommes que nourrit le sol de la France à l'état de dénûment où se trouvait alors une partie si considérable de ses 19 millions d'habitants? et, en rapprochant des prospérités actuelles le tableau de ces misères passées, tracé par un homme consciencieux et plein de lumières, dira-t-on encore que la misère du grand nombre est un fait social qui se manifeste de plus en plus à mesure que la civilisation se répand?

Ce qui se manifeste ouvertement, au contraire, c'est le progrès du bien-être matériel, non-seulement pour les classes élevées, mais aussi pour le grand nombre. Il ne faut, en vérité, qu'ouvrir les yeux pour le voir. Le fait, d'ailleurs, est établi par des documents officiels et irrécusables. D'après ces documents, il n'existerait guère moins de 11 millions de cotes foncières[2]. On estime à 6 millions le nombre des propriétaires par qui ces cotes sont payées; de sorte que, à quatre individus par famille, il n'y aurait pas moins de 24 millions d'individus, sur 34, qui participeraient à la propriété du sol (*a*). Ce nom-

[1] ***Projet d'une dîme royale.*** Je ne cite que les résultats les plus généraux extraits textuellement de la préface. Voir d'autres détails dans l'ouvrage même.

[2] La *Statistique de la France* en porte le nombre à 10,896,682. Voy. t. I, p. 15.

(*a*) Il est intéressant de rapprocher ces chiffres de ceux que donne M. Léonce de Lavergne, dans son introduction à l'*Économie rurale de la France*.

« Quand on décompose actuellement les cotes foncières, on trouve qu'un tiers environ de l'impôt total est payé par les cotes supérieures, un tiers par les cotes moyennes, un tiers par les petites cotes : d'où l'on peut induire à peu près ainsi qu'il suit l'état actuel de la propriété, déduction faite des terrains non imposables et des propriétés de l'État et des communes :

50,000	grands propriétaires, possédant en moyenne	300 hect.	15 millions d'hect.	
500,000	moyens —	— 30 —	15	—
5,000,000	petits —	— 3 —	15	—
5,550,000	propriétaires de terres possédant		45 millions d'hect. »	

En même temps que le nombre des propriétaires a considérablement augmenté, le produit brut du sol cultivé s'est accru.

« En répartissant également par tête d'habitant, dit M. de Lavergne, le blé et la viande obtenus à ces trois époques, 1789, 1815, 1859, la ration annuelle donne : pour 1789 (26 millions 1/2 d'habitants), 1 hectolitre 1/4 de froment, 1 hectolitre 3/4 de seigle et autres

bre, d'ailleurs, tendrait sensiblement à s'accroître. Celui des entrepreneurs patentés, qui n'était que de 887,000 en 1817, se serait élevé à 1 million 416,000 de 1817 à 1840, et, en comptant quatre individus par famille, il permettrait de supposer que 5 millions 644,000 individus, près de 6 millions, sont intéressés comme chefs à des entreprises industrielles ou exercent des métiers sans dépendre d'aucun maître (*a*). En dehors des

grains, 18 kilogr. de viande ; pour 1815 (29 millions 1/2 d'habitants), 1 hectolitre 1/2 de froment, 1 hectolitre 1/2 de seigle et autres grains, 18 kilogr. de viande ; pour 1859 (36 millions d'habitants), 2 hectolitres de froment, 1 hectolitre de seigle et autres grains, 28 kilogr. de viande ; plus les pommes de terre, le vin et les autres boissons, les légumes secs et frais, le lait, qui se sont accrus beaucoup plus que la population, les pommes de terre surtout. En y ajoutant les produits non alimentaires, comme la laine, la soie, le lin, les peaux, etc., le produit brut agricole doit dépasser aujourd'hui 5 milliards, soit deux fois plus qu'en 1789, et 2 milliards de plus qu'en 1815.

« Le produit brut une fois connu, du moins approximativement, poursuit M. de Lavergne, il reste à se demander, pour achever la comparaison, comment il se répartissait en 1789 et en 1815, et comment il se répartit aujourd'hui, entre la rente du propriétaire, le bénéfice de l'exploitant, les frais accessoires de la culture, l'impôt et les salaires ; » et, après avoir discuté les divers éléments d'appréciation et d'évaluation qu'ils examine, il conclut par le tableau comparatif suivant, où il donne le partage du produit brut par hectare :

	1789	1815	1859.
Rente du propriétaire.....	12 fr.	18 fr.	30 fr.
Bénéfice de l'exploitant...	5	6	10
Frais accessoires.....	1	2	5
Impôts fonciers.....	7	4	5
Salaires.....	25	30	50
TOTAL.....	50 fr.	60 fr.	100 fr.

Voy. Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France*, 1860, p. 52 et suiv.

Ainsi, si nous voulons considérer principalement les changements survenus, depuis la fin du siècle dernier, dans la condition des petits propriétaires, de ceux qui, cultivant eux-mêmes sans employer d'autre main-d'œuvre que celle que peuvent leur fournir les membres de leur famille, n'ont à distraire du revenu qu'ils tirent du sol ni rente du propriétaire, ni bénéfice de l'exploitant, ni salaires, nous constaterons que leur revenu, déduction faite des frais et de l'impôt, était, en 1789, de 42 fr., en 1815, de 54 fr., et en 1859 de 90 fr. par hectare.

A quoi il faut ajouter que la valeur en monnaie des produits du sol ayant haussé, tandis que celle des produits manufacturés a baissé, le *pouvoir d'achat* dont les petits propriétaires disposent s'est accru doublement, pour chaque fraction égale du produit qu'ils recueillent, d'une part, par l'effet de la baisse qu'a subie la valeur de la plupart des objets qu'ils ne peuvent se procurer que par voie d'échange, et, d'un autre côté, par l'effet de la hausse qu'a éprouvée la valeur des denrées qu'ils récoltent et qu'ils vendent.

(*a*) Pour apprécier la signification et l'importance des chiffres qui sont ici rapportés par l'auteur, il importe de se rappeler que la loi de l'an VII avait exempté de la patente les fonctionnaires, les cultivateurs *pour la vente des récoltes et fruits provenant des terrains leur appartenant ou exploités par eux, et pour le bétail qu'ils y élèvent ;* les commis ou ouvriers *travaillant pour autrui, dans les maisons, boutiques ou*

propriétaires et des entrepreneurs d'industrie, il faudrait compter, en outre, une masse considérable d'ouvriers possédant un mobilier et des épargnes ; et l'on voit que ce qui resterait après cela d'individus réduits à leurs seules forces corporelles, et vivant au jour la journée, n'est certes pas très-considérable.

Encore est-il vrai de dire que le sort de ceux-ci est affecté de la manière la plus favorable par les progrès que tout le reste a faits. Les plus à planidre participent, comme les plus heureux, aux bienfaits de la civilisation générale. Ils jouissent, comme tout le monde, de plus de liberté et de sécurité. L'immense

ateliers de ceux qui les emploient; les peintres, sculpteurs et graveurs; les pêcheurs; les officiers de santé attachés aux armées, aux hôpitaux ou au service des pauvres; les sages-femmes; les maîtres de la poste aux chevaux; les savetiers, blanchisseuses, et les autres personnes *protégées par la médiocrité de leurs professions.* Malgré ces exemptions, le nombre des patentés s'éleva progressivement, entre 1817 et 1830, de 887,000 à 1,100,000; il était, en 1835, de 1,208,217, et en 1844, de 1,511,004.

La loi du 25 avril 1844 ajouta aux dispenses établies par la loi de l'an VII des exceptions nouvelles, au profit des notaires, des avoués, des avocats au conseil, des greffiers, des commissaires-priseurs, des huissiers, des avocats, des docteurs en médecine ou en chirurgie, des vétérinaires, des architectes, des professeurs et des instituteurs, des éditeurs de feuilles périodiques, des artistes dramatiques, des concessionnaires de mines, des propriétaires ou fermiers des marais salants, des associés en commandite, des caisses d'épargne ou de prévoyance administrées gratuitement, des assurances mutuelles, des capitaines de navires de commerce ne naviguant pas pour leur compte, des cantiniers attachés à l'armée, des écrivains publics, des ouvriers *travaillant chez eux ou chez les particuliers, sans compagnons, apprentis, enseigne ni boutique.* L'effet de cette loi fut de faire rayer du rôle de la contribution des patentes environ 150,000 individus. En 1845, le nombre des patentés tombait à 1,352,930; mais il ne tarda pas à reprendre son accroissement, et, en 1855, il était remonté à 1,664,329. Il est vrai que, dans l'intervalle, la loi du 18 mai 1850 avait fait rentrer dans la catégorie des patentés, en les assujettissant au droit proportionnel du quinzième, les architectes, avoués, avocats, chirurgiens-dentistes, commissaires-priseurs, docteurs en médecine, greffiers, huissiers, agréés près les tribunaux de commerce, notaires, officiers de santé, référendaires au sceau, vétérinaires, chefs d'institution et maîtres de pension, soit environ 50,328 contribuables soumis à la patente. Mais, d'autre part, la loi de finances de 1854, dans le dessein de protéger et de favoriser le travail domestique, avait exempté de la taxe les fabricants à façon ayant moins de dix métiers.

L'exemption établie par l'article 13 de la loi du 25 avril 1844, relativement aux ouvriers travaillant chez eux ou chez les particuliers, sans compagnons, apprentis, enseigne ni boutique, pouvait être et était effectivement interprétée par le fisc dans un sens restrictif : les ouvriers travaillant pour leur compte avec des matières à eux appartenant n'étaient pas admis légalement à profiter de cette dispense. La loi du 4 juin 1858, portant expressément qu'ils seraient exemptés de tous droits de patente, réduisit de 129,640 le nombre des patentés, qui tomba, en 1859, à 1,437,922. Néanmoins, et malgré cette nouvelle libéralité du législateur, il se releva promptement, et atteignait, en 1862, le chiffre 1,519,534.

Nous laissons au lecteur le soin de trouver dans ce précis de la législation relative aux patentes, et dans les chiffres que nous y avons joints, la confirmation de l'opinion exprimée par l'auteur.

extension donnée à tous les travaux leur permet de trouver plus facilement l'emploi de leurs forces. Ils circulent dans des rues plus propres, plus spacieuses, mieux aérées, mieux éclairées. Ils voyagent d'une manière tout à la fois plus commode, plus rapide et plus économique. Ils travaillent dans des ateliers plus salubres. Ils exercent avec moins de danger les industries naturellement dangereuses. Ils profitent à l'égal des plus riches de l'amélioration de tous les objets d'un usage public et commun. Il leur est en outre devenu plus aisé de se procurer des jouissances particulières : une multitude de produits ont assez baissé de valeur pour descendre au niveau des plus faibles ressources.

En même temps d'ailleurs que le prix de beaucoup de choses a diminué, celui des salaires a crû, à beaucoup d'égards, d'une manière sensible. Il s'est élevé notamment dans les professions où le travail ne peut s'exécuter qu'à la main, et il en est bien peu où le prix des façons ne soit devenu graduellement plus considérable. On en pourrait citer des exemples nombreux et frappants. Même chose a eu lieu pour tous les emplois un peu relevés des fabriques. Les fabriques, en même temps, ont assez divisé et simplifié le travail pour ouvrir des débouchés à l'activité, jusqu'alors inoccupée, des individus les plus faibles, des femmes, des enfants. De ce concours heureux de l'exhaussement et de la multiplication des salaires avec l'abaissement du prix d'un grand nombre de produits, a dû résulter évidemment beaucoup d'amélioration dans le sort des classes laborieuses. On peut juger de cette amélioration par l'importante masse des dépôts qu'elles ont déjà faits dans les caisses d'épargne [1], et qui n'accuse que très-faiblement celle

[1] D'après les rapports officiels, la masse des dépôts effectués au 31 décembre 1842 n'était pas de moins de 320 millions, et au train dont allaient les choses, il était permis de prévoir qu'avant douze ans, les dépôts auraient atteint un milliard. L'augmentation, qui allait toujours croissant, avait été, en 1842, de 54 millions (*a*).

(*a*) On sait que les caisses d'épargne ont commencé à fonctionner en France en 1818, à l'imitation de celles qui existaient alors en Angleterre. Il n'en fut fondé que 14 pendant toute la durée de la Restauration. Au commencement de l'année 1845, il en existait 346, sans compter les succursales. On n'avait trouvé, en 1835, année de la première statistique générale des caisses d'épargne, qu'une somme de 35 millions de dépôts, répartis entre 201,000 livrets ; au premier janvier 1845, la caisse des dépôts et consignations devait aux caisses d'épargne du royaume 383,500,000 francs, soit, en dix ans, une augmentation de 348 millions et demi.

Ce rapide accroissement semblait devoir justifier les prévisions qui sont ici mentionnées

des économies qu'elles ont réellement effectuées, et surtout celle des économies qu'elles auraient pu faire. On en peut juger aussi par la constante disposition que les ouvriers des champs, dont la condition est pourtant réputée heureuse, montrent à passer dans les fabriques.

De ce que cette amélioration a fait naître des besoins et créé des habitudes qui empêchent déjà de la sentir ; de ce qu'elle a transformé en nécessité pressante l'usage de beaucoup d'objets qui passaient jadis pour superflus, il n'en résulte certes pas

par l'auteur. Mais, grâce à l'aménagement peu judicieux de l'institution des caisses d'épargne, le succès même de ces établissements créait un embarras sérieux pour le gouvernement, qui voyait croître chaque année, avec le montant des dépôts, le chiffre de cette dette flottante, exigible à huit jours de vue. La loi du 21 juin 1845, en limitant à 1,500 fr. le maximum des versements par livret, et en déclarant que les intérêts cesseraient d'être capitalisés quand la somme aurait atteint 2,000 francs ; puis la loi du 30 juin 1851, qui réduisit encore le maximum des dépôts en le fixant à 1,000 fr., eurent pour effet de ralentir considérablement la progression qu'on avait pu observer dans le montant des sommes déposées entre les années 1835 et 1845. Ces lois firent refluer vers les valeurs de la Bourse une masse considérable de petites épargnes, qu'il eût été infiniment préférable, dans l'intérêt du progrès des classes ouvrières, de pouvoir maintenir à l'état de dépôts disponibles. Néanmoins l'on peut dire que, de 1835 à 1848, près d'un milliard et demi fut successivement confié aux caisses d'épargne, puis retiré par les déposants, et que la plus grande part de cette somme considérable servit à former le premier capital d'établissement d'un très-grand nombre de familles.

Voici comment se répartissaient, au 31 décembre 1845, les sommes versées dans les caisses d'épargne par les diverses catégories de déposants :

Caisses des départements : 505,849 livrets, dont :

	Nombre des livrets.	Moyenne de chaque livret.
Ouvriers	134,836	540 fr.
Domestiques	104,236	514
Employés	24,006	639
Militaires et marins	23,088	809
Professions diverses	129,956	766
Mineurs	88,154	356
Sociétés de secours mutuels	1,573	1205

Caisse de Paris : 33,922 livrets, dont 17,969 à des ouvriers, 6,512 à des domestiques, 2,254 à des employés, 1,189 à des militaires et marins, 3,092 à des personnes exerçant des professions diverses, 2,888 à des mineurs, 20 à des sociétés de secours mutuels. Voy. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours*, t. II, p. 145 et suiv.

« A la fin de l'année 1864, dit M. Levasseur, il y avait en France 492 caisses d'épargne autorisées, avec 430 succursales ; le nombre des livrets était de 1,719,785, et la somme due aux déposants de 462 millions. Le mouvement des caisses avait été, cette même année, de 175 millions pour les versements, de 163 millions pour les remboursements en espèces, et de 14 millions pour les placements en rentes. Chaque année, les ouvriers forment environ le tiers des nouveaux déposants. La proportion tend à s'accroître en leur faveur, et s'élève même à la moitié des dépôts, si l'on met au compte de la classe ouvrière, à laquelle ils appartiennent en grande partie, les livrets des mineurs et ceux des sociétés de secours mutuels. » *Ibid.*, t. II, p. 421.

qu'elle soit moins réelle. Elle est proclamée par tous les individus de la classe ouvrière qui sont assez âgés pour avoir vu le passé et pour pouvoir le comparer au présent. Ils avouent tous, observe M. Villermé, que leur classe est aujourd'hui mieux logée, mieux meublée, mieux vêtue. Le drap, dans les vêtements d'hiver, poursuit cet observateur impartial et judicieux, a partout remplacé la grosse toile. On rencontre bien moins qu'autrefois de pieds et de jambes nus, bien moins de sabots, bien plus de souliers. On pourrait aisément, dans beaucoup de villes, les jours de fête, confondre la classe ouvrière avec la classe bourgeoise, tant la mise de la première est recherchée. Pas moins de progrès dans la nourriture. L'alimentation est à la fois plus abondante, plus substantielle et plus variée. Le pain s'est amélioré à peu près partout. La viande, la soupe, le pain blanc, sont devenus, dans beaucoup de villes de fabriques, d'un usage infiniment plus commun qu'autrefois[1]. Enfin la réalité de toutes ces améliorations se trahit par un fait qui en complète l'évidence : c'est que la vie moyenne s'est notablement accrue : elle s'est élevée, en quarante années, de vingt-neuf ans à plus de trente-cinq.

L'Angleterre, malgré ce que nous croyons voir dans sa constitution civile et économique de fâcheux pour la masse de ses habitants, ne justifie pas mieux que la France la proposition extraordinaire que la misère du grand nombre croît avec la civilisation. Sa population, depuis cent cinquante ans, a triplé. Son agriculture produit annuellement une masse d'aliments trois fois plus considérable qu'à la fin du dix-septième siècle. Son industrie manufacturière, seulement dans les quarante dernières années qui viennent de s'écouler, a doublé la valeur et décuplé la quantité de ses produits. Quoique les entreprises de toute nature, commerciales, manufacturières, agricoles, soient infiniment plus concentrées en Angleterre qu'en France, il ne me semble pas que la manière dont la nation anglaise a groupé ses forces pour agir soit, en résultat, plus défavorable que la nôtre au bien-être de l'ensemble de sa population. Si

[1] Voyez l'estimable ouvrage intitulé : *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, etc., entrepris par ordre et sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, 1840, tome II, deuxième partie, chap. I.

l'on peut s'en rapporter aux documents de la statistique officielle, le niveau de ce bien-être, à tous les degrés de l'échelle sociale, serait supérieur dans la Grande-Bretagne à celui qui existe dans aucun autre pays. Il n'y a, en effet, nulle part, rien à comparer à cette pyramide des fortunes anglaises qu'élevait Marshall, en 1821, avec des matériaux puisés dans les documents parlementaires. Au sommet d'une population de 14 millions d'âmes, il trouvait 19,415 individus, ou 3,883 familles, qui jouissaient d'un revenu de 1,875,000 à 2,500,000 francs. Immédiatement au-dessous de ce premier degré, 258,455 individus, ou 54,702 familles, jouissaient de 35,000 à 125,000 francs de rente. A l'étage immédiatement inférieur, 1,928,955 individus, ou 385,791 familles, possédaient un revenu de 5,000 à 25,000 francs ; et, enfin, à l'assise la plus basse, au quatrième et dernier rang, 10 millions d'individus, ou 2,500,000 familles, possédaient un revenu de 1,200 à 2,500 francs.

Or, il n'est pas de pays au monde où le revenu des familles soit aussi élevé, non-seulement dans les rangs supérieurs de la société, mais surtout dans ses couches inférieures. La réalité, dans la masse de la nation anglaise, d'un bien-être supérieur à celui des autres pays, est d'ailleurs confirmée par d'autres témoignages. La mortalité annuelle, d'après les documents officiels, y serait moindre que dans les États du continent les plus avancés : d'un individu sur 30 en Italie, d'un sur 34 en Espagne, d'un sur 40 en Autriche et en France, et en Allemagne d'un sur 45, elle ne serait que d'un sur 52 en Angleterre, et d'un sur 59 en Écosse ; ce qui serait assurément l'indice d'un bien-être relatif très-élevé [1]. Ce bien-être se reconnaîtrait encore à d'autres signes, et, par exemple, à la quantité moyenne de viande consommée annuellement par chaque individu, et qui, depuis la révolution de 1688, se serait graduellement élevée de 74 livres à 162 [2]. Il se reconnaîtrait aussi à l'extrême importance des dépôts annuels opérés dans les caisses d'épargnes. Il se reconnaîtrait à ce qu'il s'élève annuel-

[1] Je puise la plupart de ces faits dans l'excellent travail qu'a publié, sous le titre de *Statistique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, M. Moreau de Jonnès chef des travaux de la *Statistique de France* au ministère du commerce. Voy. t. I, chap. II, sect. III, p. 76.

[2] Voir Moreau de Jonnès, *ibid.*, t. I, p. 221.

lement de nouvelles familles aisées. Il se reconnaîtrait enfin à la nature même des besoins éprouvés par les classes pauvres, besoins qui sont d'un ordre sensiblement plus relevé qu'ailleurs. Ceci est vrai à ce point que, lorsqu'on modifia, il y a quelques années, la loi des pauvres, et lorsqu'on institua le nouveau régime des maisons de travail, une grande partie de la misère disparut comme par enchantement; à ce point, que la simple substitution des dons en nature aux distributions faites en argent suffit, dans quelques paroisses de Londres, pour faire baisser d'un tiers les demandes de secours[1]; à ce point qu'il n'est pas sans exemple que le mendiant qui vous tend la main refuse dédaigneusement le billon et n'accepte l'aumône qu'en monnaie blanche. Tandis que le pauvre irlandais, observe M. Buret, n'a faim et soif que de pommes de terre et d'eau, le pauvre français que de pain, d'eau et de légumes, le pauvre anglais a faim et soif de pain, de viande, de sucre, de thé et de bière. — Quel est ce gentilhomme? demandait à son guide M. de Beaumont, dans l'un de ses derniers voyages en Angleterre, en voyant un monsieur en frac noir se promener nonchalamment, la canne sous le bras. — *A pauper*, c'est un pauvre, lui répondait-on, c'est un rentier de la paroisse. Or, malgré ce qu'il peut y avoir en Angleterre de misère véritable, de misère dégradée, surtout dans les districts manufacturiers, comment admettre, en présence de ces faits sociaux, que la civilisation a travaillé, là plus que chez nous, à l'appauvrissement du grand nombre?

On est donc tombé dans une double erreur de fait quand, d'une part, on a parlé de la concurrence comme d'un système pleinement établi, et auquel il fallait attribuer la situation où la société se trouve, et quand, d'un autre côté, on a représenté la société comme partagée en deux classes d'hommes, dont l'une allait se resserrant de plus en plus en accaparant tout, et dont l'autre croissait sans cesse en devenant de plus en plus misérable. Il est patent pour tous que ce n'est pas là une exacte représentation des choses. La vérité, sur ces deux points fondamentaux de l'économie sociale, est, d'une part, que la

[1] Voy. E. Buret, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France*. L'auteur parle d'après les documents officiels.

concurrence est loin, très-loin encore, d'être la loi générale de la société, et, d'un autre côté, que la richesse y est néanmoins infiniment mieux répartie qu'elle ne l'a été à aucune époque antérieure ; que la population y est distribuée en une série de couches superposées, fort inégalement heureuses sans doute, mais dont la plus nombreuse jouit encore d'un certain bien-être, et où l'extrême misère ne forme heureusement qu'une faible minorité.

§ 5. — Fausses explications des origines et des causes de la misère.

Mais enfin, admettons, si l'on veut, que chez la plupart des peuples de notre race, et en particulier chez quelques-uns, le travail jouit d'une très-grande liberté d'action, d'où résulte une très-vive concurrence, et que, chez ceux où la concurrence et l'activité du travail ont développé le plus de richesse, il existe un nombre immense de malheureux : quel rapport prétendra-t-on établir entre ces deux faits, et comment réussira-t-on à les faire découler l'un de l'autre ? Par quel procédé raisonnable arrivera-t-on à attribuer le malheur des classes laborieuses à la liberté du travail et à la concurrence qui s'en est naturellement suivie ? Disons-le nettement : c'est surtout dans l'explication de la pauvreté qu'on se trompe. Si l'on exagère infiniment le mal, on a surtout le tort de le rapporter, dans ce qu'il a de réel, à des causes qui ne sont pas les véritables.

On fait remonter l'origine du paupérisme, au moyen âge, à l'époque de l'affranchissement des serfs. C'est *l'affranchissement* des serfs, dit-on, qui a créé la classe indigente, il y a six siècles ; et ce qui la maintient et l'accroît aujourd'hui, c'est *la concurrence*, c'est *la désorganisation de l'industrie*, c'est *la séparation du capital et du travail*, c'est *le défaut d'association entre ces deux forces*, c'est l'oppression exercée par *les capitaux*, par *les machines*, par *la séparation des occupations* ; c'est, en un mot, tout le système industriel tel qu'il existe.

Les classes pauvres de notre temps, observe-t-on d'abord, descendent historiquement des serfs féodaux, comme ceux-ci descendent historiquement des anciens esclaves ; et le paupérisme a succédé au servage, comme le servage à l'esclavage domestique ; la condition sociale des classes pauvres est la conséquence d'un état antérieur, et leur dénûment un legs funeste qu'elles ont reçu des générations qui les ont précédées ; le prolétariat, source de misère, nous vient du passé. — A cela je réponds que le patriciat moderne, objet d'envie pour la classe contemporaine des prolétaires, est issu lui-même du prolétariat. Nous sommes tous nés, ou presque tous, riches et pauvres, nobles et non nobles, des classes laborieuses autrefois asservies :

L'un a dételé le matin,
L'autre, l'après-dinée,

comme a dit un poëte. Les positions élevées, tout en se modifiant, se sont maintenues ; mais les noms propres des possesseurs de ces positions ont perpétuellement changé. C'est un des faits les mieux avérés de l'histoire. Partout ont disparu une multitude de noms historiques : les familles élevées, par une foule de causes, mais surtout par la peur de déchoir, et à force de limiter la fécondité de leurs mariages, se sont éteintes, et ont été remplacées par des familles nouvellement enrichies, nouvellemeut distinguées.

Depuis cinquante ans, dit-on, une classe nouvelle s'est formée des débris de l'ancienne aristocratie, dont elle a recueilli les dépouilles. — C'est là une explication misérable des progrès du tiers état. Les classes moyennes ne sont pas une dégénérescence de l'aristocratie, mais un progrès, un légitime et glorieux progrès de la démocratie. C'est (qui ne le sait ?) par le travail, par l'épargne, par une moralité vigilante et héréditaire, de génération en génération, qu'elles se sont élevées des régions inférieures de la société au rang éminent qu'elles occupent à cette heure. C'est donc très-mal et très-faussement expliquer le malheur des classes les moins avancées que de le rattacher à une condition douloureuse que nous avons tous subie, et d'où est sortie la société tout entière. Nul doute, il

est vrai, que les anciens serfs, lorsqu'ils furent affranchis, ne fussent encore fort à plaindre. Mais peut-on dire que ce qui reste aujourd'hui de misère est le résultat de la contrainte qui leur avait fait si longtemps à tous une nécessité du travail? Assurément non. Peut-on dire que cette misère est née de l'affranchissement qui fit cesser cette contrainte? Encore bien moins. On n'a jamais contesté que l'affranchissement n'eût placé les populations affranchies dans une situation plus favorable. Et d'ailleurs, quelque imparfait que fût encore cet état, quel que fût leur dénûment, quelles que fussent les violences auxquelles elles demeuraient exposées, c'est de là qu'elles sont parties pour s'élever à leur condition présente; et comment les classes malheureuses de nos jours pourraient-elles se faire un grief contre la société de ce point de départ, qui n'est certes pas le leur, et qui n'a pas mis obstacle à la légitime élévation de leurs devancières? Comment pourraient-elles se plaindre du passé, quand elles se voient, elles, entourées dans le présent de sûreté, de protection, de bienveillance, de secours, de débouchés innombrables ouverts à leur industrieuse activité, et de mille moyens de faire des épargnes, de les conserver et de les accroître?

Après avoir imputé leur misère à l'*affranchissement* dans le passé, on en accuse la *concurrence* dans le présent. « La concurrence dans le travail, observe-t-on, est devenue pour les classes laborieuses un moyen de dépression aussi énergique que tous ceux qui ont pu exister dans les temps barbares [1]. » — Fort bien; mais comment cela, s'il vous plaît? La concurrence n'est qu'un résultat : elle est le résultat de la liberté du travail, chose juste, s'il en est une juste au monde. Dire que la concurrence est un moyen de dépression, c'est accuser de tyrannie la justice même, et s'il en est ainsi, quel moyen restera-t-il de s'entendre? Si la liberté est un moyen de dépression ou d'oppression, qu'est-ce qui pourra désormais être un moyen de liberté? On objecte que de la liberté résulte la concurrence. Il est vrai; mais la concurrence, même exagérée, loin d'empêcher d'agir, stimule à mieux faire; et comment ce qui

[1] M. Fletcher, cité par l'auteur de la *Misère des classes laborieuses*, t. II, p. 149.

est un stimulant à mieux faire peut-il être, en même temps, un moyen de dépression? La concurrence, dans ce pays, a agi, depuis cinquante ans, comme le stimulant le plus énergique; elle a provoqué un énorme accroissement de richesse et de bien-être; elle a fait naître 10 millions de population nouvelle, dans lesquels sans doute tout n'a pas également prospéré, mais où figurent, on le sait bien, un nombre immense de familles aisées et heureuses. Est-ce là ce qu'on appelle un moyen de dépression? et croit-on qu'on eût pu attendre un pareil résultat du régime établi dans les temps barbares?

La concurrence, il est vrai, a un tort : elle ne traite pas également bien tout le monde; elle favorise surtout les hommes actifs, intelligents, avisés, prudents; mais trouverait-on plus juste et plus raisonnable qu'elle favorisât les gens inéptes, indolents et déréglés? Elle offre plus de chances de succès à ceux qui ont de l'avance, et qui depuis longtemps accumulent dans leurs mains des moyens d'action; mais trouverait-on mieux qu'elle enrichît de préférence ceux qui n'ont jamais travaillé, et qui ont encore à faire les premiers efforts et les premières épargnes? Enfin les arts dont elle excite le plus vivement la fécondité ne sont pourtant pas inépuisables; il est certain qu'on arrive au bout de leurs moyens, et qu'il vient un moment où ils ne suffisent plus à enrichir, ni même à nourrir convenablement tout ce qui se présente. Bien plus, il faut dire qu'à chaque moment donné, il n'y a qu'une certaine masse de produits qu'ils puissent mettre sur le marché avec chance de les placer, et partant qu'une certaine masse d'ouvriers à qui ils puissent offrir de l'emploi. Mais quelqu'un sait-il une manière de pratiquer l'industrie, où il ne soit pas possible de faire abus de ses pouvoirs? où ses opérations doivent devenir toujours plus profitables? où une population toujours plus nombreuse doive trouver toujours plus de moyens de s'enrichir? Que ceux qui traitent de violent et d'insuffisant le régime de la concurrence, tâchent donc, s'ils peuvent, d'en imaginer un plus juste et plus fécond!

Mais, poursuit-on, ce n'est pas tant *la concurrence* elle-même qui fait le mal, que *l'état de désorganisation* où elle retient l'industrie. Qu'est-ce à dire encore? et que signifient ces mots de

désorganisation de l'industrie, qu'on trouve aujourd'hui partout? Est-ce que, sous le régime de la concurrence, l'industrie est désorganisée? Est-ce que la concurrence, parce qu'elle exclut la confusion des entreprises, en exclut l'organisation? Est-ce que toutes les entreprises particulières ne sont pas, comme les établissements publics, plus ou moins bien organisées? Est-ce qu'une multitude de ces entreprises ne sont pas ordonnées d'une manière admirable? Est-ce que chacune d'elles ne doit pas une bonne partie de sa puissance à la manière même dont elle est constituée pour agir, et à l'ordre suivant lequel elle fonctionne? Elles peuvent toutes, observe-t-on, être individuellement bien organisées; mais c'est entre elles que règnent la confusion et l'anarchie; elles demeurent distinctes, et c'est là qu'est le mal. Il est très-vrai que les entreprises particulières, par cela même qu'elles sont particulières, ne se trouvent pas soumises à une commune direction. Mais est-il donc si fâcheux qu'elles demeurent distinctes et séparées? Est-il si fâcheux qu'il soit au pouvoir de chacun d'en créer de nouvelles? N'est-ce pas sous l'influence de cette liberté, non-seulement qu'elles se perfectionnent toutes, mais qu'elles se multiplient, que les voies du travail s'élargissent et que les classes laborieuses y trouvent toujours plus aisément de l'emploi? Il doit fréquemment arriver, il est vrai, qu'on abuse de cette facilité d'entreprendre; mais on ne le fait pas sans être puni tout le premier, et n'est-il pas heureux qu'un régime qui stimule avec tant d'énergie toutes nos forces, nous avertisse en même temps de la nécessité d'en régler, ou d'en modérer l'action? et peut-on imaginer quelque chose de plus favorable qu'une situation qui ne nous permet ni de nous engourdir, ni de nous exalter outre mesure, et où les mêmes causes, toujours agissantes, nous servent à la fois d'aiguillon et de frein?

Le régime de la concurrence, dit-on encore, ne fait tant de victimes, et ne traite si mal les ouvriers notamment, que parce qu'*on n'y est pas associé*. Autre chimère. La concurrence n'exclut pas plus l'esprit d'association que l'esprit d'organisation. Elle exclut, il est vrai, la confusion de toutes les entreprises dans je ne sais quelle association universelle et confuse dont la formule n'a jamais pu être trouvée; mais elle n'exclut aucune

forme équitable et praticable d'associations particulières, et, de fait, les populations s'y trouvent unies pour une multitude d'objets. Il n'est pas vrai que les travaux y soient aussi morcelés qu'on se plaît à le dire. Il est un nombre infini de choses qui s'y font en commun ; ou, pour mieux dire, il n'en est presque point qui n'y soient opérées de la sorte. Nul homme n'est assez riche pour avoir seul à sa solde les producteurs de tous les objets dont il a besoin. Les personnes les plus opulentes, pour la plupart des objets de leur vaste consommation, se pourvoient à des sources communes, et se trouvent associées, en quelque sorte, pour l'entretien des ateliers ou magasins plus ou moins nombreux où elles font leurs provisions, avec toutes celles qui s'y approvisionnent comme elles. Toutes les pratiques d'un tailleur, d'un cordonnier, d'un ébéniste, d'un bijoutier, ont leur bijoutier, leur ébéniste, leur cordonnier, et leur tailleur en commun, qu'elles commanditent en quelque sorte. La même chose a lieu pour tous les métiers. Il n'en est pas un qui ne soit pratiqué pour le service d'un nombre plus ou moins considérable de personnes, et avec les fonds des personnes qu'il sert; et la société, qu'on dit morcelée à l'infini, est, par la force même des choses, un composé d'agrégations innombrables et très-strictement coordonnées, pour qui et avec les fonds de qui s'exécutent tous les travaux.

Dans son état actuel d'ailleurs, la société renferme bien d'autres associations que ces agrégations fortuites et perpétuellement changeantes d'individus accidentellement réunis pour faire aller les divers métiers. Rien n'empêche qu'on n'y associe, directement et d'une manière durable, ses talents et ses capitaux pour des entreprises de toutes grandeurs, de toutes dimensions, de tout genre. Rien n'empêche que de petits capitalistes ne s'y coalisent pour pouvoir lutter contre les grands. Rien n'empêche même que de faibles individus n'y aient un intérêt dans les plus grandes entreprises, et, de fait, il en existe un grand nombre où le capital est divisé en actions ou en coupons d'actions assez faibles pour que les personnes les moins riches y puissent entrer; de sorte que, pour opérer le rapprochement du capital et du travail, il n'est nullement besoin, comme on voit, de bouleverser le monde.

D'ailleurs, la séparation qu'on prétend signaler entre le ca-

pital et le travail n'existe réellement pas, et les ouvriers sont associés, de fait, à toutes les entreprises dans lesquelles ils travaillent. On trouve que la part qu'ils y reçoivent est faible ! Mais il faudrait prendre garde que, n'y participant qu'en qualité d'ouvriers, on ne pourrait, sans une iniquité criante, réclamer pour eux, dans le produit qu'elles donnent, des parts afférentes au loyer des bâtiments, à l'entretien des machines, au renouvellement du capital circulant, à l'industrie de l'entrepreneur, la plus difficile et la plus périlleuse de toutes. Dira-t-on qu'entre ces divers agents le partage est fait sans équité ? Eh bien, c'est précisément dans cette allégation qu'il y aurait folie et injustice. Combien d'entreprises, en effet, qui, dès l'abord, échouent ! Combien où l'on ne parvient, qu'après beaucoup de pertes et d'efforts infructueux, à trouver des bénéfices ! Combien où le bénéfice est si faible que l'industrie personnelle de l'entrepreneur n'est nullement rétribuée ! Combien enfin, même dans celles qui réussissent, où l'entrepreneur ne tire de son capital qu'un très-minime intérêt ! Et pourtant, s'il est des avances qu'on puisse qualifier de prêts à la grosse aventure, et dont il soit légitime de tirer un intérêt élevé, ne sont-ce pas celles qu'on fait aux entreprises industrielles, ordinairement si chanceuses ? Enfin, si les ouvriers ne sont pas associés d'une manière plus fructueuse aux entreprises auxquelles ils concourent, à qui la faute, sinon à eux-mêmes et à la concurrence insensée qu'ils se font ? Si donc ils se trouvent à plaindre, ce n'est évidemment ni faute d'être associés, ni parce que les associations faites avec eux sont léonines.

Que dire, après cela, de l'oppression qu'on accuse *le capital* d'exercer sur eux ? On a parlé du capital comme d'une sorte de monstre qui attire tout à lui, *quærens quem devoret*, et qui se montre d'autant plus avide qu'il grossit davantage. C'est un singulier reproche : un des faits les mieux avérés et les plus patents de l'économie politique, c'est que les capitaux, comme toutes les marchandises, s'avilissent à mesure qu'ils se multiplient, et que, plus ils s'accroissent, plus l'intérêt qu'on en tire diminue. Un autre effet de l'accroissement des capitaux, c'est la multiplication toujours plus grande et plus accélérée des entreprises utiles. On avoue, et en parlant ainsi on reste probablement au-dessous de la vérité, que, depuis cinquante

ans, la masse du travail engagé dans les voies de la production s'est décuplée : à quoi le doit-on, si ce n'est à l'accumulation des capitaux? et comment un progrès, qui a eu pour effet d'ouvrir des voies dix fois plus larges à l'activité des classes laborieuses, peut-il, sensément, être signalé comme étant devenu pour les ouvriers une cause d'oppression? On peut faire abus des capitaux, sans doute; on peut les employer à des entreprises qui échouent, et qui, en tombant, laissent les ouvriers sans ouvrage. Si c'est en cela que consiste l'oppression, qui en est plus puni que les capitalistes? Il y a perte pour eux d'une fortune acquise, et cessation de gain seulement pour les ouvriers.

On veut que les ouvriers soient opprimés surtout par les *machines*. On les signale comme leurs plus redoutables concurrents. Quelques faits pour toute réponse. En 1750, il n'y avait pas dans tout le comté de Lancastre 300,000 âmes de population. Vers cette époque, on commence à y faire à la fabrication des applications étendues de la mécanique : les grandes manufactures naissent, se multiplient, et cinquante ans plus tard, en 1801, la population excédait déjà 672,000 âmes; trente ans après, en 1831, elle avait dépassé 1,336,000 âmes : elle avait presque quintuplé : les machines avaient ouvert des débouchés au travail, à un travail fructueux, pour une population près de cinq fois plus nombreuse [1]. N'est-ce pas là une singulière oppression?... Mais citons un fait encore. Toutes les fabriques de coton réunies de la Grande-Bretagne n'occupaient pas 40,000 personnes en 1760. C'est vers ce temps que sont inventées et rapidement perfectionnées les machines appliquées à cette industrie; et quoiqu'elles centuplent plusieurs fois la puissance des mains qui les dirigent, elles font prendre un tel développement à cette branche de fabrication, elles font naître tant d'opérations collatérales, elles provoquent finalement l'emploi d'un nombre d'ouvriers tellement croissant, que l'industrie cotonnière finit par en occuper 1,500,000, au lieu de 40,000, *trente-sept fois plus* qu'elle n'en occupait avant leur création [2]. Ces faits sont notoires; et il serait aisé d'en citer

[1] Ed. Baines, *History of the coton manufacture in Great Britain.*

[2] Id., *ibid.*

d'analogues, sinon d'aussi frappants. Or, comment les expliquer, si les machines, qu'on accuse de disputer aux ouvriers le travail et la subsistance, n'avaient au contraire pour effet plus ou moins immédiat de multiplier énormément les occupations, c'est-à-dire d'accroître la demande du travail, d'élever par suite les salaires, et, par les nouveaux moyens d'existence qu'elles créent, d'attirer ou de faire naître un surcroît considérable de population?

Il est vrai que cet effet du perfectionnement des machines a des bornes, et que les emplois peuvent, à la fin, ne plus suffire à la multiplicité des travailleurs; mais est-ce la faute des machines, ou celle de l'abus extravagant qu'on a fait de leur pouvoir? ou celle de la rapidité trop grande avec laquelle la population s'est accrue? De ce que l'introduction des machines permet à l'industrie de s'étendre, s'ensuit-il donc qu'elle lui permette de s'étendre sans fin? De ce qu'elle lui offre les moyens d'entretenir une population beaucoup plus nombreuse, s'ensuit-il qu'elle lui permette d'entretenir une population illimitée? Croit-on qu'un régime économique quelconque, si bien ordonné qu'il soit, puisse dispenser les agents de la production de tout frein et de toute règle? permettre aux entrepreneurs d'accroître la masse des produits, et aux classes laborieuses de multiplier le nombre des ouvriers, sans avoir jamais à s'inquiéter de ce qui adviendra, et jusqu'à épuisement des forces que les uns et les autres mettent en œuvre?

Enfin on s'en prend de l'état de souffrance de la partie la moins rétribuée des classes ouvrières à *la division du travail*, qui, à force de s'étendre, dit-on, et de simplifier les opérations de l'industrie, finit par ne demander que des ouvriers faibles, imparfaits, malhabiles, de moins en moins rémunérés, et qui ne perfectionne la fabrication qu'en détériorant de plus en plus la population ouvrière. — Et on oublie non-seulement que c'est à la séparation des occupations que sont dus tous les progrès généraux de l'industrie, mais que ce n'est qu'à force de décomposer ses opérations qu'on parvient à en réduire quelques-unes des plus importantes à des mouvements élémentaires assez simples pour pouvoir les faire exécuter par ces agents mécaniques, auxquels nous venons de voir que sont dus tant de progrès. Le premier effet de ces simplifications est, dit-on,

de rendre inutiles tous les hommes de quelque valeur. Si l'observation était fondée, comment se ferait-il qu'appliquées à la fabrication du coton, elles aient rendu nécessaire, en Angleterre, une population d'ouvriers trente-sept fois plus considérable, dont la meilleure partie, comparée aux générations antérieures, assurément n'a pas déchu. Mais il n'est pas vrai que la division du travail et l'introduction des machines aient pour effet de rendre inutiles les bons ouvriers. Ce qui est vrai, c'est qu'elles en rendent une partie disponible pour beaucoup d'autres travaux plus difficiles ou plus relevés, et qu'en même temps elles créent des occupations assez simples pour qu'on puisse les confier à des agents qui jusque-là ne trouvaient à faire aucun emploi de leurs forces, à des enfants, à des femmes, et, en général, à la partie la plus faible de la population. Il est malheureux peut-être qu'il y ait des gens assez à plaindre pour se réduire à des fonctions qui pourraient, à la rigueur, être accomplies par des machines; mais, s'ils existent, est-ce la faute de la division du travail? et du moment qu'ils existent, ne vaut-il pas mieux que cette ressource leur puisse être offerte, que s'ils demeuraient absolument inoccupés?

On voit ce qu'il y a d'insensé dans les explications qu'on prétend donner du malaise et de la souffrance que peuvent éprouver les classes laborieuses. Non-seulement *la liberté du travail*, *la concurrence*, *les machines*, *la séparation des occupations*, *l'accumulation des capitaux*, ne sont pas pour ces classes des causes de misère; mais, par l'activité qu'elles impriment, mais par l'immense extension qu'elles donnent à tous les travaux, elles deviennent pour elles des instruments puissants de prospérité, des sources fécondes de bien-être. Ces sources, il est vrai, tout abondantes qu'elles sont, ont un défaut: elles ne sont pas inépuisables; elles ne dispensent pas les populations qui y puisent de toute prévoyance et de toute modération. Mais n'est-ce pas le comble de l'extravagance et de l'ingratitude que de leur imputer, quand nous leur devons tant de biens, des maux qui ne sont l'œuvre, visiblement, que de notre passion et de notre sottise[1]?

[1] Ceux qui disent que *la misère croît avec la civilisation* ne se piquent guère de se faire de la civilisation une idée un peu complète. Ils ne prennent pas garde

§ 6. — Utopies.

Ma quatrième remarque est qu'on propose, pour remédier aux maux signalés, des moyens qui ne seraient propres, s'ils étaient appliqués, qu'à les aggraver infiniment et à achever de les rendre incurables.

Au fond, de quoi s'agit-il? De dire quel est le régime qui offrirait les voies les plus larges à l'activité des classes laborieuses, et dans lequel les fruits du travail seraient le plus équitablement répartis. Et que propose-t-on pour cela de substituer au régime de la liberté et de la concurrence? L'*organisation du travail* et l'*association des travailleurs*. Mais enfin, quel est le mode d'organisation et d'association qu'on propose? C'est ici que commencent l'impuissance et la confusion. On s'épuise en tentatives, on multiplie les systèmes, et l'on ne parvient à formuler rien que de monstrueux.

Les sectateurs d'Owen, de Saint-Simon et de Fourier s'accordent en ce point, qu'ils proposent également tous de remplacer les travaux séparés par des entreprises faites en commun, et de substituer l'association à la concurrence; mais chacune des trois sectes a sa manière particulière de concevoir et de formuler le système de l'association.

Il s'agit pour Owen de tout ramener au régime de la com-

que ce mot implique l'idée de *savoir vivre* au moins autant que celle de *savoir faire*, et qu'il n'est pas de vraie civilisation sans morale, sans bonnes habitudes contractées. En Angleterre, observe-t-on, les classes ouvrières sont actives, appliquées, patientes, énergiques, et souvent elles n'en sont pas moins pauvres. C'est possible; mais quel sujet y a-t-il de s'en étonner, si, comme les meilleurs renseignements le font connaître, ces classes, *sans rivales pour l'énergie et la vigueur avec lesquelles elles poursuivent leur travail de chaque jour*, sont d'ailleurs *prodigues, imprévoyantes, incapables d'administrer sagement leur ménage et de résister à l'attrait des plaisirs grossiers?* (M. Buret et les autorités qu'il cite : *De la misère des classes laborieuses*, t. II, p. 398.) A quoi sert de dire qu'elles sont actives, si l'on est forcé d'ajouter qu'elles manquent absolument de prévoyance; et que signifie d'accuser la *civilisation*, quand la partie de la civilisation la plus essentielle fait absolument défaut?

munauté absolue : il propose de remplacer les grands centres manufacturiers par de petits centres multipliés, à la fois industriels et agricoles, d'où toute idée de supériorité sera bannie, où régnera l'égalité la plus complète, où l'on ne tiendra compte ni de l'intelligence, ni de la moralité, ni de la fortune ; où entreront sur le même pied l'indigent et le millionnaire, l'homme stupide et l'homme de génie, l'homme vertueux et l'homme vicieux ; où ne figurera finalement que l'individu intrinsèque, et où nul ne sera compté que pour une unité [1].

Cette égalité, la seule équitable aux yeux des owénistes, paraît, au contraire, le comble de l'iniquité aux saint-simoniens. Ils croient, eux, à l'inégalité naturelle des hommes, et cette inégalité, dont ils font la base de leur système, est pour eux la condition *sine qua non* de tout ordre social. On connaît leur principe : « A chacun selon sa capacité ; à chaque capacité selon ses œuvres. » Ils admettent, comme les sectateurs d'Owen, que tous les biens, terres et capitaux, doivent être exploités en commun ; mais ils constituent leur association d'une manière hiérarchique : ils veulent que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité, et sa richesse la mesure de ses œuvres. Enfin ce sont les chefs qui se chargent d'apprécier les œuvres et de classer les capacités : il suffit de l'amour qu'ils inspirent pour qu'on leur reconnaisse, sans difficulté, un tel pouvoir. Toutefois, les classifications qu'ils ont opérées ne se perpétuent pas ; les fortunes sont viagères ; ils n'admettent point l'hérédité, et, comme tout est venu des chefs, tout, à la mort de chacun, leur retourne [2].

Les sectateurs de Fourier, à leur tour, n'adoptent pas plus l'abolition de l'héritage des saint-simoniens que la communauté et l'égalité des owénistes. Comme les uns et les autres, ils veulent le travail par association ; mais ils conservent à chaque associé sa propriété individuelle, et le droit perpétuel de la transmettre à ses héritiers avec les accroissements qu'elle a pu recevoir. Ils ne demandent la mise en commun que de

[1] Owen, *Lectures on a new state of society ; Essays on the formation of human character ; Six lectures delivered on Manchester : Outline of the rational system : The Book of the new moral World.*

[2] Voy. l'*Organisateur*, 1re et 2e année, 1829-1832 ; le *Globe*, 1830-1832 ; l'*Exposition de la doctrine de Saint-Simon*, 1830.

l'habitation des hommes et de l'exploitation des choses. Mais ils tiennent violemment à cette communauté-là ; elle est le fondement de leur système ; ils ont en horreur les habitations particulières et les entreprises isolées, et ils font de ce qu'ils appellent *le régime morcelé* d'effroyables peintures. Ils demandent, en conséquence, la transformation des habitations privées en immenses hôtelleries générales, pouvant contenir de 1,800 à 2,000 âmes de population, et celle des propriétés et des entreprises particulières de cette population agglomérée en vastes exploitations collectives, dans lesquelles chaque associé prendra une part qui sera déterminée par les gérants élus de l'association, et qu'on proportionnera aux apports de chacun en capital, en talent, en travail [1].

On sait ce qui est advenu de ces systèmes. Le dernier n'est jamais parvenu à la moindre réalisation ; les deux autres ont échoué dans le difficile et périlleux trajet de la théorie à la pratique ; et tel est le discrédit où sont tombées ensemble les formes d'association proposées par les trois écoles, qu'on semble avoir cessé d'en poursuivre l'application.

Mais, si les formules paraissent abandonnées, le principe qu'elles revêtent ne l'est pas. L'impuissance constatée des écoles dont nous venons d'indiquer les principales conceptions, n'a découragé personne. On ne sait, on l'avoue, comment ce qu'on appelle l'*association* pourrait remédier aux maux très-mal définis qu'on prétend guérir ; mais n'importe, on n'en persiste pas moins à affirmer qu'elle le pourrait.

M. E. Buret, dans un remarquable travail sur les classes laborieuses que j'ai plusieurs fois cité, partage entièrement cette confiance. C'est lui qui voit dans l'association le *mot de l'énigme sociale*, la *parole magique* qui doit rompre enfin le charme sous lequel les classes pauvres vivent enchaînées. « Bien que jusqu'ici, observe-t-il, ce mot n'ait pas été nettement prononcé, il a suffi de le bégayer imparfaitement pour en entrevoir les bienfaisants effets. Que sera-ce, ajoute M. Bu-

[1] Fourier, *Traité de l'association domestique agricole*, 1822 ; *Le nouveau monde industriel et sociétaire*, 1829 ; Just Muiron, *Nouvelles transactions sociales, religieuses et politiques*, 1832 ; Victor Considérant, *Destinée sociale, exposition élémentaire complète de la théorie sociétaire*, 1836-1838.

ret, lorsque nous saurons lire couramment cette puissante formule ! »

En attendant que la puissante formule ait été déchiffrée, et que nous ayons appris à la lire couramment, M. Buret prélude à l'établissement de l'association par des propositions remarquables.

Il voudrait que les maîtres fussent en quelque sorte responsables de l'existence des ouvriers attachés à leurs ateliers. Il voudrait aussi que les ouvriers fussent soustraits au danger de la concurrence, et que leurs salaires ne pussent jamais descendre au-dessous d'un certain taux. Il désirerait enfin qu'on les initiât à la propriété du capital et de la terre.

Du droit seul qu'ils ont *d'exister*, *résulte* pour eux, dit M. Buret, *le droit de participer aux produits et même à la propriété des instruments du travail. Les propriétaires du sol ne sont*, à ses yeux, *que comme les dépositaires d'une partie de la fortune publique.* Ils n'ont pas sur leur propriété un droit absolu. Au-dessus de leur droit se trouve celui de la communauté tout entière. *Au fond*, dit-il, *ce qu'on appelle la propriété du sol n'est qu'un usufruit.*

Si l'on ne peut dire de la propriété qu'elle est absolue, encore moins le peut-on dire de l'héritage. Le droit de succéder, poursuit M. Buret, ne doit pas profiter seulement à quelques individus, mais à toute la société. *La mort est une véritable expropriation pour cause d'utilité sociale.* La transmission de la propriété par testament devrait, en conséquence, être *supprimée* ou *très-sévèrement restreinte.* La succession *ab intestat*, d'un autre côté, pourrait être limitée à la transmission en ligne directe, la seule qui soit nécessaire pour encourager la production; et la communauté prendrait ainsi dans les successions la place des collatéraux. Elle pourrait même, à bon droit, figurer dans les successions en ligne directe. *Les enfants, qui représentent et continuent le propriétaire défunt, n'ont pas seuls droit, en effet, à son héritage. A côté de leur droit, au-dessus de leur droit, il y a celui de la société, qui ne ferait assurément qu'exercer la plus juste des reprises en s'adjugeant dans l'héritage une part égale à celle de chaque enfant.* Ce ne serait pas exagérer le droit de la société que de l'évaluer à une part d'enfant, dans toute succession qui dépasserait un certain chiffre. Cette

reprise constituerait la prime d'assurance accordée au travail. Elle permettrait à la nation de mettre annuellement en vente 200,000 hectares de terre, et d'offrir à 50,000 familles le moyen de vivre indépendantes par le travail. Cette mesure, ajoute l'auteur, serait aussi favorable à la population industrielle qu'à la population agricole. Elle rendrait possible l'accession des classes laborieuses à la propriété parcellaire des grands instruments de la production manufacturière. La société, héritière pour sa part d'une manufacture, n'aurait rien de mieux à faire, poursuit-il, que de la céder par petites parcelles aux ouvriers en état de l'acquérir, et qui deviendraient ainsi, sous la garantie de l'État, actionnaires de l'industrie dont ils ne sont aujourd'hui que les salariés[1].

A côté de ces mesures préalables, imaginées pour rapprocher, comme disent les socialistes, le travail du capital, et arriver graduellement à l'*association*, on en a proposé d'autres pour assurer l'*organisation du travail*, et compléter ainsi la réforme de ce régime de concurrence et d'anarchie, signalé comme la cause de toutes les misères. On a recommandé, par exemple, d'imiter, dans l'organisation de l'industrie, les institutions militaires et la constitution générale des armées. On a fait remarquer tout le parti qu'il y aurait à tirer d'un mode d'action combiné d'une manière si savante. On a demandé ailleurs pourquoi toutes les industries ne seraient pas disciplinées comme le sont certaines professions, et par exemple les offices d'avoués, de notaires, d'agents de change, et plusieurs autres. On a demandé surtout pourquoi l'on n'appliquerait pas à l'industrie les formes d'organisation qu'on a adaptées, avec tant de succès et de fruit, à la magistrature, au clergé, à l'administration, à tous les services publics; et l'état d'*inorganisation* où elle demeure, à côté de cette organisation si serrée des services publics, est, pour les écrivains de l'école socialiste, l'objet d'un étonnement dont ils ne peuvent revenir.

M. Buret, que je citais tout à l'heure, voudrait qu'on donnât aux divers métiers, dans chaque commune, un syndicat élu par les ouvriers et les entrepreneurs, qui, à des époques convenues, fixerait le taux des salaires, présiderait aux engage-

[1] *Misère des classes laborieuses*, t. II, p. 351, 380 et suiv.

ments des ouvriers, et réglerait leurs difficultés avec les maîtres. Tous ces syndicats communaux, réunis, à de certains moments, au chef-lieu du canton, y éliraient un syndicat cantonal, qui formerait, sous la présidence du juge de paix, un conseil de prud'hommes chargé de juger les affaires industrielles et tout ce qui serait relatif aux rapports des maîtres et des ouvriers, dans l'étendue du canton. Au chef-lieu du département siégerait en permanence un bureau de l'agriculture et de l'industrie départementale. De plus, tous les ans, à un jour marqué, les conseils cantonaux enverraient au chef-lieu du département un de leurs membres, et ces délégués réunis éliraient le député qui serait chargé d'aller représenter auprès du pouvoir central l'industrie départementale. Les mêmes conseils cantonaux tiendraient registre du nombre et de la nature des établissements industriels et agricoles du canton, ainsi que des produits obtenus et du prix de revient de chaque espèce de produit, et ils adresseraient tous les trois mois ces documents au bureau départemental, qui, après en avoir dressé et publié le tableau, le transmettrait au conseil suprême de l'industrie nationale, qu'il informerait exactement du mouvement de la production dans le département. Le conseil suprême, à son tour, réunissant les documents venus de tous les départements, en dresserait des tableaux généraux et comparatifs, qu'on ferait arriver, par la filière déjà parcourue, aux départements, aux cantons, aux communes, et qui porteraient partout la connaissance de la production nationale et des besoins des divers marchés [1].

C'est ainsi que l'auteur entend qu'on pourrait remédier à ce qu'il appelle l'anarchie industrielle et la désorganisation du travail. Je pourrais citer d'autres systèmes. Il serait aisé sans doute d'en trouver de plus étranges encore et de plus confus. Mais en voilà déjà un bon nombre, et nous finirions par nous perdre au milieu de ce chaos. Reprenons.

[1] *Misère des classes laborieuses, etc.*, t. II, p. 427 à 435.

§ 7. — Critique des systèmes proposés pour l'organisation du travail et la répartition des produits.

De quoi s'agit-il, avons-nous dit? De chercher des arrangements sociaux qui fassent cesser *les luttes qu'engendrent le régime anarchique de la concurrence et le partage inique* des fruits du travail. Et qu'a-t-il été trouvé, en fait d'organisation et de répartition, de plus régulier et de plus équitable que les arrangements naturels qui résultent de la liberté?

En fait d'organisation, on vient de le voir, le système de M. Buret, qui crée un immense appareil représentatif, uniquement pour recueillir des documents statistiques sur les mouvements de la production (opération utile sans doute, surtout si elle était habilement exécutée, mais qui n'exigeait sûrement pas la création d'une aussi vaste machine, et que feraient tout aussi bien les établissements administratifs déjà existants); qui d'ailleurs laisse subsister dans son entier le régime contre lequel on élève des réclamations si vives, et qu'il s'agissait précisément de réformer, le régime de la concurrence; qui n'a absolument rien à y substituer; qui ne l'attaque qu'en un point, et qui a tort sur le seul point où il l'attaque; qui tombe ouvertement dans la violence en prétendant régler arbitrairement le prix du travail; qui ne supprimerait pas à cet égard la liberté des transactions sans exciter les plus vives et les plus justes plaintes; qui, en la supprimant sur ce point, autoriserait à l'attaquer sur d'autres, et nous ramènerait directement aux lois générales du *maximum* et du *minimum*.

Ou bien la proposition d'étendre aux diverses industries les règlements relatifs aux professions qui sont restées ou sont redevenues des offices : système qui ne serait que le rétablissement des anciennes corporations; qui limiterait la concurrence, sans aucun doute, mais qui n'améliorerait assurément pas la condition des masses d'individus qu'il laisserait en dehors des métiers constitués, et qui, loin de faire cesser les rivalités et les luttes, exciterait des plaintes bien autrement

motivées que le régime de la concurrence, et provoquerait des conflits bien autrement graves.

Ou bien encore la proposition d'appliquer aux industries particulières les formes propres à l'organisation des services publics : système qui limiterait encore plus la concurrence, mais qui aurait un caractère intolérable d'usurpation et de tyrannie ; qui concentrerait dans les mains du pouvoir des arts dont la pratique appartient à tous ; qui, en emprisonnant ces travaux dans des formes d'organisation générale, en ralentirait d'une manière sensible le développement et l'activité. Et, en effet, une organisation générale serait une organisation plus simple, et, par cela même qu'elle serait plus simple, elle occuperait nécessairement moins de monde ; et, comme elle devrait choisir les hommes les plus capables, elle laisserait précisément en dehors de ses cadres ceux qui auraient le plus besoin d'être secourus. Une organisation générale serait une organisation unique, et, comme elle n'aurait pas de rivalités à craindre, elle serait bientôt sans émulation et sans vie. Il tombe sous le sens que, dans un tel mode d'organisation, les voies du travail ne seraient pas nombreuses, larges, pleines, animées au même degré qu'elles le sont dans un régime qui les livre à l'activité universelle. Que si, à cet égard, on pouvait douter, il n'y aurait, pour lever les doutes, qu'à mettre les industries soumises à des régies publiques, à un système d'organisation générale et uniforme, en présence de celles que chacun peut exercer en liberté ; puis à regarder un peu quelles sont les plus développées, les plus actives, celles qui occupent le plus de bras et qui offrent le plus indistinctement du travail à tout le monde. Le mode d'arrangement dont il s'agit ici, et qui a l'air de simplifier les choses, les compliquerait donc gravement, et en amenant, par une usurpation coupable, une situation où beaucoup plus de bras seraient inoccupés, il provoquerait des luttes, faciles à comprendre cette fois, et bien autrement sérieuses que celles qu'engendre la liberté commune, qui, en réalité, ne fait injustice à personne.

Voilà ce qu'on a su imaginer, en fait d'organisation du travail, et par quels expédients on croit qu'il serait possible de remédier à ce qu'on appelle l'antagonisme, les conflits, les désordres de la concurrence.

Et qu'a-t-on trouvé, en fait de moyens propres à amener une répartition plus équitable des produits? On l'a vu encore : le socialisme d'Owen, qui ne tient compte à celui qui a fait les plus longs et les plus honorables efforts, ni de la fortune qu'il a amassée, ni de l'expérience qu'il a acquise, ni des habitudes vertueuses qu'il a su s'imposer; qui le fait descendre au niveau du dernier des hommes, et qui, sous prétexte de réprimer l'exploitation du pauvre par le riche, livre, en réalité, l'homme riche, laborieux, intelligent, à l'exploitation de celui qui n'a ni fortune, ni intelligence, ni courage.

Ou bien le système des saint-simoniens, qui ont la bonhomie d'attribuer à leurs chefs le droit de fixer la part purement viagère que chacun aura dans les richesses de la communauté, et qui trouvent cette répartition, arbitrée par les chefs, préférable à celle qui résulte pour chacun, dans le système industriel actuellement en vigueur, de la liberté du travail et de celle des échanges.

Ou bien encore le socialisme des sectateurs de Fourier, qui, après avoir fondu toutes les propriétés et toutes les entreprises particulières dans de vastes exploitations collectives, se trouvent, pour la fixation des parts et pour tous les achats qu'ils ont à faire, à la merci de la gérance élective de cette exploitation.

Ou bien enfin le système de M. Buret, qui, revenant à l'idée saint-simonienne de l'abolition de l'héritage, propose de prélever annuellement, sur les successions ouvertes des familles aisées, 200,000 hectares de propriétés foncières, pour les vendre en détail aux classes à qui le régime actuel ne permet, dit-il, de rien gagner; qui veut, pour qu'elles gagnent, qu'on fixe arbitrairement le taux de leurs salaires; qui demande qu'elles soient mises à la charge des entrepreneurs, alors même qu'ils cessent de pouvoir les employer, et qui répare par ces mesures ouvertement iniques l'injustice qui ne leur est pas faite dans un régime réel de concurrence et de liberté.

C'est ainsi que les socialistes pourvoient à une répartition équitable; voilà par quels modes d'association ils redressent les erreurs et les injustices prétendues de la liberté : ils associent les pauvres au bien-être des riches, en dépouillant ceux-

ci au profit de ceux-là. C'est ce qu'il y a de plus clair dans leurs formules.

Il n'en pouvait être autrement, du reste ; et puisqu'on s'est livré à des prédictions, on peut prédire sans la moindre témérité à ceux qui s'engagent dans de telles recherches, et qui croient pouvoir changer la condition des classes laborieuses par de simples artifices d'organisation ou d'association, qu'ils ne sortiront de là que par l'odieux ou le ridicule. Les classes laborieuses sont associées, dans le régime de la liberté, autant que légitimement elles peuvent l'être. Elles ont dans la production une part proportionnée à la seule avance qu'elles font, à celle de la main-d'œuvre qu'elles fournissent. Cette part, quand rien ne gêne la liberté des transactions, est exactement représentée par le salaire. On voudrait qu'elle le fût autrement, on les associerait en réalité, on leur donnerait, au lieu de salaire, une part dans les bénéfices, que leur position n'en serait pas sensiblement changée : elle pourrait être meilleure, mais elle pourrait être pire aussi ; leur part cesserait d'être fixe, elle varierait, parce qu'elle serait aléatoire ; mais, à moins d'injustice, elle ne pourrait jamais être que la part correspondant à la main-d'œuvre qu'elles auraient fournie. J'ajoute qu'il en serait ainsi, que les entreprises fussent particulières ou générales, collectives ou fractionnées, et que leur condition ne changerait pas, tant qu'elles ne prendraient dans l'association que la part véritablement afférente à la main-d'œuvre.

C'est donc une illusion pure que de voir dans *l'association* un remède à venir pour ce qu'on appelle les abus de la concurrence. L'association, tant qu'elle demeurera un contrat libre, tant que personne n'y sera violenté, ne changera rien à la situation respective des parties contractantes ; et ce mot, auquel on veut attribuer un pouvoir *magique*, ne sera qu'un mot stérile et vain, pour l'objet qu'on se propose, tant que la ruse ou la force brutale n'en viendra pas altérer le sens.

C'est, au surplus, ce que l'Académie des sciences morales avait probablement cru démêler lorsqu'elle a mis au concours, dans l'intérêt des classes les moins heureuses, l'étude des combinaisons auxquelles peut donner lieu l'application du principe d'association. Elle n'avait pas demandé aux concur-

rents de chercher cette fameuse formule de l'association générale, qui doit avoir la puissance de briser le charme fatal sous lequel les classes pauvres sont enchaînées ; elle avait dit simplement : « *Rechercher les applications pratiques les plus utiles qu'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère.* »

Je ne sais si les instincts et les calculs de l'intérêt particulier, toujours si alerte et si ardent, ont laissé beaucoup à faire, à cet égard, à la sagacité un peu paresseuse et un peu inexpérimentée de l'esprit philosophique ; mais la recherche, ainsi restreinte, valait peut-être la peine d'être proposée. Quand elle n'aurait eu d'autre résultat que de conduire à la connaissance de ce qui est ; que de montrer combien peu est réel ce morcellement, cet éparpillement des forces qu'on prétend signaler dans la société ; combien il y a de choses qui se font en commun ; avec quel bonheur s'allient les travaux isolés et les opérations collectives ; avec quelle facilité s'introduit ce qu'on appelle le procédé sociétaire partout où il y a nécessité et opportunité de l'établir ; combien peu sont nécessaires, pour cela, les vastes utopies qu'on propose : quand cette recherche n'aurait pas eu d'autre effet, dis-je, elle aurait fait assurément un grand bien.

Il faut dire pourtant que le résultat n'a pas répondu jusqu'ici aux espérances de l'Académie. Il n'est sorti d'un premier concours, auquel avaient pris part jusqu'à vingt-cinq concurrents, aucun mémoire qui se recommandât à son attention par la justesse et la nouveauté des vues, aucun dans lequel on trouvât autre chose que des idées, ou dès longtemps connues, ou manifestement impraticables, et elle a été, un moment, sur le point de retirer la question [1].

Les divers organes de l'école socialiste eux-mêmes, un peu déconcertés de l'accueil fait par le public à leurs premières utopies, n'osent pour ainsi dire plus en proposer de nouvelles. Le fond de leurs idées n'est pas changé ; ils soutiennent bien toujours que la société est responsable du sort des classes qui souffrent, et qu'il dépendrait d'elle d'assurer leur bien-être par

[1] Voy., dans le programme de la séance publique de 1843, le compte rendu de ce concours.

une habile organisation du travail ; mais ils s'interdisent prudemment de nous faire connaître cette organisation, qui pourrait fonder aujourd'hui pour demain la félicité universelle. On trouve dans leurs publications quotidiennes des phrases comme celle-ci : « La mission du gouvernement est d'*assurer le bien-être universel du peuple*... Toutes les classes doivent s'unir pour rendre les ministres *responsables du bien-être du peuple*... Le gouvernement est *obligé d'assurer du travail aux classes ouvrières*..... Celui qui n'a que ses bras *a droit, souverainement droit, à un labeur justement rétribué*... Le gouvernement *doit réglementer les choses de l'industrie de telle façon que l'ouvrier laborieux et probe soit sûr de trouver à gagner sa vie et celle de sa famille.* » Leurs journaux sont remplis de billevesées de ce genre, dans lesquelles les pouvoirs et les devoirs réels du gouvernement sont absolument méconnus. On y trouve encore que « les forces des travailleurs ne *sont pas dirigées, contrôlées, surveillées*, et que *c'est l'absence de toute organisation du travail qui perpétue* dans les ateliers cette effroyable perturbation qu'on nomme la misère ; qu'il n'est pas un homme sérieux qui ne prévoie que cette organisation aura lieu, etc. » Et quand on les somme de dire enfin quelle est cette organisation, quels seraient ces règlements qui auraient la puissance d'assurer du travail à tout ouvrier, et de conjurer toute misère, ils répondent qu'ils n'ont point à s'expliquer là-dessus ; que ce soin ne saurait les regarder ; que c'est au gouvernement de savoir ce qu'il faut faire ; que, s'ils parlaient, on ne manquerait pas de crier à l'utopie, etc. ; et certes, quand on songe à quelles folies, à quelles injustices, à quelles entreprises contre la liberté et la propriété leurs premiers essais en ce genre les avaient conduits, on conçoit qu'ils éprouvent quelque embarras et commencent à sentir le besoin de s'imposer un peu de réserve.

§ 8. — Comment le vrai moyen de remédier aux maux que souffrent les classes ouvrières est dans l'extension du régime de la concurrence.

Ainsi les économistes, disons plutôt les poëtes, les romanciers, qui nous ont entretenus avec tant d'émotion, depuis une douzaine d'années, de la situation des classes pauvres, nous ont fait du mal une peinture beaucoup trop enluminée, et nous ont trompés tout à la fois sur la cause et sur le remède. Le mal était incontestablement moindre qu'ils ne l'ont dit, et, dans ce qu'il avait de réel, ils l'ont attribué à des causes qui n'étaient pas les véritables, et combattu par des moyens qui n'étaient ni justes, ni sensés. Les remèdes au mal, *en tant qu'il est possible d'y remédier par la législation*, sont précisément dans le régime que l'on nous dénonce comme la cause qui le produit, c'est-à-dire dans un régime réel de liberté et de concurrence; et l'on peut affirmer hardiment que plus ce régime se généralisera et plus on se trouvera dans une situation favorable tout à la fois au rapide développement des travaux et à l'équitable rémunération des travailleurs; que plus il se généralisera et plus les classes laborieuses verront s'ouvrir devant elles des débouchés étendus, plus elles seront sûres d'obtenir de leurs services le prix qu'ils vaudront véritablement.

Je crois ces deux propositions parfaitement incontestables.

Et d'abord, ne tombe-t-il pas sous le sens que moins il y aura de barrières entre les pays, entre les professions, entre ceux qui les exercent et ceux qui aspirent à les exercer; que moins il y aura de monopoles nationaux ou professionnels, particuliers ou généraux; que plus, en un mot, s'étendra le champ de la concurrence, et plus les entreprises utiles pourront se multiplier, et plus devra être demandé le travail des classes laborieuses? Les progrès de la liberté favoriseraient de deux manières l'extension des travaux : en donnant plus de facilité pour la multiplication des entreprises, et en stimulant d'une manière plus vive l'énergie des entrepreneurs. On ne

conteste pas, au surplus, ces effets naturels de la concurrence. On convient, au contraire, qu'elle est l'excitant le plus actif qu'il soit possible d'appliquer à l'industrie, et qu'il faut lui attribuer en grande partie les merveilleux accroissements qu'elle a pris depuis un demi-siècle. On l'accuse seulement de donner lieu à un partage inique de ses produits.

Eh bien, s'il est vrai de dire qu'elle est le régime le plus propre à accélérer les développements du travail, on peut affirmer avec non moins de confiance qu'elle est aussi le plus favorable à l'équitable distribution des fruits qu'on en obtient. Et, en effet, n'est-il pas sensible que moins elle tolère de monopoles, et moins elle permet à certaines classes d'abuser de l'avantage que le monopole leur donnerait sur d'autres? que plus elle laisse libre le champ du travail, et plus elle permet à chacun de choisir sa condition et de n'accepter que celle où ses services lui paraîtront suffisamment rémunérés? N'est-il pas sensible, en un mot, que l'effet d'un régime réel de liberté et de concurrence est de nous placer tous dans une situation où non-seulement rien ne gêne l'action de nos facultés, mais où rien ne trouble la spontanéité de nos transactions, où chacun peut tirer de ses forces et de ses ressources tout ce que légitimement elles peuvent donner? Et, s'il en est ainsi, n'est-il pas démontré que le régime auquel on reproche de n'être bon qu'à stimuler le travail, sans rien prévoir pour assurer l'équitable distribution des fruits qu'il donne, en même temps qu'il est si favorable à l'accroissement des richesses, est aussi le plus propre à faire qu'elles se partagent équitablement?

Sans doute, de ce qu'il est celui où s'étendraient le plus les entreprises et où la main-d'œuvre serait le plus demandée, il ne s'ensuit pas qu'entrepreneurs et ouvriers y seraient également dispensés de prévoyance, et que désormais il n'y aurait plus de bornes à ce que les premiers pourraient écouler de produits et les seconds offrir de travail à des conditions avantageuses. Les limites du possible reculeraient, mais elles ne disparaîtraient pas. Il n'y aurait encore, à chaque moment donné, qu'une certaine masse de produits pour lesquels on pourrait trouver des débouchés, qu'une certaine quantité de travail dont il serait possible d'effectuer le placement; quan-

lité accrue, mais bornée encore, et qu'on ne pourrait pas excéder sans tomber dans tous les inconvénients dont on se plaint aujourd'hui.

Que si, par exemple, les entrepreneurs, au lieu de régler avec un peu d'intelligence et de fermeté les mouvements de leur industrie, de savoir limiter à propos leurs entreprises, et d'apprendre à se contenir, au milieu même de leurs succès et dans leurs plus grandes veines de bonheur, continuaient à produire, comme il leur arrive presque toujours, sans frein et sans règle, à abuser à qui mieux mieux des moments de prospérité, et à pousser les affaires, dans ces moments, avec un emportement frénétique, il finirait inévitablement, quoique peut-être un peu plus tard, par arriver ce qui arrive : c'est-à-dire qu'on en viendrait encore à dépasser la limite des besoins utiles, à encombrer les marchés, et que force serait de s'interrompre; qu'il faudrait, comme aujourd'hui, attendre dans l'inaction que le trop-plein se fût écoulé, et que l'industrie continuerait à passer par les alternatives d'affaissement et d'activité qui sont depuis longtemps sa manière d'être habituelle; avec cette différence pourtant que, étant plus développée et travaillant sur une plus grande échelle, l'abus qu'elle ferait de ses forces, dans les moments de production effrénée, se ferait sentir avec plus d'intensité aux époques d'inaction forcée qui ne pourraient manquer de les suivre, et que les désastres résultant pour les chefs d'entreprise et pour leurs légions d'ouvriers de ces crises violentes et périodiques seraient plus graves et plus étendus.

Que si les ouvriers, à leur tour, au lieu de prévoir ces crises redoutables, et de se préparer, par un peu de prévoyance, de modération et de retenue, à les franchir sans trop de souffrance, ne songeaient qu'à se dédommager, aux époques d'activité lucrative, des privations endurées dans les temps de chômage, dépensaient régulièrement tous leurs profits, multipliaient en même temps le nombre de leurs enfants avec une fécondité bestiale, et craignaient encore moins de surcharger la place d'ouvriers que les chefs d'entreprises de l'encombrer de produits, il n'est pas douteux qu'ils contribueraient puissamment par cette conduite à augmenter la gravité des crises préparées par l'imprudence de leurs supérieurs.

Mais faudrait-il dire, comme on le fait sans cesse, que ces maux sont l'œuvre de l'industrie, qu'ils sont l'effet naturel et nécessaire de ses progrès, de son activité croissante? Assurément non. Il est bien évident que l'industrie, qui n'est qu'un moyen, ne peut pas être responsable de l'abus qu'on fait de ses pouvoirs. La liberté d'en user ne commande, certes, à personne d'en faire un mauvais emploi. Si la concurrence est un stimulant énergique, elle est aussi un frein puissant, et plus elle devient générale et active, plus elle fait de la prudence une nécessité. Quel est, en effet, le régime où l'activité ait plus besoin d'être intelligente et circonspecte, où l'on soit plus averti de la nécessité de se maîtriser et de se modérer? Ce n'est pas, à coup sûr, parce que des milliers d'hommes se livrent à la même profession que moi que je suis entraîné à produire outre mesure. Ce n'est pas parce que les ouvriers sont entourés de concurrents innombrables qu'ils sont poussés à se multiplier avec excès. Si donc les populations industrieuses tombent si souvent dans des situations critiques, il ne faut pas l'attribuer aux excitations de la concurrence, mais au mépris qu'elles font de ses avertissements les plus clairs. Les maux qu'elles endurent sont l'œuvre de la passion et de la sottise, et non celle du régime industriel, dont elles méconnaissent les plus sages et les plus simples lois.

L'incroyable méprise où tombent nos faiseurs d'utopies consiste à supposer que le législateur pourrait placer les hommes dans une situation économique telle qu'elle les dispensât de toute vertu, telle qu'elle fît le bonheur de tous sans imposer de devoirs à personne. Ne leur parlez pas d'activité, de patience, de courage, de prévoyance, d'économie, de contrainte morale. Tout cela, nécessaire peut-être dans un régime vicieux, ne l'est qu'à cause de ce régime, et ne le serait pas dans un état social plus habilement, plus savamment organisé. L'essentiel est de trouver cet état, d'inventer une organisation qui fonctionne comme d'elle-même, et fasse le bonheur des hommes par la seule vertu de l'institution.

Est-il besoin de faire remarquer ce qu'il y a d'insensé dans une telle poursuite? On court après un état qui, non-seulement n'est pas possible, mais qui n'est pas même désirable; car il serait le renversement de cette loi fondamentale de l'humanité

et de la société, qui veut que la situation de chacun, en tenant compte de l'état où il est né, dépende surtout de sa conduite, et se proportionne à l'activité, à l'intelligence, à la moralité, à la persistance de ses efforts.

Sûrement le devoir du législateur est d'écarter, autant qu'il le peut, tout ce qui tend à rendre la pratique de ces devoirs plus difficile. Il ne saurait mettre assez de soin à réprimer, d'où qu'elles viennent, les prétentions injustes. Il doit à tous protection et sûreté. J'accorderai volontiers qu'il doit protection surtout aux classes les moins heureuses. Plus elles sont faibles, et plus elles ont besoin d'être défendues; plus elles sont dénuées, et moins elles peuvent supporter l'injustice. Il faut les mettre, autant que possible, à l'abri de toute exaction, de toute fraude, de toute oppression; éloigner d'elles tout ce qui tend à les corrompre; leur donner accès à tous les travaux; empêcher qu'elles ne soient trompées dans leurs échanges; veiller avec une sollicitude paternelle à la conservation de leurs petits capitaux, si lentement et si péniblement amassés; leur rendre l'acquisition de la propriété aussi facile qu'il est légitimement possible de le faire.

Mais, plus on va au fond de cette question, et plus on acquiert l'assurance que, rigoureusement, les devoirs du législateur ne s'étendent pas plus loin, et qu'après avoir placé les populations dans une situation qui n'accorde à aucun ordre de citoyens d'injuste privilége sur aucun autre, qui les protége également tous, qui leur laisse, dans la mesure de la justice, la pleine disposition de leurs moyens d'action, il doit, autant qu'il le peut, éviter de rien faire qui trouble le mouvement d'ascension et de décadence auquel ils sont naturellement livrés, et qui les empêche de se classer ainsi que le veut le jeu libre et régulier de leurs forces.

Il y a les meilleures raisons, à mesure surtout que la justice sociale devient plus exacte et plus complète, pour s'abstenir de déranger ce mouvement naturel des individus, des familles, des classes, et pour laisser, même aux plus faibles, autant que cela est humainement possible, le soin de leur avancement.

Plus l'état social s'améliore, et plus la situation où se trouvent les classes même les moins heureuses devient favorable,

comparativement à l'état d'où sont sorties les générations qui les ont précédées, celles surtout qui sont arrivées les premières ; et quand celles-ci ont su se faire jour, malgré leur dénûment, à travers toutes sortes d'obstacles, comment craindre que celles qui leur succèdent aujourd'hui, au milieu de la protection, des sympathies et des facilités de toute espèce qui les entourent, ne puissent parvenir à s'affranchir aussi des maux de leur situation ? Il leur faut encore sûrement de l'activité, de la conduite, du courage ; mais serait-il désirable et serait-il juste qu'elles pussent s'élever sans aucun effort ?

Il faut songer d'ailleurs à la véritable impossibilité qu'il y a de les faire progresser plus rapidement que ne le comporte la nature des choses, et de les transformer, au gré de leur impatience et de la nôtre, en classes riches et cultivées. Il faut songer qu'on ne parviendrait pas à les enrichir en leur donnant beaucoup ; qu'on n'y parviendrait pas en leur partageant tout ; que, pût-on leur donner spontanément la richesse matérielle, on ne leur donnerait pas du même coup la richesse intellectuelle et morale ; qu'il n'y a rien au monde de plus impossible que d'improviser leur fortune et leur éducation ; que leurs progrès doivent être surtout leur propre ouvrage, et qu'on ne peut, pour ainsi dire, rien attendre pour elles que d'elles-mêmes, de leurs constants efforts, de leur activité patiente, de leurs lentes accumulations, du concours, en un mot, de toutes les vertus nécessaires à la transformation de leur existence.

On ne saurait, d'un autre côté, se préoccuper trop sérieusement du grave danger qu'il y a à vouloir accélérer outre mesure l'amélioration de leur condition. Ce que par là on parvient surtout à hâter démesurément, c'est le progrès de leurs prétentions, de leurs exigences, de leur ambition ; et ce qui résulte de ce progrès, si déplorable quand il n'est pas réglé, c'est, au sein même du bien-être, un malaise profond, une inquiétude extrême, une irritation qu'on ne peut ni contenir ni calmer ; ce sont des désordres et des crimes de toute espèce. Il arrive ainsi que les pays les plus prospères sont en même temps les plus troublés. Rien ne serait si aisé que d'en citer des preuves. On en trouverait partout, et surtout chez les peuples les plus riches et les plus industrieux. Il a été remarqué

chez nous, par exemple, que sur 21,941 crimes commis dans l'intervalle écoulé de 1828 à 1832, 1,230 seulement l'avaient été par des mendiants, gens sans aveu, et autres individus véritablement indigents. Tout le reste, c'est-à-dire la presque totalité, avait été le fait de gens ayant les moyens de vivre, c'est-à-dire d'hommes dont les passions étaient excitées par des besoins d'un autre ordre, créés et non satisfaits; d'hommes qui s'étaient fait ou à qui l'on avait donné des goûts, des désirs, des habitudes d'esprit supérieurs à leur fortune. Cette situation morale est ce qu'on peut imaginer de plus fatal. Elle rend tout repos et toute satisfaction impossibles; elle empoisonne jusqu'à nos progrès; elle fait que les privations augmentent alors même que l'indigence diminue, et qu'en étant de moins en moins dépourvu, on se sent toujours plus à plaindre. Elle est, en un mot, la principale cause de la misère de ce temps-ci, qui est surtout, ai-je dit, une misère morale, née de l'immodération des désirs, et du peu de soin qu'on a, dans les rangs inférieurs plus encore peut-être que dans les rangs élevés, de régler le progrès de ses besoins sur celui de ses ressources. On ne saurait donc, quand on presse avec tant de vivacité le mouvement des classes laborieuses vers un avenir meilleur, calculer avec trop de soin l'effet des excitations qui résultent de ce déploiement de sympathie; et, pour peu qu'on ait pitié d'elles, on doit bien prendre garde, en voulant accélérer leurs progrès, de ne pas imprimer un mouvement déréglé à leurs passions.

Le mouvement général qui tend à élever toutes les familles vers un état meilleur est régi par des lois qu'il est impossible d'éluder, et auxquelles il faut, bon gré mal gré, qu'elles apprennent à se soumettre. Ce progrès, au début surtout, ne peut avoir lieu qu'avec une extrême lenteur. Il est soumis à des gradations inévitables, à de nombreuses oscillations, à des perturbations plus ou moins graves. Il ne saurait être le même pour toutes les familles d'ailleurs : ne partant pas toutes du même point, ne s'avançant pas par les mêmes voies, ne disposant pas des mêmes ressources et des mêmes forces, il est matériellement impossible qu'elles avancent du même pas; et l'inégalité, même sous le régime le plus libéral et le plus juste, est une loi de leur développement. Non-seulement cette

inégalité est la compagne naturelle de leurs progrès, mais elle en est la condition nécessaire; elles n'avancent que parce que, à chaque génération, chacune d'elles peut partir du point où elle se trouve, et se promettre de faire un chemin proportionné à l'intelligence et à l'énergie de ses efforts. Vouloir les faire partir toutes du même point et marcher d'un mouvement égal, ce serait évidemment les arrêter toutes, et surtout celles qui, par la puissance de leurs facultés et des ressources accumulées dont elles disposent, sont les plus capables d'ouvrir et de frayer aux autres la voie.

Ajoutez que, dans la meilleure organisation sociale, la misère, comme l'inégalité, est, dans un certain degré, chose inévitable, et que, comme elle aussi, elle est un élément du progrès social. Vous dites qu'elle est incompatible avec la civilisation : je dis qu'elle en est inséparable. Vous trouvez qu'elle est un mal hideux : ajoutez qu'elle est un mal nécessaire. Plus l'humanité, dans son développement, avait à redouter l'effet de certains vices, et plus il était essentiel qu'ils fussent entourés de maux capables de l'en détourner. Il est bon qu'il y ait dans la société des lieux inférieurs où soient exposées à tomber les familles qui se conduisent mal, et d'où elles ne puissent se relever qu'à force de se bien conduire. La misère est ce redoutable enfer. C'est un abîme inévitable, placé à côté des fous, des dissipateurs, des débauchés, de toutes les espèces d'hommes vicieux, pour les contenir, s'il est possible, pour les recevoir et les châtier s'ils n'ont pas su se contenir. Il ne sera peut-être donné qu'à la misère et aux salutaires horreurs dont elle marche escortée de nous conduire à l'intelligence et à la pratique des vertus les plus vraiment nécessaires aux progrès de notre espèce et à son développement régulier. Si elle ne dit rien aux natures complétement déchues, aux âmes tout à fait avilies, elle offre un salutaire spectacle à toute la partie demeurée saine des classes les moins heureuses; elle est faite pour les remplir d'un salutaire effroi; elle les exhorte aux vertus difficiles dont elles ont besoin pour arriver à une condition meilleure; elle leur rend possibles et même faciles la patience, la modération, le courage, l'économie, et cette autre contrainte, la plus nécessaire de toutes, à laquelle elles doivent se soumettre pour limiter

leur fécondité, et ne pas appeler à la vie des générations plus nombreuses que ne leur permettent d'en élever l'espace demeuré libre autour d'elles et les ressources dont elles peuvent disposer.

§ 9. — De la fausse philanthropie. — Aberrations touchant la question de la population.

Il y a quelque chose d'inexcusable dans le peu de soin que la nouvelle économie politique met à instruire les classes ouvrières de ces lois naturelles du mouvement social, et des conditions auxquelles sont inévitablement subordonnés leur pénible affranchissement de la misère et leur douloureuse rédemption de l'état imparfait où elles sont nées. On a le tort tout à la fois de demander pour elles des choses insensées, et de n'attendre leur salut que de ce que la société fera pour elles ; de croire à la possibilité de les relever pour ainsi dire sans leur concours. Non-seulement on oublie de leur dire qu'elles ont autant besoin de vertu personnelle que de justice sociale ; mais on repousse avec dédain, comme inutiles et impuissantes, les vertus privées dont elles peuvent le moins se passer, et qui seraient les plus capables d'améliorer leur sort.

C'est ainsi, par exemple, que l'on conteste à leur sujet la puissance de l'épargne. Commencez, dit-on, par leur donner le moyen de faire des économies ; reconstituez la société sur des bases plus justes [1]. — Avait-on commencé par là pour les familles innombrables que le travail et l'épargne ont élevées ? Étaient-elles moins dénuées ? Vivaient-elles sous des lois plus libérales et plus douces ? L'épargne a été possible à tous les âges de la société. Elle l'a été aux individus les plus malheureux, sous les régimes les plus violents et les plus iniques. Elle fut possible aux esclaves de l'antiquité ; elle l'était aux serfs du moyen âge ; elle l'est aux esclaves de nos colonies,

[1] M. Buret, *De la misère des classes laborieuses, etc.*

dont plusieurs milliers trouvent tous les ans dans leur pécule le moyen d'opérer leur rachat; elle l'est, parmi nous, à des individus placés au plus bas degré de l'échelle sociale; elle l'est aux mendiants de quelque énergie, lesquels parviennent souvent à accumuler des sommes considérables..... Et elle aurait cessé d'être possible aux ouvriers ! et elle le serait de moins en moins à mesure que les voies de travail s'étendraient davantage, que les monopoles disparaîtraient, que la liberté serait plus grande et la sûreté de tous plus complète ! Le moyen, s'il vous plaît, de comprendre ceci ?

On conteste également la nécessité et l'efficacité de la vertu désignée par le nom de contrainte morale. Les excès de population, observe-t-on, sont un effet de la misère, plutôt qu'ils n'en sont la cause. Donnez aux familles humaines des moyens réguliers d'existence, et vous n'aurez pas à craindre qu'elles se développent trop rapidement. Partout où la population a des ressources, elle a de la prévoyance, et elle ne s'accroît qu'avec mesure; partout où elle est assez misérable et assez déchue pour désespérer de se relever, la prévoyance lui devient inutile, et elle s'accroît sans aucun frein. Voyez combien son accroissement est plus calme et plus régulier en Autriche qu'en Angleterre, en France qu'en Irlande, et en général dans les classes aisées que dans les classes pauvres.

D'accord. Je reconnais sans difficulté la justesse de cette remarque, que les classes très-misérables croissent ordinairement avec leur misère, et que c'est à l'extrême limite du dénûment que les êtres humains se pressent en plus grand nombre, comme pour se disputer le droit de souffrir [1]. J'admets ce que l'on dit des pauvres irlandais, que, destitués de prévoyance, parce qu'ils sont privés d'espoir, ils pullulent au hasard, comme des plantes sauvages dans un champ abandonné. Mais de ce que l'extrême misère, en devenant une cause d'imprévoyance, pousse à un accroissement déréglé de la population, s'ensuit-il que les accroissements déréglés de population ne sont pas une cause de misère ? et en demeure-t-il moins vrai que, sur les points où la population est déjà trop nombreuse relativement à la demande du travail, elle aurait besoin

[1] M. Buret, *De la misère des classes laborieuses, etc.*

de limiter sa fécondité? Qui pourrait le contester sans démence?

Commencez par rendre cette limitation possible, dit-on; donnez aux familles humaines des moyens réguliers d'existence, et leur accroissement se régularisera. La proposition est singulière! Donnez des moyens d'existence! comme si ces choses-là se donnaient! Comme si d'ailleurs il pouvait suffire de donner des moyens de vivre réguliers pour créer des familles régulières! Comme si, enfin, les choses avaient pu commencer par là! Comme si chacun n'était pas parti du dénûment pour arriver à la possession du bien-être, et n'avait pas dû puiser en soi-même les vertus nécessaires pour l'acquérir et le conserver! Sans doute ces vertus, et celle notamment dont il s'agit ici, sont particulièrement difficiles aux classes encore très-dénuées; mais le fait prouve qu'elles ne leur sont pas impossibles; et ne tombe-t-il pas sous le sens qu'elles leur sont d'autant plus indispensables qu'elles ont fait moins de progrès?

Elles ne leur sont pas impossibles; car, au milieu même des classes à qui l'on a donné le nom significatif de *prolétaires*, et qui sont celles de toutes où la population s'accroît le plus irrégulièrement, il y a toujours un certain nombre de familles dont l'accroissement est moins désordonné, et l'on ne conçoit pas trop pourquoi la réserve et la retenue qu'elles ont la vertu de s'imposer ne seraient pas possibles à beaucoup d'autres. J'ajoute que cette contrainte leur est particulièrement nécessaire. Est-il besoin de le prouver? et quand on loue les classes aisées de ne s'accroître qu'avec mesure, y a-t-il quelque bon sens à dire qu'il convient aux classes pauvres de ne s'imposer à cet égard aucun frein?

C'est quelque chose d'inouï que les écarts de raisonnement où l'on se jette, de propos délibéré, sur cette grave et délicate matière.

S'il arrive, sur quelques points, que la population croisse moins rapidement que la richesse, on n'hésite pas à signaler cet état de choses comme un fait économique infiniment heureux; et néanmoins on ne veut pas entendre dire que la population doit proportionner sa fécondité à l'étendue de ses ressources : le fait, excellent s'il est providentiel, serait qualifié

d'immoral si l'on pouvait soupçonner qu'il est le résultat de la volonté de l'homme.

On n'a pas de termes assez forts pour blâmer en général une production outrée; on ne cesse de dire qu'il est insensé de trop accroître la masse des produits : et, dans le même temps, on ne voit rien que de très-sensé à multiplier indéfiniment la masse des hommes. Le fait d'encombrer la place de marchandises est extravagant : celui de la surcharger d'ouvriers ne présente rien que de simple et de raisonnable.

On parle de la contrainte morale comme d'une vertu tout à fait convenable dans les classes riches et aisées; et quant à celles à qui elle serait plus particulièrement indispensable, on n'admet pas qu'elle puisse leur être recommandée.

Souhaiter que les pauvres gens sussent s'imposer à cet égard quelque réserve, c'est les traiter comme des abstractions, et oublier qu'ils sont des hommes comme les gens riches; et l'on perd de vue, en s'exprimant de la sorte, que les gens riches sont des hommes aussi, et que cette réserve, qu'ils s'imposent, pourrait bien peut-être être pratiquée par ceux à qui leur situation la rend plus impérieusement nécessaire. On ne prend pas garde d'ailleurs que, s'il est interdit de prêcher cette vertu aux pauvres gens parce qu'ils sont hommes, il n'en est plus une seule qu'il soit permis de leur recommander.

Je n'exagère rien en disant qu'on est moins prévoyant, et l'on s'en fait gloire, dans la multiplication des hommes que dans celle des plantes et des animaux. Personne ne croirait agir sensément s'il ne proportionnait le nombre de ses bestiaux à l'étendue de ses herbages; s'il voulait contraindre son champ à nourrir trois ou quatre fois plus d'arbres ou de céréales que, dans l'état où il se trouve, il n'est capable d'en porter. Mais ou n'y regarde pas de si près quand il s'agit de l'accroissement des familles humaines, et l'on n'admet pas qu'à cet égard il faille tenir compte des ressources dont on dispose et de l'espace qu'on a devant soi.

On raisonne toujours comme s'il n'y avait pas de borne assignable au nombre des hommes. On ne prend pas garde qu'il n'y a, dans chaque pays, à chaque moment donné, qu'une certaine population qui puisse vivre; que chaque famille n'a devant elle qu'un espace déterminé et limité, et que cha-

cune ne peut mener à bien qu'un très-petit nombre d'hommes.

On se rassure en considérant les facilités de l'émigration. Le monde, observe-t-on, est vide d'hommes après six mille ans d'existence. Le beau malheur quand, sur quelques points privilégiés, il y aurait de grandes fabriques d'hommes pour peupler le globe désert! A merveille : croissez et multipliez, ouvriers de Londres et de Paris ; l'espace ne manque pas sur les plateaux du Thibet et dans les pampas de l'Amérique méridionale. Reste à savoir seulement si les populations dont on provoque ainsi la naissance seront bien heureuses d'être nées pour aller peupler les déserts de l'Amérique et de l'Asie.

On insiste sur les besoins de la colonisation. Comment, dit-on, se peuplerait le monde s'il ne naissait sur les points habités et cultivés que la population qui peut y vivre? N'est-ce pas grâce aux excédants de population que se sont formées, dans tous les temps, de nouvelles colonies, et que l'espèce humaine s'est successivement répandue sur tous les points de la sphère terrestre aujourd'hui habités? Ne reste-t-il pas à peupler d'immenses et féconds espaces? N'est-il pas heureux qu'il naisse sur les points du globe où la civilisation a acquis le plus de développement une population surabondante, que le défaut de place, d'air, d'aliments, que l'inquiétude, les privations, les souffrances poussent impérieusement à déserter la terre natale pour aller s'établir sur des points inoccupés ou non suffisamment occupés? Et les familles qui créent la population vouée à cette destinée, n'obéissent-elles pas, sans le savoir, à une loi providentielle, et ne contribuent-elles pas d'une manière puissante aux progrès du genre humain? Ne sont-ce pas même les populations au sein desquelles pullulent le plus de ces misérables, destinés en naissant à l'expatriation, qui servent le mieux les intérêts de la race humaine?

Non, répondrai-je ; et, dans ce légitime intérêt de la colonisation que vous invoquez, rien ne serait si désirable que de voir se modérer et se régler le mouvement des naissances. Il n'est point d'œuvre, en effet, qui requière des natures plus fortes, plus intelligentes, plus énergiques que la colonisation, et ce n'est pas avec les populations de pacotille nées dans les grands centres industriels qu'on ira fonder au loin de nouveaux peuples. L'essentiel, d'ailleurs, n'est pas que le monde se peu-

ple vite, mais qu'il se peuple bien; l'essentiel est qu'il se forme dans les pays à coloniser des noyaux de population respectables, dignes de la confiance des autres hommes, et autour desquels on puisse aller se grouper avec sécurité : il n'y a de colonisation utile et désirable que celle-là, et celle-là on ne la formera pas avec les myriades d'êtres étiolés et corrompus qui naissent, dans notre imparfaite civilisation, de l'abus des forces génératrices, mais avec les races saines et vigoureuses qu'on trouve là seulement où la population a pris un développement régulier [1].

On dit encore que toute la population, excessive ou non, est une richesse ; et, au même instant, on signale toute une série de fléaux, les épidémies, la peste, la famine, les révolutions, la guerre civile et extérieure, comme le correctif obligé et inévitable des excès de population. On n'a pas l'air de comprendre ce qu'il y a d'extravagant à qualifier de richesse un bien qui provoque de tels maux et exige de pareils remèdes.

Si la misère et la maladie amènent la destruction d'une population surabondante, on s'en réjouit presque comme d'un mal devenu nécessaire, et l'on n'a pas une parole de blâme pour le fait d'avoir appelé cette triste population à la vie. « Avez-vous des enfants? demandait-on en Angleterre à un

[1] Le sens des observations auxquelles je me livre ici, et des remarques du même genre qu'ont pu faire d'autres écrivains de l'école de Malthus, n'est pas, comme semble le penser M. Reybaud (*J. des écon.*, n° 2, p. 191 à 195), que la contrainte morale doit s'exercer à tort et à travers. Toutes les vertus ont besoin d'être intelligentes. Ce n'est même qu'à ce prix qu'elles peuvent demeurer des vertus. Mais de ce que le sentiment qui porte l'homme à se reproduire ne doit pas être arbitrairement réprimé, s'ensuit-il qu'on ne lui doive imposer aucune limite? Tous nos sentiments, tous, sans exception, ont besoin d'être plus ou moins réglés : et, à la différence des autres, celui-ci, le plus impérieux de tous, et celui dont les effets tirent le plus à conséquence, serait précisément le seul qu'aucune loi morale ne devrait restreindre! La seule règle de l'homme ici serait d'obéir à ses instincts, de satisfaire brutalement ses appétits, et de s'en remettre pour les suites à la Providence!... Je demande à M. Reybaud la permission de le renvoyer sur ce point à des réflexions que j'ai faites ailleurs (*Mémoire à consulter sur les principales questions que la Révolution de juillet a fait naître, etc.*), et qui compléteront mes remarques actuelles (*a*).

(*a*) Voy. *Œuvres* de Charles Dunoyer, tome V, *Considérations sur l'histoire de trois révolutions*.

ouvrier indigent. — Non ; j'en ai eu deux ; mais, grâce à Dieu, ils sont morts. — Vous êtes satisfait de la mort de vos enfants ! — Oui ; je suis débarrassé du fardeau de les nourrir, et eux, pauvres chères créatures, ils sont affranchis des misères de cette vie mortelle[1]. » Or, voulez-vous savoir quel nom on donne à de tels sentiments ? On appelle cela de l'intelligence et de la force morale. De sorte que l'intelligence et la force morale consistent, non pas à s'affliger d'avoir fait naître des enfants dans une condition misérable où ils ne pouvaient vivre que pour souffrir, mais à savoir se réjouir quand la mort est venue mettre fin à leur misère. Voilà qui est au mieux. Seulement, les choses étant ainsi, je ne sais plus que penser des paroles de cet autre indigent qui disait : *Chaque jour de ma vie je demande pardon à mes enfants de les avoir fait naître si pauvres.* Le père malheureux qui éprouvait ce juste remords n'avait apparemment ni intelligence ni morale.

Mais on se lasserait à énumérer les balivernes qu'il a plu à quelques esprits de débiter sur ce grave sujet. S'il est une vérité naturellement évidente, c'est qu'un des premiers besoins des familles qui visent à s'élever à une condition meilleure est de régler dans leur sein le mouvement des naissances ; de tenir compte, dans leur accroissement, des facilités et des difficultés de leur situation ; de proportionner la production des hommes, comme celle des choses, à la demande qui en est faite et à la possibilité d'en trouver le placement et l'emploi. Ce que peut éprouver de souffrances, en Angleterre, la portion la plus misérable des classes laborieuses, dû en partie, comme ailleurs et plus qu'ailleurs peut-être, à l'exagération des entreprises et aux vices de la législation, provient surtout de l'imperfection des mœurs de cette partie de la nation anglaise, de son penchant à l'ivrognerie notamment, et plus particulièrement encore du manque absolu de réflexion avec lequel elle pullule. Ce dernier fait n'est pas susceptible de la moindre contestation. Si, malgré les perfectionnements mécaniques, malgré le développement de la production, qui a permis à la plupart des industries d'employer infiniment plus de monde, et à telle d'entre elles, par exemple, d'occuper une masse

[1] Voy. Buret, *De la misère des classes laborieuses.*

trente-sept fois plus considérable d'ouvriers qu'il y a un siècle, il est pourtant arrivé que beaucoup d'ouvriers n'ont pu trouver d'occupation, et que la situation d'une partie de ceux qui en avaient s'est plus ou moins détériorée, c'est évidemment que la création des produits, toute déréglée qu'elle a pu être, a été moins effrénée encore que celle des hommes. Il y a eu abus, abus manifeste, abus monstrueux des forces génératrices. Cela est démontré par ce seul fait que la demande du travail, en se décuplant, en se centuplant peut-être, est pourtant demeurée au-dessous de l'offre que faisait de ses bras une population d'ouvriers toujours plus nombreuse. Cela est encore mieux établi par tout ce qu'on a publié d'informations sur la situation des classes ouvrières. Les commissaires enquêteurs, dans leurs visites aux familles malheureuses, rencontrent partout des légions d'enfants. M. Buret en a compté, à Liverpool, dans une seule rue, jusqu'à cent quarante, de l'âge de quatre à huit ans, vaguant dans la boue, nu-pieds et à peine vêtus. Il nous fait visiter à Londres, dans l'affreux quartier de Bethnal-Green, les familles de plusieurs ouvriers dans la plus grande détresse, dont il loue l'intelligence et la moralité, et qui, tout intelligents et tout moraux qu'ils sont, n'en ont pas moins fait naître dans la fange et dans l'ordure où ils vivent des troupes de six et de huit enfants. On trouverait aisément, là et ailleurs, des familles de malheureux encore plus nombreuses. Rien n'est moins rare en Angleterre, et surtout en Irlande, que d'en voir de très-pauvres qui ont donné naissance jusqu'à douze et à quinze enfants. Le fait d'une population excessive, surtout dans les classes inférieures de la société, est, là, le plus saillant des faits économiques : fait volontaire et désastreux, qui ne tient pas nécessairement, quoi qu'on en dise, à la condition misérable de ces classes, puisqu'il est loin d'être universel parmi elles ; mais qui, bien certainement, est la principale cause de leur misère et des maux affreux qu'elles endurent.

Combien donc n'est-il pas déraisonnable de contester la nécessité, en certains lieux du moins, de la seule vertu qui puisse modifier un tel état? L'école socialiste ne veut pas entendre parler de cette sorte de contrainte. Elle ne connaît, elle, que le principe : *Tout homme vivant a le droit de vivre.* Sûrement,

tout homme vivant a le droit de vivre ; il a le droit de vivre cent ans, il a le droit de vivre mille ans.... S'IL PEUT. Mais de ce qu'il a le droit de devenir centenaire, s'ensuit-il que la société est obligée de lui garantir cent ans de vie? De ce que tout homme vivant a le droit de vivre, s'ensuit-il que les autres sont obligés de le nourrir? Et quand la communauté voudrait se charger de nourrir tout ce qui a le droit de vivre, s'ensuit-il aussi qu'elle le pourrait? Y a-t-il un système qui ait la vertu de faire subsister tout ce qui pourrait avoir envie de naître?

Les socialistes ne croient pas aux excès de population, je le sais. L'école de Fourier n'a pas même prévu qu'elle dût s'accroître, et, après avoir logé tous les humains dans de magnifiques palais, contenant de 1,800 à 2,000 âmes de population, ni plus ni moins, elle ne dit pas ce qu'elle compte faire des surcroîts de population qui chaque jour pourront survenir. Mais nous est-il permis, à nous, économistes de la vieille école, qui, à défaut de génie, sommes tenus d'avoir un peu de bon sens, nous est-il permis de commettre de telles inadvertances? et s'il est vrai, non-seulement que la population croît, mais que sur divers points, et surtout dans certaines classes, elle croît souvent d'une manière infiniment trop rapide, de manière à rendre vaines toutes les corrections qu'on pourrait faire subir à la législation, toutes les extensions nouvelles qu'a pu recevoir l'industrie, avons-nous rien de mieux à faire que d'avertir les classes qui tombent dans cet excès des maux qui en résultent pour elles, et de l'indispensable besoin qu'elles auraient de faire, à cet égard, un usage plus intelligent et mieux réglé de leurs forces ?

La pratique de cette vertu, observe-t-on, est difficile. La pratique de celle-là et de toutes; qui le pourrait nier ? Le travail est difficile au paresseux, l'épargne au dissipateur, la continence au voluptueux. Toute vertu est d'une pratique difficile, et c'est même pour cela qu'elle est une vertu. Elle est difficile même pour l'homme vertueux, à plus forte raison pour l'homme faible, à plus forte raison pour le vicieux; et, comme il y a naturellement dans la société beaucoup d'hommes vicieux et faibles, ce serait certes une grande folie d'attendre qu'on s'y conduira, tout à l'heure, comme s'il ne s'y trouvait que des hommes vertueux et forts. Espérer qu'on ne verra plus bientôt

de gens vicieux dans la société ! autant espérer qu'on ne verra plus dans la forêt ni ronces, ni broussailles; qu'il n'y poussera que des arbres sains, à tige droite et vigoureuse, et assez heureusement espacés pour se soutenir et se stimuler les uns les autres, sans se faire réciproquement aucun tort. Encore cet espoir serait-il comparativement raisonnable; car, enfin, le cultivateur, maître de son bois, peut en régler à son gré la culture, écarter les arbres contrefaits, extirper les plantes parasites, remplacer par de plus robustes les sujets faibles et étiolés, pratiquer des éclaircies là où la semence a été répandue trop épaisse. Mais le législateur n'a pas les mêmes pouvoirs dans la société. Tout ce qui vit a le droit de vivre. Placé au milieu des hommes, son devoir est de les protéger tous, en réprimant du mieux qu'il peut les entreprises injustes des uns sur les autres, mais en respectant d'ailleurs leur libre arbitre, et en laissant, à beaucoup d'égards, aux tristes conséquences du vice et de l'inconduite le soin d'élaguer ce qu'il peut y avoir parmi eux de plus imparfait et de plus vicieux. C'est un travail d'épuration qui s'accomplit spontanément, mais avec une excessive lenteur; et il s'écoulera sans doute nombre de siècles avant que les hommes aient suffisamment appris, non-seulement à mettre dans leurs rapports une justice exacte, mais encore à faire, par rapport à eux-mêmes, un usage intelligent et raisonnable de leurs facultés.

Ai-je dit que ces progrès fussent faciles ? Non; j'ai dit qu'ils étaient possibles et nécessaires, et qu'il n'y avait pas d'artifices d'organisation sociale qui pussent en tenir lieu. La tâche que nous avons devant nous est simple et claire. Nous n'avons qu'à poursuivre cette œuvre de l'affranchissement du travail et des échanges, qui a été commencée il y a vingt siècles, et qui est si loin encore d'être achevée; et, en même temps, à tâcher de faire acquérir aux populations laborieuses les habitudes de prudence qu'exigent de plus en plus, à mesure que la société devient plus nombreuse et plus active, la pratique éclairée de l'industrie et le développement régulier des familles. Les novateurs qui sont venus, depuis quelques années, jeter au travers de ce grand et ancien travail leurs projets subversifs de rénovation sociale, poursuivent une œuvre de ténèbres, et qui ne conduirait qu'à la confusion et au chaos. On le voit assez

déjà par le trouble qu'ils ont mis dans les plus saines intelligences. Des esprits qui ne manquent certes ni de sagacité ni de force nous viennent signaler avec un puéril effroi je ne sais quelles analogies qu'ils aperçoivent, disent-ils, entre l'époque actuelle et celle qui a précédé la chute de l'empire romain. On croit la civilisation menacée de nouvelles irruptions de barbares, qui devraient s'élancer, non pas cette fois des régions polaires, mais des rang inférieurs de la société. On rappelle enfin, comme pouvant être prochainement adressées à ces futurs envahisseurs, les paroles qui allaient éveiller les convoitises des barbares sur les bords du Danube, à l'époque où Tertullien signalait au monde avec éloquence l'excès prétendu de la civilisation romaine : « *Levez-vous, races opprimées*, etc. [1]. » Ce sont là de singuliers rapprochements et un plus singulier langage. Où sont aujourd'hui, en bonne conscience, les hommes qu'on peut assimiler aux malheureux que Rome immolait dans les cirques et qu'elle faisait si cruellement servir à ses spectacles ? L'histoire de la civilisation, depuis la chute de l'empire romain, n'est, à proprement parler, que l'histoire de l'avancement des classes laborieuses. Leur progrès a été constant. Jamais il n'a été fait d'efforts plus bienveillants, plus étendus, plus universels qu'aujourd'hui pour leur venir en aide. Et c'est là le temps qu'on pourrait choisir pour leur dire : « *Levez-vous, opprimés !...* »

Il est vrai que les efforts qu'on fait en leur faveur peuvent ne pas être tous aussi éclairés qu'ils sont sincères. Ils ne s'attaquent pas assez peut-être aux principales difficultés. Ils en ont jusqu'ici laissé subsister un bon nombre ; et il y aura fort à faire, il faut l'avouer, avant que les populations aient été placées dans des conditions telles que les rapports entre les diverses classes de la société soient ce que naturellement ils doivent être ; avant qu'on ait suffisamment réduit les monopoles, les règlements arbitrairement restrictifs, les tarifs de douanes compliqués, les innombrables dispositions législatives qui gênent de tant de manières encore la liberté du travail et celle des transactions. Ces mesures, calculées partout, soi-disant, dans l'intérêt de la société, y jettent, en réalité, les per-

[1] M. Buret, *De la misère des classes laborieuses, etc.*

turbations les plus graves et nuisent également à sa prospérité et à son repos.

Passe donc qu'on travaille à faire subir à notre régime économique actuel des modifications successives, dont le résultat soit d'établir entre toutes les classes des rapports toujours plus exacts de justice et de liberté. Mais le reste, à vrai dire, ne regarde que les individus. C'est à eux, dans quelque état qu'ils se trouvent, à tâcher de faire de leurs forces un usage assez actif et assez avisé pour arriver à une condition meilleure. Ce serait véritablement servir les classes en faveur desquelles on fait appel à notre sympathie que de leur imposer, à mesure qu'elles jouissent d'une liberté et d'une sécurité plus entières, une plus grande responsabilité. Non-seulement il ne faut pas leur accorder cette initiation violente à la propriété qui est sollicitée pour elles; non-seulement il n'est pas permis de les enrichir par des spoliations, ni de les favoriser par aucune sorte d'injustice; mais c'est réellement leur nuire que de leur accorder des secours abusifs, que d'alimenter leur paresse, que d'inspirer de la sécurité à leur imprévoyance, que d'éveiller prématurément leur sensibilité, que de ne pas laisser le progrès de leur éducation se subordonner naturellement à celui de leur fortune; et ce peut être pour de bons esprits le sujet d'un doute sincère, que de savoir si la part de leurs maux qui est justement imputable à la société, et les dangers dont elles la menacent, ne sont pas autant venus de l'assistance peu judicieuse qu'elle leur a accordée que de la justice insuffisante qu'elle leur a rendue.

LIVRE CINQUIÈME.

DES DIVERS ORDRES DE TRAVAUX ET DE FONCTIONS QU'EMBRASSE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE.

§ 1. — Récapitulation : des conditions de la liberté, et de l'ordre dans lequel se succèdent les diverses phases de l'évolution sociale.

J'ai cherché, dans les quatre premiers livres de cet ouvrage, quelles sont les conditions de la liberté, considérée d'une manière générale et en dehors de tout mode spécial d'activité.

On a vu qu'elle dépend :

1° De la race ;

2° Des circonstances extérieures ;

3° De la culture.

C'est-à-dire que les hommes parviennent d'autant plus à agrandir la sphère de leur activité, et à acquérir le pouvoir d'agir avec facilité et avec puissance :

Que la nature les a doués d'organes plus parfaits;

Qu'ils se trouvent placés dans des circonstances plus favorables au développement de leurs forces ;

Et finalement qu'ils les ont plus développées.

Je me suis appliqué surtout à montrer combien la liberté dépend du degré de culture. J'ai fait la revue des principaux mo-

des d'existence par lesquels l'espèce humaine paraît avoir passé successivement, et j'ai constamment trouvé que l'homme était d'autant plus libre qu'il était parvenu à un état de culture plus perfectionné.

Ainsi les faits nous ont clairement démontré qu'il y avait de la liberté dans la *vie nomade* plus que dans la *vie sauvage*; dans la *vie sédentaire* plus que dans la vie nomade; dans la *servitude du moyen âge* plus que dans l'*esclavage domestique des anciens*; sous le *régime des priviléges* plus que dans la demi-servitude du moyen âge; sous la *concentration exagérée des pouvoirs* qui a succédé au régime des priviléges, plus que sous ce régime même; et finalement, qu'il y en aurait plus qu'en aucun des précédents états sous une *autorité centrale convenablement limitée*, forte seulement pour la répression des actes nuisibles, mais destituée d'ailleurs de tout caractère oppressif, de toute attribution arbitraire et ne pouvant ni gêner aucun travail inoffensif, ni permettre que personne s'empare d'aucune branche de l'activité productive à l'exclusion du reste des hommes. Et, en effet, arrivés ainsi à cette manière de vivre, que nous avons appelée le *régime industriel*, la *vie industrielle*, il nous a paru, tout en tenant compte des obstacles et des limites que rencontrait encore ici la liberté, que ce mode d'existence était, de tous ceux que nous avions traversés, le mieux approprié à la nature de l'homme, le plus favorable au plein développement de ses facultés, celui en un mot dans lequel il pouvait devenir le plus libre.

§ 2. — Objet du présent livre.

Je reviens maintenant sur ce dernier état. Après l'avoir considéré dans son ensemble, il me reste à l'envisager dans ses détails. J'ai à parler des divers ordres de travaux et de fonctions qu'il embrasse. J'ai à faire connaître la nature de ces divers modes d'activité, le rôle qui appartient à chacun d'eux dans le jeu de l'organisme social, et principalement les conditions et les moyens d'où dépend leur puissance.

Mais il faut que je cherche d'abord quels sont les modes d'activité que comprend la société industrielle. J'ai fait connaître précédemment sa nature; j'ai dit quel est le caractère commun à tous ses travaux [1]; mais je n'ai pas dit quels sont les travaux et les actions dont la vie industrielle se compose.

L'ordre des idées veut que je commence par là. Avant de chercher à quelles conditions tout travail peut s'exécuter librement dans l'état social dont je m'occupe, il faut que je dise d'abord quel est l'ensemble des professions et des fonctions qui entrent dans l'économie de cet état et qui concourent, sous le régime qui lui est propre, au développement des forces sociales.

§ 3. — Quelles classes de travailleurs sont productrices? Opinions des principaux économistes sur ce point.

Puisque l'industrie, ainsi que nous l'avons vu, consiste à faire quelque chose d'utile aux hommes; puisque *industrie* c'est *production d'utilité*, il est évident qu'il faudra appeler classes *industrieuses* toutes les classes *utiles*, toutes les classes vraiment *productrices*. Mais qui est-ce qui est, et qui est-ce qui n'est pas producteur? et, dans cette multitude de professions qui concourent simultanément à entretenir l'activité sociale, quelles sont celles qui contribuent véritablement à la production? Je ne sais si la chose est très-malaisée à déterminer; mais il est certain qu'à cet égard, on est encore loin de s'entendre.

Dans le langage habituel, on ne reconnaît comme productrices, et l'on n'appelle conséquemment industrielles, que les classes dont l'activité s'exerce sur la nature physique, et dont les produits se réalisent dans quelque chose de matériel. Ainsi l'on appelle producteur, homme d'industrie, le cultivateur, le maçon, le charron, le maréchal, le menuisier, le serrurier, et une multitude d'autres travailleurs qui, à l'aide de certaines forces, de certains outils et d'un certain art, parviennent à fixer de certaines utilités dans les choses. Mais, quant à tous ceux

[1] Voy. ci-dessus, liv. IV, chap. VIII et IX.

qui agissent sur les personnes, quant au médecin, à l'instituteur, à l'avocat, au prédicateur, au fonctionnaire, au musicien, au comédien, etc., on ajoute qu'ils ne sont point des gens d'industrie ; et la raison qu'on en donne, c'est que leur travail ne s'exécute sur aucune matière, qu'il ne laisse après lui rien de réel, rien de durable, rien qui soit susceptible de s'accumuler et de se vendre; d'où l'on conclut qu'il est improductif.

« Le travail de quelques-unes des classes les plus respectables de la société, dit Smith, *ne produit aucune valeur ; il ne se fixe, il ne se réalise dans aucune chose qui se puisse vendre, qui subsiste après la cessation du travail, et qui puisse servir à acheter par la suite une quantité de travail pareille.* Le souverain, par exemple, ainsi que tous les autres magistrats civils et militaires qui servent sous lui, toute l'armée, toute la flotte, sont autant de travailleurs improductifs. *Leur service*, tout honorable, tout nécessaire qu'il est, *ne produit rien avec quoi l'on puisse acheter ensuite une pareille quantité de service.* La protection, la tranquillité, la défense de la chose publique, qui sont le résultat du travail d'une année, ne peuvent servir à acheter la protection, la tranquillité, la défense qu'il faut pour l'année suivante. Quelques-unes des professions les plus graves, et quelques-unes des plus frivoles, doivent à cet égard être mises sur le même rang : ce sont celles des ecclésiastiques, des gens de loi, des médecins, des gens de lettres de toute espèce, et celles des comédiens, des farceurs, des musiciens, des chanteurs, des danseurs d'opéra, etc. *Le travail de la plus noble comme celui de la plus vile de ces professions ne produit rien avec quoi l'on puisse ensuite acheter ou faire faire une pareille quantité de travail. Leur travail* à toutes, tel que la déclamation de l'acteur, le débit de l'orateur ou les accords du musicien, *s'évanouit au moment même qu'il est produit*[1]. »

M. de Tracy, dont l'esprit est si net et si ferme, ne voit pas, à cet égard, les choses autrement que l'auteur de la *Richesse des nations*. Tout en commençant par reconnaître, ce que ne fait pas Smith, que tous nos travaux utiles sont productifs[2], il

[1] *Richesse des nations*, liv. II, chap. III.

[2] « Le vrai est, tout uniment, que tous nos travaux utiles sont productifs. » M. de Tracy, *Traité d'écon. pol.*, chap. II; édit. de 1823, p. 85.

trouve ensuite, comme Smith, plusieurs sortes de travaux improductifs, bien qu'ils lui paraissent éminemment utiles. « Il n'est pas douteux, dit-il, qu'un gouvernement quelconque ne soit très-nécessaire à toute société : il faut bien que ses membres soient jugés, administrés, protégés, défendus, garantis contre toute espèce de violence [1]; » et néanmoins, « une première chose bien certaine, ajoute-t-il, c'est que le gouvernement ne peut être rangé parmi les consommateurs de la classe industrieuse... *Sa consommation est définitive; il ne reste rien du travail qu'il solde* [2]. » M. de Tracy en dit autant des services personnels des avocats, des médecins, des soldats, des domestiques : « *leur utilité* est celle du moment du besoin, » comme celle d'un concert, d'un bal, d'un spectacle, qui « *est instantanée, et disparaît aussitôt* [3]. » L'auteur avait déjà exprimé les mêmes idées dans un autre ouvrage. « N'oublions jamais, disait-il, que le travail productif est celui dont il résulte des valeurs supérieures à celles que consomment ceux qui s'y livrent. Le travail des soldats, des gouvernants, des avocats, des médecins peut être utile; mais il n'est pas productif, puisqu'*il n'en reste rien*..... Tout ce qui est employé à payer les soldats, matelots, juges, administrateurs, prêtres et ministres, *est absolument perdu*; car aucun de ces gens-là *ne produit rien qui remplace ce qu'il consomme* [4]. »

Je retrouve la même doctrine dans les écrits de M. de Sismondi. La société, suivant cet auteur, ne peut se passer d'administrateurs, de juges, de militaires; et, néanmoins, « *toute cette population gardienne*, depuis le chef de l'État jusqu'au moindre soldat, *ne produit rien;* » par la raison, dit-il, « *que son ouvrage ne revêt aucune forme matérielle, et n'est pas susceptible de s'accumuler.* » La société ne peut également se passer d'instituteurs, de prêtres, de savants, d'artistes; et néanmoins, les travaux de ces hommes sont improductifs, « parce qu'*ils ne donnent pas de fruits matériels*, et qu'*on ne thésaurise pas de ce qui n'appartient qu'à l'âme.* » Enfin la société n'a pas moins

[1] *Traité d'écon. pol.*, chap. XII. p. 267.
[2] *Ibid.*, chap. XII, p. 268.
[3] *Ibid.*, chap. XI, p. 244.
[4] *Commentaire sur l'Esprit des lois;* édit. de 1822, p. 307, en note, et p 218.

besoin des professions « qui soignent le corps de l'homme » que de celles qui perfectionnent son intelligence; et toutefois, suivant M. de Sismondi, les travaux des médecins et des chirurgiens sont tout aussi improductifs que ceux des savants et des artistes, par la raison que « *les effets de ces travaux ne peuvent s'accumuler* [1]. »

Un autre écrivain, Malthus, dans ses *Principes d'économie politique*, paraît dire implicitement les mêmes choses. Il ne reconnaît de richesses réelles que celles qui sont fixées dans des objets matériels, et semble croire que c'est renverser de fond en comble les principes de la science que de regarder comme productive toute industrie dont l'activité ne s'épuise pas sur la matière [2].

J'ai sous les yeux le livre d'un autre économiste anglais, M. James Mill, qui reconnaît que *le gouvernement*, lorsqu'il se renferme dans son véritable objet, remplit une fonction de la plus grande importance; et, néanmoins, il ne laisse pas de ranger dans la classe des consommations stériles le prix que coûte le travail des gouvernants, disant qu'il *ne concourt à la production que d'une manière très-indirecte*, et que *directement il ne produit rien* [3].

M. Say, qui a essayé de rectifier cette doctrine, est loin d'avoir été heureux dans cet essai [4]. A la différence de Smith et des autres économistes que je viens de citer, il met au rang des professions productives les industries du médecin, de l'instituteur, de l'avocat, de l'homme de lettres, du fonctionnaire, et en général de toutes les classes de travailleurs que Smith appelle *non productrices*. Il dit que ces classes sont productrices de produits *immatériels*; mais telle est en même temps

[1] *Nouveaux principes d'écon. polit.*, liv. II, chap. IX; 2e édit., t. I, p. 141 144, 145, 147.

[2] Voy. sur cette question, dans les *Principes d'économie politique* de Malthus, les deux sections du chapitre premier : DES DÉFINITIONS DE LA RICHESSE ET DU TRAVAIL PRODUCTIF.

[3] Voy. les *Éléments d'économie politique* de M. James Mill, auteur de l'*Hist. de l'Inde*, sect. IV, p. 261 et suiv. de la trad. Paris, 1823.

[4] M. Storch a fait après lui la même tentative, et avec plus de bonheur; mais il a entrevu la vérité sans réussir à la démêler. J'en parlerai plus loin. Voy. la note de la page 431.

la nature qu'il assigne à ces produits, qu'autant vaudrait qu'il eût dit, comme Adam Smith, que les industries qui les créent ne sont pas du tout productives; et en effet, les produits auxquels il donne le nom d'immatériels sont, d'après ses propres paroles, des produits *qui ne s'attachent à rien*, — *qui s'évanouissent à mesure qu'ils naissent*, — *qu'il est impossible d'accumuler*, — *qui n'ajoutent rien à la richesse nationale*, — *qu'il y a même du désavantage à multiplier*, et dont la nature est telle, finalement, que *la dépense que l'on fait pour les obtenir est improductive.*

On désigne par le nom de produits immatériels, dit M. Say, *une utilité produite qui n'est attachée à aucune matière* [1]; et il cite pour exemple l'ordonnance du médecin, l'opération du chirurgien, la consultation de l'avocat, la sentence rendue par le juge, l'air chanté par le musicien, le jeu de l'acteur qui représente une pièce de théâtre, etc. Ce qui caractérise ces produits, ajoute-t-il, c'est qu'*ils n'ont de durée que le temps même de leur production, et qu'ils doivent nécessairement être consommés au moment même qu'ils sont produits* [2]. De la nature des produits immatériels, dit encore M. Say, il résulte qu'*on ne saurait les accumuler, et qu'ils ne servent point à augmenter le capital national*; le capital d'une nation où il se trouverait une foule de musiciens, de prêtres, d'employés, *ne recevrait de tout le travail de ces hommes industrieux aucun accroissement direct* [3]. M. Say conclut également de la nature des produits immatériels qu'*il n'est pas aussi avantageux de les multiplier que toute autre espèce de produits* [4]. Enfin il met la dépense faite pour les obtenir au rang de consommations stériles. C'est ainsi qu'après avoir placé les services rendus par un instituteur, un moraliste, un juge, un administrateur, au nombre des produits les plus réels, les plus utiles, les plus nécessaires [5], il met au rang des consommations improductives les dépenses

[1] *Catéchisme d'écon. polit.*, chap. IX, 3e édit. (Guillaumin), p. 35; *Traité d'écon. polit.*, liv. I, chap. XIII; 5e édit. (1826), t. I, p. 144 et 147.

[2] *Catéchisme d'écon. polit.*, *ibid.*, 3e édit. (Guillaumin), p. 35; *Traité d'écon. polit.*, *ibid.*, 5e édit. (1826), t. I, p. 144 et suiv.

[3] *Traité d'écon. polit.*, *ibid.*; 5e édit. (1826), t. I, p. 148.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 149.

[5] *Ibid.*, t. I, p. 146.

faites pour obtenir ces produits [1]. *C'est par des consommations improductives*, dit-il, *que l'homme acquiert des connaissances, qu'il étend ses facultés intellectuelles, qu'il élève ses enfants*, etc. Les dépenses qu'il fait pour *son perfectionnement moral* sont également *des consommations improductives;* ces consommations *n'ajoutent rien aux richesses de la société, comme on l'a répété trop souvent* [2]. Bien que les fonctionnaires publics, lorsqu'ils rendent de véritables services, soient des travailleurs productifs, dit-il encore, *leur travail n'augmente en rien le capital national : l'utilité qu'ils produisent est détruite à mesure qu'elle est produite, comme celle qui résulte pour les particuliers du travail des médecins et des autres producteurs de produits immatériels* [3]. Les gouvernements, que M. Say place au nombre des travailleurs productifs, lui paraissent néanmoins si peu producteurs, qu'il appelle la protection qu'ils procurent *un avantage négatif, et dont on est peu touché*; qu'il dit des sommes que leur payent les contribuables qu'elles leur sont livrées *gratuitement* et sans compensation ; qu'il assimile enfin les impôts par eux perçus, en échange de leurs services, à une destruction pure et simple, pareille à celle qu'opèrent les fléaux naturels, *comme la grêle, la gelée* [4]. De telle façon que M. Say, qui commence par faire le procès à Smith, parce qu'il n'a pas placé le médecin, l'avocat, le juge, l'administrateur, au rang des travailleurs productifs, finit par aller plus loin que Smith même, et par assimiler à une perte sèche ce que l'on paye au gouvernement et à ses agents.

Ainsi, voilà dans la société une multitude de travailleurs, non pas ceux dont les produits commencent par se réaliser dans les choses, mais ceux qui agissent directement sur les hommes, ceux qui s'occupent de la conservation de leur santé, du développement de leurs forces physiques, de la culture de leur imagination et de leurs facultés affectives, de l'éducation de leur entendement, de la formation de leurs habitudes mo-

[1] *Traité d'écon. polit.*, liv. III, chap. IV et VI.

[2] *Ibid.*, liv. III, chap. IV; 5e édit. (1826), t. III, p. 26.

[3] *Catéchisme d'écon. polit.*, chap. IX; 3e édit. (Guillaumin), p. 36 et 37; *Traité d'écon. polit.*, liv. III, chap. VI; 5e édit. (1826), t. III, p. 66, 67 et 77.

[4] *Traité d'écon. polit.*, liv. III, chap. X; liv. III, chap. VI; 5e édit. (1826), t. III, p. 188 et 69; *Epitome*, édition de 1826, p. 293.

rales; voilà, dis-je, le médecin, le gymnasiarque, l'artiste, le savant, le magistrat, le moraliste, qui ne sont pas du tout des producteurs, selon Smith et d'autres écrivains de son école, et qui, suivant M. Say, ne sont que des producteurs équivoques qui créent bien, il est vrai, des produits, mais des produits tels, que *la dépense qu'on fait pour les obtenir est improductive*, — qu'*il y a du désavantage à les multiplier*, — qu'*ils n'ajoutent absolument rien à la richesse sociale*; — et cela par la raison qu'*ils ne s'attachent à rien*, — qu'*ils périssent à mesure qu'ils naissent*, — et qu'*il est impossible de les conserver et de les accumuler*.

§ 4. — Comment les produits dits *immatériels* sont partie intégrante des richesses dont se compose le capital social.

Il me semble que, sur ce point très-capital, les idées ont besoin d'être mieux éclaircies qu'elles ne l'ont été par les fondateurs de la science. Je crois, sans vouloir porter la moindre atteinte aux droits qu'ils ont, sous tant d'autres rapports, à l'estime et à la reconnaissance des lecteurs, qu'ils nous donnent ici des notions peu justes de la nature des choses, et qu'ils n'ont compris que très-imparfaitement la fonction que remplissent dans l'économie sociale et la part que prennent à la production les classes de travailleurs très-nombreuses et très-importantes dont il s'agit en ce moment.

Il n'est point exact de dire que le travail de ces classes ne contribue pas à la production, ou, ce qui revient absolument au même, que ce qu'elles produisent est consommé en même temps que produit. Ce qui est consommé en même temps que produit, c'est leur travail : il a cela de commun avec celui des travailleurs de toutes les classes; mais l'utilité qui en résulte ne l'[illegible]ement pas.

C'est faute d'avoir distingué *le travail* de *ses résultats* (et je prie qu'on prenne garde à cette distinction, car elle est fondamentale), c'est, dis-je, faute d'avoir distingué le travail de ses résultats, que Smith et ses principaux successeurs sont tombés

dans l'erreur que je signale. Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses, comme celles qui opèrent sur les hommes, font un travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'elle s'obtient. Il ne faut pas dire avec Smith que la richesse est *du travail accumulé*, il faut dire qu'elle est *de l'utilité accumulée*. Encore une fois, ce n'est pas le travail qu'on accumule, c'est l'utilité que le travail produit : le travail se dissipe à mesure qu'il se fait; l'utilité qu'il produit demeure [1].

Très-assurément, la leçon que débite un professeur est consommée en même temps que produite, de même que la main-d'œuvre répandue par le potier sur l'argile qu'il tient dans ses mains; mais les idées inculquées par le professeur dans l'esprit des hommes qui l'écoutent, la façon donnée à leur intelligence, l'impression salutaire opérée sur leurs facultes affectives, sont des produits qui restent tout aussi bien que la forme imprimée à l'argile par le potier. Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail; il se consomme à mesure qu'il s'effectue, comme tous les travaux possibles; mais ce n'est pas leur produit, ainsi que le prétend à tort M. Say : leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail, dans les modifications utiles et durables que les uns et les

[1] Cette distinction importante entre le travail opéré et l'utilité produite, que je croyais parfaitement neuve la première fois que je l'ai publiée (dans la *Revue encycl* d'avril 1827, en rendant compte du *Traité d'écon. polit.* de J.-B. Say) (*a*), M. Storch en avait eu l'idée quelques années avant moi, en répondant à certaines critiques que M. Say avait faites de son ouvrage; et il avait fort bien démêlé par où péchait la doctrine de l'auteur du *Traité d'économie politique* sur les produits immatériels. M. Storch avait compris que l'erreur de M. Say était venue de ce qu'il avait pris la cause pour l'effet, l'arbre pour le fruit; de ce qu'il avait placé les produits du savant, de l'avocat, du médecin, du fonctionnaire dans les services de ces classes de travailleurs, et non dans les résultats de leurs services. Toutefois, il ne me semble pas que M. Storch eût réussi à montrer bien nettement dans quoi venaient se réaliser ces résultats et ce que produisaient véritablement les classes dont il s'agit ici. Voyez le tome V de son ouvrage, où il a tâché de réduire ses idées à cet égard à leur expression la plus simple.

(*a*) Voy. dans les *Notices d'économie sociale* (tome II des *Œuvres* de Charles Dunoyer), la notice intitulée : *Fragments de critique économique*, p. 200 et suiv.

autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi, dans la santé que le médecin a rendue au malade, dans la moralité, l'instruction, le goût qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. Or, ces produits restent; ils sont susceptibles de se conserver, de s'accroître, de s'accumuler, et nous pouvons acquérir plus ou moins de vertus et de connaissances, de même que nous pouvons imprimer, à des portions quelconques de matière, quelqu'une de ces utilités qui sont de nature à se fixer dans les choses, et qui leur donnent plus ou moins de valeur.

Il est vrai que l'instruction, le goût, les talents, sont des produits *immatériels*. Mais en créons-nous jamais d'autres? et n'est-il pas surprenant de voir M. Say en distinguer de *matériels* et d'*immatériels*, lui qui a si judicieusement remarqué que nous ne pouvons créer la matière, et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que produire des utilités? La forme, la figure, la couleur, que l'artisan donne à des corps bruts, sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des êtres intelligents; ils ne font que produire des utilités l'un et l'autre, et la seule différence réelle qu'on puisse remarquer entre leurs industries, c'est que l'une tend à modifier les choses, et l'autre à modifier les hommes.

On ne peut pas dire que les produits du professeur, du juge, du comédien, du chanteur, *ne s'attachent à rien*; ils s'attachent aux hommes, de même que les produits du fileur, du tisserand, du teinturier, se réalisent dans les choses.

On ne peut pas dire qu'*il est impossible de les vendre :* ce qui ne se vend point, du moins dans les pays assez civilisés pour n'avoir plus d'esclaves, ce sont les hommes dans lesquels l'industrie les a fixés; mais quant à ces produits eux-mêmes, ils sont très-susceptibles d'être vendus, et les hommes en qui ils existent les vendent en effet continuellement. L'industrie, les capacités, les talents, sont un objet d'échange comme les utilités de toute autre espèce[1]; ces valeurs affluent de même sur

[1] « Il est important de noter que les hommes d'industrie qui agissent sur les choses ne vendent, pour la plupart, que des services, comme ceux qui agissent sur les hommes. Il y a seulement cette différence entre le résultat des services vendus par les uns et par les autres, que les uns ont modifié des choses et que les autres ont modifié des personnes. » (*Note inédite de l'auteur.*)

le marché; le prix s'en établit absolument de la même manière, et la place est couverte de gens qui offrent de communiquer, moyennant une certaine rétribution, les qualités, les talents, les facultés, que l'art a fixés dans leur personne, de même qu'une foule d'autres marchands offrent de céder, à prix d'argent, les utilités que l'art a réalisées dans les choses qu'ils possèdent; seulement ceux-ci livrent les choses avec l'utilité qu'elles renferment, tandis que les premiers communiquent l'utilité qui est en eux, sans pour cela se livrer eux-mêmes [1].

On ne peut pas dire que les valeurs fixées dans les hommes *ne sont pas de nature à s'accumuler*; il est aussi aisé de multiplier en nous-mêmes les modifications utiles dont nous sommes susceptibles, que de multiplier dans les choses qui nous entourent les modifications utiles qu'elles peuvent recevoir.

On ne peut pas dire *qu'il y a du désavantage à les multiplier :* ce qu'on ne peut multiplier sans désavantage, ce sont les travaux nécessaires pour obtenir une espèce quelconque de produits; mais, quant aux produits eux-mêmes, on ne peut sûrement pas dire qu'il y a du désavantage à les accroître : on ne voit pas plus les hommes se plaindre d'avoir trop d'industrie, de goût, d'imagination, de savoir, de vertu, qu'on ne les voit se plaindre de posséder trop d'utilités de quelque autre espèce [2].

[1] Les choses se passent autrement dans les pays où il y a des esclaves. Tout le monde sait que dans ces pays on n'achète pas seulement les services, mais même les personnes qui sont en état de les rendre, lorsque ces personnes sont possédées par d'autres. C'est ainsi que, dans les colonies, on achète un charpentier, un maçon, un menuisier, comme chez les anciens on achetait un rhéteur, un grammairien, un philosophe. Chez nous, au lieu d'acheter un philosophe, on paye pour acquérir de la philosophie, comme on achète de la menuiserie, au lieu d'acquérir l'homme qui la fabrique.

[2] Ce qu'il y a du désavantage à multiplier, dis-je, c'est le travail nécessaire pour obtenir un produit quelconque. Partant, M. Germain Garnier a eu visiblement tort, dans son *Abrégé élément. des princ. de l'économ. polit.* et dans les notes qu'il a jointes à sa traduction de Smith (note XX), de penser qu'on pourrait multiplier utilement le travail du médecin, de l'avocat, du fonctionnaire, etc. Mais M. Say, qui le blâme (*Traité d'écon. polit.*, t. I, p. 149, 5e édit.) de croire que le travail de ces professions peut être aussi avantageusement multiplié que *tout autre*, n'a-t-il pas tort lui-même de donner à entendre par ces mots que *tout autre travail* pourrait être avantageusement multiplié? Arracher son

On ne peut pas dire *que la dépense faite pour obtenir ces produits est improductive :* ce qui serait improductif, ce seraient les frais que l'on ferait inutilement pour les créer; mais, quant aux frais nécessaires pour cela, ils ne sont pas improductifs, puisqu'il en peut résulter une véritable richesse, et une richesse supérieure à ses frais de production : il n'est sûrement pas rare que des talents acquis vaillent plus que la dépense faite pour les acquérir; il n'est pas impossible qu'un gouvernement fasse naître, par une administration éclairée de la justice, des habitudes morales d'un prix infiniment supérieur à la dépense qu'il faut faire pour cela [1].

On ne peut pas dire enfin *que ces produits n'ajoutent rien au capital national* : ils l'augmentent aussi réellement que peuvent le faire des produits de toute autre espèce. Un capital de connaissances ou de bonnes habitudes ne vaut pas moins qu'un capital d'argent. Une nation n'a pas seulement des besoins physiques à satisfaire : il est dans sa nature d'éprouver beaucoup de besoins intellectuels et moraux, et, pour peu qu'elle ait de culture, elle placera la vertu, l'instruction, le goût, au rang de ses richesses les plus précieuses. Ensuite, ces choses qui sont de vraies richesses par elles-mêmes, par les plaisirs

blé pour tailler de la besogne au laboureur; serait-il plus avantageux que compliquer ses lois pour donner plus à faire au juge? Il est clair qu'il n'y a pas plus de profit à multiplier le travail nécessaire à un produit qu'à multiplier le travail nécessaire à un autre; mais il est certain aussi qu'il y a de l'avantage à multiplier, à perfectionner tous les produits, aussi bien ceux du juge qui travaille, en appliquant les lois, à faire germer de bonnes habitudes dans les hommes, que ceux de l'agriculteur qui cherche, en labourant sa terre, à augmenter la quantité du blé propre à les nourrir.

[1] M. Say a sûrement bien raison de dire que le gouvernement ne restitue pas l'argent qu'on lui donne, en le dépensant : s'il rend l'argent, il reçoit, à la place, d'autres valeurs, des denrées, des services, qu'il consomme et ne restitue point. Mais, pour prix de ces valeurs qu'on lui livre et qu'il consomme, il exerce sur la société une action qui, lorsqu'elle est bien dirigée, laisse après elle des produits véritables et du plus haut prix. Ces produits, ce sont, non pas du blé, du vin, des bestiaux, choses dont la production n'est point de son fait, mais des hommes, des hommes corrigés de leurs mauvais penchants, des hommes rendus plus propres à la vie civile : de bons citoyens, voilà surtout ce qu'un bon gouvernement crée et multiplie; le vrai titre de ce grand producteur est celui d'AMPLIATOR CIVIUM, que les Romains donnaient, dans un sens beaucoup moins juste, à certains de leurs empereurs.

purs et élevés qu'elles procurent, sont en outre des moyens indispensables pour obtenir cette autre espèce de valeurs que nous parvenons à fixer dans les objets matériels. Il ne suffit pas en effet, pour produire celles-ci, de posséder des ateliers, des outils, des machines, des denrées, des monnaies : il faut des forces, de la santé, de la science, du goût, de l'imagination, de bonnes habitudes morales ; et les hommes qui travaillent à la création ou au perfectionnement de ces produits, peuvent à juste titre être considérés comme producteurs des richesses improprement dites matérielles, tout aussi bien que ceux qui travaillent directement à les créer. Il est sensible, en un mot, que, si une nation accroît son capital en étendant ses cultures, en améliorant ses terres, en perfectionnant ses usines, ses instruments, ses bestiaux, elle l'accroît, à plus forte raison, en se perfectionnant elle-même, elle qui est la force par excellence, la force qui dirige et fait valoir toutes les autres.

Il est d'autant plus étrange qu'on ne veuille pas reconnaître aux nombreuses classes d'ouvriers qui travaillent à l'éducation du genre humain le caractère de travailleurs productifs, que les économistes qui leur refusent ce titre d'un côté le leur accordent presque tous d'un autre. C'est ainsi qu'Adam Smith, après avoir dit, dans les passages de son livre que nous avons cités plus haut, que les gens de lettres, les savants et autres personnes semblables, sont des ouvriers dont le travail ne produit rien, dit expressément ailleurs que *les talents utiles acquis par les membres de la société* (talents qui n'ont pu être acquis qu'à l'aide de ces hommes qu'il appelle des travailleurs improductifs), sont un produit *fixé et réalisé pour ainsi dire dans les personnes qui les possèdent*, et forment une partie essentielle du *fonds général de la société*, une partie de son *capital fixe* [1]. C'est ainsi que J.-B. Say, qui dit des mêmes classes d'industrieux que leurs produits ne sont pas susceptibles de s'accumuler et qu'ils n'ajoutent rien à la richesse sociale, reconnaît formellement, d'un autre côté, que *le talent d'un fonctionnaire public*, que *l'industrie d'un ouvrier* (créations évidentes de ces hommes dont on ne peut accumuler les produits), *forment un*

[1] *Richesse des nations*, liv. II, chap. I.

capital accumulé [1]. C'est ainsi que M. de Sismondi, qui, d'une part, déclare improductifs les travaux des instituteurs, etc., affirme positivement, d'un autre côté, que *les lettrés et les artistes* (ouvrage incontestablement de ces instituteurs) *font partie de la richesse nationale* [2].

Comment des écrivains si éminents, des esprits à la fois si fermes et si logiques, ont-ils pu tomber dans une si palpable contradiction? Par une seule et même cause : parce qu'ils n'ont pas songé à distinguer ici *le travail* de *ses résultats*. Tantôt ils ont vu les produits du médecin, du professeur, du musicien, de l'artiste dramatique, dans leur travail, dans l'ordonnance de l'un, dans la leçon de l'autre, dans le chant ou le jeu du troisième ou du quatrième; et alors ils ont dit, très-conséquemment, qu'il était dans la nature de ces produits de ne pouvoir s'accumuler, de se consommer à l'instant même de leur naissance; et il est clair, en effet, que l'air dont un musicien frappe nos oreilles, que le discours que débite un orateur, que le peu de mots qu'un médecin articule au chevet du lit de son malade, ne forment par eux-mêmes aucun produit qui puisse être retenu et mis en réserve : « Leur production, pour me servir des paroles de M. Say, leur production est de les dire, leur consommation de les entendre; ils sont consommés en même temps que produits [3]. » Tantôt, au contraire, les mêmes économistes ont vu les produits de ces classes de travailleurs dans le résultat de leur travail, dans les forces et la santé que le médecin a rendues aux malades, dans la salutaire impression que le prêtre, du haut de sa chaire, a faite sur l'âme de ses auditeurs, dans les modifications utiles que le professeur a fait subir à l'intelligence de ses élèves; et alors ils ont dit, très-conséquemment encore, que leurs produits étaient un capital *fixé et réalisé* dans les personnes mêmes sur lesquelles ils avaient agi. Cependant il est clair que les produits de ces travailleurs ne peuvent être à la fois une chose qui *s'évapore* et une chose qui *se fixe*, des valeurs qui s'évanouissent en

[1] *Traité d'éc. polit.*, liv. I, chap. XIII, et liv. II, chap. VII, § 4; 5e édit. (1826) t. I, p. 151, et t. II, p. 277.

[2] *Nouv. princ. d'éc. polit.*, liv. II, chap. IX; 2e édit., t. I, p. 147.

[3] *Traité d'éc. polit.*, liv. I, chap. XIII; 5e édit. (1826), t. I, p. 144.

naissant, et des valeurs qui s'accumulent à mesure qu'elles naissent [1].

La vérité, pour ces travailleurs comme pour tous les industrieux possibles, c'est qu'il n'y a que leur travail qui s'évanouisse en s'opérant, et que, quant à leurs produits, ils sont aussi réels que ceux des classes les plus évidemment productrices. Que peut-on faire de mieux, en effet, pour accroître le capital d'une nation, que d'y multiplier le nombre des hommes sains, vigoureux, adroits, instruits, vertueux, exercés à bien agir et à bien vivre? Quelle richesse, alors même qu'il ne s'agirait que de bien exploiter le monde matériel, pourrait paraître supérieure à celle-là? Quelle richesse est plus capable d'en faire naître d'autres? Or, voilà précisément celle que produisent toutes les classes de travailleurs qui agissent directement sur les hommes, à la différence de celles qui ne travaillent pour eux qu'en agissant sur les choses. Un gouvernement, quand il est ce qu'il doit être, est un producteur d'hommes soumis à l'ordre public et rompus à la pratique de la justice; un véritable moraliste est un producteur d'hommes moraux; un bon instituteur est un producteur d'hommes éclairés; un artiste digne de ce nom est un producteur d'hommes de goût, d'hommes exercés à sentir tout ce qui est bon et beau; un maître d'escrime, d'équitation, de gymnastique, est un producteur d'hommes hardis, agiles, robustes; un médecin est un producteur d'hommes bien portants. Ou bien, si l'on veut, ces divers industrieux

[1] M. Say, dans des notes manuscrites en réponse aux observations que j'avais faites sur son traité, dans la *Revue encyclopédique*, notes qu'il avait bien voulu me communiquer, disait que le sens de toute sa doctrine sur les produits immatériels était que c'est *le travail* de ceux qui les créent qui s'évanouit, et non *le résultat de leur travail*, et non leurs produits eux-mêmes. Il y avait dans cette réponse une nouvelle inadvertance, et l'illustre auteur ne prenait pas garde que le titre seul du chapitre où il avait traité de ces produits résistait à cette explication. Voici, en effet, ce titre : *Des produits immatériels*, OU DES VALEURS QUI SONT CONSOMMÉES AU MOMENT DE LEUR PRODUCTION. D'ailleurs, tout ce que M. Say avait dit pour caractériser ces produits tendait à les représenter comme s'évanouissant à mesure qu'ils naissent : il avait dit expressément qu'*ils n'ont de durée que le temps de leur production*; — qu'*ils doivent nécessairement être consommés au moment même qu'ils sont produits*; — qu'*il résulte de leur nature qu'ils ne peuvent s'accumuler, et qu'ils ne servent point à augmenter le capital national*, etc. (Voyez les passages que j'ai cités plus haut. On retrouve d'ailleurs les mêmes choses dans trente endroits de ses ouvrages.)

sont, suivant la nature de l'art qu'ils exercent, des producteurs de santé, de force, d'agilité, de courage, d'instruction, de goût, de moralité : toutes choses qu'on espère bien acquérir lorsqu'on consent à payer les services destinés à les faire naître, et tous services dont le prix est, pour ainsi dire, coté (*a*); qui ont, par conséquent, une valeur vénale, et qui forment la portion la plus précieuse et la plus féconde des forces productives de la société.

C'est donc à tort, incontestablement à tort, que Smith regarde comme absolument improductifs, et M. Say comme productifs seulement d'une sorte d'utilité fugitive, aussitôt détruite que créée, et n'ajoutant rien directement à la richesse sociale, les travaux des médecins, des instituteurs, des artistes, des officiers de morale, des fonctionnaires publics, et en général de toutes les classes de travailleurs dont l'industrie s'exerce immédiatement sur les hommes. Ce qui est détruit en même temps que produit, c'est le travail de ces industrieux : il a, je l'ai dit, cela de commun avec celui des industrieux de toutes les classes; mais, quant aux résultats de leur travail, quant aux facultés qu'il développe dans l'homme, ce sont là des richesses réelles, durables, transmissibles, échangeables, tout comme celles que d'autres classes de travailleurs parviennent à attacher à des corps bruts, à la matière inanimée. On peut même dire que ces richesses sont plus susceptibles de conservation et d'accroissement que celles que nous parvenons à fixer dans la matière; car nous ne pouvons user de celles-ci sans les détruire, ni les transmettre sans les perdre, tandis que les idées, les affections, les sentiments se per-

(*a*) La précédente édition portait : « Toutes choses dont le prix est, pour ainsi dire, coté. » Nous avons ici corrigé le texte conformément aux indications contenues dans une note inédite de l'auteur, que nous devons reproduire pour notre justification :

« Peut-être y a-t-il lieu d'introduire ici une modification nécessaire. Il serait difficile de dire, je le reconnais, que la *santé*, la *force*, l'*agilité*, le *courage*, l'*instruction*, le *goût*, la *moralité*, sont des choses qui soient dans le commerce et dont le prix soit coté. Ce qui est vraiment dans le commerce, ce qui a un prix vénal et coté, ce sont les services qui produisent ces choses et non les choses elles-mêmes, qu'il y aurait quelque singularité à présenter comme un objet de commerce. Ainsi, au lieu de dire : *toutes choses dont le prix*, etc., il faut écrire : *services dont le prix est coté, qui ont, comme tous les autres, une valeur vénale*, etc. »

fectionnent par l'usage et s'accroissent par la communication.

Encore une fois, c'est donc limiter d'une manière très-peu exacte le sens du mot producteur que de le restreindre aux seuls industriels dont l'activité s'épuise sur les choses, et de le refuser à ceux qui travaillent sur les hommes, ou bien de dire que ceux-ci sont moins producteurs que les autres, que leurs produits sont moins susceptibles de se conserver, de s'accumuler, d'ajouter à la masse de nos richesses. La seule différence réelle qu'il y ait entre ces deux grandes classes de travailleurs, c'est que les uns fixent dans les choses des utilités d'une certaine espèce, et les autres dans les hommes des utilités d'une autre espèce; que les uns donnent aux choses une multitude de formes, de figures, de couleurs, de saveurs, et les autres aux hommes une multitude non moins grande de notions, de connaissances, de talents, d'aptitudes, etc. Mais quant aux utilités que les uns fixent dans les choses, et à celles que les autres réalisent dans les hommes, ce sont également des utilités; ceux qui les produisent sont également des producteurs, et il faut dire, en parlant des uns et des autres, qu'ils contribuent tous, chacun à leur façon, à accroître les pouvoirs de l'espèce humaine, à la mettre en possession de quelque moyen particulier de force et de liberté d'action.

Ainsi il y a à faire entrer dans la société laborieuse plusieurs classes d'individus que les économistes n'y ont pas encore admises, ou qu'ils n'y ont pas admises à leur vrai titre, ou qu'ils n'y ont admises en quelque sorte que temporairement. Smith nie que les officiers civils et militaires, les ecclésiastiques, les gens de loi, les médecins, les gens de lettres, les comédiens, les artistes de toute sorte, soient des producteurs: on vient de voir qu'ils le sont, ou du moins qu'ils le peuvent être. — M. Say, en les tenant pour producteurs, dit qu'il est dans la nature de leurs produits de s'évanouir en naissant, de ne pouvoir s'accumuler, de ne rien ajouter à la richesse sociale: on vient de voir au contraire que leurs produits se conservent, qu'ils s'accumulent, et qu'ils contribuent à l'accroissement du capital social autant qu'aucune autre espèce de valeurs. — D'autres écrivains veulent que certains de ces travailleurs, notamment les magistrats et les agents de la force publique, ne soient destinés à figurer dans la société que pour un temps,

observant que la nécessité de leurs services se fait de moins en moins sentir, et que leur importance sociale suit une marche décroissante [1] : il y a à répondre que le fonds sur lequel agissent les travailleurs dont il s'agit ici, n'est pas plus aisé à connaître, à régler, à épuiser, que les divers sujets sur lesquels agissent les travailleurs de toutes les autres classes. A la vérité, leur tâche, comme celle de toutes les industries, devient graduellement plus aisée; mais nous n'avons aucun sujet de penser qu'elle sera un jour inutile, et par conséquent il n'y a pas plus lieu de ne les admettre dans la société que provisoirement, que d'y admettre d'autres classes de travailleurs d'une façon purement provisoire.

Qu'il me soit permis, en terminant ceci, de faire remarquer la lente gradation avec laquelle les idées se développent et la peine que la science éprouve à se former.

D'abord les hommes d'aucune classe n'étaient pour rien dans la création des biens de ce monde; la richesse était un don du ciel, existant dans la société de toutes pièces, y existant de toute éternité, passant des mains des uns dans celles des autres, se distribuant dans les proportions les plus inégales et les plus variées, mais n'éprouvant d'ailleurs aucune altération dans sa masse et n'étant susceptible ni d'augmentation, ni de diminution.

Arrive la secte des économistes, qui, frappée de la force végétative du sol, reconnaît aux hommes qui sollicitent cette force, aux agriculteurs, le pouvoir d'accroître la masse des richesses, mais qui refuse ce pouvoir à toutes les autres classes de la société.

Plus tard, on étend la même puissance de produire aux hommes qui font subir d'utiles transformations aux matériaux fournis par l'agriculture, aux manufacturiers, mais sans l'accorder encore à ceux qui font subir aux choses des déplacements avantageux, aux agents de l'industrie voiturière: on déclare positivement, au contraire, que *le commerce n'est pas créateur* [2].

[1] C'était une doctrine que soutenait le *Censeur européen*, et qu'après lui un autre recueil, le *Producteur*, avait reproduite.

[2] Raynal, t. X, liv. XIX, § 7 de son *Hist. philos. des deux Indes*. — Je ferai voir ailleurs ce qu'il y a d'inexactitude et d'inconvénient dans l'emploi du mot

Ensuite cependant on fait la remarque que cette industrie transporte, distribue les produits que les autres transforment, et qu'en leur donnant cette dernière façon, en les faisant arriver ainsi sous la main du consommateur qui les réclame, elle ajoute encore à la valeur qu'ils avaient déjà : le *commerce* est donc rangé au nombre des industries productives.

Mais, après qu'on a reconnu ainsi successivement à toutes les industries qui travaillent sur les choses le pouvoir d'accroître la masse des valeurs répandues dans la société, on refuse encore ce pouvoir à tous les arts qui s'occupent de la culture de l'espèce humaine, aux arts qu'exercent l'homme d'État, le magistrat, le professeur, etc.; on en parle comme on avait parlé d'abord des manufactures et du commerce : on convient qu'ils sont utiles, mais on les déclare formellement inproductifs.

Bientôt pourtant on veut essayer de prouver qu'ils contribuent aussi à la production, mais sans réussir à montrer comment en effet ils y concourent : confondant leurs produits et leur travail, et voyant leurs produits dans leur travail même, on dit que leurs produits s'évanouissent en naissant, parce qu'en effet leur travail se dissipe à mesure qu'il s'exécute.

Enfin, distinguant de leur action les résultats qu'elle produit, je crois avoir réussi à établir nettement que leur action, comme celle de tous les arts, laisse après elle, quand elle est bien dirigée, les résultats les plus réels et les plus utiles.

Ainsi l'on n'a commencé que fort tard à apercevoir que les richesses sociales sont l'ouvrage de la société, et ce n'a été qu'après une longue suite de tâtonnements et d'hésitations que l'on est parvenu à reconnaître peu à peu que toutes les professions, depuis celle du simple laboureur jusqu'à celle de l'homme d'État, depuis les plus mécaniques jusqu'à celles où les forces de l'intelligence ont le plus de part, concourent immédiatement, chacune à leur façon, à l'accroissement des forces, des vertus, des talents, des utilités, des valeurs de toute espèce dont se compose le capital de la société (*a*).

commerce appliqué à l'industrie des transports. (Voy. la nomenclature des arts qui agissent sur le monde matériel, telle qu'elle est proposée plus loin, liv. VIII, chap. I.)

(*a*) Voy., sur la question des *produits immatériels*, les *Notices d'économie sociale*, (tome II des *Œuvres* de Charles Dunoyer), p. 532 et suiv., en note.—Voy. aussi Ferrara, *Biblioteca dell' economista*, 2e série, vol. VII, p. 52 et suiv.

§ 5. — Comment le mot production ne peut pas s'appliquer a toutes les manières d'agir des diverses classes de travailleurs.

Mais, en disant que toutes les professions de la société peuvent contribuer à la production, faut-il admettre qu'elles y contribuent dans toutes les circonstances? Il y a ici à relever une seconde erreur, fort singulière.

Tandis que, suivant les idées communes, on n'appelle productrices que certaines classes d'hommes, on voudrait étendre cette qualification à toutes leurs manières d'agir. D'une part, il n'y a de créateurs de la richesse que les travailleurs dont les produits se réalisent dans les choses; et, d'un autre côté, ces hommes-ci sont des producteurs, des gens d'industrie, quelque usage d'ailleurs qu'ils fassent de leurs facultés. Un capitaliste se rend-il complice d'une entreprise injuste en prêtant les fonds nécessaires pour l'exécuter? c'est là le fait d'un homme industrieux. Un armateur loue-t-il ses navires pour porter à Chio la troupe qui doit en exterminer les habitants? il fait un acte d'industrie. Lorsque les marchands génois établis dans les faubourgs de Constantinople trahirent les Grecs, leurs alliés, et livrèrent la ville aux Turcs, avec qui ils espéraient faire les mêmes affaires et de plus grands profits qu'avec les Grecs, ils furent, dit-on, fidèles à l'esprit de leur profession, ils firent acte de commerçants avisés.

Les hommes d'industrie font de mauvaises actions, — les mauvaises actions sont des actes d'industrie: voilà sûrement deux propositions fort différentes. Il peut se commettre des crimes dans toutes les professions; il s'en commet malheureusement dans toutes: s'ensuit-il que le crime est une création d'utilité, et que celui qui s'en rend coupable fait acte d'industrie?

Ce qui fait d'un homme un travailleur productif, ce n'est pas la profession qu'il exerce, mais la manière dont il agit; ce n'est pas l'instrument dont il se sert, mais la manière dont il

en use. Toutes les professions de la société peuvent être dites industrielles, puisque toutes, on vient de le voir, peuvent concourir à la production; mais il est clair qu'aucune ne l'est quand elle fait un usage destructif des forces qu'elle met en œuvre. Le paysan qui emploie le soc de sa charrue à labourer son champ est dans ce moment un homme d'industrie : il ne sera plus qu'un meurtrier s'il vient à se servir de son outil pour assommer un homme. Un banquier participe par l'avance qu'il fait de ses fonds à l'exécution d'un ouvrage utile : c'est de l'industrie. Il concourt, en soumissionnant un emprunt, au succès d'une guerre inique : c'est du brigandage. Un fabricant est un homme d'industrie lorsqu'il emploie sont intelligence à améliorer l'installation de ses ateliers ou à perfectionner ses machines : il est un chevalier d'industrie lorsqu'il emploie toutes les ressources de son esprit et de son crédit pour obtenir de l'autorité qu'elle le délivre de la concurrence qu'il redoute. et qu'elle force les consommateurs à lui acheter chèrement ce qu'ils pourraient avoir ailleurs à bon marché. Un législateur, un prince, un magistrat sont des industrieux du premier ordre quand ils répriment les malfaiteurs, quand ils corrigent leurs inclinations nuisibles : et ils sont eux-mêmes des malfaiteurs de la pire espèce quand ils emploient la force que la société leur a confiée à commettre, pour leur propre compte, des méfaits pareils à ceux qu'ils sont chargés de réprimer.

Dans l'état actuel de la société en Europe, il y a peu de professions qui soient complétement productives : il y en a peu qui soient purement spoliatrices. Chez nous, un boulanger, un boucher, un imprimeur, un courtier, un agent de change, un notaire, sont gens d'industrie par l'art qu'ils exercent, et hommes d'exaction par le monopole dont ils jouissent. Un même magistrat peut être à la fois homme d'industrie, producteur d'utilité, en ce sens qu'il peut contribuer, sous certains rapports, à faire naître de bonnes habitudes civiles, et agent de tyrannie, destructeur d'utilité, en ce sens que, d'un autre côté, il peut donner lui-même l'exemple de l'injustice et contribuer à dépraver la société. Bref, le fabricant, le banquier, le juge, le militaire, les hommes de toutes les professions peuvent être des hommes d'industrie, puisque tous peuvent faire de leurs forces un usage très-utile, très-productif, très-propre à accroi-

tre la puissance de nos facultés et nos ressources de telle ou telle espèce : mais si le militaire met son épée au service du despotisme, si le juge lui vend sa conscience, si le banquier lui loue son argent, si le fabricant lui achète des priviléges iniques, il est clair qu'ils devront tous recevoir une autre qualification. On ne peut pas plus appeler homme d'industrie l'homme de Nantes qui fait la traite des noirs, que l'homme de Tripoli qui fait la traite des blancs ; l'armateur qui loue ses navires aux assassins de Grecs, que l'officier impérial qui les assiste de son expérience militaire; le marchand d'argent qui va offrant sa bourse à toutes les tyrannies solvables, que l'homme d'État qui trafique avec elles de ses conseils. De quelque manière que l'on participe à une action nuisible, on n'est point homme d'industrie en y prenant part. Je ne dis pas qu'il y ait toujours de la vertu à produire : je dis que le crime n'est jamais productif; je dis qu'après une mauvaise action il y a destruction, déplacement, mais jamais augmentation de richesse dans le monde; je dis en un mot que le brigandage, quels que soient les instruments qu'il emploie et la manière dont il en use, doit toujours être distingué très-soigneusement de l'industrie [1].

On abuse donc également des termes quand on restreint la qualification de classes productrices à certaines catégories de travailleurs, et quand on applique le nom d'industrie à toutes leurs manières d'agir; quand on ne veut accorder la puissance de produire qu'aux travailleurs qui agissent sur la matière, et

[1] La vérité de cette doctrine, que le crime ne saurait être productif d'utilité, ne peut pas souffrir la plus légère contradiction. Voici pourtant une objection qu'on m'a faite. Supposez, m'a-t-on dit, qu'au lieu de faire la traite des noirs, on se mît à faire la traite des pirates de la Méditerranée : l'action serait évidemment criminelle, car il n'est pas permis de faire commerce d'hommes même les plus coupables ; cependant, nierez-vous, ajoute-t-on, que cette action criminelle ne fût en même temps une action fort utile ? — Je réponds sans hésiter que cette action serait utile en ce qu'elle aurait de licite, et funeste dans ce qu'elle offrirait de criminel. Je réponds qu'il serait utile de réprimer la piraterie, et que cela, de plus, serait tout à fait licite ; mais j'ajoute que, pour réprimer la piraterie, il ne serait nullement nécessaire de faire la traite des pirates, et que ce fait très-condamnable serait en même temps très-pernicieux. Je dis, en un mot, qu'une action utile à l'humanité ne saurait être une action immorale, et que tout fait criminel est un fait désastreux ; ou bien qu'un même fait n'est jamais immoral dans ce qu'il a de vraiment utile, ni jamais utile dans ce qu'il offre de criminel.

quand on la leur concède encore alors qu'ils s'enrichissent par des méfaits. La véritable société industrielle ne serait pas celle où l'on ne verrait que des agents de l'agriculture, de la fabrication, du commerce; mais celle où toutes les professions, depuis celle du dernier artisan jusqu'à celle du premier magistrat, seraient dégagées de tout mélange d'injustice et de violence. De sorte que l'état social que je décris ici sous le nom d'état industriel, c'est la société même au sein de laquelle nous vivons, moins ce qu'elle peut renfermer de gens qui s'enrichissent en dépouillant les autres; ou plutôt, comme il n'est guère de professions, même dans le nombre des plus honorables, qui ne doivent, *légalement* ou *illégalement*, une partie de leurs bénéfices à des moyens que la justice désavoue, c'est l'ensemble de toutes les professions utiles, moins ce qu'il s'y mêle de priviléges, de monopoles, d'exactions ou de toute autre espèce d'injustices; injustices qui ne font partie essentielle d'aucune de ces professions, et qui, dans aucun cas, ne peuvent être considérées comme productives d'utilité, ni par conséquent être confondues avec l'industrie.

Après de semblables explications, il serait assez superflu de dire que, dans une société pareille, il n'y a de place pour aucun ordre privilégié. Rien sans doute n'empêche d'y admettre les hommes à qui, par un sentiment de courtoisie, on accorde encore des qualifications nobiliaires; car ces hommes, par leurs qualités morales, par leurs talents, par leurs terres, par leurs capitaux de toute espèce, peuvent rendre des services importants et variés; mais il est évident qu'ils ne peuvent figurer dans la société industrielle qu'au même titre que tout le monde, c'est-à-dire comme hommes utiles et non comme privilégiés. En cette dernière qualité, il n'y aurait nul moyen de les y comprendre; car, en cette qualité, ils ne seraient rien moins que producteurs; ce qu'ils gagneraient à ce titre n'est pas la mesure de ce qu'ils produiraient, mais de ce qu'ils sauraient extorquer; ils ne contribueraient pas à la vie de la société; ils vivraient de sa vie, ils se nourriraient de sa substance. « Ne demandez point, disait énergiquement et très-sensément l'abbé Sieyes, quelle place des classes privilégiées doivent occuper dans l'ordre social : c'est demander quelle place on veut assigner dans le corps d'un malade à l'humeur

maligne qui le mine et le tourmente. Il faut neutraliser cette humeur; il faut rétablir la santé et le jeu de tous les organes, assez bien pour qu'il ne se forme plus de ces combinaisons morbifiques propres à vicier les principes les plus essentiels de la vitalité [1]. »

Ainsi il y a dans la société, parvenue à l'état que je nomme industriel, des hommes d'État, des légistes, des militaires, des prêtres, des savants, des artistes, des laboureurs, des fabricants : il y a tout un concours de professions, tout un ensemble d'organes qui participent de mille façons au mouvement, à la vie, au développement du corps social; mais on ne sait, sous un tel régime, ce que c'est que démocratie, aristocratie, noblesse, clergé, bourgeoisie; et rien de tout cela, avec les prétentions diversement dominatrices que de pareilles dénominations impliquent, ne peut venir prendre place dans une société où nul ne vit que des utilités qu'il crée par lui-même ou par le capital qu'il possède, ou bien de celles qu'il peut obtenir par l'échange d'une partie de celles-là contre des utilités créées par d'autres.

Notons bien surtout que cet état n'exclut pas seulement les priviléges d'un ordre supérieur. Si, à l'époque où furent convoqués les États généraux, les nombreuses communautés du tiers état avaient voulu, à la manière du clergé et de la noblesse, venir figurer à l'Assemblée nationale pour y défendre, chacune de leur côté, leurs iniquités, leurs exactions, leurs voleries particulières, ces prétentions, tout aussi intolérables que celles des ordres supérieurs, n'auraient pas dû davantage être tolérées. En leur qualité de monopoleurs, en effet, les corps d'arts et de métiers n'étaient pas moins en dehors de la société industrielle que le clergé et la noblesse, et par conséquent ils ne pouvaient figurer davantage dans une assemblée où devaient se trouver seulement les représentants de toutes les professions honnêtes et utiles de la nation.

[1] *Qu'est-ce que le Tiers État?* page 224, édition nouvelle; Paris, 1822.

§ 6. — Il ne peut pas être assigné d'ordre rigoureusement hiérarchique aux arts que l'économie sociale embrasse.

On vient de voir quels sont les actes qu'il est impossible de comprendre sous le nom d'industrie, et quel est l'ensemble des professions que la société industrielle embrasse. On me demandera peut-être maintenant dans quel ordre ces professions doivent être classées. Je répondrai qu'il paraît impossible de leur assigner rigoureusement aucun ordre; qu'il n'y a, parmi elles, ni première ni dernière; qu'elles sont dans une dépendance mutuelle les unes des autres; que chacune a besoin de toutes les autres; que toutes contribuent à l'activité de chacune. Y a-t-il une hiérarchie, dites-moi, entre les divers appareils qui concourent à l'entretien de la vie chez l'individu ? A quel organe appartient la première place ? Est-ce au système nerveux, aux poumons, au cœur, à l'estomac? Elle n'appartient à aucun; elle appartient à tous; aucun ne peut se passer des autres; tous travaillent au développement et à la conservation de la vie commune. Eh bien, il en est absolument de même des divers ordres de professions qui entrent dans l'économie de la société. Les arts qui approprient les objets matériels aux besoins de l'homme; ceux qui préparent l'homme à l'exploitation du monde matériel; ceux qui bornent leur activité aux soins que réclame la partie purement physique de notre être; ceux qui cultivent notre imagination et nos facultés affectives; ceux qui font l'éducation de notre intelligence; ceux qui travaillent à la formation de nos habitudes, tous sont essentiels, tous sont honorables, tous présentent des difficultés et exigent, pour être bien exercés, une réunion de talents et de qualités morales malheureusement assez rares.

Une fabrique agricole est-elle moins importante qu'une fabrique judiciaire ? est-il plus aisé de gouverner une école ou une manufacture que de diriger un tribunal ? ou de régir une grande maison de commerce ou de banque que de conduire un ministère ? Une manière de considérer les choses qui tendrait

à constituer quelqu'une des grandes divisions de l'industrie humaine dans un état d'infériorité systématique, serait pleine de sottise et de fatuité.

Il y a sans doute, dans la société en général, et dans chaque ordre de professions en particulier, des hommes bien élevés et des hommes mal élevés, des hommes bien doués et des hommes mal doués, des hommes pauvres et des hommes riches, partant des hommes qui ne peuvent manquer d'être fort inégalement placés dans l'estime et la considération de leurs semblables. Il y a aussi dans chaque entreprise particulière une subordination indispensable de ceux qui exécutent à ceux qui dirigent, des ouvriers aux chefs d'atelier, des chefs d'atelier au chef d'entreprise. Mais il n'y a d'ailleurs de subordination obligée d'aucune classe de professions à aucune autre. L'ordre particulier de travaux à qui l'on donne le nom de gouvernement ne gouverne ou ne devrait gouverner que sa spécialité, spécialité qui consiste surtout à réprimer les prétentions injustes, à corriger les penchants antisociaux; et, loin que les autres professions dépendent naturellement de celle-ci, il semble que celle-ci, par sa nature même, devrait être la plus dépendante de toutes, puisque, à la différence des autres, qui agissent de leur propre mouvement, parce qu'elles agissent pour leur propre compte, elle n'agit que pour le compte et par conséquent ne devrait agir que sur le mandat de la société.

§ 7. — Des diverses fonctions économiques qui concourent avec la production a l'entretien de la vie sociale.

De toutes les professions qui entrent dans l'économie sociale, il n'en est pas une qui n'ait l'homme pour objet; mais toutes n'ont pas l'homme pour sujet. J'ai déjà fait entendre qu'elles se divisent en deux grandes classes, dont l'une se compose de toutes les industries qui approprient les choses aux besoins de l'homme, et l'autre de toutes celles qui s'exercent directement

sur lui. Je m'occuperai d'abord des premières. Je traiterai ensuite des secondes.

Cependant mon travail serait incomplet si je m'arrêtais là. Il y a, en dehors de tous les travaux que la vie du corps social nécessite, de certains ordres de faits, d'actions, de fonctions, comme on voudra les appeler, qui ne sont point des industries, mais que toutes les industries ont besoin d'exécuter, et que toutes sans distinction exécutent. Tels sont les actes que l'on désigne sous les noms d'*association*, d'*échange*, de *transmission héréditaire*.

S'associer en vue d'un travail à exécuter n'est sûrement pas travailler; mais il n'est pas un ordre de travaux dans lequel on n'ait besoin, pour réussir dans les entreprises que l'on tente, de former diverses sortes de sociétés, de ligues, de coalitions.

Vendre, acheter, échanger les fruits du travail n'est pas non plus travailler; mais il n'est pas une classe de travailleurs qui ne se trouve dans l'indispensable nécessité de présenter sur la place les utilités qu'elle crée, pour se procurer, avec le prix de celles-là, toutes celles dont elle a besoin, et que d'autres classes produisent : l'échange est en quelque sorte le pivot de la société.

Transmettre, au moment de la mort, la fortune que l'on a créée par son travail n'est pas non plus travailler; mais les progrès de la société se lient étroitement au fait même de cette transmission et à la manière dont elle s'effectue.

Pour donner une idée complète de l'économie de la société, il faudra donc, après avoir parlé des principaux ordres de travaux qu'elle embrasse, que je traite aussi des fonctions que je viens d'indiquer.

Mais, avant tout, j'ai besoin d'exposer les conditions générales auxquelles la puissance de toutes les professions et de toutes les fonctions se lie. Il ne me restera plus ensuite qu'à faire connaître de quelle manière et jusqu'à quel point ces principes généraux s'appliquent à chaque ordre de professions et de fonctions en particulier.

LIVRE SIXIÈME.

DES CONDITIONS AUXQUELLES TOUTE INDUSTRIE PEUT ÊTRE LIBRE.

§ 1. — Le travail est l'unique source de la puissance productive.

Si, comme nous venons de l'exposer dans le livre précédent, les économistes n'ont pas réussi à déterminer convenablement la part que certaines classes de producteurs prennent à la production, et le droit qu'elles ont de figurer dans la société industrielle; s'ils n'ont pas fait voir assez quel est l'ensemble des professions et des fonctions qui entrent dans l'économie de cette société et qui concourent au développement de ses forces, ils n'ont pas non plus suffisamment montré, du moins je le pense, par quels moyens les diverses professions produisent, et à quel ensemble de causes se lie la puissance de leur action. Notre célèbre Jean-Baptiste Say, celui de ces écrivains, à ma connaissance, qui a fait des moyens généraux de l'industrie l'exposition la plus savante, l'analyse la plus détaillée et la plus étendue, me paraît loin néanmoins d'en avoir fait une description complète, et même, à plusieurs égards, une description exacte.

D'abord, et avant d'entrer dans l'examen de cette analyse,

je regretterai, avec quelques économistes, que M. Say ait assigné à la production plusieurs causes originaires, et voulu que l'homme fût redevable des acquisitions qu'il a faites, non pas seulement à ses efforts, sans lesquels pourtant toutes les forces répandues dans la nature, à commencer par ses propres facultés, eussent été de nul secours pour lui, mais tout à la fois à ses efforts et au concours de la nature et des capitaux, qui, dès l'origine, suivant M. Say, auraient travaillé à ses progrès conjointement avec lui-même. « Il existe autre chose que du travail humain dans l'œuvre de la production, dit-il... L'industrie, abandonnée à elle-même, ne saurait donner de la valeur aux choses; il faut qu'elle possède des produits déjà existants, et sans lesquels, quelque habile qu'on la suppose, elle demeurerait dans l'inaction; il faut, de plus, que la nature se mette en communauté de travail avec elle et avec ses instruments. » L'industrie humaine, d'après M. Say, ne figure jamais qu'en tiers dans l'acte de la production; il y a dans tout produit une partie de l'effet obtenu qui vient de la nature, et une autre qui vient des capitaux.

Je crains, comme je l'ai déjà écrit ailleurs [1], qu'en assignant ainsi plusieurs causes primitives à la production, M. Say n'ait porté quelque confusion là où il voulait introduire un plus grand ordre, et qu'il n'ait obscurci, loin de l'éclaircir, la source primitive de tous nos progrès. Je crois, avec Adam Smith, et particulièrement avec M. de Tracy, qui, là-dessus, a été encore plus net que Smith, que le travail en a été la seule cause génératrice.

Sans doute, l'activité humaine n'est pas la seule force qu'il y ait dans la nature. En dehors de celle-là, il en existe une multitude d'autres que l'homme n'a point créées, qu'il ne saurait détruire, dont l'existence est tout à fait distincte et indépendante de la sienne. Il y a des forces mortes, et il y en a de vives. La dureté, la résistance, la ductilité de certains métaux, sont des forces inertes. Le soleil, l'eau, le feu, le vent, la gravitation, le magnétisme, la force végétative du sol, la force vi-

[1] *Revue encyclopédique*, avril 1827 (*a*).

(*a*) Voy. les *Notices d'économie sociale* : FRAGMENTS DE CRITIQUE ÉCONOMIQUE ; 1re partie : EXAMEN CRITIQUE DU TRAITE D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE J.-B. SAY; VUES NOUVELLES SUR LA SCIENCE. (*Œuvres de Charles Dunoyer*, tome II, p. 212 et suiv.)

tale des animaux, sont des forces actives. Mais si ces forces existent, rien n'annonce en elles qu'elles existent pour l'homme : laissées à elles-mêmes, elles se montrent parfaitement indifférentes à son bonheur ; pour qu'elles le servent, il faut qu'il les plie à son service ; pour qu'elles produisent, il faut qu'il les force à produire. L'homme, sans doute, ne les crée pas, mais il crée l'utilité dont elles sont pour lui : il les crée comme agents de production, comme forces productrices. Il est encore vrai qu'il a plus ou moins de peine à se donner pour cela : toute espèce d'acier n'est pas également propre à faire une lime ; toute espèce de sol ne saurait comporter les mêmes facilités pour la culture ; mais il faut qu'il mette la main à toutes choses, et naturellement rien n'est arrangé pour le servir. A quoi auraient servi pour la production les qualités du fer, si l'industrie n'avait su dégager la métal du minerai et lui imprimer des formes propres à rendre ses qualités utiles ? A quoi aurait servi le vent pour faire tourner le meule, sans les ailes du moulin ? A quoi servait le fluide magnétique, pour diriger les navigateurs, avant l'invention de la boussole ? A quoi serviraient la pluie et le soleil, pour faire germer les plantes, sans le travail préalable qui présente à la rosée du ciel et à la chaleur des rayons solaires le sein d'une terre convenablement labourée, fumée, ameublie, ensemencée ? Encore une fois, les forces de la nature existent indépendamment de tout travail humain ; mais, relativement à l'homme et comme agent de production, elles n'existent que par l'industrie humaine et dans les instruments au moyen desquels l'industrie s'en est emparée. C'est elle qui a créé ces instruments ; c'est elle qui en dirige l'usage. Elle est la source unique d'où sont sorties, non pas les choses, ni les propriétés des choses, mais toute l'utilité que nous tirons des choses et de leurs propriétés.

M. Say a donc tort, je le crois, lorsqu'il dit que la richesse est venue originairement de la combinaison de trois forces : l'industrie, les capitaux et les agents naturels, parmi lesquels il fait jouer un rôle particulier aux fonds de terre. « L'industrie, dit-il, serait restée dans l'inaction sans le secours d'un capital préexistant. » Mais, s'il en est ainsi, l'on ne conçoit plus comment elle a pu commencer d'agir, car il est bien évident que l'existence des capitaux n'a pu devancer le travail qui les

a fait naître. Pour approprier les choses à son usage, l'homme n'eut d'abord que ses facultés natives, que son instinct, son intelligence et ses bras. Bientôt, à l'aide de ces leviers, il s'en procura d'autres : il mit des outils au bout de ses doigts; il remplaça ces outils par des machines; il ajouta à ses forces celles des animaux, celles des métaux, celles de l'eau, du feu, du vent. Peu à peu, toutes les puissances de la nature, subjuguées les unes par les autres, sous la direction intelligente qu'il leur imprimait, entrèrent sans confusion à son service, et se mirent à travailler pour lui. Les capitaux, qui se composent de l'ensemble des forces qu'il a ajoutées ainsi au peu qu'il avait en sortant des mains de la nature, y compris, bien entendu, les développements successifs de ses propres facultés, les capitaux sont de création humaine. La terre, à son tour, n'est qu'un capital. Un fonds de terre, ainsi que l'observe très-bien M. de Tracy [1], n'est, comme un bloc de marbre, comme une masse de minerai, qu'une certaine portion de matière douée de certaines propriétés, et que l'homme peut disposer ou a disposée, ainsi qu'une multitude d'autres choses, de manière à rendre ses propriétés utiles. L'homme ne crée pas cette matière, ni les propriétés qu'elle a, pas plus qu'il ne crée la matière ni les propriétés de la matière dont sont formées cent autres espèces de capitaux; mais il crée, par ses efforts successifs, le pouvoir de tirer parti des unes et des autres; il les crée comme instruments de production; et ces forces, que M. Say fait agir, dès l'origine, conjointement avec l'industrie humaine, sont elles-mêmes, au moins comme instruments de production, des créations de l'industrie, et doivent être comprises au nombre des moyens qu'elle s'est donnés et des agents qu'elle a ajoutés à ceux dont elle disposait primitivement, à mesure qu'elle a développé ses propres forces.

Ainsi, notons-le bien, il n'y a point à sortir de l'activité humaine pour trouver l'origine des pouvoirs que possède le travail humain. C'est de là visiblement que tout procède, et l'on n'aperçoit aucune autre force au début. En d'autres termes, l'homme crée tous ses pouvoirs, à commencer par ceux qu'il possède en lui-même. Il n'a créé, je le répète, ni ses propres

[1] *Commentaire sur l'esprit des lois*, liv. XIII, p. 261 de l'édition de 1822.

facultés, ni les forces répandues dans la nature; mais tout le pouvoir qu'il a de tirer parti des unes et des autres, c'est lui, encore un coup, qui se l'est donné.

§ 2. — Quelles consommations sont productives.

Ensuite, et après avoir ainsi rejeté, comme il convenait de le faire, les forces que J.-B. Say fait agir, dès l'origine, conjointement avec l'homme, parmi les moyens généraux de production que l'homme s'est créés, je répéterai qu'il ne me paraît pas avoir fait de ces moyens une analyse suffisamment complète, ni même suffisamment exacte.

J'observe, en premier lieu, que l'auteur du *Traité d'économie politique* exclut de la masse de nos fonds productifs, ainsi que l'avait fait l'auteur de *la Richesse des nations*, toute cette partie du fonds général de la société qui est employée à satisfaire des besoins d'un certain ordre, publics ou privés, particuliers ou généraux. Ainsi toute la partie de ce fonds, que les individus emploient à entretenir leurs forces physiques, à développer leurs facultés intellectuelles, à perfectionner leurs habitudes morales, à élever les enfants qui les seconderont un jour, ne ferait point partie, selon M. Say, de leurs moyens de production [1]. Ainsi encore toute la partie du même fonds qui est employée à satisfaire des besoins publics, et, par exemple, à maintenir l'ordre dans la communauté, à faire naître parmi ses membres des habitudes de respect pour les biens et pour les personnes, à procurer quelque instruction aux classes qui naturellement n'en recevraient point, ne ferait pas partie non plus du fonds productif de la société. Tout cela servirait à satisfaire des besoins, sans doute, et même des besoins très-impérieux; tout cela serait productif d'utilité, d'agrément, mais non de richesse : l'emploi qu'on en fait n'ajouterait rien aux ressources et aux forces de la société [2].

[1] A la différence de Smith, qui regarde simplement comme improductive cette partie du fonds social, M. Say la déclare productive d'agrément, productive d'utilité, mais non productive de richesse.

[2] Voy. le *Traité d'éc. polit.*, notamment au liv. I, chap. XI et XIII, et au liv. III, ch. V et VI.

J'avoue que ceci m'affecte comme une erreur des plus évidentes. Il m'est absolument impossible d'admettre que la partie de ses moyens qu'un manufacturier emploie à l'entretien de son usine fasse partie de son capital productif, et que celle qu'il emploie à s'entretenir lui-même, lui qui est le chef de l'usine et le premier agent de la production manufacturière, n'en fasse pas partie. Il m'est impossible d'admettre que les bâtiments, les fourrages qu'un agriculteur emploie à la conservation de ses animaux de labour, fassent partie de son capital productif, et que sa maison d'habitation, ses meubles, ses vêtements, ses comestibles et toute la portion de ses richesses qui est employée à le conserver, lui, le chef et le premier agent de la production agricole, n'en fassent pas partie. Il y a très-probablement dans la société un certain nombre d'hommes absolument nuls, ou bien d'hommes absolument fainéants, qui peuvent être considérés comme un capital qui chôme; ou bien encore d'hommes qui consacrent le peu qu'ils ont d'activité uniquement à se faire vivre, à se faire jouir, à se procurer des sensations agréables. Que l'on retranche du capital productif de la société toute la partie de son fonds général qui est employée à entretenir de tels êtres, je le veux bien. Mais, s'il existe, de par le monde, beaucoup de gens qui ne vivent que pour jouir, il y en a heureusement un bien plus grand nombre qui vivent pour agir, qui placent leur bonheur à faire quelque bon emploi de leurs facultés personnelles, et qui font en effet de leurs forces un usage véritablement utile à l'humanité. Or, je ne puis comprendre, encore une fois, comment on peut retrancher du capital productif de la société la partie de son fonds qu'elle emploie à entretenir convenablement ces hommes, eux qui sont assurément de tous ses produits le plus précieux, le plus noble, le plus fécond, celui sans lequel il n'en existerait aucun autre. Tout ce qu'un homme nul dépense pour la satisfaction de ses besoins est perdu; il n'en résulte que l'entretien d'un homme inutile. Tout ce qu'un homme utile donne à ses plaisirs, sans profit aucun pour la conservation ou l'accroissement de ses facultés, est également perdu; il ne reste rien de cette dépense. Mais ce que le même individu consacre à l'entretien ou au développement de ses forces, pour peu que les forces conservées ou acquises vaillent plus que la dépense

faite pour les acquérir ou les conserver, est employé reproductivement et fait partie de ses moyens de production, cela n'est pas contestable [1].

§ 3 — Observations critiques sur l'analyse des forces qui concourent a la production.

Dans cette masse de moyens de toute sorte dont se compose le fonds productif général de la société, Smith avait déjà discerné et distingué les uns des autres un grand nombre d'instruments et de forces : il y avait vu des matières premières plus ou moins brutes, plus ou moins travaillées; des outils, des machines, des engins de toute espèce destinés à faciliter et à abréger le travail; des bâtiments consacrés à toutes sortes d'entreprises; des terres mises dans l'état le plus propre à la culture et au labourage; une multitude de talents et de connaissances utiles acquises par les membres de la société; un certain ensemble de monnaies destinées à faciliter les échanges, etc.; et, de tous ces moyens, il avait formé deux classes de capitaux, le *capital fixe* et le *capital circulant*, destinés l'un et l'autre à entretenir ce *fonds de consommation* dans lequel les hommes puisent tous les moyens de conserver et d'améliorer leur existence.

M. Say a été plus loin que Smith et a mieux fait à quelques égards. Il divise d'abord le fonds productif de la société en deux grandes parts, dont l'une se compose des *facultés industrielles* des travailleurs, et l'autre de leurs *instruments*. Puis il distingue, parmi les facultés industrielles, celles des *savants*, celles des *entrepreneurs*, celles des *ouvriers*; et, parmi les instruments, les *agents naturels non appropriés*, tels que la mer, l'atmosphère, la chaleur du soleil et toutes les lois de la na-

[1] Une maison d'habitation, pourvue des meubles, des vêtements, des denrées, des livres et de tous les instruments nécessaires pour élever convenablement une famille d'hommes utiles, peut être considérée comme une fabrique où se forme le premier, le plus noble et le plus important de tous les produits (*a*).

(*a*) Voy. les *Notices d'économie sociale*, p. 225.

ture physique; les *agents naturels appropriés*, tels que les terres cultivables, les cours d'eau, les mines, etc.; et les *capitaux*, parmi lesquels il distingue des capitaux *improductifs*, des capitaux *productifs d'utilité ou d'agrément*, et des capitaux vraiment *productifs* ; divisant encore ces derniers en capitaux *fixes* et en capitaux *circulants*, et donnant une attention particulière à ceux qui existent sous forme de *machines* et à ceux qui existent sous forme de *monnaie*, tandis que Smith n'a décrit que les fonctions de la monnaie, et n'a pas parlé de l'influence des machines.

Telle est l'analyse de M. Say.

C'est sûrement avoir fait un progrès dans la décomposition de ce vaste amas de leviers et de forces dont se compose le fonds général de la société, que d'avoir distingué des *instruments de l'industrie* les *facultés industrielles* elles-mêmes. Mais, en maintenant fermement cette distinction essentielle entre l'industrie et ses instruments, ou plutôt en formant deux classes bien séparées des forces que l'homme possède en lui-même et de celles qu'il puise dans le milieu où il vit, et qu'il ajoute à celles qu'il tire de son propre fonds, je crois qu'il y avait une meilleure analyse à faire des unes et des autres.

Parlons d'abord de celles qui existent dans l'homme même.

M. Say ne remarque ici qu'un fonds de facultés industrielles. Nous verrons bientôt qu'il y a, et que, dans l'intérêt de la production, il importait d'y voir autre chose que de l'industrie. Mais ne nous occupons d'abord que du fonds industriel.

M. Say ne distingue, dans le fonds industriel, que les trois capacités du *savant*, de l'*entrepreneur*, de l'*ouvrier*, ou bien la *théorie*, l'*application* et l'*exécution*. J'observe qu'il confond ici deux ordres de facultés très-distinctes, et qu'il était on ne peut plus essentiel de séparer : celles qui ont trait à la conception et à la conduite des *affaires*, et celles qui se rapportent à l'exercice de l'*art*.

Le *talent des affaires* se compose de plusieurs sortes de facultés importantes que M. Say n'a point décrites, ni même désignées, et que nous nommerons plus loin, en montrant le haut rang qu'elles occupent et le rôle capital qu'elles jouent dans tous les travaux qu'embrasse l'économie de la société. C'est une lacune considérable.

La place que M. Say assigne à la science dans l'ordre où il énumère les facultés d'où dépend l'exercice de l'art, n'est pas, je crois, la véritable : les choses, dans ce monde, n'ont pas commencé par la théorie : une certaine connaissance pratique du métier a précédé l'instruction scientifique. On a commencé par agir *empiriquement*; puis sont venues les connaissances *théoriques*; puis le talent des *applications*, que M. Say place dans les attributions de l'homme d'affaires, et qui est bien plus dans le domaine des hommes de l'art; enfin l'*exécution* a suivi la pensée, et a été plus ou moins habile, selon que la conception elle-même a été préalablement plus élaborée, qu'elle est devenue plus naturelle et plus familière.

Dans tout cela, comme on voit, il n'est question que d'adresse, d'habileté, de science, de capacité.

Mais quoi ! n'y a-t-il donc que cela dans l'homme, et ne lui faut-il, pour produire, aucun autre ordre de facultés? N'existe-il pas en lui des vertus aussi bien que de la science, et n'est-il pas absolument indispensable que le savoir-faire soit sérieusement aidé par le savoir-vivre, s'il est permis de désigner par ces mots familiers de *savoir-faire* et de *savoir-vivre* l'ensemble des moyens intellectuels et moraux dont se composent les pouvoirs du genre humain ? Un fonds de bonnes habitudes morales est-il moins qu'un fonds de facultés industrielles nécessaire à l'œuvre de la production ? Il y a lieu de signaler encore ici, ce me semble, dans l'analyse de M. Say, une grande et bien fâcheuse lacune.

On peut apercevoir déjà combien cette analyse laisse à désirer en ce qui touche à la première partie du fonds social, c'est-à-dire à celle qui se compose de toutes les forces que les travailleurs possèdent en eux-mêmes.

Passons à la description des forces que les travailleurs puisent dans les choses.

J'ai dit que M. Say distingue ici des *agents naturels non appropriés*, — des *agents naturels appropriés*, — et des *capitaux*.

J'observe d'abord que les forces qu'il désigne par le nom d'agents naturels *non appropriés*, telles que toutes les lois de la nature physique, ne sauraient être considérées comme des instruments de l'industrie, tant que l'homme ne s'est pas emparé de leur puissance. Ces agents n'existent réellement

pour lui que dans les ouvrages, dans les appareils, dans les machines par lesquels il les a subjugués. Je crois avoir rendu plus haut cette vérité palpable.

Du moment qu'il n'y a pour l'homme d'agents naturels que ceux dont il s'est emparé, que ceux qu'il a emprisonnés dans ses voiles, dans ses engrenages, dans ses ingénieux et innombrables mécanismes, et dont il s'est mis à même de disposer par quelque travail préalable d'appropriation, il est clair qu'il n'y a pas à distinguer des agents *non appropriés* et des agents *appropriés*. Il n'existe réellement pour l'industrie humaine que des agents *appropriés*.

Dans le nombre des agents appropriés, je ne puis découvrir absolument aucune raison pour faire deux classes séparées des *capitaux* et des *fonds de terre*. Rien, en effet, ne me semble distinguer la terre végétale, les substances minérales des autres objets de la nature dont l'homme s'est emparé et qu'il a pliés à son service, et je ne vois pas plus d'intérêt à rechercher, ainsi que l'a fait M. Say, comment se joignent, pour produire, l'industrie, les capitaux et les *fonds de terre*, qu'à faire remarquer comment s'allient pour le même objet l'industrie, les capitaux et les *courants d'air*, ou les *courants d'eau*, ou la *vapeur*, ou le *soleil*, ou quelque autre agent de la nature qu'il a su contraindre à le seconder dans ses œuvres. La distinction spéciale des *fonds de terre*, dans le nombre des agents appropriés, serait donc encore à écarter.

Dans la masse des capitaux, M. Say en distingue d'*improductifs*, — de *productifs d'utilité et d'agrément*, — et de *productifs de richesse*, ou simplement de *productifs*.

Des capitaux *improductifs* (et par là M. Say entend tout trésor enfoui et tout capital qui chôme), des capitaux *improductifs*, dis-je, ne méritent guère de figurer dans une analyse des instruments de la *production*. Ils ont, il est vrai, une énergie virtuelle; ils seraient susceptibles d'être employés; mais, tant qu'ils demeurent dans l'inaction, ils sont comme s'ils n'existaient pas, et ne peuvent guère être compris dans une analyse des forces sociales.

Toute la partie des capitaux *productifs d'utilité et d'agrément* qui est employée à des dépenses frivoles ou pernicieuses, mérite encore moins d'être comprise dans la masse des instru-

ments de l'industrie. Celle, au contraire, qui sert à élever des hommes utiles, à conserver, à étendre, à perfectionner leurs facultés, est éminemment productive, comme je l'ai montré plus haut, et doit être rangée parmi les instruments de la production.

Restent donc simplement les capitaux *productifs*, dans lesquels M. Say ne comprend, comme on voit, ni les agents naturels, ni les fonds de terre, ni les mines, ni les cours d'eau; dans lesquels il ne fait entrer ni le matériel de l'administration publique, ni les maisons d'habitation des particuliers, ni leurs meubles, ni leurs vêtements, ni leurs livres, ni rien de ce qui sert à l'éducation et à la conservation du genre humain, et dans lesquels, au contraire, nous ne devons pas hésiter à comprendre tous les *instruments de l'industrie*, c'est-à-dire toutes les forces extérieures dont elle s'est emparée, tous les moyens d'action qu'elle puise hors d'elle-même pour les approprier à ses fins, et auxquels elle a su donner une destination utile.

J'observe seulement que, même en comprenant ainsi sous le nom de *capital* tous les instruments extérieurs de l'industrie, nous donnerions encore à cette appellation une portée trop restreinte, et qu'il convient de réunir sous ce mot toutes les forces quelconques que l'homme a amassées et qu'il peut employer à en acquérir de nouvelles; que le capital d'une nation se compose des forces qu'elle possède en elle-même, aussi bien que de celles qu'elle puise dans les choses; qu'on peut dire un capital de connaissances ou de bonnes habitudes, tout comme on dit un capital d'argent, et que M. Say devrait répugner d'autant moins à ce langage, qu'il appelle l'homme un *capital accumulé*, et qu'il donne le nom de *capital accumulé* au talent d'un ouvrier, d'un administrateur, d'un fonctionnaire.

§ 4. — Nouvelle analyse des forces qui concourent a la production.

Cela posé, et toutes ces remarques faites, voici comment me paraîtrait se décomposer le fonds productif général de la so-

ciété, quels seraient les divers ordres de moyens que j'y découvre, et l'ensemble des causes auxquelles se lieraient, selon moi, la puissance et la liberté de tous les arts.

D'abord, le fonds ou le capital social se partage, à mes yeux, en deux grandes classes de forces : celles que le travail a développées *dans les hommes*, et celles qu'il a réalisées *dans les choses*. La puissance de tous les travaux se compose de la réunion des unes et des autres.

Dans le nombre de celles qui existent dans les hommes, la première qui me frappe, celle qui se place naturellement à la tête de toutes les autres, celle qui est la plus indispensable au succès de toute espèce d'entreprises et à la libre action de tous les arts, c'est le *génie des affaires*, génie dans lequel je démêle plusieurs facultés très-distinctes, telles que — la capacité de juger de l'état de la demande ou de connaître les besoins de la société, — celle de juger de l'état de l'offre ou d'apprécier les moyens qu'on a de satisfaire ces besoins, — celle d'administrer avec habileté des entreprises conçues avec sagesse, — celle enfin de vérifier, par des comptes réguliers et tenus avec intelligence, les prévisions de la spéculation.

Après cette suite de facultés relatives à la conception et à la conduite des entreprises, et dont se compose le *génie des affaires*, se présentent celles qui sont nécessaires pour l'exécution, et dont est formé le *génie de l'art*. Telles sont — la connaissance pratique du métier, — les notions théoriques, — le talent des applications, — l'habileté en fait de main-d'œuvre.

Toutes ces facultés sont *industrielles*. Mais est-ce tout, encore une fois ? Non, sans doute, et si je découvre dans ce fonds de facultés, personnel aux travailleurs, une grande variété de forces *industrielles*, j'y remarque aussi un grand nombre de qualités *morales*. — Je distingue en eux tout un ordre d'habitudes qui les dirigent dans leur conduite à l'égard d'eux-mêmes, et qui n'intéressent en quelque sorte que l'individu. — J'y distingue aussi des habitudes d'un autre ordre, et qui intéressent plus particulièrement la société. — La puissance et le libre exercice de toutes les professions dépend, au plus haut degré, comme nous le verrons, de la perfection des

unes et des autres. Je mets le plus grand soin à discerner et à signaler ces divers éléments de la puissance productive.

Enfin, en dehors de ces divers ordres de facultés que le travail a fait naître dans les hommes, et qui forment en quelque sorte le capital intellectuel et moral de la société, son fonds de facultés personnelles, j'aperçois une multitude d'utilités et de forces, de leviers, de puissances qu'il est parvenu à fixer dans les choses, et qui forment, si l'on veut, son capital réel ou matériel.

Dans cette partie de son fonds général, je vois des routes, des canaux, des cours d'eau, des terres labourées, des clôtures, des constructions, des bâtiments, des machines, des outils, des matières premières, des denrées, des monnaies, etc.

Tout cela, diversement aggloméré, forme des multitudes d'établissements, d'ateliers de travail; et, en observant très-attentivement ces ateliers, je remarque que, pour qu'ils soient véritablement appropriés à leur destination, il est essentiel qu'ils soient — bien situés, — bien organisés, — que le travail y soit habilement réparti, — et qu'ils soient pourvus d'un bon choix et d'une quantité suffisante d'ustensiles, de machines, d'outils, de matières premières et de provisions de diverses sortes.

Telles sont les décompositions dont me paraît susceptible ce fonds général de la société, où se trouvent en dépôt toutes nos facultés et toutes nos ressources. Voilà les divers éléments de puissance que j'y aperçois. Je vais consacrer le reste de ce livre à montrer comment ces éléments agissent, et comment chacun d'eux contribue à la liberté de l'industrie en général. Il y en a, dans le nombre, dont on a souvent exposé l'influence, et dont je parlerai très-brièvement. Il y en a d'autres dont le rôle n'a pas été décrit, et sur lesquels j'insisterai davantage. Puis, dans les livres et les chapitres qui suivront celui-ci, je chercherai comment tous ces moyens d'action sont appliqués en particulier dans chaque classe d'opérations industrielles ou d'arts. Ma tâche, qui a été quelquefois nouvelle, le sera davantage alors, et elle le deviendra surtout lorsque j'aurai à montrer comment les divers agents de la production sont mis en œuvre par les arts qui agissent directement sur l'homme.

§ 5 — Des forces productives que le travail a développées dans les hommes, et des conditions morales de la conservation et de l'accroissement de la puissance industrielle.

Parlons d'abord des moyens que le travail a développés dans les hommes, et cherchons premièrement en nous-mêmes quelles sont les conditions d'où dépend la puissance de ceux de nos efforts qui ont pour fin la production des richesses.

A. De la capacité de l'entrepreneur.

Il convient de voir avant tout ce que l'industrie humaine puise de force dans les facultés que j'ai désignées sous le nom de talent ou de génie des affaires, et dont la réunion constitue la capacité de l'entrepreneur.

1° *Du talent de la spéculation en industrie.*

La première chose dont tout homme industrieux a besoin pour agir d'une manière fructueuse, c'est de savoir ce qu'il est possible de faire avec avantage, et de connaître les besoins de la société pour laquelle il entreprend de travailler. Je sais que ceci est difficile; que les besoins de la société sont sujets à varier; que celui qui les connaît le mieux aurait souvent la plus grande peine à connaître le nombre et les moyens des concurrents qui travaillent avec lui à les satisfaire ; et que, par conséquent, il est très-rare qu'il puisse savoir au juste dans quelle direction il doit étendre ses opérations et dans quelles limites il lui convient de se renfermer. Mais ce genre d'instruction, pour être d'une acquisition difficile, n'est pas pour cela moins indispensable. Qu'on soit agriculteur, fabricant, homme d'État, homme de lettres; qu'on veuille faire du blé, de la toile, des tableaux, des livres; qu'on se propose d'émettre des doctrines politiques ou d'enfanter quelque ouvrage de poésie, celui qui

veut produire est obligé, avant toutes choses, d'examiner attentivement si le produit qu'il veut faire répond à quelque besoin, s'il y a chance qu'il se vende, et dans quelle proportion il pourra se vendre.

Sans cela, tous les talents et tous les moyens imaginables ne sauraient lui tourner à profit : il ne travaillerait utilement ni pour lui, ni pour les autres ; car, soit dit sans scandaliser les moralistes à grands sentiments, les entreprises qui ne sont pas de nature à profiter à ceux qui les font, ne peuvent pas servir beaucoup plus à la société pour qui elles sont faites. Quand le public ne consent pas à acheter un produit, c'est qu'il en sent faiblement le besoin. On lui donnerait pour rien ce qu'il ne désire pas, qu'il n'en tirerait qu'un médiocre avantage, et l'entreprise la plus philanthropique ne vaut pas pour lui celle qui est dans l'ordre de ses besoins, et dont il consent à payer généreusement les frais : celle qui rapporte le plus est en général celle dont il profite le mieux. En d'autres termes, il n'y a guère que les travaux utiles à leurs auteurs qui soient vraiment utiles à la société, comme il n'y a que ceux qui répondent aux besoins de la société qui soient vraiment profitables à ceux qui les entreprennent.

Il est donc indispensable, pour pouvoir produire, de savoir d'abord ce que la société demande, ce qu'elle est en état et en disposition d'acheter. Il n'y a, dans chaque pays et à chaque époque, qu'une certaine nature et une certaine quantité de marchandises qui se puissent vendre. Tout ce qui s'y fait, hors de ces limites, s'y fait inutilement, et peut être considéré comme perdu. Allez publier des livres de science parmi des peuplades sauvages ; créez de quoi vêtir plusieurs millions d'hommes dans un monde de quelques milliers d'habitants, vous serez sûr, dans les deux cas, d'avoir gaspillé une partie de vos ressources, d'avoir fait des choses inutiles, et diminué la masse des richesses, au lieu de l'avoir accrue.

A la vérité, de ce qu'il faut s'accommoder aux besoins de la société, il ne s'ensuit pas qu'on doive s'en rendre esclave. Si l'on avait voulu s'asservir aveuglément à ses goûts, on ne lui eût jamais offert de nouveaux produits, on n'eût fait naître en elle aucun nouveau besoin ; elle serait restée avec sa pauvreté, sa grossièreté et ses vices. Le premier intérêt de toutes les

industries, de toutes les sortes de travaux, est de la porter à renoncer à des plaisirs bornés, ou vulgaires, ou dangereux, et de lui inspirer le goût de jouissances plus variées, plus étendues, plus nobles, plus judicieusement appropriées à son bien-être physique et moral. Mais je dis qu'il faut partir de ses goûts actuels pour la conduire à des goûts meilleurs; qu'il faut que les idées qu'on lui présente rentrent dans les idées qu'elle a, et que toute production qui s'écarte trop de ses besoins, ou qui en excède la somme, est une destruction de richesses plutôt qu'une création de valeurs.

Je ne sais si cette règle, que la production, pour être réelle, doit être en rapport avec les besoins, est généralement comprise; mais combien peu encore elle est observée! Combien peu il y a de personnes qui, en faisant choix de leur profession, du lieu où elles vont l'exercer, de la nature et de la quantité des produits qu'elles entreprennent de faire, prennent la peine de s'informer des besoins du public, et d'étudier la nature et l'étendue des débouchés! Ici on obéit à la routine; là on est emporté par la fureur des innovations. Il y a des temps où certains objets de spéculation deviennent tout à coup à la mode, où de certains genres d'entreprises dégénèrent subitement en manie. Arrive-t-il à quelqu'un de faire avec succès une chose nouvelle, c'est à qui se hâtera le plus de l'imiter, et cette fureur d'imitation ne se lasse point, que l'on n'ait fait dégénérer en folie ou en sottise les nouveautés les plus utiles. Lorsqu'on eut commencé à creuser des canaux en Angleterre, dit un écrivain anglais, la mode en devint telle qu'en peu d'années le pays en fut sillonné dans tous les sens, et qu'on en ouvrit jusque dans les districts où il n'y avait rien à transporter [1]. On se souvient de cette rage de bâtir qui, à une certaine époque de la Restauration, avait saisi, en France, les habitants de la capitale. Paris avait l'air d'une ville prise d'assaut par des architectes et des maçons. On épuisait les anciennes carrières; on en ouvrait une multitude de nouvelles; on avait l'air de craindre que la place ne vînt à manquer aux constructions: on se disputait les terrains; on les achetait à des prix décuples de leur valeur véritable [2]. On

[1] *Rev. Britann.*, 1re série, t. I, p. 15.

[2] Il est à la connaissance de l'auteur de cet ouvrage que, dans la plaine de

entreprenait à la fois, non-seulement plusieurs rues, mais plusieurs quartiers, plusieurs villes : on élevait une ville dans la plaine des Sablons, une autre dans celle de Grenelle...

Au milieu de cette ardeur fiévreuse pour de certains genres d'entreprises, dont une multitude d'hommes est quelquefois saisie, ainsi que dans beaucoup d'autres spéculations dont la manie est moins générale, la société est plus ou moins perdue de vue. Mais, si les spéculateurs sont sujets à l'oublier, elle sait bien les forcer, eux ou leurs dupes, à se ressouvenir d'elle, de ses besoins, de ses ressources, de sa véritable situation. Il n'y a jamais, en résultat, que ce qui lui convient qui réussisse, que ce qu'il lui faut qu'elle accepte. Les agioteurs ont beau faire hausser entre eux le prix de certaines choses, le prix s'en règle en définitive d'après la quantité qui en existe et la demande qu'on en fait. On a beau multiplier de certains produits, il n'y a que ce que le public en peut acheter qui trouve à se vendre. Pendant qu'on se livrera avec le plus d'ardeur à de certaines fabrications, à celle des maisons, par exemple, il arrivera un moment où l'on commencera à s'apercevoir que les besoins sont dépassés, que les locataires n'arrivent pas, que les nouvelles constructions restent invendues. Les entrepreneurs, ayant compté sur des rentrées qui manquent, seront obligés de faillir ; d'énormes capitaux seront perdus ; les travaux seront abandonnés, et des milliers d'ouvriers resteront tout à coup sans ouvrage.

L'histoire de notre temps, depuis la paix surtout, a été remplie d'exemples de la fausse direction que l'industrie peut donner à ses moyens et des pertes effrayantes qu'elle peut faire, faute d'avoir pris en suffisante considération les besoins réels de la société. « Des quatre-vingts compagnies de canaux qui existent en Angleterre, écrivait-on en 1825 dans la *Revue britannique*, il y en a vingt-trois qui ont déjà dépensé au delà de 91 millions, et qui n'ont pas encore donné un schelling de dividende à leurs actionnaires [1]. » Telle avait été, dans le

Grenelle, une ferme qui ne rapportait pas 7,000 francs de rente a été vendue, à cette époque, douze cent mille francs; et ce marché n'est pas le plus extraordinaire qui ait été fait. On trouve des exemples plus curieux encore dans les journaux et les écrits du temps. Voy. notamment les *Mémoires d'Ouvrard*, 3e part., p. 96.

[1] *Rev. Britann.*, 1re série, t. II, p. 34.

cours de cette année 1825, la masse de coton que des spéculateurs anglais avaient fait venir en leur pays, dans la supposition que cette denrée manquerait cette année-là, tandis qu'elle existait en quantité surabondante, que, sur cet article seul, il y eut des pertes pour plus de 62 millions. Lorsque la reconnaissance des nouveaux États de l'Amérique méridionale eut permis à l'Angleterre de commercer directement avec le Brésil, la seule ville de Manchester envoya à Rio-de-Janeiro, dans l'espace de quelques mois, plus de marchandises que le Brésil entier n'en avait consommé dans le cours des vingt années précédentes [1]. Une lettre de Sidney, reçue à Londres au commencement de 1826, annonçait qu'il venait d'être expédié d'Angleterre en cette colonie des sels purgatifs d'Epsom en quantité suffisante pour purger la colonie pendant cinquante ans, en fût-il administré à chaque habitant une dose ordinaire par semaine [2]. Dans sa session de 1824-1825, le parlement anglais, en moins de six mois, avait autorisé deux cent soixante-dix compagnies diverses, qui avaient émis ensemble pour plus de quatre milliards d'actions; et telle avait été la sagesse de plusieurs de ces entreprises et d'une multitude d'autres pour lesquelles on n'avait pas eu besoin de l'autorisation du parlement, que, dans le cours de l'année 1825, au dire du journal *The Star*, il y eut trois mille deux cents faillites, qu'il fut rendu cent trente-sept mille arrêts de prise de corps, qu'il en fut exécuté soixante-quinze mille, et que les frais judiciaires qui avaient précédé, accompagné ou suivi ces banqueroutes, s'étaient élevés à la somme énorme de 960,000 livres sterl. (24 millions de francs) [3].

Et il ne faut pas croire, comme on le dit communément, que toute entreprise, quel qu'en soit l'objet et quel qu'en puisse être le résultat, est utile au moins en ce sens qu'elle a le bon effet de procurer du travail aux classes ouvrières; car les classes ouvrières sont précisément celles qui souffrent le plus des entreprises légèrement formées. Si la solidité et la durée d'un établissement quelconque importent à toutes les classes de personnes qui y sont attachées, elles importent surtout à

[1] *Rev. Britann.*, 1re série, t. VII, p. 197 et suiv.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 188 et 189.
[3] *Ibid.*

celles qui ont le moins d'avances et qui vivent au jour la journée. Le plus grand tort qu'on puisse faire à de pauvres ouvriers, c'est de les attirer dans des entreprises destinées à périr. Mieux vaudrait en quelque sorte pour eux absence de secours, que des secours précaires et sujets à leur manquer. Sur la foi des moyens d'existence que leur présentent les entreprises dans lesquelles on les a témérairement engagés, ils contractent des mariages, ils élèvent des troupes d'enfants, et puis, quand les catastrophes arrivent, ils se trouvent avec des familles nombreuses, en présence d'établissements dont on a fermé les portes, et qui n'ont plus ni salaires à leur offrir, ni secours à leur donner. Aussi, quoique la déconfiture du maître ne leur fasse perdre ordinairement aucune avance, et qu'il n'en résulte pour eux qu'une cessation de travail, ils sont, je le répète, la classe qui souffre le plus de cette sorte de désastres. Extrêmement funeste à l'entrepreneur, et au capitaliste, une entreprise qui tombe est meurtrière pour les ouvriers [1].

On ne saurait donc trop dire combien il importe, avant de rien entreprendre, de s'informer exactement des goûts, des besoins, des ressources de la société.

Ajoutons après cela qu'éclairés sur l'état de la demande, il ne nous est pas moins essentiel de connaître l'état de l'offre, et de savoir les moyens que la société possède déjà de satisfaire les besoins qu'elle éprouve.

Il est possible que tel produit que j'aurais envie de faire soit de nature à être goûté du public. Mais n'y a-t-il pas déjà quelqu'un qui le fasse? Est-il en mon pouvoir de le mieux faire que ceux qui en approvisionnent le marché? Combien existe-t-il d'établissements consacrés à ce genre d'entreprise? Quels sont les procédés qu'ils emploient? Quelle est leur dépense? A combien reviennent leurs produits dans le pays où je voudrais m'établir, et dans un rayon de tant de lieues autour du point où je suis obligé de fonder ma fabrique? A quel prix revien-

[1] Qu'on juge, après cela, de ce qu'il y a de sagesse et de bon sens dans des phrases comme celles-ci, que j'emprunte à une revue anglaise : « Tout ce qu'on peut demander aux spéculateurs, c'est que leur passion soit dirigée de manière que les classes laborieuses aient du travail ; car alors, *quels que soient les résultats des spéculations*, elles auront toujours contribué au bien public. » (*Quaterly Rev.*; *Rev. Britann.*, t. I de la 1re série, p. 12 et 13.)

dront les miens, parvenus à l'extrémité du rayon jusqu'où je suis obligé de les répandre pour trouver un nombre suffisant d'acheteurs? Quel genre d'avantage aurai-je sur les producteurs déjà établis? Payerai-je un moindre intérêt de mes capitaux? Mon entreprise sera-t-elle mieux conçue, mieux montée, mieux administrée? Gagnerai-je quelque chose sur la matière première? Aurai-je des moteurs plus puissants, des machines plus perfectionnées, des ouvriers plus intelligents, plus habiles, une moindre somme de salaires à payer? Disposerai-je de moyens de transport plus économiques? En quoi est-il possible de mieux faire que l'on ne fait? Rassemblons tous les éléments de mon compte; vérifions-les scrupuleusement; assurons-nous que j'ai pourvu à tous les frais nécessaires; faisons ensuite une ample part au chapitre des erreurs possibles et des contre-temps imprévus. S'il m'est démontré, tout calcul fait, que le public n'est pas servi comme il devrait l'être; si je vois nettement comment il pourrait l'être mieux; si un certain instinct de spéculateur, plus sûr quelquefois que les calculs les plus habiles, m'avertit que l'entreprise peut être convenablement tentée; si je me sens d'ailleurs en état de la bien conduire.... je puis aller, je puis m'engager: j'ai la conscience acquise que je vais faire une chose bonne pour les autres et pour moi, une chose vraiment utile, voire même une chose morale, encore bien qu'elle doive nuire à mes concurrents, puisque je vais affranchir le public du tribut illégitime que prélèvent sur lui des producteurs indolents ou malhabiles, qui lui font payer leurs produits au-dessus de leur valeur véritable, c'est-à-dire au-dessus du prix auquel ils peuvent être livrés.

Mais ce n'est qu'après m'être ainsi bien assuré de ce que l'on fait et du mieux qu'il y aurait à faire, que je puis agir avec honneur et sûreté; car, si je n'ai pas pris des précautions suffisantes, si j'ai entrepris légèrement, si je me suis mis dans la nécessité de vendre à perte, si je ne sers le public qu'en détruisant ma fortune et en nuisant à celle des producteurs établis avant moi, il est clair qu'il eût été plus sage et plus moral tout à la fois de ne pas tenter l'entreprise.

En général, ce qu'il faut surtout recommander aux entrepreneurs, c'est de bien étudier l'état de l'offre, et de voir s'ils peuvent réellement y introduire quelque amélioration. Il y a,

en effet, bien moins de gens qui se ruinent pour avoir mal choisi le produit à la fabrication duquel ils veulent consacrer leurs capitaux et ceux d'autrui, que pour n'avoir pas fait un calcul assez juste du prix auquel il leur sera possible de le livrer. Il est peu de produits qui ne soient bons à entreprendre quand on peut les fournir à un prix tel qu'il soit presque impossible qu'ils ne trouvent pas d'acheteurs. Mais c'est ce prix auquel on pourra produire qu'on ne prend pas assez la peine d'étudier. Si, dans bien des cas, l'on met peu de soin à s'instruire de l'état des besoins, on en met encore moins à rechercher les moyens les plus avantageux de les satisfaire, et rien n'est comparable à la légèreté avec laquelle les plans les moins raisonnables sont fréquemment adoptés. C'est principalement à ce peu d'attention qu'on apporte à l'étude et au choix des moyens d'exécution qu'il faut attribuer la chute de tant d'entreprises, dans le cours desquelles il se fait une si grande déperdition de forces, et dont la ruine finale est accompagnée de tant de souffrances pour la société.

2° *Du talent de l'administration industrielle.*

Après les deux genres de capacité nécessaires pour apprécier convenablement l'objet et les moyens d'une entreprise, l'art de la diriger est un autre talent qui fait également partie du génie des affaires, et qui n'est pas moins indispensable que les deux autres au succès de toute espèce d'industrie.

Ce moyen se distingue parfaitement de ceux que je viens de décrire. Il est fort possible, en effet, qu'un homme peu capable de juger de l'opportunité qu'il y a à créer un certain produit, ou de dresser avec précision le compte des frais qu'il coûtera, soit d'ailleurs en état d'administrer avec intelligence, fermeté et sagesse l'établissement monté pour l'obtenir. Mais, si cette dernière faculté ne doit pas être confondue avec les précédentes, elle ne peut pas, sous un autre rapport, en être séparée : il faut qu'elle concoure avec elles, et nul n'est véritablement homme d'affaires, s'il n'est en même temps bon administrateur. Ce talent de l'administrateur est d'une si grande conséquence, que rien ne saurait en tenir lieu ; et l'entreprise

la plus excellente, celle où l'on obtiendrait par les meilleurs procédés les produits les plus susceptibles de se vendre avantageusement, n'aurait aucune chance de se soutenir, si d'ailleurs elle n'était pas convenablement gérée, s'il y régnait peu d'ordre, si les heures de travail y étaient mal réglées, les dépenses mal faites, les ressources gaspillées, la police faiblement maintenue, etc.

Il n'y a rien dont le chef d'une entreprise, même la plus heureusement conçue et la plus féconde en promesses, doive se préoccuper davantage que de la question d'administration. Il ne saurait jouir de son fonds avec sécurité que lorsqu'il est parvenu, à force de bonne gestion, à se mettre au-dessus de toutes les chances. Il ne peut point être tranquille tant qu'il doit à quelqu'un ou qu'il se doit à lui-même un capital engagé dans des bâtiments, des appareils, des machines dont la concurrence, une découverte, la paix, la guerre, mille événements, peuvent à chaque instant ruiner la valeur. Il ne lui est permis de se rassurer que lorsqu'il est parvenu à se rembourser de toutes ses avances, à forcer l'entreprise à se racheter, à lui faire rendre entièrement le capital qu'elle tenait engagé. Il n'y a point jusque-là de revenus véritables, puisqu'il n'y a que des revenus fondés sur un capital exposé à périr. Ces revenus ne sont véritablement assurés que lorsque le capital, finalement délivré, a été mis hors de tout risque. « Il y a, disait un jour à sa compagnie le chef d'un de nos établissements industriels les plus considérables et les plus prospères, il y a de par le monde un exemple que je voudrais imiter. Il existe à Glasgow un établissement d'éclairage au gaz qui n'a pas vingt ans d'existence, et qui a été si habilement administré, que les bénéfices accumulés donnent aujourd'hui un revenu égal à 5 pour cent du capital engagé ; de telle sorte que la compagnie peut vendre ses produits au pair, c'est-à-dire sans nul bénéfice, et toucher encore, et toucher à perpétuité son dividende de 5 pour cent. On sent quel avantage une telle position lui donne contre la concurrence et contre tout danger imprévu [1]. » L'exemple n'était pas facile à imiter sans doute, mais il était

[1] M. Clément-Désormes, agent général de la compagnie des glaces de Saint-Gobain, dans son rapport à l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 1833

excellent à proposer. C'est là, en effet, qu'il faut tendre, et c'est à ce résultat qu'on arrive surtout par une bonne gestion, à force d'en simplifier les rouages et de surveiller tout le détail des opérations.

Le petit nombre d'économistes dont j'ai lu les écrits sont loin, à ce qu'il me semble, d'accorder à ce moyen toute l'attention dont il est digne. Je ne me souviens pas que Smith en dise un seul mot. L'auteur du *Traité d'économie politique* s'y arrête à peine. Il est juste de reconnaître pourtant qu'il en a parlé plus expressément dans ses leçons au Conservatoire, et qu'il a mis dans son *Cours* plus de soin à en signaler l'importance qu'il ne l'avait fait dans son *Traité*. « Dans le voyage que je viens de faire en Angleterre, disait-il à la fin de 1825 en ouvrant son cours, j'avais principalement en vue d'observer les causes qui font en général réussir les entreprises d'industrie dans un pays renommé pour ses succès en ce genre, et j'ai été confirmé dans la persuasion que *la manière d'administrer* ces entreprises contribue à leur succès beaucoup plus encore que *les connaissances techniques et les procédés d'exécution* pour lesquels, cependant, on vante avec raison les Anglais[1]. »

Je m'en tiens à ce peu de remarques. Elles suffiront, j'espère, pour faire comprendre à quel point les talents administratifs méritent de figurer dans une analyse exacte des causes générales auxquelles se lie la puissance du travail.

3° *De la comptabilité en industrie.*

Enfin, à ce talent de bien administrer, de bien conduire une entreprise sagement et habilement conçue, il est indispensable que l'homme d'affaires, pour être complétement digne de ce nom, joigne une dernière faculté : c'est celle de *tenir des livres en règle*; c'est de savoir demander compte à chaque partie de son entreprise et à l'ensemble de son établissement de toutes

[1] M. Say, dans son *Traité*, n'avait parlé de ce moyen, et en général des qualités nécessaires à l'entrepreneur, que très-incidemment et hors de la place où il devait le plus naturellement en être question. Ce moyen est considéré avec plus de soin et plus en son lieu dans le *Cours complet*. Voir le tome I, p. 191 et suiv., et le tome II, p. 199 et suiv.

les avances qu'ils reçoivent, de tous les remboursements qu'ils effectuent, et de pouvoir pour ainsi dire les contraindre à déposer pour ou contre lui, à rendre témoignage de la justesse de ses prévisions, ou bien à l'avertir des erreurs qu'il a commises.

Sans cette vérification continuelle du résultat de ses opérations, par le compte toujours présent et la balance toujours facile de ce qu'il a dépensé et de ce qu'il a obtenu, l'entrepreneur ne saurait où il en est, il ignorerait s'il est en profit ou en perte, il serait hors d'état de dire par où il gagne et par où il perd, ce qui est bien et ce qui est mal dans son entreprise, et il ne verrait point, par conséquent, ce qui mérite d'être maintenu et ce qui demande à être réformé. C'est encore là un de ces moyens généraux du travail qu'on n'a guère pris en considération dans les livres de théorie, quoiqu'ils dussent jouer un rôle considérable dans la pratique. J'aurai occasion de montrer avec plus de détail combien ce moyen est puissant, lorsque je ferai voir comment il peut s'appliquer à certaines classes de travaux dans lesquels on n'est pas encore accoutumé à soumettre les calculs de la spéculation à l'épreuve d'une comptabilité régulière.

Ainsi : 1° connaître les besoins ; savoir s'ils sont satisfaits ; être en état d'apprécier la puissance des moyens qu'on emploie pour les satisfaire ; avoir le talent de juger si ces moyens peuvent être remplacés par d'autres moyens plus puissants et plus avantageux, et s'il y a vraiment lieu de substituer des procédés plus perfectionnés, mais plus chers, à des pratiques plus imparfaites, mais moins dispendieuses ; 2° être capable de bien conduire et de bien administrer les entreprises qu'on a été capable de concevoir et de fonder dans des conditions où le succès est possible ; 3° savoir s'assurer enfin, par une bonne comptabilité, si les résultats obtenus viennent confirmer les promesses de la spéculation et réaliser les espérances qu'on avait conçues : voilà ce qui constitue le *génie des affaires*, ou la capacité de l'entrepreneur, et tel est le premier ordre de facultés sur lequel se fondent la puissance et la liberté de toute industrie.

B. De l'art ou de la capacité technique.

Cependant ce serait peu de savoir ce qu'il convient d'entreprendre, si l'on n'était en état de l'exécuter, et si au talent de la spéculation on ne réunissait les connaissances techniques. On ne conçoit pas même comment il serait possible de spéculer judicieusement sans ces connaissances, puisqu'on serait incapable d'apprécier les moyens qui sont communément employés à créer le produit qu'on aurait dessein de faire, et qu'on ne pourrait juger s'il est possible de substituer à ces moyens des procédés meilleurs. Il faut donc nécessairement qu'à l'intelligence des affaires se joignent les talents qui ont rapport à l'art.

1° *De la connaissance pratique de la profession ou du métier.*

Le premier de ces talents, celui qu'il me paraît essentiel d'acquérir avant aucun autre, c'est la connaissance pratique du métier. Je sais qu'ici je m'écarte beaucoup des idées qui ont cours dans les classes de la société les plus aisées et les plus instruites. Lorsque, dans ces classes, on veut préparer un jeune homme à une pratique ferme et éclairée des arts, on commence par lui donner une éducation littéraire : en Europe, en France surtout, la rhétorique est la base fondamentale de l'instruction que reçoit quiconque aspire à exercer une profession distinguée; on fait après son éducation scientifique; il passe ensuite dans ce qu'on appelle les écoles d'application, et il n'arrive qu'à la fin, en dernier lieu, et le plus tard, le plus mal, le plus incomplétement possible, à la pratique. Quelques bons esprits, en très-petit nombre, il est vrai, estiment, au contraire, qu'il faudrait commencer par la pratique; que la théorie et ses applications devraient venir après, et qu'il serait toujours temps d'arriver à la rhétorique.

On a pourtant des raisons pour procéder ainsi qu'on le fait. Reste à savoir si ces raisons sont bonnes. On croit que l'homme a d'abord raisonné, et qu'ensuite il a agi; on s'est imaginé que

le genre humain ne procédait que par principe et par raison démonstrative; on a supposé que notre espèce était restée plus ou moins longtemps sans faire les choses, sans se vêtir, sans se loger, sans faire l'amour, sans se réunir en société, et qu'elle ne s'était avisée de tout cela que par la suite, à mesure que la réflexion était venue l'avertir qu'elle pourrait y trouver quelque plaisir ou quelque avantage. Il a donc paru qu'il était conforme à la nature de l'esprit humain de faire passer la théorie avant la pratique, et d'enseigner la raison des choses avant qu'on apprît à les exécuter

Je n'hésite pas à dire qu'en procédant de la sorte, on a complétement méconnu cette nature de l'esprit humain, sur laquelle on avait le très-louable désir de régler l'ordre de ses progrès. S'il est, en effet, une chose qui soit naturelle à l'homme, c'est d'agir d'abord et de réfléchir après. La réflexion éclaire, rectifie, perfectionne l'exercice de nos forces ; mais l'homme fait tout naturellement, et il n'est rien que l'instinct n'ait commencé. C'est par instinct que l'homme choisit ses premiers aliments; c'est par instinct qu'il vit en société ; c'est par instinct qu'il a commencé à se vêtir et à se construire des demeures. La raison n'a servi qu'à lui apprendre ensuite à mieux faire ce qu'il avait fait d'abord sans raisonner et par la simple impulsion du besoin. Il tombe donc sous le sens que, pour procéder conformément aux indications de la nature, il faudrait commencer par apprendre à faire les choses et s'instruire ensuite des raisons de ce qu'on fait; qu'au lieu de débuter par la théorie et de finir par la pratique, on devrait, au contraire, débuter par la pratique et n'arriver à la théorie qu'en dernier lieu.

La vérité est que tous les arts ont commencé d'une manière empirique. La plupart de leurs découvertes ont été faites empiriquement, et les sciences, qu'on met à leur tête, ne sont venues expliquer, la plupart du temps, que ce qu'ils avaient trouvé sans elles. En principe, c'est là la bonne manière d'aller : il faut apprendre l'art avant la science et la pratique avant la theorie. On ne profite bien de la science que lorsqu'elle vient rendre raison des procédés d'un art auquel on est parfaitement rompu. Le savant qui n'est que savant ne sait que faire de sa science; elle ne peut lui servir à rien. Il y a de l'inexpérience des savants, de leur maladresse, de leur inaptitude pour tout ce qui tient à

la pratique de la vie réelle, les exemples les plus singuliers. Tel homme profondément versé dans la théorie de la mécanique, ne saurait souvent comment s'y prendre pour faire des choses dont le plus grossier manœuvre vient aisément à bout. Convenons donc que, pour se rendre propre à l'exercice d'un art, pour devenir vraiment homme d'action, il faut commencer par apprendre à agir, et ne s'occuper ensuite, ou en même temps, de la théorie que pour lui demander de venir éclairer et fortifier les procédés de la pratique.

Je ne sais si l'on a compris cela de l'autre côté de la Manche mieux qu'on ne l'a fait de ce côté-ci. Il est permis de douter qu'on y ait mieux saisi le principe que je pose. Toutefois et en fait, il est certain qu'on y procède différemment, au moins à plusieurs égards. Les hommes qui se destinent à la pratique d'un art en Angleterre, et qui aspirent à y obtenir un rang élevé, commencent par s'instruire de ses détails les plus techniques, et par mettre d'abord la main à l'ouvrage. C'est l'observation que faisait un jour un des professeurs les plus distingués du Conservatoire des arts et métiers de Paris, M. Clément. « Les plus grands ingénieurs de l'Angleterre, disait-il, ont été d'abord de simples ouvriers : Watt était ouvrier horloger; Wolf, charpentier; Telford, maçon ; John et Philip Taylor fabricants de produits chimiques ; enfin Maudslay, simple forgeron. Tous les officiers des mines, ajoutait le professeur, ont commencé par être mineurs ; tous ont brisé le rocher et roulé la brouette : ce sont de vrais officiers de fortune, qui connaissent à fond les détails de leur art, et qui en savent toutes les difficultés. Des conversations avec quelques hommes habiles, quelques livres, quelques leçons de physique et de chimie données par des professeurs ambulants et chèrement payées, voilà quels ont été d'abord tous leurs moyens d'instruction scientifique. »

Ajoutons, à l'appui et comme complément de ces remarques, que les plus heureuses inventions des arts ont été faites presque toutes, non par d'habiles théoriciens, par des savants illustres, mais par de simples praticiens, par d'obscurs ouvriers, dont le principal avantage était de bien connaître les procédés de leur art et de se trouver chaque jour en présence des difficultés qu'il avait à vaincre. Il y aurait bien des exem-

ples à citer. Prenons, entre cent autres, celui de la machine à filer le coton, et voyons quels noms il rappelle. C'est John Wyatt, *ouvrier ignoré*, qui, en 1737, fait les premières tentatives. C'est Paul Lewis, associé de Wyatt, *non moins ignoré que lui*, qui, onze ans plus tard, en 1748, produit les premiers essais de cardes cylindriques. C'est Richard Arkwright, *simple perruquier*, mais esprit ardent et opiniâtre, qui, s'emparant de ces découvertes, invente, de 1768 à 1775, la carde à broches et la carde sans fin. C'est James Hargreaves, *pauvre ouvrier tisserand*, employé dans une fabrique de coton du Lancashire, qui, vers le même temps, en 1767, fait avec bonheur un essai non moins audacieux, et invente sa *spinning-jenny* (Jeanne la fileuse). C'est, plus tard, *un autre ouvrier tisserand*, Samuel Crompton, qui, combinant les deux inventions d'Arkwright et de Hargreaves, produit une machine métis, qui n'est ni l'une ni l'autre, d'où lui vient le nom de *mule-jenny*; mais qui réunit les avantages des deux, et mène à perfection ce merveilleux mécanisme. C'est, finalement, un concours d'*ouvriers de tous états* plus obscurs, plus ignorés les uns que les autres, qui, poussés d'une ardeur inconnue, s'associent pour devenir filateurs, et qui, se souvenant de leur premier métier, prêtent à la machine le tribut de leur expérience, lui fournissent, pour corriger ses défauts, le cordonnier une lanière de cuir, le serrurier une vis en fer, le menuisier une pièce de bois, et, par la réunion concertée de leurs efforts, achèvent de l'approprier à sa puissante destination [1]. Telle est l'histoire de la machine; voilà quels en ont été les inventeurs. Et notez que ce que je raconte de la fileuse, on le pourrait dire avec non moins d'exactitude des mécanismes les plus puissants, appliqués aux métiers les plus divers. Ce sont presque toujours, et en toutes choses, les connaissances techniques, plus que les notions de théorie, qui ont mis sur la voie des inventions.

Je ne doit pas finir sans ajouter que ces observations sur l'intérêt qu'il y aurait à débuter par la pratique, s'appliquent indistinctement à toutes les professions. Le métier en tout devrait être la première chose à apprendre, et, quel que soit l'art

[1] Voy. C.-G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre*, en 1835, t. II p 5 à 11.

auquel on se destine, c'est par l'art lui-même qu'il faudrait commencer. « On ne saurait, comme l'observe un illustre philosophe, se familiariser de trop bonne heure avec les images qui doivent nous fournir par la suite les matériaux de tous nos jugements, et, par rapport à chaque art en particulier, l'homme qui s'y destine ne peut pas se placer trop tôt au milieu des objets de ses études, et dans le point de vue le plus convenable au genre, au caractère et au but de ses observations [1]. » Je souhaiterais, en d'autres termes, que l'on commençât par en venir au fait de prime abord, et, autant que possible, en toutes choses, c'est-à-dire qu'en toutes choses, on se plaçât le plus tôt possible au milieu des faits mêmes de la profession qu'on est destiné à exercer; que l'éducation professionnelle des médecins commençât dans les amphithéâtres de dissection, et se poursuivît dans les hôpitaux, au pied du lit des malades; celle des avocats chez les avoués, dans les greffes, dans les parquets, à la barre des tribunaux, là où ils pourraient le mieux se familiariser avec les procédés de la justice et l'intelligence pratique des lois; celle des administrateurs dans les bureaux des administrations; celle des mineurs dans les mines; celle des manufacturiers dans les manufactures; celle des ingénieurs des ponts et chaussées sur les routes, et au milieu des travaux qu'ils seraient destinés à diriger plus tard, etc. [2].

2° *Fonction industrielle de la science pure.*

Et toutefois, en reconnaissant qu'il importe de commencer par la pratique, hâtons-nous de dire que sa marche ne devient sûre et son action vraiment puissante que lorsque la théorie l'accompagne ou la suit, et lui prête le secours des lumières de la science. Sans l'intervention des sciences, l'industrie, livrée à l'empirisme et à la routine, ne ferait des forces de la nature qu'un usage aveugle et borné. Le propre des sciences est de

[1] Cabanis : *Révolution de la médecine*, t. I, p. 62 de ses œuvres complètes.

[2] J'ai traité ce sujet avec plus de détail dans un article sur les *Prétentions de notre temps à l'esprit pratique*, inséré au t. II, p. 118, du *Journal des économistes*. J'y renvoie ceux de mes lecteurs qui auraient besoin de plus amples explications. Cet article a pour objet de montrer combien on est mal préparé à la pratique des arts par une longue éducation purement spéculative.

lui apprendre à s'en servir avec discernement et avec étendue. J'ai déjà dit que la nature, laissée à elle même, ne travaille pas de préférence pour l'homme: les sciences, en lui découvrant comment elle agit, lui offrent les moyens de lui dérober ses forces et de les plier à son usage. Elles lui dévoilent les propriétés des corps, leur action physique, leur action chimique, et elles lui livrent une multitude de secrets et de leviers dont il peut tirer ensuite les plus grands secours. Qui peut dire tout ce que les arts ont emprunté de vérités fécondes à la chimie, à la physique, à l'astronomie? Quelquefois un seul des faits observés par ces sciences a suffi pour leur faire faire d'immenses progrès. Quel parti, par exemple, n'a-t-on pas tiré de la connaissance des propriétés de l'aimant et de celle de l'élasticité des fluides ? La boussole, pour me servir de la belle expression de Montesquieu, a ouvert au commerce l'univers. On supputait, il y a déjà longtemps, que la machine à vapeur, qui n'est qu'un moyen, devenu de plus en plus ingénieux et puissant, de se servir de l'énergie expansive de la vapeur d'eau, avait assez augmenté les produits de l'industrie en Angleterre pour couvrir les intérêts de la dette, montant annuellement à plus d'un milliard.

La puissance de l'industrie est donc étroitement liée au progrès des sciences; et s'il est très-essentiel que les hommes qui se destinent à la pratique d'un art commencent par se mettre au courant de ses détails les plus techniques, il ne l'est pas moins qu'un bon enseignement scientifique se place à côté ou à la suite du travail purement empirique. Il serait seulement à souhaiter que cet enseignement fût donné par des savants qui ne fussent pas éminents seulement par la science, et qui eussent été des praticiens consommés ; de telle sorte que tout tendît à la même fin, et que la théorie elle-même n'eût pour objet et pour effet que de perfectionner les procédés de la pratique.

Je n'ai pas besoin de dire combien cette interversion des usages en vigueur serait à tous égards avantageuse, et à quel point l'étude des sciences, ainsi rapprochée des faits de la pratique, devrait donner des résultats meilleurs; combien elle serait à la fois plus aisée et plus profitable; quel attrait offrirait la théorie quand elle viendrait rendre raison des procédés d'un art devenu familier, et quels progrès elle lui ferait faire. Il y

aurait, dans la satisfaction intellectuelle que causeraient ses révélations, quelque chose de l'étonnement naïf qu'éprouve l'honnête M. Jourdain quand il découvre que, sans s'en douter, il faisait depuis quarante ans de la prose. On découvrirait de même que depuis longtemps on faisait de la science sans le savoir, ou bien l'on s'apercevrait qu'on avait suivi des directions opposées à celles qu'indique la science véritable, et l'enseignement scientifique offrirait un égal intérêt, soit qu'il confirmât ce qu'avaient appris les tâtonnements de la pratique, soit qu'il contredît ses enseignements et lui offrît les moyens de se rectifier. En tout, l'industrie peut puiser d'immenses secours dans l'étude des sciences, et l'on n'énonce qu'une vérité devenue familière et banale quand on dit que plus les sciences ont fait de progrès, et plus l'industrie a de moyens, plus elle est libre.

Observons néanmoins que la liberté, sous ce rapport, paraît moins dépendre de l'avancement des sciences que de leur diffusion. « L'expérience, disait encore le professeur éclairé que j'ai cité plus haut (M. Clément Désormes), l'expérience me prouve chaque jour que les plus simples éléments des sciences peuvent suffire aux plus grands développements de l'industrie. » Sûrement il ne faut pas inférer de là que l'industrie n'est pas intéressée aux progrès les plus élevés des sciences. De ce qu'on ne voit pas à quoi pourront lui servir de certaines vérités, il serait bien téméraire de conclure qu'elles ne lui serviront jamais à rien. Combien de découvertes, qui ne semblaient d'abord que curieuses, ont fini par conduire à d'importantes applications ! « Lorsque le Hollandais Otto de Guericke tira les premières étincelles électriques, eût-on prévu, demande M. Say, qu'elles mettraient Franklin sur la voie des découvertes qui nous permettent de diriger la foudre et de la détourner de nos édifices, entreprise qui semblait dépasser de si loin le pouvoir de l'homme ? »

Je suis donc loin de condamner aucun genre de recherches ; je dis seulement que ce qui fait la puissance des arts, ce n'est pas tant l'existence d'un petit nombre d'hommes très-savants que celle d'un très-grand nombre d'hommes d'action passablement instruits ; et les faits déposent avec éclat de la vérité de cette remarque. C'est ainsi, par exemple, que l'industrie est

incomparablement plus puissante en Angleterre qu'en France, quoique le premier corps savant de l'Europe soit probablement en France, et que le seul avantage de l'Angleterre, sous le rapport des sciences, soit de compter un nombre plus considérable d'hommes qui en possèdent les éléments. Non-seulement il existe en Angleterre, pour la direction des entreprises industrielles, une classe nombreuse d'ingénieurs privés qui commence à peine à se former chez nous; mais il faut remarquer en outre que, dans ce pays, beaucoup de chefs d'atelier, de contre-maîtres et même de simples ouvriers, possèdent des notions élémentaires de physique, de chimie et de mécanique qui manquent généralement parmi nous à cette classe de travailleurs [1].

3° *Du talent de l'application des découvertes scientifiques à l'industrie.*

Si la puissance des arts tient à l'avancement et à la diffusion des sciences, elle est surtout liée au progrès de leur application. L'application d'une science est une science particulière, plus difficile peut-être que la science même, et dont l'objet est de la mettre en valeur. Il est possible, on le conçoit, que de

[1] Voir dans l'ouvrage de M. C.-G. Simon, l'un des voyageurs les plus intelligents qui aient récemment visité la Grande-Bretagne, avec quel bon sens les choses sont ordonnées dans ce pays pour faire des ouvriers des hommes d'action exercés et instruits. (*Observations recueillies en Angleterre en* 1835, t. I, p. 328 à 333, et t. II, p. 51 à 59.) M. Simon n'hésite pas à placer dans l'éducation technique des ouvriers anglais, dans la manière à la fois pratique et scientifique dont ils se préparent à l'exercice de leur profession, la cause de la supériorité incontestable, dit-il, dans la plupart des arts, de ces ouvriers sur les nôtres; et les détails dans lesquels il entre sont bien propres à justifier son observation et les éloges qu'il donne à cette partie intéressante de la nation anglaise. « Le voyageur français, dans la Grande-Bretagne, observe-t-il, n'est pas peu étonné, lorsqu'il visite les ateliers des manufactures, de l'honnêteté des ouvriers auxquels il adresse la parole, de leur ton empressé et poli sans bassesse, de leur déférence pour leurs chefs et pour tous ceux qui leur paraissent d'une classe au-dessus de la leur... La manière dont ils s'expriment m'a toujours surpris par sa correction et sa convenance. Dans les fabriques, chaque ouvrier parle sans embarras, démontre avec complaisance les opérations de son travail, et toujours il a le mot propre à la bouche, sans se servir de ces locutions triviales qui déparent si généralement, en France, le langage des classes inférieures, etc. » (*Ibid.*, t. II, p. 41 et 42.)

certaines sciences, assez avancées, assez répandues, aient encore été peu utilisées. Dans cet état, elles sont propres, si l'on veut, à satisfaire la curiosité, à entretenir l'activité de l'esprit, à lui fournir le sujet et à devenir pour lui l'occasion d'un exercice favorable; mais il est évident qu'elles n'ajoutent rien aux pouvoirs du travail. Relativement à l'industrie, les sciences n'existent que lorsque le talent des applications est venu la faire profiter des vérités qu'elles ont trouvées. C'est ce talent qui réalise pour elle le bienfait de leurs découvertes; c'est à ce talent qu'elle doit tout ce qu'elles peuvent lui procurer de puissance et de liberté d'action.

Il y a de ceci des preuves sans nombre. On sait combien d'inventions précieuses, faites au milieu de nous, ont été souvent perdues pour nous, faute d'aptitude à en tirer parti, ou n'ont eu pour nous quelque fruit qu'après avoir enrichi le reste du monde ; et parmi nous, même, combien d'heureuses idées sont demeurées stériles dans les mains de ceux qui les avaient trouvées, qui ont été pour d'autres la source d'immenses fortunes ! L'ingénieux Leblanc, après avoir inventé son procédé de fabrication de la soude, mourait de faim à côté de sa découverte, à une époque où ce produit chimique se vendait 50 francs les 100 kil., tandis que, plus tard, et lorsque le même produit ne se vendait plus que 20 francs, des hommes d'application plus habiles, reprenant ce procédé, abandonné par l'inventeur, y trouvaient la source de bénéfices énormes. Il y aurait à citer mille traits pareils, et ces faits montreraient tous quelle distance il y a de l'invention à la mise en œuvre, et de quelle valeur est pour l'industrie l'heureux talent des applications.

Je me borne, avant de terminer sur ce point, à faire une seule remarque : c'est que, dans les applications, la question d'*art* se complique nécessairement de la question d'*affaires*, et que, dans les inventions en apparence les plus heureuses, il y a toujours à se demander si ce qui paraît techniquement ou scientifiquement excellent serait commercialement aussi profitable; si telle amélioration, irréprochable en théorie et considérée d'une manière abstraite, aurait, en fait et dans les circonstances où l'on se trouve, de favorables résultats. C'est une recherche à faire dans tous les arts, et à propos de toutes les

nouveautés qu'il peut être question de mettre en pratique; mais, si la nécessité de cette recherche intéresse surtout le *talent des affaires*, qui consiste à examiner à propos de toute entreprise nouvelle la question d'utilité, de convenance, d'opportunité, il n'en reste pas moins vrai de dire que le *talent des applications*, considéré sous le rapport de l'*art*, accroît infiniment les pouvoirs et la liberté de l'industrie, à mesure que nous découvrons des moyens plus heureux, plus habiles, plus ingénieux de mettre en œuvre les vérités que la science a découvertes.

4° *De l'exécution ou de la main d'œuvre.*

Enfin la liberté de l'homme qui exerce une industrie ne tient pas seulement à la connaissance qu'il a des procédés de son art, aux notions scientifiques qu'il possède, à son talent pour les applications; elle tient aussi à son habileté en fait d'exécution et de main-d'œuvre. Les découvertes de la science, utilisées par le génie des applications, ne se réalisent, ne prennent un corps, ne produisent un résultat utile que par le travail de l'ouvrier. Sans ce travail, les plus belles conceptions seraient vaines et toute industrie impuissante. C'est de la main-d'œuvre, à proprement parler, qu'elles reçoivent l'être et la vie. La liberté de l'industrie dépend donc encore essentiellement du talent que l'artiste, déjà distingué comme savant et comme ingénieur, possède encore comme ouvrier. Mieux il conçoit ce qu'il s'agit de faire, plus il est adroit à l'exécuter, plus il sait apporter de persévérance et de soin dans l'accomplissement de sa tâche, plus il est capable de donner de la précision à tous les mouvements qu'il exécute et de la perfection aux œuvres qui sortent de ses mains; plus il est maître, en un mot, de cette dernière partie de son art comme de celles que j'ai déjà décrites, et plus il a de liberté pour l'exercer.

Je n'insiste pas davantage sur ces derniers éléments de force, dont l'influence a été souvent exposée, et sur lesquels d'ailleurs j'aurai plus d'une occasion de revenir lorsque j'arriverai, dans les livres qui vont suivre, à l'application des principes énoncés dans celui-ci.

J'ai parlé des deux classes de moyens que je viens d'analyser comme s'ils étaient tous réunis dans un seul et même individu, quoiqu'ils soient nécessairement distribués, pour peu qu'une entreprise ait d'importance, entre un assez grand nombre de personnes. Il arrive toujours, en effet, que le fondateur d'une telle entreprise a au-dessous de lui, pour ce qui tient à la gestion de ses affaires, un administrateur, un économe, un caissier, un ou plusieurs teneurs de livres ; et, d'un autre côté, pour ce qui tient plus particulièrement à l'art, un ingénieur, des chefs d'atelier, des contre-maîtres, des ouvriers. Cependant il serait, sans contredit, d'un haut intérêt que le chef de l'entreprise eût l'intelligence parfaite des diverses tâches que remplissent tous les agents qu'il emploie ; que sa pensée présidât à tout ; qu'il pût partout mettre la main à l'ouvrage, approuver ou blâmer avec connaissance de cause, et donner les ordres les plus éclairés. Et non-seulement il serait bon que l'entrepreneur pût réunir en lui tous les genres de capacité qui concourent au succès de son entreprise ; mais il serait heureux, si la chose était possible, que ces divers genres de capacité ne fussent étrangers à aucun des agents qui sont employés sous ses ordres ; car il est clair que chacun s'acquitterait d'autant mieux de sa tâche qu'il serait plus en état de comprendre quelles sont les conditions générales du succès de l'établissement, de quelle manière chacun concourt au but de l'entreprise, et quelle est au juste la fonction particulière qui lui est assignée dans le travail commun. Enfin, quoiqu'il soit fort rare de trouver réunies dans un même individu toutes les facultés industrielles que j'ai décrites dans les deux sections qui précèdent, il est certain que ces facultés sont toutes nécessaires au succès des diverses entreprises, et qu'un homme exerce sa profession avec d'autant plus de puissance qu'il réunit mieux dans sa personne tout ce qui constitue l'artiste ou l'artisan habile et l'homme d'affaires expérimenté.

C. Influence de la moralité sur le développement de la puissance productive.

Après cela hâtons-nous de dire que le plus haut développement des facultés industrielles, dans un pays, ne pourrait y

assurer le libre exercice d'aucune profession, si ce progrès n'y était accompagné de celui des mœurs, et si la population, à mesure qu'elle formerait son génie pour les arts et pour la conduite des entreprises, ne travaillait aussi à se perfectionner, tant dans celles de ses habitudes qui ont pour effet de conserver et d'accroître les facultés de chaque individu, que dans celles qui tendent à rendre plus sûres, plus paisibles, plus faciles les relations des hommes entre eux.

Telle est l'influence que les bonnes habitudes morales exercent sur la liberté de toute industrie, que je ne puis comprendre comment les économistes ont pu oublier de tenir compte d'un élément de puissance aussi considérable; comment Smith, par exemple, après avoir compris *les talents acquis* dans son inventaire des moyens du travail, n'y a pas compris aussi *les bonnes habitudes acquises*; comment M. Say, après avoir fait entrer dans la nomenclature du fonds général de la société *les facultés industrielles* des travailleurs, a pu négliger d'y faire entrer ce que les travailleurs possèdent de *bonnes habitudes morales*.

Existe-t-il, je le demande, dans l'ensemble des moyens qu'emploie l'industrie, quelque élément de force dont l'influence sur la liberté du travail soit plus décisive? Je sais tout ce qu'elle peut puiser de puissance dans le talent des affaires, dans les connaissances techniques, dans les secours de la théorie, dans le génie des applications, dans l'habileté en fait de main-d'œuvre; mais l'activité, la prudence, l'ordre, l'économie, la tempérance, la simplicité des goûts, une certaine continence; mais l'esprit de justice qui porte les travailleurs à s'abstenir de toute recherche des monopoles, et le courage civil qui ne leur permet de tolérer dans qui que ce soit cette sorte d'usurpation, sont-ils pour elle d'un secours moins efficace? Comment, dans l'énumération des moyens qu'elle fait concourir à l'œuvre de la production, n'a-t-on pas signalé la bonne morale personnelle et la bonne morale de relation comme deux des plus puissants et des plus indispensables [1] ?

[1] Smith, J.-B. Say et la plupart des économistes parlent bien de l'action du gouvernement et de l'influence qu'elle exerce sur toutes les professions, mais ils ne parlent point de la conduite des individus; ils ne montrent pas comment leurs travaux sont aidés ou contrariés par l'usage qu'ils font de leurs facultés relative-

1° *Influence des bonnes habitudes personnelles sur la puissance productive.*

Et d'abord, pour nous occuper de cette partie de la morale qui se rapporte à notre conduite à l'égard de nous-mêmes, n'est-il pas certain qu'un homme vicieux serait à peu près aussi incapable qu'un homme ignorant d'exercer avec succès une profession quelconque? Le vice, il est vrai, n'agirait pas sur lui de la même façon que l'inexpérience ou l'incapacité naturelle; mais il produirait à peu près les mêmes effets; et avec tous les moyens intellectuels et manuels d'agir, cet homme pourrait très-bien n'en avoir pas la puissance, asservi qu'il serait à de mauvais penchants.

Qu'ai-je besoin, par exemple, de dire que la paresse est un obstacle au libre exercice de toute industrie? N'est-il pas évident que l'activité est la première condition de toute liberté, et que, pour pouvoir user de ses forces, il faut d'abord être capable de surmonter l'indolence naturelle qui nous empêcherait de nous en servir? Tant que l'homme reste inactif, il ne développe aucun de ses organes; la passion du travail est la première vertu dont il a besoin pour tirer quelque parti de ses facultés, et il est visible qu'à égalité de ressources et de capacités naturelles, le peuple le plus laborieux, le plus opiniâtre, le plus persistant, devrait être bientôt le plus industrieux, celui dont l'industrie serait la plus puissante et la plus libre.

Si la paresse est un obstacle à la liberté de l'industrie, on en peut dire autant de l'avarice, de la prodigalité, de l'ostentation, et en général de tous les vices. L'avarice, moins funeste à l'in-

ment à eux-mêmes et dans leurs rapports mutuels; ils ne voient pas que la conduite du gouvernement n'est elle-même qu'une conséquence de celle des individus, et que les actes de la puissance publique ne sont que l'expression des habitudes qui gouvernent la société. Bref, après avoir rangé fort judicieusement les talents et les sciences parmi les pouvoirs du travail, ils omettent d'y comprendre les mœurs, les mœurs privées, civiles, politiques, qui sont, comme on le verra, l'un des éléments de sa puissance les plus importants.

dustrie que l'oisiveté, ne laisse pas de lui être encore contraire. Un producteur qui, par lésinerie, ne voudrait pas faire à la production les avances nécessaires, qui aimerait mieux manquer de gagner six francs que de risquer un écu, qui, au lieu de joindre ses épargnes à son capital et d'étendre de plus en plus ses spéculations, enfouirait ses profits pour être sûr de ne pas les perdre, un tel homme, dis-je, ne saurait devenir ni très-puissant dans son art, ni très-riche. Il se pourrait bien que son industrie ne déclinât pas; mais elle ne ferait pas non plus de progrès; elle resterait nécessairement stationnaire. Moins donc un homme industrieux est esclave de cet esprit étroit, de cet instinct sordide qui porte l'avare à enterrer ses trésors, moins il laisse de capitaux inactifs, mieux il sait les dépenser, toutes les fois qu'il peut le faire avec avantage, et plus il est capable d'étendre les pouvoirs de son industrie, plus elle devient forte et libre.

Si l'avarice restreint la puissance de l'industrie, à plus forte raison la prodigalité. L'avare soustrait des capitaux à la reproduction, mais il ne les détruit pas; le prodigue, au contraire, les dissipe: l'un peut empêcher que la richesse ne croisse, mais l'autre la fait décliner. Le prodigue dépense en superfluités, en folies, en débauches, les accumulations de ses devanciers; il ne cesse d'enlever au travail quelque portion du capital qui fait sa puissance, et chaque jour il lui ôte ainsi quelque chose de sa liberté. Moins donc un peuple a de cet orgueil puéril, de cette vanité sotte qui porte les hommes à dissiper leurs richesses en fastueuses prodigalités, plus il sait les dépenser avec une sagesse intelligente, et plus ses moyens de production doivent augmenter, plus son industrie doit acquérir de puissance.

Dans les pays où règne le faste, il n'y a presque pas d'industries intermédiaires entre les arts indispensables à la vie et ceux qui fournissent aux raffinements de la volupté; c'est une chose facile à remarquer chez la plupart des nations orientales. « Les manufactures, chez ces nations, observe un écrivain anglais, sont dans un état pitoyable; les choses favorables au développement de l'esprit y sont absolument inconnues. On n'y possède d'habileté que pour la joaillerie, l'orfévrerie, la fabrication des draps d'or, des riches soieries, des armes de

luxe, et pour la construction des pagodes et des palais. En Europe, au contraire, nous fabriquons, indépendamment des objets de luxe, des vêtements et des meubles commodes pour tout le monde, des livres, des garde-temps, etc., pour les savants[1]. » Cette différence tient surtout à celle des mœurs. Si nous sommes mieux pourvus que les Asiatiques de toutes les choses nécessaires à la vie, de tout ce qui peut la rendre douce, agréable et noble tout à la fois, c'est que, dépensant moins pour la satisfaction des besoins factices, il nous reste davantage pour la satisfaction des besoins réels; c'est que des goûts plus simples, en rendant l'épargne possible, nous ont permis de faire ces accumulations de moyens de toute espèce, d'où sont venus les développements de l'industrie, source de toutes les jouissances qu'elle nous procure.

La supériorité de l'industrie anglaise sur la nôtre tient en partie à la même cause. Nous fabriquons, en général, tout ce que fabriquent les Anglais, et il est peu d'articles que nous ne soyons capables de confectionner aussi bien qu'eux ; mais il en est un certain nombre que nous ne pouvons pas produire dans la même quantité et au même prix. Pourquoi cela? parce que les producteurs, chez nous, ont moins de moyens de produire; parce que moins de consommateurs ont les moyens d'acheter; parce qu'on est en général moins riche, et l'on est moins riche par cette raison, entre beaucoup d'autres, que les dépenses sont peut-être moins judicieuses. Nous sommes plus enclins au luxe que nos voisins ; nous sommes moins attirés par ce qui est utile et commode; nous le sommes plus par ce qui est somptueux ou brillant ; nous aimons davantage les palais, les monuments fastueux, les mets et les vêtements recherchés. Ce que cette disposition ajoute inutilement à nos consommations publiques et particulières, ce qu'elle nous ôte d'aisance, ce qu'elle fait perdre à notre industrie de ressources et de moyens, ce que, par conséquent, elle oppose d'obstacles à ses progrès et à sa liberté, est assurément très-considérable.

Je passerais successivement en revue toutes nos mauvaises habitudes particulières, que je les trouverais toutes plus ou

[1] Voy. dans la *Rev. d'Édimbourg* (octobre 1819) un article sur les *industries comparées de la France et de l'Angleterre.*

moins contraires au libre exercice de tous les arts. Si l'avarice s'oppose à l'accroissement de nos capitaux, si la prodigalité les fait décroître, l'intempérance use notre santé, la débauche abrutit notre intelligence, l'envie, en nous irritant contre nos rivaux, ne fait que nous rendre plus incapables de les atteindre, et, à plus forte raison, de les surpasser. Il n'est pas de vice qui n'ait pour effet de diminuer notre puissance, de réduire nos moyens d'action. L'un ruine nos forces corporelles, l'autre nos facultés mentales ; celui-ci notre fortune, celui-là notre considération ; la plupart plusieurs de ces biens ensemble, quelques-uns toutes nos facultés à la fois.

Autant donc, pour exercer librement une industrie quelconque, il est nécessaire que nous ayons l'habitude des affaires et beaucoup d'acquis sous le rapport de l'art, autant il est nécessaire que nous sachions faire, relativement à nous-mêmes, un usage moral de nos facultés. La liberté de l'homme industrieux dépend de ce moyen autant au moins que d'aucun autre ; et, si sa puissance est fort accrue par l'adresse, l'intelligence, l'habileté, la science, elle ne l'est pas moins par l'activité, le zèle, l'application, l'économie, la régularité, et par toutes les vertus individuelles favorables à la conservation et à l'accroissement de ses forces.

De toutes les vertus privées, celle que je regarderais comme la plus nécessaire à l'homme industrieux, celle qui lui donne successivement toutes les autres, c'est la passion du bien-être ; c'est un désir violent de se tirer de la misère et de l'abjection ; c'est cette émulation et cette dignité tout à la fois qui ne lui permettent pas de se contenter d'une situation inférieure, toutes les fois que, par un travail honorable, il voit la possibilité de s'élever à un état meilleur.

Ce sentiment, qui semble si naturel, est malheureusement beaucoup moins commun qu'on ne pense. Il est peu de reproches que la très-grande généralité des hommes mérite moins que celui que leur adressent les moralistes ascétiques d'être trop amis de leurs aises, de se donner trop de soins pour augmenter leurs moyens de jouissance et de bonheur. On leur adresserait le reproche contraire avec infiniment plus de justice. Ils n'ont en effet, il faut bien le dire, malgré le penchant au faste que montrent en général les familles nouvellement et

trop rapidement enrichies, ils n'ont que trop de disposition à se contenter de peu, à s'accoutumer à une existence chétive, à croupir, à vieillir dans l'ignorance, l'ordure, le dénûment, et en général dans un état fort mal assorti à cette dignité du genre humain dont ne cessent de les entretenir ces mêmes moralistes. Il y a même dans la nature des hommes cela de très-remarquable, que moins ils ont de lumières et de ressources, et moins ils éprouvent le désir d'en acquérir. Les sauvages, les plus misérables et les moins éclairés des hommes, sont précisément ceux à qui il est le plus difficile de donner des besoins, ceux à qui on inspire avec le plus de peine le désir de sortir de leur état ; de sorte qu'il faut que l'homme se soit déjà procuré par le travail de certaines commodités, avant qu'il éprouve avec quelque vivacité ce besoin d'améliorer sa condition, de perfectionner son existence, que j'appelle amour du bien-être.

Cependant, tant qu'il n'est pas animé de cette passion, il est impossible que son industrie fasse des progrès rapides. Il conduit ses travaux sans zèle, sans affection, sans intelligence, sans aucune des dispositions morales qui sont indispensables pour les bien exécuter. Il use assez mal aussi de ses ressources. S'il consent à passer sa vie dans un état de misère et de médiocrité, ce n'est de sa part ni modération, ni simplicité de mœurs : c'est grossièreté, paresse, incurie, absence de dignité, de goût, de délicatesse. Loin d'avoir des penchants modérés, il serait volontiers dissolu ; il est fort enclin à l'intempérance, à la luxure, au luxe ; il a le goût de toutes les jouissances désordonnées : il n'a pas l'amour du bien-être.

Supposez-le, au contraire, animé d'un vif désir d'améliorer sa condition, et de ce sentiment, comme de leur source naturelle, naîtront les habitudes privées les plus favorables aux progrès de l'art qu'il exerce, comme au bon emploi des biens qu'il possède. L'activité succédera à la paresse ; à l'insouciance, l'émulation ; l'ordre et l'épargne, au gaspillage ; il dépensera peu pour l'ostentation ; il fera beaucoup pour le bonheur véritable ; il voudra voir sa demeure devenir chaque jour plus saine, plus commode, plus riante ; il voudra être mieux vêtu, mieux nourri, plus instruit, mieux gouverné ; il ne négligera aucune partie de son bonheur, et plus sa condi-

tion deviendra bonne, plus il éprouvera le désir et plus il aura les moyens de la rendre meilleure encore.

C'est à cet amour du bien-être, passion des peuples très-cultivés, qu'il faut attribuer les beaux développements que l'industrie a pris chez quelques peuples ; c'est à l'absence de ce sentiment qu'il faut demander compte des retards qu'elle éprouve en d'autres pays. Je ne doute point que la distance où elle peut être encore parmi nous du point où elle est parvenue chez une nation rivale, ne tienne en bonne partie à la différence de l'énergie avec laquelle ce sentiment agit chez les deux nations. Nul peuple ne paraît plus possédé que le peuple anglais du besoin d'accroître son aisance, ses commodités, de se procurer, comme il le dit, une existence *confortable*, c'est-à-dire une existence saine et fortifiante, une existence dans laquelle, les besoins de la vie matérielle étant satisfaits, l'âme devienne entièrement libre pour la recherche de plaisirs plus relevés. Cette passion domine chez lui les hommes laborieux de toutes les classes ; c'est elle qui préside à tous leurs travaux, qui en accélère de plus en plus le mouvement et l'activité, qui les dirige constamment vers un but utile : elle est l'âme de leur industrie et la principale cause des progrès immenses qu'elle a faits.

Ce n'est donc pas sans raison que je place la passion du bien-être au nombre des premières vertus privées de l'homme industrieux.

Il en est une pourtant qui paraîtrait plus nécessaire encore à ses progrès, surtout dans les classes inférieures : c'est cette sorte de retenue et de prudence qu'il a besoin de s'imposer, cette sorte de violence qu'il est obligé de se faire, non pour s'interdire le mariage, car je ne saurais admettre que, dans aucune classe, on soit obligé de s'abstenir de se marier, mais pour soumettre l'usage de cette union, ainsi que le reste des actions humaines, aux règles d'une morale saine et sensée.

J'écarte l'idée qu'un homme ne doive se marier que lorsqu'il a, comme on dit, les moyens d'élever une famille ; car il serait fort difficile de dire ce que c'est qu'une famille, et combien d'enfants il faut être en mesure d'élever pour avoir moralement le droit de se marier. On n'aurait pas d'ailleurs

beaucoup de peine à établir que l'union conjugale est la première association qu'aient besoin de former, alors même qu'ils manquent de fortune, un jeune homme et une jeune fille honnêtes et laborieux, ayant chacun un état et le désir d'assurer leur bonheur par une vie réglée et honorable. Une telle association est pour l'un et pour l'autre une source d'avantages nombreux : elle calme leur imagination ; elle fixe leurs idées ; elle les détourne du vice ; la dépense de chacun devient moindre ; ils se servent mutuellement d'aide et d'appui : c'est la meilleure ligue qu'ils puissent former contre l'infortune.

Mais, pour que cette ligue ait de bons effets, il ne suffit pas qu'ils l'aient formée dans des vues sages, il faut encore qu'ils veillent attentivement sur ses conséquences : car s'ils ne prenaient soin d'en régler, d'en maîtriser les effets, elle pourrait devenir pour eux une cause de découragement et de ruine, tout aussi bien qu'elle est, alors qu'elle est bien entendue et sagement conduite, un principe très-fécond de force et de prospérité. Je ne veux pas, au surplus, aborder de nouveau un sujet sur lequel je me suis déjà étendu ailleurs [1], et je me borne à dire que rien n'énerve plus un homme, ne lui ôte davantage l'activité, l'émulation, le courage, ne le rend plus incapable de songer à perfectionner son art et à en étendre la puissance, que de se voir entouré de plus d'enfants qu'il n'est en état d'en élever, que de sentir que la misère le gagne, le déborde, et qu'il fait de vains efforts pour l'écarter de lui et des siens. Reconnaissons donc qu'il est peu de vertus dont l'homme industrieux ait plus besoin, surtout dans les conditions inférieures, que de celle qui est nécessaire pour régler sagement les conséquences du principe de la population.

2° *Influence des bonnes habitudes civiles sur la puissance productive.*

Si la liberté des arts tient essentiellement au progrès des mœurs individuelles, elle se lie d'une manière non moins étroite au développement des bonnes habitudes civiles. Pour pouvoir exercer librement un art quelconque, il ne suffit pas

[1] Voy. liv. IV, ch. x, § 9, p. 412 et suiv.

que nous fassions un usage prudent de nos facultés, que nous soyons bons ménagers de nos forces, il faut encore que nous sachions nous en servir sans préjudice pour autrui ; il faut que nous ayons appris à en renfermer l'usage dans les limites de la justice.

Nous pouvons sortir de ces limites d'une multitude de façons. Il est en effet mille façons de nous nuire les uns aux autres, de nous faire mutuellement violence. Nous pouvons nous attaquer dans nos personnes par des diffamations, des outrages, des blessures, des meurtres; nous pouvons nous attaquer dans nos fortunes par des fraudes, des escroqueries, des vols, des extorsions, des pillages ; nous pouvons nous attaquer dans l'exercice de nos facultés par des prétentions exclusives, des prohibitions injustes, des accaparements, des monopoles, des usurpations de priviléges, etc.

Or, de quelque manière que nous entreprenions les uns sur les autres; que nous nous attaquions dans nos personnes, dans nos fortunes, dans l'exercice de nos facultés, les actes nuisibles auxquels nous nous livrons ont pour effet inévitable de restreindre notre pouvoir d'agir, et elles le restreignent d'autant plus, que les excès auxquels nous nous portons les uns envers les autres sont plus graves et plus multipliés.

Il est bien superflu de dire, par exemple, que nous diminuons les pouvoirs de l'industrie en nous attaquant dans nos personnes. Non-seulement, par des violences de cette sorte, nous pouvons nous réduire plus ou moins à l'impossibilité physique d'agir, mais nous nous en ôtons la faculté morale; nous répandons l'alarme dans la société, nous détruisons cette sécurité sans laquelle il est impossible de se livrer avec zèle et avec fruit à aucun travail.

Il n'est pas plus nécessaire d'ajouter que nous détruisons les pouvoirs de l'industrie en nous attaquant dans nos fortunes. Pour pouvoir exercer l'industrie, en effet, les biens que nous possédons ne nous sont pas moins nécessaires que les facultés à l'aide desquelles nous les faisons valoir, et les attentats à la propriété nous ôtent le pouvoir physique d'agir, tout aussi bien que les entreprises contre les personnes. Ajoutez que ces attentats, de même que les précédents, ne nous ôtent pas seulement le pouvoir physique, mais encore le pouvoir moral de

travailler : ils paralysent notre activité en même temps qu'ils nous enlèvent nos ressources. Nul ne veut se donner une peine dont il n'est pas assuré de recueillir le fruit; loin de songer à s'enrichir, à peine prend-on soin de ce qu'on possède; on s'abandonne à l'oisiveté; on tombe dans l'indolence et la misère, ou, si l'on tendait à sortir de cet état, on fait moins d'efforts pour s'en tirer.

Enfin, il est tout aussi inutile de dire que nous détruisons la liberté de l'industrie en nous attaquant dans l'exercice de nos facultés, en cherchant réciproquement à mettre des limites au développement de notre activité, en voulant accaparer, chacun de notre côté, quelque genre de fabrication, quelque branche de commerce ou quelque autre source de profits. La conséquence nécessaire de ces mutuelles usurpations, c'est que, de toutes parts, nous sommes plus circonscrits et plus gênés dans l'usage de nos forces, que nous en usons avec infiniment moins d'intelligence et d'émulation, que nous en dépensons infructueusement une partie considérable, et que nous en tirons en général moins de profit [1].

Pour exercer les arts avec facilité et avec puissance, nous n'avons donc pas moins besoin de nous respecter les uns les autres que de savoir faire, par rapport à nous-mêmes, un bon emploi de nos facultés. Ce progrès, différent des précédents, est tout aussi indispensable; et de même que la puissance des arts croît avec la capacité pour le travail et les affaires, avec le perfectionnement des habitudes privées, de même elle croît avec le perfectionnement de la justice sociale, et nous devenons d'autant plus libres que nous savons mieux nous respecter mutuellement dans nos personnes, dans l'exercice légitime de nos facultés, dans les profits de notre industrie.

Il me reste à faire une remarque importante : c'est qu'il ne suffit pas que nous sachions nous respecter comme individus, et qu'il faut encore, par-dessus tout, que nous sachions nous

[1] Voy. ce que Smith et J.-B. Say disent de l'influence que le régime réglementaire, dans toute son étendue, exerce sur la production; c'est une des plus belles et des meilleures parties de leurs travaux. Je regrette seulement qu'au lieu d'attaquer ce régime dans le gouvernement, ils ne l'aient pas attaqué à sa base même, c'est-à-dire dans l'imperfection des idées et des habitudes qui président aux relations de la société.

abstenir de toute violence comme citoyens. Il est fort possible en effet que, politiquement, collectivement, nous fassions ou nous laissions faire des choses dont nous rougirions et dont nous savons très-bien nous défendre lorsque nous agissons comme individus. Non-seulement cela est possible, mais cela est tout à fait ordinaire, et rien n'est moins difficile à trouver que des communautés d'habitants, des sociétés, dont les membres, considérés en corps et dans leur activité collective, commettent ou tolèrent bien des choses que très-assurément ils réprouvent, et dont en général ils s'abstiennent dans les relations de la vie privée.

Quoique la conduite des hommes, dans leurs relations particulières, même chez les peuples de l'Europe les mieux policés, ne soit pas toujours, il s'en faut assurément beaucoup, exempte d'iniquité et de violence, il est pourtant vrai de dire qu'il y a peu d'excès qu'ils ne condamnent en principe, et que dans la pratique il en est un grand nombre dont ils savent communément s'abstenir. Eu égard à la multitude des hommes qui peuplent la partie du globe que nous habitons, par exemple, il est sûrement peu de personnes qui, dans leur conduite individuelle, attentent habituellement aux propriétés, ou fassent violence aux personnes; il en est encore moins qui s'avisent, comme individus, de vouloir déterminer l'usage que les autres hommes pourront faire de leurs facultés; je ne sache pas en avoir jamais vu qui, de leur autorité privée, osassent s'arroger le droit d'interdire des actions moralement innocentes ou s'attribuer le privilége exclusif de faire ce qui naturellement est permis à tous.

Mais si telle est notre réserve lorsque nous agissons comme individus, il s'en faut que, politiquement, nous ayons autant de retenue. Dès que nous pouvons agir comme membres du corps politique, et surtout au nom et avec le concours des pouvoirs publics, nous ne sommes plus les mêmes hommes: nous ne connaissons plus de bornes à notre volonté; on dirait que les actions changent de nature, parce que nous avons changé de rôle, et que ce qui eût été crime de la part de simples individus devient chose louable, ou tout au moins permise, dès que nous agissons au nom de la société. Notre conscience, qui tantôt était craintive, scrupuleuse, délicate, circonspecte, devient

tout à coup entreprenante et hardie. Nous attentons de mille manières à la personne et à la fortune des particuliers ; nous dépouillons les uns pour enrichir les autres; nous accordons à ceux-ci des priviléges que nous refusons à ceux-là; nous les entravons tous, et surtout les faibles, dans l'exercice légitime de leurs forces.

A la vérité, comme la société n'agit jamais tout entière collectivement et en masse, on ne saurait dire que nous prenons tous simultanément une part active à ces excès; mais un très-grand nombre d'hommes s'en rendent coupables, chacun à leur tour, à mesure que le cours des événements les appelle à l'exercice de la puissance publique; et quoique, parmi nous comme en d'autres pays, tous les partis politiques ne manquent peut-être pas au même degré de lumières et de modération, nous sommes encore à en connaître un qui, une fois investi des pouvoirs de la communauté, ait voulu, ou pu, ou su en renfermer l'usage dans les limites de la raison et de la justice.

Ensuite, quoique la société tout entière ne participe pas activement aux excès qui se commettent en son nom, on peut dire qu'elle y concourt d'une manière indirecte, par cela seul qu'elle ne les empêche pas. Il lui suffirait en effet d'avoir la volonté de les empêcher pour en avoir la puissance; et l'on sent assez que les dépositaires de la force publique et des ressources communes n'auraient pas le moyen de les mal employer, si la société ne consentait à ce qu'on en fît emploi pour de mauvaises fins. Les hommes investis du pouvoir n'exercent aucune sorte de magie; ils n'ont pas plus que d'autres le don des miracles; et lorsque, dans une société de trente millions d'hommes, il arrive qu'un nombre en apparence très-limité d'individus peuvent entreprendre sur les facultés de la plupart des autres, et gêner l'exercice de toutes les professions, on peut affirmer hardiment que ces individus ont le grand nombre pour complice, et que les excès qu'ils se permettent ont leur raison véritable dans l'état des idées et des habitudes qui prévalent dans les relations sociales.

Or, avec des idées et des habitudes sociales qui comportent de tels excès, il n'y a pour aucun ordre de travaux de vraie liberté possible. Que sert, en effet, de nous abstenir indivi-

duellement d'attenter aux propriétés, de faire violence aux personnes, de les troubler dans l'usage innocent de leurs facultés, si, socialement, de telles violences nous sont non-seulement possibles, mais habituelles, ou si nous souffrons que les dépositaires de la puissance publique les commettent en notre nom? Est-ce que les attentats publics n'opposent pas à la libre action du travail d'aussi grands obstacles que les délits particuliers? On comprend qu'ils doivent lui en opposer de bien plus considérables. Les délits privés n'atteignent que des individus; les excès publics attaquent les masses. Les premiers, commis par des hommes isolés, peuvent être facilement réprimés; les seconds, commis par des corps constitués, forts de l'ignorance, des mauvais instincts ou de la pusillanimité du grand nombre, doivent rester nécessairement impunis. On n'en peut voir le terme que lorsque le grand nombre, devenu assez éclairé pour les réprouver, est en même temps assez courageux pour ne plus souffrir qu'ils se renouvellent.

Si donc, pour que l'industrie soit libre, il faut que nous nous abstenions, comme individus, de toute violence, il est encore plus nécessaire que nous tenions la même conduite comme citoyens. La dernière condition, et la plus essentielle, c'est que nous sachions réprouver comme hommes publics tout ce que nous réprouvons comme hommes privés; que nous n'allions pas demander à l'autorité de faire pour nous ce que nous condamnons au fond du cœur, et ce que nous n'oserions faire nous-mêmes; que nous ne reconnaissions pas plus de droits à la société, sur les facultés naturelles ou acquises des particuliers, que nous n'en reconnaissons aux particuliers sur les facultés les uns des autres ; que, bien loin de reconnaître à la société ou à ses représentants, légitimes ou non, aucun pouvoir sur la personne ou sur les facultés d'aucun individu, nous regardions comme le premier intérêt de la société, et comme le devoir le plus essentiel de ses mandataires, de mettre la liberté d'action de chacun des membres du corps social à l'abri de toute injuste restriction; qu'enfin chacun de nous sente que le bon sens, l'honnêteté et le courage publics le protégent véritablement dans l'usage innocent de ses forces, et qu'il ne serait au pouvoir de personne de lui ôter, en tout ou en partie, la faculté d'en faire un légitime emploi. Voilà un dernier progrès

que la morale sociale doit avoir fait pour que le travail soit vraiment libre. Je ne dis pas que ce progrès soit aisé; mais je dis qu'il est indispensable, et qu'un peuple n'a véritablement atteint l'état industriel ou que son industrie n'est complétement libre que lorsqu'il en est arrivé là.

Malheureusement, loin que nous avancions vers cet état social perfectionné, il semble que toutes les tendances de notre temps nous en éloignent. Il se manifeste parmi nous, à l'heure qu'il est, un mouvement de recul le plus singulier du monde vers l'esprit restrictif et l'ancienne manie réglementaire. C'est la passion à l'ordre du jour; et elle est d'autant plus redoutable, qu'elle provient moins, je le crains, de l'erreur que de la corruption. Jamais l'intérêt particulier n'aborda plus effrontément les dépositaires de la puissance publique pour leur demander des priviléges injustes. Il est à remarquer seulement que ce qu'on réclamait autrefois à titre de privilége, on le sollicite aujourd'hui sous le nom de *protection*. Il ne s'agit pas de favoriser indûment telle industrie particulière, mais de protéger, dit-on, *le travail national*; et, quant aux pouvoirs abusifs qu'on excite ainsi le gouvernement à usurper, cela ne s'appelle plus du despotisme, c'est tout uniment de *la centralisation*.

Ce qu'on invoque surtout sous ce déguisement nouveau, pour justifier la plupart des restrictions qu'on sollicite, ce sont les intérêts de la sécurité publique et du bon ordre. On rappelle que les lois n'ont établi, il y a cinquante ans, la liberté de l'industrie que sous la réserve des règlements de police. On ne prend pas garde qu'il y a bien des manières de faire la police d'une profession, et que la seule qu'aient pu vouloir réserver les lois qui ont affranchi le travail, c'est celle qui se concilie avec la liberté qu'elles voulaient établir. C'est de la part du pouvoir une manière de faire la police d'une profession que de s'en emparer et de l'exercer lui-même par l'intermédiaire de fonctionnaires de son choix. C'est une autre manière d'en faire la police que d'en livrer exclusivement l'exercice à des corporations privilégiées. C'en est une troisième que de la soumettre à la tutelle des agents de l'autorité, et d'en subordonner l'exercice à des enquêtes, à des censures, à des autorisations préalables. Enfin, une quatrième et dernière manière de faire la police d'une industrie est de la laisser à son activité

propre, mais en surveillant exactement les actes de quiconque l'exerce, en réprimant non-seulement le mal qu'elle fait, mais celui auquel elle expose le public, et en parant aux négligences et aux témérités comme aux actions réellement dommageables.

Pour peu qu'on soit instruit des pratiques administratives de notre pays, on sait que le gouvernement met en usage toutes ces manières de gouverner les arts qu'embrasse l'économie sociale. Peut-on dire, néanmoins, qu'elles puissent toutes se concilier avec les lois qui ont proclamé la liberté de l'industrie? Il est évident que la dernière est la seule qui concorde avec ces lois; car elle est la seule qui respecte la liberté qu'elles ont voulu établir, et elle pourvoit mieux qu'aucune autre, quand elle est bien employée, aux intérêts de police et d'ordre qu'elles ont justement réservés. Aussi n'y a-t-il de vraie liberté à attendre, pour beaucoup de professions et de travaux, qu'à mesure que les idées et les habitudes publiques se rectifieront sur ce point, et que l'on comprendra mieux que la seule manière intelligente et légitime de faire la police d'une industrie, la seule qui puisse concilier les intérêts d'ailleurs concordants de la liberté et de l'ordre, est celle qui, en respectant l'activité spontanée des particuliers, s'attaquerait seulement aux maux que leur imprévoyance, leur incurie, leur témérité, peuvent causer ou faire craindre.

§ 6. — Des forces que le travail a réalisées dans les choses et des conditions matérielles de la conservation et de l'accroissement de la puissance industrielle.

C'est beaucoup sans doute, pour le libre exercice de toutes les professions qui entrent dans l'économie de la société, que de supposer développés dans les hommes dont elle se compose les divers ordres de facultés que je viens d'analyser. Cependant tout ce capital de force, d'intelligence et de bonnes habitudes, quand il serait possible que les hommes l'eussent développé en eux-mêmes sans exercer en même temps une

action énergique et efficace sur la nature, ne suffirait point encore à la liberté de l'industrie. Pour que l'industrie soit libre, en effet, il faut que l'homme, en même temps qu'il s'est rendu apte à l'exercer, ait aussi approprié le monde extérieur à la pratique des arts. Il faut qu'il ait su discerner les lieux les plus favorables à chaque espèce d'établissement, qu'il ait fait subir à ces lieux un certain nombre de modifications préalables, qu'il y ait élevé des constructions, qu'il y ait réuni une certaine quantité et un certain choix d'objets propres à un certain nombre d'usages, et dont il ne peut se passer pour agir. A toute industrie il faut nécessairement un atelier, et j'ai dit que, pour que cet atelier fût approprié à sa destination, il fallait qu'il fût convenablement situé, qu'on l'eût construit et organisé d'une manière logique, que le travail y fût habilement divisé, et, finalement, qu'il fût pourvu en quantité suffisante d'un choix convenable de machines, de matières premières, de monnaies, de denrées.

La nécessité de toutes ces conditions est aisée à comprendre. Il y en a plusieurs d'ailleurs dont on a souvent décrit les effets. Néanmoins, je vais exposer, en peu de mots, comment chacune d'elles concourt à la liberté du travail, comment chacune est nécessaire.

A. De l'approvisionnement.

Il faut, dis-je, dans tout atelier, une certaine quantité de *denrées* et de *provisions* de diverses sortes. Il y existe, en effet, un certain nombre d'agents, hommes, bestiaux ou machines, à l'entretien desquels il est essentiel de pourvoir, et c'est en pourvoyant à la conservation de ces agents indispensables que la portion du capital réel dont je parle ici concourt à la production.

Il faut une certaine quantité de *monnaies*. — Il y a à faire, en effet, dans tout établissement d'industrie, un certain nombre d'achats tous les jours, tous les mois, tous les ans, et la monnaie concourt au but de l'entreprise en facilitant tous ces échanges indispensables, qu'il serait à peu près impossible d'effectuer sans son secours. La monnaie se place

ainsi parmi les agents de la production; cependant, comme elle ne la seconde qu'indirectement, et en servant d'instrument aux échanges multipliés que toute production nécessite, il sera plus convenable de ne parler de sa fonction, et des conditions auxquelles l'accomplissement de cette fonction est soumis, que lorsqu'il sera question des échanges, qui jouent un si grand rôle dans toute l'économie de la société, et dont l'appareil monétaire est l'agent véritable.

Il faut des *matières premières*. — Et en effet, l'objet même de tout établissement d'industrie étant de faire subir de certaines modifications à des matériaux quelconques, corps organisés ou non organisés, à des êtres animés ou inanimés, hommes ou choses, il est clair qu'on ne peut se passer de ces matériaux, qui sont la substance même du produit qu'on se propose de créer. Il faut à l'hospice des malades, à l'école des écoliers, au pénitencier des criminels à guérir de leur penchant au crime ; comme il faut à la filature du coton, à la forge du minerai, au haras des étalons, des juments, des fourrages, etc. Je pourrais remarquer que quelquefois l'homme industrieux va chercher la matière première et la vend ensuite avec la façon qu'il lui a donnée, tandis que dans d'autres cas la matière première vient le trouver et le paye pour recevoir de certaines façons; mais cette remarque, qui est juste, ne conduirait d'ailleurs à rien d'important. Je me contente d'observer que la matière première, de quelque nature qu'elle soit, concourt à la production en fournissant ses propriétés à la chose qu'il s'agit de produire, et j'ajoute qu'elle remplit d'autant mieux sa fonction, qu'elle a été mieux appropriée d'avance aux façons qu'elle est destinée à recevoir.

B. De la division du travail.

Le travail qu'un art a pour objet d'exécuter sur des hommes ou sur des choses, pour les faire passer de l'état où il les prend à celui où il doit les rendre, ne se compose pas d'un acte simple et indivisible ; il se compose presque toujours, au contraire, d'une certaine suite d'actes assez distincts les uns des autres pour exiger des outils différents, une main-d'œuvre particulière.

Il est essentiel, pour que l'atelier soit vraiment approprié à sa destination, de faire subir au travail qu'on y exécute toutes les *coupures*, toutes les *divisions* dont il est naturellement susceptible, et de confier l'exécution de ces divers actes élémentaires, dont la réunion constitue le travail complexe d'où résulte la production, à autant d'agents séparés qui aient constamment la même chose à faire, et qui ne soient jamais obligés de se déranger pour changer d'occupation. Tels sont les avantages qui résultent de cette séparation des fonctions et de l'attribution permanente à chaque agent d'une fonction spéciale, qu'il serait fort difficile de dire à quel point la puissance du travail en est accrue. On sait bien qu'il est tel genre de fabrique où, par l'effet de cette division du travail, la puissance de chaque travailleur est plusieurs fois centuplée; mais il serait impossible de dire en général ce que cet heureux artifice permet d'épargner de temps, ce qu'il fait acquérir de précision et de rapidité dans l'exécution d'une multitude d'ouvrages, ce qu'il a fait découvrir de procédés ingénieux et inventer de machines nouvelles.

J'ajoute que, si la division du travail a de grands effets dans l'intérieur de chaque établissement, elle en a probablement de plus considérables encore dans le vaste atelier où toute une nation travaille. Et qui pourrait dire, en effet, ce que la séparation des professions procure de puissance à la société, et combien les professions elles-mêmes deviennent plus puissantes à mesure qu'elles se subdivisent, à mesure que les occupations deviennent plus spéciales, et que chaque classe de travailleurs concentre ses forces en en bornant l'application à des opérations moins compliquées?

C. Des machines.

C'est un des plus heureux effets de l'extrême division du travail qui s'opère dans l'intérieur de chaque atelier, d'en simplifier assez les opérations élémentaires, pour qu'il devienne souvent facile de substituer des moteurs inanimés à l'être humain qui les exécute. Les *moteurs* et les *machines* sont encore un des agents dont le concours est indispensable à la bonne constitu-

tion de l'atelier. Sans machines, l'homme ne disposerait que de ses propres forces; avec des machines, il dispose de celles de la nature. C'est par l'intermédiaire des machines qu'il s'empare de ces forces, qu'il se les approprie, qu'il les anime en quelque sorte de son intelligence, et les contraint, tandis qu'il se repose ou qu'il se borne à surveiller leur action, à exécuter avec docilité, avec précision, avec énergie, avec adresse, tous les mouvements que son intelligence a combinés. Ce que les machines lui donnent de puissance, ce qu'elles peuvent pour accroître la quantité, la beauté des produits de son industrie, en même temps que pour en faire baisser la valeur, n'est susceptible d'aucune estimation même approximative.

On s'est souvent élevé contre les machines, et il n'en faut pas être surpris. L'effet le plus immédiat de leur intervention est de mettre quelqu'un à la réforme, et de priver, ce semble, de travail les ouvriers qu'elles sont appelées à remplacer. Mais elles ne les dépouillent qu'en apparence, et le seul dommage réel qu'elles leur causent est de les obliger momentanément à changer d'occupation; encore ce tort est-il racheté par d'immenses compensations.

En effet, indépendamment du service qu'elles leur rendent, comme à tout le monde, de faire baisser le prix des produits qu'elles sont employées à créer, elles ont pour eux le triple avantage : 1° de multiplier la demande du travail; 2° d'en élever le prix; 3° de rendre leur tâche moins pénible et moins subalterne.

Elles *augmentent la demande du travail*, en étendant dans une proportion quelquefois immense les diverses fabrications auxquelles elles sont employées, ainsi que les fabrications accessoires, et en donnant presque toujours naissance à de nouvelles industries. Elles *élèvent le prix des services que fournissent les travailleurs*, par cela même qu'elles provoquent, en définitive, une augmentation de la demande du travail. Enfin elles *allégent et ennoblissent la tâche de l'ouvrier* en l'affranchissant plus ou moins du travail manuel, en l'élevant de la condition de simple machine à celle de surveillant des machines qui fonctionnent sous ses yeux. Si donc elles suppriment de certaines occupations, elles réparent amplement le dommage qu'elles paraissent causer aux ouvriers, en ce qu'elles permettent

de remplacer ces tâches bornées, grossières et mal payées, par des fonctions plus nombreuses, mieux rétribuées et plus nobles.

Aussi, quoiqu'elles améliorent le sort de toutes les classes de producteurs, il est peut-être vrai de dire qu'elles sont, toute proportion gardée, plus utiles à la classe ouvrière qu'à aucune autre. Telle est la somme des avantages qu'il est en leur puissance d'assurer à cette classe que, si elle n'abusait pas, comme elle le fait, de la prospérité qu'elles lui procurent, elles seraient capables, à elles seules, d'opérer une révolution dans son état, et de lui faire obtenir dans le partage des produits une part beaucoup mieux proportionnée à l'importance de sa fonction.

Supposez en effet que, dans le temps où les machines font baisser le prix des produits, développent la production et multiplient la demande du travail, la classe ouvrière, de son côté, évitât sagement de trop multiplier le nombre des ouvriers : ne vous est-il pas évident que, du concours de ces deux circonstances, il devrait résulter une grande augmentation dans le prix de ses services, et une très-notable amélioration de son état ?

M. Say observe, dans son dernier ouvrage [1], que, dans les dix années qui suivirent, en Angleterre, l'introduction de la machine d'Arkwright, de 1777 à 1787, le nombre des ouvriers employés à la filature et au tissage du coton s'éleva de sept mille neuf cents à trois cent cinquante-deux mille, et que, dans le même temps où le nombre des ouvriers employés à ce travail reçut cet énorme accroissement, le prix de leur travail devint une fois et demie plus considérable, qu'il s'éleva de cent cinquante pour cent. Comparant ensuite la quantité de coton travaillée en Angleterre en 1787 à celle qu'on y fabriquait en 1828, M. Say suppute que le nombre des personnes employées à cette dernière époque dans l'industrie cotonnière doit être de plus de deux millions [2]. Il convient, il est vrai, que les salaires ont décli-

[1] *Cours complet d'économie politique pratique*, 1re partie, chap. XIX, p. 202 et suiv. de la 2e édit. (Guillaumin).

[2] Les supputations de J.-B. Say seraient exagérées, d'après l'historien des manufactures de coton en Angleterre, Baines, qui ne portait ce nombre, en 1831,

né pour divers motifs, et notamment à cause du développement qu'a pris la classe ouvrière. Mais supposez que cette classe, au lieu d'abuser, comme elle l'a fait, du principe de la population, eût eu assez de prévoyance et d'empire sur elle-même pour en régler convenablement les effets; supposez que, dans le temps où l'emploi de méthodes plus perfectionnées allait multipliant d'une manière presque infinie les occupations et la demande du travail, elle eût su mettre quelque borne à l'accroissement du nombre des ouvriers, et vous concevrez aisément ce que, dans cette supposition, les machines eussent fait pour l'accroissement de son bien-être.

D. De l'organisation de l'atelier.

Si la perfection de l'atelier dépend à un très-haut degré de la puissance des instruments dont il est pourvu, elle se lie aussi étroitement au plan sur lequel il est *construit* et à la manière dont il est *organisé*. La bonne organisation de l'atelier est un des moyens généraux du travail dont les économistes n'ont encore tenu que très-peu de compte, quoique cet élément de force ne fût peut-être pas beaucoup moins digne de leur attention que plusieurs autres, et peut-être que les machines et la division du travail. Plus les ateliers sont construits sur de bons plans, plus les machines y sont placées, plus les ouvriers y sont distribués, plus, en un mot, tout y est disposé dans l'ordre suivant lequel doit s'exécuter le travail, et plus l'industrie doit acquérir de liberté. Je citerai, quand nous arriverons aux applications, quelques exemples de ce que peut donner de puissance au travail une bonne disposition des bâtiments et des machines.

E. De la situation de l'atelier.

Enfin, la liberté de l'industrie ne tient pas seulement à une habile distribution des choses dans l'intérieur de chaque ate-

qu'à 1,500,000. Voy. ce que j'ai dit, d'après cet auteur, liv. IV, chap. x, § 5, p. 387 (*a*).

(*a*) Les chiffres qu'avait admis J.-B. Say, en se fondant sur des données non suffisamment exactes, sont devenus néanmoins, trente années plus tard, tout à fait conformes à la réalité.

lier, elle se lie également à la manière dont les ateliers sont placés et distribués dans le monde. Dans l'immense laboratoire que présente la société humaine, comme dans chaque établissement particulier, plus on saura éviter les faux mouvements, les détours et les stations inutiles, et plus l'industrie acquerra de pouvoir et de liberté d'action. Il est assez rare qu'un produit subisse dans un seul atelier toutes les transformations par lesquelles il doit passer avant d'arriver à la forme sous laquelle il servira enfin aux besoins de l'homme. Ordinairement cela ne se peut point; mais ce qui est possible, c'est qu'il passe plus ou moins rapidement de l'atelier où il a reçu une première façon dans celui où il doit en recevoir une seconde, de celui-ci dans un troisième, et ainsi de suite. Or, plus cette circulation peut s'opérer avec rapidité, et moins l'industrie perd de temps et de peine, moins elle fait de frais, plus elle est libre.

Supposez qu'après avoir récolté le coton au Brésil, on voulût le filer en Europe, le tisser en Afrique, l'imprimer en Asie, et d'Asie le reporter en Amérique pour le répandre de là dans tous les quartiers du globe qu'il aurait déjà parcourus: n'est-il pas évident que l'industrie perdrait sans fruit, dans tous ces trajets, une très-grande partie de ses moyens et de ses forces, et qu'elle serait moins libre de fabriquer le coton que si les choses se trouvaient naturellement arrangées pour qu'elle pût le filer, le tisser, l'imprimer dans les lieux mêmes où elle l'aurait recueilli, et le répandre de là partout où la demande en serait faite? Si donc, pour que ses mouvements ne soient pas embarrassés, pour qu'elle ne perde rien de ses forces, il importe que ses agents et ses outils soient convenablement placés dans l'intérieur de chaque atelier, il importe encore davantage que ses ateliers soient convenablement placés et distribués dans le monde; car plus est grande la distance qu'embrassent les mouvements qu'elle doit exécuter, et plus son action est ralentie par de fausses manœuvres.

Ainsi les pouvoirs du travail s'étendent à mesure que l'homme accommode mieux les objets extérieurs à l'exercice des diverses industries, de même qu'ils s'étendent à mesure qu'il développe davantage en lui-même les facultés dont il a besoin pour travailler avec fruit.

§ 7. — Mutuelle dépendance de toutes les conditions auxquelles est subordonné le développement de la puissance productive.

Je dois ajouter, en finissant, que la liberté de l'industrie est d'autant plus grande, non-seulement que ses pouvoirs sont déjà plus développés, mais qu'ils se sont accrus avec plus d'ensemble. Quoique les progrès de chacun d'eux influent sur le développement des autres, il est extrêmement rare qu'ils marchent tous du même pas. Il y a toujours quelqu'une de nos facultés qui reste en arrière. Certains moyens d'action sont plus développés dans de certains pays, d'autres dans d'autres contrées. « A l'époque de la renaissance des lettres en Italie, observe M. Say, les sciences étaient à Bologne, les richesses à Florence, à Gênes, à Venise. » La population de Genève, distinguée sous bien des rapports, excelle surtout par l'esprit de spéculation et le talent des affaires : vingt des principales maisons de commerce de Paris ont des Genevois pour chefs. Nous brillons moins par le génie des applications que par celui des sciences : nous ne sommes pas assez gens d'affaires pour que la science nous tourne à profit autant qu'elle le pourrait. Les Anglais, au contraire, s'entendent surtout à faire de la science un instrument utile.

Il est donc possible que les divers pouvoirs du travail soient très-inégalement développés dans chaque pays. Or, c'est là sûrement une chose fâcheuse. Il arrive presque toujours que, lorsque de certaines facultés nous manquent, une partie de celles que nous possédons se trouve annulée. C'est ainsi qu'en de certains lieux, le manque de capitaux paralyse l'industrie, comme, en d'autres endroits, le défaut d'industrie avilit les capitaux; ou, pour parler un autre langage, c'est ainsi qu'un peuple est impuissant avec un grand capital matériel, lorsqu'il n'a pas un capital suffisant de facultés personnelles, ou qu'il est encore impuissant avec un grand capital de facultés personnelles, lors-

qu'il n'a pas accumulé un capital assez considérable d'objets matériels. Un peuple qui aspire à progresser doit donc s'appliquer surtout à perfectionner ceux des agents de la production qui sont le moins développés chez lui : non-seulement, en dirigeant ainsi ses efforts, il se procure des moyens d'action nouveaux, mais il donne de la valeur et une plus grande efficacité à ceux qu'il possédait déjà [1].

Voilà, autant que je puis le comprendre, à quel ensemble de causes se lie la liberté du travail. Quoique cette analyse des conditions d'où dépendent ses pouvoirs soit probablement fort imparfaite encore, je crois sincèrement qu'elle est plus exacte, et, dans son ensemble, beaucoup plus complète que celles qu'on en avait faites jusqu'ici.

Il me reste à chercher comment et dans quelle mesure les principes que je viens d'exposer s'appliquent aux divers ordres de travaux et de fonctions qui entrent dans l'économie du corps social. Cette étude sera l'objet des livres et des chapitres qui vont suivre.

On prévoit aisément que, dans le cours de ce travail, plusieurs moyens, dont je n'ai pu qu'indiquer sommairement l'influence dans un exposé général, seront étudiés avec des développements qui manquent ici. Cet exposé deviendra ainsi moins imparfait.

J'ajoute qu'en montrant comment les principes de la liberté s'appliquent aux diverses branches de l'activité sociale, j'aurai soin de dire en quoi consiste chacune de ces branches d'activité, et comment elle influe sur tout le reste : il est en effet très-essentiel de remarquer que les développements acquis par une industrie deviennent un moyen pour toutes les autres, et que la puissance de chacune dépend des pouvoirs que toutes les autres lui fournissent.

Ainsi je commencerai par dire, en traitant de chacun des ordres de travaux et de fonctions dont je me propose de parler,

[1] Il est clair, par exemple, que, chez nous et ailleurs, c'est surtout la capacité industrielle qu'il faudrait accroître. Il suffit de voir à quel prix est l'argent, et quel est le cours des effets publics, sur toutes les places de l'Europe, pour sentir à quel point le fonds des facultés personnelles doit être inférieur à la masse des capitaux matériels.

quelle est proprement sa nature. J'entrerai ensuite dans quelques détails sur ses effets. Je finirai toujours par analyser ses moyens. Cette dernière partie, qui est l'objet essentiel de l'ouvrage, sera naturellement aussi celle sur laquelle j'insisterai le plus.

LIVRE SEPTIÈME.

QUE LES MOYENS DE LIBERTÉ ANALYSÉS DANS LE LIVRE PRÉCÉDENT S'APPLIQUENT INDISTINCTEMENT A TOUS LES ORDRES DE TRAVAUX ET DE FONCTIONS QU'EMBRASSE L'ÉCONOMIE DE LA SOCIÉTÉ.

Ce livre sera extrêmement court. Il a pour unique objet de faire observer, et cette observation pourra sembler singulière, quoiqu'elle soit on ne peut mieux fondée, et qu'elle doive être pleinement justifiée par toute la suite de cet ouvrage, que les principes développés dans le livre qui précède s'appliquent indistinctement, quoiqu'à des degrés divers, et en se pliant à des modifications plus ou moins graves, à tous les arts qu'embrasse l'économie de la société : à ceux qui agissent sur les hommes, comme à ceux qui travaillent sur les choses; au gouvernement, par exemple, comme à la fabrication; au sacerdoce religieux, à l'enseignement, aux beaux-arts, comme au labourage. Il n'en est point dans lesquels il soit possible de réussir sans la prudence avisée et les divers ordres de talents qui constituent le génie des affaires; sans les connaissances pratiques et théoriques, sans les talents d'application et d'exécution qui se rapportent à l'art; sans bonne morale personnelle; sans bonne morale de relation. Il n'en est point qui ne requièrent, indépendamment d'un certain fonds d'habileté, d'industrie et de bonnes habitudes, un autre capital consistant en objets matériels, en bâtiments, en provisions, en ustensiles, en monnaie. La puissance et la liberté de tous tiennent égale-

ment à un certain ensemble de facultés développées dans les hommes, et d'utilités fixées dans les choses.

A la vérité, et je l'ai déjà dit, ces divers éléments de puissance ne s'adaptent pas de la même manière à tous les arts. On sent aisément qu'à l'application, ils doivent se modifier suivant la nature particulière de l'art auquel on les rapporte.

Toute industrie demande de certaines connaissances; mais toutes les industries ne requièrent pas le même genre d'instruction. Il faut pour toutes des vertus individuelles et sociales; mais toutes n'exigent pas précisément, au même degré, les mêmes vertus. Elles n'emploient pas toutes les mêmes outils et les mêmes matériaux, quoiqu'elles aient toutes besoin de matériaux et de machines.

On comprend fort bien aussi que ces moyens ne s'appliquent pas à tous les arts dans la même proportion : tous ne paraissent pas également susceptibles d'être exercés scientifiquement; tous ne peuvent pas procéder avec le même degré de précision; tous ne se prêtent pas, au même degré, à une bonne division du travail; il n'est pas dans tous également aisé de remplacer le travail de l'homme par celui des machines; il n'est pas possible dans tous de faire valoir une même somme de capitaux; il arrive que, dans quelques-uns, la puissance de l'entrepreneur est naturellement plus limitée que dans quelques autres, etc.

Mais enfin, les principes sur lesquels se fonde la liberté du travail, considérée d'une manière générale, ont beau s'appliquer inégalement à chaque classe de travaux prise en particulier, il n'en est pas moins vrai qu'aucune classe de travaux ne peut être libre qu'en suivant ces principes, et qu'on peut dire de chacune ce que j'ai dit de toutes, à savoir qu'on l'exerce avec d'autant plus de puissance et de facilité, qu'on réunit mieux les notions, les aptitudes, les habitudes, les matériaux, les instruments nécessaires à toutes les fonctions de la vie économique. C'est, je le répète, ce que toute la suite de cet ouvrage est destinée à montrer, et ce qu'elle montrera, j'espère, avec quelque évidence.

LIVRE HUITIÈME.

APPLICATION DES MOYENS D'OU DÉPEND LA PUISSANCE PRODUCTIVE AUX ARTS QUI AGISSENT SUR LES CHOSES.

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoi je commence par cette classe d'arts. — Nouvelle nomenclature qui en est faite.

§ 1. — Comment les arts qui agissent sur l'homme sont subordonnés a ceux dont l'action s'exerce sur le monde matériel.

Je vais parler d'abord des arts qui ont pour fin d'approprier les objets matériels aux besoins de l'homme.

Ce n'est pas sans raison que je commence par ceux-ci. Ils sont le fondement essentiel du développement de tous les autres. J'en suis fâché pour les esprits élevés, qui aiment à ne considérer l'humanité que dans l'exercice de ses facultés les plus nobles ; mais, avant tout, il faut exister : ceci est vrai pour le stoïque comme pour l'épicurien, pour le voluptueux comme pour l'ascète. Avant d'être un homme religieux, moral, éclairé, poli, cultivé, il faut être. La vie morale, au moins dans ce monde matériel, a ses premiers fondements dans le développe-

ment et l'entretien de la vie organique; et l'intelligence la plus vive et la plus épurée est obligée, sous peine de s'éteindre et de cesser d'agir, de commencer par pourvoir aux besoins de son enveloppe. Ce sont là de ces vérités qu'il n'est pas possible de méconnaître, alors même qu'on aurait le plus de peine à les confesser.

Voici d'ailleurs une chose qu'il faut comprendre, et qui pourra réconcilier les esprits délicats et les intelligences raffinées qui font, en paroles du moins, profession de mépriser tout ce qui tient à la vie matérielle, avec les arts qui ont pour objet de l'entretenir : c'est que le vrai moyen d'atteindre aux jouissances les plus délicates et les plus pures de la vie civilisée est de commencer par se faire, à force de travail, une existence confortable. Les industries qui ont pour objet d'approprier les choses à nos besoins, en même temps qu'elles nous conduisent à la fortune, sont un acheminement aux acquisitions intellectuelles et morales les plus faites pour honorer l'humanité.

C'est là une vérité que j'avais fermement énoncée dans la première édition du premier volume de cet ouvrage, et qui a depuis trouvé d'habiles interprètes ailleurs. « Là où nulle richesse n'est amassée, dit un économiste anglais, l'homme, constamment ocupé du soin de pourvoir aux besoins les plus urgents du corps, ne peut donner aucun temps à la culture de son intelligence. Ses vues et ses sentiments sont étroits, personnels, illibéraux. Pour voir le cercle de ses idées s'agrandir, pour que ses mœurs deviennent douces et libérales, il faut qu'une certaine aisance lui permette de s'occuper d'autre chose que du soin de se nourrir. Il ne peut se civiliser qu'en devenant riche. Sans le loisir et les ressources que la richesse lui procure, on ne le verrait point se livrer à ces études élégantes qui purifient le goût, qui étendent et ennoblissent les pensées, qui placent notre espèce plus haut dans l'échelle des êtres. Le degré de civilisation ou de barbarie où se trouve une nation, dépend souvent de l'état de sa richesse. A vrai dire, un peuple misérable n'est jamais civilisé, une nation opulente jamais barbare. On ne connait point de nation indigente qui se soit distinguée dans les sciences et les beaux-arts. Le commerce florissait en Grèce dans le siècle de Périclès et de Phidias; il prospérait en Italie dans celui de Raphaël et de l'Arioste.

C'est sous l'influence de la richesse que Venise sort du sein des eaux; que la Hollande se dégage de ses marais; que l'une et l'autre deviennent le siége des arts, de la littérature et de la science. On a vu dans les îles Britanniques le nombre et la supériorité des savants, des gens de lettres, des poëtes, des artistes, se proportionner constamment aux progrès de la richesse sociale, c'est-à-dire aux moyens d'honorer et de récompenser leurs travaux [1]. »

Je puis ajouter qu'il n'y a nulle raison pour considérer les arts qui agissent sur les choses comme naturellement inférieurs à ceux qui s'occupent directement de l'éducation du genre humain. C'est la conservation, le bonheur, la dignité de notre espèce, qui sont également la fin de tous. Approprier le monde extérieur aux besoins de l'homme n'a rien, en soi, de moins utile, de moins noble que de façonner l'homme lui-même. Combien d'ailleurs ne faut-il pas que l'homme reçoive de façons pour devenir capable d'agir sur la nature avec intelligence et avec efficacité ! Il y a place ici pour le développement de toutes les facultés; et quand nous ne ferions pas du perfectionnement de l'espèce humaine l'objet propre et le but de notre existence; quand nous voudrions attacher tous nos regards et toutes nos pensées à la terre, et n'assigner à notre vie d'autre objet que le soin d'accommoder ce bas monde à nos besoins physiques, nous ne pourrions encore, qu'on le sache bien, négliger aucune des connaissances, aucune des vertus que cultive l'homme civilisé.

Enfin, l'homme s'est occupé des choses avant de replier son activité sur lui-même. Les industries qui agissent sur la nature sont les premières qu'il a exercées, et c'est encore une raison pour que nous arrêtions notre attention en premier lieu sur celles-ci.

§ 2. — Modifications qu'il y a nécessité d'introduire dans la nomenclature des industries.

On divise ordinairement les industries qui agissent sur le monde matériel en trois grandes classes : l'*industrie agricole*,

[1] M. Mac-Culloch.

l'*industrie manufacturière*, l'*industrie commerciale*. J'espère qu'on sentira, pour peu qu'on veuille y réfléchir, qu'il y a nécessité de modifier un peu cette ancienne nomenclature. Elle n'est, en effet, ni suffisamment complète, ni suffisamment exacte. Elle ne comprend pas, même en donnant aux expressions qui y sont employées la plus grande extension possible, toutes les classes d'industries qu'elle doit nécessairement embrasser. Elle en omet une fort considérable. Elle en désigne une autre par un nom qui ne peut lui être raisonnablement appliqué. Elle les range toutes enfin dans un ordre qui ne semble pas le véritable, ou qui, du moins, n'est pas le plus naturel.

L'ancienne nomenclature, dis-je, n'est pas complète. Et en effet, dans le nombre des arts qui opèrent directement sur les choses, il en est toute une série, la chasse, la pêche, l'industrie du bûcheron, celle du carrier, celle du mineur surtout, qui jouent dans l'économie de la société un rôle considérable, on pourrait dire à quelques égards un rôle immense, et qui ne sont ni ne peuvent être comprises dans aucune des trois grandes catégories que j'ai désignées plus haut. Cependant, cette classe de travaux est trop importante pour pouvoir être omise, et, d'une autre part, elle est trop distincte de celles qui sont comprises sous les noms d'*industrie agricole*, d'*industrie manufacturière* et d'*industrie commerciale*, pour pouvoir être confondue avec aucune d'elles. Comment omettre, en effet, des industries qui contribuent à l'alimentation du genre humain dans une aussi forte proportion que la pêche, ou même la chasse, et surtout des industries qui fournissent à tous les arts une masse aussi énorme de matériaux que celle que mettent à notre disposition l'exploitation des carrières et celle des mines? Et, d'un autre côté, comment les confondre avec aucune des trois grandes classes d'industrie que je viens de nommer?

On a voulu assimiler ces arts si importants à l'industrie improprement appelée *commerciale*; mais il y a visiblement dans l'art du chasseur, dans celui du pêcheur, du mineur, quelque chose qui les distingue essentiellement de celui de l'homme qui se borne à déplacer, à transporter les choses et à les mettre sous la main de l'acheteur. On a voulu aussi les assimiler à l'industrie agricole; mais ici encore quel moyen de confondre avec l'art de la culture celui de la pêche, de la chasse ou de

l'exploitatien des mines? Toutes les industries qui appartiennent à la classe de celles dont je m'occupe en ce moment remplissent une fonction qui leur est propre, et qui se distingue nettement de celles qu'accomplissent les trois autres grandes classes de travaux : elles extraient mécaniquement du sein des eaux, des bois, de l'air, de la terre, sans leur faire subir d'ailleurs aucune transformation déterminée, des matériaux innombrables, qui servent ensuite à l'exercice d'une multitude d'arts. Je demande la permission de les désigner par un nom pris de la fonction même qu'elles remplissent, et d'en former, sous le nom d'*industries extractives*, une classe tout à fait séparée.

En second lieu, l'une des trois industries déjà classées a reçu une dénomination tout à fait impropre. C'est de l'industrie dite *commerciale* que je veux parler. La fonction du *commerce*, sa manière de concourir à la production, consiste, a-t-on observé, à déplacer, à transporter les choses, à les mettre à la portée de quiconque en a besoin. Ce n'est pas la réalité de la fonction que je conteste : elle a été très-utilement signalée et très-exactement définie; mais le nom qu'on lui a donné manque évidemment de justesse et ne convient nullement à la fonction.

Je serais fort embarrassé de dire comment on a pu être conduit à désigner par cette appellation d'*industrie commerciale* l'art qui consiste à déplacer, à transporter, à distribuer dans le monde les choses nécessaires à la satisfaction de tous les besoins et à l'exécution de tous les travaux. Il est clair qu'on n'a pu lui donner le nom de *commerce*, sans faire subir à ce mot une extrême violence et sans le détourner tout à fait de son acception naturelle. En effet, le sens étymologique du mot *commerce*, COMMERCIUM, mot formé de CUM et de MERX, c'est *échange*. *Commercer*, c'est *échanger*; c'est, au lieu de ravir une chose, l'obtenir au moyen d'une autre, CUM MERCE. Évidemment, il n'y a aucune raison pour appliquer ce mot à l'acte industrieux, au fait productif de l'homme qui exécute des transports.

Le comte Verri, et après lui J.-B. Say, ont fait une observation pleine de sagacité et de justesse quand ils ont dit que, dans le nombre des personnes qui vendent et qui achètent, il y en a toute une classe, et une classe fort nombreuse, qui exécute des transports et qui concourt ainsi à la production d'une

manière très-directe. Ils auraient pu donner le nom d'*industrie voiturière* à cette action de transporter, comme on donne à l'action de transformer le nom d'*industrie manufacturière*. Ils auraient encore pu dire le *voiturage*, comme on dit le *labourage*. Mais certainement ces écrivains ont eut tort de donner le nom de *commerce* à l'*art des transports*. Il n'y a pas plus de raison pour appeler ainsi l'industrie des gens qui voiturent les choses, que pour donner ce nom à l'industrie des gens qui les façonnent. Nous faisons tous des *échanges* dans la société, nous sommes tous *marchands* de quelque chose, nous sommes tous *commerçants;* mais *commercer*, *marchander*, *vendre*, *acheter*, *échanger*, n'est proprement un métier pour personne. Il y a des hommes qui labourent, d'autres qui fabriquent, d'autres qui voiturent, d'autres qui enseignent, qui prêchent, qui peignent, qui chantent, qui déclament: ce sont là autant d'arts particuliers, autant d'industries spéciales. *Commercer*, *échanger*, obtenir avec ce qu'on fait une partie de ce que font les autres, est un acte commun à toutes les classes de travailleurs. Ceci est l'évidence même.

Ainsi l'homme qui achète des marchandises dans un lieu pour les revendre dans un autre lieu, n'est pas plus commerçant que celui qui les achète sous une forme pour les revendre sous une autre forme. Le fabricant est commerçant comme le voiturier; l'agriculteur comme le fabricant; le médecin, l'artiste, l'instituteur, l'homme d'État, comme l'agriculteur; tous achètent pour revendre; tous échangent le prix des produits qu'ils créent ou des services qu'ils rendent contre les produits créés ou les services offerts par d'autres classes de travailleurs; mais il tombe sous le sens que cette fonction, commune à tous, se distingue essentiellement de l'art particulier que chacun d'eux pratique, et ne peut pas plus être confondue avec l'art de l'industrieux qui opère des déplacements quelconques, qu'avec celui de l'industrieux qui exécute un ordre quelconque de transformations.

C'est donc, je le répète, tout à fait à tort qu'on a donné à l'art des transports le nom d'industrie *commerciale*. Il est impossible, quelque bonne volonté qu'on y mette, de faire subir au sens propre du mot *commerce* une déviation assez forte pour lui faire signifier raisonnablement l'art de *déplacer*

les choses, de les *transporter*, de les *voiturer*[1]. Je demande la permission d'imposer à cet art-là un nom pris de la fonction même qu'il accomplit, et de le désigner tout uniment par le nom d'industrie *voiturière*, en réservant le nom de *commerce* pour une fonction qui est commune à toutes les industries, pour la fonction des *échanges*, dont nous ne nous occuperons que dans la dernière partie de cet ouvrage, après avoir successivement passé en revue tous les arts qui concourent à la production, tant ceux qui agissent directement sur les hommes que ceux qui opèrent sur les choses.

§ 3.—Classification et nomenclature rectifiée des industries.

Enfin, j'ai une dernière remarque à faire, et qui s'applique à l'ordre dans lequel on a rangé les grandes classes d'arts qui agissent sur le monde matériel. En plaçant l'agriculture en première ligne, on a pu se laisser guider par la considération de l'extrême importance de cette industrie; mais assurément on n'a suivi ni l'ordre le plus simple, ni celui suivant lequel les divers arts se sont développés.

Il est naturel de supposer qu'avant de créer les objets propres à sa nourriture, l'homme a dû se saisir de ceux que la nature avait spontanément formés. Il y avait des fruits sur l'arbre, du poisson dans l'eau, du gibier dans la garenne; des matériaux de toute espèce étaient épars autour de lui : son premier mouvement a dû être de s'emparer, par voie d'extraction, des choses qui pouvaient satisfaire le plus immédiatement ses besoins, et, partant, il n'est pas douteux que ses premières industries ont été simplement extractives. Je ne sais si, des arts qui agissent sur les choses, l'agriculture est le plus important; mais il est probablement le plus difficile, puisqu'il est le dernier à se perfectionner; et si nous voulons aller du simple au composé,

[1] J.-B. Say, pour avoir voulu donner le nom d'industrie commerciale au voiturage, à l'industrie des transports, a été forcé d'exclure du mot commerce l'idée qu'il implique le plus naturellement, le plus nécessairement, l'idée d'échange, et a été conduit à lui faire signifier ce qu'il ne signifie pas le moins du monde, c'est-à-dire l'idée de transporter.

comme le prescrit l'ordre logique, il sera certainement raisonnable de finir plutôt que de commencer par cet art-là.

Ensuite, si, logiquement parlant, il ne fallait pas commencer par l'art agricole, il n'était pas dans l'ordre non plus de continuer par la fabrication, et de ne faire venir l'art des transports qu'en troisième ligne. La fabrication a un objet moins simple et moins circonscrit que l'industrie voiturière; il a été d'ailleurs opéré des déplacements avant qu'on opérât des transformations, et, partant, c'est avant la fabrication et non après qu'il était naturel, ce me semble, de placer le voiturage.

Ces observations terminées, voici les modifications qu'il me paraît essentiel de faire subir à l'ancienne nomenclature.

Dans le nombre des arts qui agissent sur les choses, il en est qui, tout en employant des procédés fort divers, se bornent à extraire mécaniquement du sein des eaux, des bois, de l'air, de la terre, des matériaux auxquels ils ne font subir d'ailleurs presque aucune façon. Je propose de les désigner par le nom général d'industries *extractives*.

D'autres, par des procédés fort divers aussi, se bornent à faire subir aux choses des déplacements; ils ne leur donnent d'autre façon que de les rapprocher des personnes qui les demandent; ils ne les approprient aux besoins des hommes qu'en les mettant à leur portée. Je propose de remplacer le nom d'industrie *commerciale*, qu'on leur avait si improprement donné, par celui d'industrie *voiturière*, qui exprime clairement et sans néologisme la fonction même dont ils sont chargés.

Il en est un troisième ordre dont la tâche est infiniment plus compliquée, qui modifie les choses en elles-mêmes et qui leur fait subir les transformations les plus variées, mais qui, pour opérer toutes ces transformations, comme les précédents pour effectuer leurs transports, n'emploie que des forces mécaniques ou des agents chimiques. On les a justement compris tous sous le nom général d'industries *manufacturières*.

Enfin il en est d'autres qui opèrent des métamorphoses d'un ordre très-différent, qui créent une multitude de productions végétales et animales, mais qui emploient à cet effet, indépendamment des forces chimiques et mécaniques dont tous les autres font usage, un agent d'une nature spéciale qu'on a nommé la *vie*. On les désigne par le nom d'industrie *agricole*.

Il sera question d'abord de ceux que l'homme a dû exercer les premiers, et qui paraissent les plus simples, c'est-à-dire de ceux qui se bornent à opérer des extractions.

Je parlerai ensuite de ceux qui voiturent les choses, qui les font arriver sous la main des travailleurs et des consommateurs qui en ont besoin.

Après avoir parlé de ceux qui transportent les produits ou les personnes, je traiterai de ceux qui agissent sur la matière pour lui faire subir, par des moyens purement mécaniques ou chimiques, des transformations plus ou moins variées.

Enfin, et en dernier lieu, je m'occuperai de ceux qui, pour opérer les transformations qu'ils accomplissent, ont besoin du secours de la vie.

J'arriverai ainsi tout naturellement à la seconde division des arts qui entrent dans l'économie de la société, c'est-à-dire à ceux qui agissent directement sur le genre humain, qui l'élèvent, le dressent, le façonnent, et qui pour cela ont pareillement besoin du secours de la vie, non de la vie végétative, mais de la vie animale; et non-seulement de la vie animale, mais encore de la vie intellectuelle, de la vie morale, de la vie considérée dans ses modes d'action les plus élevés.

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté des industries extractives.

§ 1. — Des caractères économiques qui sont propres aux arts extracteurs.

Les réflexions que je viens de faire me laissent peu de chose à ajouter sur la nature de cette classe d'industries. J'en ai dit assez pour que déjà l'on puisse apercevoir en quoi consistent les caractères qui les distinguent nettement de toutes les autres grandes classes de travaux.

Les industries extractives remplissent une fonction qui leur est tout à fait particulière. Il y a dans le fait du chasseur, du pêcheur, du mineur, un art qu'il n'est possible de confondre ni avec celui du voiturier, ni avec celui de l'artisan, ni avec celui du laboureur. Il ne s'agit pour eux ni de multiplier des animaux, ni de faire germer et croître des plantes, ni d'imprimer une forme déterminée quelconque à aucune sorte de matériaux, ni de déplacer simplement les choses sur lesquelles leur activité s'exerce. Ils ne sont pas voituriers, quoiqu'ils opèrent des déplacements ; ni fabricants, quoiqu'ils modifient jusqu'à un certain point la forme des choses sur lesquelles ils agissent ; ni agriculteurs, quoique l'industrie minérale exécute d'immenses terrassements. Ils sont simplement *extracteurs*. Ils le sont, il est vrai, chacun à leur manière : les flèches ou le plomb du chasseur vont arrêter

l'oiseau dans son vol et le chevreuil dans sa course; les filets du pêcheur vont envelopper le poisson au fond des eaux ; le mineur, armé de divers instruments, va découvrir et détacher le minerai dans les profondeurs de la mine; mais, pour tous, il ne s'agit que d'une chose : opérer des extractions. C'est proprement en cela que la nature de leur art consiste ; c'est là ce qui le distingue de celui des trois autres grandes classes de travailleurs qui agissent sur le monde matériel.

Les industries extractives d'ailleurs ont une manière de placer et de distribuer leurs agents qui contribue aussi à en faire une classe d'arts séparée, et à leur donner une physionomie distincte. Il est possible, dans les premiers moments, de confondre le pêcheur maritime avec le voiturier de mer, avec le navigateur qui effectue des transports ; mais quand il est arrivé sur les lieux où doit se faire la pêche, quand le pêcheur de morue a atteint le banc de Terre-Neuve, quand les navires baleiniers sont parvenus dans les mers du Groënland ou dans les mers du Sud, et ont gagné les parages où la pêche doit commencer, ils y font des arrangements, et s'y livrent à des évolutions et à des exercices qui leur sont tout à fait particuliers et que leur art seul détermine. Il est possible également, dans les pays de mines, de confondre le mineur avec le laboureur pendant les premières heures de la journée ; « mais, quand vient à sonner la cloche, la scène change immédiatement, écrit un observateur attentif qui décrit, du haut du Cairn-Math, les mines de Cornouailles : vous voyez aussitôt de longues files d'hommes, de femmes, d'enfants, converger comme des fourmis vers le petit trou par lequel elles doivent descendre dans la mine. En un clin d'œil, toute cette population disparaît, et alors le plus profond silence règne dans la campagne. On n'y remarque d'autre mouvement que celui des leviers gigantesques des machines à vapeur, qui s'élèvent et s'abaissent avec rapidité, étanchent les galeries, et portent à la surface du sol ou broient le minerai. Partout, du reste, un silence profond : les huttes blanches des mineurs demeurent désertes ; rien ici n'annonce la vie, si ce n'est les épais tourbillons de fumée que vomissent les cheminées des machines à vapeur. Les femmes et les enfants chargés de nettoyer le minerai procèdent à ce travail sous de vastes hangars, et, dans la plaine, des bestiaux

sans gardiens broutent en paix l'herbe qui croît à la surface du sol, tandis que l'homme s'agite péniblement dans les entrailles de la terre [1]. »

§ 2. — Esquisse d'une statistique des industries extractives.

Si la classe des arts extracteurs est trop spéciale pour pouvoir demeurer confondue avec les autres, elle joue, d'un autre côté, un trop grand rôle dans l'économie sociale pour qu'il soit possible de la négliger. Il est vraiment étrange qu'elle ait compté jusqu'ici pour si peu dans les livres d'économie politique. Il n'y en est pour ainsi dire pas question; on ne s'y occupe de ses travaux qu'incidemment et comme d'une œuvre de surérogation, trop peu considérable pour qu'il y ait sujet de s'en inquiéter et de lui assigner une place dans la science.

Quelle n'est pas néanmoins l'importance de ces industries! La moins considérable de toutes, la chasse, par exemple, qui ne semble qu'une industrie de sauvages, donne des produits d'une valeur majeure, même chez les peuples riches et civilisés. Des relevés de la police de Paris nous autorisent à penser qu'il ne se consomme guère, annuellement, dans cette capitale, pour moins de 2,400,000 francs de gibier, et la population parisienne ne forme pas la trente-quatrième partie de la population totale de la France; de sorte que, lors même que la consommation moyenne du gibier ne serait, par chaque million d'habitants, dans le reste de la France, que la moitié de ce qu'elle est à Paris, il se trouverait encore qu'il se consomme, en une année, pour plus de quarante millions de gibier dans le royaume [2].

Les pelleteries, qui ne forment qu'une fraction assez minime des produits de la chasse, sont l'objet d'un commerce fort important, et ont donné lieu, chez de grandes nations, à la

[1] *Revue britannique*, 3e série, t. XIII, p. 205.

[2] Chiffres déduits d'un renseignement obtenu à la Préfecture de police, chargée de la perception des droits de place à la Halle et sur les marchés.

création de compagnies très-puissantes. Celle qui s'est formée en Amérique, au delà des grands lacs et à l'ouest du Mississipi, ne possède pas moins d'un million de dollars (5,375,000 fr.). et ne fait pas, année moyenne, pour moins de 500,000 dollars d'achats. Les Américains n'envoient pas en Angleterre, chaque année, pour moins de 5 à 600,000 dollars de pelleteries et de fourrures. Le même commerce n'est guère moins considérable en Russie [1].

Combien d'ailleurs les produits de la chasse ne sont-ils pas faibles et limités en comparaison de ceux de la pêche ! La chasse est plutôt un amusement qu'une industrie, tandis que la pêche, au moins la pêche maritime, est devenue une industrie véritable, exigeant de grands capitaux, le concours d'une foule de bras, des armements considérables, et est digne, à tous égards, de figurer dans la description des divers ordres de travaux qui pourvoient à l'entretien matériel de la société.

C'est principalement à partir du moyen âge, et sous l'influence des lois ecclésiastiques qui prescrivaient l'abstinence de la viande, que la pêche est devenue une grande industrie, et qu'elle a acquis une importance toujours croissante. On vit alors les pêcheurs de l'Europe occidentale poursuivre sur l'Océan un poisson de passage, le hareng, avec des flottes plus considérables que celles qui avaient décidé du sort de l'ancien monde, à Salamine et à Actium. Dans le cours du xvi^e^ siècle, des flottes de cinquante ou soixante navires sortaient des ports de la Biscaye pour aller pêcher la baleine dans les mers du Groënland. L'auteur du *Mémorial de chronologie*, à qui j'emprunte ces remarques, observe que, dans le cours du siècle suivant, en 1697, il se trouva simultanément, dans une baie du Groënland, 15 navires brémois qui avaient pris 190 baleines, 50 bâtiments de Hambourg qui en avaient pêché 515, et 121 hollandais qui en avaient harponné 1,252. Le relevé général de la pêche de ces derniers dans les mers du Nord, de l'année 1669 à l'année 1778, en cent neuf ans, constate la prise de 57,589 baleines sur la côte du Groënland, et de 7,586, de 1719 à 1728, dans le détroit de Davis. Ils n'employaient pas

[1] *Rev. brit.*, 3^e^ série, t. IX, p. 125 et suiv. — Article sur le commerce des pelleteries chez les anciens et les modernes.

à cette pêche, dans le commencement, moins de 160 à 200 bâtiments de 100 à 118 pieds de long, ayant chacun 7 chaloupes, et montés par 35 hommes [1]. Dans les soixante années écoulées de 1719 à 1778, le même peuple avait réalisé, dans sa pêche au Groënland et dans le détroit de Davis, un bénéfice de 28,180,752 florins, ou de plus de 60 millions de francs [2]. En 1815, l'Angleterre envoyait à la pêche de la baleine, dans les mers du Groënland, 147 vaisseaux, qui en rapportaient 10,682 tonnes d'huile; en 1819, elle expédiait 159 vaisseaux, qui revenaient avec 11,514 tonnes d'huile. En 1820, elle expédiait encore 159 vaisseaux, montés par 7,000 matelots, qui revenaient avec un chargement de 18,875 tonnes, valant, au prix courant de 25 liv. st. la tonne, la somme de 471,875 liv. st., ou 11,325,000 francs [3].

Peut-être la pêche de la morue offre-t-elle plus d'importance encore. En 1578, le Portugal n'envoyait pas moins de 50 vaisseaux à la pêche de Terre-Neuve. L'Espagne, à la même époque, en expédiait 100. L'Angleterre, en 1615, en envoyait 250, du port de 1,500 tonneaux [4]. On estimait, en 1748, que la pêche de la morue par les Français donnait un produit de 982,000 liv. st., ou de 24,550,000 fr. En 1768, elle était évaluée, en nature, à 24,066,000 poissons, formant un poids total de 192,528 quintaux [5]. Aujourd'hui, d'après la *Revue britannique*, elle n'emploie pas moins de 400 navires, jaugeant 48,500 tonneaux, et montés par 12,000 marins. Elle a occupé, en Angleterre, dans quelques années du XVIII^e^ siècle, jusqu'à 20,000 matelots. De nos jours, enfin, les Américains des États-Unis emploient à la même pêche de 1,500 à 2,000 schooners, manœuvrés par environ 30,000 hommes. Ils n'exportent pas, année moyenne, moins de 400,000 quintaux de morue, et ils en consomment chez eux au delà de 1,200,000.

Il y a loin du hareng à la morue, et surtout à la baleine, et néanmoins il faut reconnaître que la pêche de ce petit poisson a

[1] *Mémorial de chronologie, d'histoire industrielle, etc.*, chap. II, aux mots *Pêche, Poissons*, p. 573.

[2] *Rev. brit.*, 3^e^ série, t. I, p. 233.

[3] *Mémorial, etc.*, ch. II, p. 577.

[4] *Rev. brit.*, 3^e^ série, t. I, p. 244 et suiv.

[5] *Mémorial, etc.*, aux mots *Pêche, Morue*; ch. II, p. 588.

eu peut-être plus d'importance encore que celle du plus monstrueux des cétacés. En 1582, Guillaume Ier, prince d'Orange, lui donnait le nom de *grande pêche*, qu'elle aurait pu recevoir beaucoup plus tôt. L'auteur du *Mémorial* observe, en effet, d'après un manuscrit de la bibliothèque du roi, adressé à Charles VI par le voyageur Philippe de Maizières, que, dès la fin du XIVe siècle, il arrivait tous les ans de la Prusse et de toute l'Allemagne, sur les côtes de Scanie, jusqu'à 40,000 barques qui, pendant les mois de septembre et d'octobre, ne faisaient autre chose que se livrer à la pêche du hareng. Jean de Witt écrivait, en 1697, qu'elle occupait en Hollande plus de 1,000 bâtiments. Un état authentique, dressé par ordre du roi Jacques, nous apprend qu'en 1610 les Hollandais envoyèrent sur les côtes d'Angleterre 3,000 bâtiments et 50,000 hommes pour la pêche, et qu'ils avaient, en outre, 9,000 bateaux et 150,000 hommes pour aller et venir, porter des matériaux aux pêcheurs, débiter les poissons pris et faire des retours. L'ensemble de ce travail était protégé par 7 bâtiments de guerre. La Suède, en 1796, n'employait pas moins de 710 bateaux à la pêche du hareng. Vers le milieu du XVIIIe siècle, on évaluait à 400 millions le nombre des poissons de cette espèce pris, année moyenne, dans les mers de Norwége, et à 300 millions la masse de ceux que pêchaient les Hollandais. Il s'en prenait une quantité à peu près égale dans les mers d'Écosse et d'Irlande. Les Français, d'après les évaluations de cette époque, en salaient annuellement 60,000 tonnes, chaque tonne contenant en moyenne 1,200 harengs. On a vu quelquefois des détachements de harengs remplir tout à coup le lit des fleuves. L'auteur du *Mémorial*, à qui j'emprunte ces détails, raconte qu'en 1695, ils envahirent la Tamise par bandes tellement serrées, qu'aux environs de Londres, on les prenait aisément à pleins seaux [1].

Qu'on juge par l'importance de ces pêches particulières de celle de la pêche en général ; car combien d'autres produits ne donne-t-elle pas ! Tandis qu'il n'a pas été consommé à Paris, en 1840, pour 2 millions et demi de gibier, il y a été consommé pour près de 7 millions de poisson (6,854,992 fr.) ; et quand il

[1] *Mémorial, etc.*, ch. II, p. 578 et suiv.

n'en aurait été consommé en moyenne par chaque million d'habitants, dans le reste de la France, que le tiers de ce qu'en ont consommé les 800,000 habitants de Paris, il se trouverait encore que notre consommation totale de poisson, en 1840, ne se serait guère élevée à moins de 68 millions de francs, et que la pêche contribuerait annuellement pour 68 millions à l'alimentation générale du royaume. Encore faudrait-il ajouter qu'il est beaucoup de pays où elle concourt à l'alimentation du peuple dans une proportion beaucoup plus forte.

Il s'en faut bien d'ailleurs que la pêche soit la plus importante des industries extractives, et elle est bien loin d'avoir pris autant de développement et de donner autant de produits que l'exploitation des carrières, et surtout que celle des mines, qui est l'industrie extractive par excellence. Il n'y avait pas en 1829, sous le sol de Paris, d'après les renseignements recueillis par la préfecture de la Seine, moins de 138 carrières en exploitation, occupant plus de 4,000 ouvriers et donnant près de 10 millions de produits [1]. L'administration des mines, dans son compte rendu de 1840, estime approximativement à 75,396 le nombre des ouvriers employés dans le royaume à l'exploitation des carrières, et à 40,348,419 francs la valeur des matériaux qu'ils en extraient, évaluation qu'il est permis de trouver très-insuffisante [2].

Il est telle mine du Mexique, et, par exemple, la *Veta-Negra*, près de Sombrerete, d'où il a été extrait, en moins de six mois, plus de 700,000 marcs d'argent. Le fameux filon de *Guanaxuato* produisait, année commune, avant la révolution de 1810, de 5 à 600,000 marcs d'argent et de 1,500 à 1,600 marcs d'or. On estime que, depuis le milieu du seizième siècle, il a été tiré de ce seul filon une masse d'argent équivalant à 1,400 millions de francs. Il y a des années si productives à la mine de Valenciana, écrivait M. de Humboldt en 1804, qu'il est arrivé aux propriétaires de voir leurs profits s'élever en une année à 6 millions. Le même auteur estime à 25 millions le revenu net qu'en une seule année (1774) ; le comte de Regla avait tiré

[1] *Compte rendu par le préfet de la Seine.* — Voy. le *Journ. des Débats* du 1er février 1837.

[2] *Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines* (1840), p. 104 et 105, 118 et 119, et notamment 174 et 175.

de l'exploitation de ses mines [1]. La *Revue britannique*, en comparant les données fournies par M. de Humboldt à celles qui l'ont été par Adam Smith et l'abbé Raynal, croit pouvoir fixer à 8,500,000 livres sterl. (214,360,000 francs) le produit total, année moyenne, des mines de l'Amérique au commencement de ce siècle, à l'époque de leur plus grande prospérité [2]. Le même recueil estime ailleurs à 54,980,000 piastres, ou à 291,980,000 fr., le produit total en métaux précieux que donnaient, avant 1810, toutes les mines du monde [3].

[1] M. de Humboldt, *Essai sur la Nouv.-Esp.*, t. III, liv. IV, ch. II.

[2] *Rev. brit.*, 1re série, t. II, p. 1 (*a*).

(*a*) Cette évaluation diffère peu de celle des auteurs plus récents qui ont traité cette question. M. Tarassenko-Otreschkoff estime la moyenne annuelle de la production des métaux précieux en Amérique, vers 1800, à 225,423,000 francs, dont 176,794,000 pour l'argent, et 48,629,000 fr. pour l'or. M. Levasseur réduit ces chiffres à 221,638,020 fr. pour la production totale, dont 175,028,820 fr. pour l'argent, et 46,609,200 fr. pour l'or. — Voy. Tarassenko-Otreschkoff, *De l'or et de l'argent*, etc.; Paris, 1856. Levasseur, *La question de l'or;* Paris, 1858, p. 25.

[3] *Rev. brit.*, 1re série, t. XXX, p. 13 et 14 (*b*).

(*b*) M. Levasseur indique pour la production des métaux précieux dans le monde entier, au commencement du siècle, un chiffre sensiblement inférieur, car il ne dépasse pas 277 millions de francs. M. Michel Chevalier admet le chiffre de 286 millions. — Voy. Michel Chevalier, *Des mines d'or et d'argent du Nouveau-Monde;* Paris, 1847.

Quoi qu'il en soit, on sait dans quelle énorme proportion la découverte et l'exploitation des gites aurifères de la Californie, de l'Australie et de la Colombie anglaise ont accru, depuis trente ans, la production des métaux précieux dans le monde.

Suivant M. Tarassenko-Otreschkoff, la moyenne annuelle de la production de l'or était, durant la période qui s'étend de 1825 à 1848, de 11,757 kil. en Europe, de 10,787 kil. en Amérique, de 12,000 kil. en Asie avec l'Océanie, de 3,000 kil. en Afrique : soit, en tout, 37,544 kil. La production de l'argent donnait annuellement, en moyenne, durant la même période, 117,922 kil. en Europe, 568,857 kil. en Amérique, 40,000 kil. en Asie : soit un produit total annuel, pour l'argent, de 726,779 kil. La valeur de ces deux quantités réunies s'élevait annuellement à 286,852,204 francs.

Dans les trois années qui suivent, de 1848 à 1851, le montant du produit moyen annuel s'élève, pour l'or, à 113,178 kil., dont 27,392 fournis par l'Europe, 61,786 par l'Amérique avec la Californie, 20,000 par l'Asie, 4,000 par l'Afrique; et pour l'argent, à 149,290 kil. fournis par l'Europe, 755,180 par l'Amérique, 100,000 par l'Asie : valeur totale annuelle du produit moyen de l'exploitation des deux métaux dans le monde, de 1848 à 1851, 601,015,764 francs.

De 1851 à 1855, l'accroissement total est encore plus rapide. En Europe, il est vrai, les chiffres qui expriment le produit annuel fléchissent légèrement : ils ne sont plus que de 25,231 kil. pour l'or, et de 148,410 kil. pour l'argent; mais, tandis que l'Amérique continue à jeter annuellement sur le marché 755,000 kil. d'argent, elle produit en moyenne, grâce au développement des exploitations californiennes, 156,911 kil. d'or par année; et si, en Asie et en Afrique, la production de l'or ne s'accroît que de 7,200 kil., et celle de l'argent de 10,000, l'Australie, à elle seule, donne par année moyenne 190,570 kil. d'or. On a, durant cette période, pour la production annuelle des deux métaux dans les diverses

Et pourtant, comment comparer ces produits, malgré leur importance, à ceux que donnent aujourd'hui en métaux beaucoup plus vulgaires les seuls États de l'Europe ? Les documents officiels demeurent probablement au-dessous de la vérité en portant la production minérale annuelle de la France à 214,382,161 francs, c'est-à-dire à une somme supérieure à celles que produisent toutes les mines de métaux précieux réunies du Nouveau-Monde [1]. Et qu'est-ce que cette somme encore en comparaison des produits réunis de toutes les mines de l'Europe ? L'Angleterre seule produit annuellement du charbon de terre pour une somme très-supérieure à ce qu'ont donné, aux époques les plus prospères, et réunies ensemble, les mines de métaux précieux du monde entier. Nous avons estimé la masse de ces métaux, à l'époque où elle a été la plus considérable, à 292 millions, et les houillères anglaises donnaient déjà, dès 1835, 26,100,000 tonnes, ou 261 millions de quintaux métriques de houille, valant sur la mine 10 millions sterl., ou 250 millions de francs ; et elles ont donné en 1839 un produit de plus de 310 millions de quintaux métriques, valant sur place 310 millions de francs [2]. Les mines de fer et les hauts

parties du monde, une valeur moyenne de 1,592,631,651 fr. — Voy. Tarassenko-Otreschkoff, *De l'or et de l'argent*, etc.

Il convient de dire toutefois que, si l'on rapproche ces dernières évaluations de celles que donne M. Levasseur, les chiffres indiqués par M. Tarassenko-Otreschkoff, pour la période de 1851 à 1855, paraîtront beaucoup trop élevés. M. Levasseur, en effet, estime la production de l'Amérique (Californie comprise), en 1857, à 563,700,000 fr., c'est-à-dire à 128 millions de moins que la moyenne adoptée par M. Otreschkoff, bien que de 1851 à 1858 la production californienne ait été en croissance continue ; pour l'Australie, M. Levasseur en réduit la production annuelle à la même époque à 260 millions, au lieu de 656 millions 300,000 fr, suivant l'estimation de M. Otreschkoff. Les évaluations de ces deux auteurs ne concordent que pour l'Europe et la Russie. Il y a, en somme, entre leurs calculs un écart de plus de 500 millions, qui paraît tenir principalement à ce que l'évaluation de la production australienne, un peu trop réduite par M. Levasseur, aurait été portée à un chiffre véritablement excessif par M. Otreschkoff. En effet, la Nouvelle-Galles du Sud, la colonie de Victoria, l'Australie méridionale et la Tasmanie n'ont pas exporté ensemble plus de 324 millions d'or en 1853, année la plus favorable de la période de 1851 à 1857. — Voy. Levasseur, *Dict du comm. et de la navig.* : MÉTAUX PRÉCIEUX, t. II, p. 637.

On s'éloignerait peu de la vérité en évaluant à 1 milliard 150 millions de francs la production totale des métaux précieux dans le monde, en 1857.

[1] *Compte rendu des travaux des ingénieurs des mines, en* 1840, p. 175.

[2] Je dois la connaissance de ce fait intéressant et de ceux qui suivent sur la fonte et le cuivre produits en Angleterre, en 1840, à des communications obligeantes de notre administration des mines.

fourneaux du même pays ont donné dans la même année 14 millions de quintaux métriques de fonte, valant, à 8 fr. le quintal, 112 millions de francs; et les mines et fonderies de cuivre, 190,000 quintaux de métal, évalués, à raison de 170 fr. le quintal métrique, à plus de 32 millions de francs.

L'exploitation des mines de houille fait vivre, en Angleterre, plus de 200,000 ouvriers. Ces mines occupent, dans les bassins de Durham et de Northumberland, 732 milles carrés, pouvant fournir 10 milliards de tonnes, et suffire pendant 550 ans à la consommation de l'Angleterre. Elles couvrent dans le pays de Galles une superficie de 1,200 milles carrés, destinés à donner 38 millions de tonnes chacun, et, réunis, 45 milliards de tonnes. Ces trois dépôts seuls contiennent assez de houille pour pouvoir alimenter durant trois mille ans toutes les usines anglaises [1].

L'exploitation des mines de houille dans la Grande-Bretagne occupe, ai-je dit, au delà de 200,000 ouvriers. Ce qu'il y en a d'employés dans toutes, et non-seulement en Angleterre, mais dans tous les États du continent, et non-seulement en Europe, mais dans le reste du monde; ce qu'on y exécute de grands et admirables travaux; ce qu'elles tiennent de capitaux engagés; ce qu'elles renferment de machines puissantes; ce qu'elles exigent de connaissances élevées et variées; enfin les masses de produits qu'elles donnent : tout cela n'est pour ainsi dire point susceptible d'être apprécié, et ne peut être exprimé que par les nombres les plus considérables. C'est donc surtout dans l'exploitation des mines que se manifeste l'importance des industries extractives, et qu'on sent bien ce qu'il y a de solides raisons pour en faire, en dehors du voiturage, de la fabrication et de l'agriculture, une classe de travaux spéciale et nettement séparée.

[1] *Revue brit.*, 3e série, t. XVII, p. 7 et suiv.

§ 3. — Influence du développement des industries extractives sur le progrès économique des contrées où sont situés les lieux d'exploitation.

Ces industries, d'ailleurs, exercent sur tous les mouvements de la société la plus grande et la plus heureuse influence. Il suffit de dire, pour le faire comprendre, qu'elles leur procurent dans le charbon fossile le plus puissant des moteurs, et qu'en même temps elles leur fournissent à tous des matériaux sans nombre.

Quel rôle ne joue pas aujourd'hui dans l'industrie humaine le combustible minéral qui chauffe les chaudières et qui fournit la vapeur expansive destinée à faire mouvoir tant de si puissants mécanismes ! Quel rôle surtout n'est-il pas destiné à y jouer un jour ! On l'applique non-seulement au chauffage des chaudières et des machines à vapeur, mais à celui des fours à réverbère, à celui des chaudières à évaporation dans les sucreries, les salines, les savonneries; on l'applique à tous les besoins généraux des ateliers et de l'économie domestique ; on le fait servir à la fabrication de ce gaz qu'on a si heureusement appliqué à l'éclairage, et dont l'usage semble destiné à devenir universel; on l'emploie, converti en coke, à la fonte des métaux et à la fabrication du fer.

Et le fer, et tous les métaux, et tous les minéraux, quels services ne sont-ils pas appelés à rendre ! Quels sont la science, l'art, l'industrie, qui ne trouvent chaque jour dans ces merveilleuses élaborations de la nature les auxiliaires les plus puissants ? La médecine leur emprunte ses médicaments les plus énergiques, la peinture ses plus vives couleurs, l'agriculture ses engrais les plus efficaces. Que ne doit-on pas aux métaux, dont est faite la monnaie, le principal instrument des échanges? Que ne doit-on pas notamment à ceux dont sont formés les outils des divers métiers? et qui ne sait, en fait d'industrie minérale, que l'exploitatton du fer est plus importante que celle de l'or ? M. de Humboldt fait observer qu'avec des masses énormes de métaux précieux accumulés et

convertis en monnaie, l'exploitation des mines du Mexique s'est trouvée souvent gênée par le manque d'acier, de fer et de mercure : « Peu d'années avant mon arrivée à la Nouvelle-Espagne, écrit-il, le prix du fer était monté de 20 fr. le quintal à 240, et celui de l'acier de 80 francs à 1,300. Dans ces temps de stagnation totale, l'industrie mexicaine se réveillait momentanément, et l'on commençait à fabriquer de l'acier et à employer le fer et le mercure que recèlent les montagnes d'Amérique. La nation sentait alors que la véritable richesse consiste moins dans l'accumulation des métaux précieux que dans l'abondance de tous les objets de consommation [1]. »

L'influence des industries extractives, là où elles sont habilement et heureusement pratiquées, se manifeste par des développements extérieurs de prospérité comparables à tout ce que peuvent produire en ce genre les arts les plus féconds. « Après la découverte de l'Amérique, observe un auteur anglais, on se mit à la recherche des parages qui fournissaient les perles, et bientôt s'élevèrent sur ces rives fortunées des villes remarquables par la splendeur de leurs richesses, dues au commerce de ces brillants ornements [2]. » L'auteur du *Mémorial de chronologie* raconte que, dès le commencement du onzième siècle, la pêche du hareng, introduite dans le Sund, y donna naissance aux plus grandes villes, notamment à celle de Copenhague, et il répète après Voltaire, dont il cite les paroles, que, quoique la pêche du hareng et l'art de saler le poisson ne semblent pas un objet important dans l'histoire du monde, c'est pourtant de là qu'est venue la grandeur d'Amsterdam, et, pour dire quelque chose de plus, ce qui a fait d'un pays stérile et méprisé une puissance riche et respectable [3].

L'industrie minérale n'a pas été moins féconde en grands résultats. «Dès qu'une houillère s'ouvre, écrit la *Revue britannique* dans un curieux article sur l'exploitation de ces sortes de mines en Angleterre; dès qu'une houillère s'ouvre, l'inévitable village ne tarde pas à surgir, et, en moins de six mois, un lieu désert et sauvage offre l'aspect de la vie et de l'activité. On peut citer sous

[1] *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. III, liv. IV, ch. XI, p. 294.
[2] *Revue brit.*, 1re série, t. XXX, p. 301 et 302.
[3] *Mémorial de chronologie*, t. II, p. 578 et 581.

ce rapport le village de South-Hetton : c'était, il n'y a pas plus de sept ans, un terrain vague, à deux milles de toute habitation : il est maintenant couvert de maisons, et renferme une population de 2,000 personnes, toutes occupées du travail des mines [1]. »
M. de Humboldt observe que lorsque M. Obregon, plus connu sous le nom de comte de Valenciana, attaqua le filon de Guanaxuato, au-dessus du ravin de San Xavier, les chèvres paissaient sur cette même colline où, dix ans après, on vit se former une ville qui comptait à la fin du dernier siècle de 70 à 80,000 habitants [2].

Combien d'exemples de ce genre n'aurait-on pas à citer ! Voyez l'énorme agglomération de fabriques qu'a provoquée, à proximité des murs de Valenciennes, le voisinage des mines d'Anzin. Voyez l'accroissement qu'a pris Saint-Étienne, devenu en si peu d'années une ville considérable, autant par l'influence des mines qui l'entourent que par celle de l'industrie spéciale qu'elle renferme dans son sein. Voyez encore la paroisse de Merthyr-Tydwil, dans le pays de Galles, qui n'était qu'un pauvre village il y a moins d'un siècle, et qui doit à l'exploitation des mines d'être aujourd'hui une ville de plus de 25,000 habitants.

« Au Mexique, écrit M. de Humboldt, les champs les mieux cultivés, ceux qui rappellent le mieux à l'esprit des voyageurs les plus belles campagnes de la France, sont les plaines qui s'étendent depuis Salamanca jusque vers Silao, Guanaxuato et la ville de Léon, et qui entourent les mines les plus riches du monde connu. Partout où des filons ont été découverts, dans les parties les plus incultes des Cordillères, sur des plateaux isolés et déserts, l'exploitation des mines, bien loin d'entraver la culture du sol, l'a singulièrement favorisée. Les voyages sur le dos des Andes ou dans la partie la plus montueuse du Mexique, offrent les exemples les plus frappants de cette influence bienfaisante des mines sur l'agriculture. Sans les établissements formés pour l'exploitation des mines, que de sites seraient demeurés déserts, que de terrains non défrichés, dans les quatre intendances de Guanaxuato, de Zacatecas, de San Luis

[1] *Revue brit.*, 3e série, t. XVII, p. 10.
[2] *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, chap. XI, p. 405.

Potosi et de Durango, entre les parallèles de 21° à 15°, où se trouvent réunies les richesses métalliques les plus considérables de la Nouvelle-Espagne ! La fondation d'une ville suit immédiatement la découverte d'une mine considérable. Si la ville est placée sur le flanc aride ou sur la crête des cordillères, les nouveaux colons ne peuvent tirer que de loin ce qu'il faut pour leur subsistance et pour la nourriture du grand nombre de bestiaux employés à l'épuisement des eaux, au triage et à l'amalgamation des minerais. Bientôt le besoin réveille l'industrie ; on commence à labourer le sol dans les ravins et sur les pentes des montagnes voisines, partout où le roc est couvert de terreau ; des fermes s'établissent dans le voisinage de la mine ; et la cherté des vivres, le prix considérable auquel la concurrence des acheteurs maintient tous les produits de l'agriculture, dédommagent le cultivateur des privations auxquelles l'expose la vie pénible des montagnes. C'est ainsi que, par le seul espoir du gain, par les motifs d'intérêt naturel qui sont le lien puissant de la societé, et sans que le gouvernement se mêle de la colonie, une mine qui paraissait d'abord isolée au milieu de montagnes désertes et sauvages, se rattache en peu de temps aux terres anciennement labourées[1]. »

[1] *Essai polit.*, etc., t. III, liv. IV, ch. IX, p. 11 et 12 (*a*).

(*a*) Depuis l'époque où écrivait l'auteur, la Californie et l'Australie ont donné des exemples bien autrement saisissants de la puissance fécondante qui caractérise, à un si haut degré, le développement des industries minérales.

La Californie produisait à peine, avant 1848, de quoi subvenir aux besoins de 15,000 habitants chétifs et misérables. Dix ans plus tard, en 1858, sa population, suivant M. Levasseur, atteignait le chiffre de 508,000 âmes. Son agriculture comptait 200,000 bêtes de trait ou de somme, 810,000 bêtes à cornes, 600,000 têtes de petit bétail, 2 millions 1/2 d'arbres fruitiers, plus de 4 millions de pieds de vigne ; elle produisait par an 7 millions d'hectolitres de céréales, 20,000 hectolitres de vin ; son industrie comptait 146 moulins à blé, 422 scieries, 20 fonderies de fer, 29 tanneries, 5 distilleries, 1 affinerie d'or, 1 raffinerie de sucre, des fabriques de chandelles, de savon, d'amidon, etc. Le commerce de San Francisco était de 26 millions à l'exportation, abstraction faite de l'or. — Voy. Levasseur, *Dict. du comm. et de la navigation* : MÉTAUX PRÉCIEUX.

Durant le cours des dix années suivantes, la prospérité de la Californie a suivi une progression plus rapide encore. Dans cette seconde période, sa population ne s'est accrue à la vérité que de 52,000 âmes ; mais ses exportations en marchandises autres que les métaux précieux ont quintuplé : elles ont atteint, en 1867, le chiffre de 22,421,000 dollars, soit 119,503,930 francs ; sa production en laines a été, en 1864, de 7,802,000 livres, en 1867, de 10,288,000 livres, en 1868, de près de 13 millions de livres. Elle avait à cette dernière époque 500 milles de canaux d'irrigation pour l'agriculture, 644 kilomètres de chemins de fer, 8,800 kilomètres de lignes télégraphiques, une navigation qui correspondait, pour le seul port de San Francisco, à 5,080 navires et à 1,746,977 tonneaux. Ses fonderies avaient

Ajoutons qu'en même temps que l'industrie minérale fomente ainsi la culture des terres, donne naissance à des villes ou provoque le développement des villes déjà fondées, elle décide en quelque sorte de leur aspect, de leur physionomie, et influe d'une manière notable sur le caractère de l'industrie, des habitudes, de la civilisation des habitants. C'est l'observation qu'a faite G. Cuvier, avec autant de sagacité que de justesse: « La Lombardie, a-t-il écrit, n'élève que des maisons de briques à côté de la Ligurie, qui se couvre de palais de marbre. Les carrières de travertin ont fait de Rome la plus belle ville du monde ancien; celles de calcaire grossier et de gypse font de Paris l'une des plus agréables du monde moderne. Mais Michel-Ange et le Bramante n'auraient pu bâtir à Paris dans le même style qu'à Rome, parce qu'ils n'y auraient pas trouvé la même pierre; et cette influence du sol local s'étend à des choses bien autrement élevées. A l'abri des petites chaînes calcaires, inégales, ramifiées, abondantes en sources, qui coupent l'Italie et la Grèce; dans ces charmants vallons, riches de tous les produits de la nature vivante, germent la philosophie et les arts; c'est là que l'espèce humaine a vu naître les génies dont elle s'honore le plus; tandis que les vastes plaines sablonneuses de la Tartarie et de l'Afrique retinrent toujours leurs habitants à l'état de pasteurs errants et farouches; et, même dans les pays où les lois, le langage sont les mêmes, un voyageur exercé devine par les habitudes du peuple, par les apparences de ses demeures, de ses vêtements, la constitution du sol de chaque

construit, en 1865, pour environ 11 millions de francs de machines; en 1867, ses distilleries produisaient plus de 450,000 gallons de spiritueux, ses raffineries élaboraient environ 4,000 tonnes de sucre brut, ses brasseries fabriquaient près de 6 millions de gallons de bière.

Enfin, pour revenir aux industries extractives, la Californie ne produit plus seulement de l'or et de l'argent : on évalue à 20 millions de dollars la production actuelle de la houille californienne; les districts de Santa Barbara, de Santa Clara, de Los Angeles, ont fourni, en 1867, 60 millions de gallons d'huile de pétrole; les mines de mercure de New-Almaden, de New-Ydria, de Guadalupa, etc., donnent aujourd'hui par année environ 50,000 flacons de mercure du poids de 34 kilogrammes le flacon. Enfin le cuivre, en gisements fort riches, se trouve dans plusieurs localités, et les masses de minerai cuprifère qu'on y extrait des mines de Campo Seco, de Newton, dans le comté d'Amador, de Käyton et de l'Union, à Copperopolis, s'élèvent à environ 2,000 tonnes par mois, à la teneur en cuivre d'environ 14 à 16 p. 100. Ces masses minérales s'écoulent sur l'Angleterre, et représentaient déjà, en 1865, une valeur de plus de 48,540,310 fr. — Voy. le *Jour. officiel* du 3 décembre 1871.

canton, comme, d'après cette constitution, le minéralogiste philosophe devine les mœurs et le degré d'aisance et d'instruction. Nos départements granitiques produisent sur tous les usages de la vie humaine d'autres effets que les calcaires : on ne se logera, on ne se nourrira, le peuple, on peut le dire, ne pensera jamais en Limousin ou en basse Bretagne comme en Champagne et en Normandie [1]. »

§ 4. — De la spéculation industrielle dans les industries extractives.

Les industries extractives n'ont pas toutes pris ou ne sont pas toutes susceptibles de prendre assez de développement pour se prêter avec une égale facilité à l'application des principes généraux auxquels se lie la puissance du travail. Il est plusieurs de ces principes qui s'appliqueraient mal et d'une manière très-incomplète à la chasse, par exemple, qui a à peine le caractère d'une industrie, et même à la pêche, quoiqu'elle occupe dans l'économie sociale une place plus importante, et qu'elle soit susceptible d'être exercée d'une manière plus régulière et plus puissante. Mais ils s'appliquent pour la plupart, d'une manière très-nette et très-étendue, à l'exploitation des mines, la plus considérable des industries extractives comme la plus développée, et c'est de leur application à celle-ci que nous allons nous occuper de préférence.

Je ne sais, par exemple, s'il est un ordre de travaux où se fasse sentir plus clairement le besoin des divers ordres d'aptitudes qui constituent le génie des affaires, et où soit plus nécessaire, en particulier, le talent de la spéculation. Il n'en est probablement pas où l'exercice de ce talent soit plus difficile.

Un mineur intelligent a à considérer, avant d'entreprendre l'exploitation d'une mine, une extrême diversité d'objets : la

[1] Cuvier, *Recueil des éloges historiques lus dans les séances publiques de l'Institut* t. II, p. 235 et suivantes.

puissance du gîte, la difficulté de l'exploiter, la nature du minerai, sa richesse, son degré de pureté, les frais à faire pour le ramener à l'état pur, la proximité ou l'éloignement des moyens nécessaires pour opérer cette transformation, la commodité plus ou moins grande des transports, l'état de la population environnante, le plus ou moins de facilité qu'il y aura de la plier aux travaux de l'exploitation, etc.

Les opérations de mines, naturellement si attrayantes, sont en même temps pleines d'incertitude et de danger. Il n'en est pas qui parlent plus vivement à l'imagination, qui la trompent davantage, qui donnent lieu à plus de déceptions, qui soient plus sujettes à tomber dans le jeu et dans l'agiotage : ce sont de véritables loteries, et il n'en est guère où abondent davantage les billets blancs. Partant, il n'en est guère où, pour éviter les mauvais billets, il faille plus d'intelligence, de dextérité et d'habitude. Si l'on avait à cet égard des doutes, il ne faudrait, pour s'en affranchir, que songer un peu à la fréquence des erreurs où tombent les entrepreneurs d'exploitation de mines. Sur un total de 736 mines concédées, que présentait chez nous, en 1840, le compte rendu de l'administration des mines, il n'y en avait que 449 d'exploitées : 287, plus du tiers, ne l'étaient pas[1]. De sorte qu'il est arrivé plus d'une fois sur trois que des compétiteurs, en plus ou moins grand nombre, se sont mis en frais de recherches et de travaux préparatoires d'exploitation pour des mines que finalement les concessionnaires n'ont pas exploitées, où dont ils ont bientôt abandonné l'exploitation. Encore, sur le nombre de celles qu'on exploite, combien n'en est-il pas dont les exploitants se ruinent, ou ne font que des affaires minimes ou nulles!

Et ce n'est pas seulement en France qu'il en est ainsi. A l'époque où les mines de l'Amérique méridionale étaient le plus prospères, il arrivait sans cesse qu'à côté de quelques individus qui réussissaient, beaucoup d'autres faisaient des pertes, et un grand nombre se ruinaient complétement[2]. On sait très-bien

[1] Ces chiffres résultent d'un relevé très-exact des mines concédées, exploitées et non exploitées, que j'ai fait sur le *Compte rendu des travaux des ingén. des mines, en* 1840.

[2] Voy. dans la *Revue brit.*, t. XIII de la 1re série, un excellent article de la revue trimestrielle (*Quarterly review*), p. 5 à 36.

dans le Cornouailles, écrit un économiste anglais, que l'exploitation des mines du comté, prise dans son ensemble, présente des pertes, et que la quantité de cuivre qu'on en extrait est loin d'être la compensation exacte de tout l'argent qu'on dépense pour son extraction; il faut résider sur les lieux pour pouvoir y posséder utilement des mines, et avoir acquis infiniment de tact et d'adresse pour éviter de prendre les billets blancs de cette loterie[1].

L'Angleterre, qui est le pays de l'habileté industrielle par excellence, n'est pas toujours, en fait de spéculation de mines, beaucoup plus heureuse que nous. Je ne sais pas s'il est un pays où l'on soit tombé, à cet égard, dans de plus graves et plus singulières méprises. Je ne crois pas qu'en fait d'entreprises de mines malavisées, il y ait eu nulle part rien de comparable à ce qui eut lieu en Angleterre, il y a près de vingt ans, pour l'exploitation des mines du Mexique.

Comme les Américains, après les dévastations que la révolution de 1810 avait causées dans la région des mines mexicaines, hésitaient à les exploiter de nouveau, on s'imagina en Angleterre que cette hésitation était de l'inexpérience, et on résolut de se charger d'une besogne à laquelle on supposait qu'ils n'entendaient rien. C'était, à beaucoup d'égards, une supposition gratuite et pleine d'ignorance et d'irréflexion. Il s'en fallait beaucoup, en effet, que les mines américaines eussent été exploitées jusque-là par des procédés aussi grossiers et aussi simples qu'on se l'imaginait. Il y avait été exécuté des travaux gigantesques, et dans quelques-unes des travaux admirables. On y avait appelé de la Péninsule beaucoup d'hommes intelligents; des mineurs allemands avaient été chargés par la cour de Madrid d'aller y introduire leurs méthodes; une école des mines avait été établie à Mexico, et la minéralogie y était professée en dernier lieu par un homme habile, qui avait visité les mines de l'Europe les plus célèbres; certaines mines du Mexique contenaient un plus grand nombre d'ouvriers que les plus considérables de l'Angleterre; plusieurs avaient été creusées à une plus grande profondeur; il y en avait où rien n'avait été épargné de ce qu'on avait pu

[1] *Rev. britann.*, 1re série, t. XIII, p. 5 à 30.

juger utile, et le comte de Regla, par exemple, avait dépensé pour la bonne organisation des siennes au delà de 10 millions; les ouvrages de celles de Valenciana étaient descendus à une profondeur perpendiculaire de plus de 500 mètres; le percement et le muraillement des trois anciens puits d'aérage y avaient coûté près de 6 millions au vieux comte de Valenciana; et à l'époque où M. de Humboldt les visitait, en 1804, si je ne me trompe, on y creusait en plein roc, dans le toit du filon, un puits général de tirage, de forme octogone, ayant plus de 26 mètres de circonférence, qui devait descendre à l'énorme profondeur de 514 mètres, et qui était déjà descendu à 184; une galerie d'écoulement de 2,352 mètres avait été pratiquée dans celle de Biscaïana; dans la plupart, le travail à la pointrole, celui qui requiert le plus d'adresse de la part des ouvriers, était très-bien exécuté; de petites forges mobiles avaient été placées dans l'intérieur des mines pour reforger la pointe des pointroles hors de service, et M. de Humboldt en avait compté jusqu'à 16 dans celle de Valenciana : arrangement excellent dans des mines qui occupaient jusqu'à 1,500 ouvriers, et où la consommation de l'acier devait par conséquent être immense[1].

Il est vrai qu'en général le travail n'était pas exécuté au Mexique par des procédés mécaniques aussi habiles et aussi puissants qu'en Angleterre; mais l'usage d'y employer des hommes au lieu de machines était fort judicieusement adapté à une situation où les forces humaines étaient de toutes les moins coûteuses, et où l'emploi de ces forces préférablement à d'autres était le seul ou tout au moins le meilleur moyen d'obtenir des profits. C'est à quoi n'avaient pas songé les compagnies anglaises qui, en 1824 et 1825, imaginèrent d'aller exploiter les mines de l'Amérique espagnole par les procédés de leur pays. Les Anglais n'avaient pas pris garde qu'à beaucoup d'égards, le mode d'exploitation adopté par les indigènes était précisément le plus économique, le plus profitable qu'ils pussent choisir, et, dans quelques situations, le seul possible. Ils s'étaient bornés à considérer sous un point de vue abstrait l'imperfection des métho-

[1] *Essai polit. sur le royaume de la Nouv.-Esp.*, t. III et IV, ch. x et xi, *passim*.

des américaines et la supériorité relative des procédés anglais. Dans l'ardeur fébrile des espérances qu'on avait conçues, il n'était pas de progrès qu'on ne crût possibles. On avait pris la peine de rassurer l'Europe contre le danger qu'elle allait courir de se voir bientôt inondée de métaux précieux.. Il se forma des associations nombreuses qui émirent au delà de 140,000 actions, et obtinrent des souscriptions pour plus de 300 millions de francs. Enfin, ces sociétés, rivales avant même d'être nées, mirent dans leurs préparatifs tant de précipitation et de fougue, qu'elles expédièrent leurs machines, leurs capitaux, leurs mineurs, leurs commissaires, avant même d'avoir songé à acquérir les mines qu'elles prétendaient aller exploiter, et dont la situation leur était à peine connue.

Aussi commencèrent-elles par être obligées de les payer fort au delà de leur valeur, et encore ce ne fut pas là le plus grand de leurs désavantages : elles arrivaient avec des mineurs destitués de toute expérience locale, avec des chefs encore plus inexpérimentés, avec des machines qu'il était à peu près impossible de faire arriver jusqu'aux lieux où elles devaient fonctionner, qui étaient mal appropriées à leur destination, qui venaient exécuter à très-grands frais des travaux qui se faisaient sur place à des prix modérés; les compagnies finalement allaient se trouver face à face avec les mineurs indigènes, pour qui étaient visiblement toutes les probabilités de succès, qui avaient eu la dextérité de leur faire acheter très-chèrement ce qu'elles devaient abandonner bientôt, qui possédaient une grande expérience pratique et des connaissances locales qui devaient leur permettre d'approvisionner leurs mines de tous les objets et matériaux nécessaires à des prix moins élevés que ne pouvaient le faire des étrangers... Il n'était pas possible de se placer dans une situation plus fausse, de faire une entreprise plus insensée. Aussi les mécomptes, les désappointements, le désarroi, ne se firent-ils pas attendre : de grands capitaux furent perdus; de magnifiques machines non employées demeurèrent ensevelies dans la boue, et l'avortement de ces vastes projets est resté comme un éclatant témoignage des folies qu'il est possible de faire en fait de spéculation de mines, et de l'indispensable besoin comme de l'ex-

trême difficulté qu'il y a, avant tout, dans les entreprises de cet ordre, de spéculer avec habileté [1].

§ 5. — De l'administration des entreprises dans l'industrie minérale.

On comprendra aisément, pour peu qu'on y réfléchisse, que les talents administratifs ne sont, dans l'industrie minérale, ni moins essentiels ni d'une application moins difficile que ceux du spéculateur.

Non-seulement une mine, comme tout atelier de travail, a besoin d'être bien administrée, mais elle doit l'être avec d'autant plus d'attention que la surveillance y est moins facile, et que le défaut d'administration s'y ferait bientôt sentir plus gravement qu'ailleurs. La bonne administration des mines offre des difficultés d'une nature spéciale, et qui tiennent à la nature même de ces établissements.

Dans les travaux qui s'exécutent à la surface du sol, on peut aisément surveiller le travail de l'ouvrier; mais, dans ces longues galeries souterraines, d'un accès difficile et souvent périlleux, où le mineur n'est éclairé que par la sombre lueur de sa lampe, il est impossible d'exercer sur lui une surveillance active et continue. Aussi, en le payant à la journée, comme cela se pratique dans un grand nombre de mines de l'Angleterre et du continent, n'obtient-on souvent qu'un travail imparfait, exécuté sans ardeur comme sans intelligence. D'un autre côté, en le payant à la tâche, sans l'intéresser à la bonne direction du travail, il pourra arriver qu'on obtienne à la fois beaucoup d'ouvrage et peu de profit : parce que l'ouvrier, intéressé uniquement à beaucoup faire, s'appliquera plutôt à pratiquer des excavations considérables qu'à suivre attentivement le filon.

L'essentiel est donc d'aviser au moyen de stimuler à la fois son activité et son intelligence; et c'est à quoi l'on a réussi dans

[1] Voy., pour le détail de ces faits, la *Revue brit.*, 1re série, t. II, p. 1 à 18, et t. XIII, p. 5 à 36.

le Cornouailles, en partageant en compartiments réguliers, dans l'intérieur des mines, la masse minérale à exploiter, après y avoir exécuté préalablement tous les travaux préparatoires d'exploitation nécessaires, et en louant ensuite aux enchères ces compartiments à des mineurs qui ont un droit proportionnel, convenu d'avance, au prix du minerai extrait de leur lot, et qui sont ainsi intéressés à en tirer, par les procédés les moins dispendieux, le plus de minerai possible. Ce mode d'administration, qui stimule d'une manière si directe le discernement et l'ardeur de l'ouvrier, dispense par cela même le propriétaire de la surveillance de beaucoup de détails minutieux, et ne lui laisse à prendre de précautions que contre le danger des soustractions frauduleuses et divers autres genres de tromperie qu'il est possible aux mineurs de pratiquer. Il obvie à ces derniers dangers en préposant à la surveillance de l'exploitation, sous le nom de capitaines des mines, quelques ouvriers expérimentés, fort au courant de toutes les ruses qui y sont en usage, à qui il accorde des appointements élevés, et qui exercent leur surveillance, les uns à la surface du sol, sous le nom de capitaines du gazon, et les autres, sous le nom de capitaines souterrains, dans l'intérieur même des mines. Ce mode si simple et si intelligent d'administration, pratiqué dans le Cornouailles, y produit les meilleurs résultats, et il suffit de le comparer à ceux qu'on observe ailleurs pour sentir ce que peuvent les talents administratifs pour la bonne exploitation des mines. Il n'est peut-être pas d'industrie où se manifeste avec plus d'évidence la nécessité de cet ordre de talents [1].

Il n'en est pas non plus où se fasse plus clairement sentir le besoin d'une comptabilité régulière. Plus est chanceuse l'entreprise de ces sortes d'exploitations, moins on est sûr qu'elle sera fructueuse; plus une mine d'ailleurs est une propriété difficile à bien administrer, et plus il est essentiel d'y tenir des comptes réguliers de ses dépenses, plus on y a besoin de pouvoir sainement apprécier les résultats de ses opérations et de tous ses frais. C'est du reste une vérité que l'administration paraît

[1] Voy., sur le mode d'administration des mines dans le Cornouailles, un article de la *Revue brit.*, 3e série, t. XIII, p. 213. Voir aussi, t. XIII de la 1re série, p. 8, 9 et 10, des observations sur le même sujet, extraites de la *Quarterly review*.

avoir comprise; car elle a introduit des cours de tenue de livres dans ses écoles pratiques de mineurs, tandis que cet enseignement est négligé dans une multitude d'autres écoles, et même d'écoles pratiques [1].

A vrai dire, donc, tous les talents qui constituent le génie des affaires, ceux du spéculateur, ceux de l'administrateur, ceux du comptable, trouvent très-naturellement ici leur application. Ils y sont en général assez faiblement appliqués sans doute, et il doit arriver dans cette industrie ce qui arrive dans les autres classes de travaux, où beaucoup d'entreprises particulières sont ordinairement conçues et conduites avec peu d'habileté; mais la place que ces talents pourraient tenir dans l'exploitation des mines est aussi clairement indiquée qu'elle peut l'être par la nature des choses, et l'on comprend à merveille ce que ces entreprises pourraient devoir de liberté et de puissance à ce premier ordre de moyens.

§ 6. — De l'éducation professionnelle dans les industries extractives.

Il ne faut pas plus d'efforts pour démêler ce que l'industrie minérale peut emprunter de force aux divers ordres de facultés qui tiennent à l'art, et en premier lieu aux connaissances techniques, car, si ces connaissances doivent tenir le premier rang quelque part, c'est indubitablement ici.

Pour peu qu'on ait des idées justes sur l'exploitation des mines, on sait que, même en se renfermant dans les limites d'un seul pays, il n'est pas possible de soumettre à un système général d'exploitation cette branche si importante des industries extractives. On ne peut pas procéder uniformément, même pour l'exploitation de deux filons parfaitement pareils, et il y a ici à tenir le plus grand compte de la diversité des situations : la disposition des lieux, la nature des roches, l'al-

[1] Voy. l'ord. du 7 mars 1831, sur l'*École des mineurs* de Saint-Étienne, art. 4, et le règlement fait pour l'exécution de cette ordonnance, 28 mars 1831, art. 18. 4°.

lure particulière des filons ou des couches, sont des circonstances indispensables à considérer.

Aussi l'une des plus graves erreurs qui furent commises en Angleterre, dans la spéculation relative à l'exploitation des mines du Mexique, ce fut sûrement de supposer que les théories anglaises pouvaient suffire à tout, que la connaissance des lieux était inutile, et qu'on allait remplacer avantageusement, dans l'exploitation des mines du Nouveau-Monde, les mineurs indiens par des mineurs du Cornouailles, fort habiles sans doute dans leur pays, mais qui n'avaient pas la moindre idée des mines américaines; qui non-seulement étaient incapables de s'y orienter, de s'y conduire, et qui allaient se trouver là comme des étrangers tombés, au milieu de la nuit, dans le labyrinthe des rues de villes inconnues, mais qui ignoraient absolument comment s'y comportaient les filons, comment ils devaient être attaqués, dans quelle nature de roches ils se trouvaient engagés, et beaucoup d'autres circonstances absolument nécessaires à connaître.

Rien n'est, en général, si essentiel, pour réussir dans ce genre de travaux, que la possession de beaucoup d'instruction pratique et d'une grande expérience locale. Les mineurs du Cornouailles n'ont pas seulement besoin de cette expérience pour savoir ce qu'ils doivent exiger sur le produit des compartiments dont ils prennent l'exploitation à l'entreprise, mais aussi pour se diriger dans leur travail de chaque jour. Il leur arrive fréquemment, en effet, de rencontrer des difficultés dont la solution n'est donnée par aucune notion théorique, et que peut seul résoudre un empirisme intelligent. Parfois le filon se rompt tout à coup par suite de quelque grande catastrophe de la nature, et se trouve transporté à deux ou trois cents pieds plus loin, à droite, à gauche, en avant, on ne sait: c'est la question à résoudre. L'embarras du géologue pur théoricien pourrait être extrême en telle occurrence; celui du mineur qui connaît les lieux et sait bien son métier sera moins grand. Ce mineur examinera la fracture avec soin, et, sur l'inspection attentive qu'il en aura faite, il déterminera presque toujours avec sûreté la direction qu'il faut prendre pour retrouver le filon interrompu. D'autre fois, une bonne veine se trouve tout à coup partagée par quelqu'une de ces masses

stériles que les mineurs appellent *cheval*. Ainsi divisée, la veine peut contenir autant de minerai que sous sa première forme; mais les frais d'extraction seront inévitablement accrus. Faut-il s'arrêter? Faut-il poursuivre? Cela dépend tout à fait du surcroît de dépense que va exiger l'exploitation. Or, le genre de capacité nécessaire pour apprécier ces frais ne peut s'acquérir que par beaucoup d'expérience et d'habitude. L'habitude, l'expérience, une longue pratique, voilà l'ordre de moyens que la mise en rapport et l'exploitation d'une mine exigent avant tout. Il pourrait tenir lieu, à la rigueur, de toute espèce de notions théoriques, et nulle notion théorique ne peut en tenir lieu.

Aussi me semble-t-il difficile d'approuver la manière dont nous procédons à l'éducation des hommes auxquels sont confiées la surveillance et la direction des exploitations de mines. Notre première pensée, en ceci comme en toutes choses, est de faire des théoriciens. L'éducation de nos ingénieurs des mines, commencée dans les colléges royaux, continuée à l'École polytechnique, se poursuit à l'École des mines de Paris, et se termine à celle des mineurs de Saint-Étienne, qui n'est guère, ainsi que la précédente, qu'une école de théorie. On avait exigé d'abord dans cette dernière école que les élèves missent la main à l'ouvrage, qu'ils remplissent successivement les emplois de charioteur, trieur, mineur, boiseur, sondeur, pompier et machiniste [1]; mais, l'école s'étant particulièrement recrutée plus tard dans les rangs supérieurs de la société et de la science, son esprit s'est graduellement modifié; on n'a plus voulu que les élèves participassent matériellement aux travaux de l'exploitation; on s'est contenté de demander qu'ils s'instruisissent *de visu* de ses procédés [2]; on est devenu plus exigeant pour les conditions scientifiques d'admission à l'école [3]; l'enseignement a été plus élevé et moins expérimental; l'école a effacé de son enseigne le nom pratique d'*École des mineurs*, pour prendre, comme celle de Paris, le nom théorique et abs-

[1] Voy. le *Règlement* fait pour l'école de Saint-Étienne, 3 juin 1817, art. 19.

[2] Voy. le *Règlement* du 28 mars 1831, art. 19.

[3] Voy. le programme d'admission à l'école, arrêté ministériel du 17 mai 1841 (*a*)

(*a*) Voy. aussi le règlement annexé au décret du 22 août 1849.

trait d'*École des mines*, et si les résultats de ces changements, comme du système d'éducation tout entier, ont été de faire d'habiles théoriciens, ils n'ont pu être également, on le conçoit, de faire des praticiens exercés.

Aussi n'a-t-on pas toujours évité que des hommes, d'ailleurs fort instruits, ne parussent, malgré leur instruction, passablement ridicules, lorsque, pénétrant pour la première fois dans les mines dont la surveillance leur était confiée, ils venaient, du haut de leurs théories, donner des directions à des mineurs qui les fréquentaient depuis longues années, et à qui l'exploitation en était familière. Cette manière de former les ingénieurs est précisément l'inverse de celle qui est adoptée et suivie en Angleterre, où, comme je l'ai dit précédemment[1], tous les officiers des mines commencent par être mineurs, par s'instruire à fond des détails techniques de leur art, et cette méthode-là est certainement la bonne.

A Dieu ne plaise pourtant que je nie ce que la pratique de l'industrie minérale peut puiser de force et de liberté d'action dans certaines notions théoriques !

Il est vrai que l'industrie minérale a peut-être plus contribué à faire naître et à étendre les sciences qui lui servent de guide que ces sciences elles-mêmes n'ont concouru à son développement. « C'est dans les mines, observe M. Élie de Beaumont, que la minéralogie et la géologie ont pris naissance. Les noms scientifiques de beaucoup de minéraux et de roches minérales sont empruntés au langage des mineurs allemands. C'est principalement par l'exploitation des mines, et quelquefois même par le résultat des travaux métallurgiques, que nous connaissons la concomitance habituelle de certaines substances qui sont analogues l'une à l'autre par une certaine classe de leurs propriétés chimiques et physiques, telles, par exemple, que le wolfram et l'étain oxydé, le plomb et l'argent, etc., genre d'observation si utile pour mettre sur la voie de celles de ces substances qui ont de la valeur, et qui servira peut-être un jour à faire connaître le mode de dépôt des unes et des autres, en indiquant quelles sont de leurs propriétés celles qui ont dû être mises en jeu dans cette opération de la nature. Ce sont les mi-

[1] Voy. plus haut, liv. VI, § 5, p. 476.

neurs qui ont découvert les lois de la disposition des substances minérales qui constituent la masse des filons, lois qui ont conduit à des conséquences si remarquables sur la manière dont ces masses ont pu se former.... Les exploitations de mines sont encore très-utiles à la science, en constatant la forme des dépôts sur lesquels elles sont ouvertes. Ce sont elles qui ont fait connaître la forme générale des filons, les lois de leur parallélisme, de leurs intersections, de leurs rejets, etc. Les travaux des mines ont pu seuls permettre d'observer les phénomènes remarquables que présentent les couches de houille dans leur étendue, leur uniformité, leurs failles, leurs plis, etc. [1]. »

Mais, encore une fois, quoique les travaux des mines aient peut-être plus contribué aux progrès de la minéralogie et de la géologie que la géologie et la minéralogie n'ont concouru aux progrès de l'industrie minérale, on ne peut se refuser pourtant à reconnaître que ces sciences, qui ne sont que la généralisation de certains faits relatifs à la formation et à la composition de l'écorce terrestre, que la connaissance plus ou moins exacte des lois par lesquelles ces faits sont gouvernés, n'aient pu, à leur tour, être assez utiles à l'exploitation des mines et contribuer à rendre plus ferme et plus sûre la marche de ces importants travaux. « La géologie, observe encore M. de Beaumont, est la seule science qui nous apprenne quelque chose sur les dépôts qu'on désigne par le nom de gîtes de minerai. C'est à elle qu'il appartient de guider les mineurs dans leurs recherches. Malheureusement, ajoute-t-il, elle n'a donné jusqu'ici que des règles négatives, qui bornent à certains terrains l'espérance de trouver de certains gîtes, sans jamais assurer que tel ou tel gîte se trouve dans une étendue déterminée de tel ou tel terrain. Mais pourtant, observe-t-il encore, il existe quelques indices qui annoncent avec plus ou moins de probabilité le voisinage de certains gîtes de minerai [2]. »

Il est aisé, à tout prendre, de concevoir le parti que les mineurs peuvent tirer des notions générales nées de l'observation attentive d'un grand nombre de faits particuliers, et qui leur permettent, en quelque façon, de profiter de l'expérience uni-

[1] *Coup d'œil sur les mines*, p. 140 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 8.

verselle des gens de pratique. Si c'est à l'exploitation des mines qu'on doit d'avoir observé la concomitance habituelle de certaines substances, on ne peut douter que la connaissance *a priori*, qu'on a aujourd'hui de cette concomitance, ne puisse servir efficacement, comme M. de Beaumont l'observe, à mettre sur la voie de celles de ces substances qui ont de la valeur. Si ce sont les travaux des mineurs qui ont fait découvrir les lois de la disposition des substances qui constituent les masses des filons, il n'est pas douteux que la connaissance acquise qu'on a maintenant de ces lois ne puisse servir à la bonne exploitation des mines. Il n'est certainement pas indifférent à cette industrie d'avoir appris quelle est en général la structure des dépôts au milieu desquels elle opère, d'avoir soigneusement observé celle des filons, les lois de leur parallélisme, de leurs intersections, de leurs rejets, etc. Il ne saurait lui être indifférent de connaître les phénomènes que présentent les couches de houille dans leur étendue, leur uniformité, et les autres circonstances ordinaires de leur gisement.

Ces notions générales ne dispensent sûrement pas de la connaissance particulière et très-exacte des lieux qu'il sagit d'exploiter ; et je sais fort bien que lorsque, dans un bassin connu et depuis longtemps livré aux travaux de l'industrie minérale, il s'agira d'entreprendre l'exploitation d'un gîte nouveau, l'entrepreneur le moins avisé aimera mieux, et avec raison, prendre conseil d'un maître mineur habile de la localité que du géologue et du minéralogiste les plus savants du monde ; mais si, à l'avantage de connaître parfaitement les lieux et d'être un ouvrier très-intelligent et très-exercé, le maître mineur ajoutait, comme il serait à la rigueur possible, celui d'être un géologue, un minéralogiste, un mécanicien très-instruit, peut-on douter que ces connaissances scientifiques ne dussent imprimer plus de force et de sûreté aux directions qu'il donnerait comme praticien ? Non, certes.

Il faut donc reconnaître qu'ici, comme partout du reste, et nous le verrons bien, les saines théories sont très-propres à fortifier l'action de la pratique. Il suffit, au surplus, pour s'en bien convaincre, de considérer quelle est la mission qu'a reçue parmi nous, comme corps savant, la classe d'officiers publics qui est préposée à la direction des travaux des mines. Elle a été

chargée de la complète exploration du sol intérieur de la France, de son exploration géologique, et de celle des richesses minérales qu'il renferme. Elle en a dressé la carte, carte générale, il est vrai, où beaucoup de choses ne sont pas encore indiquées, et qui doit laisser à remplir bien des cases intermédiaires, mais qui n'en renferme pas moins des indications d'un extrême intérêt sur la richesse minérale du royaume, et qui, bien qu'imparfaite encore, offre pourtant aux explorateurs du sol un guide propre à les éclairer dans leurs recherches, et une sorte de canevas où chacun pourra intercaler les résultats de ses propres observations.

Le corps des mines a dû faire en particulier, sous les rapports géologique et industriel, la description des gîtes de minerai et de combustible minéral existants dans le royaume, exploités ou non exploités, et indiquer dans cette description, sous le rapport géologique, le terrain qui renferme le minerai ou le combustible, les roches qui l'accompagnent, les formes qu'affecte le gîte, l'espace dans lequel il s'étend, les accidents qui en interrompent le cours, ceux qui en changent ou en modifient l'allure, et, sous le rapport industriel, la richesse et la quantité des produits qu'il est possible d'en tirer. Il ne faut pas omettre de dire qu'à la tâche qui leur est imposée de décrire les gîtes de minerais, a été ajoutée celle d'analyser et d'essayer les substances minérales, et qu'on lui a créé pour ce travail des laboratoires de chimie dans un certain nombre de villes favorablement situées; qu'en outre, il a été formé à côté de ces laboratoires des collections des terrains, des roches, des minerais analysés, et qu'à Saint-Étienne, par exemple, ont été classées toutes les houilles du royaume, d'après leur valeur commerciale, sous le triple rapport de la fabrication du coke, du traitement du fer et de la production du gaz propre à l'éclairage.

Je dois dire encore qu'au travail de décrire les gîtes et d'analyser les minerais, le corps des mines ajoute celui d'indiquer l'espèce et la direction des grands travaux à l'aide desquels l'exploitation en doit être opérée; qu'il a en outre l'obligation d'éclairer de ses conseils les entrepreneurs de recherches et les exploitants des mines; qu'il est également chargé d'initier les ingénieurs à la pratique de l'art de former de bons maîtres mi-

neurs et des directeurs d'établissements instruits; et qu'enfin il complète sa mission scientifique par des voyages dans les pays où l'art des mines est cultivé avec le plus de distinction, par la publication d'annales où ont été régulièrement enregistrées, depuis près de cinquante ans, les améliorations si variées et si nombreuses que l'art du mineur a reçues en France et à l'étranger: publication excellente, qui ne laisse à désirer qu'une histoire raisonnée et un travail d'ensemble où seraient indiquées les généralités utiles qui sont résultées de l'observation des faits particuliers, et les services réels que la théorie a rendus à la pratique.

Telle est la tâche que les ingénieurs des mines remplissent comme corps savant. On pourrait souhaiter sûrement, ainsi que je l'ai dit, que l'éducation de ces hommes instruits fût plus expérimentale, qu'elle eût commencé dans les mines, qu'ils prissent une part plus réelle aux travaux d'exploitation; il est permis de trouver qu'ils sont trop théoriciens et pas assez hommes de pratique : il ne faut qu'ouvrir les règlements qui fixent les méthodes d'enseignement auquelles ils sont soumis, pour voir qu'ils commencent et continuent longtemps par la théorie, et qu'ils n'arrivent à la pratique que tard et d'une manière extrêmement insuffisante; et néanmoins, comme leur instruction, encore qu'elle ne soit guère le résultat de leur propre expérience, est pourtant née de l'étude de faits nombreux et bien observés, il n'est pas douteux que les notions géologiques et minéralogiques qu'ils possèdent ne puissent procurer à l'industrie minérale des moyens d'action plus puissants et plus sûrs[1].

[1] En parlant ici des services rendus par le corps des mines, je ne puis éviter de faire remarquer que ces services n'ont pas toujours commercialement autant de valeur que sous le rapport scientifique. MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, dans leur voyage scientifique en Angleterre, font remarquer (p. 24) que le procédé empirique employé dans le Cornouailles pour essayer le minerai d'étain, est fort imparfait et ne donne que les résultats obtenus par la fonte en grand. Ils ajoutent que, par les procédés employés au laboratoire de l'École des mines, ils ont obtenu 4 ou 5 pour cent de plus. C'est possible; mais qu'importe, si le procédé employé en Angleterre indique suffisamment ce qu'il y aura moyen d'obtenir par la fonte en grand? Ce mode d'essai imparfait n'est-il pas en réalité celui qui expose les acquéreurs aux erreurs les moins graves, sans nuire néanmoins aux vendeurs? Il est scientifiquement moins exact; mais il est plus exact commercialement, puis-

Ai-je besoin de dire qu'elles n'ajoutent néanmoins à sa puissance que par l'application qu'on en sait faire ? La connaissance pratique de l'art et les saines notions théoriques conduisent naturellement au talent des applications ; mais, quoique ce talent naisse de la réunion de la théorie et de la pratique, il se distingue nettement de l'une et de l'autre, et il est seul capable de faire servir au perfectionnement de la pratique les notions fournies par la théorie. La chose est naturellement évidente, et peut se passer d'être prouvée. On doit seulement prendre garde que la substitution à des procédés usités de procédés plus savants, n'est pas toujours une chose heureuse, et que la question d'*affaires* doit tout dominer. Il ne faut pas perdre de vue les tristes résultats qu'eut pour les Anglais, il y a vingt ans, la prétention d'appliquer aux mines du Mexique les procédés perfectionnés employés dans les mines du Cornouailles, ni oublier en général, ici ni ailleurs, que toute application d'idées nouvelles, quelle que soit la partie du métier à laquelle elle se rapporte et qu'elle tend à modifier, qu'elle touche au choix des emplacements, aux constructions, aux machines, à la législation, soulève la question d'*affaires* en même temps que la question d'*art*; qu'avant de faire du nouveau, en quoi que ce soit et de quelque façon que ce puisse être, il n'y a pas seulement lieu d'examiner comment on s'y prendra, et quelle serait, techniquement, la manière la plus correcte de procéder à l'innovation que l'on a en vue, mais s'il y a lieu commercialement d'y procéder, et si, dans la situation où l'on se trouve, il y aura utilité, convenance, opportunité à la tenter.

Si l'on peut s'abstenir de démontrer ici que le talent des applications est indispensable, il n'est pas plus nécessaire d'établir que c'est par le talent de l'ouvrier que se réalisent finalement toutes les applications. L'habileté de la main-d'œuvre est ici comme ailleurs, et plus qu'ailleurs peut-être, une des conditions de succès les plus décisives. La besogne du mineur est si spéciale, si rude, quelquefois si difficile ; elle exige tant d'attention, de vigueur, d'habitude, de discernement, de présence d'esprit,

qu'en définitive il ne s'agit de vendre et d'acheter que la portion d'étain qu'il sera possible d'obtenir par la fonte. Songeons que les vérités scientifiques favorables à l'industrie sont surtout celles qui conduisent, dans la pratique, à de bonnes applications.

qu'il n'est guère de profession industrielle à laquelle il soit nécessaire de se préparer de plus longue main. Aussi n'est-il pas rare en Angleterre que les mineurs soient voués à leur état dès leur première enfance, et la plupart sont descendus dans les mines à l'âge de six à sept ans. Voilà notamment ce qui arrive dans les mines de Newcastle, en Northumberland, et probablement ailleurs [1].

On voit ainsi qu'après le génie des affaires, toutes les facultés qui constituent l'art, la connaissance pratique du métier, les notions théoriques, le talent des applications, l'habileté en fait de main-d'œuvre, trouvent tout naturellement ici leur emploi, et sont des conditions de succès, de force, de liberté d'action tout à fait indispensables.

§ 7. — Influence des mœurs privées sur le développement et les progrès des industries extractives.

Les habitudes morales, et parmi ces habitudes celles d'abord qui se rapportent à la personne, les bonnes habitudes privées, sont à leur tour, dans les industries extractives comme dans toutes les autres, un grand moyen de puissance. Celles dont on peut le moins se passer dans la pratique de l'industrie minérale sont indiquées par la nature même de cette industrie, par son caractère spécial, par les nombreux dangers auxquels elle expose les mineurs, et les soins particuliers qu'elle requiert.

La plupart des hommes ne peuvent, sans un sentiment pénible, s'enfoncer dans les ténébreuses excavations des mines, et le travail qu'on y exécute fut d'abord très-redouté. Plusieurs sont exploitées à plus de six cents mètres au-dessous de la surface du sol, quelques-unes même à plus de mille mètres ; un grand nombre descendent au-dessous du niveau de la mer ; on en connaît en Angleterre qui s'étendent sous son lit, et qui ne sont séparées des eaux que par une mince cloison, qui laisse entendre durant les orages le roulement des cailloux.

[1] *Revue brit.*, 5e série, t. VIII, p. 15.

On a eu, dans l'une de celles-ci, la hardiesse d'enlever le minerai jusqu'à une si petite distance du fond de la mer, qu'elle a fini par se faire jour en un point que les eaux couvrent à chaque marée, qu'elle s'est répandue dans les travaux, et qu'on n'a réussi qu'à grand'peine à lui fermer ce passage. Il en est une, celle de Wherry, dans le Cornouailles, qu'on avait ouverte en un lieu d'où la mer ne se retire que peu d'heures, et qu'à chaque marée montante elle recouvre de plusieurs mètres d'eau. Un simple ouvrier mineur, à la fin du dernier siècle, était parvenu à y creuser un puits, sur l'orifice duquel il avait élevé une tourelle en bois soigneusement calfatée et goudronnée, qui ne laissait aucun accès à l'eau, et, par cette tourelle, qu'il avait liée au rivage par un plancher construit sur pilotis, il avait établi une exploitation régulière qui, durant plusieurs années, avait donné des masses d'étain considérables. Malheureusement, un vaisseau mouillé près de là, ayant chassé sur ses ancres pendant une nuit d'orage, vint choquer la frêle tourelle, et détruisit cet audacieux travail, qui n'a pu être repris depuis [1].

Beaucoup d'entreprises moins hardies sont encore fort périlleuses. Le mineur, en poursuivant dans les entrailles de la terre les richesses qu'elle recèle, y est assailli par de graves et nombreux dangers. Les rochers à travers lesquels il se fraye un passage sont loin d'être d'une seule pièce ; ils sont presque toujours pénétrés de fentes dans diverses directions, et des quartiers prêts à s'en détacher le menacent à chaque instant. Ici la masse entière sous laquelle il travaille peut s'affaisser sur lui, faute d'appui suffisant. Ailleurs il a à traverser des roches friables ou des matières meubles, et des éboulements peuvent à tout moment l'étouffer ou l'emprisonner. Les eaux qui circulent de toutes parts dans les fissures du terrain filtrent continuellement dans les excavations qu'il a creusées, et tendent sans cesse à les remplir. Quelquefois des masses d'eau accumulées dans des réservoirs ignorés y font des irruptions soudaines contre lesquelles il essayerait vainement de lutter. L'air atmosphérique le suit avec peine dans les routes étroites

[1] *Voyage métallurgique en Angleterre*, par MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, p. 99 et suiv.

qu'il s'est frayées, et il y est vicié par une multitude de causes, par la respiration, par la combustion des lampes et de la poudre, par la décomposition des bois, par les gaz délétères que dégagent les mines, par le gaz hydrogène carboné ou sulfuré que laisse échapper la houille, par les vapeurs arsenicales ou mercurielles que produisent d'autres minéraux.

On voit donc combien de dangers l'y menacent. Et il n'y a rien là d'imaginé à plaisir. Qui n'a entendu parler des terribles accidents arrivés dans les mines? Qui pourrait dire tout ce qu'il y a eu d'hommes écrasés, noyés, brûlés, étouffés, ensevelis vivants? Les explosions de feu grisou (*fire damp*), écrit-on dans la *Revue britannique*, sont assez nombreuses en Angleterre pour qu'en vingt-deux ans, de 1812 à 1834, les registres des coroners aient eu à constater le décès, par ce seul genre d'accidents, de mille vingt-trois mineurs [1]. On a vu telle de ces explosions frapper d'une mort soudaine et simultanée près de cent personnes, et produire les effets d'un tremblement de terre ou d'un volcan. En 1812, deux houillères ayant éclaté en même temps près de Jarrow, tous les villages environnants furent ébranlés par la détonation, et leurs toits couverts de cendres. Cette détonation coûta la vie à quatre-vingt-seize ouvriers [2].

Or, on sent ce qu'une profession environnée de tels périls demande de précautions à ceux qui l'exercent; ce qu'elle exige de circonspection, de vigilance, de sang-froid, de courage. Le mineur est entouré d'ennemis invisibles, sur lesquels il doit veiller comme s'ils étaient toujours présents. Nul n'a besoin de plus d'attention pour ne pas se laisser surprendre, ni de plus de présence d'esprit et de force d'âme pour ne pas succomber quand il est surpris. Mais, si son art lui demande souvent des vertus difficiles à acquérir, il tend aussi à les faire naître, et ces vertus à leur tour diminuent beaucoup les dangers qu'il offre, et en rendent l'exercice infiniment plus aisé. M. de Humboldt, après avoir exposé les causes qui menacent la santé et la vie des mineurs dans les mines du Mexique, remarque néanmoins que, grâce aux précautions prises et aux

[1] *Revue brit.*, 3e série, t. XVII, p. 12, en note.
[2] *Ibid.*, 5e série, t. VIII, p. 15.

habitudes contractées, la mortalité n'est pas beaucoup plus grande parmi eux que dans les autres classes de la population. « Il est aisé de s'en convaincre, observe-t-il, en examinant les registres des décès dressés dans les paroisses de Guanaxuato et de Zacatecas ; phénomène d'autant plus frappant que, dans plusieurs mines, la température est supérieure de 6 degrés à la température moyenne de la Jamaïque et de Pondichéry ; que j'ai trouvé à 34 degrés, au fond de la Valenciana, le thermomètre centigrade, tandis qu'à l'air libre, près des puits, il descend quelquefois à 4 ou 5 degrés au-dessous de zéro, et qu'ainsi les mineurs mexicains subissent journellement, sans inconvénients graves, des variations de température de 30 degrés [1]. » Cet heureux effet est le résultat du soin instinctif qu'ont eu les mineurs d'accommoder leurs habitudes aux difficultés de leur situation. C'est grâce à de tels soins, et en général aux habitudes prises, qu'un travail jadis redouté, un travail que l'antiquité réservait aux esclaves et au châtiment des criminels, est devenu un des arts les plus honorés. « De même, observe M. Élie de Beaumont, qu'il existe des populations de marins, il s'est formé des populations de mineurs ; et, comme les marins, et en général comme les hommes voués à un état périlleux, qui présente de grandes chances de succès, les mineurs s'attachent au leur et n'en parlent qu'avec orgueil ; ils finissent, en vieillissant, par trouver toute autre occupation fastidieuse [2]. »

Il n'est guère, à vrai dire, d'art qui agisse plus directement sur les habitudes des hommes qui l'exercent. C'est à sa spécialité qu'il faut attribuer ce qu'il y a, dans leur manière d'être, d'excentrique et d'original, la singularité de leur accoutrement dans les mines, leurs ablutions abondantes après le travail, la richesse et l'éclat de leur parure, lorsqu'ils peuvent venir se mêler au reste de la population les jours de fête, et jouir avec elle de la clarté du jour. Les mineurs, remarque M. Élie de Beaumout, ont ordinairement un costume particulier dont le but est de les mettre, autant que possible, à l'abri des incommodités qui leur sont causées par l'eau, la boue, les pierres aiguës, qu'ils trouvent dans les lieux où ils travaillent. La

[1] *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, t. I, liv. II, ch. v, p. 361.

[2] *Coup d'œil sur les mines*, p. 55.

partie essentielle du costume des mineurs allemands est un tablier de cuir épais, qu'ils portent par derrière, pour éviter d'être incommodés en s'asseyant dans l'humidité ou sur des déblais. Ceux de plusieurs autres contrées ont imité leur exemple. En Angleterre, les mineurs portent de la laine sur la peau, et travaillent souvent presque nus, ne conservant qu'un simple pantalon [1]. Un écrivain anglais, William Howit, observe que « le charbonnier des mines de Newcastle, si étranger pendant toute la semaine aux recherches de la toilette, aime, le dimanche venu, à revêtir le costume le plus gai, sinon le plus coquet. Son habit est toujours de couleur voyante ; des fleurs bariolées appellent l'œil sur son gilet, auquel il donne mille coupes bizarres ; ses bas sont bleus, écarlates, violets, ou de couleurs mélangées ; le plus grand nombre portent leurs cheveux très-longs, les nouent en queue ou les laissent en papillote les jours ouvrables ; mais, en grande toilette, ils les répandent et les laissent flotter sur leurs épaules ; il en est qui fixent deux ou trois rubans, à intervalles égaux, autour de leur chapeau de feutre, afin d'y pouvoir attacher des branches de primevère ou d'autres fleurs [2]. »

Mais autant l'industrie minérale influe sur les habitudes privées de ses agents, autant, je le répète, de certaines habitudes personnelles sont indispensables au libre exercice de cette industrie. Quel besoin, par exemple, n'ont pas les mineurs de se faire une habitude du courage, eux qui ont à braver tant d'impressions pénibles, tant d'aspects terrifiants et de périls réels ! Que ne leur faut-il pas d'habitudes de constance pour supporter, pendant de longues heures, et dans les positions les plus fatigantes, les travaux souvent les plus rudes ! Comment comprendre qu'ils puissent se passer d'habitudes de propreté, eux qui sont exposés dans les mines au contact de tant de souillures ! De quelle prudence n'ont-ils pas besoin pour échapper aux nombreux dangers dont ils sont environnés ! Non-seulement c'est à la faveur de ces habitudes, lentement et péniblement contractées, qu'ils parviennent à rendre aisés et finalement peu redoutables des travaux naturellement très-

[1] *Coup d'œil sur les mines*, p. 86.
[2] *Revue brit.*, 5e série. t. VIII, p. 16.

difficiles et très-périlleux; mais, s'il leur arrive encore, de temps en temps, d'éprouver dans les mines des accidents graves, et même d'y rencontrer la mort, c'est leur témérité ou leur incurie qu'il en faut accuser, beaucoup plus que l'insuffisance des expédients qu'on a imaginés pour neutraliser les chances de destruction auxquelles leur travail les expose.

Reconnaissons donc sans hésiter ce que leur travail puise de sécurité, de force, de liberté et de facilité d'action dans l'acquisition de certaines habitudes personnelles, et notamment dans celles que nous venons d'énumérer.

§ 8. — De l'influence des mœurs civiles et de la législation sur les industries extractives.

Que, d'autre part, une bonne morale de relation, c'est-à-dire l'habitude de rapports éclairés et justes, soit d'homme à homme, soit surtout de la société aux individus, contribue d'une manière très-puissante à la liberté des arts extracteurs, c'est encore une chose bien assurée, et qu'il sera aisé de rendre sensible.

Il y a, ce semble, entre les propriétaires et exploitants de mines moins d'occasions de contact et de sujets de collision qu'entre les propriétaires et cultivateurs de la surface du sol. Ils sont moins sujets à se rencontrer, par cela seul que les entrailles de la terre sont moins généralement exploitées que sa superficie. Cependant, encore que les gîtes de minerai n'aient qu'une étendue relativement très-limitée, il peut arriver encore assez fréquemment que, dans ces limites, les intéressés se rencontrent et se fassent mutuellement obstacle. Il est possible qu'ils empiètent les uns sur les autres; que leurs travaux se nuisent réciproquement; que ceux des uns tombent dans ceux des autres; que celui-ci dirige son exploitation de manière à inonder la mine de celui-là, etc. Il est telle situation où les propriétaires d'un gîte de minerai ou d'une portion plus ou moins étendue de ce gîte pourraient, par des prétentions déraisonnables, en rendre l'exploitation impossible : et, par exemple, il en serait inévitablement ainsi s'ils voulaient mor-

celer tel gîte concédé au point d'en rendre l'exploitation commercialement et même matériellement impraticable. Que, dans une mine, d'une exploitation à une autre, il leur importe, non-seulement d'éviter de se nuire, mais encore de coordonner leurs travaux de manière à s'aider réciproquement et à diminuer pour tous les efforts et la dépense, nul doute assurément. Leur puissance et leur liberté d'action dépendent à un haut degré de ce qu'ils savent mettre, dans leurs rapports, de justice et d'intelligence.

Mais leur liberté dépend surtout de la nature des relations qu'entretient avec eux la société, la personne publique, et d'abord de l'appui qu'elle sait leur prêter contre les violences particulières auxquelles ils pourraient être exposés. L'industrie minérale n'a pas moins que les autres besoin de cette assistance de la société et de la sécurité qu'elle procure. C'est pour avoir cessé d'en jouir que déclinèrent si rapidement, après l'insurrection de 1810, les mines de l'Amérique espagnole. « Les troubles dont cette insurrection fut le principe, observe une revue anglaise, se firent sentir avec la plus grande violence dans les principaux districts des mines, et quelques-unes des plus riches furent abandonnées et en partie inondées. Il en résulta que la production des métaux précieux fut réduite à un tiers de ce qu'elle était auparavant... Sur 32 *ingenios* ou moulins, ajoute l'auteur de ces remarques, qui, à l'époque de la plus grande prospérité des mines du Cerro de Potosi, étaient sans cesse occupés, le capitaine Andrews n'en trouva plus que 12 en 1826, et la population de la ville était tombée de 130,000 habitants à 9,000. Un autre voyageur, parlant de la même région, dit que, sur 40 *ingenios* qui y étaient sans cesse en mouvement avant la révolution, et qui, suivant une estimation modérée, produisaient 8,000 marcs d'argent par semaine, il n'y en avait plus en activité, en 1827, que 15, produisant par semaine 1,500 marcs d'argent [1]. »

Qu'on juge par ces seuls faits du besoin que l'industrie minérale a que la société la mette à l'abri de tout trouble. Mais il n'est pas moins essentiel qu'elle s'abstienne envers elle de tout excès de pouvoir, et que ses rapports directs avec cette indus-

[1] Voy. *Revue brit.*, 1re série, t. XXX, p. 9 et 11.

trie soient éclairés et équitables. Je suis forcé de dire que ces dernières relations, telles que nos lois les ont établies, me paraissent laisser infiniment à désirer, et mettre plus d'obstacles au développement de la production minérale qu'elles ne lui sont vraiment favorables.

D'une part, la société, ou les pouvoirs publics chargés de parler et de stipuler pour elle, ont contesté tout droit sur les mines aux propriétaires de la superficie du sol. Les mines, suivant les auteurs de la loi de 1810, n'appartiennent à personne : elles font partie du domaine national; ce sont des propriétés publiques qui ne peuvent devenir particulières que par une concession de l'État; rien ne limite le pouvoir qu'a l'État d'en faire l'abandon à qui il lui plaît : il n'a à considérer que l'intérêt de l'exploitation et la plus grande utilité publique[1].

D'un autre côté, les mêmes législateurs qui déclarent si péremptoirement que les mines sont une propriété de l'État, et que nul n'en doit jouir que par concession, affirment tout aussi positivement qu'elles sont une dépendance de la propriété de la surface. Ils ne prennent pas garde, ainsi que l'observait dans le cours de la discussion un membre de l'ancien conseil d'État, à la contradiction où ils tombent en parlant des droits des propriétaires, quand ils veulent que les mines soient concédées. L'empereur, qui n'admettait pas qu'on les pût exploiter autrement qu'en vertu d'un acte souverain, commençait toujours néanmoins par poser en principe qu'elles font partie de la propriété du sol; il ne voulait pas qu'on oubliât la disposition si formelle de l'article 552 du Code civil; il rappelait sans cesse que la propriété du sol emportait celle du dessus et du dessous; il observait qu'une mine ne se distinguait pas plus du sol qu'une carrière et que, si le propriétaire de la superficie l'était aussi de la carrière, il n'y avait nulle raison pour qu'il ne le fût pas également de la mine : il ne cessa de revendiquer, dans tout le cours de la discussion, ces droits de la propriété privée, droit que chacun reconnaissait, tout en proclamant ceux de l'État...[2].

[1] Voy. *Législation sur les mines*, etc., *expliquée par les discussions du conseil d'État*, par Locré, *passim*, et notamment p. 37, 236 et 410.

[2] *Législation sur les mines*, etc., p. 45, 55, 96, et *passim*.

Et voulons-nous savoir à quoi aboutirent tous ces hommages si solennellement rendus à la propriété du sol? A faire accorder aux propriétaires quelques centimes de redevance par hectare de superficie. Tout parut ainsi concilié : « On a, disait-on, suffisamment reconnu par là les droits du propriétaire de la surface; il ne faut pas décourager celui de la mine concédée : la propriété de celui-ci doit être sérieuse; il importe de ne pas le surcharger; il n'entreprendrait pas l'exploitation s'il était tenu à trop de redevances [1]. »

Il semblerait, d'après cela, que, si l'on n'avait accordé au propriétaire de la superficie qu'une redevance illusoire, on voulait du moins faire du concessionnaire de la mine un propriétaire sérieux : c'était là, disait-on, l'objet réel qu'on s'était proposé; c'était le principe même de la loi nouvelle; c'était par là qu'elle se distinguait de la précédente législation, qui ne faisait des mines qu'une propriété précaire, révocable au bout de cinquante ans. La loi nouvelle, au contraire, voulait que cette propriété fût non-seulement entière, mais assurée à tout jamais, perpétuelle, incommutable [2]. Nous demandera-t-on ce qu'il en fut en réalité? On le sait assez. Le concessionnaire est propriétaire; mais, indépendamment d'une taxe proportionnelle au revenu et correspondant à l'impôt foncier, il est tenu de payer annuellement une redevance fixe au propriétaire de la surface et une autre beaucoup plus élevée à l'État, représentant le droit domanial de l'un et le droit de propriété de l'autre. — Il est propriétaire, mais il ne peut partager sa mine ou la vendre par lots qu'avec la permission du gouvernement. — Il est propriétaire, mais il n'est pas le maître d'exploiter ou de ne pas exploiter selon qu'il y trouve son compte; il ne peut restreindre, ou suspendre, ou ralentir son exploitation, sans donner à l'État le droit de le déposséder. — Il est propriétaire, mais c'est l'État et non pas lui qui dirige son exploitation : l'État la dirige absolument et sous tous les rapports : sous le rapport de l'art, sous celui de la sûreté, sous le rapport commercial et économique. — Sous le rapport de l'art, il ne lui permet d'exploiter qu'après avoir justifié que l'exploitation sera

[1] *Législation sur les mines*, p. 53, 97, 404 et 415.
[2] *Ibid.*, p. 35, 347, 377 à 384, et 406 à 409.

soumise à une direction unique; qu'après avoir désigné à l'administration un agent principal à qui seul elle puisse avoir affaire; qu'après avoir produit des plans accompagnés de mémoires qui indiquent avec détail quel mode d'exploitation sera suivi, comment les travaux seront coordonnés entre eux, comment ils le seront avec ceux des exploitations voisines, et après que le tout aura été examiné et approuvé. Il ne lui permet, en outre, de rien changer aux plans arrêtés, d'ouvrir ni puits ni galerie, de déplacer ni d'étendre le champ de son exploitation, sans une autorisation demandée et obtenue d'avance. — Sous le rapport de la sûreté, l'État ne se contente pas de lui indiquer les précautions qu'il ne pourrait négliger sans se rendre coupable, d'examiner si elles sont observées, d'en poursuivre et d'en punir l'inobservation, de le rendre responsable des accidents qui arriveraient par sa faute ou par celle des agents qu'il emploie : il se défie autant de sa prudence que de son industrie, et veut pourvoir lui-même à la sûreté comme à la direction intelligente de son exploitation. Il exige, en conséquence, qu'il le fasse assister à ses travaux, qu'il en tienne constamment à jour les plans et les coupes, qu'il ouvre un registre où en soient journellement constatés l'avancement et toutes les circonstances de quelque intérêt. S'il négligeait de tenir ces documents en ordre, l'État pourrait y pourvoir à ses frais; il aurait le droit de soumettre sa mine à une surveillance spéciale, d'ordonner les travaux de sûreté nécessaires, et de lui faire supporter la dépense du tout. Il ne lui permet d'abandonner aucune portion notable de ses travaux sans l'avertir fort à l'avance; il met au choix de ses ouvriers et de ses maîtres mineurs des conditions dont il ne peut s'écarter, etc. — Enfin, l'État ne s'en rapporte pas plus à lui sous le point de vue économique que sous celui de la police et de l'art; il exige qu'il exploite de manière à suffire aux besoins des consommateurs; il lui prescrit de tenir ses travaux dans un état d'activité constante; il ne lui permet de les interrompre que pour cause légitime, et il se réserve d'apprécier la légitimité de ses motifs; c'est lui qui juge s'il y a dans la situation des affaires personnelles de l'entrepreneur, dans la pauvreté de sa mine, dans les difficultés et les frais de l'exploitation, dans l'état des débouchés et des prix, des raisons suffisantes pour le dis-

penser d'exploiter. — Voilà, aux termes des lois et règlements en vigueur, comment le titulaire d'une mine concédée en est propriétaire[1].

Dans la réalité, cette législation n'a su être conséquente envers personne. Elle commence par proclamer le droit régalien de l'État, et elle n'ose lui permettre de disposer de la propriété du tréfonds qu'en assurant une redevance au propriétaire de la surface. Elle soutient les droits de ce propriétaire, et tel est le respect que lui inspire sa propriété, qu'elle se borne à lui assurer une redevance dérisoire de quelques centimes par hectare de superficie. En dépossédant également l'État et le propriétaire du sol au profit du concessionnaire, elle prétend investir celui-ci d'une pleine et irrévocable propriété, et elle commence par soumettre cette prétendue propriété à des restrictions sans nombre; elle n'en permet l'exploitation que sous sa direction la plus étroite et la plus serrée, et elle enjoint au titulaire de la faire valoir sans interruption, sous peine de déchéance, etc., etc.

C'est ainsi que se manifestent dans la législation la sagesse et la justice du pays envers l'industrie minérale. Ai-je eu tort de dire que cette sagesse et cette justice laissent à désirer, et qu'elles lui sont plus contraires que favorables?

Évidemment, les principes de la propriété, relativement aux mines, n'ont pas été mieux respectés par les lois faites depuis la révolution de 1789 que par la législation antérieure. Le droit attribué à la nation n'a été que le déplacement du droit anciennement attribué à la royauté : on faisait succéder la nation à la royauté, on l'a fait succéder à ses priviléges; la Révolution a voulu tout donner au peuple, comme l'ancien régime voulait tout donner au roi. En ceci, comme en mainte autre matière, ç'a été la même extension abusive des principes de la souveraineté, dont on ne faisait en réalité que déplacer le siége.

Affirmons-le nettement et avec confiance, il n'est pas plus juste et plus raisonnable de dire que les mines sont la pro-

[1] Voy. la *loi* du 21 avril 1810, les *décrets* du 18 novembre 1810, du 6 mai 1811 et du 3 janvier 1813, la *loi* du 27 avril 1838, l'*instruction ministérielle* du 29 décembre de la même année, et notamment les *formules* des *ordonnances de concession* et du *cahier des charges* qui y est joint.

priété de la nation, qu'il ne l'était autrefois de prétendre qu'elles étaient la propriété du roi. Les mines font essentiellement partie du sol, et par conséquent de la propriété du sol. C'est avec un parfait bon sens que la loi commune a dit que la propriété du dessus implique celle du dessous. Où voudrait-on faire cesser en effet la propriété de la surface? A un mètre de profondeur, à deux, à dix, à cent? Où est la ligne de séparation, je vous prie? On ne peut évidemment pour la fixer se déterminer par la considération d'une certaine épaisseur de terrain. Se décidera-t-on par celle de la nature des matériaux dont est formée la terre? Et sur quoi s'appuiera cette distinction? Comment nous fera-t-on admettre que la propriété du sol implique celle de certains minéraux et non pas celle de certains autres? qu'elle emporte la propriété des pierres et non pas celle des métaux? qu'elle comprend celle des carrières, à quelque profondeur qu'elles descendent, et ne comprend pas celle des mines, alors même qu'elles affleurent la superficie? On observe que le propriétaire du sol n'est entré pour rien dans le travail de la nature qui a créé les richesses souterraines, et que la culture de la surface n'a pu lui donner aucun droit sur les métaux que renferme le tréfonds : pourquoi donc lui en avoir reconnu sur la propriété des carrières et des minières? Son travail comme cultivateur a-t-il contribué davantage à les former? Mais ne prenons pas garde à cette inconséquence, et admettons qu'il n'a nul droit sur les richesses métalliques que peut recéler son fonds. Quelqu'un se trouve-t-il, à l'égard de ces richesses, dans une meilleure situation que lui? quelqu'un par conséquent y peut-il avoir plus de droits qu'il n'en possède? Et si nul n'y peut acquérir des droits que par les travaux qu'exigera leur extraction, n'est-il pas naturel qu'il puisse se les approprier ainsi plutôt que personne? On ajoute qu'il n'y a nul rapport entre l'allure des filons dans les profondeurs de la terre et la manière dont les propriétés se divisent à la surface du sol. Et qu'importe encore? De quelque façon que les mines se divisent et se ramifient dans le tréfonds, ne correspondent-elles pas nécessairement, par tous les points, à des points déterminés de la surface? et aurait-il pu jamais y avoir doute sur la question de savoir à qui la propriété en devait revenir ?

La principale raison alléguée pour refuser la propriété aux propriétaires a été prise de l'intérêt même des mines, et de la nécessité de leur assurer un aménagement intelligent et régulier. Il n'eût pas été possible, dit-on, que chaque propriétaire exploitât au-dessous de lui : les propriétés sont infiniment trop morcelées et trop nombreuses. Je ne nie point que ce morcellement n'eût pu être en certains cas une circonstance défavorable. Mais qu'est-ce qui eût exigé que l'exploitation du tréfonds se divisât comme celle de la superficie ? Non-seulement cela n'était pas nécessaire, mais cela n'eût pas été possible. Comment veut-on que les propriétaires de petites parcelles de terre eussent pu avoir l'idée de s'engager dans les énormes dépenses qu'exigent la recherche, la mise en rapport et l'exploitation d'une mine ? N'auraient-ils pas senti bientôt que la première condition de la possibilité d'un tel travail, c'était que ceux qui l'entreprenaient disposassent d'un capital suffisant et pussent se mouvoir dans un certain espace ? N'auraient-ils pas été en conséquence naturellement forcés à se réunir, à se concerter? En cas d'insuffisance de leur industrie ou de leurs ressources, n'auraient-ils pas été dans la nécessité d'engager des gens de l'art et des capitalistes à s'unir à eux ? Si plusieurs avaient craint de s'embarquer dans une opération dispendieuse pour courir après un profit douteux, eût-il été bien difficile de les désintéresser, et de prévenir au moins leur opposition ? Les plus entreprenants et les plus capables auraient-ils eu beaucoup de peine à obtenir des autres, dans un périmètre suffisamment étendu, la permission de creuser et d'exploiter la mine ? En supposant que, dans l'étendue de ce périmètre, aucun des propriétaires n'eût voulu ou pu exploiter, les individus ou les compagnies qui auraient voulu se mettre à leur place auraient-ils eu plus de peine à s'entendre avec eux qu'on n'en a d'ordinaire à obtenir une concession de l'État? Eût-ce été finalement une circonstance moins favorable au bon aménagement des mines, d'être obligé de se mettre d'accord avec les propriétaires, que d'avoir à solliciter de l'État une concession ? Il est certainement difficile de l'admettre.

Observez que, dans ce système si naturel, on eût échappé aux nombreux inconvénients que celui des concessions entraîne; on eût prévenu les obsessions, les intrigues, l'agiotage, aux-

quels celui-ci peut si aisément donner lieu; on eût épargné à l'autorité la tâche pénible et délicate de choisir entre les prétendants; on ne se fût pas mis dans la fâcheuse nécessité de porter à la propriété de nombreuses et graves atteintes, et, après s'être indûment emparé de celle du tréfonds, d'avoir à violer continuellement, pour atteindre la mine, celle de la superficie, ou à souffrir qu'on la violât; à permettre qu'on s'introduisît dans les propriétés particulières, qu'on y fît des fouilles, qu'on s'y établît à perpétuité contre le gré des propriétaires; on n'eût pas intéressé les propriétaires à résister à ces explorations et à ces travaux : on les eût au contraire intéressés à les permettre, puisqu'il aurait pu en résulter un sensible accroissement de valeur pour leurs propriétés; bien plus, on les eût intéressés à les pratiquer eux-mêmes, et en leur donnant cette utile excitation, on eût fait naître le désir des recherches dans l'esprit des hommes les mieux placés pour les opérer, c'est-à-dire dans l'esprit de ceux qui ont sans cesse le sol sous les yeux, qui le remuent en tous sens, qui l'observent sous tous ses aspects, et qui sont le plus intéressés à ne laisser perdre aucun de ses avantages [1].

Non-seulement donc, en s'en tenant tout uniment aux principes du droit commun, on se fût épargné beaucoup de peine, on eût évité les contradictions choquantes où l'on est tombé et les déplorables entreprises contre la propriété qu'il a fallu se permettre, mais on eût placé les richessés minérales dans la situation la plus vraiment favorable à leur exploitation. Le

[1] Quoique les propriétés soient infiniment moins morcelées en Angleterre qu'en France, il arrive très-rarement, dans le premier de ces pays, que les mines soient exploitées par les propriétaires de la surface du sol. Elles le sont par les entrepreneurs de ce genre d'industrie, qui traitent directement avec les propriétaires, et qui, avant de se livrer à l'exploitation, commencent par s'assurer, pour 90 ans, la jouissance d'un périmètre suffisamment étendu. L'usage est d'accorder une redevance de *tant* par mesure de minerai. C'est l'objet du débat entre l'entrepreneur et le propriétaire. Mais il est rare que ces transactions soient difficiles à conclure, même sur les points où le terrain est morcelé. Pourquoi donc seraient-elles impraticables en France, et comment admettre que les propriétaires du sol s'obstineraient, contre leur intérêt évident, à refuser de traiter avec des entrepreneurs, même alors que ceux-ci leur offriraient une redevance raisonnable, quand ils se laissent déposséder sans murmure par l'administration, encore que celle-ci, par ses actes de concession, ne leur accorde presque jamais qu'une redevance dérisoire?

meilleur moyen d'en provoquer la recherche, d'en faciliter la découverte, d'amener les arrangements, les combinaisons d'intérêts, de forces et de capitaux nécessaires à leur extraction, c'eût été sans contredit d'en laisser la propriété là où elle était naturellement, c'est-à-dire dans les mains des propriétaires du sol.

De même, ce qu'il y eût eu non-seulement de plus juste, mais aussi de plus habile pour activer le développement de l'industrie minérale, c'eût été certainement de ne pas vouloir la régenter trop et en être plus maître que les maîtres mêmes des mines.

Il y avait ici, je le sais, des dangers à prévoir et des précautions à prendre. On devait se préoccuper dans une juste mesure de l'abus qu'on pourrait faire des forces employées, des imprudences, des témérités, des négligences où l'on pourrait se laisser aller et qui seraient de nature à compromettre la vie des ouvriers, la solidité du sol, la conservation des richesses minérales. Il fallait définir et prohiber les plus graves et les mieux caractérisées de ces imprudences et de ces incuries; veiller à empêcher qu'elles ne fussent commises; ne pas attendre qu'elles eussent causé des malheurs pour les poursuivre et les punir; les châtier plus sévèrement quand on n'aurait pu les réprimer à temps et qu'elles auraient entraîné quelque catastrophe; exiger, dans ce cas, la réparation aussi complète que possible des maux qu'elles auraient causés. Mais cette surveillance et ces poursuites pouvaient très-aisément être exercées en dehors de toute cette régie des mines, et n'exigeaient assurément pas que le gouvernement s'emparât de la direction même de cette sorte d'exploitations, qu'il prît la place des exploitants ou se mît à leur tête. Il n'avait à se substituer à eux, ni sous le rapport de l'art, ni sous celui de la sûreté, ni sous celui de la spéculation et de l'intérêt commercial et économique.

Il faut d'ailleurs noter ici que ces principes étaient précisément ceux que soutenait l'empereur, l'homme, sans contredit, qui, dans la longue et confuse discussion à laquelle donna lieu, dans le sein du conseil d'État, la loi du 21 avril 1810, montra le sens le plus droit, le plus libéral et le plus élevé. Après avoir mis en avant et vivement défendu, quant à la pro-

priété des mines, les droits des propriétaires du sol, en faveur desquels il ne cessait d'invoquer l'article 552 de son premier code, il voulait du moins qu'une fois faite la concession d'une mine, on en laissât libre l'exploitation. Il concevait que les ingénieurs de l'État entrassent dans les mines à titre de conseil et sur la demande des propriétaires; mais il ne supportait pas l'idée qu'ils y parussent au nom de l'administration pour diriger les travaux : « Il serait absurde, observait-il durement, de souffrir que de petits ingénieurs, qui n'on rien que la théorie, vinssent régenter des gens expérimentés et qui exploitent leur propre chose[1]. » — Ne faut-il pas, demandait un membre du conseil (le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely), qu'il y ait des règlements pour que les mines ne dépérissent pas? — Il n'en faut point, répondait crûment l'empereur ; on doit s'en rapporter à l'intérêt personnel, comme pour l'exploitation d'un champ. De légers inconvénients doivent céder ici à ce grand principe : que le propriétaire doit avoir le droit d'user et d'abuser de sa chose. Il vaut mieux laisser agir l'intérêt personnel que d'établir la surveillance des ingénieurs. C'est un grand défaut dans un gouvernement que de vouloir être trop père : à force de sollicitude, il ruine à la fois la liberté et la propriété[2]. »

L'empereur voulait donc, sous le rapport de l'art, qu'on s'en rapportât aux propriétaires, en leur laissant le soin de s'éclairer, s'ils le jugeaient à propos, de l'avis des ingénieurs de l'État. Sous celui de la sûreté, il ne sentait peut-être pas assez la nécessité de prévenir, par une active et habile répression, les faits dommageables et punissables que pouvaient commettre les exploitants; mais on ne peut nier qu'il n'eût également saisi ce côté du sujet sous son vrai point de vue, et qu'il ne s'adressât ici à l'autorité véritablement compétente : « Le procureur impérial, disait-il, fera réprimer les écarts que les exploitants pourraient se permettre contre l'ordre public, et, s'ils blessent l'intérêt des particuliers, les parties lésées les feront traduire devant les tribunaux[3]. » Enfin, sous le rapport

[1] *Législation sur les mines, expliquée par la discussion du conseil d'État*, par Locré, p. 299.

[2] *Législation sur les mines*, etc., p. 294 et 295.

[3] *Ibid.*, p. 298.

économique et commercial, il voulait encore qu'on s'en remît à l'intérêt du propriétaire, et qu'on ne le forçât pas d'exploiter malgré lui. « Les mines sont une propriété, disait-il. Si le gouvernement exige qu'on exploite, et fixe la manière dont chacun exploitera, il n'y a plus de propriété. Le gouvernement, disait-il encore, n'oblige pas un propriétaire de quitter sa ferme quand il cesse d'exploiter ; pourquoi en serait-il autrement des mines[1] ? »

Tout cela était assurément fort sensé; mais, soit que ce système de liberté, accompagné d'une surveillance et d'une répression intelligentes et actives, ne fût pas bien nettement conçu, soit qu'il ne convînt réellement à personne, il ne prévalut pas dans le conseil ; et, sans heurter directement les idées de l'empereur, on ne crut point lui trop déplaire en en adoptant de moins libérales, et en introduisant dans la loi le germe de toutes les dispositions que nous avons rappelées plus haut : dispositions dont quelques événements funestes vinrent hâter le développement[2], auxquelles des lois récentes ont donné un surcroît d'aggravation, et en vertu desquelles l'administration préside directement à l'exploitation des mines, et règle avec détail les travaux d'art, les précautions à prendre dans l'intérêt de la sûreté, et le degré d'activité que les exploitants devront donner à l'extraction dans l'intérêt de la consommation et du commerce[3].

Qu'arrive-t-il, toutefois ? C'est que ces dispositions, si excessives en principe, ne reçoivent en fait qu'une très-faible et très-incomplète application. On s'est fait donner d'immenses pouvoirs dont on ne peut faire usage. On a tracé, pour l'exploitation, des théories magnifiques qu'on ne saurait faire observer. Dans l'intérêt de la sûreté, on a multiplié à l'infini les prescriptions, et les faits les plus dignes d'être judiciairement réprimés échappent à toute répression, faute de surveillance. On a fait de l'exploitation une obligation rigoureuse, et sur 736 mines concédées, 287 restent inexploitées. On s'est fait autoriser à déposséder ceux qui enfreindraient de certaines règles, et quoique bien des règles soient enfreintes, quoique

[1] *Législation sur les mines*, etc., p. 237, 297, etc.

[2] Voy. le préambule du *décret* du 3 janvier 1813.

[3] Voy. notamment l'ordonnance du 26 mars 1843.

les deux cinquièmes des concessionnaires n'exploitent pas, il n'est pas, que je sache, encore arrivé qu'on ait dépossédé personne.

Le moyen, du reste, qu'il en puisse être autrement? et comment admettre, par exemple, que l'administration puisse décider quand les concessionnaires devront exploiter, et dans quelle mesure ils devront le faire? Peut-elle être juge de cela? Se chargera-t-elle d'indemniser les exploitants des pertes où elle pourrait les entraîner par ses exigences? et si elle ne peut se charger de les indemniser, peut-elle, en bonne conscience, les contraindre à exploiter? Voudrait-elle d'ailleurs, pour les déposséder, exposer les ressources du Trésor? Lorsqu'une mine reste inexploitée, il y a ordinairement lieu de supposer qu'elle n'est pas utilement exploitable; et comment irait-elle s'engager dans des frais considérables pour un bien que personne peut-être ne voudrait acquérir? Aussi s'en donne-t-elle de garde. Non-seulement il n'est pas en son pouvoir de faire qu'on exploite, mais il ne dépend pas d'elle de régulariser l'exploitation quand elle a lieu. Comment prétendre régler véritablement les travaux, quand on n'est pas chargé de pourvoir à la dépense? L'aménagement le plus régulier en apparence est-il toujours le plus profitable en réalité, et un ingénieur d'une médiocre expérience, sur qui ne pèse aucune responsabilité, et qui ne court pas le moindre risque, osera-t-il être bien exigeant dans ses prescriptions envers un concessionnaire qui exploite à ses frais, et dont la spéculation pourrait être ruinée par un conseil malhabile? D'ailleurs, pour diriger véritablement les travaux, il faudrait les suivre; et à quoi bon avoir multiplié les règles, si, aux termes des règlements, les ingénieurs peuvent ne visiter qu'une fois par an les mines soumises à leur inspection[1]?

L'État voudrait qu'on exploitât avec régularité, avec prudence, avec activité, et il a raison, sans nul doute; mais, outre que de tels résultats ne se peuvent obtenir que fort à la longue, qui ne voit que les moyens qu'il a choisis pour les réaliser sont loin d'être les plus propres à les produire? Les exploitants sont seuls juges, quant à l'activité, de celle qu'ils peuvent

[1] *Décret* du 18 nov. 1818, art. 28.

donner à leurs travaux, sans péril pour leur fortune; et quant à la prudence, le moyen de les intéresser à en acquérir serait de les surveiller attentivement et de les punir quand ils en manquent, beaucoup plutôt, à coup sûr, que de leur imposer une multitude de règles et de ne les surveiller ensuite qu'imparfaitement. Ce régime, soi-disant préventif, ne prévient, je le crains fort, que les réflexions qu'ils auraient besoin de faire, et l'expérience qu'il leur importerait tant d'acquérir. A la fois excessif et inefficace, il les gêne sans les instruire, et amortit leur activité, sans la rendre plus avisée ni plus régulière. Funeste partout, le régime préventif ne l'est pas moins ici qu'ailleurs. Les préjugés publics qui le soutiennent apportent donc un sérieux obstacle au progrès de l'industrie minérale, et il faudrait compter au nombre des principaux moyens de puissance de cette industrie l'acquisition d'idées et d'habitudes publiques qui amèneraient graduellement l'établissement d'un système plus juste et plus éclairé, c'est-à-dire moins de gêne et plus de vraie surveillance, un gouvernement moins direct des travaux des mineurs, et une répression plus effective de l'abus qu'ils peuvent faire de leurs forces.

Voilà comment trouve ici son application ce que j'ai dit en termes généraux, dans le chapitre précédent, de l'influence des facultés personnelles.

§ 9. — Influence de la situation des lieux d'exploitation sur le développement de l'industrie minérale.

On n'aurait qu'une idée bien incomplète des moyens de l'industrie minérale, si je me bornais à considérer les progrès qu'ont faits, relativement à cette industrie, les facultés du peuple qui l'exerce, son génie pour les affaires, ses aptitudes sous le rapport de l'art, ses habitudes privées, sa morale sociale. Si la puissance de l'art qui nous occupe dépend à un haut degré du développement qu'a pris, chez le peuple où il est pratiqué, tout ce fonds de facultés personnelles, elle n'est pas moins étroitement subordonnée aux circonstances matérielles

au milieu desquelles ce peuple agit, c'est-à-dire à l'avantage naturel des lieux, — à la bonne situation des ateliers, — à leur habile organisation, — à la distribution intelligente que le travail y a reçue, — à la puissance des instruments qu'on y emploie.

Quel avantage, par exemple, ne donnent pas à une nation, pour l'exercice de l'industrie minérale, la richesse naturelle et la situation favorable de ses mines! Quelques rapprochements, sous ce rapport (surtout en ce qui touche la houille et le fer, ces deux agents tout-puissants de l'industrie moderne), entre les deux grands États de l'Europe que la nature paraît avoir le plus richement dotés, entre l'Angleterre et la France, vont rendre frappante cette observation.

On sait avec quelle irrégularité la richesse houillère a été distribuée sur notre sol, où les terrains secondaires et tertiaires occupent une si vaste surface. Il y a, observent les savants auteurs de la carte géologique du royaume, absence presque complète de houille sur la pente des Alpes et des Pyrénées. On ne peut compter qu'un petit nombre d'exploitations qui se rattachent au système de la Bretagne et des Vosges. La plupart des gisements houillers sont groupés autour des montagnes anciennes du centre de la France, et renfermés dans une espèce de triangle irrégulier dont la base fait face à l'Est, et s'étend d'Alais à Autun, et dont le sommet est situé vers le point de jonction du Cantal, du Lot et de la Corrèze. Les gisements qui avoisinent la base de ce triangle, ceux du Creuzot, dans Saône-et-Loire, de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, dans la Loire, d'Alais et de Saint-Ambroix, dans le Gard, ne laissent pas d'être considérables, et sont placés à peu de distance de canaux, de fleuves et de rivières navigables, qui facilitent jusqu'à un certain point l'écoulement de la houille extraite; mais presque tout le reste, dans l'intérieur du royaume, est dispersé çà et là dans des pays montueux et d'un accès difficile. Sans les mines de Valenciennes, qui se rattachent à celles de la Belgique, le nord de la France serait entièrement privé de combustible minéral. Enfin, nos divers gisements, épars dans un très-grand nombre de bassins, n'embrassent pas, réunis, un espace de plus de 280,071 hectares, soit la deux-centième partie de la superficie du sol. Le fer carbonaté y est d'ailleurs

fort rare ; le bassin seul de l'Aveyron en contient des couches assez puissantes pour alimenter des hauts fourneaux ; celui de Saint-Étienne en contient aussi sur quelques points, mais des couches si minces et d'un minerai si peu riche que deux seulement sont exptoitées ; les grands dépôts houillers de Valenciennes, d'Alais, d'Autun et du Creuzot, en sont presque entièrement dépourvus [1]. Le minerai de fer, quoique très-répandu sur notre sol et d'une extraction généralement aisée [2], manque donc dans nos dépôts de houille, où ne se rencontre pas d'ailleurs la pierre calcaire carbonifère, si utile pour le travail des hauts fourneaux ; et la plupart de ces dépôts, en outre, placés dans l'intérieur des terres, loin des grands foyers de consommation, n'ont, pour y faire parvenir leurs produits, que des voies tellement imparfaites, que la ville de Marseille, par exemple, qui n'est qu'à 90 lieues de Rive-de-Gier, est plus aisément approvisionnée et à plus bas prix par les mines de Newcastle et du pays du Galles que par celles du Forez [3].

Combien, sous ces divers rapports, l'Angleterre n'est-elle pas mieux partagée ! Ses dépôts de houille sont immenses. Ils occupent, sur un territoire qui forme à peine les trois cinquièmes de celui de la France, un espace six fois plus étendu ; ils couvrent 1,572,000 hectares de superficie, sur 31 millions, et les nôtres n'en couvrent que 280,000, sur 53 millions d'hectares ; ils sont d'une étendue égale au vingtième du sol, et les nôtres d'une étendue égale seulement au deux-centième ; ils sont réunis dans onze bassins, au lieu d'être disséminés dans plus de soixante ; que dis-je ? la presque totalité, près de 1,500,000 hectares sur 1,572,000, est concentrée dans cinq grands bassins, et de ces bassins deux sont isolément presque aussi étendus que tous les nôtres pris ensemble ; un troisième l'est beaucoup plus, et un quatrième est à lui seul d'une étendue presque double de celle de tous les nôtres. Ces dépôts d'ailleurs, si importants par l'étendue, ne le sont pas moins par la

[1] Voy. le grand ouvrage intitulé : *Explication de la carte géologique de la France*, par MM. Dufresnoy et Élie de Beaumont, t. I, p. 500 et suiv., et p. 511 et 512.

[2] *Compte rendu des travaux de l'administration des mines*, année 1834, p. 4.

[3] *Revue brit.*, 3e série, t. XVII, p. 28 et 29 ; article du *Mineralogical Magazine*. Voy. en particulier la note placée à la fin de cet article par le traducteur.

puissance, et ils doivent à la présence du calcaire carbonifère, observent MM. Dufresnoy et Élie de Beaumont, l'avantage d'une formation houillère plus épaisse et plus continue. Leur situation est, en même temps, des plus heureuses : le bassin des environs d'Édimbourg et de Glasgow aboutit à la fois aux deux mers ; celui de Durham et de Newcastle touche à la mer du Nord ; ceux du Cumberland, du Chestershire, du Lancashire et du pays de Galles bordent en grande partie le littoral de l'ouest ; ceux du centre sont traversés par des canaux qui les font communiquer avec Londres. Enfin, ces bassins si vastes, si riches, si merveilleusement situés, sont en général, sinon sur tous les points, beaucoup plus complets que les nôtres, et réunissent à la fois la houille, le minerai de fer, la pierre à chaux, nécessaire comme fondant, et une argile réfractaire éminemment propre à la fabrication des briques nécessaires pour la construction des hauts fourneaux[1]. Est-il besoin de faire remarquer ce que l'industrie minérale doit puiser de force, en Angleterre, dans ce concours prodigieux de circonstances favorables ? et, s'il faut attribuer en partie à la perfection des méthodes le développement qu'y a pris en particulier la production du fer, ne faut-il pas l'attribuer surtout à cette disposition naturelle des lieux, à l'abondance, au bas prix, à la réunion sur les mêmes points des matières premières, et à l'extrême facilité qu'il y a de tout préparer pour le transport et la diffusion au loin des produits obtenus ?

§ 10. — De l'organisation de l'atelier dans les industries extractives.

Mais la puissance de l'industrie minérale, sous l'aspect où nous la considérons en ce moment, ne tient pas seulement à la richesse naturelle et à la situation favorable des mines ; elle tient aussi à la bonne organisation des travaux à l'intérieur et

[1] *Explication de la carte géologique de la France*, t. I, p. 501, 502, 503, et les notes, et p. 511 et 512.

à l'extérieur, à la manière dont tout est disposé pour leur exploitation, souterrainement et au jour.

M. de Humboldt, à qui était familière la connaissance des mines d'Allemagne, et qui avait vu exécuter dans celles du Hartz et de Freyberg tant d'ouvrages ingénieux pour le transport des minerais, avait peine à comprendre le peu de soin qu'on s'était donné pour cela dans celles de l'Amérique espagnole. « On est étonné, dit-il, en parlant de celles de Cata et de Tapayac, au Mexique, de voir que des mines d'une richesse aussi considérable n'ont pas de galeries d'écoulement, tandis que les ravins voisins de Cata et de Morfil, et les plaines de Tamestacio, plus basses que le fond de la Valenciana, semblaient inviter les mineurs à construire des ouvrages qui auraient servi tout à la fois à l'écoulement des eaux et au transport des matériaux vers les usines de fonte et d'amalgamation [1]. » L'illustre voyageur fait des réflexions semblables au sujet des mines de Guanaxuato et de Real del Monte. « Les usines de fonte et d'amalgamation de ces mines, observe-t-il, sont placées de manière que des galeries navigables, dont l'embouchure serait près de Morfil et d'Omitlan, pourraient aisément servir au transport des minerais, et rendre superflu tout tirage au-dessus du niveau des galeries [2]. » S'il lui paraît étrange qu'on ait omis d'exécuter des ouvrages dont l'utilité était si clairement indiquée, il n'est pas moins surpris de voir qu'on ait fait à d'autres égards, sans nécessité, des ouvrages si considérables. Il remarque que les puits et surtout les galeries sont construits généralement dans des proportions beaucoup trop grandes. Il fait observer qu'à Valenciana on a poussé, dans le but de reconnaître un filon stérile, des galeries qui n'ont pas moins de 8 à 9 mètres de hauteur. « On s'imagine à tort, dit-il, que cette grande hauteur facilite le renouvellement de l'air : l'aérage dépend uniquement de la différence de température qui existe entre deux colonnes d'air voisines et de leur tendance à se mettre en équilibre [3]. »

Cette coutume absurde, observe-t-il encore, de creuser toutes

[1] *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, t. III, liv. IV, ch. XI. p. 402.

[2] Humboldt, *Essai polit.*, t. IV, liv. IV, ch. XI, p. 39.

[3] Id., *ib.*, p. 32; 33.

les galeries dans des dimensions énormes, empêche les propriétaires de multiplier les travaux de recherche, indispensables pour la conservation d'une mine et la longue durée des exploitations. « A Guanaxuato, la largeur des puits obliques et creusés en gradins est de 10 à 12 mètres ; les puits perpendiculaires en ont 6, 8 ou 10 [1]. » Un des vices d'organisation qui le choquent le plus dans les mines américaines, c'est le manque de communication entre les différents ouvrages : « grave défaut, dit-il, qui rend l'exploitation infiniment coûteuse, et qui fait ressembler une mine à un édifice mal construit, dans lequel, pour passer d'une pièce dans une pièce voisine, il faudrait faire le tour de la maison [2]. Ce défaut, ajoute-t-il, est très-sensible même dans la mine de Valenciana, qui, à raison de son importance, aurait dû être mieux organisée que les autres ; et il arrive ainsi que deux exploitations peuvent être très-près l'une de l'autre sans que, dans ce dédale de galeries de traverse, on puisse s'en apercevoir. De là l'impossibilité d'introduire le roulage à la brouette ou au chien et une disposition économique dans les plans d'assemblage [3]. On ne dépense pas dans la Valenciana, observe-t-il, pour porter le minerai aux points d'assemblage, moins de 15,000 fr. par semaine, et ces frais énormes de transport diminueraient peut-être des deux tiers, si les ouvrages d'exploitation communiquaient par des puits intérieurs ou par des galeries propres au roulage à la brouette et aux chiens [4]. »

M. de Humboldt fait remarquer combien ces vices d'organisation ont d'inconvénients, surtout pour l'épuisement des eaux : « Au lieu d'arrêter les eaux, dit-il, et de les conduire par le chemin le plus court vers le puits à machines, on les fait tomber souvent au fond de la mine pour les retirer ensuite à grands frais [5]. » Il signale aussi les graves dangers que présente ce défaut de plan, et rappelle l'accident terrible qui arriva, en 1781, dans le district de Guanaxuato, où deux cent

[1] Humboldt, *Essai politique sur le royaume de la Nouvelle-Espagne*, t. IV, liv. IV, chap. XI, p. 33.
[2] Id., *ib.*, p. 34.
[3] Id., *ib.*, p. 35.
[4] Id., *ib.*, p. 37, 38.
[5] Id., *ib.*, p. 39.

cinquante ouvriers périrent pour s'être approchés imprudemment d'anciens ouvrages abandonnés. « Les eaux dont étaient remplis les ouvrages de San Christo, raconte-t-il, se jetèrent impétueusement, par la nouvelle galerie de San Ramon, dans la mine de Valenciana, et beaucoup d'ouvriers périrent par suite de la subite compression de l'air, qui, en cherchant une issue, lança à de grandes distances des bois de cuvelage et des quartiers de roches. Cet accident ne serait pas arrivé si, en ordonnant les travaux, on avait pu consulter un plan de mine[1]. »

La bonne organisation des mines, les travaux d'art destinés à en préparer l'exploitation, sont, dans l'industrie minérale, ce qu'il y a tout à la fois de plus difficile et de plus capital. Ces travaux préparatoires, observe M. Élie de Beaumont, consistent en galeries, ou en puits et galeries, destinés à conduire le mineur au point où il convient d'attaquer le gîte de minerai, à reconnaitre le gîte autour de ce point, à y préparer des champs d'exploitation, à y rendre possibles et faciles la circulation de l'air, l'épuisement des eaux, le transport des matières extraites[2]. Il n'est pas de mine, quelque riche qu'elle puisse être, où l'on soit dispensé de diriger ces travaux avec soin et habileté. Des travaux préparatoires irréguliers pourraient compromettre les richesses minérales les plus considérebles, et en rendre très-dangereuse l'exploitation. M. Élie de Beaumont remarque que les travaux entrepris dans une couche de houille du Creuzot, tellement épaisse qu'elle peut être considérée comme formant une seule masse, ont été si malhabilement dirigés, qu'on ne parvient pas à enlever un cinquième de la houille, et qu'il y arrive les plus graves accidents[3].

La nature des travaux préparatoires varie suivant la position, la forme, la direction des gîtes à exploiter. Faut-il les aller chercher par des ouvrages horizontaux ou perpendiculaires? Procédera-t-on par galeries ou par puits? Les puits seront-ils inclinés ou verticaux? Cela dépend de beaucoup de considérations et de circonstances locales. Il y a néanmoins quelques règles générales, et il faut noter au nombre des plus

[1] Humboldt, *Essai sur la Nouvelle-Espagne*, t IV, liv. IV, ch. xi, p. 42.
[2] *Coup d'œil sur les mines*, p. 14.
[3] *Ibid.*, p. 33.

essentielles celle de faire les dispositions les plus convenables pour l'aérage, pour l'abréviation et la facilité des communications et des transports, pour l'épuisement des eaux, pour la réunion en des points communs des eaux et des matières extraites, etc.

On trouve dans tous les pays de l'Europe où l'industrie minérale a fait de vrais progrès quelques exemples remarquables de ces arrangements. On en trouve notamment en Angleterre, où l'art a si merveilleusement complété ce que la nature avait fait d'avance pour la puissante et commode exploitation des richesses minérales. Non-seulement on s'y est appliqué à disposer les choses dans l'intérieur des mines pour l'extraction la plus entière, la moins coûteuse et la moins périlleuse possible des richesses qu'on avait à exploiter, mais on a particulièrement excellé dans le choix des moyens à prendre pour le transport des matières extraites, soit à l'intérieur de la mine, soit au jour. Il est des points où le plus grave des obstacles a été converti en moyen puissant, et où les eaux qui devaient noyer les travaux servent à élever ou à conduire au jour les produits de l'exploitation.

Dans le sud du pays de Galles, les mines, exploitées horizontalement, sont mises par des canaux en communication directe avec la mer; ailleurs, elles sont unies par des réseaux de chemins de fer aux cours d'eau profonds qui les avoisinent. M. l'ingénieur des mines de Gallois comptait, dès 1818, aux environs de Newcastle, dans une étendue de sept lieues de long sur quatre de large, soixante-quinze lieues de chemins de fer établis au jour pour le service des mines de houille, et il ajoutait qu'il en existait autant souterrainement, ce qui faisait, dans cet espace limité, un développement total de cent cinquante lieues de chemins de fer pour le service des mines [1].

D'un autre côté, MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont, parlant, quelques années plus tard, du bassin de Dudley, dans le Staffordshire, observaient que des chemins de fer destinés à unir les mines aux usines s'y croisaient dans tous les sens, tandis que des canaux, arrivant jusqu'aux usines et liés au

[1] *Ann. des mines*, t. III, p. 130.

grand canal du Staffordshire, donnaient la facilité de répandre les produits presque sans frais sur toute la surface de l'Angleterre [1].

Les mêmes ingénieurs faisaient remarquer avec quelle habileté on avait profité, dans le sud du pays de Galles, aux environs de Merthyr-Tydwil, où le sol est couvert de monticules, et où la houille et le minerai sont souvent exploités à des niveaux élevés, des avantages qu'offrait cet état du terrain pour disposer les établissements par gradins, de façon que les matières premières employées par les fourneaux, et les produits de ceux-ci, n'eussent jamais à remonter en arrière. Sur le plateau le plus élevé, sont extraits le minerai de fer et la houille. Immédiatement au-dessous, on fait le coke, en plein air, sur une terrasse qui est bordée par les gueulards d'un certain nombre de fourneaux de grillage adossés à la colline. De ces fourneaux, le minerai descend, à mesure qu'il est grillé, sur une seconde terrasse, bordée, à son tour, par les gueulards des hauts fourneaux, où il doit être converti en fonte; et le minerai, placé à quelques mètres de distance, et jeté à la pelle dans ces hauts fourneaux, arrive, sans fausse manœuvre, et sous la forme où il doit être pour passer dans les usines, du point le plus élevé au niveau le plus bas, où tout est disposé pour le recevoir et le faire parvenir aisément et à peu de frais à sa destination la plus prochaine [2].

Ai-je besoin de faire remarquer à quel point cet ensemble d'arrangements intelligents, cette habile et logique organisation de l'atelier des mines, doit augmenter les pouvoirs de l'industrie minérale, et contribuer à rendre aisée la pratique de cette industrie? La chose est frappante d'évidence.

§ 11. — De la division du travail dans l'industrie minérale.

Mais ce qui n'est guère moins évident, c'est le surcroît de force que procure à l'industrie des mines une bonne distri-

[1] *Voyage métall. en Angleterre*, p. 398 et suiv.
[2] *Ibid.*, p. 427 à 429.

bution du travail, et l'application qu'on trouve à faire ici de cet autre élément de puissance.

Le travail d'exploitation des mines, en effet, est, comme les autres, et plus certainement que plusieurs autres, susceptible de coupures et de divisions nombreuses, qui sont singulièrement propres à le faciliter. Il y a, dans toute exploitation de ce genre dont l'organisation est bien complète et qui est en pleine activité, un ensemble d'opérations à la fois distinctes et simultanées, qui concourent toutes à une fin commune. Il faut tout à la fois pousser, à l'intérieur et à l'extérieur, des travaux de recherche pour découvrir de nouveaux gîtes, parallèles à ceux qu'on a trouvés et qu'on suit; préparer dans les gîtes découverts de nouveaux massifs d'exploitation; exploiter les massifs d'abord préparés; dans les massifs qu'on exploite, détacher le minerai, le séparer des matériaux hétérogènes, le porter aux points d'assemblage, l'élever ou le conduire au jour; lui faire subir, sur la banquette ou le plateau de la mine, diverses sortes d'opérations, criblage, triage, etc., pour compléter le travail de l'extraction; le faire arriver enfin, le plus rapidement possible et dans l'état le plus convenable, au point où d'autres industries, l'industrie voiturière ou l'industrie manufacturière, devront s'en emparer pour le transformer ou le répandre au loin.

C'est seulement à la faveur de ces divisions et de ces subdivisions que le travail d'exploitation des mines peut acquérir ce caractère d'activité, d'ensemble, d'unité, d'uniformité, qui le fait ressembler au travail d'une fabrique, et qu'il affecte surtout dans les pays où l'industrie minérale a pris un grand développement, dans les principaux bassins houillers de l'Angleterre par exemple, dans les mines des comtés de Durham et de Northumberland, ou dans celles du pays de Galles. « Une inexprimable activité règne dans ces immenses ateliers : la nuit, le jour, les hommes, les pompes, les chevaux sont en mouvement. On dirait que le temps va manquer à ces infatigables travailleurs. On ne trouverait nulle part ni un déploiement aussi considérable de forces, ni tant de variété dans le détail des opérations, ni tant d'unité dans leur ensemble. Les navires, les chevaux, les wagons, les mineurs, noirs comme le charbon qu'ils exploitent, s'agitent, se pressent, disparais-

sent, se remontrent pour disparaître encore, et tout entiers, chacun de leur côté, à leur opération partielle, concourent avec harmonie à la rapide et régulière exécution d'un même travail, l'exploitation de la mine[1]. »

§ 12. — De l'emploi des machines dans les industries extractives.

Enfin, ce que l'intervention des machines ajoute ici à la puissance du travail n'est ni moins certain, ni moins ostensible que ce que lui procurent d'aisance et de liberté d'action la distribution intelligente des occupations, l'habile organisation des ateliers, leur situation favorable, et en général tous les éléments de force dont se compose dans cette industrie le fonds d'objets matériels.

Ce n'est pourtant pas qu'un grand appareil de puissance mécanique se puisse appliquer au travail fondamental qui constitue l'industrie minérale, c'est-à-dire à l'action même de détacher le minerai. Encore bien que cette opération ne s'effectue qu'à l'aide d'outils assez nombreux, elle se fait à la main, et n'est pas susceptible de s'opérer mécaniquement d'une manière continue et comme en fabrique. Mais ce qui est susceptible de s'opérer ainsi, ce sont la plupart des autres travaux dont se compose l'exploitation des mines, tels, par exemple, que l'épuisement des eaux, le transport des matières extraites dans l'intérieur des mines et au jour, et il y a une différence énorme dans le degré de puissance et de liberté d'action avec lesquelles s'exécutent ces travaux, suivant le degré de force et de perfection des mécanismes qu'on y applique.

Combien, par exemple, ne semblent pas faibles et grossière-

[1] Voy. dans la *Revue brit.*, 3e série, t. XVII, et 5e série, t. VIII, des articles pleins d'intérêt sur l'exploitation des mines de charbon en Angleterre.

ment choisis, considérés en eux-mêmes, ceux qu'employaient les propriétaires des mines américaines à l'époque où les visita M. de Humboldt, et combien l'illustre voyageur n'avait-il pas raison de les qualifier de barbares, surtout quand il les rapprochait des procédés en vigueur en Europe et de ce qu'il avait vu dans les mines de Freyberg, du Hartz et de Schemnitz ! M. de Humboldt faisait remarquer, par exemple, qu'on n'avait que des pompes mues à bras d'homme pour épuiser les puissantes mines de Pasco, où une seule couche, celle de Yauricocha, avait donné, en vingt ans, 5,000 marcs d'argent, qu'on n'était pas obligé d'aller chercher à une profondeur de plus de 30 mètres [1]. Il ajoutait que, dans les riches mines de Biscaïna, appartenant au comte de Regla, on n'avait pas même des pompes à bras, et que les eaux étaient épuisées au moyen de sacs suspendus à des cordes. Le comte de Regla, dit-il, ne dépensait pas à ce grossier travail moins de 750,000 fr. par an [2]. Enfin, il observait que dans les mines américaines, en général, où la pauvreté du minerai se trouve unie à son extrême abondance, on n'usait d'aucun mécanisme pour retirer le minerai de la mine, et que l'on transportait à dos d'homme tout le métal arraché au filon. Les Indiens employés à ce rude labeur, disait-il, restent chargés pendant six heures, sous une température de 22 à 25 degrés, d'un poids de 250 à 350 livres, et montent sept ou huit fois de suite, sans se reposer, des escaliers rapides de 1,800 gradins [3].

Or, rapprochons de ces faibles et grossiers moyens les mécanismes ingénieux et puissants employés en Europe, en Angleterre surtout, à faire les mêmes travaux, c'est-à-dire à épuiser les eaux des mines, à en retirer le minerai, et nous verrons ce que les machines peuvent ici pour la liberté du travail.

Le *Mineralogical Magazine*, il y a peu d'années, dans un article traduit par la *Revue britannique*, n'évaluait pas à moins de 3,000 chevaux la force mécanique employée dans une seule exploitation, celle des mines consolidées du Cornouailles, à

[1] *Essai pol.*, t. IV, p. 159.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 13.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 362, et t. IV, p. 36.

épuiser les eaux, à transporter, à extraire, à broyer le minerai. Il y comptait jusqu'à 32 machines à vapeur, dont 8 avaient des cylindres de 65 à 90 pouces de diamètre, et parmi celles-ci il en était qui ne consommaient pas moins de 180 boisseaux de charbon par 24 heures, qui frappaient 12 coups de piston par minute, et qui élevaient 64 gallons (plus de 250 litres) d'eau par coup [1]. Il y a loin, on en conviendra, de ces moyens d'épuisement aux sacs suspendus à des cordes employés dans la Biscaïna, et peut-être y a-t-il plus loin encore du transport du minerai à dos d'homme, dont je parlais il n'y a qu'un instant, aux moyens employés pour l'extraction du charbon dans les houillères anglaises, et dans celles de Newcastle en particulier. Là un immense travail est exécuté mécaniquement, et pour ainsi dire sans l'intervention des forces humaines.

« A peine, écrit un observateur anglais, avez-vous mis le pied dans le comté de Durham pour vous diriger vers le Nord, que vous voyez sortir de terre la toiture, les hautes cheminées, la fumée des machines à vapeur. Des bruits mystérieux frappent votre oreille; la terre gémit et siffle sous vos pas; on dirait une fête de démons : ce n'est que le jeu des poulies, des béliers et des pompes. Plus vous approchez de Newcastle, et plus s'accroît ce tumulte infernal, plus jettent de feu les cavités souterraines, plus l'atmosphère, autour de vous, se charge de vapeurs. Vous commencez à étudier en détail ces *engine-houses*, que vous n'entrevoyiez d'abord que de loin, et de leurs toits vous voyez sortir, comme un bras de géant, une poutre énorme qui s'élève et retombe alternativement par un mouvement régulier. A cette poutre sont attachés la corde et le baquet d'une pompe qui absorbe les eaux de la mine à deux ou trois cents pieds au-dessous de vous. Quelquefois cette opération se fait par un poutre semblable, mais suspendue à son centre, et se balançant de droite à gauche avec un mouvement tellement bizarre qu'on le prendrait pour une lubie. Ailleurs, ces monstrueux engins précipitent des paniers le long du fût circulaire qui plonge dans la mine, et dans ces paniers des hommes qui vont s'y approvisionner. Ceux-ci descendent dans les entrailles

[1] *Revue brit.*, 3e série, t. XIII, p. 207, 208.

de la terre avec une rapidité dont l'habitude seule leur fait braver les périls, et, leur besogne achevée, ils sont rendus de même à la clarté du jour. Cependant, rouages et poulies gémissent au-dessus d'eux comme des Titans essoufflés, chantant et sifflant des airs lamentables, sans que s'arrêtent jamais ces machines énormes, destinées chacune à remplacer l'action de deux cents chevaux. Un panier rempli de charbon arrive à peine à l'orifice extérieur de la mine que vous le voyez de lui-même prendre sa course, aller se décharger dans un wagon, et revenir à son point de départ avec une intelligence et une agilité qui vous confondent; puis, sur la plaine, sans chevaux, sans locomotive, sans conducteur, tout un train de wagons court, rapide comme l'éclair; et quelle n'est pas votre surprise lorsque, arrivant près de la Tyna, vous voyez ces wagons lancés, sans que rien paraisse leur devoir être un obstacle, jusqu'aux plus extrêmes confins du rivage, où ils trouvent un *railway* supporté par de solides pilastres, et qui s'avance au-dessus de l'eau comme la tête d'un pont-levis : on le dirait destiné a faciliter la chute de l'enragé convoi, qui va toujours; encore un moment, et, culbutant sur elle-même, la masse mouvante doit se précipiter dans l'eau.... Mais justement alors se ralentit et s'arrête cette course, en apparence si insensée : les wagons se détachent un à un; le premier en tête, victime dévouée, poursuit son chemin, et rien ne peut le sauver; tout à coup cependant deux bras gigantesques s'élèvent à l'extrémité du railway, saisissent ce char pesant, et, l'enlevant comme une plume, le tiennent suspendu en l'air; puis, avec un mouvement doux et lent, le déposent sur le navire qui l'attendait. Le wagon est à peine au niveau des plats-bords qu'un homme, placé là tout exprès, pousse du pied un verrou; le fond s'ouvre, et le charbon coule dans les flancs destinés à le recevoir. Les bras qui l'avaient déposé l'enlèvent de nouveau, le replacent sur le railway, et, pareil au cygne noir sur son lac natal, il va de lui-même rejoindre ses frères. Chacun d'eux exécute à son tour la même manœuvre avec la même intelligence et la même précision; puis, réunis de nouveau, ils repartent du même train pour aller se replonger dans l'abîme éloigné qui les attend.... Une locomotive stationnaire qui dessert le railway, et une machine peu compliquée qu'on appelle *a drop* (une

chute), mue par des contre-poids équilibrés, suffisent à ces manœuvres en apparence si difficiles [1]. »

§ 13. — De l'influence du milieu économique sur le développement des industries extractives.

Je ne pousserai pas plus loin les remarques qui précèdent sur les instruments de l'industrie minérale et sur l'ensemble des conditions matérielles auxquelles sa liberté se lie. Je ne veux pas risquer d'allonger encore un chapitre déjà bien étendu ; j'en ai dit assez d'ailleurs pour qu'on puisse se faire une juste idée de la nature de cette industrie, de son influence sur la société, et notamment de la réunion des moyens d'où découle sa puissance, de l'application que reçoivent ici tous les éléments fondamentaux de la liberté du travail. Je me borne à ajouter qu'elle ne doit pas sa puissance seulement à chacun de ces moyens pris en particulier, mais encore à l'action de tous ces moyens pris ensemble, à leurs progrès communs, et au développement collectif de toutes les forces sociales.

Quel avantage n'est-ce pas pour la plupart de nos mines, par exemple, de se trouver au milieu de peuples riches et cultivés ! et combien peu de chances n'auraient-elles pas eues, sans cette circonstance, d'être exploitées avec une certaine vigueur ! C'est une vérité qu'avait aperçue l'esprit pénétrant et élevé de M. Elie de Beaumont. Nous pouvons, observe-t-il dans son *Coup d'œil sur les mines*, aller chercher a plusieurs milliers de lieues les diamants, les pierres précieuses, l'or, le platine, l'argent, et même l'étain et le cuivre ; mais c'est presque uniquement dans quelques points des parties les plus civilisées de l'Europe qu'on exploite les substances d'une valeur intrinsèque peu

[1] *William Howitt's visits to remarkable places*. Voy. la *Revue brit.*, t. VIII de la 5e série, p. 3 et suiv.

considérable ; et si les mines qui recèlent ces substances ont plus contribué que celles qui produisent l'or et les pierreries au développement de l'industrie et de la richesse européennes, on peut dire que l'industrie et la richesse européennes, à leur tour, ont singulièrement favorisé leur développement, et qu'elles doivent surtout leurs progrès à l'avantage de se trouver distribuées avec une sorte de symétrie autour de la mer qui reçoit les eaux de la Seine, de la Tamise et du Rhin, de la mer, qui est devenue, depuis deux cents ans, le centre du commerce de l'Europe[1].

Plus s'accélérera et se régularisera le mouvement de cet immense foyer d'industrie, et plus il demandera d'aliments nouveaux aux mines qu'il renferme dans son sein : sources de richesse vulgaires en apparence, et toutes-puissantes en réalité. Voyez à quel point s'accroît leur activité, à mesure qu'augmentent nos forces intellectuelles, morales, matérielles, et que se développe, sous toutes ses formes, le capital social ! Notre industrie minérale, en 1832, ne produisait pas plus de 2,252,000 quintaux métriques de fonte, et deux ans plus tard, en 1834, cette production s'élevait à 2 millions 690,000, et, sept ans plus tard, en 1839, elle s'élevait à 3 millions 501,000. Nous ne tirions pas de nos houillères, en 1815, 9 millions de quintaux métriques de houille, et en 1820 cette quantité s'élevait à près de 11 millions, et en 1825 à près de 15, et en 1830 à plus de 18, et en 1835 à plus de 25, et en 1839 à près de 30 millions de quintaux métriques[2]. Encore, que sont ces accroissements en comparaison de ceux que prenaient en même temps, dans un pays voisin et plus avancé que le nôtre, les mêmes branches de l'industrie minérale ! De 1823 à 1840, en dix-sept ans, la production de la fonte s'est élevée en Angleterre de 4 millions et demi à 14 millions de quintaux métriques, et celle de la houille, en cinq ans, de 1835 à 1840, s'est élevée de 26 milllions à 31 millions de tonnes[3].

[1] *Coup d'œil sur les mines*, p. 139 et 140.

[2] Voy. les *Comptes rendus de l'administration des mines de* 1833 à 1840.

[3] Voy., pour le premier terme de comparaison, un document emprunté à M. Mac-Culloch par C. G. Simon, *Observ. recueillies en Angleterre*, t. II, p. 310, et pour le second terme, ce que j'ai dit plus haut, p. 529 et 530.

Il serait aisé de multiplier les rapprochements de ce genre. On en trouverait peu d'aussi frappants ; mais on n'en trouverait pas, ou l'on n'en trouverait qu'un bien petit nombre à opposer à mon observation. Les faits tendent uniformément à démontrer, et ils démontrent avec éclat, que les forces de l'industrie minérale s'accroissent par le progrès de toutes les autres.



FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME PREMIER.

Pages.

AVERTISSEMENT v

Préface de l'Auteur. 1

INTRODUCTION : *Origine, objet et plan de cet ouvrage. — Méthode que l'auteur a suivie.* 15

LIVRE PREMIER.

Ce que l'auteur entend par le mot liberté.

§ 1. Définition. 33

§ 2. Des bornes naturelles et des conditions de la liberté 35

§ 3. Examen critique de quelques définitions de la liberté. 42

§ 4. D'une erreur fort commune touchant la liberté. 47

LIVRE DEUXIÈME.

Influence de la race sur la liberté.

§ 1. Des principales variétés que présente l'espèce humaine. 50

§ 2. Inégale perfectibilité des diverses races humaines 57

§ 3. Objections élevées contre la prééminence attribuée à certaines races sur d'autres. — Ces objections réfutées 67

LIVRE TROISIÈME.

Influence des circonstances extérieures sur la liberté.

§ 1. Importance exagérée que quelques écrivains ont attribuée à l'influence du milieu 78

Pages.

§ 2. Si l'influence de la situation géographique sur le progrès de la liberté doit être considérée comme prépondérante. 83

§ 3. S'il est exact de représenter l'état de la civilisation comme dépendant principalement de la latitude et de la fertilité du sol 89

§ 4. Comment et sous quelles conditions l'industrie de l'homme est plus stimulée par la difficulté que par la facilité de vivre. 93

§ 5. Ce qu'il faut entendre par circonstances extérieures. — Quelle sorte d'influence elles ont exercée sur la marche de la civilisation . . . 97

§ 6. Des causes qui peuvent modifier l'influence des circonstances extérieures 100

LIVRE QUATRIÈME.

Influence de la culture sur la liberté.

CHAPITRE PREMIER.

Observations générales sur l'influence de la culture.

§ 1. L'influence de la culture est plus sensible encore que celle de la race et de la situation. 106

§ 2. L'homme est d'autant plus libre qu'il est plus civilisé. — Il n'est pas vrai que l'effet de la civilisation soit de nous corrompre. 108

§ 3. Combien nous méritons peu le reproche d'être trop civilisés. . . 121

§ 4. La liberté d'un peuple n'est pas toujours égale à sa civilisation. . 123

CHAPITRE DEUXIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples sauvages.

§ 1. La liberté étant en raison de la civilisation, les peuples sauvages doivent être les moins libres de tous. 126

§ 2. Idées contraires des philosophes du XVIII^e^ siècle, et réfutation de ces idées. 127

§ 3. Si la vie sauvage est plus favorable que la vie civilisée au développement des forces physiques 130

§ 4. La vie sauvage ne comporte que le moindre degré de développement des forces intellectuelles 136

§ 5. État de la moralité dans la vie sauvage. 139

§ 6. Rudiments de liberté que l'on rencontre dans la vie sauvage . . . 145

CHAPITRE TROISIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples nomades.

§ 1. Opinion de Montesquieu et de Mably sur les conditions de la liberté chez les peuples nomades, et réfutation de cette opinion. 148

Pages.

§ 2. Comment il y a dans la vie nomade plus d'éléments de liberté que dans la vie sauvage. 152

§ 3. Combien toutefois les conditions de la vie nomade sont peu favorables encore au progrès de la liberté. 154

§ 4. État de la moralité chez les peuples nomades. 157

§ 5. Conséquences du principe de population considérées chez les peuples nomades. 162

§ 6. Les germes de liberté aperçus dans la vie sauvage se retrouvent plus développés chez les peuples nomades 165

CHAPITRE QUATRIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples sédentaires qui se font entretenir par des esclaves.

§ 1. Universalité du fait de l'esclavage à l'origine de la vie sédentaire. 167

§ 2. Si les peuples entretenus par des esclaves peuvent être libres. . . 170

§ 3. Conséquences de l'esclavage chez les Romains 173

§ 4. De l'esclavage chez les Grecs. 191

§ 5. Conséquences de l'esclavage chez les modernes, particulièrement en Amérique 192

§ 6. Comment l'établissement du régime de l'esclavage n'a pas laissé de constituer un progrès sur l'état économique antérieur. 195

CHAPITRE CINQUIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui l'esclavage domestique a été remplacé par le servage.

§ 1. Longue durée de l'esclavage antique. 198

§ 2. Des origines du servage. 199

§ 3. Des obstacles qui s'opposent, sous le régime du servage, au progrès des classes dominantes, aussi bien que des classes asservies, vers la liberté 210

§ 4. État des diverses industries et des arts sous le régime du servage. 214

§ 5. État de la moralité sous le régime du servage. 221

§ 6. Des mœurs de relation et de l'état de la justice sociale sous le régime du servage 223

§ 7. Des éléments de civilisation que contient l'état social fondé sur le servage. 227

CHAPITRE SIXIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui le régime du servage a été remplacé par celui des priviléges.

§ 1. De la révolution qui donna naissance au régime des priviléges. . 232

Pages.

§ 2. Principaux caractères du régime des priviléges. 234

§ 3. En quoi le régime des priviléges constitue un ensemble de conditions plus favorables que les régimes antérieurs au développement de la civilisation. 236

§ 4. Des obstacles qu'il était dans la nature du régime des priviléges d'opposer au progrès de la liberté. 240

§ 5. Influence du régime des priviléges sur l'état des mœurs privées et publiques 244

CHAPITRE SEPTIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui les priviléges des ordres et des corporations ont été remplacés par une extension exagérée des pouvoirs de l'autorité centrale.

§ 1. Du régime nouveau que la Révolution substitua au régime des priviléges. 252

§ 2. En quoi ce nouveau régime était plus favorable que le précédent à la liberté 258

§ 3. Des obstacles particuliers qui s'opposent à la liberté sous le régime de la centralisation administrative 264

§ 4. Des circonstances défavorables que rencontre, dans le régime de la centralisation, le développement de l'activité industrielle. 270

§ 5. Influence fâcheuse du régime de la centralisation sur les mœurs privées et sur les mœurs sociales 274

§ 6. De l'individu et de l'État sous le régime de la centralisation. . . 278

§ 7. Comment le régime de la centralisation devait nécessairement succéder au régime des priviléges, et comment le cours naturel de la civilisation tend à réduire progressivement la tutelle administrative établie sous ce régime. 288

CHAPITRE HUITIÈME.

Liberté compatible avec le degré de culture des peuples chez qui l'autorité centrale, dépouillée de tout caractère de domination injuste, laisserait en général les travaux à leur impulsion spontanée, et se bornerait à l'exacte répression des actes nuisibles, ou du régime industriel et du degré de liberté qu'il comporte.

§ 1. Hypothèse 301

§ 2. Ce que l'auteur entend par ces mots : *Régime industriel.* 303

§ 3. De diverses accusations dont le développement de la vie industrielle a été l'objet. 308

§ 4. Est-il vrai que le régime industriel soit contraire au sentiment et au goût du beau ?. 313

Pages.

§ 5. Est-il vrai que le régime industriel mette obstacle aux progrès de la science ? 319

§ 6. Le développement de la vie industrielle tend à favoriser l'amélioration des mœurs privées. 322

§ 7. De l'influence du régime de la concurrence sur les mœurs sociales. 328

§ 8. Résumé. 338

CHAPITRE NEUVIÈME.

Obstacles qui s'opposent encore à la liberté dans le régime industriel, ou bornes inévitables qu'elle paraît rencontrer dans la nature des choses.

§ 1. De l'inégalité des conditions dans le régime industriel. 340

§ 2. L'inégalité des conditions est, dans le régime industriel, la conséquence nécessaire des inégalités naturelles. 343

§ 3. Des causes qui tendent à perpétuer, sous le régime de la concurrence, l'inégalité des conditions. 347

§ 4. Comment l'égalité des conditions, non-seulement n'est pas possible, mais n'est pas même désirable 352

§ 5. Comment il est dans la nature du régime industriel d'être plus favorable à la liberté que les régimes antérieurement décrits. . . . 353

§ 6. Réponse à quelques objections. 355

§ 7. Conclusion. 363

CHAPITRE DIXIÈME.

Apologie du régime de la concurrence.

§ 1. Appréciation du régime de la concurrence par les écrivains socialistes. 364

§ 2. Remarques sur les accusations dont le régime de la concurrence est devenu l'objet. 368

§ 3. Combien il s'en faut que le régime de la concurrence soit pleinement établi. 369

§ 4. Preuves de l'accroissement de l'aisance générale et du bien-être sous le régime économique actuel 370

§ 5. Fausses explications des origines et des causes de la misère. . . 380

§ 6. Utopies 390

§ 7. Critique des systèmes proposés pour l'organisation du travail et la répartition des produits 396

§ 8. Comment le vrai moyen de remédier aux maux que souffrent les classes ouvrières est dans l'extension du régime de la concurrence. . 402

§ 9. De la fausse philanthropie. — Aberrations touchant la question de la population 410

LIVRE CINQUIÈME.

Des divers ordres de travaux et de fonctions qu'embrasse la société industrielle.

Pages.

§ 1. Récapitulation : des conditions de la liberté, et de l'ordre dans lequel se succèdent les diverses phases de l'évolution sociale. . . . 422

§ 2. Objet du présent livre. 423

§ 3. Quelles classes de travailleurs sont productrices? Opinions des principaux économistes sur ce point. 424

§ 4. Comment les produits dits *immatériels* sont partie intégrante des richesses dont se compose le capital social 430

§ 5. Comment le mot *production* ne peut pas s'appliquer à toutes les manières d'agir des diverses classes de travailleurs 442

§ 6. Il ne peut pas être assigné d'ordre rigoureusement hiérarchique aux arts que l'économie sociale embrasse 447

§ 7. Des diverses fonctions économiques qui concourent avec la production à l'entretien de la vie sociale 448

LIVRE SIXIÈME.

Des conditions auxquelles toute industrie peut être libre.

§ 1. Le travail est l'unique source de la puissance productive. . . . 450

§ 2. Quelles consommations sont productives. 454

§ 3. Observations critiques sur l'analyse des forces qui concourent à la production. 456

§ 4. Nouvelle analyse des forces qui concourent à la production . . . 460

§ 5. Des forces productives que le travail a développées dans les hommes, et des conditions morales de la conservation et de l'accroissement de la puissance industrielle. 463

A. De la capacité de l'entrepreneur. . . . . *Ibid.*

1° *Du talent de la spéculation en industrie.* . . . . . *Ibid.*

2° *Du talent de l'administration industrielle.* 470

3° *De la comptabilité en industrie.* 472

B. De l'art ou de la capacité technique. 474

1° *De la connaissance pratique de la profession ou du métier* . . *Ibid.*

2° *Fonction industrielle de la science pure* 478

3° *Du talent de l'application des découvertes scientifiques à l'industrie* 481

4° *De l'exécution ou de la main-d'œuvre.* 483

C. Influence de la moralité sur le développement de la puissance productive 484

1° *Influence des bonnes habitudes personnelles sur la puissance productive*.. 486

2° *Influence des bonnes habitudes civiles sur la puissance productive*. 492

§ 6. Des forces que le travail a réalisées dans les choses, et des conditions matérielles de la conservation et de l'accroissement de la puissance industrielle. 499

A. De l'approvisionnement. 500

B. De la division du travail 501

C. Des machines. 502

D. De l'organisation de l'atelier. 505

E. De la situation de l'atelier. . . . . *Ibid.*

§ 7. Mutuelle dépendance de toutes les conditions auxquelles est subordonné le développement de la puissance productive. 507

LIVRE SEPTIÈME.

Que les moyens de liberté analysés dans le livre précédent s'appliquent indistinctement à tous les ordres de travaux et de fonctions qu'embrasse l'économie de la société. 510

LIVRE HUITIÈME.

Application des moyens d'où dépend la puissance productive aux arts qui agissent sur les choses.

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoi je commence par cette classe d'arts. Nouvelle nomenclature qui en est faite.

§ 1. Comment les arts qui agissent sur l'homme sont subordonnés à ceux dont l'action s'exerce sur le monde matériel.. 512

§ 2. Modifications qu'il y a nécessité d'introduire dans la nomenclature des industries. 514

§ 3. Classification et nomenclature rectifiée des industries. 518

CHAPITRE DEUXIÈME.

De la liberté des industries extractives.

§ 1. Des caractères économiques qui sont propres aux arts extracteurs. 521

§ 2. Esquisse d'une statistique des industries extractives.. 523

§ 3. Influence du développement des industries extractives sur les progrès économiques des contrées où sont situés les lieux d'exploitation.. 531

§ 4. De la spéculation industrielle dans les industries extractives. . . 536

Pages.

§ 5. De l'administration des entreprises dans l'industrie minérale. . . 541

§ 6. De l'éducation professionnelle dans les industries extractives. . . 543

§ 7. Influence des mœurs privées sur le développement et les progrès des industries extractives. 552

§ 8. De l'influence des mœurs civiles et de la législation sur les industries extractives.. 557

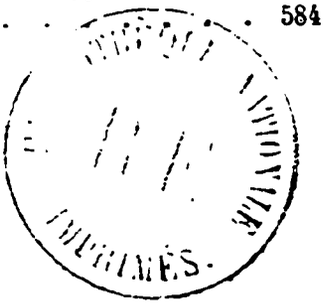
§ 9. Influence de la situation des lieux d'exploitation sur le développement de l'industrie minérale. 570

§ 10. De l'organisation de l'atelier dans les industries extractives . . 573

§ 11. De la division du travail dans l'industrie minérale. 578

§ 12. De l'emploi des machines dans les industries extractives. . . . 580

§ 13. De l'influence du milieu économique sur le développement des industries extractives.. 584



FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Saint-Denis. — Imp. Ch. Lambert, 17, rue de Paris.